



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

31C/5

*Programme  
et budget approuvés*

2002-2003



En vue de renforcer l'identité visuelle de l'UNESCO, une nouvelle approche graphique a été esquissée dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique de communication et d'information du public. L'image métaphorique du « delta » a été retenue en tant que lieu de convergence et de fertilisation. Le rôle catalytique et la fonction mobilisatrice de l'UNESCO sont ainsi symbolisés, qui, dans le respect de la diversité des peuples, entend concourir à la paix en favorisant le développement humain, le pluralisme culturel et le partage du savoir.

La couverture de ce *Programme et budget 2002-2003* constitue une des premières applications de ce concept graphique qui sera utilisé, selon des variantes multiples, dans l'ensemble des productions de l'Organisation dans les six années à venir.

*Publié en 2002  
par l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture  
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP  
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO*

© UNESCO 2002  
*Printed in France*

# Table des matières

Introduction	IX
Résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003	XV
Récapitulation générale des Titres I à IV du budget	XXI
Résumé des activités du Programme ordinaire et des activités extrabudgétaires par secteur/unité	XXIII

## Section 1 – Programme et budget approuvés

	Paragraphes	page
<b>Titre I - Politique générale et Direction</b>	00001-00801	3
A. Organes directeurs	00101-00204	4
B. Direction	00301-00702	5
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00801	6
<b>Titre II - Programmes et services liés au programme</b>		7
A. Programmes		8
<b>Grand programme I - Éducation</b>	01001-01505	11
<b>I.1 L'éducation de base pour tous :                   tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>	01100-01122	17
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	0111-01114	17
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	0112-01122	24
<b>I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité                   et la rénovation des systèmes éducatifs</b>	01200-01225	30
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	0121-01215	30
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs	0122-01225	38
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	01300-01363	46
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	0131-01313	48
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPE)	0132-01323	49
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	0133-01333	51
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	0134-01343	53
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	0135-01353	55
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	0136-01363	57
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	0140-01424	59
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	01501-01505	63

	Paragraphes	page
<b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>	02001-02507	67
<b>II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion</b>	02100-02123	71
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	02111-02110	71
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	02121-02123	75
<b>II.2 Science, environnement et développement durable</b>	02200-02253	81
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	02211-02213	82
II.2.2 Les sciences de l'environnement	02221-02222	86
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels	02231-02232	90
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles	02241-02242	93
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	02251-02253	96
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	0240-02422	101
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	02501-02507	106
<b>Grand programme III - Sciences sociales et humaines</b>	03001-03507	109
<b>III.1 Éthique des sciences et des technologies</b>	0310-03102	113
<b>III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques</b>	0320-03202	119
<b>III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives</b>	0330-03303	123
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	0340-03422	128
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	03501-03507	133
<b>Grand programme IV - Culture</b>	04001-04507	137
<b>IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture</b>	04100-04124	141
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	04111-04110	141
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif	04121-04124	145
<b>IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel</b>	04200-04223	150
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	04211-04212	150
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel	04221-04223	153
<b>IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement</b>	0430-04303	159
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	0440-04415	165
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	04501-04507	168
<b>Grand programme V - Communication et information</b>	05001-05506	173
<b>V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public</b>	05100-05124	179
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir	05111-05113	179
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir	05121-05124	184
<b>V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication</b>	05200-05222	190
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix	05211-05212	190
V.2.2 Renforcer les capacités de communication	05221-05222	193
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	0540-05425	197
<i>Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires</i>	05501-05506	203

	Paragraphe	page
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	06001-06012	205
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	0640-06411	212
<b>Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	07001	215
<b>B. Programme de participation</b>	08001-08007	219
<b>C. Services liés au programme</b>	09001-12008	225
Chapitre 1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	10001-10008	226
Chapitre 2 Programme de bourses	11001-11004	227
Chapitre 3 Information du public	12001-12008	228
<b>Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration</b>	13001-20004	231
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>	14001-14005	232
<b>B. Élaboration du budget et suivi de son exécution</b>	15001-15004	234
<b>C. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	16001-16005	235
<b>D. Relations extérieures et coopération</b>	17001-17023	237
<b>E. Gestion des ressources humaines</b>	18001-18005	243
<b>F. Administration</b>	19001-19603	245
Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs	19101-19103	245
Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier	19201-19203	246
Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications	19301-19303	246
Chapitre 4 Achats	19401-19403	247
Chapitre 5 Conférences, langues et documents	19501-19503	247
Chapitre 6 Services communs, entretien et sécurité	19601-19603	248
<b>G. Rénovation des bâtiments du Siège</b>	20001-20004	249
<b>Titre IV - Augmentations prévisibles des coûts</b>	21001-21004	251
<b>Annexe</b> Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires		253

## Section 2 – Appendices

<b>Appendice I</b> Résumé budgétaire par article principal pour les Titres I à IV du budget pour 2002-2003	260
<b>Appendice II</b> Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses	261
<b>Appendice III</b> Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action	262
<b>Appendice IV</b> État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2002-2003	264
<b>Appendice V</b> Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2002-2003	266
<b>Appendice VI</b> Récapitulation générale de la décentralisation par région	267
<b>Appendice VII</b> Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)	274
<b>Appendice VIII</b> Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source des fonds et par région	279
<b>Appendice IX</b> Plan d'évaluation pour 2002-2003	285

## Section 3 – Éléments techniques

<b>Titre I - Politique générale et Direction</b>	T00001-T00002	291
A. Organes directeurs		
B. Direction		
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		
<b>Titre II - Programmes et services liés au programme</b>		
A. Programmes		
<b>Grand programme I - Éducation</b>	T100-T146	295
<b>I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>	T100-T108	295
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	T100-T103	295
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	T104-T108	296
<b>I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs</b>	T109-T117	297
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	T109-T113	297
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs	T114-T117	299
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>		
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	} Voir paragraphes 01300-01363 de la Section I	
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ)		
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)		
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)		
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)		
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)		
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	T118-T146	301
<b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>	T200-T276	305
<b>II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion</b>	T200-T213	305
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	T200-T206	305
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	T207-T213	306
<b>II.2 Science, environnement et développement durable</b>	T214-T245	307
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	T214-T220	307
II.2.2 Les sciences de l'environnement	T221-T227	307
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels	T228-T233	308
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles	T234-T238	309
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	T239-T245	309
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	T246-T276	310

	Paragraphe	page
<b>Grand programme III - Sciences sociales et humaines</b>	T300-T362	315
<b>III.1 Éthique des sciences et des technologies</b>	T300-T307	315
<b>III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques</b>	T308-T314	316
<b>III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives</b>	T315-T322	317
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	T323-T362	318
<b>Grand programme IV - Culture</b>	T400-T455	323
<b>IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture</b>	T400-T411	323
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	T400-T404	323
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif	T405-T411	324
<b>IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel</b>	T412-T424	325
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	T412-T418	325
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel	T419-T424	325
<b>IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement</b>	T425-T431	326
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	T432-T455	327
<b>Grand programme V - Communication et information</b>	T500-T553	331
<b>V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public</b>	T500-T513	331
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir	T500-T506	331
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir	T507-T513	333
<b>V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication</b>	T514-T525	335
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix	T514-T519	335
V.2.2 Renforcer les capacités de communication	T520-T525	336
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	T526-T553	337
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>		
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	T600-T604	341
<b>B. Programme de participation</b>	(Voir par. 08001-08007 de la Section 1)	
<b>C. Services liés au programme</b>	T09001-T09002	343
<b>Titre III - Soutien de l'exécution du programme et administration</b>	T13001-T20004	345
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>		
<b>B. Élaboration du budget et suivi de son exécution</b>		
<b>C. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>		
<b>D. Relations extérieures et coopération</b>		
<b>E. Gestion des ressources humaines</b>		
<b>F. Administration</b>		
<b>G. Rénovation des bâtiments du Siège</b>		

	Paragraphe	page
<b>Titre IV - Augmentations prévisibles des coûts</b>	T21001-T21004	347
Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du Programme et budget pour 2002-2003		349
Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO, 2002-2003		



# Introduction

À sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale a approuvé une nouvelle Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) ainsi qu'un nouveau Programme et budget pour 2002-2003 (31 C/5 approuvé), qui constituent tout à la fois le cadre et les fondements de la réforme et du renouvellement, en termes programmatiques et budgétaires, de l'Organisation, dans la direction que j'ai préconisée et suivie depuis mon élection au poste de Directeur général en novembre 1999. Ces deux documents font en effet partie intégrante de l'effort global et permanent de réforme de l'UNESCO et viennent compléter les mesures précédemment adoptées en matière d'administration, de structures, de décentralisation et de personnel, tant il est vrai que la réforme est un processus continu qui va au-delà de simples opérations ponctuelles.

Le présent document contient le Programme et budget approuvés pour 2002-2003 et reflète toutes les dispositions et décisions que la Conférence générale a prises à cet égard à sa 31<sup>e</sup> session en octobre-novembre 2001. Il constituera l'instrument essentiel permettant à l'UNESCO de s'acquitter de son mandat et de sa mission, tels qu'ils sont définis dans le document 31 C/4 approuvé. La Résolution portant ouverture de crédits adoptée par la Conférence générale (résolution 73) confère les moyens et ressources nécessaires à l'exécution de l'ensemble des actions et des activités de programme prévues dans le présent document.

Avant tout, je me réjouis que les États membres aient accepté les propositions que je leur avais soumises quelques mois auparavant dans le 31 C/5, s'agissant notamment de l'effort de concentration des activités grâce à la désignation de cinq priorités principales et de l'introduction d'une approche systématique fondée sur les résultats.

L'élaboration des documents 31 C/4 et 31 C/5 a donné lieu à un processus intensif et ouvert d'examen, d'analyse et de réorientation stratégique des programmes, faisant intervenir tous les secteurs de programme et un grand nombre de membres du personnel. Ce processus ne s'est pas achevé lors de la soumission des deux documents. Il s'est poursuivi jusque pendant la session de la Conférence générale, lorsque le Secrétariat s'est engagé dans un exercice sans précédent, comme suite aux recommandations du Conseil exécutif, en revoyant la formulation de tous les résultats escomptés tels qu'ils figuraient dans le 31 C/5, de façon à les définir avec plus de précision et à mieux les aligner sur les stratégies, les priorités et l'ensemble des activités prévues.

Comme je l'ai indiqué devant la Conférence générale, le Programme et budget pour 2002-2003 a été établi — sur la base d'une croissance nominale zéro pour la troisième fois consécutive — à quelque 544 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal. De fait, la croissance nominale zéro équivaut à une réduction de ressources de 4,2 % par rapport au 30 C/5. Cette situation fait peser de formidables contraintes sur l'Organisation, au moment même où les efforts de réforme nécessiteraient et justifieraient des ressources supplémentaires, ne serait-ce que pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles missions. Dans ce contexte, je me félicite que nous soyons tout de même parvenus à maintenir les ressources allouées aux programmes au même niveau que dans le 30 C/5 approuvé, soit quelque 113 millions de dollars.

Se cantonner dans les limites budgétaires prescrites a représenté une tâche extrêmement difficile et complexe ; ainsi, j'ai dû procéder à un examen rigoureux des dépenses de personnel, à l'issue duquel j'ai pu dégager les crédits nécessaires pour financer les augmentations dues à des facteurs statutaires ainsi que certains coûts liés à la réforme. De toute évidence, l'Organisation ne pourra pas suivre indéfiniment un tel régime amaigrissant sans risquer de porter atteinte à sa vitalité et à sa capacité de répondre aux nouveaux défis. À cet égard, j'ai noté avec satisfaction qu'à la dernière session de la Conférence générale, de nombreuses délégations ont souligné que la croissance nominale zéro ne devait pas constituer un dogme pour les exercices futurs.

Car les nouveaux défis sont multiples. L'impact et les retombées des événements du 11 septembre ont suscité de nouvelles attentes auxquelles il est demandé à l'Organisation de répondre : par sa résolution 39, la Conférence générale s'est en effet déclarée fermement convaincue que l'UNESCO avait le devoir de contribuer à l'éradication du terrorisme en mettant à profit sa nature d'organisation intellectuelle et éthique et m'a invité à prendre les mesures appropriées dans le cadre des programmes et études de l'UNESCO. D'autres missions, également définies dans des résolutions de la Conférence générale, requièrent des efforts supplémentaires, bien au-delà de ceux qui pouvaient être envisagés au moment de l'établissement du Projet de programme et de budget. Qu'il me soit permis ici d'en citer quelques-unes : adoption et, donc, mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle ; rôle de chef de file assigné à l'UNESCO par l'Assemblée générale à l'égard de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel ; suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations ; degré de priorité encore plus important accordé à l'éthique, notamment à l'éthique de la science et de la technologie et en particulier la bioéthique, comme suite à la Table ronde des ministres ; renforcement de la préparation et du suivi du Sommet mondial Rio + 10 ; préparatifs en vue du Sommet mondial sur la société de l'information (2003) ; activités à mener pour répondre aux besoins de l'Afghanistan et, naturellement, mise en œuvre des initiatives relatives à l'Éducation pour tous (EPT), sur la base des travaux du Groupe de haut niveau sur l'EPT.

Les ressources extrabudgétaires continueront d'être une source de financement essentielle pour l'UNESCO ; elles lui permettront de s'acquitter de ses fonctions, d'exercer son influence et d'obtenir l'audience et l'impact nécessaires, notamment au niveau des pays. À l'heure actuelle, chaque dollar consacré aux activités de programme au titre du budget ordinaire est complété par quatre dollars provenant de sources extrabudgétaires. Je suis profondément reconnaissant à tous les États membres qui ont généreusement versé des contributions extrabudgétaires par le passé et qui continueront à le faire à l'avenir. Cependant, il est important que le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires soient considérés comme un tout s'inscrivant dans un cadre unique, tel qu'il est défini par les objectifs stratégiques du 31 C/4.

À cet égard, je suis heureux que la Conférence générale ait accepté le principe d'un report des crédits non dépensés au titre du Programme et budget du dernier exercice, crédits dont le montant ne sera connu qu'ultérieurement. Ainsi que l'a demandé la Conférence générale, je soumettrai au Conseil exécutif en 2002 des propositions sur l'utilisation des crédits ainsi reportés, de façon à pouvoir répondre aux nouveaux défis.

Les principales caractéristiques du Programme et budget pour 2002-2003 peuvent être résumées comme suit :

- a) Recentrage et concentration : le choix d'une priorité principale et de trois autres priorités pour chaque secteur de programme permet une meilleure concentration et un resserrement des priorités. Un supplément de ressources par rapport aux crédits approuvés dans le 30 C/5 est alloué à la priorité principale de

chaque secteur. Les priorités principales des différents grands programmes ont été renforcées comme suit :

Grand programme I	Augmentation de 41,7 %
Grand programme II	Augmentation de 30,0 %
Grand programme III	Augmentation de 50,0 %
Grand programme IV	Augmentation de 50,0 %
Grand programme V	Augmentation de 31,6 %.

- b) Nouvelle structure : la structure du Programme et budget a été rationalisée, dans le souci de gagner en clarté et en concision. Parmi les divers ajustements apportés, il convient de noter le regroupement en quatre titres principaux, au lieu de sept dans les précédents C/5, et la mise en place d'un grand programme distinct consacré aux sciences sociales et humaines.
- c) Orientation vers les résultats : dans le droit fil des « effets recherchés » formulés dans le 31 C/4, chaque axe d'action du 31 C/5 comporte une rubrique « Résultats escomptés », ce qui permettra une analyse critique et un suivi axés sur les résultats, en tant que parties intégrantes de la planification et de la programmation stratégiques, et accroîtra l'efficacité du processus d'évaluation et d'établissement des rapports.
- d) Interdisciplinarité et travail en équipe : un montant de 12 millions de dollars est alloué aux projets se rattachant aux deux thèmes transversaux retenus dans le 31 C/4 approuvé, à savoir « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ». Le Conseil exécutif avait auparavant approuvé une stratégie détaillée pour chacun de ces thèmes. Les projets ainsi inscrits dans le Programme et budget ne constituent qu'une indication de la capacité d'intervention de l'UNESCO et ne reflètent pas la totalité des activités que l'Organisation mènera pour répondre aux besoins identifiés au titre de ces deux thèmes transversaux. Permettez-moi de rappeler que, pour sélectionner ces projets, un appel d'offres sans précédent a été lancé dans l'ensemble du Secrétariat, au Siège et hors Siège, afin de susciter les propositions d'équipes interdisciplinaires représentant au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Un montant d'un million de dollars a été dégagé à l'intention d'équipes de jeunes cadres (jusqu'à la classe P-3), de façon à les associer plus étroitement aux activités de programme et à les responsabiliser davantage dans leur vie professionnelle. Au total, 160 propositions de projet ont été reçues, émanant de quelque 400 membres du personnel, sur lesquelles ont été finalement choisis 43 projets destinés à être inclus dans le 31 C/5.
- e) Alliances et partenariats : pour l'ensemble des programmes, il est prévu un grand nombre de partenariats et d'alliances avec les institutions du système des Nations Unies, les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales ainsi que les acteurs de la société civile et le secteur privé. Les liens ainsi envisagés sont décrits dans les sections pertinentes du Programme et budget. Le Conseil exécutif a recommandé que les futurs Programmes et budgets contiennent un texte de cadrage faisant apparaître l'ensemble des partenariats, et je suis heureux de constater qu'un effort a été accompli dans cette direction pour indiquer les contributions et rôles respectifs des différents partenaires.
- f) Renforcement des compétences du personnel : un crédit de trois millions de dollars est inscrit au Programme et budget afin d'intensifier la formation du personnel au cours de l'exercice. Ces ressources devraient contribuer à mettre en place les capacités et les compétences dont l'UNESCO a besoin pour être performante dans un environnement multilatéral compétitif et pour soutenir l'élan des réformes.
- g) Décentralisation : le Programme et budget reflète à la fois la nouvelle structure du réseau des unités hors Siège, composé de bureaux multipays, régionaux et nationaux, ainsi qu'une décentralisation substantielle des fonds du programme en faveur des bureaux hors Siège, au-delà de 60 % dans certains domaines.

Cette réorientation traduit concrètement l'engagement que j'ai pris de renforcer l'action de l'Organisation au niveau des pays.

Je voudrais également ajouter quelques observations sur certains aspects du programme :

- a) L'UNESCO entend se mobiliser pleinement, au Siège et tout particulièrement hors Siège, pour relever le défi de la pauvreté. Ayant mis au point une nouvelle stratégie d'élimination de la pauvreté et retenu l'élimination de la pauvreté en tant que thème transversal pour les six prochaines années, l'Organisation est particulièrement bien placée pour faire entendre sa voix et contribuer concrètement et efficacement, par l'éducation, les sciences, la culture et la communication, à la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale de l'ONU au Sommet du millénaire, en vue notamment de réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. De toute évidence, le phénomène de la pauvreté ne peut être appréhendé exclusivement en termes monétaires car il est beaucoup plus complexe et divers. Aux côtés des autres institutions du système des Nations Unies et de nos autres partenaires, nous sommes à même d'obtenir des résultats tangibles à l'aide d'efforts de sensibilisation et de mobilisation au niveau mondial et aussi d'une vaste gamme de projets et programmes concrets. La lutte contre la pauvreté est un défi moral, éthique, politique, organisationnel et, en ce qui me concerne, personnel. L'UNESCO est prête à répondre aux besoins criants d'un grand nombre de pays en développement, communautés et individus, en mettant à contribution tout l'éventail de ses programmes. En particulier, l'UNESCO intégrera dans ces derniers des réponses concrètes aux priorités et aux besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés, tels qu'eux-mêmes les définissent. Le séminaire international organisé en novembre dernier sur le thème « Approches prospectives et stratégies novatrices en faveur du développement de l'Afrique au XXI<sup>e</sup> siècle » a posé des jalons très prometteurs dans cette direction.
- b) L'éducation est un élément clé du succès de la lutte contre la pauvreté. L'UNESCO est la seule organisation multilatérale à avoir accepté et intégré pleinement dans sa Stratégie à moyen terme les six engagements convenus au Forum mondial de Dakar sur l'éducation. Nous sommes prêts à aider les pays dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle, nous sommes prêts à appuyer les efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation, nous sommes prêts à jouer le rôle de chef de file dans la promotion de l'éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida, nous sommes prêts à soutenir la réforme des systèmes éducatifs, nous sommes prêts à faire fonctionner l'Observatoire de l'EPT, qui constitue un élément indispensable à la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et, enfin, nous sommes prêts — et nous avons déjà fait la preuve que nous en avons la capacité — à réunir tous les partenaires du mouvement pour l'EPT en vue de faciliter l'établissement de plans nationaux d'EPT et de mobiliser les ressources nécessaires. À cet égard, je tiens à confirmer la volonté de l'UNESCO de soutenir les pays du groupe E-9. Comme on peut le constater dans le présent document, un axe d'action spécifique est consacré, au titre du grand programme I, à l'appui aux pays de l'E-9, étant entendu que ces crédits seront complétés par des ressources relevant d'autres domaines d'action et des instituts d'éducation, de façon à pouvoir consacrer le montant prévu de trois millions de dollars à ces efforts.
- c) Améliorer la sécurité humaine constitue l'un des objectifs stratégiques de la Stratégie à moyen terme. L'UNESCO doit répondre aux besoins criants des groupes les plus vulnérables de la société, en particulier ceux qui vivent dans des conditions d'extrême pauvreté, mais également ceux qui sont victimes de l'exclusion et de la discrimination ; elle le fera au titre du suivi de la Conférence mondiale sur le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Cet objectif doit également être étroitement relié aux multiples activités que mène l'UNESCO pour promouvoir le développement durable, notamment dans le cadre de la préparation du Sommet mondial pour le développement durable (Rio + 10) de Johannesburg. Le rôle éminent que jouent les cinq comités scientifiques intergouvernementaux et

internationaux représente un atout majeur pour l'action future de l'UNESCO dans ce domaine. La priorité principale « L'eau et les écosystèmes » retenue pour le Secteur des sciences exactes et naturelles servira également à renforcer la contribution de l'UNESCO au processus d'examen de Rio + 10. La bonne gouvernance, les droits de l'homme, le pluralisme et la démocratie ainsi que le renouvellement de l'engagement de l'Organisation aux côtés de la société civile seront aussi d'autres thèmes essentiels pour l'avenir, qui seront également abordés dans le cadre de la prévention des conflits et de la promotion de la stabilité sociale.

- d) Les questions éthiques ne sont plus seulement la préoccupation des gouvernements et des experts. De plus en plus, la société dans son ensemble reconsidère les avancées scientifiques et techniques dans une perspective morale et éthique, en traçant clairement la ligne de partage entre le possible et l'acceptable. L'UNESCO a une double mission à remplir à cet égard : faire fonction de forum de réflexion à l'intention des intellectuels, des spécialistes et des décideurs, tout en élaborant des instruments normatifs. Il s'agira parfois de concilier solutions universelles et approches régionales, en tentant de trouver un équilibre, dans la sphère éthique comme dans d'autres, entre mondialisation et diversité. L'UNESCO a tous les atouts pour continuer à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.
- e) Dans le domaine normatif, l'Organisation a fait œuvre de pionnier en ce qui concerne le patrimoine culturel subaquatique, le patrimoine immatériel, la bioéthique, le cyberspace et le multilinguisme. Ces travaux relèvent directement de l'un des trois principaux axes stratégiques autour desquels s'articule la mission de l'Organisation. C'est l'une des raisons d'être de l'UNESCO et je m'efforcerai de renforcer notre contribution et notre appui aux gouvernements dans ce domaine.
- f) Si l'UNESCO veut jouer un rôle efficace de courtier du savoir à l'échelle mondiale et d'agent d'autonomisation, elle doit aider à mettre les technologies de l'information et de la communication au service de l'éducation, de la science et de la culture et de la construction d'une société du savoir. Sans se laisser aveugler par les promesses mirifiques des technologies de pointe, l'UNESCO doit faire œuvre de pionnier et d'intermédiaire en s'efforçant de relier et de combiner les technologies et les médias traditionnels, tels que la radio et la télévision, avec les instruments plus sophistiqués du point de vue technique – et plus coûteux – tels que l'Internet. L'UNESCO doit consolider et élargir son rôle dans le domaine de l'éducation à distance, notamment en matière d'éducation non formelle. C'est là encore un créneau où l'UNESCO peut jouer un rôle de premier plan en mettant en œuvre des activités intersectorielles faisant appel aux compétences des secteurs de l'éducation et de la communication et de l'information.

À sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale a tracé le cadre des orientations et des activités futures de l'UNESCO. Elle a souligné et mis en évidence le rôle décisif et indispensable de l'UNESCO en tant que forum multilatéral et acteur dans le monde d'aujourd'hui. A la suite des événements tragiques de septembre dernier, la tâche de l'UNESCO s'inscrit désormais dans les préoccupations politiques au plus haut niveau. C'est à nous tous qu'il appartient de répondre à cet appel et de relever ce défi, en faisant ainsi la preuve de la pertinence d'une UNESCO réformée. Aussi immenses que puissent être les attentes, nous devons pourtant demeurer réalistes et modestes, eu égard au caractère limité de nos ressources.

Nous devons poursuivre et soutenir l'effort de réforme afin d'améliorer l'impact et l'efficacité des activités de l'Organisation, notamment au niveau des pays et des régions. Les résultats du processus de décentralisation constitueront un test décisif pour le programme de réforme au cours des deux prochaines années. Nous devons ajuster les méthodes et les pratiques au sein de l'UNESCO en nous efforçant de trouver un meilleur équilibre entre les initiatives sectorielles émanant du Siège et les attentes et les demandes exprimées hors Siège en termes de ressources humaines et financières allouées au programme.

Vu le large soutien que les gouvernements ont apporté au 31 C/5, il nous faut maintenant nous concentrer sur la mise en œuvre du programme, en privilégiant une approche fondée sur les résultats et en mettant à profit les nouveaux instruments de gestion tels que SISTER et FABS. Ce faisant, nous devons exécuter les activités prévues, attirer et mobiliser des partenaires, rendre compte de notre action et pratiquer la transparence et nous devons aussi faire davantage connaître notre message et nos réalisations, accroissant ainsi notre visibilité.

Comme je l'ai indiqué au début, la réforme programmatique sera un exercice permanent. Maintenant que nous sommes parvenus à concentrer les programmes de l'Organisation, il faudra aller encore plus loin et je veillerai à ce que le projet de 32 C/5 soit encore plus focalisé et recentré que le 31 C/5. Les consultations sur le contenu du 32 C/5 commenceront au milieu de l'année 2002 et je présenterai mes propositions préliminaires au Conseil exécutif à sa session d'automne 2002.

En qualité de Directeur général, je puis vous donner l'assurance que le Secrétariat fera tout pour répondre à vos attentes et ce, de manière réceptive et responsable, dans la transparence la plus totale et le souci de rendre des comptes et en recherchant l'excellence et l'innovation dans nos activités.

# Résolution portant ouverture de crédits pour 2002-2003<sup>1</sup>

La Conférence générale, réunie en sa 31<sup>e</sup> session, décide ce qui suit :

## A. Programme ordinaire

a) Pour l'exercice financier 2002-2003, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de 544 367 250 dollars<sup>2</sup> se répartissant comme suit :

Article budgétaire	\$
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>	
<b>A. Organes directeurs</b>	
1. Conférence générale	6 292 400
2. Conseil exécutif	7 839 400
Total, Titre I.A	<b>14 131 800</b>
<b>B. Direction</b>	<b>16 186 400</b>
<i>(Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Contrôle interne ; Normes internationales et affaires juridiques)</i>	
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>2 153 000</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>32 471 200</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>	
<b>A. Programmes</b>	
<b>Grand programme I - Éducation</b>	
<b>I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>	
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	21 644 400
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	24 168 300
<b>I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs</b>	
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	15 833 500
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs	14 489 500
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIEP)	5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1 200 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>	1 865 000
Total, Grand programme I	<b>94 091 700</b>

1. Résolution adoptée à la 21<sup>e</sup> séance plénière, le 3 novembre 2001.

2. Les Titres I à IV sont calculés au taux de change constant de 0,869 euro (équivalant à 5,70 francs français, taux utilisé en 2000-2001) pour un dollar des États-Unis.

\* **Thèmes transversaux :**

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.

2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.

Article budgétaire	\$
<b>Grand programme II - Sciences exactes et naturelles</b>	
<b>II.1 Sciences et technologie : renforcement des capacités et gestion</b>	
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	5 763 700
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	15 043 000
<b>II.2 Science, environnement et développement durable</b>	
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux	8 691 200
II.2.2 Les sciences de l'environnement	5 036 000
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels	5 665 800
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles	2 328 900
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)	7 004 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>	2 335 000
Total, Grand programme II	<b>51 867 600</b>
<b>Grand programme III - Sciences sociales et humaines</b>	
<b>III.1 Éthique des sciences et des technologies</b>	3 563 800
<b>III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques</b>	12 216 000
<b>III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives</b>	10 222 400
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>	2 580 000
Total, Grand programme III	<b>28 582 200</b>
<b>Grand programme IV - Culture</b>	
<b>IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture</b>	
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	5 894 000
IV.1.2 Réponses à de nouvelles exigences dans le domaine normatif	2 626 300
<b>IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel</b>	
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	21 164 900
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel	6 595 800
<b>IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement</b>	6 138 900
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>	1 430 000
Total, Grand programme IV	<b>43 849 900</b>
<b>Grand programme V - Communication et information</b>	
<b>V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public</b>	
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir	5 810 300
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir	6 997 000
<b>V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication</b>	
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix	7 343 200
V.2.2 Renforcer les capacités de communication	9 624 100
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux*</b>	3 290 000
Total, Grand programme V	<b>33 064 600</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	<b>6 820 000</b>
<b>Projet relatif à un thème transversal*</b>	<b>800 000</b>
Total, Institut de statistique de l'UNESCO	<b>7 320 000</b>
Total, Titre II.A	<b>258 776 000</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>22 000 000</b>
<b>C. Services liés au programme</b>	
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 647 700
2. Programme de bourses	1 962 400
3. Information du public	20 354 400
Total, Titre II.C	<b>24 964 500</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>305 740 500</b>

## \* Thèmes transversaux :

1. L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté.
2. La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir.



Article budgétaire	\$
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>	
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme	6 128 000
B. Élaboration du budget et suivi de son exécution	4 244 900
C. Gestion et coordination des unités hors Siège	48 954 500
D. Relations extérieures et coopération	22 008 800
E. Gestion des ressources humaines	25 684 800
F. Administration	88 685 500
G. Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500
	<b>TOTAL, TITRE III</b>
	<b>TOTAL, TITRES I-III</b>
Réserve pour les reclassements	1 500 000
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>13 690 850</b>
	<b>TOTAL</b>
<b>MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé</b>	<b>(11 034 300)</b>
	<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>
	<b>544 367 250</b>

## Crédits additionnels

- b) Le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer au financement d'unités permanentes hors Siège, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet lors de la session qui suit cette opération.

## Engagements de dépenses

- c) Au cours de l'exercice financier compris entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2003, il pourra être engagé des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus, conformément aux résolutions de la Conférence générale et au Règlement financier de l'Organisation.

## Virements de crédits

- d) Afin de couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre IV du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à III du budget.
- e) Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que, pour ce qui est du Titre II. A du budget, les lignes budgétaires afférentes aux programmes et domaines d'action correspondant à une résolution de programme de la Conférence générale constitueront des articles budgétaires.

- f) Toutefois, dans des cas urgents et particuliers (c'est-à-dire dans des cas imprévisibles et lorsqu'une action immédiate s'impose), le Directeur général peut opérer des virements entre articles en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, lors de la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.
- g) Une nette distinction doit être faite et respectée entre les affectations de crédits visées au paragraphe e) et celles visées au paragraphe f). Pour les virements d'un montant supérieur à 50 000 dollars, des explications détaillées doivent être données au Conseil exécutif au sujet des raisons justifiant ces virements et de l'incidence financière de ceux-ci sur les activités concernées. Les virements affectant la mise en œuvre des priorités approuvées par la Conférence générale doivent être soumis au Conseil exécutif pour approbation préalable.
- h) Sauf dans le cas du Titre IV du budget, il n'est opéré aucun virement de crédits modifiant de plus de 10 % les montants totaux initialement approuvés pour chaque article budgétaire.
- i) Les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC) ne feront l'objet d'aucun ajustement par virement de crédits à d'autres Titres du budget.

## Effectifs

- j) Les postes établis par classe, prévus pour l'exercice 2002-2003, sont récapitulés à l'appendice V du document 31 C/5 approuvé. Le Directeur général soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'il envisage d'apporter à cet appendice en ce qui concerne le nombre des postes de la classe P-5 et de rang supérieur. Aux fins du financement des postes prévus à l'appendice V, un montant de 321 040 700 dollars<sup>1</sup> est inclus dans les crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus pour les postes établis au Siège et hors Siège ; ce montant ne fera l'objet d'aucun dépassement. Ce montant comprend la COI et le WHC ainsi qu'une réserve pour les reclassements qui a été créée en vue d'accroître la transparence des reclassements et de leur donner un cadre budgétaire.
- k) Les postes financés par des allocations financières accordées par l'Organisation, sur décision de la Conférence générale, au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE - 19 postes), à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ - 38 postes), à l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE - 5 postes), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou (ITIE - 3 postes), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas (IESALC - 13 postes), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba (IIRCA - 1 poste) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU - 30 postes), ne sont pas inclus dans les postes établis dont il est fait mention au paragraphe j) ci-dessus, eu égard au statut juridique particulier de ces institutions.

## Contributions

- l) Les crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le montant des contributions à recouvrer auprès des États membres s'élève en conséquence à 544 367 250 dollars.

---

1. Calculé sur la base des postes établis figurant à l'appendice V, compte tenu d'un ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement (lapse factor) de 3 % ; ce chiffre ne tient pas compte du personnel temporaire ni des consultants recrutés pour des périodes de courte durée au titre du budget ordinaire ; il ne tient pas compte non plus des postes financés par des sources extrabudgétaires.

## Fluctuations monétaires

- m)* Le montant des crédits approuvés au paragraphe *a)* ci-dessus étant exprimé en dollars constants au taux de 0,869 euro (équivalent à 5,70 francs français, taux utilisé en 2000-2001) pour un dollar des États-Unis, les dépenses engagées au titre de ces crédits seront également enregistrées sur la base de ces taux constants. Afin de tenir compte des écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros convertis en dollars aux taux de change opérationnels variables et les montants obtenus par application des taux constants, le compte séparé de compensation monétaire sera maintenu. Les écarts résultant des différences entre les taux de change opérationnels auxquels sont comptabilisées les contributions des États membres en euros et le taux de change de l'euro utilisé pour calculer le budget seront également portés au crédit ou au débit de ce compte. Tout solde subsistant au compte de compensation monétaire à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes, selon le cas.

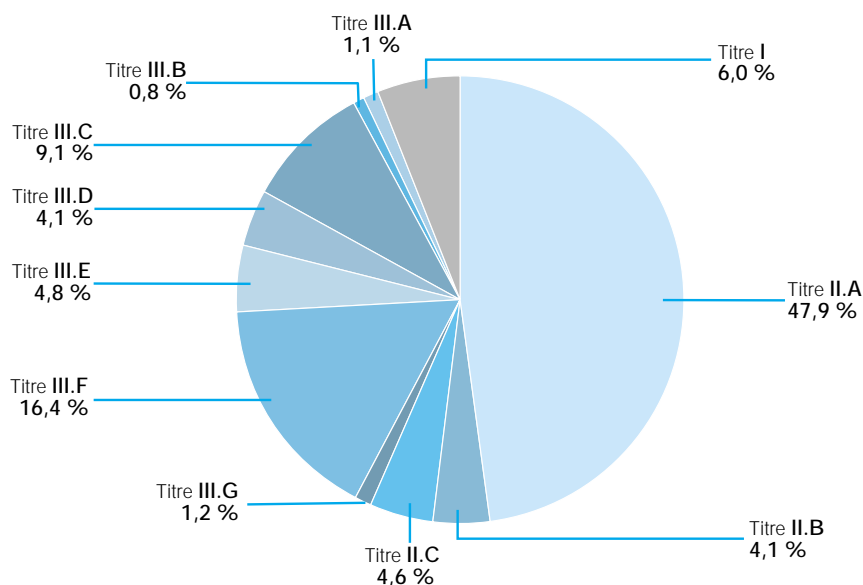
## B. Programmes extrabudgétaires

- n)* Le Directeur général est autorisé à recevoir des contributions de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et de particuliers en vue de l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

# Récapitulation générale des Titres I à IV du budget

Budget ordinaire					Ressources extra- budgétaires 2002-2003
	Programme			Total des crédits 2002-2003	
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme		
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE I</b> POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION					
A. Organes directeurs	2 108 800	12 023 000	–	14 131 800	184 000
B. Direction	14 557 700	1 628 700	–	16 186 400	497 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	2 153 000	–	2 153 000	–
<b>Total, Titre I</b>	<b>16 666 500</b>	<b>15 804 700</b>	<b>–</b>	<b>32 471 200</b>	<b>681 000</b>
<b>TITRE II</b> PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME					
A. Programmes	144 225 900	112 989 500	1 560 600	258 776 000	306 700 000
B. Programme de participation	–	22 000 000	–	22 000 000	–
C. Services liés au programme	18 658 300	6 306 200	–	24 964 500	7 315 800
<b>Total, Titre II</b>	<b>162 884 200</b>	<b>141 295 700</b>	<b>1 560 600</b>	<b>305 740 500</b>	<b>314 015 800</b>
<b>TITRE III</b> SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION					
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	5 143 900	984 100	–	6 128 000	–
B. Élaboration et suivi de l'exécution du budget (BB)	4 174 900	70 000	–	4 244 900	834 000
C. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)	36 315 800	531 600	12 107 100	48 954 500	–
D. Relations extérieures et coopération	17 612 300	4 396 500	–	22 008 800	2 632 000
E. Gestion des ressources humaines	14 982 700	10 702 100	–	25 684 800	294 000
F. Administration	61 760 400	26 925 100	–	88 685 500	15 577 300
G. Rénovation des bâtiments du Siège	–	6 292 500	–	6 292 500	160 000
<b>Total, Titre III</b>	<b>139 990 000</b>	<b>49 901 900</b>	<b>12 107 100</b>	<b>201 999 000</b>	<b>19 497 300</b>
<b>Total, Titres I-III</b>	<b>319 540 700</b>	<b>207 002 300</b>	<b>13 667 700</b>	<b>540 210 700</b>	<b>334 194 100</b>
Réserve pour les reclassements	1 500 000	–	–	1 500 000	–
<b>TITRE IV</b> AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	9 863 400	3 827 450	–	13 690 850	–
<b>Total, Titres I-IV</b>	<b>330 904 100</b>	<b>210 829 750</b>	<b>13 667 700</b>	<b>555 401 550</b>	<b>334 194 100</b>
<b>MOINS :</b> Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé				(11 034 300)	
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>				<b>544 367 250</b>	

## RÉPARTITION DES RESSOURCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE (TITRES I-III)



# Résumé des activités du Programme ordinaire et des activités extrabudgétaires par secteur/unité

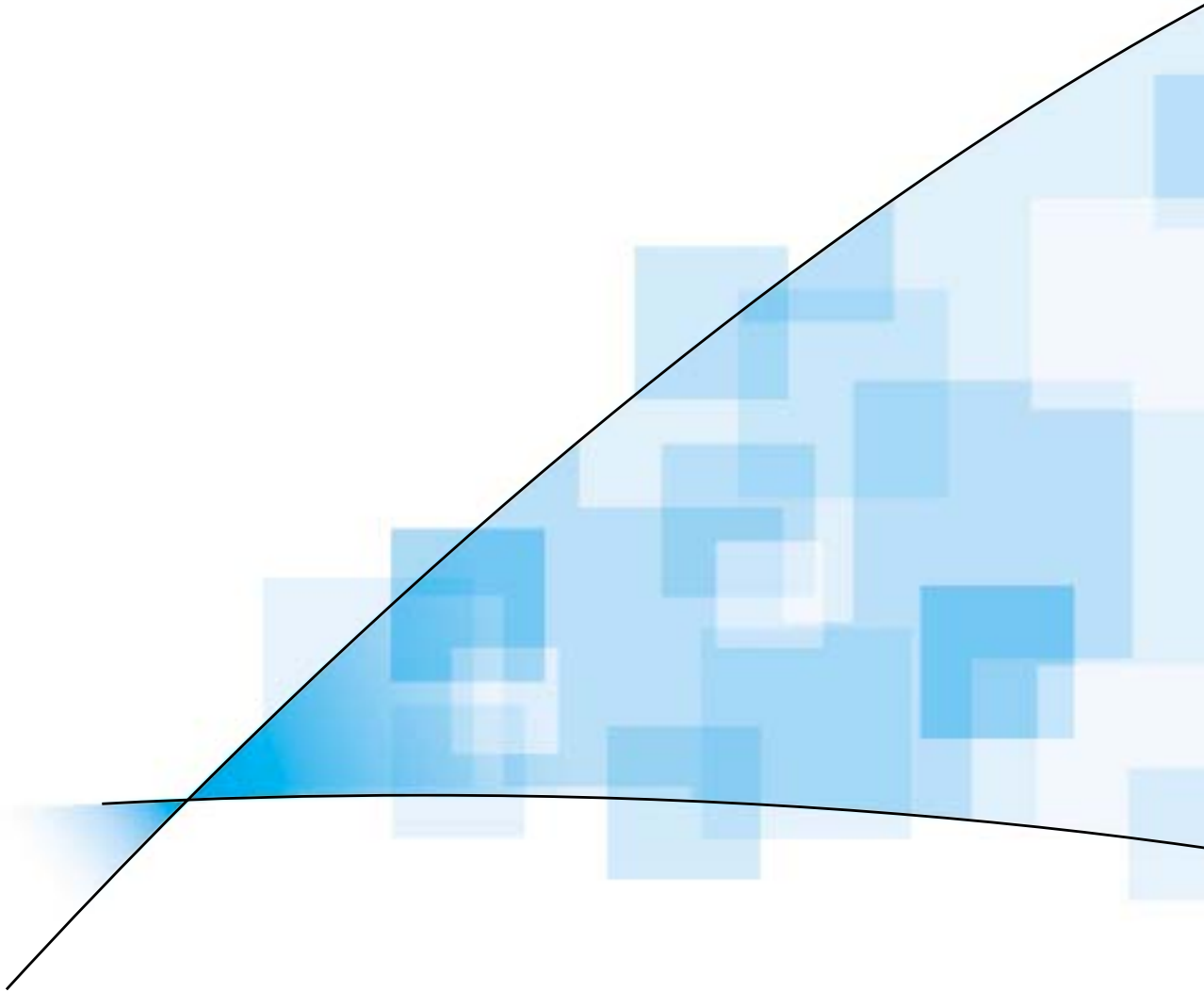
Budget ordinaire					Ressources extra-budgétaires 2002-2003
Principaux articles budgétaires	Programme			Total des crédits 2002-2003	
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme		
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>					
<b>Organes directeurs</b>					
1. Conférence générale (GC)	801 200	5 491 200	–	6 292 400	184 000
2. Conseil exécutif (EXB)	1 307 600	6 531 800	–	7 839 400	–
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>2 108 800</b>	<b>12 023 000</b>	<b>–</b>	<b>14 131 800</b>	<b>184 000</b>
<b>B. Direction</b>	<b>14 557 700</b>	<b>1 628 700</b>	<b>–</b>	<b>16 186 400</b>	<b>497 000</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>–</b>	<b>2 153 000</b>	<b>–</b>	<b>2 153 000</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>16 666 500</b>	<b>15 804 700</b>	<b>–</b>	<b>32 471 200</b>	<b>681 000</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>					
<b>A. Programmes</b>					
<b>Secteur de l'éducation (ED)</b>					
Grand programme I	46 709 000	44 881 100	636 600	92 226 700	130 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 865 000	–	1 865 000	–
<b>Total, ED</b>	<b>46 709 000</b>	<b>46 746 100</b>	<b>636 600</b>	<b>94 091 700</b>	<b>130 000 000</b>
<b>Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)</b>					
Grand programme II	30 037 700	19 194 000	300 900	49 532 600	56 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	2 335 000	–	2 335 000	–
<b>Total, SC</b>	<b>30 037 700</b>	<b>21 529 000</b>	<b>300 900</b>	<b>51 867 600</b>	<b>56 000 000</b>
<b>Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)</b>					
Grand programme III	17 155 600	8 648 400	198 200	26 002 200	25 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	2 580 000	–	2 580 000	–
<b>Total, SHS</b>	<b>17 155 600</b>	<b>11 228 400</b>	<b>198 200</b>	<b>28 582 200</b>	<b>25 000 000</b>
<b>Secteur de la culture (CLT)</b>					
Grand programme IV	31 537 000	10 667 200	215 700	42 419 900	56 200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	1 430 000	–	1 430 000	–
<b>Total, CLT</b>	<b>31 537 000</b>	<b>12 097 200</b>	<b>215 700</b>	<b>43 849 900</b>	<b>56 200 000</b>
<b>Secteur de la communication et information (CI)</b>					
Grand programme V	18 786 600	10 778 800	209 200	29 774 600	35 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	3 290 000	–	3 290 000	–
<b>Total, CI</b>	<b>18 786 600</b>	<b>14 068 800</b>	<b>209 200</b>	<b>33 064 600</b>	<b>35 000 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)</b>					
Projet relatif à un thème transversal	–	6 820 000	–	6 820 000	4 500 000
	–	500 000	–	500 000	–
<b>Total, ISU</b>	<b>–</b>	<b>7 320 000</b>	<b>–</b>	<b>7 320 000</b>	<b>4 500 000</b>
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>144 225 900</b>	<b>112 989 500</b>	<b>1 560 600</b>	<b>258 776 000</b>	<b>306 700 000</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>–</b>	<b>22 000 000</b>	<b>–</b>	<b>22 000 000</b>	<b>–</b>
<b>C. Services liés au programme</b>					
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	2 228 100	419 600	–	2 647 700	–
2. Programme de bourses (FEL)	943 800	1 018 600	–	1 962 400	3 358 500
3. Information du public (BPI)	15 486 400	4 868 000	–	20 354 400	3 957 300
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>18 658 300</b>	<b>6 306 200</b>	<b>–</b>	<b>24 964 500</b>	<b>7 315 800</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>162 884 200</b>	<b>141 295 700</b>	<b>1 560 600</b>	<b>305 740 500</b>	<b>314 015 800</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>					
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	5 143 900	984 100	–	6 128 000	–
B. Élaboration et suivi de l'exécution du budget (BB)	4 174 900	70 000	–	4 244 900	834 000
C. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)	2 943 000	531 600	–	3 474 600	–
Unités hors Siège - Dépenses de personnel/coûts indirects de programme	33 372 800	–	12 107 100	45 479 900	–
D. Relations extérieures et coopération (ERC)	17 612 300	4 396 500	–	22 008 800	2 632 000
E. Gestion des ressources humaines (HRM)	14 982 700	10 702 100	–	25 684 800	294 000
F. Administration (ADM)	61 760 400	26 925 100	–	88 685 500	15 577 300
G. Rénovation des bâtiments du Siège (HQD)	–	6 292 500	–	6 292 500	160 000
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>139 990 000</b>	<b>49 901 900</b>	<b>12 107 100</b>	<b>201 999 000</b>	<b>19 497 300</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>319 540 700</b>	<b>207 002 300</b>	<b>13 667 700</b>	<b>540 210 700</b>	<b>334 194 100</b>
Réserve pour les reclassements	1 500 000	–	–	1 500 000	–
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>9 863 400</b>	<b>3 827 450</b>	<b>–</b>	<b>13 690 850</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>330 904 100</b>	<b>210 829 750</b>	<b>13 667 700</b>	<b>555 401 550</b>	<b>334 194 100</b>
<b>MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé</b>				<b>(11 034 300)</b>	
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>				<b>544 367 250</b>	



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

# SECTION 1

## *Programme et budget approuvés*



# Titre I

## Politique générale et Direction

00001

Budget ordinaire				Ressources extra-budgétaires
	Personnel	Activités	Total des crédits 2002-2003	2002-2003
	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs				
1. Conférence générale	801 200	5 491 200	6 292 400	184 000
2. Conseil exécutif	1 307 600	6 531 800	7 839 400	–
Total, Titre I.A	2 108 800	12 023 000	14 131 800	184 000
B. Direction				
3. Direction générale	1 823 600	458 500	2 282 100	–
4. Cabinet du Directeur général	6 038 200	399 500	6 437 700	117 000
5. Contrôle interne	4 104 000	567 600	4 671 600	380 000
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 591 900	203 100	2 795 000	–
Total, Titre I.B	14 557 700	1 628 700	16 186 400	497 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	2 153 000	2 153 000	–
Total, Titre I	16 666 500	15 804 700	32 471 200	681 000

00002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'organiser au Siège de l'UNESCO la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale (octobre-novembre 2003) et cinq sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2002-2003 ;
- (ii) d'assurer le fonctionnement de la Direction générale et des unités qui constituent la Direction de l'Organisation ;
- (iii) de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;

b) à allouer à cette fin un montant de 15 804 700 dollars pour les coûts de programme et de 16 666 500 dollars pour les dépenses de personnel.

00003

Le Titre I couvre les chapitres ci-après relatifs à la Politique générale et à la Direction de l'Organisation :

### I. A Organes directeurs

1. Conférence générale
2. Conseil exécutif

### I. B Direction

3. Direction générale
4. Cabinet du Directeur général
5. Contrôle interne
6. Normes internationales et affaires juridiques

### I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

## I. A Organes directeurs

### Conférence générale

**00101**

La Conférence générale tiendra sa 32<sup>e</sup> session au Siège en octobre-novembre 2003, pour une durée qui n'excédera pas 18 jours ouvrables (comme la 31<sup>e</sup> session). L'organisation des travaux s'effectuera sur la base des décisions prises par la Conférence générale, notamment à sa 29<sup>e</sup> session (résolution 29 C/87).

**00102**

Les crédits proposés comprennent les honoraires à verser au Commissaire aux comptes, responsable devant la Conférence générale de la vérification des comptes relatifs au Programme ordinaire, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres programmes extrabudgétaires. Sous réserve de la disponibilité des fonds, et sur la base des estimations actuelles, un montant de 100 000 dollars sera prélevé en 2002-2003 sur les ressources extrabudgétaires en vue de payer les honoraires dus au Commissaire aux comptes au titre de la vérification des comptes relatifs aux programmes extrabudgétaires autres que le PNUD, et un montant de 84 000 dollars pour les services de personnel du secrétariat de la Conférence générale.

### Conseil exécutif

**00201**

Durant le biennium 2002-2003, les 58 représentants du Conseil exécutif se réuniront deux fois en 2002 et trois fois en 2003, dont une session de très courte durée après la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale. Les réunions du Conseil exécutif (plénières, commissions et comités) sont planifiées pour une durée de 110 jours ; les réunions de ses organes subsidiaires pour 20 jours et les réunions du Bureau pour huit jours.

**00202**

D'autre part, pour donner suite à la décision 155 EX/5.4 (partie C, par. 22), le Conseil exécutif a décidé de tenir, entre les sessions, des réunions d'information entre les représentants des États membres du Conseil (ou leurs suppléants) qui résident à Paris et le Directeur général.

**00203**

Les représentants qui résident en France sont autorisés à effectuer des voyages de consultation auprès de leur gouvernement, avant ou après chaque session. De plus, pour mieux connaître le fonctionnement de l'Organisation dans les États membres, les représentants peuvent effectuer des missions d'information sur les activités des bureaux régionaux et des projets hors Siège, notamment dans les régions auxquelles ils appartiennent.

**00204**

En ce qui concerne la documentation destinée au Conseil exécutif, la diffusion électronique des documents s'élargira pour satisfaire l'attente des États membres.



## I. B Direction

### Direction générale

**00301**

Ce chapitre comprend principalement les postes de directeur général et de directeur général adjoint et les dépenses courantes s'y rapportant.

### Cabinet du Directeur général

**00401**

Le Cabinet du Directeur général assure le fonctionnement de son Cabinet et coordonne les services centraux de l'Organisation. Les services centraux figurant sous les Titres II.C et III.A, B, C et E du budget sont : la Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR), l'Information du public (BPI), la Planification stratégique et le suivi de l'exécution du programme (BSP), l'Élaboration du budget et le suivi de son exécution (BB), la Gestion et la coordination des unités hors Siège (BFC) et la Gestion des ressources humaines (HRM). Dans son domaine de compétence, chacune de ces unités mène des activités et fournit des avis et des services à la Direction générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et d'en augmenter le plus possible l'impact.

### Contrôle interne

**00501**

L'Office du contrôle interne (IOS), qui relève directement du Directeur général, procède à des audits et contribue à l'évaluation du programme. Les audits internes et les mesures de renforcement des évaluations de programme doivent conduire à des gains d'économie, d'efficacité et d'efficacité dans la réalisation du programme.

### Normes internationales et affaires juridiques

**00601**

L'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA), qui relève directement du Directeur général, traite de toutes les questions juridiques qui se posent à l'Organisation, fournit des avis juridiques à la Conférence générale et au Conseil exécutif à leur demande, donne des avis juridiques aux réunions organisées par l'UNESCO et fournit des services au Comité sur les conventions et recommandations (déc. 104 EX/3.3) lors de l'examen des communications relatives à l'exercice des droits de l'homme relevant des domaines de compétence de l'UNESCO.

**00701**

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure coordination des stratégies et exécution des activités conformément au Programme et budget approuvés, particulièrement en ce qui concerne les pays et groupes de pays ayant une importance stratégique, les groupes prioritaires ayant des caractéristiques communes et les situations d'urgence rencontrées au cours de l'exercice.

**00702**

#### Programmes extrabudgétaires

Sous réserve de la disponibilité des fonds, un montant de 497 000 dollars sera prélevé en 2002-2003 sur les ressources extrabudgétaires pour couvrir le coût des services de personnel du Cabinet du Directeur général et de l'Office du contrôle interne.

## I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

**00801**

En tant qu'élément du système des Nations Unies et conformément aux accords conclus qui comportent notamment des arrangements financiers et budgétaires appropriés, l'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement des organes ci-après, financés en commun :

- Commission de la fonction publique internationale
- Comité consultatif pour les questions administratives
- Comité de coordination des systèmes d'information
- Corps commun d'inspection des Nations Unies
- Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations
- Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par l'ONU (coordination et évacuations)
- Sécurité des fonctionnaires hors Siège
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (Tribunal de l'OIT)
- Sous-Comité de la nutrition du CAC (SCN).

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

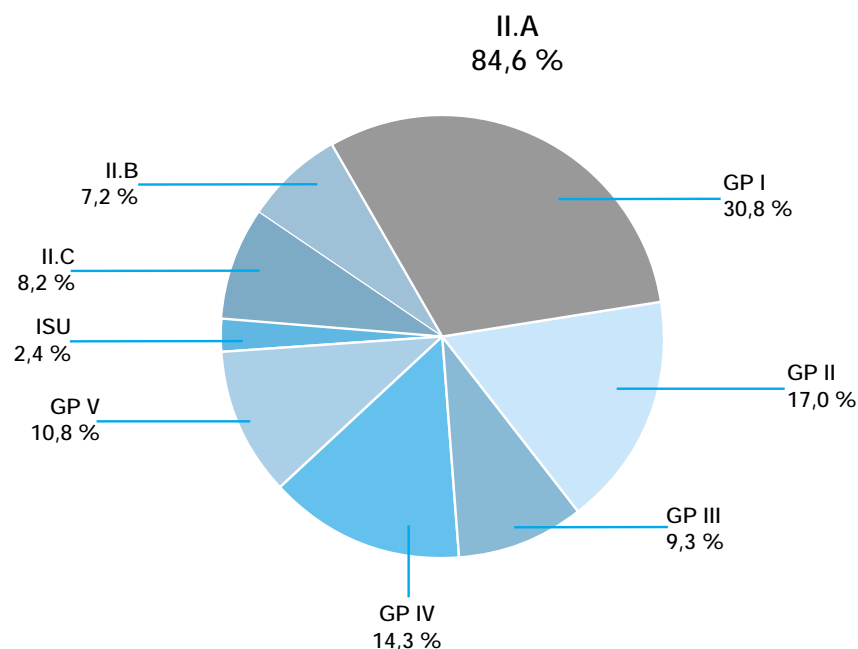
- ◆ En concertation avec les autres institutions du système des Nations Unies qui participent aux activités des mécanismes communs, l'UNESCO continuera d'étudier les moyens de réduire la contribution financière des institutions participantes.

# Titre II

## Programmes et services liés au programme

Budget ordinaire				Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003	
	Programme					
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège	\$	\$	
	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Titre II.A Programmes</b>						
Grand programme I	Éducation	46 709 000	46 746 100	636 600	94 091 700	130 000 000
Grand programme II	Sciences exactes et naturelles	30 037 700	21 529 000	300 900	51 867 600	56 000 000
Grand programme III	Sciences sociales et humaines	17 155 600	11 228 400	198 200	28 582 200	25 000 000
Grand programme IV	Culture	31 537 000	12 097 200	215 700	43 849 900	56 200 000
Grand programme V	Communication et information	18 786 600	14 068 800	209 200	33 064 600	35 000 000
Institut de statistique de l'UNESCO		-	7 320 000	-	7 320 000	4 500 000
<b>Total, Titre II.A</b>		<b>144 225 900</b>	<b>112 989 500</b>	<b>1 560 600</b>	<b>258 776 000</b>	<b>306 700 000</b>
<b>TITRE II.B Programme de participation</b>						
		-	22 000 000	-	22 000 000	-
<b>TITRE II.C Services liés au programme</b>						
1.	Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 228 100	419 600	-	2 647 700	-
2.	Programme de bourses	943 800	1 018 600	-	1 962 400	3 358 500
3.	Information du public	15 486 400	4 868 000	-	20 354 400	3 957 300
<b>Total, Titre II.C</b>		<b>18 658 300</b>	<b>6 306 200</b>	<b>-</b>	<b>24 964 500</b>	<b>7 315 800</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>		<b>162 884 200</b>	<b>141 295 700</b>	<b>1 560 600</b>	<b>305 740 500</b>	<b>314 015 800</b>

### RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE

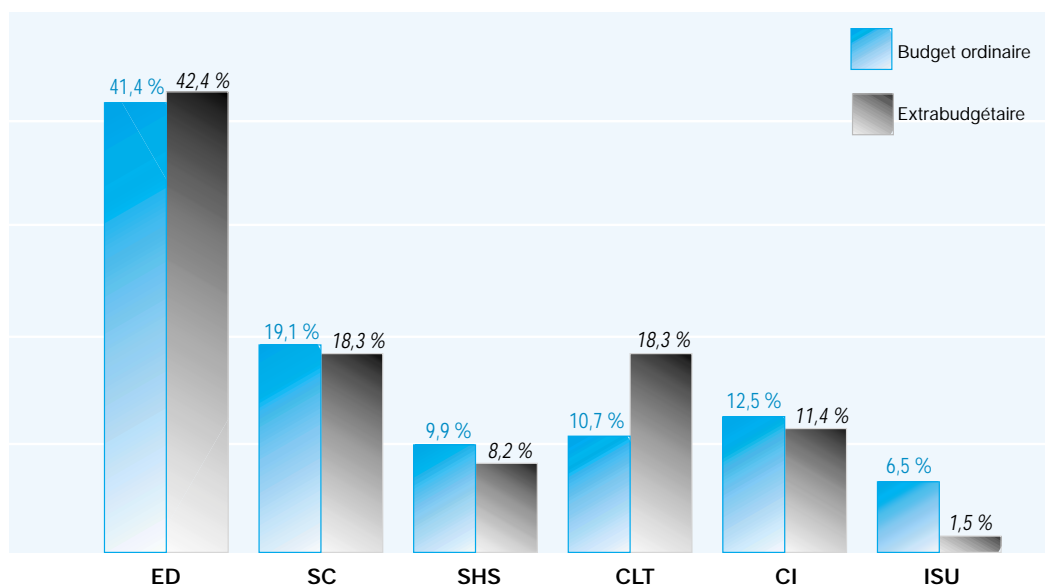


# Titre II.A - Programmes

## Récapitulation des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires

Budget ordinaire				Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
Principaux articles budgétaires	Programme				
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Titre II.A - Programmes</b>					
Grand programme I Éducation	46 709 000	46 746 100	636 600	<b>94 091 700</b>	130 000 000
Grand programme II Sciences exactes et naturelles	30 037 700	21 529 000	300 900	<b>51 867 600</b>	56 000 000
Grand programme III Sciences sociales et humaines	17 155 600	11 228 400	198 200	<b>28 582 200</b>	25 000 000
Grand programme IV Culture	31 537 000	12 097 200	215 700	<b>43 849 900</b>	56 200 000
Grand programme V Communication et information	18 786 600	14 068 800	209 200	<b>33 064 600</b>	35 000 000
Institut de statistique de l'UNESCO	-	7 320 000	-	<b>7 320 000</b>	4 500 000
<b>TOTAL, Titre II.A</b>	<b>144 225 900</b>	<b>112 989 500</b>	<b>1 560 600</b>	<b>258 776 000</b>	<b>306 700 000</b>

### RÉPARTITION DES RESSOURCES DU PROGRAMME ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES CONSACRÉES AUX ACTIVITÉS





Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

# Grand programme I

## *Éducation*



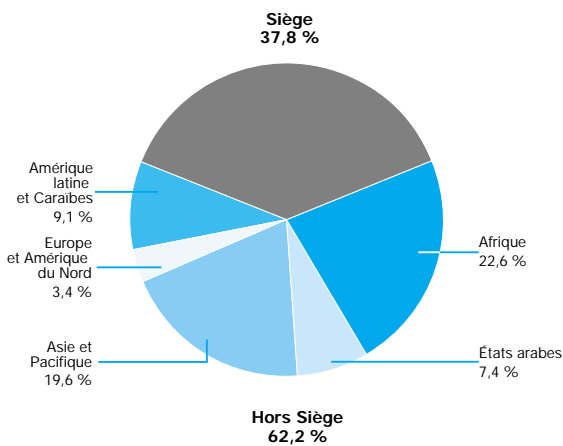
# GRAND PROGRAMME I

## Éducation

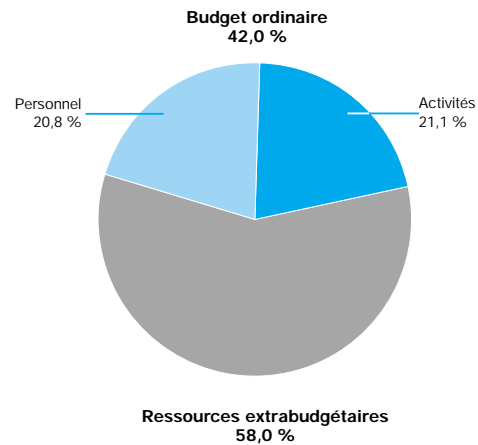
01001

Budget ordinaire	Programme			Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$		
Grand programme I	46 709 000	46 746 100	636 600	94 091 700	130 000 000

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS  
(non compris BIE, IIPE, IUE, ITIE, IESALC  
et IIRCA)

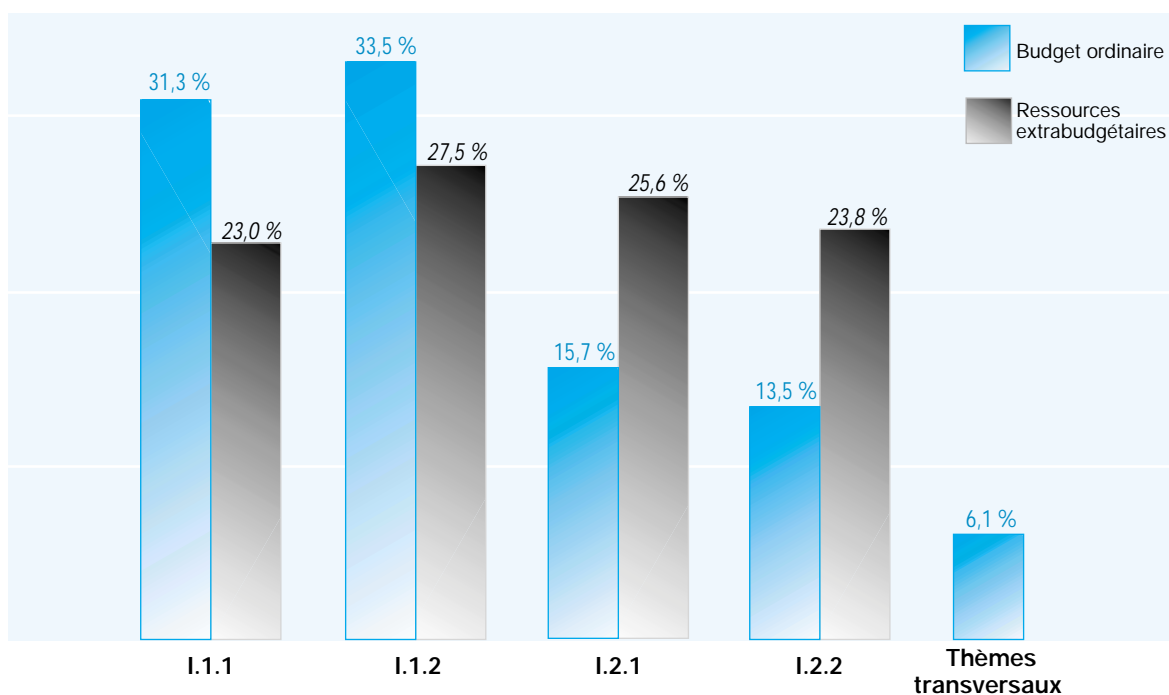


RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE  
DES RESSOURCES



Grand programme I	Activités du budget ordinaire	Ressources extra-budgétaires
	\$	\$
<b>Programme I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>		
Sous-programme I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	9 588 000	26 000 000
Sous-programme I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	10 261 000	31 000 000
Total, Programme I.1	19 849 000	57 000 000
<b>Programme I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs</b>		
Sous-programme I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	4 800 000	28 900 000
Sous-programme I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs	4 141 100	26 900 000
Total, Programme I.2	8 941 100	55 800 000
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>		
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 591 000	3 000 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 100 000	4 700 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	1 900 000	3 500 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 100 000	2 500 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 200 000	500 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	1 200 000	3 000 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 091 000	17 200 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>		
• L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	595 000	-
• La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 270 000	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 865 000	-
<b>31 C/5 approuvé - Total activités, Grand programme I</b>	<b>46 746 100</b>	<b>130 000 000</b>

### RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS (non compris BIE, IIPE, IUE, ITIE, IESALC et IIRCA)



# Éducation

**01003** L'action de l'UNESCO au titre du grand programme I visera principalement à assurer un suivi vigoureux et efficace du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000). A cet effet, il a été décidé de faire de l'éducation de base pour tous la principale priorité pour 2002-2003 et d'accroître de 41,7 % les crédits qui lui seront alloués. Les États membres de l'UNESCO se sont engagés résolument à promouvoir le processus d'Éducation pour tous (EPT) et à réaliser les six objectifs arrêtés à Dakar selon le calendrier établi. Afin que ses propres actions de programme soient en totale conformité avec cet engagement, l'UNESCO a procédé à une réorientation du grand programme I en accordant la priorité à l'exercice effectif du droit universel à l'éducation. Consciente de ce que les types et niveaux d'éducation autres que l'éducation de base peuvent contribuer substantiellement à la réalisation des objectifs de l'EPT et requièrent eux aussi une attention particulière, l'UNESCO s'emploiera à promouvoir l'amélioration de la qualité de l'éducation et la rénovation des systèmes éducatifs dans le cadre de l'effort continu qu'elle mène pour que l'éducation réponde aux besoins réels de l'individu comme de la société.

**01004** Le grand programme I s'efforce d'atteindre les objectifs stratégiques 1 à 3 énoncés dans le chapitre « Éducation » de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), ainsi que les objectifs relatifs aux deux thèmes transversaux intitulés « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ».

**01005** Si l'objectif de l'éducation de base pour tous constitue une urgente obligation, c'est que, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le déni du droit à l'éducation de quiconque — enfant, jeune ou adulte, homme ou femme, riche ou pauvre — est fondamentalement inacceptable. Cette nécessité est rendue encore plus pressante par l'impact de la mondialisation et par l'extension rapide du rôle que jouent la connaissance, l'information et la communication à l'interface de la société, de l'économie, de la culture et de la technologie. Plus que jamais auparavant, l'éducation se trouve au cœur de cet ensemble d'interactions et constitue la clé de tous les efforts qui sont faits pour que les sociétés du savoir soient fondées sur le principe d'équité, le respect de la diversité culturelle et la protection du bien commun. A cet égard, la dimension intersectorielle et interdisciplinaire introduite dans le grand programme I sera essentielle pour aborder les thèmes transversaux que sont l'atténuation de la pauvreté et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

**01006** Le rôle de l'UNESCO dans le suivi de Dakar sera axé principalement sur des actions de sensibilisation, de mobilisation, de coordination et de partage de l'information aux niveaux international, régional et national. Il est impératif d'harmoniser pleinement les efforts de l'ensemble des partenaires et des acteurs pour faire en sorte que les plans nationaux d'EPT ne soient pas seulement bien conçus et dotés de ressources suffisantes, mais également exécutés dans leur intégralité. Dans le cadre du grand programme I, on s'attachera à suivre en permanence les progrès accomplis



au regard des objectifs de l'EPT et à en rendre compte. L'assistance aux États membres visera principalement à faciliter l'établissement de plans nationaux d'EPT et l'intégration des objectifs, priorités et thèmes de l'EPT dans le cadre plus large des stratégies de planification du développement et d'atténuation de la pauvreté. Plus largement, on encouragera l'élaboration de politiques éducatives, de programmes d'amélioration et de réformes qui intègrent les résultats des recherches pertinentes, les informations les plus récentes et les meilleures pratiques novatrices.

**01007** On ne pourra accomplir de progrès sensibles sur la voie de l'EPT que si l'éducation de base devient plus facilement et durablement accessible aux pauvres et aux exclus. A cette fin, l'éducation de base doit être perçue comme un instrument indispensable de toutes les stratégies d'atténuation de la pauvreté et non pas simplement comme l'une de ses conséquences bénéfiques. Une telle conception postule que l'éducation doit être un facteur d'autonomisation à tous les niveaux de l'élaboration des politiques et des pratiques éducatives, et l'UNESCO prêtera son concours technique à l'élaboration de politiques éducatives clairement axées sur la mise en place d'initiatives concrètes permettant d'améliorer à court et long terme les conditions de vie des pauvres et des exclus. Des efforts particuliers seront faits pour assurer aux filles l'égalité d'accès et de chances dans l'enseignement primaire et, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : L'éducation pour tous (2003-2012), pour offrir des possibilités d'apprentissage, par l'alphabétisation et l'éducation non formelle, à ceux qui n'ont pas tiré parti du système scolaire traditionnel ou qui en ont été exclus. Cela s'applique notamment à l'éducation des adultes et à l'éducation permanente qui, aux termes du Cadre d'action de Dakar, doivent être intégrées dans les orientations générales de l'éducation nationale et les stratégies d'atténuation de la pauvreté.

## Éducation et élimination de la pauvreté

L'articulation complexe et dynamique entre éducation et lutte contre la pauvreté doit faire intervenir tous les types et tous les niveaux d'éducation ; en outre, elle devrait être parfaitement intégrée dans le cadre plus large de la politique économique et sociale, de la stratégie de développement et des initiatives de lutte contre la pauvreté. La stratégie interdisciplinaire élaborée par l'UNESCO à titre de contribution à la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire (Nations Unies, septembre 2000) (1997-2006) s'inscrit dans cette perspective. Le Cadre d'action de Dakar conforte également cette vision, en affirmant que le progrès rapide de l'éducation pour tous est une condition nécessaire à la réalisation des objectifs internationaux en matière de lutte contre la pauvreté et un élément essentiel pour la réduction des inégalités entre les pays et au sein des sociétés. De plus, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné le rôle décisif que jouent, particulièrement pour les filles, l'éducation formelle et informelle, et en particulier l'éducation de base et la formation professionnelle, dans l'autonomisation de ceux qui vivent dans la pauvreté, et a invité l'UNESCO à promouvoir la prise en compte de l'éducation comme élément des stratégies de lutte contre la pauvreté (voir résolution 55/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphes 4, 17 et 18).

Pour favoriser l'articulation entre éducation et pauvreté, l'UNESCO élaborera des stratégies visant à accroître l'efficacité de l'éducation en tant qu'instrument propre à favoriser l'autonomisation des pauvres et à améliorer leur qualité de vie. L'éducation, considérée comme une fin en soi et comme un outil pour s'attaquer aux racines de la pauvreté et permettre aux pauvres de jouir pleinement de leurs droits individuels, est au cœur de tout effort visant à éliminer la pauvreté. Les stratégies que l'UNESCO se propose de mettre

en œuvre pour lutter contre la pauvreté grâce à l'éducation comportent plusieurs volets : affirmation de la responsabilité des pouvoirs publics pour ce qui est de la scolarisation massive au niveau primaire ; protection et promotion du droit à l'éducation, afin d'assurer à tous l'accès à l'éducation de base et l'égalité des chances en matière d'éducation ; conception de stratégies, de programmes et de projets en faveur des pauvres dans les domaines de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ; ciblage de pays, de zones et de groupes dont les besoins éducatifs ne sont que faiblement satisfaits. En conséquence, l'UNESCO appréhendera les dimensions éducatives de la pauvreté et de l'élimination de la pauvreté sous diverses formes : à travers le débat et le dialogue sur les politiques aux niveaux national et international ; à l'aide de projets communautaires et de la diffusion des meilleures pratiques et des méthodes novatrices, y compris de nouvelles modalités éducatives ; à l'aide de mécanismes de microfinancement et de projets éducatifs s'appuyant sur ces mécanismes ; au moyen d'initiatives relatives à l'EPT, tant au stade de la planification que de la mise en œuvre, faisant intervenir divers ministères, ainsi que des représentants de la société civile et des partenaires internationaux.

L'UNESCO veillera à ce que les pauvres ne pâtissent pas d'arbitrages qui seraient opérés dans le secteur de l'éducation entre expansion et équité d'une part, qualité et pertinence d'autre part. C'est pourquoi elle favorisera une approche intégrée, englobant tous les types et tous les niveaux d'éducation, de façon à éviter tout déni ou affaiblissement du droit des pauvres à l'éducation. Cette démarche s'accompagnera d'efforts interdisciplinaires et intersectoriels.

**01008** A Dakar, la communauté internationale a renouvelé son engagement d'améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation, de façon à satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux de tous et à contribuer ainsi à enrichir la vie des apprenants. Compte dûment tenu de toutes les dimensions que doit revêtir une éducation de qualité et de l'action menée par les autres organismes et institutions de recherche, le grand programme I proposera une conception de l'éducation de qualité qui offrira une nouvelle orientation stratégique vers l'édification de sociétés du savoir. Cette approche mettra surtout l'accent sur les aspects de l'éducation de qualité qui apparaissent les plus menacés par les tendances à l'homogénéisation des programmes d'enseignement et des cultures, ainsi que par d'autres évolutions qui affaiblissent la pertinence du contenu de l'éducation et qui réduisent les possibilités d'améliorer la qualité de vie de l'apprenant. En conséquence, le programme mettra en exergue les valeurs, les attitudes et les savoir-faire nécessaires pour répondre aux défis complexes qui se posent aux sociétés contemporaines (s'agissant notamment de la culture de la paix, du développement durable, de la science et de la technologie, du VIH/sida et des TIC). En outre, on veillera tout particulièrement à renforcer les aspects de l'éducation qui favorisent le plein épanouissement de la personnalité humaine, en particulier les dimensions linguistique, culturelle, physique, intellectuelle et créatrice du bien-être des apprenants. Ces caractéristiques essentielles de l'éducation de qualité devraient trouver leur expression dans la définition des buts et objectifs de l'éducation, compte tenu du contexte spécifique de chaque société et des besoins des apprenants, et dans la manière dont ce socle normatif façonne le contenu, les méthodes et les matériels éducatifs, l'environnement pédagogique, la formation des maîtres, les relations entre tous les partenaires concernés, ainsi que l'évaluation et le suivi des résultats de l'apprentissage.

**01009** L'édification de sociétés du savoir repose très largement sur les processus de partage des connaissances et sur la capacité des établissements et systèmes éducatifs de mettre à profit les méthodes traditionnelles ou nouvelles de production, d'analyse et de diffusion des connaissances et de l'information. A cet égard, de grands efforts d'adaptation et de rénovation sont demandés aux systèmes éducatifs dans leur ensemble, mais plus particulièrement aux

secteurs de l'enseignement et de la formation technique et professionnels, de l'enseignement supérieur et de la formation des maîtres. Dans cette perspective, le grand programme visera à encourager un vaste dialogue entre les responsables autour de la rénovation des systèmes éducatifs et des méthodes permettant de tirer le meilleur parti des technologies de l'information et de la communication. Dans un contexte de mutations rapides et parfois sans précédent, les normes existantes peuvent s'avérer insuffisantes ; c'est pourquoi le grand programme s'efforcera de déterminer les changements à apporter ou les lacunes à combler dans le domaine normatif, s'agissant tout particulièrement des défis éthiques et intellectuels que soulève l'émergence de sociétés du savoir.

**01010** Le plan d'action du grand programme I vise à donner effet aux résolutions pertinentes adoptées par la Conférence générale et dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants (paragraphe 01110, 01120, 01210, 01220), des programmes intéressant les Instituts pour l'éducation (paragraphe 01310, 01320, 01330, 01340, 01350, 01360) et des Projets relatifs aux thèmes transversaux se rapportant à ce grand programme (paragraphe 01400), ainsi qu'aux résolutions mentionnées ci-après :

10. Conférence internationale de l'éducation
11. Académie africaine des langues
12. Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001)
13. Mise en œuvre de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur
14. Procédures de la Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
40. Le développement durable et le Sommet de Johannesburg, 2002
43. Application de la résolution 30 C/54 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient aussi compte des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

## Programme I.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 48-63

# L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation

**01100**

Budget ordinaire	
• Activités :	19 849 000 \$
• Décentralisation :	67,2 %
Extrabudgétaire :	57 000 000 \$

### I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar

**0111**

Budget ordinaire	
• Activités :	9 588 000 \$
• Décentralisation :	63,7 %
Extrabudgétaire :	26 000 000 \$

**01110**

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de jeter les bases de l'exercice du droit à l'éducation pour tous au moyen de la réalisation des six objectifs du Cadre d'action de Dakar, en coordonnant l'action des partenaires de l'EPT et en maintenant la dynamique collective qui les anime dans leur recherche des stratégies à mettre en place et des ressources à mobiliser à l'appui des initiatives nationales ;
  - (ii) de renforcer les capacités institutionnelles et promouvoir la concertation nationale sur les politiques à adopter, afin que les États membres, en particulier les PMA, puissent établir leurs plans nationaux d'action pour l'EPT et commencer à les mettre en œuvre ;
  - (iii) de promouvoir le dialogue sur les politiques et les échanges d'information aux niveaux régional et sous-régional afin de soutenir les plans d'action pour l'EPT en organisant des forums, des réseaux et autres réunions sur l'EPT, en particulier en Afrique, en convoquant la huitième Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF VIII) en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine ;
  - (iv) de pourvoir à la mise en œuvre du nouveau projet régional dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2002-2015, adopté par PROMEDLAC à sa septième session (Cochabamba, mars 2001) ;
  - (v) de renforcer et élargir l'Initiative des pays de l'E-9, conformément aux recommandations de leur quatrième réunion ministérielle (Beijing, 21-23 août 2001) telles qu'elles figurent dans la Déclaration de Beijing ;

b) à allouer à cette fin un montant de 9 588 000 dollars pour les coûts de programme, de 11 844 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 212 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Pour l'UNESCO, la priorité absolue est de garantir à tous le droit à l'éducation en réalisant les six objectifs de l'éducation pour tous énoncés dans le Cadre d'action de Dakar. En tant qu'organisme de coordination du suivi du Forum mondial sur l'éducation, l'UNESCO s'efforcera de maintenir l'esprit de collaboration de tous les partenaires de l'EPT qui œuvrent collectivement à l'élaboration de stratégies et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales. A cet effet, l'UNESCO doit favoriser la concertation à tous les niveaux — national, régional et international — ainsi que la collaboration, afin de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs du Cadre d'action de Dakar et suivre les progrès réalisés. L'UNESCO appuiera, au titre du sous-programme I.1.1, la mobilisation et la coopération nationales et régionales qu'exige l'EPT. Elle contribuera à des réformes de fond en s'attachant en particulier à faire intégrer les objectifs de l'EPT dans les plans nationaux d'éducation que tous les pays doivent avoir arrêtés d'ici à 2002. L'UNESCO poursuivra également son action en faveur de la mise en œuvre de l'initiative des pays de l'E-9.

Dans l'exercice de sa mission de coordination entre les partenaires de l'EPT, l'UNESCO veillera à ce que les pays intéressés soient les premiers à mettre en œuvre l'EPT et reçoivent à cet effet un soutien effectif. Elle élargira le champ de la coopération en y faisant entrer les ONG et d'autres organisations représentant la société civile, ainsi que ses quatre partenaires officiels au sein du mouvement pour l'EPT (Banque mondiale, FNUAP, PNUD et UNICEF), et d'autres organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux sans le soutien desquels elle ne pourra relever le défi de Dakar. Par ailleurs, l'Organisation coordonnera la campagne mondiale destinée à mobiliser les ressources nécessaires en faveur des actions nationales en matière d'EPT.

## **Axe d'action 1. Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous**

01111

Budget ordinaire	
● Activités :	1 070 000 \$
Extrabudgétaire :	2 500 000 \$

**Antécédents.** Conformément à l'objectif stratégique exposé dans le document 31 C/4 approuvé et dans le cadre de sa participation aux efforts que fait la communauté internationale pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous, l'UNESCO continuera à stimuler la réflexion et à diffuser les connaissances sur les grands dossiers de l'éducation. Au cours de la dernière décennie, elle a établi et fait régulièrement paraître une série d'études sur l'éducation, ainsi que plusieurs éditions de deux rapports périodiques, le *Rapport mondial sur l'éducation* et *L'éducation pour tous : situation et tendances*, qui sont des outils de référence aussi bien pour les responsables nationaux de la politique de l'éducation que pour d'autres utilisateurs professionnels. Le Bilan de l'EPT à l'an 2000 a, pour sa part, mis en évidence quelques-uns des obstacles qui ont entravé la réalisation des objectifs de l'EPT et montré la nécessité de choix d'orientations plus ancrés dans les réalités et de décisions mieux fondées. L'expérience des dix premières années du mouvement pour l'EPT fait clairement apparaître que le suivi régulier de la situation de l'éducation dans le monde et la publication de rapports à cet égard sont un aspect essentiel des suites qui doivent être données au Forum de Dakar.

**Stratégie.** Conformément à l'objectif stratégique exposé dans le document 31 C/4 approuvé et dans le prolongement des recommandations de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle, l'UNESCO continuera à promouvoir une réflexion sur les questions d'éducation, en encourageant le partage du savoir et son ouverture à un public plus large par le canal des réseaux de partenaires et de praticiens qui existent déjà ou qui viennent d'être établis. L'Organisation se chargera des études et de l'analyse des données et elle diffusera les connaissances acquises au sujet de l'EPT de manière à ce que le travail d'élaboration de la politique d'éducation s'inspire des résultats de la recherche, des innovations et des pratiques optimales, en tenant compte dans le même temps des grands problèmes du jour et de demain. Elle mettra en évidence les conséquences que les objectifs de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau international peuvent avoir sur l'éducation. Une série de documents de synthèse sur des questions clés intéressant l'EPT seront publiés à cet effet, elle fera appel à ses différentes institutions, en tenant compte des domaines de compétence propres à chacune et fera en sorte que la recherche soit axée sur les besoins prioritaires actuels en matière d'éducation. Les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de l'EPT seront suivis par l'Observatoire de l'Éducation pour tous qui relève de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et dont la mission est de promouvoir des politiques s'appuyant sur des bases factuelles (voir également le Titre II.A relatif à l'ISU). L'Observatoire sera chargé de recueillir, analyser et diffuser des données et des renseignements statistiques actualisés sur la situation de l'éducation dans les États membres, et d'aider à renforcer les capacités nationales à cet effet. L'évaluation périodique, qui s'appuiera sur différentes sources de données ainsi que sur des études spéciales, en plus des systèmes habituels de collecte de données, visera à promouvoir l'utilisation des données à bon escient. L'Organisation aidera les États membres à élaborer, examiner et ajuster s'il le faut leurs politiques nationales, pour s'assurer que les objectifs de l'EPT sont atteints dans tous les pays. Le Secteur de l'éducation poursuivra sa collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO en vue de la mise au point d'indicateurs de l'éducation, en particulier ceux concernant l'EPT, dans le cadre du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation mené en partenariat avec l'OCDE et la Banque mondiale. Eu égard aux nouvelles priorités définies à Dakar, le Secteur de l'éducation axera les futures éditions de son rapport analytique périodique sur des questions se rapportant à l'EPT. Ce rapport analytique et informatif périodique sera établi sur la base des données et des indicateurs fournis par l'Observatoire de l'éducation pour tous et par l'ISU, des rapports nationaux, régionaux et sous-régionaux des forums de l'EPT, ainsi que des rapports spéciaux présentés par le BIE, l'IIPE et l'IUE. Il fera également le point des tendances et faits nouveaux les plus saillants dans un rapport sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de l'EPT, analysera les succès et les difficultés, anticipera les problèmes et examinera les orientations possibles. En outre, et afin d'améliorer les approches sectorielles de la reconstruction des systèmes éducatifs dans les pays qui sortent d'un conflit, l'UNESCO, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, participera au Réseau interorganisations pour l'éducation dans les situations d'urgence en partageant les informations sur un site Web interactif créé par l'UNESCO en coopération avec l'Université de Pittsburgh.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la formulation des politiques en matière d'enseignement et la prise de décisions fondées sur des données factuelles, grâce à la fourniture de moyens tels que (i) des travaux de recherche appliquée et des documents d'orientation et de synthèse, (ii) un rapport analytique sur l'évolution de l'éducation dans le monde, et (iii) des données sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs du Cadre d'action de Dakar ainsi que des indicateurs de ces progrès.
- ◆ Enrichissement de la base de connaissances sur l'éducation qui sera en outre rendue plus accessible par (i) la diffusion des conclusions de travaux de recherche appliquée, des résultats d'études, des innovations et des pratiques optimales, (ii) la publication d'un bulletin trimestriel traitant des activités de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT et d'autres questions relatives à l'éducation, et (iii) l'établissement de réseaux interinstitutions efficaces et l'échange d'information dans les pays en situation de crise ou d'après-conflit.

## Axe d'action 2. Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT

01112

Budget ordinaire	
● Activités :	6 918 000 \$
Extrabudgétaire :	20 000 000 \$

**Antécédents.** Réaffirmant le principe du droit fondamental de tout être humain à l'éducation, le Cadre d'action de Dakar invite les États membres à définir des plans nationaux pour l'EPT ou à renforcer ceux qui existent déjà avant 2002 au plus tard. Ces plans d'action doivent se situer dans un cadre sectoriel bien intégré et être étroitement rattachés aux stratégies d'éradication de la pauvreté et du développement durable. Comme le souligne le Cadre d'action, « le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national ». Le rôle de l'UNESCO doit donc être de veiller à ce que les États membres soient les premiers à mettre en œuvre des politiques globales systémiques dans le cadre desquelles l'éducation — formelle et non formelle — est considérée comme un processus qui se déroule tout au long de la vie. Plus que jamais, les décideurs doivent adopter des approches favorisant la cohérence intersectorielle et directement articulées aux stratégies nationales de développement.

Ils doivent concilier les priorités nationales et les identités culturelles locales en utilisant au mieux les structures et mécanismes de coopération au niveau régional. Le processus d'élaboration de la politique d'éducation doit être plus démocratique, ce qui nécessite une collaboration plus étroite entre les gouvernements et les représentants de la société civile, avec l'appui éventuel de partenaires et institutions extérieurs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs de l'EPT suppose la mise en place de mécanismes d'exécution efficaces permettant de résoudre des questions fondamentales telles que la décentralisation, la gouvernance et la prestation de services éducatifs dans les sociétés en transition ou en voie de reconstruction.

**Stratégie.** L'un des éléments clés de la stratégie de l'UNESCO correspondant à cet axe d'action portera sur le renforcement des capacités institutionnelles nationales. L'UNESCO, en particulier par l'entremise de ses instituts, renforcera les capacités nationales de planification stratégique dans différents domaines : direction politique et gestion administrative et financière, formation professionnelle initiale et continue des enseignants ; concertation et participation de la population ; construction d'indicateurs de performance et suivi ; apprentissage tout au long de la vie ; programmes d'études et évaluation des acquis ; utilisation des technologies de l'information et de la communication ; et rénovation et construction des locaux éducatifs. L'UNESCO encouragera et facilitera la concertation nationale ainsi que les processus de participation aux consultations et à la prise des décisions faisant intervenir toutes les parties prenantes : gouvernements (en particulier les ministères de l'éducation et des finances) représentants de la société civile, associations de parents d'élèves et d'enseignants, ONG et secteur privé. Les États membres seront de ce fait mieux à même d'élaborer des plans d'action cohérents pour l'EPT, associant étroitement les différents niveaux d'éducation et les différentes formes d'apprentissage et s'inscrivant dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement national. En s'appuyant sur les mécanismes existants, l'UNESCO renforcera la coopération régionale et les forums et réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux pour l'EPT à l'appui des activités nationales. Elle mobilisera en particulier les ressources techniques et financières existantes et sollicitera ses partenaires pour l'EPT, les donateurs et le secteur privé pour obtenir les ressources supplémentaires nécessaires à l'élaboration des plans d'action nationaux d'ici à 2002, comme prévu dans le Cadre d'action de Dakar. L'accent sera mis sur le renforcement des mécanismes de coopération et plans d'action régionaux et sous-régionaux et au soutien des programmes et mécanismes régionaux existants. En Afrique, en liaison avec l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), on mettra à profit les différents programmes de coopération (UNSI, COMEDAF, ADEA et ses groupes de travail) pour mettre en œuvre les stratégies régionales d'éducation pour tous. L'UNESCO préparera en particulier la huitième Conférence régionale des ministres de l'éducation des États membres africains (MINEDAF VIII), en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Dans les États arabes, un soutien sera offert à l'ARABEFA, l'UNWRA et aux Territoires autonomes palestiniens. En Asie et dans le Pacifique, ce soutien ira aux initiatives coopératives pour l'EPT, notamment l'APPEAL, le Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) et les Assises du Pacifique. En Amérique latine et dans les Caraïbes,

l'UNESCO appuiera le nouveau projet régional PROMEDLAC, étalé sur 15 ans, les Assises des Caraïbes et CARNEID. Elle continuera également de concourir à un programme régional européen portant sur l'Europe du Sud-Est et le Caucase ainsi qu'à l'action de coordination des Nations Unies dans les pays en situation de crise.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement et/ou renforcement — par la définition de principes directeurs, des activités de formation et la création de capacités —, des plans d'action pour l'EPT dans le cadre de politiques et de programmes sectoriels, en particulier en Afrique et en Asie du Sud, dans les pays les moins avancés, les pays en transition ou qui sortent d'un conflit et dans les pays de l'E-9.
- ◆ Renforcement des capacités nationales, sous-régionales et régionales grâce à une amélioration apportée dans les domaines suivants : élaboration des politiques, planification, budgétisation, suivi et gestion, et, conception, construction et entretien de bâtiments scolaires et d'espaces d'apprentissage (*en collaboration avec l'IIPE*).
- ◆ Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et facilitation de la concertation sur l'action à mener, grâce à l'échange d'information et au soutien des réseaux et réunions régionaux et inter-régionaux.

### Axe d'action 3. Activités pour l'EPT dans les pays de l'E-9

01113

Budget ordinaire	
● Activités :	1 000 000 \$
Extrabudgétaire :	2 000 000 \$

**Antécédents.** Créée en décembre 1993 à Delhi (Inde), l'Initiative des pays de l'E-9 est une activité importante menée en faveur de l'éducation de base dans les neuf pays en développement les plus peuplés (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan). Il ressort du Bilan de l'EPT à l'an 2000 que ces pays ont progressé de manière satisfaisante. Leurs ministres de l'éducation ont examiné ces résultats encourageants en janvier 2000 au Brésil puis au Forum mondial de Dakar sur l'éducation. L'une de leurs préoccupations était de continuer à privilégier les actions menées au niveau national. La quatrième Réunion ministérielle, qui s'est tenue à Beijing en août 2001, a adopté la Déclaration de Beijing, confirmant les engagements pris à Dakar. Cette déclaration place la lutte contre la pauvreté au premier rang des objectifs à atteindre et propose des stratégies concrètes pour réduire l'analphabétisme, améliorer la qualité de l'enseignement primaire et la formation des maîtres, renforcer le rôle des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance et progresser encore vers l'EPT en ayant recours à l'enseignement à distance et aux TIC. L'UNESCO aura pour tâche de contribuer au succès des actions menées dans les pays, notamment en élaborant et appliquant les plans nationaux pour l'EPT ; une attention particulière sera accordée aux politiques et aux programmes qui améliorent l'accès des filles et des femmes à l'éducation. En outre, l'UNESCO s'efforcera d'améliorer l'échange de connaissances entre pays de l'E-9 dans les domaines énumérés ci-dessus, afin de progresser sur la voie de l'EPT, d'identifier les meilleures pratiques et de les faire connaître à d'autres pays confrontés à des problèmes analogues.

**Stratégie.** En ce qui concerne la mise en œuvre des plans nationaux pour l'EPT, la stratégie sera axée sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. On fournira un appui aux activités de formation dans les domaines ayant trait au contrôle des acquis des élèves, à la gestion et à l'administration de l'enseignement primaire, de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ; à cet égard, on mettra en œuvre les activités prévues par le Forum de l'Asie du Sud. La formation initiale et continue des enseignants sera évaluée et les programmes correspondant à des pratiques optimales seront identifiés, y compris l'utilisation des TIC et de l'enseignement à distance. Des livres du maître seront mis au point et les enseignants seront encouragés à travailler de concert avec les parents et les organisations communautaires.



Pour soutenir les activités menées par l'UNESCO en faveur de l'UNGEI, et à titre de suivi d'une activité conjointe en cours dans les pays de l'E-9, des séminaires infranationaux et des programmes de sensibilisation seront élaborés ainsi que des matériaux pédagogiques, une formation spécifique des enseignants et des administrateurs ; les plans nationaux pour l'instruction des filles et des femmes seront considérés comme une priorité. Dans le domaine de l'alphabétisation, on accordera une attention soutenue et renforcée à la formation et à la planification, ainsi qu'aux matériaux pédagogiques dans les langues locales ; des séminaires et des ateliers seront organisés aux niveaux infranational, national et des pays de l'E-9 afin d'accroître la sensibilisation à des questions particulières. L'alphabétisation des femmes restera une priorité. Parallèlement, des activités seront menées, en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) afin de concevoir des systèmes rationnels d'évaluation et de suivi de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation aux niveaux local et national, l'objectif étant de disposer, dans ces deux domaines, d'indicateurs robustes, fiables et comparables. L'enseignement à distance et les TIC pour l'éducation de base bénéficieront d'une attention particulière : on améliorera le suivi des programmes en cours en s'attachant à la qualité de l'enseignement dispensé à distance et en aidant les pays à analyser l'utilisation des TIC pour l'éducation non formelle des jeunes et des adultes. Des activités auront pour but d'analyser l'emploi rationnel des TIC dans les classes et d'aider les pays à introduire progressivement ces techniques en tant qu'outils d'apprentissage dans les écoles primaires, en particulier dans les zones rurales. Pour donner suite à la recommandation formulée par les pays de l'E-9 à Beijing, on se préoccupera davantage de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) notamment en procédant à des échanges d'expérience et de connaissances et en conduisant une action appropriée dans les pays de l'E-9 afin d'augmenter le nombre de programmes d'EPPE, surtout dans les zones rurales. Une évaluation de l'Initiative des pays de l'E-9 aura lieu à la fin de l'exercice biennal.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue des responsables de l'éducation à tous les niveaux : ils deviendront plus conscients de la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement, notamment par la formation des enseignants et l'échange d'expériences dans le cadre d'ateliers de formation et avec un appui technique.
- ◆ Bon fonctionnement du Forum de l'Asie du Sud, avec la participation des pays voisins : formation et renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et de l'administration des projets d'alphabétisation et de l'enseignement primaire, et évaluation des acquis des élèves.
- ◆ Amélioration des capacités de planification pour les activités d'alphabétisation et l'éducation non formelle dans les pays de l'E-9 par la formation, un meilleur échange des connaissances et l'élaboration d'indicateurs fiables.
- ◆ Prise de conscience de l'utilité des programmes nationaux d'EPPE par l'échange des connaissances et le soutien des initiatives nationales.
- ◆ Élargissement de l'accès aux programmes, officiels et non officiels, de l'EPT par une meilleure utilisation des TIC et de l'enseignement à distance pour l'éducation de base.

### Axe d'action 4. Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT

0114

Budget ordinaire	
● Activités :	600 000 \$
Extrabudgétaire :	1 500 000 \$

**Antécédents.** Les campagnes de sensibilisation, la mobilisation de toutes les parties prenantes, la coordination de l'initiative mondiale à l'appui des efforts nationaux en faveur de l'éducation pour tous et la coopération avec les organisations représentant la société civile sont essentielles à la bonne mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar. Pendant l'exercice précédent, l'UNESCO a suscité et organisé des consultations sur cette initiative mondiale, avec des organismes internationaux d'assistance financière et technique, des ONG et les pays bénéficiaires. Le nouveau rôle que joue la société civile dans l'éducation et l'émergence de campagnes orchestrées par les ONG à travers le monde a fait prendre un tour

plus dynamique à la coopération établie avec les ONG pour promouvoir l'éducation pour tous. La Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous, organisée par l'UNESCO, a facilité l'intégration des ONG dans le processus de Dakar. Le Cadre d'action de Dakar reconnaît expressément le rôle important de la société civile et souligne la nécessité de « faire en sorte (qu'elle) s'investisse activement dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies de développement de l'éducation ». Le suivi du Forum de Dakar nécessitera des contacts répétés avec les partenaires du développement et d'autres organismes internationaux. Il apportera aussi des informations en retour qui, dans l'exercice concret de l'action de renforcement des capacités, permettront d'éclairer le travail d'analyse et d'élaboration des politiques effectué en amont. L'évolution de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, dans le contexte de la mondialisation, sera observée de près.

**Stratégie.** L'UNESCO organisera des réunions annuelles du Groupe de haut niveau pour l'EPT, et du Groupe de travail sur l'éducation pour tous, le premier étant plus précisément axé sur la promotion à haut niveau et la mobilisation des ressources, le second étant chargé de donner des avis et appuyer la réalisation des objectifs de l'EPT. Les participants fourniront des renseignements à jour sur les progrès accomplis aux niveaux national et régional, et ils rendront compte des programmes phares inter-organisations. L'UNESCO resserrera sa coopération avec la société civile en organisant des consultations et des activités conjointes avec les ONG, et les réseaux, campagnes et alliances organisés par la société civile. Elle renforcera la Consultation collective des ONG sur l'EPT, en l'aidant à mener ses activités et à être présente, en particulier au niveau régional, et en l'associant étroitement à tous les programmes, réunions et mécanismes de l'éducation pour tous. La Consultation collective entreprendra des actions concrètes pour que la concertation pour l'EPT puisse tirer avantage de l'expérience professionnelle de ses membres ainsi que pour défendre et faire connaître la contribution et le rôle de la société civile dans le suivi de Dakar. Conjointement avec la Consultation collective et d'autres partenaires de l'EPT, l'UNESCO renforcera la capacité de soutien des ONG à l'éducation pour tous et utilisera les TIC pour constituer des réseaux et partager l'information. En consultation avec tous les partenaires de l'EPT, l'UNESCO continuera de coordonner l'initiative mondiale visant à élaborer les stratégies et à mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les efforts nationaux en matière d'EPT. Ce soutien doit s'entendre de façon large pour inclure les ressources financières, humaines et institutionnelles. Les stratégies englobent la mobilisation, l'utilisation et la gestion des ressources en associant méthodes traditionnelles et novatrices. La collaboration étroite qu'elle maintient avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE permettra à l'UNESCO de veiller à ce que les pays membres de ce comité tiennent leur engagement d'accroître l'aide publique au développement affectée à l'éducation, en particulier à l'éducation de base. Elle contribuera par ailleurs à la recherche d'autres sources de financement et, compte tenu des prévisions financières, à mettre à profit les perspectives d'appui au développement national qu'offrent les mécanismes d'amélioration des relations commerciales, d'allègement de la dette et de conversion de créances. Faisant suite à la dynamique créée à Dakar, une stratégie promotionnelle sera mise en œuvre pour que l'ensemble de la communauté internationale reste fortement sensibilisée au mouvement de l'éducation pour tous et au progrès qu'il enregistre. L'UNESCO continuera à dresser l'état des lieux des principales initiatives et programmes entrepris par les principaux partenaires de l'EPT et elle affichera ces informations sur le site de l'EPT. Avec l'aide de ses partenaires de l'EPT et de ses instituts et bureaux hors Siège, l'UNESCO s'organisera en courtier d'information et appuiera les réseaux régionaux et sous-régionaux de l'EPT dans le monde, afin de mieux aider les décideurs et les planificateurs nationaux, les ONG, les spécialistes de l'éducation et autres partenaires dans la poursuite d'objectifs nationaux en faveur de l'éducation pour tous.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Manifestation d'un engagement politique soutenu et renforcé aux niveaux national et international, se traduisant par une meilleure visibilité et une plus grande centralité des objectifs de l'EPT dans les actions des principaux partenaires et les questions à l'ordre du jour des principales réunions et conférences internationales.
- ◆ Consensus entre les partenaires de l'EPT sur les principes et stratégies du soutien international aux efforts nationaux d'éducation pour tous, notamment par l'Initiative mondiale.
- ◆ Accroissement de la participation des ONG de toutes les régions à la concertation, aux campagnes de promotion en faveur de l'EPT et à ses mécanismes, en organisant des consultations collectives,

en renforçant les réseaux d'ONG aux niveaux national et régional et en rassemblant et diffusant des informations sur la contribution et le rôle de la société civile dans le domaine de l'EPT.

- ◆ Renforcement de la sensibilisation du public à l'EPT, grâce à des campagnes de promotion et au partage du savoir.
- ◆ Renforcement des partenariats par la mise en place d'une collaboration effective avec des organisations sœurs et d'autres partenaires de l'EPT, en particulier dans le cadre de programmes phares inter-organisations.

## I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives

0112

Budget ordinaire	
● Activités :	10 261 000 \$
● Décentralisation :	70,5 %
Extrabudgétaire :	31 000 000 \$

01120

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
  - (i) de promouvoir la rénovation et l'expansion d'une éducation formelle de base de qualité, englobant à la fois la protection et l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire, en s'appuyant sur des approches intégratrices et novatrices propres à élargir l'accès des filles, des enfants en difficulté, des enfants ayant des besoins spéciaux et des enfants appartenant à des minorités ethniques à cette éducation, en se préoccupant particulièrement des États membres de l'Afrique et de l'Asie du Sud et des pays les moins avancés ;
  - (ii) d'apporter son soutien aux programmes nationaux d'alphabétisation, y compris à leurs composantes concernant l'enseignement professionnel, ainsi qu'à l'éducation non formelle, en vue d'en faire bénéficier les enfants, les jeunes et les adultes marginalisés, en particulier les filles et les femmes, et de faire en sorte que ces personnes jouissent du droit à l'éducation et acquièrent les compétences nécessaires dans la vie courante pour vaincre la pauvreté et l'exclusion ;
  - (iii) d'accorder une attention particulière aux besoins en matière d'éducation des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres groupes victimes de conflits ou de catastrophes naturelles ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 10 261 000 dollars pour les coûts de programme, de 13 680 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 226 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

Le sous-programme I.1.2 vise à contribuer à la mise en œuvre des six objectifs approuvés à Dakar et plus particulièrement à développer et améliorer l'offre et la qualité de l'éducation de base pour tous comme il est indiqué dans le document 31 C/4 approuvé. Il s'agit donc d'assurer l'accès au droit à l'éducation et par là même à l'exercice d'un ensemble d'autres droits, tel celui au développement, dont l'accès est limité par l'absence d'une éducation au sens moderne du terme. Le sous-programme s'adresse en priorité aux diverses catégories et groupes de population qui sont mal ou pas du tout desservis par les systèmes d'éducation existants. Il entend dans une perspective d'instauration de l'égalité des sexes, et dans un souci de qualité des services en éducation de base, fournis dans les langues maternelles et/ou officielles au choix des apprenants : a) développer et améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance notamment les

enfants les plus vulnérables et défavorisés ; b) favoriser l'universalisation de l'enseignement primaire obligatoire, gratuit et de qualité, notamment pour les filles, les enfants en difficulté et les minorités ethniques ; c) répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des adultes en connaissances et compétences nécessaires à la vie courante ; d) consolider la lutte contre l'analphabétisme, des femmes en particulier, et développer des programmes d'éducation de base et d'éducation permanente pour les adultes.

## Axe d'action 1. Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices

01121

Budget ordinaire	
● Activités :	4 225 400 \$
Extrabudgétaire :	12 000 000 \$

**Antécédents.** La communauté mondiale s'est donné pour mission à Dakar de faire en sorte que tous les enfants, notamment les filles, les catégories les plus pauvres et les enfants ayant des besoins spéciaux, jouissent de leur droit à l'éducation et que l'éducation dispensée soit de qualité. Elle a reconnu en particulier que la protection et l'éducation de la petite enfance est essentielle pour atteindre l'objectif d'un enseignement primaire de qualité pour tous les enfants d'ici à 2015. Les participants au Forum de Dakar se sont aussi engagés à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005. Pour être de qualité, l'éducation doit être intégratrice et faire appel à des approches et à des modes d'enseignement nouveaux de façon à ce que tous les enfants puissent apprendre et développer leurs capacités, à leur rythme, à leur manière, dans leur langue et dans un environnement favorable. La faiblesse des structures de gouvernance a amoindri les effets des investissements antérieurement consacrés à l'éducation alors que les décideurs et les enseignants, surtout en Afrique et en Asie du Sud, sont confrontés à des impératifs nouveaux en raison de l'apparition de la pandémie de VIH/sida et de la persistance de la pauvreté. En particulier, la pénurie de matériels pédagogiques dans les établissements d'enseignement des pays en développement et le manque d'enseignants qualifiés font ressortir la nécessité d'une planification à moyen et à long terme et d'une action concertée qui mettent à contribution toutes les parties prenantes et notamment les communautés concernées. L'UNESCO estime nécessaire de fournir des services d'éducation, de manière formelle et non formelle, dans la langue des intéressés et d'accorder une attention particulière aux dimensions de l'alphabétisation qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie et à la satisfaction des besoins fondamentaux.

**Stratégie.** En ce qui concerne la protection et l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaire, l'UNESCO a pour stratégie de soutenir et d'encourager la réforme et la rénovation de l'éducation par une assistance technique directe et par l'information sur les expériences concluantes. L'Organisation aidera les États membres à élaborer et à reformuler des politiques globales de la petite enfance, y compris des politiques de soutien à la famille, et renforcera la gestion et la mise en réseau de l'information sur la petite enfance. Elle aidera aussi les États membres à mettre au point de nouvelles modalités éducatives pour que les enfants les plus pauvres aient accès à l'instruction primaire et puissent ainsi réussir dans des conditions d'égalité avec les autres ce qui les aidera à s'intégrer dans le système éducatif. Considérant que la réforme de l'éducation est une œuvre de longue haleine, l'UNESCO cherche à renforcer ses partenariats avec les États membres et les bailleurs de fonds et elle encourage les échanges et l'établissement de réseaux nationaux et internationaux. Elle prêtera son concours aux mécanismes de collaboration tels que la programmation conjointe des CCA/UNDAF et l'initiative décennale en faveur de l'éducation des filles lancée à l'échelle du système des Nations Unies (voir encadré). Par l'intermédiaire de ses bureaux hors Siège, l'UNESCO utilisera les activités de programmation sectorielles pour soutenir les modifications systémiques de nature à améliorer l'accès des enfants à une éducation de qualité, qu'il s'agisse de l'éducation de la petite enfance ou de l'enseignement primaire. L'UNESCO contribuera à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, de l'élaboration et de l'adaptation des programmes d'enseignement, des méthodes de mesure des acquis ainsi que des services d'orientation et de conseil. Elle aidera les États membres à concevoir et mettre en œuvre des

politiques nouvelles en matière de gouvernance éducative et de promotion du livre mettant l'accent sur la participation des intéressés. Une évaluation de la suite donnée à la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité (Salamanque, Espagne, 1994) sera effectuée et la stratégie de l'UNESCO relative à l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux sera révisée en conséquence. Les technologies de l'information et de la communication ouvrent des perspectives nouvelles et l'UNESCO aidera les États membres à renforcer leurs capacités d'utilisation de ces technologies en vue d'accroître le rayon d'action et la qualité de l'éducation formelle. A cet égard, l'UNESCO continuera de coopérer avec le Centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes (Malawi) et le Centre international pour l'éducation des femmes et des filles (Burkina Faso).

## Initiative décennale en faveur de l'éducation des filles lancée à l'échelle du système des Nations Unies et égalité entre les sexes dans l'éducation de base

L'UNESCO s'est employée depuis toujours à éliminer toutes les formes de discrimination dans l'éducation. Les filles et les femmes constituent l'un des principaux groupes de population visés par cet effort et leurs besoins seront pris en considération dans tous les programmes de l'UNESCO pendant la période couverte par le 31 C/4 approuvé. Aussi, l'UNESCO a participé activement à l'initiative en faveur de l'éducation des filles lancée à l'échelle des Nations Unies lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar (avril 2000). Cette initiative décennale qui vise à satisfaire, à l'échelle du système, les besoins impérieux d'éducation des filles — en augmentant leur part dans les effectifs et en améliorant la qualité de l'enseignement qui leur est dispensé — fait partie intégrante et est un élément essentiel de l'action mondiale entreprise pour lutter contre la pauvreté et assurer le développement social. Pour l'UNESCO, elle représente un complément important des activités consécutives au Forum de Dakar qui tendent à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et à instaurer l'égalité dans ce domaine d'ici à 2015.

Dans le cadre de l'initiative, l'UNESCO mène, pour assurer l'égalité entre les sexes, une stratégie en trois volets :

- **Activités de promotion et de sensibilisation.** Les activités de promotion sont indispensables si l'on veut toucher et sensibiliser la population cible à tous les niveaux, les filles, les femmes, leurs familles, les enseignants, les responsables locaux, les agents de vulgarisation, les fonctionnaires, les législateurs — de façon à ce que les attitudes et les comportements à l'égard de l'éducation des femmes et des filles changent. L'UNESCO accordera une assistance technique pour l'élaboration de stratégies visant à sensibiliser les communautés à la nécessité d'une formation tout au long de la vie qui s'adresse aux deux sexes et réalisera des matériels de promotion et de sensibilisation destinés aux décideurs et à ceux qui dispensent l'éducation de base, à partir d'informations sur les bonnes pratiques recueillies auprès des États membres.
- **Appui à la conception de politiques.** L'expérience montre que la question de l'égalité entre les sexes doit faire l'objet d'une approche globale et interdisciplinaire tenant compte de facteurs sociaux, culturels et économiques. Les données et études disponibles sur l'égalité entre les sexes dans l'éducation de base sont en général limitées, incomplètes ou sous-exploitées. La capacité de recherche des institutions nationales dans ce domaine doit être renforcée. L'UNESCO redoublera d'efforts en vue de développer le potentiel requis et d'aider les gouvernements et les législateurs à traduire leurs engagements dans les faits en adoptant des politiques rationnelles et des mesures concrètes fondées sur des recherches et des analyses factuelles sexospécifiques.
- **Promotion de modes d'éducation adaptés aux différences entre les sexes.** Pour accroître l'effectif des filles et des femmes qui bénéficient d'une éducation, alors qu'elles vivent dans des conditions variables, il faut instituer des modes d'éducation souples et ouverts, sans sacrifier leur qualité ni leur pertinence par rapport à la vie courante des intéressées et de leurs familles. L'UNESCO continuera d'encourager ses États membres à établir des passerelles entre les structures d'éducation formelle et les modalités d'éducation non formelle de façon à ce que les filles et les femmes puissent passer d'un système à l'autre à tout moment du processus de formation tout au long de la vie.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Soutien apporté aux efforts des États membres pour réformer l'éducation de la petite enfance et des enfants en âge de fréquenter l'école primaire par des services consultatifs, une assistance technique, la mise en commun d'expériences appropriées et la promotion de la coordination nationale en vue de l'éducation pour tous.
- ◆ Facilitation du renforcement des capacités dans les États membres pour contribuer au développement de l'éducation de la petite enfance et à la mise en place de politiques de soutien aux familles, améliorer la qualité du cadre éducatif et l'évaluation au niveau du primaire, mettre en place une coordination pour le développement durable du livre et l'approvisionnement en livres, renforcer les mécanismes de gouvernance locale et de supervision scolaire, ainsi que prévoir des services d'orientation et de conseil pour les enfants, en accordant une attention particulière aux jeunes filles et enfants victimes du VIH/sida, par le biais d'ateliers nationaux et régionaux, de services de soutien technique et de mise en commun de données d'expériences.
- ◆ Meilleure connaissance des initiatives destinées aux plus pauvres, aux jeunes filles et autres groupes défavorisés qui risquent d'être marginalisés ou exclus, par un regroupement des réseaux régionaux et internationaux, ainsi que par l'établissement et le renforcement de partenariats.
- ◆ Amélioration des capacités techniques et professionnelles du personnel enseignant par l'élaboration de matériels éducatifs susceptibles d'être transmis par des canaux multiples ainsi que par la diffusion et l'échange d'informations.

## Axe d'action 2. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives

01122

Budget ordinaire	
● Activités :	6 035 600 \$
Extrabudgétaire :	19 000 000 \$

**Antécédents.** Les programmes d'alphabétisation comme ceux d'éducation non formelle ont historiquement toujours servi en priorité des populations marginalisées, enfants comme adultes, à l'écart des grands courants du développement économique ; on ne peut aujourd'hui séparer dans cette perspective les techniques de l'alphabétisation de leur fonctionnalité ; l'alphabétisation est faite pour « lire le monde » et ne peut se concevoir que dans la perspective d'un enseignement primaire de qualité, ou à l'intérieur de programmes d'éducation non formelle qui assurent l'adéquation de l'alphabétisation à son milieu et l'amélioration des conditions de vie. Les conférences de Hambourg (CONFINTEA), de Jomtien, et le Forum de Dakar ont chacune à sa façon attiré l'attention sur la permanence des phénomènes multiformes de l'analphabétisme, qu'il soit primaire ou de retour. L'absence d'accès à l'éducation est un déni de droit humain, et pour faciliter la généralisation de l'enseignement primaire, en 2015, il est nécessaire de prévoir des programmes destinés à servir directement les enfants, les jeunes et les adultes hors de l'école, selon des modalités adaptées à leurs modes de vie et leurs besoins ; l'adéquation de ces programmes à l'environnement socio-économique de ceux qu'ils doivent servir est la pierre angulaire de leur succès.

**Stratégie.** Dans cette perspective, l'action de l'UNESCO en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle a deux principales orientations, l'une en amont de l'action de terrain pour préparer et assurer le suivi des politiques internationales, l'autre en aval pour fournir les recherches-actions nécessaires à l'élaboration de politiques nouvelles qui démontreront le bien fondé de programmes et d'actions spécifiques au bénéfice des populations en grande difficulté. C'est au travers des instruments internationaux qui rappelleront les engagements de la communauté internationale comme l'existence des déchirures sociales et économiques que l'UNESCO peut espérer mobiliser les moyens et énergies nécessaires pour susciter et appuyer les politiques nationales d'alphabétisation et d'éducation non formelle, ainsi que pour développer toutes les dimensions de l'alphabétisme (alphabétisme fonctionnel et notions d'informatique), en insistant sur leur importance pour l'éducation tout au long de la vie et la satisfaction des besoins fondamentaux. Par ailleurs, l'UNESCO entend développer de nouveaux instruments d'évaluation et de suivi pour ces programmes d'éducation alternative, et établir des ponts avec le système d'éducation

formelle permettant à ceux qui auront bénéficié des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle de se positionner dans le courant de l’éducation tout au long de la vie. L’alphabétisation et l’éducation de base non formelle des filles et des femmes resteront pour l’UNESCO une priorité absolue. Un second ensemble d’actions et d’activités est destiné à des recherches-actions dont le but est de démontrer le bien fondé de programmes destinés à des populations et des problèmes spécifiques, tels que ceux des minorités ethniques, des bidonvilles ou des zones rurales excentrées, aussi bien que les programmes répondant aux phases de transition après des conflits ou des catastrophes naturelles — afin d’assurer la diffusion des conclusions et d’alimenter la réflexion et la décision politique sur les problèmes de la marginalisation et de la désorganisation, avec leurs solutions éducatives. Ces actions viseront tout d’abord les enfants en situation difficile, principalement les enfants de la rue et/ou travailleurs, les enfants les plus affectés par la faim et les enfants touchés par les conflits. Priorité sera donnée au renforcement de partenariats pour, d’une part, assurer les conditions nécessaires à l’apprentissage et, d’autre part, renforcer les actions éducatives et de formation professionnelle destinées à ces enfants. Les jeunes et les femmes, souvent les plus fragilisés par la pauvreté, comme les populations touchées par des conflits ou des désastres naturels, sont de même parmi les populations cibles de ces programmes qui s’appuieront sur la micro-entreprise et l’économie populaire pour leur assurer une subsistance durable (sustainable livelihood) ; le développement de liens entre l’éducation et le micro-crédit devrait consolider la fonctionnalité des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle. Il sera fait appel dans toute la mesure du possible aux technologies de l’information, les plus nouvelles comme les plus classiques (radio par exemple), dans la mesure où elles peuvent apporter un service aux plus pauvres, et pour lutter contre la fracture numérique. Ces programmes et actions se développeront en coopération avec les instituts de l’UNESCO, notamment l’ISU pour l’évaluation et le suivi et l’IUE en ce qui concerne les fondements de l’éducation tout au long de la vie, et d’autres institutions de recherche et de formation telles l’INRULED dans le domaine de l’éducation pour les zones rurales, et l’ILI en matière d’alphabétisation.

## L’alphabétisation pour tous

L’alphabétisation pour tous est au cœur même de l’engagement en faveur de l’éducation pour tous réaffirmé au Forum mondial sur l’éducation, qui a eu lieu à Dakar en 2000. Dans la perspective de la décennie de l’alphabétisation proclamée par l’Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-sixième session, l’UNESCO préconise de faire de l’alphabétisation pour tous une partie intégrante de l’action menée par la communauté internationale en vue d’assurer l’éducation pour tous.

Bien que des progrès aient été accomplis au cours de la décennie écoulée dans le domaine de l’éducation de base, le Forum mondial sur l’éducation tenu à Dakar a mis en lumière l’ampleur et la complexité du défi que représente pour le monde l’objectif de l’alphabétisation pour tous. Alors que de nombreuses sociétés deviennent des sociétés du savoir et que les qualifications requises ne cessent de gagner en complexité, on estime, à partir des tendances actuelles, qu’en 2010, un adulte sur six sera analphabète. Au cours des prochaines années, il faudra donc redoubler d’efforts coordonnés et soutenus pour progresser sur la voie de l’alphabétisation pour tous.

L’alphabétisation est la clé de l’éducation de base et du développement social et humain. Elle est indispensable pour la formation tout au long de la vie et est elle-même un processus d’apprentissage permanent. Elle concerne les enfants, les jeunes et les adultes, les hommes comme les femmes et relève tout autant de l’école que du milieu éducatif extrascolaire. Elle n’est pas seulement du ressort de l’éducation, elle puise aussi dans la communication et la culture. Il n’est plus possible aujourd’hui de penser en termes d’individus analphabètes ou alphabètes ; il nous faut constituer des familles, des communautés et des sociétés qui maîtrisent les savoirs fondamentaux. Le succès de l’action en faveur de l’alphabétisation pour tous exige donc des initiatives qui, tout en étant globales, soient adaptées à des contextes spécifiques, suffisamment souples et ancrées dans les pays et les communautés, ainsi que des mesures qui fassent intervenir chacune des composantes de la société — gouvernements, communautés, ONG, établissements d’enseignement, secteur privé, médias — et se rattachent aux diverses sphères de l’activité sociale, culturelle et économique.

Compte dûment tenu de cette nouvelle optique, l'UNESCO, en 2002-2003, par le truchement du programme d'alphabétisation pour tous et en coopération avec ses partenaires, aidera les pays à jeter les bases requises pour traduire les engagements pris à Dakar par des politiques et des mesures nationales rationnelles et efficaces :

- a) en soutenant dans les pays l'organisation de forums de décideurs et de consultations professionnelles entre les divers acteurs en vue de mobiliser, rassembler et réorienter les efforts et les ressources ;
- b) en définissant et en mettant sur pied des stratégies, des modalités et des pratiques efficaces en matière d'alphabétisation grâce à des recherches-actions, à des études de cas et au mécanisme des prix internationaux d'alphabétisation ;
- c) en favorisant les échanges d'informations et d'expériences en matière d'alphabétisation dans le monde entier, notamment au moyen d'un site Web comportant un forum de discussion et par la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation (8 septembre) ;
- d) en perfectionnant les instruments permettant d'évaluer et d'observer les pratiques allant dans le sens d'une vision très large de l'alphabétisation.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Maintien et renforcement de l'engagement en faveur de l'alphabétisation et de l'appui apporté dans ce domaine aux niveaux international et national : une stratégie globale pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'Éducation pour tous, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale de l'ONU à sa cinquante-septième session, sera élaborée en tenant compte des contributions des gouvernements et des organismes internationaux pertinents ; les éléments des plans nationaux pour l'EPT qui concernent l'alphabétisation, en particulier les stratégies et méthodes de création de sociétés alphabétisées en vue de parvenir à l'alphabétisation pour tous, seront renforcés.
- ◆ Promotion de programmes d'éducation destinés aux femmes adultes par l'adjonction à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles d'un élément intitulé « L'éducation destinée aux femmes adultes ».
- ◆ Renforcement de la planification de l'éducation non formelle, ainsi que de ses modalités et de ses résultats, par les moyens suivants : élaboration d'une méthodologie internationale type pour le suivi et l'évaluation de l'éducation non formelle (y compris l'élaboration d'indicateurs), intensification de la diffusion et de l'échange d'informations sur l'éducation non formelle (y compris un forum Internet et une bibliothèque de référence virtuelle) ; encouragement des pratiques novatrices montrant comment l'éducation de base fonctionnelle assure des moyens de subsistance durables aux communautés marginalisées (y compris l'éducation et les systèmes de microcrédit ainsi que les systèmes multimédias pour l'éducation et la formation de groupes isolés).
- ◆ Renforcement des capacités nationales en matière de politiques et de planification de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle tant en ce qui concerne les institutions publiques que les ONG et les organisations de la société civile.
- ◆ Reformulation des politiques et des stratégies et renforcement des capacités nationales pour l'éducation des enfants se trouvant en situation de conflit et dans des conditions difficiles, en coopération avec les gouvernements, les institutions du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.



## Programme I.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 64-70

# Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs

01200

Budget ordinaire	
• Activités :	8 941 100 \$
• Décentralisation :	46,7 %
Extrabudgétaire :	55 800 000 \$

### I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité

0121

Budget ordinaire	
• Activités :	4 800 000 \$
• Décentralisation :	44,1 %
Extrabudgétaire :	28 900 000 \$

01210

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
  - (i) de promouvoir comme indiqué dans le rapport Delors une nouvelle approche de l'éducation de qualité mettant l'accent sur l'acquisition des valeurs, attitudes et savoir-faire nécessaires pour faire face aux défis de la société contemporaine, du développement durable et de la mondialisation, en axant clairement les efforts sur l'éducation pour les droits de l'homme, la réforme des programmes et la révision des manuels scolaires, et le Système des écoles associées (SEA) ;
  - (ii) d'aider les États membres à améliorer la qualité globale de l'éducation en mettant l'accent sur la mise au point d'indicateurs de qualité et d'instruments de suivi, l'environnement scolaire et la santé scolaire, l'éducation préventive contre le VIH/sida et l'abus des drogues et l'enseignement des sciences et de la technologie et de réaliser des enquêtes et créer une base de connaissances en vue de formuler des avis sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 800 000 dollars pour les coûts de programme, de 10 927 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 106 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

L'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur de l'éducation pour tous, avec ce que cela suppose en termes d'accès, d'équité et de qualité de l'éducation et l'accent mis par le 31 C/4 approuvé sur l'éducation de qualité, impose une nouvelle approche de l'éducation de qualité, qui soit à la fois dynamique, holistique et suffisamment souple pour intégrer de nouveaux éléments adaptés aux nouveaux défis qui se posent.

Tout en reconnaissant que l'éducation de qualité nécessite des améliorations dans des domaines comme la formation des enseignants ou encore l'environnement, les contenus et les outils de l'apprentissage, l'approche de l'UNESCO mettra plus particulièrement l'accent sur l'acquisition des valeurs, attitudes et savoir-faire nécessaires pour faire face aux nouveaux défis des sociétés contemporaines. A cet égard, l'UNESCO s'efforcera de promouvoir une éducation de qualité caractérisée par un souci profond de préserver les objectifs et finalités essentiels de l'éducation, d'assurer la pertinence des contenus et processus d'apprentissage et de privilégier des modalités d'apprentissage qui renforcent les valeurs humaines. Il est essentiel que les méthodes, les matériels et le contenu des programmes soient dûment adaptés à la spécificité de chaque société et aux besoins des apprenants.

Conçue dans cette perspective, l'éducation de qualité vise au plein épanouissement de la personnalité humaine, en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. Par ailleurs, le concept d'éducation pour une culture de la paix et un développement durable la rattache étroitement à un certain nombre de thèmes, champs et préoccupations d'ordre éducatif qui porte à dégager une vision holistique de l'éducation de qualité, comme indiqué dans le rapport Delors. Il faut également mettre en place un plan d'action défini d'un commun accord et englobant d'autres dimensions de l'éducation de qualité, notamment la mesure et le contrôle des résultats et l'amélioration des structures, des méthodes et des contenus des systèmes éducatifs ainsi que des modes de prestation des services éducatifs. Cette vision recouvre également certaines exigences et préoccupations qui contribuent à la qualité de l'éducation comme le respect de la diversité culturelle et linguistique et la santé et le bien-être des apprenants. L'éducation pour les droits de l'homme, la réforme des programmes et la révision des manuels scolaires et le Système des écoles associées (SEA) seront expressément abordés. Une attention particulière doit être accordée à l'éducation préventive, eu égard notamment à la pandémie de VIH/sida et à son impact négatif sur les systèmes d'enseignement, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est. La place de l'enseignement des sciences et de la technologie dans l'élaboration des contenus, des méthodes, des orientations de la scolarité contemporaine fera l'objet d'un effort promotionnel visant spécialement à améliorer la qualité de l'éducation des filles. L'approche de l'UNESCO en faveur d'une éducation de qualité intégrera également les considérations suivantes : l'impact des TIC sur les stratégies et pratiques d'enseignement et d'apprentissage ; l'amélioration de la conception et de la dotation en ressources des environnements d'apprentissage pour qu'ils soient culturellement adaptés, sans risque et favorisent un apprentissage actif et la créativité ; enfin, la mobilisation de toutes les parties prenantes en faveur d'une amélioration de l'enseignement. Cette approche s'appuie sur la constatation qu'il est impossible de dissocier qualité de l'éducation et qualité de la vie. Il conviendra d'élaborer des méthodes adaptées pour contrôler l'efficacité de l'apprentissage en ce qui concerne les divers aspects d'une éducation de qualité qui viennent d'être évoqués.

## Axe d'action 1. Éducation pour une culture de la paix et les droits de l'homme

01211

Budget ordinaire	
● Activités :	1 800 000 \$
Extrabudgétaire :	10 000 000 \$

**Antécédents.** Au cours des exercices biennaux précédents, l'UNESCO a contribué à l'élaboration d'instruments internationaux qui constituent la base de l'éducation pour une culture de la paix et des droits

de l'homme. Le Forum mondial de Dakar sur l'éducation a réaffirmé le principe selon lequel l'éducation doit donner aux enfants et aux adultes les moyens de participer activement aux transformations de la société où ils vivent. L'apprentissage devrait recouvrir l'ensemble des valeurs qui permettent aux individus d'apprendre à vivre ensemble dans un monde caractérisé par le pluralisme et la diversité. L'UNESCO s'est efforcée d'aider ses États membres à élaborer une approche holistique de l'éducation et de la formation qui génère des valeurs, des attitudes et des comportements aboutissant à des sociétés pacifiques et démocratiques. L'accent a été mis sur la production de matériels pédagogiques portant sur l'enseignement relatif aux droits de l'homme, l'amélioration des manuels et programmes d'histoire, et l'élaboration de plans nationaux d'éducation intégrant les divers aspects d'une culture de la paix : les droits de l'homme, la non-violence, la tolérance, l'égalité des sexes, la participation démocratique, la compréhension interculturelle, et la diversité culturelle et linguistique. A cet égard, le Réseau du projet des écoles associées a contribué significativement à promouvoir, dans la théorie et la pratique, l'idée d'apprendre à vivre ensemble.

**Stratégie.** S'inspirant du thème unificateur de sa Stratégie à moyen terme pour 2002-2007, l'UNESCO appuiera des initiatives visant à intégrer à tous les niveaux de l'éducation les valeurs et pratiques de l'apprentissage de la vie en commun en aidant les États membres à réorienter leurs politiques d'éducation, de façon à intégrer, au niveau des contenus et des processus, des valeurs comme le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la paix, la tolérance, la non-violence et la compréhension entre les cultures. Priorité sera donnée à la promotion de l'éducation relative aux droits de l'homme et des valeurs par un soutien aux programmes de formation nationaux et régionaux et la mise au point de matériels pédagogiques, ainsi que par la création de réseaux et par des campagnes de sensibilisation en coopération avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. A cette fin, on renforcera la coopération intersectorielle avec les activités pertinentes prévues dans le cadre du grand programme III en tirant pleinement parti du potentiel et des capacités du Réseau du système des écoles associées (ASPnet). L'UNESCO travaillera également en coopération étroite avec le Centre Asie-Pacifique de l'éducation pour la compréhension internationale (Séoul) et l'Académie internationale pour l'éducation et la démocratie siégeant au Danemark. A titre de suivi de la conférence « Désarmons l'histoire » (Visby, 1999) et dans le cadre du processus de Graz renforcé, l'UNESCO contribuera à l'amélioration des programmes et manuels d'enseignement de l'histoire. L'UNESCO entend promouvoir un dialogue sur le rôle essentiel des langues et de la culture au service du développement par l'apprentissage de la compréhension entre les peuples, aux niveaux national et international. Cette forme de dialogue sera encouragée et constituera l'une des activités pédagogiques de la Décennie internationale des populations autochtones. La contribution de l'UNESCO portera également sur la promotion de l'utilisation des langues locales dans l'éducation en tant que moyen d'affirmation de l'identité et de dialogue, ainsi que sur l'enseignement de langues supplémentaires en tant que moyen de favoriser une meilleure compréhension, la tolérance, la diversité et la paix et en tant qu'instrument d'autonomisation des individus. Elle comprendra en particulier la diffusion de nouvelles approches de l'enseignement des langues, l'élaboration de principes directeurs sur l'enseignement dans la langue maternelle et l'enseignement plurilingue, la production de matériels culturellement adaptés en langues vernaculaires et l'élaboration de stratégies spécifiques s'adressant aux femmes. Une évaluation du Réseau du système des écoles associées (ASPnet), et notamment de ses modalités d'action, sera entreprise, afin de renforcer les capacités du réseau de catalyser l'innovation en matière d'élaboration et de diffusion de pratiques et de matériels pédagogiques. Un processus de contrôle et d'évaluation des résultats de l'apprentissage en termes d'impact des programmes d'enseignement des valeurs et des droits de l'homme sera entrepris.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promotion d'une nouvelle conception de l'éducation de qualité grâce à l'établissement d'un consensus international sous-tendu par un réseau d'experts en éducation.
- ◆ Valorisation de l'éducation pour les droits de l'homme et la culture de la paix par la formation, l'élaboration de matériels d'enseignement, la diffusion des meilleures pratiques et l'utilisation d'indicateurs de qualité pertinents pour évaluer l'impact et améliorer l'efficacité des programmes et promotion de l'intégration de l'éducation pour les droits de l'homme dans plusieurs plans d'action en faveur de l'EPT grâce à la prestation de services consultatifs auprès des États membres.
- ◆ Dans les États membres, sensibilisation accrue à la nécessité de prendre en considération les contextes plurilingues et multiculturels du système éducatif, notamment grâce à (i) l'appui aux réseaux d'experts

et de décideurs et (ii) l'élaboration de principes directeurs et de matériels qui intègrent dans le programme scolaire des notions linguistiques et culturelles différentes, ainsi que des pédagogies traditionnelles et des savoirs indigènes.

- ◆ Accroissement du rôle, de l'impact et de l'efficacité du réseau ASP par l'application des recommandations découlant de l'évaluation du réseau, la mise au point de nouveaux outils de programmation et l'élaboration ainsi que l'expérimentation de matériels pédagogiques novateurs.
- ◆ Promotion de la compréhension internationale et de la tolérance grâce au renforcement de la coopération régionale au service de la rénovation des programmes scolaires et de la révision des manuels d'histoire.

## Axe d'action 2. Éducation pour un avenir viable

01212

Budget ordinaire	
● Activités :	900 000 \$
Extrabudgétaire :	6 000 000 \$

**Antécédents.** L'UNESCO défend une approche transdisciplinaire de l'éducation au service d'un développement durable qui s'appuie sur les conclusions des grandes conférences organisées par l'ONU dans les années 90 (Rio, Le Caire, Copenhague, Beijing et Istanbul). L'éducation, à tous les niveaux et sous toutes ses formes, est un instrument irremplaçable pour faire face à des problèmes planétaires comme la détérioration de l'environnement, la croissance démographique et le gaspillage consumériste. L'UNESCO assure la coordination interinstitutions des activités du chapitre 36 d'Action 21 concernant l'éducation, la sensibilisation du public et la formation pour un développement durable. Des progrès ont été réalisés en terme de coopération interorganisations, intersectorielle et interdisciplinaire sur les contenus de l'éducation et la formation des enseignants dans la perspective du développement durable. Par le biais du Programme consultatif technique interorganisations (TAP) et en étroite collaboration avec le FNUAP, l'UNESCO a fourni un appui technique en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques et programmes d'éducation en matière de population et de développement. L'éducation préventive a privilégié la formation des enseignants et la préparation de matériels y compris la promotion de la santé scolaire et l'éducation préventive contre l'abus des drogues et la pandémie de VIH/sida. Ces dernières années, la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO a fourni les orientations pour le développement de l'éducation physique et du sport. La Déclaration de MINEPS III (Punta del Este, Uruguay, 1999) énonce un programme d'action clair portant à la fois sur les objectifs de l'EPT et la nécessité d'un développement soutenu pour une meilleure qualité de vie.

**Stratégie.** Pour l'UNESCO, le problème de la viabilité s'inscrit dans le cadre d'une réflexion visant à définir une nouvelle approche de l'éducation de qualité. Les contenus de l'éducation, tant dans le secteur formel qu'informel, seront réorientés en fonction des exigences d'un avenir viable. L'amélioration de la formation des enseignants sera encouragée notamment par la promotion d'un programme de formation multimédia des enseignants qui a été élaboré au cours du précédent exercice biennal. La contribution de l'UNESCO au suivi du Sommet mondial sur le développement durable (qui sera organisé en 2002 par l'ONU) sera élaborée en liaison avec le processus du suivi de Dakar et mettra l'accent sur la nécessité d'une amélioration qualitative de l'éducation de base pour assurer un développement durable. Le respect de la diversité culturelle et linguistique, des différents systèmes de croyances et des savoirs indigènes jouera un rôle essentiel dans la recherche de solutions locales au problème de la viabilité en tenant compte en particulier du rôle des langues vernaculaires comme réservoir de connaissances sur la biodiversité et le développement durable. En collaboration avec le FNUAP, l'UNESCO continuera de contribuer au renforcement des capacités nationales, de soutenir les programmes nationaux et de promouvoir l'autonomie dans le domaine de l'éducation en matière de population et de développement par le système interorganisations TSS-TST. L'éducation préventive s'efforcera de promouvoir des comportements responsables. Le programme phare interorganisations FRESH (*Focusing Resources on Effective School Health*) jouera un rôle essentiel dans le cadre du processus de suivi de Dakar. En tant que point

focal pour l'éducation physique et le sport au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO continuera de poursuivre les objectifs définis par les ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport par le biais du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et en partenariat avec les OIG, ONG et les réseaux scolaires et universitaires. Le Réseau du système des écoles associées assurera la promotion de l'éducation physique et du sport auprès des jeunes (réunions sportives) et des enseignants (formation). Les actions visant à pourvoir au renforcement des capacités dans le domaine du suivi et de l'évaluation d'une éducation de qualité seront menées en coopération avec les instituts pertinents de l'UNESCO.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement du rôle de l'éducation à tous les niveaux, tant dans un cadre formel qu'informel, comme composante essentielle du développement durable, en particulier grâce à : une meilleure intégration dans les programmes scolaires des approches interdisciplinaires et des questions relatives au développement durable, à l'environnement, à la population, à la santé et aux droits génésiques, en insistant particulièrement sur la différenciation homme/femme ; la production de matériels d'enseignement et d'apprentissage ; la formation correspondante des enseignants ; l'initiative FRESH, ainsi que la diffusion des conclusions des recherches et études pertinentes auprès des États membres dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial des Nations Unies sur le développement durable (Johannesburg, août-septembre 2002).
- ◆ Promotion du développement d'une éducation physique et sportive de qualité pleinement intégrée dans le cadre de l'EPT, en développant une meilleure appréhension de sa contribution à la promotion de la santé, mais aussi de la paix, de la tolérance et de la non-discrimination.

### Axe d'action 3. Promotion de l'enseignement scientifique et technologique

01213

Budget ordinaire	
● Activités :	700 000 \$
Extrabudgétaire :	4 000 000 \$

**Antécédents.** Reconnaissant lors que l'enseignement scientifique et technologique (EST) et ses applications constituent des composantes indispensables de l'action de tout pays pour parvenir à un développement durable, la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999) a souligné combien il était urgent de doter les jeunes et les adultes des connaissances et compétences scientifiques qui sont nécessaires dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle. La science et la technologie sont des outils essentiels pour réduire les disparités éducatives entre les pays développés et les pays en développement. Afin de remédier à la désaffection relative des enfants pour les études et les carrières scientifiques et technologiques, l'Organisation s'est attachée ces dernières années à aider les États membres à renforcer leurs programmes d'EST. Un EST prenant en compte les sexospécificités, mieux adapté au contexte social et culturel et comportant des travaux pratiques manuels est susceptible d'attirer davantage les jeunes, en particulier dans l'enseignement secondaire, dans la mesure où il leur permet de contribuer au développement durable aux niveaux personnel et social. Dans cette perspective, les secteurs des sciences exactes et naturelles et de l'éducation ont convenu de définir une action intersectorielle conjointe dans le cadre de la prochaine Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (voir aussi le grand programme II, sous-programme II.1.1).

**Stratégie.** Dans le cadre de cette action conjointe menée avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, les États membres recevront une assistance pour améliorer leurs programmes d'EST, en particulier dans les établissements d'enseignement général du second degré et les écoles professionnelles, en vue de mettre au point des programmes différenciés selon le sexe et des méthodes d'enseignement adaptées au contexte social et culturel. On s'attachera en particulier à améliorer la pertinence des connaissances et des compétences scientifiques destinées à la fois aux enseignants et aux élèves. Dans l'enseignement

secondaire du deuxième cycle, des actions davantage axées sur les disciplines seront menées dans le cadre de la préparation des carrières scientifiques et au monde du travail ainsi qu'à titre de contribution à la lutte contre la pauvreté, à la protection de l'environnement et au développement durable. En tenant compte des résultats de la Conférence mondiale sur la science, de la Conférence internationale sur l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques (Goa, 2001) ainsi que des contributions du Secteur des sciences exactes et naturelles, on s'appuiera sur des principes directeurs nationaux et sur les meilleures pratiques novatrices en matière d'EST afin de faire adopter des approches qui stimulent l'esprit d'analyse et la créativité des apprenants et qui contribuent au renforcement des capacités afin d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'EST grâce à la formation des responsables et des spécialistes chargés de l'élaboration des programmes d'enseignement et du personnel responsable de l'EST au sein des ministères de l'éducation et qui développent un état d'esprit et un savoir-faire propices à une culture de la maintenance, basée sur des approches interdisciplinaires, comprenant notamment les activités prévues au paragraphe 02123 au titre du grand programme II. La production de matériels novateurs d'enseignement et d'apprentissage et la mise en œuvre de projets pilotes sont également encouragées. Pour populariser la science et la technologie et la faire comprendre au grand public, on aidera les États membres à mettre sur pied des formes non traditionnelles d'EST, telles que concours, foires et expositions accessibles à tous, enfants et adultes, et on encouragera le partage d'informations entre scientifiques et professeurs de sciences. On s'efforcera de développer les échanges d'informations et de données d'expérience afin d'atteindre en particulier les jeunes exclus, au moyen des sites Web, du bulletin Connexion, des réseaux et de la coopération avec les ONG. Les compétences et l'expérience des organisations intergouvernementales concernées, du BIE et de l'IPE, des bureaux hors Siège et des autres institutions spécialisées seront mises à profit aux fins d'exécution des activités du programme. Les TIC et les médias seront utilisés pour assurer la diffusion la plus large possible des matériels et de l'information.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités et de la base de connaissances d'une éducation scientifique et technologique élargie grâce à (i) la mise à disposition de lignes directrices et de matériels d'enseignement et d'apprentissage et (ii) à la mise en place de réseaux et d'une base de données.
- ◆ Renforcement des capacités des ministères de l'éducation et des organismes de formation des États membres grâce à la formation des décideurs, des spécialistes de l'élaboration des programmes d'enseignement et du personnel responsable de l'EST.
- ◆ Sensibilisation accrue et meilleure compréhension de la science et de ses applications grâce à la vulgarisation et à la diffusion d'informations, y compris un bulletin périodique (Connexion) et un concours international sur les expériences scientifiques.

## Axe d'action 4. Éducation préventive face à la pandémie de VIH/sida

01214

Budget ordinaire	
● Activités :	900 000 \$
Extrabudgétaire :	6 000 000 \$

**Antécédents.** L'UNESCO, l'un des principaux partenaires d'ONUSIDA, participe activement aux actions d'éducation préventive et sanitaire à travers le monde. Au Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en avril 2000, la communauté internationale a reconnu qu'il était urgent de lutter contre l'épidémie de VIH/sida. Par ses effets néfastes sur la demande, l'offre et la qualité de l'éducation, le VIH/sida représente un immense défi pour le secteur de l'éducation et, dans certains pays, compromet d'ores et déjà la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous fixés pour 2015. L'UNESCO s'est engagée à faire du VIH/sida l'une de ses principales priorités dans les stratégies et actions de suivi de Dakar. Sous

l'égide des Nations Unies, les gouvernements ont défini clairement plusieurs objectifs en matière de sida. D'ici à 2005, il est prévu que 90 % au moins des jeunes âgés de 15 à 24 ans auront accès à l'information, l'éducation et les services nécessaires pour réduire leur vulnérabilité au VIH. La contribution de l'UNESCO sera très fortement axée sur l'éducation préventive, dans le cadre formel et non formel, en s'attachant en particulier à l'efficacité de différentes stratégies préventives permettant d'induire des changements dans les comportements et les attitudes. D'inspiration largement interdisciplinaire, la démarche de l'UNESCO prendra en compte la dimension culturelle du traitement et de la prévention du VIH/sida et fera une place importante à des stratégies de communication bien conçues, destinées à adresser des messages de prévention à des publics ciblés.

**Stratégie.** La stratégie de l'UNESCO pour la prévention du VIH/sida passe par la collaboration avec les autres institutions des Nations Unies au niveau international, sous la forme d'une participation active au programme ONUSIDA.

Les efforts interinstitutions menés conjointement au niveau international viseront à stimuler des actions de collaboration aux niveaux régional et national. Au niveau régional, notamment par le truchement des bureaux hors Siège, des mécanismes de collaboration seront mis en place afin d'aider les pays à élaborer et mettre en œuvre la composante VIH/sida de leurs plans d'action nationaux. Au niveau national, un appui concret sera fourni aux États membres pour les aider à introduire la prévention du VIH/sida dans tous les aspects de la politique éducative, notamment en intégrant la prise en compte de la diversité culturelle et des questions éthiques dans la formation des maîtres et les programmes d'enseignement. L'UNESCO aidera les États membres à choisir et appuyer des actions communautaires appropriées dans le cadre de la mise en œuvre de programmes et de projets d'éducation préventive contre le VIH/sida. On s'emploiera en particulier à évaluer l'efficacité des stratégies d'éducation préventive et à diffuser les meilleures pratiques. Afin de faire changer les comportements à risque, la mise en œuvre de programmes d'éducation formelle et informelle destinés aux élèves, aux étudiants, aux jeunes non scolarisés et aux adultes sera encouragée ; ces programmes seront complétés par des campagnes plus larges faisant appel à différents supports, notamment par la diffusion de brochures d'informations dans la presse et de messages à la radio, et sollicitant le concours de personnalités influentes dans l'opinion.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion et valorisation des politiques d'éducation préventive contre le VIH/sida, notamment dans les régions et les États membres fortement touchés, par l'incitation à incorporer des stratégies d'éducation formelle et informelle dans les plans nationaux d'EPT et l'appel à la participation de tous les acteurs du secteur éducatif.
- ◆ Élaboration de nouvelles conceptions de l'éducation préventive contre le VIH/sida spécialement destinées à permettre aux jeunes gens d'atténuer leur vulnérabilité au VIH/sida et de réduire la discrimination qui lui est associée grâce à des activités de sensibilisation et des approches axées sur les compétences et adaptées au contexte culturel.
- ◆ Diffusion de la formation et promotion des meilleures pratiques grâce, notamment, à la création de deux centres d'échange d'information sur le VIH/sida et l'éducation (*par l'IPE et le BIE*).

## Axe d'action 5. Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation

01215

Budget ordinaire	
● Activités :	500 000 \$
Extrabudgétaire :	2 900 000 \$

**Antécédents.** Parmi les nouveaux défis que pose « la fracture numérique » figurent les disparités qui existent entre les sociétés et au sein de celles-ci dans le domaine de la connaissance, et font ressortir le rôle essentiel qui incombe à l'UNESCO dans la promotion d'un partage large et équitable du savoir. Le

programme UNITE (Nouvelles technologies de l'information et de la communication et éducation) de l'UNESCO s'efforcera d'examiner en profondeur les moyens d'utiliser les TIC dans les meilleures conditions de coûts et d'efficacité pour développer et améliorer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'action que mènera l'UNESCO dans le cadre du programme UNITE sera axée sur la fourniture de conseils en matière de politiques, la réalisation d'enquêtes et d'analyses sur les innovations, ainsi que la collaboration entre les institutions en matière de garantie de la qualité. Étant donné que les données fiables concernant les effets des TIC sur les résultats scolaires ou leur rapport coût-efficacité sont assez rares et ne renseignent guère, de manière générale, sur la possibilité d'appliquer les TIC à grande échelle, il est urgent que l'UNESCO constitue une solide base de connaissances sur les idées, les problèmes, les résultats de recherches, les études de cas, les meilleures pratiques et les ressources disponibles dans ce domaine. Dès lors que des logiciels éducatifs et des cycles d'études complets sont offerts sur l'Internet, où ils peuvent être téléchargés gratuitement ou contre paiement, il devient indispensable de repenser complètement le problème de la garantie de la qualité.

**Stratégie.** En complément au portail éducation (projet relatif à un thème transversal), l'UNESCO effectuera une étude analytique internationale des services d'information numériques sur l'apprentissage assisté par les TIC afin d'aider les États membres à se doter d'instruments d'analyse des politiques et de prise de décisions concernant l'application des TIC à l'éducation tout au long de la vie. Pour compléter l'étude, on établira un centre de documentation qui recensera les principaux matériels — audiovisuels, vidéo, numériques, multimédia, etc. — disponibles à travers le monde. Le centre procédera à la sélection et au catalogage des matériels en utilisant des critères éprouvés de qualité et de pertinence, en collaboration avec des laboratoires d'essais existants. Il encouragera la négociation d'accords d'exemption des droits d'auteur et la publication dans des versions linguistiques supplémentaires. Il recherchera, en vue d'en faciliter l'échange, des matériels imprimés et électroniques autonomes, tels que CD, vidéos et documents, à l'intention de ceux pour lesquels l'Internet est inaccessible, inefficace ou trop coûteux. Ce centre de documentation sera mis en place en collaboration avec les instituts de l'UNESCO, les bureaux régionaux et les ONG partenaires intervenant dans ce domaine. L'UNESCO définira un cadre d'orientation pour la dimension internationale de l'assurance qualité, de l'homologation et de l'évaluation des acquisitions dans l'enseignement supérieur assisté par les TIC. A cet effet, elle favorisera l'instauration d'une plate-forme de dialogue entre les partenaires des secteurs public et privé, en organisant des ateliers, des conférences et des séminaires régionaux de renforcement des capacités. L'UNESCO collaborera également étroitement avec les pays qui se trouvent dans des situations comparables afin de favoriser l'organisation de projets transnationaux sur l'utilisation des TIC dans l'éducation, notamment en tant que nouvelles modalités éducatives permettant d'atteindre les exclus, de réaliser des économies d'échelle et de compétence et d'améliorer la qualité. L'UNESCO (le Secteur de l'éducation en collaboration avec le Secteur de la communication et de l'information) étudiera la possibilité de mettre en place des consortiums associant le public et le privé aux fins de : a) l'établissement de principes directeurs pour la conception de logiciels éducatifs qui répondent à des besoins éducatifs, ont une longue durée de vie et sont d'un bon rapport coût-efficacité ; et b) la définition et l'application de bonnes pratiques particulièrement bien adaptées à l'éducation, en vue du renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration dans les États membres des capacités d'analyse et de décision concernant les TIC grâce à la réalisation d'une étude analytique internationale des services d'information électroniques sur l'apprentissage assisté par les TIC.
- ◆ Amélioration du dialogue entre les partenaires des secteurs public et privé sur la dimension internationale de l'assurance qualité, de l'homologation et de l'évaluation des acquisitions dans l'enseignement supérieur assisté par les TIC.
- ◆ Renforcement, dans les États membres, des capacités nationales de conception de logiciels éducatifs afin de promouvoir, dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité, l'éducation pour tous assistée par les TIC, grâce à l'organisation d'ateliers de formation et à la définition de principes directeurs.
- ◆ Promotion de l'accès à l'éducation grâce à l'utilisation novatrice des TIC aux fins de l'apprentissage tout au long de la vie, avec le soutien d'un centre de documentation spécialisé.



## I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs

0122

Budget ordinaire	
● Activités :	4 141 100 \$
● Décentralisation :	49,7 %
Extrabudgétaire :	26 900 000 \$

01220

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le Plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :

- (i) de renforcer les capacités internationales et nationales nécessaires pour procéder à la rénovation, la diversification et le développement des systèmes éducatifs, en s'efforçant plus particulièrement de répondre à la diversité des besoins du nombre croissant d'élèves qui dépassent le niveau de l'enseignement primaire et, en particulier, d'assurer une formation et un enseignement techniques et professionnels pour tous dans l'optique d'un apprentissage tout au long de la vie ; d'intensifier les efforts de l'UNESCO en ce qui concerne la formation initiale et la formation en cours d'emploi des enseignants et d'améliorer la condition des enseignants ; d'aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des stratégies dans le cadre du suivi du Congrès de Séoul de 1999, d'élaborer conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres institutions désireuses d'y participer un programme international à long terme pour le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) et à cet effet, de mettre au point avec l'OIT une version actualisée du Mémoire d'accord UNESCO-OIT de 1954 ;
- (ii) d'aider les États membres, les établissements d'enseignement supérieur et les autres partenaires à donner suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, de consolider et de renforcer le programme UNITWIN/chaires UNESCO, de favoriser l'assurance-qualité et l'accréditation dans l'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants et du personnel universitaire et de donner un soutien aux États membres pour qu'ils améliorent la qualité de la formation des enseignants et qu'ils prennent en compte l'émergence d'un nouveau métier d'enseignant ;
- (iii) d'encourager la formulation et l'adoption de nouvelles règles et normes applicables à certains aspects essentiels de l'enseignement, notamment en ce qui concerne le droit à l'éducation, la lutte contre le dopage dans les activités sportives, les TIC, l'architecture scolaire ainsi que les nouvelles problématiques relatives à l'éthique et au respect des valeurs ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 141 100 dollars pour les coûts de programme, de 10 256 900 dollars pour les dépenses de personnel et de 91 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Réorientation de l'enseignement secondaire général

01221

Budget ordinaire	
● Activités :	300 000 \$
Extrabudgétaire :	2 000 000 \$

**Antécédents.** Le nombre d'adolescents qui souhaitent accéder à l'enseignement secondaire ne cesse d'augmenter, essentiellement à cause de l'accroissement rapide des effectifs de l'enseignement primaire. A

mesure que les sociétés contemporaines gagnent en complexité, l'éducation de base a tendance à élargir son champ d'application et à englober les premiers niveaux de l'enseignement secondaire général. A l'heure actuelle, chacun s'accorde à reconnaître que l'enseignement secondaire n'a plus seulement pour fonction de préparer les élèves à l'enseignement supérieur. Afin qu'il puisse s'acquitter de sa nouvelle mission, il devient nécessaire de mettre en place des contextes éducatifs appropriés, de renouveler les méthodes et les contenus, ainsi que de réformer les structures traditionnelles de l'école secondaire.

**Stratégie.** Conformément aux recommandations du Forum mondial de Dakar sur l'éducation et, en particulier, en vue de faciliter l'accès à l'enseignement secondaire et faire en sorte que ce dernier réponde davantage aux impératifs de pertinence, d'efficacité et d'équité, l'UNESCO cherchera à favoriser un dialogue international sur la réforme de l'enseignement secondaire. Les efforts porteront spécialement sur certains aspects primordiaux, notamment : nécessité d'un accès équitable à l'enseignement secondaire, en évitant plus particulièrement toute discrimination entre les garçons et les filles, ainsi qu'à l'égard des groupes marginalisés ; rénovation des contenus et des processus d'enseignement/apprentissage (en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques) ; harmonisation des programmes et politiques s'adressant aux jeunes avec les conditions requises pour accéder à l'enseignement secondaire ; enfin, acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante et promotion des programmes d'orientation. Parmi les autres centres d'intérêt, il faut citer le rôle des enseignants, la participation de nouveaux acteurs de l'éducation, la gestion des établissements et l'environnement éducatif. Les activités artistiques et culturelles seront également encouragées, afin de stimuler la créativité des élèves et leur esprit critique. Au cours de l'exercice, une aide sera donnée aux États membres pour qu'ils réforment leur système d'enseignement secondaire général, en ménageant notamment des possibilités d'accès à d'autres types et niveaux d'enseignement (en particulier, enseignement et formation techniques et professionnels). A partir de différents contextes sociaux et culturels, on définira des pratiques optimales qui seront ensuite diffusées et préconisées, en insistant plus particulièrement sur les autres voies d'accès à l'enseignement secondaire général, l'acquisition de comportements responsables, l'orientation des adolescents, la participation de nouveaux acteurs et partenaires de l'éducation et le renouvellement des contenus, méthodes et modalités de gestion de l'enseignement secondaire (au niveau central et dans les établissements). L'instauration d'un dialogue et la mise en place de réseaux seront encouragées grâce à une collaboration interinstitutions et à une coopération avec les ONG, les groupements d'élèves et les associations de parents d'élèves dans le cadre du Groupe de travail international sur la réforme de l'enseignement secondaire, récemment créé et animé par l'UNESCO. A cet égard, on s'efforcera de susciter chez les décideurs une vision nouvelle de l'enseignement secondaire général. Un site sera créé sur le Web afin d'encourager le partage et la mise en réseau de l'information.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Aide à la réforme de l'enseignement secondaire sous forme de recommandations pratiques adressées aux États membres à l'issue de grandes réunions régionales et internationales organisées avec le soutien de l'UNESCO, dont une Conférence internationale sur l'enseignement secondaire (Oman, décembre 2002), et grâce à la diffusion et à l'échange d'information et de données d'expérience sur les réformes de l'enseignement secondaire en cours.
- ◆ Renforcement, dans les États membres, de la capacité nationale de formation d'enseignants et d'administrateurs scolaires grâce à l'élaboration et à la diffusion de principes directeurs et à la mise au point de prototypes de manuels de formation.
- ◆ Développement de l'accès des filles à l'enseignement secondaire et amélioration des capacités de formulation de politiques avisées grâce à la diffusion de données et d'indicateurs pertinents sur les effectifs du second degré (en collaboration avec l'ISU).

## Axe d'action 2. Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail

01222

Budget ordinaire	
● Activités :	1 200 000 \$
Extrabudgétaire :	7 000 000 \$

**Antécédents.** L'émergence de la société du savoir et d'une « nouvelle » économie a créé des perspectives inédites et des enjeux sans précédent. Les jeunes comme les adultes doivent désormais acquérir toute une gamme de compétences transversales s'ils veulent pouvoir saisir les chances que leur offre une économie en voie de mondialisation. Le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999) a mis l'accent sur le concept « d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour tous tout au long de la vie » et décrit comment les jeunes peuvent acquérir des compétences et des savoir-faire leur permettant de satisfaire leurs aspirations, de contribuer à un développement durable et d'être des citoyens responsables au sein de sociétés plurielles. Le nouveau Programme international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, lancé en 2000 par l'UNESCO afin de mettre en œuvre les recommandations du Congrès de Séoul, a débouché sur la création, à Bonn (Allemagne), du Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

**Stratégie.** Les actions de programme dans le domaine de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) viseront à aider les États membres — notamment les PMA — à concevoir et mettre en œuvre des stratégies fondées sur les recommandations de Séoul, s'agissant en particulier d'adapter leurs politiques, leurs systèmes et leurs programmes nationaux de manière à préparer les jeunes à entrer dans la vie active ou à prolonger leur formation. L'objectif premier est de faire en sorte que tous les bénéficiaires de cet enseignement, qu'il prenne place en milieu scolaire ou extrascolaire, soient prêts à devenir des citoyens responsables et à contribuer au développement durable. Des consultations seront engagées avec l'OIT en vue d'établir une version actualisée du Mémoire d'accord UNESCO-OIT de 1954 et de formuler un programme international à long terme pour le développement de l'EFTP qui envisage la participation d'autres institutions intéressées. Deux instruments normatifs, à savoir la *Convention sur l'enseignement technique et professionnel* (1989) et la *Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel* (2001), ainsi que les recommandations du Congrès de Séoul, seront appliqués de façon plus efficace, en étroite collaboration avec l'OIT, afin de garantir à tous, notamment aux populations défavorisées, marginalisées et exclues, le droit d'accéder à l'EFTP. Des efforts particuliers seront faits pour donner la possibilité aux adolescentes et aux femmes d'exercer une vaste gamme d'activités professionnelles. L'acquisition des savoir-faire de la vie courante et l'intégration, dans les programmes de l'enseignement secondaire général, de notions techniques préliminaires ainsi que la mise en place de services d'orientation professionnelle et de conseils pratiques, s'inscriront dans le cadre des activités de suivi du Forum mondial sur l'éducation de Dakar. On s'efforcera d'aider les États membres, par le biais de programmes de sensibilisation et de formation, à développer les compétences transversales exigées dans le monde du travail contemporain — par exemple, esprit d'entreprise, maîtrise des TIC y compris pour le commerce électronique et sensibilisation aux problèmes d'environnement. Des CD-ROM, des sites Web et des forums électroniques contribueront à faire largement connaître ces programmes dans les États membres. Les techniques d'éducation à distance seront utilisées pour diffuser des jeux d'auxiliaires d'enseignement-apprentissage-formation. La coopération avec les OIG, les ONG et les partenaires du secteur privé sera mise à profit pour la mise en œuvre de ces actions de programme. Le réseau UNEVOC sera renforcé, notamment à l'échelle régionale et sous-régionale. Le centre créé à Bonn par l'UNESCO continuera d'orchestrer le réseau en ayant recours aux TIC et organisera des cours de recyclage à l'intention des décideurs et des professionnels de l'EFTP dans les pays en développement.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration, dans les États membres, de l'accès à un EFTP de qualité, notamment pour les filles et les femmes, grâce à l'application de la version à jour de la Recommandation révisée concernant l'enseignement technique et professionnel (2001).
- ◆ Utilisation des nouvelles compétences transversales dans les programmes d'EFTP et dans le secteur non formel, incluant le microcrédit et l'orientation professionnelle et pratique comme moyen de combattre la pauvreté, grâce à la diffusion de principes d'action définis par l'UNESCO.
- ◆ Promotion de l'échange d'information et de l'accès aux bases de données de la recherche sur l'EFTP grâce au réseau UNEVOC ainsi qu'à son site Web et à son forum électronique.
- ◆ Promotion de la concertation sur la relation entre l'enseignement, la formation et le monde du travail grâce au renforcement de la coopération interinstitutions, notamment avec l'OIT.

### Axe d'action 3. Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur

01223

Budget ordinaire	
● Activités :	1 575 900 \$
Extrabudgétaire :	10 800 000 \$

**Antécédents.** La Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES, Paris, 1998) et l'action de suivi menée pour assurer la mise en œuvre de sa Déclaration et de son Cadre d'action prioritaire aux niveaux national, régional et international ont servi de toile de fond au programme de l'UNESCO relatif à l'enseignement supérieur. Les États membres, les principales parties prenantes de l'enseignement supérieur et les organes de suivi de la CMES ont participé activement à cette action de suivi et ont fait des recommandations concernant les domaines prioritaires. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO et le projet spécial « Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement » ont fait l'objet d'une évaluation externe et des activités de nature à les renforcer ont été proposées. L'application des sept conventions sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades universitaires a continué de former le cadre de l'action en faveur de la mobilité académique et de la reconnaissance des études et des mécanismes tels que TALVEN et TOKTEN se sont révélés des moyens efficaces de réduire l'exode des cerveaux.

**Stratégie.** La stratégie qui sera mise en œuvre en coopération avec les secteurs, les instituts, les centres et les bureaux hors Siège de l'UNESCO, en particulier les bureaux régionaux, le CEPES et l'IESALC, sera axée sur l'exercice du droit à un enseignement supérieur de qualité fondé sur le mérite et l'équité, en particulier pour les groupes cibles marginalisés. L'utilisation des TIC et des méthodes de l'enseignement ouvert/à distance sera favorisée et de nouveaux modes de financement de l'enseignement supérieur seront étudiés. Les sept conventions sur la reconnaissance des études continueront d'être appliquées pour favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs, et relever les défis dus à l'avènement de la société du savoir où l'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle croissant. Des stratégies prospectives seront encouragées en vue de garantir l'autonomie universitaire et la liberté académique. Un soutien sera accordé aux États membres pour renforcer leurs capacités au niveau des systèmes et des établissements d'enseignement. Afin de faire face aux problèmes soulevés par la mondialisation (éducation transnationale, apprentissage électronique) la mise sur pied de mécanismes de garantie de qualité et d'homologation sera favorisée notamment dans les PMA, en Afrique et dans les neuf pays à forte population (E-9) ainsi que dans les pays en transition. L'élaboration d'un cadre international pour l'homologation et la garantie de qualité sera poursuivie. L'UNESCO continuera à jouer un rôle de premier plan dans la réflexion menée à l'échelle mondiale sur la réforme de l'enseignement supérieur et dans la mobilisation en faveur de la mise en œuvre des résultats de la CMES en coopération avec les États membres et les partenaires de la société civile. La concertation en ligne sera poursuivie et ses conclusions seront largement diffusées. Des périodiques traitant de questions relatives à l'enseignement supérieur seront publiés et diffusés. Une évaluation des progrès accomplis cinq ans après la CMES sera réalisée. Les ONG, en particulier celles qui participent à la Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur et au Forum étudiantin continueront d'être associées aux

activités de suivi et d'évaluation de la CMES. On s'attachera tout particulièrement à accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans l'enseignement supérieur. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO sera sensiblement remanié comme suite aux recommandations de l'évaluation externe. La possibilité de lancer un mouvement international « Universités sans frontières » sera examinée.

## Le programme UNITWIN/chaires UNESCO dix années d'action

Lancé en 1992, ce programme, qui groupe près de 500 chaires UNESCO et réseaux UNITWIN établis dans 113 États membres, est la première activité intersectorielle d'aval de l'Organisation dans le domaine de l'enseignement supérieur. Instrument privilégié du transfert des connaissances et du renforcement des capacités dans un esprit de solidarité avec et entre les pays en développement, il a comme participantes principales des centaines d'universités et un grand nombre d'ONG importantes œuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et comme partenaires des centaines d'autres organisations, fondations et sociétés. Au cours des cinq dernières années, ces partenaires ont contribué à hauteur de quelque 30 millions de dollars des États-Unis à l'exécution des projets UNITWIN, soit un montant six fois plus élevé que l'apport de l'UNESCO. Les projets UNITWIN/chaires UNESCO comportent des activités de formation et de recherche dans tous les grands domaines de connaissance relevant de la compétence de l'UNESCO, comme l'éducation, les droits de l'homme, le développement culturel, l'environnement, les sciences fondamentales et les sciences de l'ingénieur, etc. Les principaux bénéficiaires du programme sont les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement et des pays en transition. La plupart des projets sont de caractère interdisciplinaire et intersectoriel et font intervenir tous les secteurs de l'UNESCO ainsi que de nombreux bureaux hors Siège.

Pour tenir compte des recommandations de l'évaluation externe (2000), la stratégie future visera essentiellement à renforcer la pertinence du programme, son efficacité et son impact sur les efforts nationaux de développement. A cette fin, l'enseignement et la recherche portant sur les domaines qui présentent un intérêt pour le développement seront pris en compte, de façon à répondre aux besoins concrets des États membres, dans les établissements et les programmes d'enseignement supérieur viables.

L'exécution des projets UNITWIN qui se seront révélés viables sera poursuivie et de nouveaux réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux entre universités seront établis dans tous les domaines revêtant un caractère de priorité absolue pour l'UNESCO. Il sera créé un prix UNESCO pour distinguer la chaire ou le réseau créé dans l'université d'un pays développé ayant manifesté sa solidarité avec le plus d'efficacité en matière de transfert et de partage des connaissances avec des établissements d'enseignement supérieur de pays en développement et il sera organisé un Forum mondial pour aider toutes les entités concernées et pour célébrer le dixième anniversaire du programme.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales pour la conception de politiques de l'enseignement supérieur pouvant aider à rénover les systèmes et les institutions et à faire face aux problèmes soulevés par la mondialisation et la « société d'apprentissage ».
- ◆ Élargissement de l'accès à un enseignement supérieur fondé sur le mérite et l'équité par un soutien à la réorientation des stratégies de l'enseignement supérieur dans les États membres.
- ◆ Intensification de la coopération internationale en matière de mobilité académique et de reconnaissance des études et renforcement des capacités nationales concernant la garantie de qualité et d'homologation grâce à (i) l'établissement d'un cadre international, (ii) l'application d'instruments normatifs, (iii) la publication de la 32<sup>e</sup> édition d'*Études à l'étranger*.
- ◆ Internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche par : (i) de nouveaux partenariats dans le monde universitaire et la société en général, (ii) la consolidation des réseaux UNITWIN et des chaires UNESCO, (iii) le développement du site Web de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur.

## Axe d'action 4. Amélioration de la formation et de la condition des enseignants

01224

Budget ordinaire	
● Activités :	750 000 \$
Extrabudgétaire :	5 100 000 \$

**Antécédents.** La participation des 60 millions d'enseignants à l'œuvre dans le monde est essentielle si l'on veut donner suite efficacement au Forum de Dakar et aux dernières conférences mondiales, et pourtant la condition de ces enseignants continue à se détériorer. Afin de remédier à cette situation, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (CEART) a proposé pour le prochain exercice des stratégies bien définies visant à renforcer les capacités dont l'Organisation a besoin pour encourager les meilleures pratiques concernant la politique appliquée aux enseignants et la formation des maîtres dans les États membres, notamment en coopération avec l'OIT et avec les grandes associations internationales d'enseignants. Au cours de l'exercice écoulé, les services spécialisés fournis par l'UNESCO dans le domaine de la formation des maîtres ont privilégié essentiellement les aspects qualitatifs de cette formation et l'utilisation des TIC pour élargir l'accès à cette dernière. Deux actions interdépendantes ont été entreprises à cet égard : la planification d'un programme interinstitutions sur les enseignants et la qualité dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'éducation et la réalisation d'études de cas approfondies sur l'efficacité éducative et financière de l'utilisation des TIC pour la formation des enseignants. Elles constituent le fondement de la stratégie indiquée ci-après.

**Stratégie.** La stratégie de l'UNESCO en matière de formation des maîtres visera à favoriser l'application effective de normes internationales dans les plans nationaux de réforme de la formation des enseignants, à améliorer la qualité de la formation et du recyclage et à encourager la concertation et l'échange d'information sur les pratiques novatrices. Au cours de l'exercice, l'UNESCO mettra au point des indicateurs directifs fiables ayant trait à des aspects primordiaux de la profession enseignante. L'UNESCO incitera les gouvernements à utiliser de manière pragmatique les instruments normatifs des Nations Unies relatifs à la condition des personnels enseignants pour l'élaboration de leurs plans nationaux d'éducation consécutifs au Forum de Dakar et publiera des indications pratiques pour faciliter leur tâche à cet égard. L'UNESCO, en coopération avec l'OIT, mettra en route une étude mondiale sur la liberté académique portant sur six années. Des principes directeurs internationaux seront établis sur des questions comme les droits et les responsabilités des enseignants en ce qui concerne le VIH/sida, le droit à l'éducation et l'utilisation des TIC dans la formation et le recyclage des enseignants. S'agissant des TIC et de la qualité, l'Organisation centrera les activités des chaires UNESCO de formation des maîtres sur la solution de certains problèmes essentiels, par exemple, comment réduire l'écart entre pays développés et pays en développement en matière de TIC, comment prendre en compte la culture de la maintenance prônée par l'UNESCO dans les réformes relatives aux TIC et comment adapter les meilleures méthodes d'enseignement traditionnelles aux exigences des nouvelles technologies. Des projets pilotes sous-régionaux seront mis sur pied dans des pays en développement. Un programme interinstitutions sur les enseignants et la qualité pour donner suite au Forum de Dakar sera lancé en coopération avec des partenaires tels que l'OIT, l'UNICEF et l'Internationale de l'éducation. La stratégie adoptée pour le programme consistera notamment à relancer les écoles normales supérieures en Afrique, à établir des normes minimales sous-régionales pour l'admission dans la profession enseignante dans une sous-région au moins (l'accent étant mis sur la sous-région Pacifique) et à engager un processus de planification interministérielle dans une sous-région d'Afrique et des pays en transition. La concertation et l'échange d'information sur les pratiques novatrices en matière de qualité et de TIC auront lieu principalement au niveau sous-régional, par l'intermédiaire des réseaux d'innovation éducative de l'UNESCO, des chaires UNESCO et d'autres mécanismes de dialogue.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Progression de la qualité de l'enseignement et du nombre d'enseignants qualifiés nécessaires pour atteindre les objectifs de l'EPT grâce : (i) aux avis et encouragements concernant l'emploi des TIC

et de l'enseignement à distance ; (ii) à la promotion de l'emploi des directives et matériels didactiques de l'UNESCO, en particulier dans le domaine de l'éducation concernant les valeurs et les TIC ; (iii) à la promotion de normes minimales d'accès à la profession enseignante ; (iv) à la création et à la mise à jour de bases de données sur les bonnes pratiques.

- ◆ Renforcement de la qualité des instituts de formation des enseignants dans au moins deux sous-régions à la suite d'évaluations dynamiques de ces instituts et grâce à l'élaboration de plans correspondants pour leur revalorisation.
- ◆ Promotion du développement national des instituts de formation des enseignants/établissements du troisième degré par l'élaboration de directives visant à améliorer les pratiques en matière de liberté académique et d'autonomie institutionnelle.
- ◆ Amélioration de la capacité des décideurs des systèmes éducatifs grâce à l'élaboration et à la diffusion de nouveaux indicateurs liés aux politiques permettant de mesurer le manque d'enseignants et les insuffisances de qualification, les taux d'abandon scolaire, les inégalités entre les sexes, etc.
- ◆ Progrès dans la prise de conscience et l'acceptation de l'importance et du professionnalisme du corps enseignant par la reconnaissance officielle de la participation des associations d'enseignants à l'élaboration des plans nationaux d'EPT dans le contexte des deux recommandations relatives à la condition du personnel enseignant.

## Axe d'action 5. Élaboration de règles et de normes nouvelles

01225

Budget ordinaire	
● Activités :	315 200 \$
Extrabudgétaire :	2 000 000 \$

**Antécédents.** La rapidité et l'ampleur des changements qui se produisent dans le monde contemporain, en particulier ceux qui entraînent une accélération sans précédent de la production et de la diffusion de connaissances nouvelles, soulèvent de nombreux problèmes. L'UNESCO s'emploie depuis longtemps à aider les États membres à adapter et à rénover leurs systèmes éducatifs pour les mettre en accord avec les évolutions en cours et exploiter les possibilités nouvelles. Étant donné la nature de la mondialisation, les changements actuels pèsent simultanément et de la même manière sur les systèmes éducatifs de nombreux pays, ce qui incite à concevoir et à adopter des approches communes. Le droit à l'éducation constitue un bon exemple à cet égard. Son importance en tant que droit de l'homme fondamental, énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été réaffirmée par le Forum mondial sur l'éducation (avril 2000). Le *Rapport mondial sur l'éducation* (2000) de l'UNESCO met en lumière l'importance fondamentale du droit à l'éducation pour l'humanité et les défis à relever pour assurer son plein exercice. Les règles et les normes applicables en la matière se trouvent dispersées dans des dispositions et des documents divers, ce qui ne permet guère de répondre aux exigences, présentes et à prévoir, de la mise en œuvre de ce droit, du suivi de cette mise en œuvre et de l'établissement de rapports à ce sujet.

**Stratégie.** L'UNESCO, au titre de sa vocation universaliste, qui est d'élaborer des instruments normatifs et de jouer le rôle de laboratoire d'idées, s'emploiera à étudier la nécessité éventuelle d'adopter des règles et normes nouvelles et/ou de réviser celles qui existent, au regard des conditions qui se font jour dans certains domaines vitaux de l'éducation. En consultation et en partenariat avec les diverses parties concernées, elle se propose en particulier de réaliser des études d'opportunité, d'examiner les pratiques existantes et les besoins naissants, d'établir des projets de documents et d'organiser des réunions (réelles et virtuelles) entre des experts et les parties prenantes. Pour mener ces activités, il sera créé des groupes de travail faisant appel aux connaissances spécialisées de tous les secteurs et de tous les instituts, ainsi que du système des Nations Unies, de la communauté intellectuelle et des associations professionnelles. Les principaux domaines d'intérêt pour le présent exercice sont les suivants : le droit à l'éducation, en particulier l'étude du concept d'éducation en tant que bien public ; l'apprentissage à distance et l'apprentissage électronique, y compris les questions de la compatibilité internationale des descripteurs de la langue et

de l'homologation ; la dimension éthique et les valeurs concernant les faits, évolutions et problèmes qui se font jour dans l'éducation (par exemple la violence et la non-violence ; la fracture numérique ; les progrès de la génétique ; le VIH/sida) ; la construction de bâtiments adaptés aux besoins, d'un bon rapport coût-efficacité et durables, qui offrent des conditions d'apprentissage sûres et saines pour toutes les catégories de programmes d'enseignement, avec des techniques et des matériaux appropriés et acceptables du point de vue écologique ; l'éducation des enfants réfugiés et déplacés ; l'Initiative des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promotion du droit à l'éducation, de l'éthique et des valeurs de l'éducation, et de l'accès à un enseignement de qualité à distance et à l'apprentissage informatique, par le biais d'études de faisabilité concernant l'élaboration de règles et normes appropriées et d'instruments normatifs.
- ◆ Amélioration de la qualité des services éducatifs à l'intention des enfants réfugiés, déplacés et marginalisés grâce à l'élaboration de règles et normes concernant les matériels didactiques et les milieux d'apprentissage dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.
- ◆ Renforcement de la capacité des États membres à améliorer la qualité des espaces et milieux d'apprentissage par un soutien à l'élaboration et/ou à l'amélioration des règles et normes visant les installations éducatives.



## Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

**01300**

Les six instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation — le Bureau international d'éducation (BIE), l'Institut international de planification de l'éducation (IIPE), l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) — contribueront directement, de manière cohérente et complémentaire, à la réalisation de la priorité principale et des priorités secondaires, du grand programme I, en particulier la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar, et, dans cette optique, axeront et cibleront leurs efforts sur les objectifs et activités approuvés par la Conférence générale. Conformément à leurs domaines respectifs de spécialisation, ils concentreront leur action sur l'élaboration des programmes, les contenus et les méthodes (BIE) ; la réforme et la reconstruction des systèmes éducatifs et la promotion des capacités voulues de planification et de gestion (IIPE) ; l'éducation des adultes et l'éducation permanente (IUE) ; l'application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation (ITIE) ; l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) ; et le renforcement des capacités en matière d'éducation en Afrique (IIRCA). A sa 30<sup>e</sup> session, la Conférence générale a invité le Directeur général à mettre en place, pour la mise en œuvre du grand programme I, un système de coordination et de division des tâches entre le Secrétariat au Siège et toutes les entités hors Siège, en particulier les instituts de l'UNESCO pour l'éducation, et à soumettre au Conseil exécutif à sa 161<sup>e</sup> session, des propositions relatives à une stratégie d'ensemble, incluant des mécanismes de coordination, en vue d'améliorer tant la cohérence et l'exécution du programme concernant l'éducation que le rapport coût-efficacité et le fonctionnement des instituts et de leurs organes directeurs. A ses 161<sup>e</sup> et 162<sup>e</sup> sessions, le Conseil exécutif a examiné des propositions concernant une stratégie globale et invité le Directeur général à appliquer à titre expérimental les critères énoncés au paragraphe 19 du document 162 EX/18 et de lui présenter un rapport intérimaire à sa 165<sup>e</sup> session.

**01301**

Les instituts sont régis par des statuts et des résolutions adoptés par la Conférence générale. Leurs ressources se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale, qui couvre à la fois les dépenses de personnel et les coûts de programme ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, en particulier les pays hôtes ; (iii) d'autres ressources financières provenant d'honoraires et de l'exécution de projets confiés à l'UNESCO au titre d'accords de fonds-en-dépôt. Le travail de chaque institut est supervisé par un organe directeur qui approuve chaque année le Programme et budget détaillé sur la base des ressources effectivement mises à sa disposition, et soumet à la Conférence générale, à chacune de ses sessions, un rapport sur sa mise en œuvre.

**01302**

**Principaux domaines dans lesquels les instituts de l'UNESCO  
pour l'éducation contribueront à la mise en œuvre du grand programme I**

	BIE	IPE	IUE	ITIE	IESALC	IIRCA
<b>I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>						
<i>I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar</i>						
Axe d'action 1 - Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous	X	X	X	X		X
Axe d'action 2 - Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT		X				
Axe d'action 3 - Activités pour l'EPT dans les pays de l'E-9		X				
Axe d'action 4 - Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT		X	X			X
<i>I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives</i>						
Axe d'action 1 - Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices	X			X		X
Axe d'action 2 - Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives		X	X			
<b>I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs</b>						
<i>I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité</i>						
Axe d'action 1 - Éducation pour une culture de la paix et les droits de l'homme	X					
Axe d'action 2 - Éducation pour un avenir viable						
Axe d'action 3 - Promotion de l'enseignement scientifique et technologique						X
Axe d'action 4 - Éducation préventive face à la pandémie de VIH/sida		X	X			X
Axe d'action 5 - Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation		X		X		X
<i>I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs</i>						
Axe d'action 1 - Réorientation de l'enseignement secondaire général	X	X		X		
Axe d'action 2 - Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail		X		X		
Axe d'action 3 - Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur		X		X	X	X
Axe d'action 4 - Amélioration de la formation et de la condition des enseignants				X	X	X
Axe d'action 5 - Élaboration de règles et de normes nouvelles	X				X	

## Bureau international d'éducation de l'UNESCO

0131

Allocation financière : 4 591 000 \$  
Ressources extrabudgétaires : 3 000 000 \$

01310

La Conférence générale,

*Prenant note* du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice 2000-2001,

*Considérant* l'importance du rôle que le BIE, institut de l'UNESCO spécialisé dans les contenus et les méthodes de l'éducation, joue dans la réalisation du grand programme I et de sa priorité, l'éducation de base pour tous, dans la perspective de la mise en place, à l'échelle mondiale, d'une société du savoir et d'une société « apprenante »,

1. *Autorise* le Directeur général à accorder au BIE, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de 4 591 000 dollars, pour lui permettre de contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de l'éducation en stimulant les actions novatrices, inscrites dans la durée, des États membres en ce qui concerne les structures, les contenus et les méthodes de l'éducation pour apprendre à vivre ensemble et promouvoir des valeurs universellement partagées et, en particulier :
  - a) de contribuer à renforcer les capacités dans le domaine de l'élaboration des programmes grâce à son réseau international d'élaboration des programmes ;
  - b) d'établir une plate-forme et un observatoire des contenus, méthodes et structures de l'éducation, ainsi que des réformes des programmes d'études ;
  - c) de promouvoir la concertation entre les décideurs, éducateurs et autres partenaires au sujet des contenus, des méthodes et des structures de l'éducation ;
2. *Demande* au Conseil du BIE :
  - a) de superviser, conformément à ses fonctions statutaires, l'exécution des activités du BIE, l'accent étant dûment mis sur l'harmonisation de ces activités avec celles menées par le Secteur de l'éducation ainsi que d'autres unités de l'UNESCO et institutions compétentes ;
  - b) de continuer à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse accomplir sa mission ;
3. *Invite* les États membres, les organisations internationales et le secteur privé :
  - a) à tirer pleinement parti de la capacité opérationnelle dont dispose le BIE pour aider les États membres à développer leurs systèmes éducatifs ;
  - b) à contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés au renforcement des activités de programme du BIE.

01311

**Antécédents.** Le Cadre d'action de Dakar et les recommandations de la quarante-sixième session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) constitueront le cadre de l'action du BIE pendant l'exercice. Orienté vers les priorités du grand programme I, le programme du BIE sera centré sur le thème central « Apprendre à vivre ensemble » avec trois grands axes stratégiques : contribution au renforcement des capacités pour la rénovation des contenus éducatifs, des méthodes d'enseignement/apprentissage, des structures et méthodes de gestion des programmes dans les États membres ; collecte, analyse et diffusion des informations, des expériences et des meilleures pratiques ; promotion de la concertation dans ces domaines. Une attention particulière sera apportée au développement des structures, contenus et méthodes d'éducation dans les situations de pauvreté ou d'extrême dénuement.

01312

**Stratégie.** Le premier axe de la stratégie du BIE sera le renforcement des capacités des États membres en matière d'élaboration des programmes d'études, notamment en continuant à mettre sur pied un réseau international pour la réforme des programmes en liaison avec le Secteur de l'éducation, les autres instituts de l'UNESCO, les bureaux régionaux et d'autres partenaires nationaux et internationaux ; en organisant

des cours sur les compétences transdisciplinaires nécessaires pour assurer une gestion efficace des programmes et en fournissant une assistance, des avis techniques à un certain nombre de projets expérimentaux ou opérationnels lancés dans les États membres. Le deuxième axe sera lié à la fonction d'observatoire du BIE. Une plate-forme d'information sur les programmes d'études, les manuels et les méthodes d'enseignement/apprentissage sera établie ; les méthodes d'élaboration des programmes et les pratiques novatrices seront analysées et des études comparatives et d'évaluation seront menées. Lors du choix des thèmes de la revue *Perspectives*, l'attention requise sera accordée aux priorités de l'UNESCO et à certains groupes cibles ainsi qu'au développement des compétences pratiques nécessaires pour améliorer la qualité de la vie et construire la société du savoir. Troisièmement, le BIE favorisera la concertation entre décideurs, éducateurs et autres partenaires dans le domaine du contenu, des méthodes et des structures de l'éducation en diffusant les conclusions de la quarante-sixième session de la Conférence internationale de l'éducation et en stimulant les activités de suivi. En particulier, un forum pour une concertation de haut niveau sera créé sur l'Internet. Les partenariats avec les institutions appropriées des États membres et divers organismes des Nations Unies (UIT, BIT, UNICEF, ONUSIDA, MINUK, etc.), ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales seront renforcés, de même que la coopération avec les réseaux et les associations professionnelles. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication seront employées pour faciliter les liens entre les utilisateurs potentiels de l'information sur l'éducation dans le monde entier.

01313

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Organisation d'au moins huit séminaires thématiques et/ou cours de formation modulaires à l'intention des décideurs et spécialistes de l'élaboration des programmes.
- ◆ Conception, expérimentation et diffusion d'au moins six modules pour former les spécialistes de l'élaboration des programmes à des compétences transdisciplinaires.
- ◆ Définition de nouvelles modalités de concertation sur les priorités des politiques éducatives et élaboration de recommandations méthodologiques visant à diversifier la concertation sur certaines questions et à l'intention de groupes spécifiques de pays.
- ◆ Organisation d'activités spéciales, et notamment de visites d'étude, à l'intention des décideurs et des spécialistes s'occupant de l'élaboration des programmes, à la demande des États membres et des associations professionnelles intéressées.
- ◆ Mise à jour et extension des banques de données existantes du BIE et création de nouvelles bases de données.
- ◆ Réalisation d'au moins six études sur les processus de réforme des programmes, en particulier ceux de l'éducation de base.
- ◆ Création d'un site Internet pour mettre en contact les spécialistes de l'élaboration des programmes à tous les niveaux institutionnels, particulièrement sur le thème « Apprendre à vivre ensemble ».
- ◆ Publication de nombreux périodiques et brochures, dont la revue *Perspectives* et le bulletin d'information *INNOVATION*, et préparation de la sixième édition du *Thésaurus de l'éducation UNESCO-BIE*.

## Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO

0132

Allocation financière : 5 100 000 \$  
Ressources extrabudgétaires : 4 700 000 \$

01320

La Conférence générale,

*Prenant note* du rapport de l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) pour l'exercice 2000-2001,

*Reconnaissant* l'importante mission qu'assume l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IPE) dans la mise en œuvre du grand programme I, de sa priorité principale — l'éducation de base pour tous — et de ses autres priorités — *Éduquer pour une culture de la*

*paix, Éducation scientifique et technologique, Enseignement technique et professionnel, Enseignement supérieur,*

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2002 et 2003, de lui donner pour objectifs :
  - a) de s'assurer que les objectifs et les activités de l'IPE s'accordent avec les objectifs stratégiques et les stratégies du programme relatif à l'éducation ;
  - b) de renforcer les capacités des États membres en matière de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs ;
  - c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation en matière de planification et d'administration de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, les bureaux régionaux d'éducation et les autres unités hors Siège de l'UNESCO ;
  - d) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres ;
  - e) d'exécuter des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière de 5 100 000 dollars ;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'au gouvernement français qui fournit gracieusement à l'Institut ses locaux et en finance périodiquement l'entretien, et les invite à maintenir leur soutien en 2002-2003 et au cours des exercices suivants ;
4. *Fait appel* aux États membres pour qu'ils versent, renouvellent ou augmentent leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que le gouvernement français met à sa disposition, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines relevant du grand programme I et contribuer aux activités relatives aux deux thèmes transversaux de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007.

01321

**Antécédents.** La mission de l'IPE est de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation, par le biais d'activités de formation, de recherche, de conseils techniques et de publication. Dans le cadre de la nouvelle Stratégie à moyen terme (2002-2007), un accent particulier sera mis sur le renforcement du cours de formation au diplôme de l'IPE, tout en continuant à étudier d'autres modes de certification possibles, ainsi que sur le développement des réseaux, la constitution de partenariats et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour accroître l'impact des activités.

01322

**Stratégie.** Pour contribuer à la mise en œuvre du grand programme I, et en particulier à la réalisation des objectifs du Cadre d'action de Dakar, l'IPE renforcera les capacités des États membres en matière de gestion et d'administration des systèmes éducatifs. Il organisera des cours intensifs, des ateliers et des séminaires spécialisés, régionaux et sous-régionaux, afin de renforcer les capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi des politiques, programmes et plans relatifs à l'éducation. Une attention particulière sera apportée au renforcement des capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des plans nationaux d'action pour l'EPT, en particulier en Afrique et dans les pays les moins avancés. L'IPE organisera deux sessions du programme annuel de formation et continuera d'offrir des cours de formation à distance. Il produira et distribuera un large éventail de matériels et modules de formation. Les activités d'études et de recherche seront conçues en étroite coopération avec les commissions nationales, appuyées par les réseaux et consortiums de l'IPE, et exécutées principalement par des équipes nationales de recherche. Ces études et recherches porteront par exemple sur les moyens d'élargir l'accès à un apprentissage de haute qualité, la contribution de l'éducation à la

réduction de la pauvreté, la planification de l'éducation face au VIH/sida et les défis que la mondialisation pose à la planification et la gestion de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur. L'IIPE continuera d'entretenir des relations régulières avec la communauté professionnelle, les institutions nationales de formation et de recherche, les autres organisations du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, BIT, OMS) et les banques de développement. Il prendra des contacts avec diverses fondations et avec le secteur privé pour conduire certaines activités en se servant de nouveaux moyens électroniques. Il continuera également d'apporter un soutien aux consortiums et réseaux qui lui sont associés tels que le SACMEQ, l'ADEA en Afrique, l'ANTRIEP en Asie, un réseau de facultés des sciences de l'éducation en Amérique latine et un nouveau réseau d'établissements de formation à mettre en place dans les pays d'Afrique francophones.

**01323****Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Renforcement des capacités nationales de planification de l'éducation : 80 responsables provenant de 50 États membres (dont la moitié de PMA) bénéficieront d'une formation approfondie et plus de 700 spécialistes d'une formation de courte durée en internat et d'une formation à distance ; trois nouveaux jeux de matériel de formation sous forme de modules seront finalisés, testés et diffusés, en particulier auprès des établissements de formation associés ; un système de formation continue à distance sera mis en place pour les anciens stagiaires de l'IIPE.
- ◆ Développement des échanges d'information sur les nouveaux enjeux en matière de planification, de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs grâce à la diffusion d'une cinquantaine de publications et documents, y compris la Lettre d'information trimestrielle de l'IIPE. Les publications de l'IIPE seront de plus en plus diffusées sur son site Web et par d'autres moyens électroniques, et son réseau de bibliothèques dépositaires dans les pays en développement sera renforcé.
- ◆ Communication des résultats des recherches de l'IIPE aux décideurs et aux responsables de l'éducation dans le monde entier, de façon à influencer sur les processus de décision.

## Institut de l'UNESCO pour l'éducation

**0133**

Allocation financière : 1 900 000 \$  
Ressources extrabudgétaires : 3 500 000 \$

**01330**

La Conférence générale,

*Prenant note* du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) pour l'exercice 2000-2001,

*Réitérant* les recommandations figurant dans la Déclaration de Hambourg et dans l'Agenda pour l'avenir adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997),

*Reconnaissant* le regain d'actualité de l'éducation des adultes, de l'éducation non formelle et de l'apprentissage tout au long de la vie souligné par le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, avril 2000) dans le Cadre d'action de Dakar,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IUE à renforcer, pendant l'exercice 2002-2003, le rôle de catalyseur de l'Institut dans le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V) et sa contribution spécifique à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar, en donnant notamment la priorité aux objectifs suivants :
  - a) mobiliser la coopération et les partenariats interinstitutions pour la mise en œuvre de politiques d'éducation des adultes faisant partie intégrante des plans nationaux de développement ;
  - b) renforcer les capacités nationales permettant d'offrir à tous des possibilités diversifiées, formelles et non formelles, d'éducation des adultes et d'éducation permanente ;

- c) stimuler les études et les recherches visant à favoriser des approches novatrices pour atteindre l'objectif de l'apprentissage tout au long de la vie et renforcer ses liens avec l'éducation de base ;
  - d) continuer de développer ses services d'échange d'information dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie ;
2. *Invite en outre* le Conseil d'administration de l'IUE à assurer que les objectifs et les stratégies de l'Institut s'accordent avec les objectifs stratégiques et les stratégies du programme relatif à l'éducation ;
  3. *Invite* le Directeur général à apporter au statut juridique de l'Institut les modifications nécessaires pour le mettre en conformité avec ceux des autres instituts de l'UNESCO et à les soumettre au Conseil exécutif pour approbation ;
  4. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 900 000 dollars au titre du grand programme I ;
  5. *Exprime sa gratitude* au gouvernement allemand, qui apporte un important concours financier à l'IUE et met gracieusement des locaux à sa disposition, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont appuyé le programme de l'IUE par des contributions volontaires, et les invite à poursuivre leur soutien en 2002-2003 et au cours des exercices suivants ;
  6. *Demande instamment* aux États membres d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IUE afin de lui permettre de répondre aux attentes qui ont été exprimées à la Conférence de Hambourg en 1997 et d'exécuter les activités qui s'inscrivent dans le suivi de Dakar.

01331

**Antécédents.** Au cours du précédent exercice, les activités et les programmes de l'IUE ont été axés sur la mise en œuvre des plans d'action adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V, Hambourg, 1997) et le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, 2000), l'accent étant mis sur les objectifs suivants : faciliter la concertation entre les différents partenaires de l'éducation des adultes ; développer et renforcer les capacités nationales de formulation de politiques d'éducation des adultes s'inscrivant dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie ; effectuer des études comparatives sur les politiques d'éducation des adultes, ainsi que sur les stratégies et programmes novateurs entrepris à l'échelle internationale en matière d'éducation ; suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris à Hambourg et à Dakar. Des réunions internationales et des ateliers régionaux ont été organisés et des recherches ont été menées. Les projets opérationnels suivants ont été exécutés : l'éducation et sa rapidité de réaction face aux situations d'urgence ; le dialogue mondial sur le thème « Construire des sociétés apprenantes » ; « Savoir, information et développement humain », à l'occasion d'EXPO 2000, la *Semaine internationale de l'éducation des adultes* (septembre 2000) ; le réseau ALADIN de centres de documentation sur l'éducation des adultes. Le Forum mondial sur l'éducation a mis en lumière la contribution déterminante de l'apprentissage des adultes aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour offrir à tous une éducation de base de qualité.

01332

**Stratégie.** L'action menée par l'IUE pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie s'articulera autour de trois grands axes : le suivi de CONFINTEA V, le suivi du Forum de Dakar, l'examen et le renouvellement permanents des principes et des applications de l'apprentissage tout au long de la vie. L'IUE mènera des recherches sur les politiques d'éducation des adultes dans les pays en développement et sur les nouvelles approches de l'alphabétisation des adultes. Il participera à la formulation et à la mise en œuvre d'une nouvelle vision élargie de l'alphabétisation dans le cadre de la Décennie pour l'alphabétisation proposée par les Nations Unies. Il conduira des programmes visant à illustrer les approches novatrices de l'éducation dans les économies informelles, les communautés réduites à la pauvreté, les prisons et les communautés de réfugiés et de migrants. Par le biais de travaux de recherche orientés vers les politiques et l'action en matière d'éducation des adultes, l'IUE fournira des services consultatifs et des services de formation de nature à renforcer les capacités nationales de formulation des politiques d'éducation des adultes. Il organisera des ateliers pour évaluer l'état d'avancement et les résultats des programmes d'alphabétisation des adultes, ainsi que leur impact

et déterminer l'importance de politiques linguistiques appropriées dans l'éducation de base, en particulier dans les contextes de pluralisme linguistique. En outre, il s'emploiera à encourager des stratégies intergénérationnelles pour l'éducation de base et l'alphabétisation des adultes. L'IUE assurera la coordination des activités du Groupe de travail de l'ADEA sur l'éducation non formelle et mènera des études sur les sujets suivants : mise au point d'indicateurs sur la transition vers les systèmes d'apprentissage permanent (en coopération avec l'ISU) ; apprentissage tout au long de la vie dans différents contextes culturels ; promotion des principes de citoyenneté active et de démocratie dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Différentes publications, et notamment la *Revue internationale de pédagogie*, diffuseront les nouvelles perspectives et approches. L'Institut mettra à profit la célébration de son cinquantième anniversaire, en 2002, pour passer en revue et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie au XXI<sup>e</sup> siècle. Il s'appuiera sur la collaboration avec son vaste réseau d'États membres, d'ONG, d'établissements universitaires et d'instituts de recherche, ainsi que le BIE, l'IIRCA et l'IIPE. Une évaluation de l'IUE, de sa structure organisationnelle et de ses programmes sera effectuée.

01333

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales de formulation des politiques d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie dans les États membres, notamment dans les pays en développement, et plus particulièrement l'Afrique et les pays de l'E-9, l'accent étant mis sur l'intégration du concept d'apprentissage permanent dans des plans nationaux de développement crédibles.
- ◆ Prise en compte systématique du principe d'équité entre les sexes dans les politiques et activités d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.
- ◆ Amélioration des capacités des différents partenaires en matière d'évaluation et de suivi de l'éducation des adultes.
- ◆ Prise de conscience plus aiguë de l'utilité des pratiques d'apprentissage tout au long de la vie pour l'édification de sociétés fondées sur la démocratie et la paix.
- ◆ Renforcement des réseaux internationaux de particuliers et d'organisations se mobilisant en faveur de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie.
- ◆ Lancement d'un programme transversal sur la contribution de l'éducation de base à l'élimination de la pauvreté.

## Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation

0134

Allocation financière : 1 100 000 \$  
Ressources extrabudgétaires : 2 500 000 \$

01340

La Conférence générale,

*Prenant note* du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2000-2001,

*Reconnaissant* l'importance du rôle que jouent les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité pour tous tout au long de la vie, ainsi que la contribution spécifique que peut apporter l'ITIE au thème transversal intitulé « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir »,

1. *Demande* au Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et tenant compte du suivi du Forum mondial de Dakar sur l'éducation, de s'attacher plus particulièrement pendant l'exercice 2002-2003 :



- a) à veiller à harmoniser les orientations et les activités de l'ITIE avec les stratégies et les objectifs stratégiques pertinents du programme relatif à l'éducation ;
  - b) à renforcer les capacités nationales des États membres pour leur permettre d'appliquer les TIC à leurs systèmes éducatifs ;
  - c) à lancer des programmes nationaux, régionaux et sous-régionaux de formation concernant l'application des TIC à l'éducation, en collaboration avec les ministères de l'éducation et les bureaux hors Siège de l'UNESCO ;
  - d) à mener des recherches et des études visant à développer et améliorer le système d'information de l'ITIE afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations entre les États membres sur l'application des TIC à l'éducation ;
  - e) à mettre en œuvre des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 100 000 dollars au titre du grand programme I ;
  3. *Prend note*, en l'approuvant, de l'intention de l'ITIE d'intensifier sa collaboration avec les Secteurs de l'éducation et de la communication ;
  4. *Exprime sa gratitude* au gouvernement de la Fédération de Russie, qui apporte un important concours financier à l'Institut et met gracieusement des locaux à sa disposition ;
  5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'ITIE pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2002-2003.

01341

**Antécédents.** Au cours de l'exercice 2000-2001, compte tenu du rôle important que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent jouer dans l'éducation tout au long de la vie, et conformément aux résolutions adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 30<sup>e</sup> session, l'ITIE a mis en place un système d'information pour aider les États membres. Il a entrepris de créer un centre d'échange d'information et de réaliser des études sur les principales tendances de l'application des TIC à l'éducation. Cinq projets pilotes nationaux ont été lancés. A titre de contribution à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar, l'ITIE a élaboré des matériels et organisé un séminaire et plusieurs ateliers à l'intention des décideurs sur la formulation de stratégies et de plans d'action nationaux intégrant les TIC dans l'éducation. Il a également établi des liens de partenariat avec les commissions nationales ainsi qu'avec les organisations et experts compétents de plus de 60 pays répartis dans toutes les régions de l'UNESCO. Un réseau international de points focaux situés dans plus de 30 pays a commencé d'être mis en place.

01342

**Stratégie.** Sur la base des résultats obtenus lors de l'exercice précédent, dans le cadre du suivi de Dakar et en partant des besoins des États membres, l'ITIE poursuivra ses activités dans trois domaines : recherche, formation et diffusion, en servant de laboratoire pour l'application des TIC à l'éducation, de centre de formation et de centre d'échange d'information afin de renforcer les capacités nécessaires des États membres. En outre, il intensifiera la collaboration avec le programme relatif à l'information et à la communication et adaptera ses orientations aux stratégies et aux objectifs stratégiques de ce programme. Bien qu'il ait une vocation internationale, l'Institut desservira en particulier la Communauté d'États indépendants (CEI).

Les études et recherches porteront sur des questions telles que les indicateurs de l'application des TIC à l'éducation ; les aspects éthiques, psychologiques, sociétaux, pédagogiques et juridiques de l'application des TIC à l'éducation ; l'utilisation des TIC dans l'enseignement à distance à divers niveaux ; les bibliothèques numériques au service de l'éducation ; la place de ce nouveau type d'instruction dans l'éducation de base pour tous. Certains travaux de recherche donneront lieu à l'exécution de projets pilotes nationaux visant à accroître les capacités éducatives des États membres. L'Institut développera ses programmes de formation, incluant un cours fondamental et des modules de formation spécialisée destinés aux décideurs, aux chefs des établissements de formation des enseignants et aux enseignants eux-mêmes. Il élargira son système d'information et son réseau international de points focaux nationaux pour en faire un instrument de partage des connaissances et développer un outil de gestion des

connaissances pour l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation (KMT ICTE), chargé de rassembler les documents concernant l'application des TIC à l'éducation.

01343

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales des États membres de l'UNESCO en matière d'application des TIC à l'éducation par la formation de personnel dans ce domaine, notamment de décideurs, de chercheurs et d'enseignants.
- ◆ Formation de spécialistes au cours de trois séances régulières de formation à l'ITIE dans des domaines spécifiques relatifs à l'application des TIC à l'éducation.
- ◆ Soutien aux États membres pour la formulation de politiques et l'élaboration/mise à jour de plans d'action nationaux concernant l'application des TIC à l'éducation.
- ◆ Partage des données et des bases de connaissances entre les États membres par le biais du centre d'information de l'ITIE et du réseau international de points focaux nationaux.
- ◆ Préparation de matériels de formation sur l'éducation à distance et des matières y afférentes.
- ◆ Large diffusion de publications de l'ITIE afin de contribuer à une meilleure prise de conscience et contribuer à la formulation de politiques.
- ◆ Lancement de projets intersectoriels sur les TIC portant sur l'éducation, les sciences et la culture.

## Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes

0135

Allocation financière : 2 200 000 \$  
Ressources extrabudgétaires : 500 000 \$

01350

La Conférence générale,

*Prenant note* du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2000-2001,

*Convaincue* du rôle important que l'Institut est appelé à jouer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'Institut à centrer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
  - a) contribuer au renouveau de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi au niveau régional de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur ;
  - b) impulser et renforcer la coopération interuniversitaire, notamment l'établissement de réseaux de coopération spécialisés axés sur la recherche, la planification, la gestion et l'évaluation relatives à l'enseignement supérieur ;
  - c) servir de centre d'échange d'information et de référence appuyant les États membres et les institutions dans leurs efforts pour améliorer l'enseignement supérieur ;
2. *Invite* le Conseil d'administration à veiller à harmoniser les orientations et les activités de l'IESALC avec les objectifs et les stratégies pertinents du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à aider l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* au gouvernement vénézuélien qui fournit gracieusement les locaux de l'Institut ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2002-2003.

01351

**Antécédents.** Les Statuts de l'IESALC ont été approuvés par la Conférence générale de l'UNESCO, à sa 30<sup>e</sup> session, et un Conseil d'administration a été nommé. Le principal objectif pour l'exercice 2002-2003 sera la mise en œuvre du *Plan d'action pour la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes*. Le plan a été révisé pour prendre en compte le Cadre d'action de Dakar et la contribution de l'enseignement supérieur à la réalisation de l'éducation pour tous ainsi que la réalisation de l'enseignement supérieur pour tous dans l'optique de l'apprentissage tout au long de la vie sans obstacles ni frontières. Tenant compte des besoins et des directives émanant de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la région, le plan vise à contribuer à la transformation de l'enseignement supérieur dans le but d'en améliorer la qualité et la pertinence et à promouvoir des changements dans la société de façon à contribuer à la paix et au développement humain.

01352

**Stratégie.** La stratégie de l'IESALC consiste à promouvoir la formation et faciliter l'échange des connaissances nécessaires pour transformer l'enseignement supérieur. Elle sera fondée sur l'intégration de la diversité naturelle des systèmes d'enseignement supérieur tout en préservant les identités nationales et culturelles des différents systèmes, en veillant à ce que l'accès aux connaissances et leur partage soient équitables et en garantissant la pertinence et la qualité d'un enseignement supérieur pour tous. La lutte contre les inégalités dans le domaine de l'éducation sera l'un des axes de la stratégie de l'Institut, de même que l'utilisation des technologies numériques de l'information et de la communication. Des conceptions des méthodes et des pratiques modernes de gestion, fondées sur une évaluation et une accréditation fiables des établissements d'enseignement supérieur, devraient aussi être à la base de cette transformation. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le programme de l'Institut sera organisé autour de quatre grands axes : (i) *un enseignement supérieur pour tous de qualité tout au long de la vie* ; (ii) *l'enseignement supérieur pour un développement humain et social durable* ; (iii) *la gestion de l'enseignement supérieur* et (iv) *la réorientation de la coopération internationale*. Le Forum de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes garantira la souplesse dans l'organisation et le coparrainage des séminaires, conférences et ateliers. L'Institut continuera d'assurer le secrétariat de la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des titres et des diplômes et favorisera la mobilité académique dans la région.

01353

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Soutien des activités de recherche, de planification, de gestion d'évaluation, de formation et d'élaboration des politiques grâce aux réseaux régionaux et aux accords de coopération entre établissements d'enseignement supérieur aux niveaux sous-régional et régional.
- ◆ Contribution d'un groupe d'évaluateurs, chercheurs et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur qualifiés à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur dans la région.
- ◆ Élaboration des bases conceptuelles et méthodologiques de l'élaboration et de la mise en œuvre de nouveaux modèles pour la recherche, l'enseignement, l'apprentissage, la gestion et la formulation des politiques dans l'enseignement supérieur, reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- ◆ Diffusion des résultats des recherches et des projets de coopération technique dans des publications périodiques ou occasionnelles.
- ◆ Amélioration de la fiabilité et de la transparence des processus d'évaluation et d'accréditation par des mesures destinées à promouvoir l'évaluation et l'accréditation des programmes.
- ◆ Mise au point de nouveaux modèles de systèmes de gestion institutionnelle contribuant à la formation des dirigeants, des gestionnaires et des décideurs.
- ◆ Évaluation, renforcement et extension du programme UNITWIN/chaires et réseaux UNESCO visant à établir un système de suivi permanent pour l'évaluation et la coordination des chaires et des réseaux concernant le développement de l'enseignement supérieur dans la région.

## Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique

0136

Allocation financière : 1 200 000 \$  
Ressources extrabudgétaires : 3 000 000 \$

01360

La Conférence générale,

*Prenant note* du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2000-2001,

*Tenant compte* des besoins des pays en développement d'Afrique s'agissant de renforcer et d'améliorer leurs capacités de développement et de réforme de l'éducation,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, conformément aux statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2002-2003 :
  - a) de renforcer les capacités nationales en matière de formation des enseignants et dans d'autres domaines du développement de l'éducation en Afrique ;
  - b) de renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation selon des modalités économiques et adaptées aux ressources des utilisateurs ;
  - c) de relier plus étroitement le développement de l'éducation à la planification et au développement économiques en Afrique et, à cet effet, de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes, par exemple l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
  - d) de créer en Afrique des réseaux d'institutions pour faciliter l'échange de compétences et d'expériences ;
2. *Invite* le Conseil d'administration à veiller à harmoniser les orientations et les activités de l'IIRCA avec les objectifs et les stratégies pertinents du programme relatif à l'éducation ;
3. *Autorise* le Directeur général à aider l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
4. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont soutenu la création de l'Institut et ses programmes ;
5. *Demande instamment* aux États membres de renouveler, en les accroissant, leurs contributions volontaires, afin que l'IIRCA puisse contribuer à l'amélioration des activités des établissements de formation des enseignants et autres institutions éducatives en Afrique.

01361

**Antécédents.** L'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a été créé par la Conférence générale à sa 30<sup>e</sup> session, en 1999. Il s'occupe de créer des réseaux d'établissements de formation des enseignants en Afrique, d'offrir au personnel des établissements de formation des enseignants des cours de perfectionnement diplômants ou non diplômants et des institutions apparentées combinant éducation à distance et cours intensifs et, enfin, d'équiper de bibliothèques électroniques les établissements de formation des enseignants. L'Institut fournit un appui professionnel et technique au programme de la Décennie de l'éducation proclamée par l'Organisation de l'unité africaine. Sa contribution à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar porte à la fois sur la formation initiale des enseignants et sur leur formation en cours de service.

01362

**Stratégie.** Afin d'aider à augmenter les effectifs et à améliorer la qualité des enseignants de la région, la stratégie de l'Institut pour le prochain exercice vise à renforcer les capacités nationales dans le domaine de la formation des enseignants ainsi que dans d'autres domaines du développement de l'éducation en Afrique. A cet effet, il s'emploiera à renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation selon des modalités économiques et adaptées aux ressources des utilisateurs. L'Institut encouragera également les États membres à relier plus étroitement le développement

de l'éducation à la planification et au développement économique en Afrique. Il favorisera l'établissement de réseaux d'institutions en Afrique pour faciliter l'échange de compétences et d'expériences, et apportera un soutien au programme de la Décennie de l'éducation proclamée par l'Organisation de l'unité africaine. En collaboration avec le Secrétariat au Siège et les bureaux hors Siège, ainsi qu'avec d'autres instituts de l'UNESCO, l'IIRCA établira des réseaux d'établissements de formation des enseignants et offrira des cours de perfectionnement au personnel de ces établissements et des institutions apparentées. Il apportera son soutien à la mise au point de bibliothèques électroniques notamment sur CD-ROM et cassettes vidéo. Il aidera les États membres à élaborer des stratégies et des programmes pour la mise en œuvre du suivi de Dakar.

**01363****Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Mise en place d'un réseau d'institutions associées qui seront les principales bénéficiaires du programme de renforcement des capacités de l'IIRCA.
- ◆ Organisation de programmes diplômants d'éducation à distance à l'intention de 170 spécialistes africains de l'éducation, ainsi que de cours de brève durée destinés à 360 spécialistes.
- ◆ Création de 12 bibliothèques électroniques sur CD-ROM et production de 12 cassettes vidéo à l'usage des formateurs d'enseignants et des enseignants.
- ◆ Développement et renforcement du programme d'enseignement primaire à plusieurs niveaux.
- ◆ Élaboration de stratégies et de programmes d'éducation à l'intention des populations nomades.
- ◆ Mise en place d'un programme d'amélioration de l'évaluation des sciences et des mathématiques dans les États membres africains, aux niveaux de l'enseignement primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire.
- ◆ Mise en place d'un programme de recherche, développement et formation reliant le développement de l'éducation au développement économique.
- ◆ Soutien au programme et aux réunions de la Décennie de l'éducation proclamée par l'OUA.

## Projets relatifs aux thèmes transversaux

0140

Budget ordinaire

- Activités : 1 865 000 \$
- Décentralisation : 83,0 %

01400

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu pour mener à bien les projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir » ;
- b) à définir des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 1 865 000 dollars pour les coûts de programme.

01401

Les projets décrits ci-après et les prévisions budgétaires correspondantes ont été rattachées au grand programme I compte tenu du fait que leur thème principal et leur orientation se rapportent à l'éducation. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux est fournie à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001). Des efforts importants sont fournis pour rechercher des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin d'optimiser l'impact de ces projets.

### ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

01410

Budget ordinaire

- Activités : 595 000 \$
- Décentralisation : 86,6 %

**Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires, catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté**

01411

Budget ordinaire

- Activités : 200 000 \$

**Objectifs.** Renforcer, dans les pays en développement, les capacités scientifiques et technologiques des filles par une formation professionnelle sexospécifique qui leur permette d'acquérir des savoirs et

des savoir-faire appropriés afin d'avoir accès au travail et d'améliorer leurs conditions de vie ; aider, par des mesures novatrices, les planificateurs de l'éducation et les enseignants et établir, à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques, des principes directeurs visant à faire plus largement bénéficier les filles des enseignements scientifique, technique et professionnel, en se fondant sur une évaluation de l'expérience d'écoles modèles sélectionnées d'Afrique de l'Est et d'Asie du Sud et du Sud-Est.

**Résultats escomptés.** Obtention par les planificateurs de l'éducation et les enseignants de connaissances théoriques et pratiques très poussées dans le cadre d'une formation appropriée sur les concepts, les méthodes et les applications de l'enseignement scientifique, technique et professionnel. Cours d'enseignement scientifique, technique et professionnel dispensés à au moins 200 filles, qui auront ainsi accédé à des emplois appropriés.

### **Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud**

01412

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

**Objectifs.** Déclencher un processus d'amélioration des conditions de vie des femmes pauvres par un large éventail d'activités et en prônant une définition propice des politiques ; viser en particulier les adolescentes sans ressources qui comptent parmi les groupes les plus vulnérables et ont besoin qu'on leur donne les moyens potentiels d'améliorer leurs chances dans l'existence et de contribuer aux processus de transformation de la société. La première phase du projet sera consacrée à la mise en place des mécanismes d'interaction entre ses différents éléments et au lancement des activités. La deuxième phase sera axée sur les activités d'apprentissage et d'échange, la promotion de la définition de politiques appropriées, la diffusion de l'information et l'évaluation.

**Résultats escomptés.** Amélioration des moyens d'existence des adolescentes ; accroissement de leurs possibilités d'accéder à un travail salarié ou indépendant ; création de centres d'éducation communautaire durables ; sensibilisation des populations des communautés locales concernées ; réalisation d'une percée majeure dans la conception et la mise en œuvre de programmes intégrés de renforcement des capacités destinés à autonomiser les jeunes femmes.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

01420

Budget ordinaire

- Activités : 1 270 000 \$
- Décentralisation : 81,3 %

**Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique**

01421

Budget ordinaire

- Activités : 400 000 \$

**Objectifs.** Mettre au point et tester une procédure qui permettra aux pays africains d'avoir accès aux données satellitaires, aux technologies de l'information et de la communication, y compris l'Internet, et aux systèmes d'information géographique et de les utiliser pour surveiller, évaluer et gérer les écosystèmes et les ressources en eau ; promouvoir la sauvegarde de la biodiversité afin de favoriser le développement durable et de contribuer à réduire la pauvreté. Le projet : (i) comprendra des activités de recherche scientifique, d'enseignement et de formation ; (ii) mettra à contribution les chaires et réseaux UNESCO, les centres spécialisés et d'autres partenaires ; et (iii) renforcera l'information des communautés concernées (en particulier grâce aux médias communautaires).

**Résultats escomptés.** Utilisation des données de la télédétection pour établir des séries de cartes des ressources en eau, des écosystèmes et des ressources associées extrêmement vulnérables à l'intention des populations et des décideurs locaux ; mise au point d'un nouveau module du programme de télédétection BILKO de l'UNESCO concernant la formation relative aux écosystèmes et ressources associées vulnérables, notamment les ressources en eau et les zones côtières ; élaboration d'un CD-ROM sur les informations fournies par la télédétection qui présentent un intérêt d'ordre environnemental pour les communautés locales ; utilisation accrue de ces systèmes d'information, notamment accès des usagers aux sites Web, amélioration des systèmes et des moyens d'information traditionnels.

**Mise en place à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes**

01422

Budget ordinaire

- Activités : 200 000 \$

**Objectifs.** Procéder à l'évaluation et à l'analyse comparative des besoins d'éducation propres à chaque sexe et des incidences des TIC pour le développement communautaire et l'éducation permanente dans des communautés africaines sélectionnées ; mettre au point, aux fins du développement communautaire et de l'éducation permanente, des mallettes d'application des TIC réalisées localement et tenant compte des différences socioculturelles entre les sexes, qui servent à promouvoir l'équité entre hommes et femmes et se fondent sur l'expérience, le savoir, la créativité culturelle et les besoins éducatifs locaux ; diffuser les connaissances et expériences relatives à la création de communautés d'apprentissage ouvertes aux niveaux local, national, régional et mondial.



**Résultats escomptés.** Mise au point locale, essai et diffusion de mallettes d'application des TIC dans certains domaines d'apprentissage au contenu modulé selon le sexe, en vue de promouvoir le développement local, l'éducation permanente et l'équité entre hommes et femmes ; mise en route effective d'activités de développement communautaire et d'éducation permanente s'appuyant sur les TIC dans les communautés sélectionnées ; raccordement de communautés locales à des réseaux d'échanges électroniques sur la problématique hommes-femmes, le développement, la gouvernance et l'éducation permanente ; établissement et diffusion d'un document de référence, contenant notamment les enseignements tirés du projet et des recommandations, sur la transformation d'installations éducatives et de centres multimédias en communautés d'apprentissage ouvertes favorisant l'équité entre les sexes et le développement.

### Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance

01423

Budget ordinaire  
● Activités : 275 000 \$

**Objectifs.** Créer une base de connaissances dynamique sur les options et pratiques optimales en matière d'éducation ouverte et à distance (concernant le contenu de cette éducation, son accessibilité, les mécanismes d'assurance-qualité et l'utilisation des technologies d'enseignement ouvert et à distance) ; renforcer les capacités des responsables de l'élaboration des politiques et des décideurs dans le cadre des réseaux régionaux afin de promouvoir des outils d'enseignement ouvert et à distance de qualité, qui soient accessibles et tiennent compte des besoins socio-économiques régionaux.

**Résultats escomptés.** Création d'un système permanent de mise à jour et de gestion de l'information sur les possibilités d'éducation ouverte et à distance au niveau supérieur dans les pays en développement et les pays en transition (disponible en version électronique et sur papier) ; développement, grâce à une mise en réseau interrégional, de la capacité des décideurs d'évaluer la qualité et l'accessibilité des options d'éducation ouverte et à distance compte tenu des priorités régionales.

### Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social

01424

Budget ordinaire  
● Activités : 395 000 \$

**Objectifs.** Dans le cadre du suivi de la Conférence de Dakar, renforcer les ressources humaines et les capacités locales, en particulier celles des enseignants et autres prestataires de services d'éducation de base, afin de répondre aux besoins éducatifs essentiels des familles, des femmes, des jeunes et des minorités ethniques ; des activités seront menées en Asie et en Afrique.

**Résultats escomptés.** Établissement de modules de formation/matériels d'apprentissage multimédia, création d'une base d'informations fondée sur les TIC et de programmes de formation faisant appel à ces technologies ; création de divers outils incluant de nouveaux prototypes de modules d'enseignement et des modules ayant subi des adaptations techniques, production de CD-ROM, de vidéo/audiogrammes et de contenus destinés à la consultation en ligne ; large utilisation et adaptation par les praticiens et les apprenants, dans différents contextes d'apprentissage, d'une base de données sur les matériels éducatifs faisant appel aux TIC ; formation de décideurs, de spécialistes, de praticiens et d'élèves et notamment participation accrue des femmes, des jeunes et des minorités au développement social.

## Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

01501

Dans le cadre du grand programme I, y compris les projets relatifs aux thèmes transversaux, l'UNESCO continuera de renforcer ses partenariats avec des institutions multilatérales et bilatérales et avec des donateurs, publics et privés, en vue de développer et de mettre en œuvre ses programmes dans des domaines prioritaires, en particulier l'éducation de base. L'accent sera mis sur les besoins des PMA, de l'Afrique, des neuf pays à forte population, des pays en transition et des pays en situation d'urgence. Dans toute la mesure du possible, un lien sera établi entre ces actions et les activités du Programme ordinaire ou les réseaux sous-régionaux afin d'assurer la durabilité des résultats des projets et de les intégrer aux activités principales dans le domaine de l'éducation.

01502

Le Cadre d'action adopté par le Forum mondial sur l'éducation à Dakar (avril 2000) a permis de reconduire les partenariats en faveur de l'éducation pour tous. Le Directeur général lancera des initiatives pour mobiliser des fonds supplémentaires auprès d'organismes internationaux et de donateurs bilatéraux y compris des organisations intergouvernementales et mécanismes régionaux (OUA, OEI, ISESCO, ALECSO, ADEA, par exemple). Une aide provenant de contributions volontaires et d'autres sources de financement sera recherchée afin d'étendre les possibilités d'apprentissage aux enfants et aux jeunes défavorisés, en particulier les enfants des rues et les enfants qui travaillent, et aux populations victimes de l'extrême pauvreté et de l'exclusion. De même, la coopération avec des institutions compétentes (HCR, UNICEF, par exemple) sera renforcée afin de fournir une aide à la re-scolarisation et la réadaptation des réfugiés, des personnes déplacées ou se trouvant dans des situations postconflituelles, une attention particulière étant portée au développement des capacités des États membres intéressés.

01503

Une aide accrue des institutions partenaires et de sources de financement extrabudgétaires sera recherchée pour assurer la rénovation et l'extension de l'enseignement secondaire, l'accent étant mis en particulier sur l'enseignement scientifique et technologique, l'éducation préventive contre l'abus des drogues et le VIH/sida. Une attention particulière continuera d'être portée au suivi du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999). Les accords de coopération avec des partenaires tels que l'ONUSIDA (éducation pour la prévention du VIH/sida), le PNUCID (éducation préventive contre l'abus des drogues), le FNUAP (éducation et information en matière de population) seront renforcés. En collaboration avec des institutions multilatérales et bilatérales, l'UNESCO continuera d'aider les pays qui en exprimeront le souhait à entreprendre la réforme ou la restructuration de leurs systèmes éducatifs compte tenu des engagements pris à Dakar. L'effort particulier déployé pour rechercher des ressources extrabudgétaires permettant d'assurer le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et, en particulier, le financement de chaires UNESCO et de réseaux UNITWIN sera intensifié.

01504

Les activités de coopération pour le développement (qui consistent à lancer de nouveaux projets en procédant notamment à une évaluation sectorielle, à l'identification des projets, à des études de faisabilité et à d'autres activités génératrices de projets telles que le conseil politique aux États membres pour élaborer des programmes de développement ou participer à des tables rondes de donateurs afin d'obtenir un financement pour ces programmes, etc.) se poursuivront. La formation à l'identification, la formulation et la gestion des projets continuera d'être une priorité. Dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des Bilans communs de pays (CCA), l'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le développement, contribuera à répondre aux besoins nationaux de développement en mettant au point des programmes coordonnés — voire conjoints — d'investissement par programme et/ou secteur.

01505

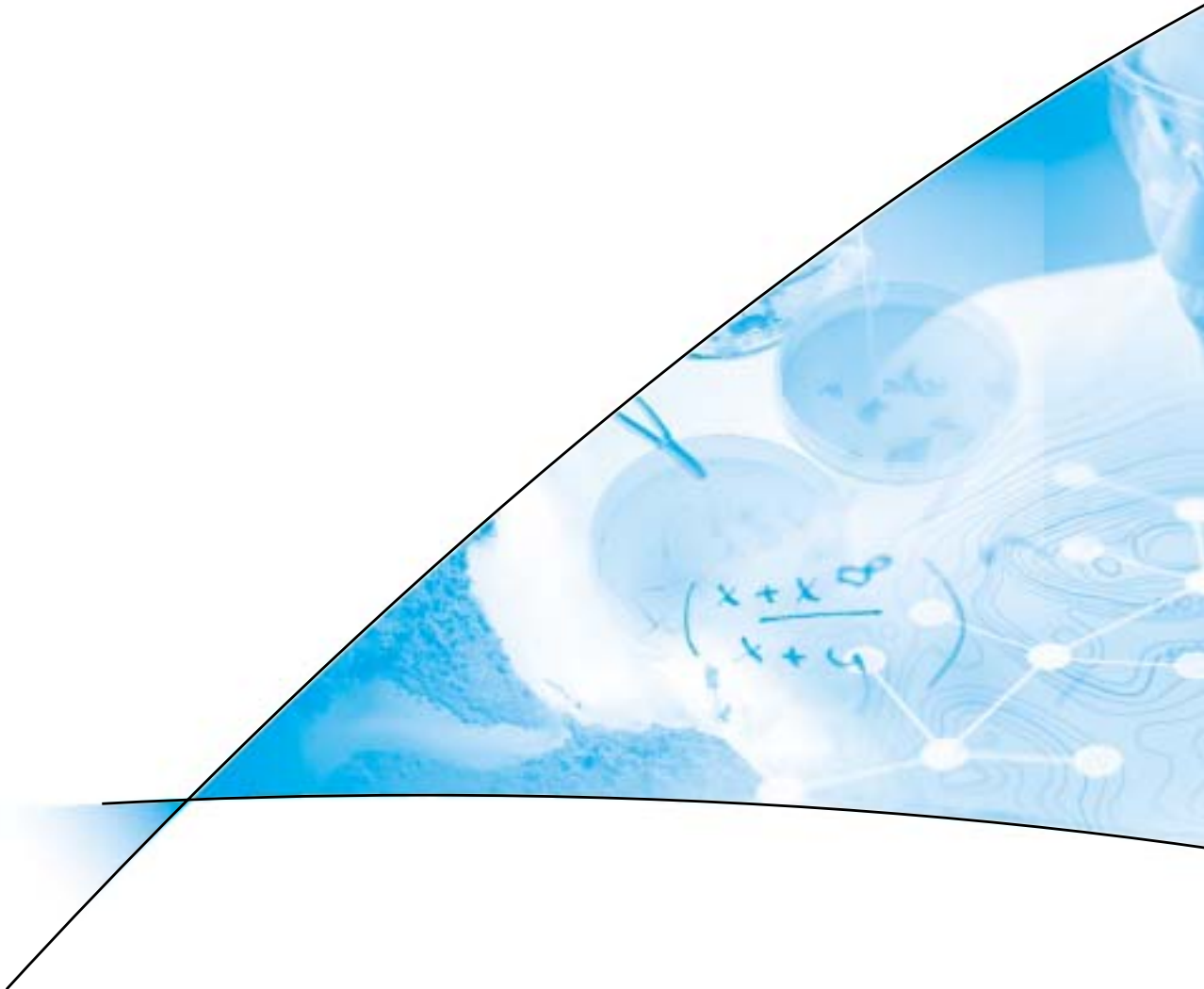
Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation qui jouissent d'une autonomie fonctionnelle négocieront directement avec les États membres et les sources de financement extrabudgétaires concernées l'obtention des contributions volontaires et d'une aide liée aux projets pour la mise en œuvre de leurs programmes et budgets.



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme II

*Sciences exactes et naturelles*



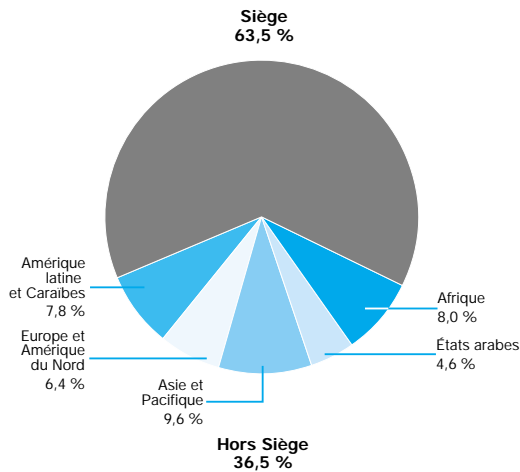
## GRAND PROGRAMME II

# Sciences exactes et naturelles

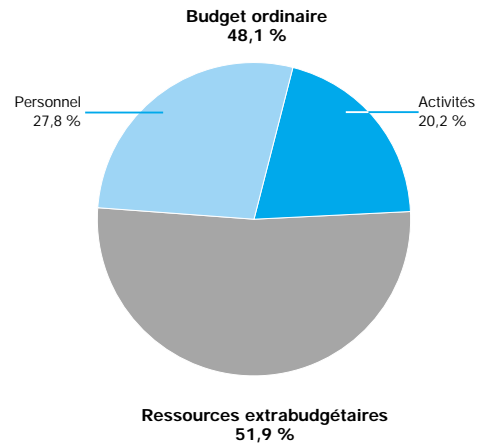
02001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Programme				
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme II	30 037 700	21 529 000	300 900	51 867 600	56 000 000

### DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS

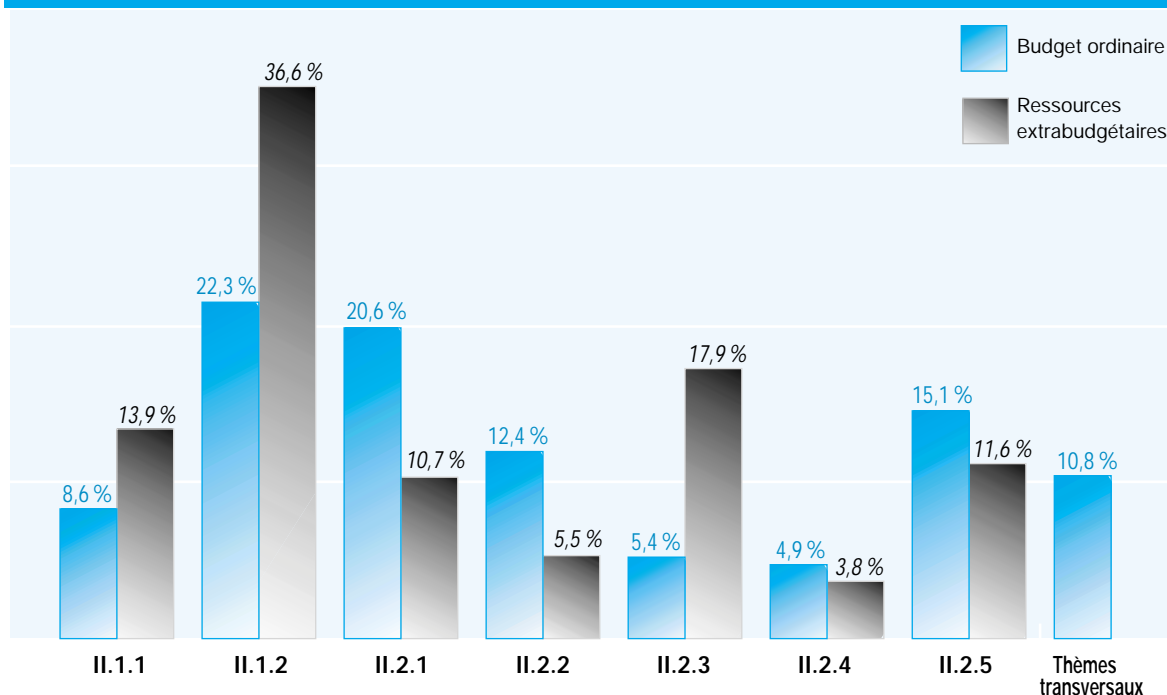


### RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



Grand programme II	Budget ordinaire	Ressources extra-budgétaires
	\$	\$
<b>Programme II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion</b>		
Sous-programme II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	1 852 000	7 800 000
Sous-programme II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	4 793 300	20 500 000
Total, Programme II.1	6 645 300	28 300 000
<b>Programme II.2 Sciences, environnement et développement durable</b>		
Sous-programme II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux	4 427 200	6 000 000
Sous-programme II.2.2 Sciences de l'environnement	2 672 100	3 100 000
Sous-programme II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels	1 158 800	10 000 000
Sous-programme II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles	1 046 700	2 100 000
Sous-programme II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	3 243 900	6 500 000
Total, Programme II.2	12 548 700	27 700 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>		
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 665 000	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	670 000	–
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	2 335 000	–
<b>31 C/5 approuvé - Total activités, Grand programme II</b>	<b>21 529 000</b>	<b>56 000 000</b>

### RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



# Sciences exactes et naturelles

**02003** Relever le défi du développement durable est peut-être une des tâches les plus redoutables qu'il faudra accomplir au XXI<sup>e</sup> siècle et c'est aussi une tâche qui exigera de profonds changements de nos modes de pensée et d'action. Comme l'ont relevé les participants à la Conférence mondiale sur la science (CMS) (Budapest, Hongrie, 26 juin - 1<sup>er</sup> juillet 1999), cette nouvelle donne a d'importantes incidences pour la science, qui devra faire face à des problèmes de plus en plus complexes, surmonter les cloisons traditionnelles entre disciplines, concevoir des recherches ayant une portée pratique, repenser l'éducation à tous les niveaux, communiquer l'information scientifique à des groupes d'utilisateurs qui ne sont pas des techniciens. Surtout, il faudra s'employer avec détermination à réduire l'écart grandissant entre ceux qui ont accès à la science et ceux qui en sont privés, et il faudra que la science apporte un plus grand concours au processus de formulation des politiques, aussi bien qualitativement que quantitativement. Un des besoins les plus pressants est celui de l'intégration et de la diffusion des connaissances de manière qu'elles puissent être appliquées à la solution des problèmes du « monde réel ».

**02004** Le grand programme II répond aux objectifs stratégiques 4 à 6 énoncés au chapitre « Sciences » de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), ainsi qu'à ceux qui ont trait aux deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ».

**02005** Pour dégager une attitude cohérente et commune face aux problèmes de la mondialisation et aux perspectives qu'elle ouvre, tous les programmes scientifiques de l'UNESCO articuleront leurs efforts sur les conclusions de la CMS, souvent en coopération avec les programmes des sciences sociales, en vue essentiellement :

- ◆ de contribuer à l'avènement d'une société du savoir et de renforcer les capacités scientifiques et technologiques nationales, en mettant à profit les possibilités offertes par les TIC ;
- ◆ de promouvoir et de renforcer les systèmes mondiaux d'observation de la Terre, les bases de données géo-référencées et les indicateurs pertinents, condition indispensable pour mieux comprendre les systèmes écologiques, établir des évaluations et des prévisions les concernant et en améliorer la gestion ;
- ◆ d'élaborer des systèmes intégrés d'aide à la décision qui permettent d'apporter en temps utile une réponse concrète à des problèmes d'environnement et de développement complexes ;
- ◆ de définir des méthodes de prévention et de résolution des conflits portant sur les ressources naturelles.

**02006** De graves menaces pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes qui leur sont liés. La constitution de bases de connaissances appropriées pour la sécurité de l'eau au XXI<sup>e</sup> siècle est une tâche essentielle qui requiert aussi une coopération interdisciplinaire entre tous les programmes traitant de questions d'environnement et de développement. C'est pour cette raison que le Directeur général et le Conseil exécutif ont choisi de faire de cette question la priorité principale du grand

programme II, en augmentant de 30 % les crédits qu'il est proposé d'allouer à cet effet par rapport au 30 C/5 approuvé.

**02007** Pour leur part, le PHI et le MAB contribueront à la sécurité de l'eau au XXI<sup>e</sup> siècle en encourageant les pouvoirs publics à prendre des décisions scientifiquement justifiées en vue d'une utilisation durable de l'eau douce ainsi que des écosystèmes et des ressources de biodiversité connexes.

**02008** Il est désormais généralement reconnu qu'il est temps et même urgent de s'attaquer aux problèmes liés à l'eau douce. De fait, l'Assemblée générale des Nations Unies vient de proclamer 2003 Année internationale de l'eau douce ; une série de consultations régionales et mondiales seront organisées à cette occasion afin de promouvoir la sensibilisation à ces questions à divers échelons. Le lancement en 2003 du premier *Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde*, établi sous l'égide de l'UNESCO par 23 institutions du système des Nations Unies, qui représentera le principal fruit du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, marquera un temps fort dans les activités de célébration de l'Année.

**02009** Le plan d'action du grand programme II vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants et des projets relatifs aux thèmes transversaux rattachés à ce grand programme (à savoir aux paragraphes 02110, 02120, 02210, 02220, 02230, 02240, 02250 et 02400), ainsi que les résolutions indiquées ci-après :

16. Établissement de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau
17. Création du Centre régional sur la gestion de l'eau dans les zones urbaines à Téhéran sous l'égide de l'UNESCO
18. Création en Égypte, sous l'égide de l'UNESCO, d'un centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides
19. Création d'un Centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) sous l'égide de l'UNESCO
20. Proclamation de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement
40. Le développement durable et le Sommet de Johannesburg, 2002,

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Il tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

## Programme II.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 109-118

# Science et technologie : renforcement des capacités et gestion

02100

Budget ordinaire

- Activités : 6 645 300 \$
- Décentralisation : 37,6 %

Extrabudgétaire : 28 300 000 \$

Le programme II.1 « Science et technologie : renforcement des capacités et gestion » est consacré au suivi de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), l'élaboration de politiques nationales de S-T et d'une législation pertinente pour promouvoir le développement des ressources humaines et institutionnelles nécessaires en S-T dans les pays en développement et les pays en transition, à renforcer l'enseignement des sciences (en collaboration avec le grand programme I), à améliorer l'enseignement supérieur, à renforcer les capacités nationales de recherche et à développer la coopération régionale et internationale dans le domaine des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la biologie, des biotechnologies et des sciences de l'ingénieur. L'accent sera mis sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les programmes et politiques de S-T au niveau national. Les efforts tendant à promouvoir les énergies renouvelables seront poursuivis dans le cadre du Programme solaire mondial.

### II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique

0211

Budget ordinaire

- Activités : 1 852 000 \$
- Décentralisation : 10,5 %

Extrabudgétaire : 7 800 000 \$

02110

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'assurer un suivi efficace de la Conférence mondiale sur la science (CMS) en encourageant la constitution de partenariats nationaux, régionaux et internationaux, compte dûment tenu de l'Afrique et des pays les moins avancés (PMA), et la mise en œuvre des recommandations de la CMS dans le cadre des activités de l'ensemble du programme des sciences exactes et naturelles et des domaines concernés des autres programmes, une attention particulière étant accordée à la dimension régionale du développement scientifique ainsi



- qu'à la mise en œuvre des recommandations concernant l'égalité des sexes, et en œuvrant à la promotion des savoirs locaux et traditionnels ;
- (ii) d'aider les États membres à élaborer des politiques et des plans en matière de science et de technologie et à mettre en œuvre ces stratégies en forgeant des partenariats nationaux, régionaux et internationaux, en prenant dûment en considération les aspects éthiques de la science et de la technologie en liaison avec le grand programme III ;
  - (iii) d'aider les États membres à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement scientifique et technologique à tous les niveaux grâce à un programme d'action cohérent et intégré ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 852 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 882 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 29 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

**Antécédents.** La Conférence mondiale sur la science (CMS) a offert aux grands partenaires de l'effort scientifique une occasion unique de discuter des modalités selon lesquelles il convient de poursuivre — et de soutenir — l'activité scientifique afin de mieux répondre aux attentes de la société et de relever les défis du développement. A sa 30<sup>e</sup> session, la Conférence générale a engagé l'UNESCO à donner suite, dans le cadre de ses programmes relatifs à la science, aux recommandations et déclarations d'intention contenues dans les documents principaux adoptés par la CMS, à savoir la *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* et l'*Agenda pour la science — Cadre d'action*. Le programme pour 2000-2001 a été réorienté en conséquence en attendant que des dispositions plus amples soient prises par l'Organisation pour l'exercice suivant.

Comme l'y invite l'*Agenda pour la science*, l'UNESCO fait aussi fonction de centre d'échange d'information pour le suivi de cette conférence et de promoteur d'initiatives de partenariat scientifique international, notamment en coopération avec le Conseil international pour la science (CIUS).

La CMS a recommandé d'adopter des politiques nationales qui prévoient un appui constant et à long terme à la S-T aux fins suivantes : renforcement du potentiel humain et développement des infrastructures, intégration de la science dans la culture nationale, et promotion de l'enseignement des sciences et des capacités d'innovation technologique, en tenant dûment compte des préoccupations éthiques. Pour donner suite à cette recommandation, l'UNESCO a pris des dispositions pour assumer le rôle de chef de file qui lui incombe, notamment en ce qui concerne l'action normative, dans le domaine des politiques touchant à la science, à la technologie et à l'innovation. L'objectif général est de forger les compétences nécessaires à une gestion de la science et de la technologie qui soit au service du développement, en veillant à associer les femmes et les jeunes au développement scientifique et technologique.

**Stratégie.** Tous les programmes de l'Organisation relevant des sciences exactes et naturelles décrits ci-dessous s'inscrivent dans le cadre du suivi de la CMS, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités scientifiques, le développement du partenariat international, la mise en réseau, une plus grande interdisciplinarité, l'accès équitable aux carrières scientifiques pour les hommes et les femmes et les dimensions éthiques de la recherche scientifique.

En collaboration avec le CIUS, l'UNESCO s'acquittera scrupuleusement des fonctions de centre d'échange d'information et de surveillance du suivi qui lui sont confiées et ne ménagera aucun effort pour encourager les États membres, les autres institutions du système des Nations Unies, les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales qui sont ses partenaires, la communauté scientifique et le secteur privé à coopérer afin que les engagements pris à Budapest soient tenus.

Au cours de la mise en œuvre de l'effort scientifique et technologique, les gouvernements sont de plus en plus amenés à former des partenariats avec le secteur privé, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales. Cette évolution exige une réelle collaboration entre les parties prenantes du système d'innovation afin que l'effort global de S-T soit à la mesure des défis nationaux, régionaux et mondiaux.

Dans le contexte de la mondialisation et du passage à l'économie de marché, le besoin de se doter des capacités nécessaires pour gérer le progrès technique de manière transparente et responsable est immense. Les systèmes de S-T devront se montrer à la hauteur de ce défi. Les jeunes scientifiques devront être

pleinement associés à l'élaboration des politiques nationales en matière de science, de technologie et d'innovation, car ils représentent la communauté scientifique nationale et internationale de demain. De même, conformément aux recommandations des conférences de Rio, de Beijing et de Budapest et en vue de promouvoir le développement durable, il faudra donner aux femmes et aux jeunes filles les moyens de participer pleinement à tous les aspects de l'activité scientifique et technologique et de jouer un rôle actif dans le processus de transformation socio-économique. L'UNESCO continuera de protéger les systèmes de savoirs locaux et traditionnels.

En conséquence, les objectifs de l'axe d'action sont les suivants : développement des capacités humaines et institutionnelles chargées, aux niveaux national et sous-régional, de gérer l'utilisation des ressources de S-T aux fins du développement socio-économique et de l'édification de la paix ; promotion des réformes des systèmes nationaux et régionaux de science, de technologie et d'innovation par la fourniture d'avis consultatifs et d'une assistance technique ; renforcement des partenariats université/industrie/gouvernement ; contribution à la lutte contre la pauvreté, notamment chez les femmes en facilitant l'accès de celles-ci à l'enseignement de la S-T et aux innovations technologiques ; soutien à la participation des jeunes scientifiques à tous les aspects de l'activité de S-T ; promotion de la coopération internationale dans le domaine de la gouvernance de la S-T, notamment par le biais des réseaux et de l'établissement de statistiques et d'indicateurs de S-T.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Renforcement de la capacité des États membres, organisations intergouvernementales et partenaires non gouvernementaux à répondre aux recommandations de la Conférence mondiale sur la science par l'échange d'informations sur les données d'expérience et meilleures pratiques, la publication du bulletin d'information de la CMS et la diffusion d'un rapport analytique sur le suivi de la CMS.
- ◆ Renforcement des capacités en sciences exactes et naturelles, amélioration de l'accès à l'information scientifique et meilleure protection de l'environnement par l'exécution conjointe d'une cinquantaine d'activités transdisciplinaires aux termes de l'accord-cadre UNESCO-CIUS pour 2002-2007.
- ◆ Amélioration du potentiel de recherche scientifique des pays en développement par des programmes spécifiques de renforcement des capacités en collaboration avec l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS) et le CIUS.
- ◆ Renforcement des capacités nationales de formulation de politiques, de procédures de gestion et de législation en matière de science et de technologie par l'élaboration de directives (en étroite collaboration avec SHS), la fourniture d'avis consultatifs en amont, les échanges d'information, la constitution de réseaux et la mise en place d'une coopération entre commissions parlementaires sur la science et la technologie, conformément aux conclusions de la CMS.
- ◆ Renforcement de la contribution de la science à la lutte contre la pauvreté par l'élaboration de plans de S-T et de programmes d'investissement dans une dizaine de pays en développement.
- ◆ Mobilisation de la communauté scientifique, des pouvoirs publics, des responsables des politiques, des établissements d'enseignement et des médias pour faire face aux nouveaux défis que la science doit relever par le biais de la célébration de la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement.
- ◆ Renforcement de l'équité en matière scientifique dans les États membres par la promotion de l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation scientifiques et technologiques, création de deux nouvelles chaires UNESCO en Asie, en Afrique et dans les États arabes, apport d'un soutien aux réseaux existants de femmes scientifiques en Afrique et création de réseaux internationaux de femmes scientifiques et ingénieurs.
- ◆ Participation effective de jeunes scientifiques à la conception des politiques scientifiques par la mise en place de lieux de débat et de dialogue entre jeunes scientifiques, décideurs et établissements d'enseignement, ainsi qu'apport d'un soutien à des réseaux de jeunes scientifiques.

*D'autres activités, visant à apporter un soutien plus large à la formulation de politiques dans les pays les moins avancés et les pays à économie en transition, à la constitution d'alliances entre les gouvernements, l'industrie et les milieux universitaires, et à la coopération internationale en matière de législation relative à la science, y compris les aspects éthiques, seront menées pendant l'exercice biennal, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles.*

## Enseignement scientifique

La Conférence mondiale sur la science a invité les gouvernements, les organisations internationales et les autres partenaires à accorder la plus haute priorité à l'amélioration de l'**enseignement scientifique et technologique** à tous les niveaux, dans le cadre formel aussi bien qu'informel. Grâce à l'effort conjugué des secteurs de l'éducation et des sciences exactes et naturelles, agissant en coopération avec les OIG et ONG compétentes, un plan d'action intégré pour l'enseignement des sciences et de la technologie a commencé d'être mis au point pendant la période d'exécution du 30 C/5 ; ce plan finira d'être élaboré et sera mis en œuvre pendant l'exercice 2002-2003, ainsi qu'il est également prévu au paragraphe 01213 (grand programme I).

**Stratégie.** Le Secteur des sciences développera ses activités de formation supérieure dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur et s'appuiera sur cet acquis pour mettre en œuvre un programme cohérent d'enseignement des sciences, en étroite partenariat avec le Secteur de l'éducation, les bureaux régionaux et les bureaux chargés d'un groupe de pays, le CIUS et les ONG internationales s'occupant d'éducation. L'action complémentaire des deux secteurs aidera les États membres à renforcer leur capacité d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de leurs programmes d'enseignement, en faisant appel dans la mesure du possible aux TIC et en se concentrant sur les activités ayant trait aux aspects éthiques de la science et de la technologie. L'accent sera mis sur le resserrement des liens entre l'enseignement et la recherche scientifiques, et entre l'enseignement des sciences dans le secondaire et l'enseignement de cette matière dans le supérieur, sur l'amélioration du contenu scientifique des cours et sur l'échange de ressources et de bonnes pratiques. La promotion de la vulgarisation et de la communication scientifiques complétera les activités menées dans les établissements. On œuvrera aussi à assurer un suivi conjoint de la Conférence mondiale sur la science et de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration du contenu scientifique de l'enseignement secondaire par l'encouragement à resserrer les liens avec les établissements d'enseignement supérieur, renforcement de la formation en cours d'emploi et des échanges de matériels pédagogiques, savoir-faire et bonnes pratiques.
- ◆ Renforcement de l'enseignement secondaire et supérieur en science par une meilleure utilisation des TIC dans l'enseignement et les démonstrations scientifiques, et création, grâce à des fonds extra-budgétaires, d'universités virtuelles dans plusieurs régions.
- ◆ Renforcement de l'équité dans l'enseignement scientifique et technique par une participation accrue des jeunes filles et femmes.
- ◆ Élargissement de l'accès à l'information scientifique grâce à la formation en communication scientifique et à la promotion d'outils et réseaux Internet tels que les portails et les bibliothèques virtuelles, en partenariat avec les OIG, ONG, les sources de financement bilatérales et le secteur privé.

## II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie

0212

Budget ordinaire	
● Activités :	4 793 300 \$
● Décentralisation :	48,1 %
Extrabudgétaire :	20 500 000 \$

02120

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de contribuer à renforcer les capacités nationales et régionales en mathématiques, physique, chimie et dans les domaines interdisciplinaires connexes en intensifiant la coopération avec les réseaux et centres internationaux et régionaux compétents ainsi que les institutions et organismes scientifiques nationaux spécialisés, en particulier dans les pays en développement ;
- (ii) d'aider à développer les capacités nationales et régionales endogènes de recherche dans les sciences biologiques et les biotechnologies, en coopération avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, les réseaux et les centres compétents ; contribuer à la promotion de la recherche scientifique sur le sida, notamment pour favoriser l'accès aux traitements et la mise au point d'un vaccin, en aidant les chercheurs des pays le plus touchés par l'épidémie ;
- (iii) de favoriser le renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la recherche technologique et de leurs applications aux questions relatives au développement, y compris la culture de la maintenance, en coopération avec les réseaux universitaires pertinents et les organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine des sciences de l'ingénieur ;
- (iv) de préconiser une participation pleine et entière des femmes et des filles à tous les aspects de la science et de la technologie au profit du développement durable de leur pays, et d'œuvrer à la promouvoir ;
- (v) d'encourager l'engagement des jeunes dans les activités scientifiques, et en particulier la participation active des jeunes scientifiques à l'élaboration de la politique scientifique et à la prise de décisions dans ce domaine ;
- (vi) de promouvoir les sources d'énergie durables et renouvelables par le biais du Programme solaire mondial 1996-2005, en favorisant les activités d'éducation, de formation et d'information qui visent à développer l'utilisation de l'énergie solaire, notamment en Afrique, et en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des projets relatifs à l'utilisation des énergies renouvelables ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 793 300 dollars pour les coûts de programme, de 10 174 600 dollars pour les dépenses de personnel et de 75 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie

02121

Budget ordinaire	
● Activités :	2 078 200 \$
Extrabudgétaire :	15 000 000 \$

**Antécédents.** Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de programme en mathématiques, physique et chimie, l'UNESCO s'est toujours efforcée d'aider les États membres dans le domaine de la formation et de la recherche en coopérant avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les réseaux et les centres compétents. Une attention particulière a été accordée aux pays en développement et en transition.

**Stratégie.** La formation supérieure de chercheurs, en particulier de jeunes chercheurs, de même que d'enseignants aux niveaux universitaire et préuniversitaire en chimie, mathématiques et sciences physiques sera poursuivie en collaboration très étroite avec des institutions internationales spécialisées, en particulier l'Institut « Trace-Éléments » pour l'UNESCO, le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA) et le Centre international de physique théorique (CIPT).

La coopération sera intensifiée entre les centres liés à l'UNESCO et les centres d'excellence dans les sciences fondamentales, les sciences chimiques et l'enseignement de la chimie. Un appui sera fourni à la création d'un centre international de rayonnement synchrotron pour les sciences expérimentales et appliquées au Moyen-Orient (SESAME) sous l'égide de l'UNESCO. Un soutien sera accordé aux olympiades sous-régionales et internationales de sciences fondamentales au moyen de l'élaboration de matériels d'enseignement. L'accent sera mis sur la chimie de l'eau, les éléments-traces dans l'eau, la chimie verte, et sur l'organisation de cours relatifs à l'électrochimie des membranes.

L'adoption de techniques nouvelles visant à faciliter les expériences de laboratoire en sciences fondamentales dans les pays en développement et en transition sera encouragée, sur la base de l'expérience acquise au cours du précédent exercice biennal et dans le sillage des tendances nouvelles de l'éducation. De nouveaux matériels pédagogiques pour l'enseignement de la chimie seront mis au point, en particulier pour la région Afrique.

En coopération avec les unions scientifiques internationales du CIUS (UICPA, UIPPA, UMI), l'UNESCO, y compris par l'intermédiaire de tous ses bureaux régionaux pour la science, s'emploiera à renforcer la qualité, l'efficacité et la pertinence des programmes et activités de formation à tous les niveaux. A titre d'exemple concret, des progiciels didactiques relatifs à l'eau doivent être élaborés en collaboration étroite avec l'UICPA et ses comités.

La transdisciplinarité entre mathématiques, physique et chimie sera un axe prioritaire au cours de l'exercice biennal, et tout sera mis en œuvre pour resserrer les liens entre les activités du Programme ordinaire et celles qui sont financées à l'aide de ressources extrabudgétaires.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités en physique et mathématiques théoriques ainsi que dans diverses branches de la chimie, en particulier la chimie de l'eau et la chimie verte, par la formation de 3 200 scientifiques et 600 spécialistes.
- ◆ Renforcement des capacités d'enseignement en favorisant la formation et le perfectionnement de plus de 1 000 enseignants (la plupart de pays en développement) grâce à la conduite d'expériences dans les microsciences et à l'utilisation de nouveaux matériels didactiques.
- ◆ Amélioration des connaissances en hydrologie par la production de nouveaux matériels d'enseignement et d'apprentissage.
- ◆ Élargissement de l'accès des chercheurs des pays en développement aux services de recherche et de formation des pays développés et renforcement de la collaboration entre les communautés scientifiques.
- ◆ Développement de la collaboration entre les organisations internationales et les réseaux dans le domaine des sciences fondamentales.

- ◆ Avec la coopération du secteur industriel et des organisations professionnelles des États-Unis, dons d'ouvrages et de revues scientifiques, de réactifs chimiques et de matériel léger à des universités et laboratoires des pays en développement et en transition.
- ◆ Renforcement des connaissances en sciences fondamentales dans différentes régions, en collaboration avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales.
- ◆ Mise à jour des connaissances des jeunes par la formation d'un millier de jeunes étudiants et un soutien aux olympiades internationales, régionales et sous-régionales de sciences fondamentales.

## Axe d'action 2. Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies

02122

Budget ordinaire	
● Activités :	1 755 100 \$
Extrabudgétaire :	3 500 000 \$

**Antécédents.** Les progrès rapides accomplis en biochimie, microbiologie, biologie moléculaire, génétique, neurosciences et bio-informatique révolutionnent les perspectives en matière de bien-être humain et d'amélioration de la qualité de la vie pour tous. Malgré l'existence du potentiel de connaissances ainsi accumulé, les problèmes planétaires que posent la sécurité des aliments et de l'eau et l'émergence ou la réapparition de maladies infectieuses viennent entraver le développement national, surtout dans les communautés rurales, les petites îles et les pays en développement dans leur ensemble et constituent une menace pour la paix. Selon certaines prévisions, les deux prochaines décennies devraient se caractériser par une interaction entre les sciences de la vie et les technologies de l'information impliquant un recours grandissant aux processus biotechnologiques pour améliorer la qualité de la vie humaine, mettre en place des bio-industries innovantes et mieux protéger l'environnement. Le manque de spécialistes qualifiés dans les sciences biologiques et les biotechnologies dont souffrent les pays les moins favorisés et les pays en transition socio-économique limitera fortement leur participation à la coopération régionale et internationale, accentuant leur isolement et les empêchant d'être les partenaires de plein droit d'éventuelles entreprises conjointes orientées vers l'autosuffisance et l'autonomie dans la perspective d'un développement durable.

Pendant les deux dernières années, les activités entreprises par l'UNESCO, notamment en coopération avec ONUSIDA et avec la Fondation mondiale Recherche et prévention sida, ont montré que l'Organisation peut apporter une valeur ajoutée significative à la lutte contre le sida, par une action conjointe et intersectorielle visant à intégrer les valeurs culturelles, sociales et éthiques dans les messages de prévention. Le grand programme I définit l'approche et les activités de l'UNESCO en matière de lutte contre le sida par l'éducation préventive, apportant ainsi une contribution à la campagne engagée au plan mondial pour assurer la réalisation de l'objectif fixé par le Sommet du millénaire. En outre, l'Organisation aidera les pays le plus touchés par la pandémie à avoir un meilleur accès au savoir scientifique sur le VIH/sida afin d'étayer les efforts nationaux visant à donner à tous la possibilité d'accéder aux traitements et d'encourager la mise au point de vaccins par la promotion de la recherche scientifique.

**Stratégie.** L'UNESCO, par l'intermédiaire de tous ses bureaux régionaux pour la science, favorisera le renforcement des capacités à l'échelon régional et interrégional en offrant un soutien destiné à servir de catalyseur aux centres internationaux et institutions nationales qui accueillent des chaires UNESCO de biotechnologies végétales et marines et participent à des réseaux de biologie moléculaire et microbiologie, ainsi qu'un soutien de mise en route à des ONG partenaires de longue date, telles que les organisations internationales de recherche sur la cellule (ICRO) et sur le cerveau (IBRO) et des organisations intergouvernementales comme le Centre international sur le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB).

En coopération avec des commissions nationales, des ONG régionales telles que l'Association africaine pour la fixation de l'azote (AABNF) et des institutions des Nations Unies, telles que la FAO et l'OMS, l'UNESCO encouragera l'application des meilleures pratiques en matière d'utilisation du matériel génétique microbien, de la bio-informatique et du génie génétique dans les biotechnologies aquatiques, envi-

ronnementales et industrielles, en particulier dans les petites communautés rurales et insulaires et les pays en transition, pour être en mesure de faire face aux problèmes liés à l'interdépendance, à l'agriculture nouvelle, à la protection de l'environnement et à l'élimination de la pauvreté.

L'UNESCO continuera à mobiliser des ressources extrabudgétaires à travers les programmes fonctionnant en réseau dans les sciences biologiques et les biotechnologies, par exemple le BAC, le MIRCEN, le MCBN, en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique de même qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, la mise au point de projets interdisciplinaires dans les sciences écologiques (SC/ECO) et le recyclage biotechnologique des ressources en eaux usées dans un environnement vulnérable (SC/HYD et SC/CSI), et une collaboration intersectorielle dans les domaines de l'éducation, de la communication et de la culture afin de contribuer au renforcement des capacités nécessaires pour lutter contre la pauvreté et assurer la durabilité du développement socio-économique.

L'UNESCO s'emploiera à encourager et promouvoir la recherche scientifique sur le sida en vue d'améliorer l'accès aux traitements et de favoriser la mise au point d'un vaccin, en aidant les chercheurs des pays les plus durement touchés par l'épidémie.

Une attention particulière sera accordée à la conduite d'activités aux niveaux mondial, régional et national axées sur l'établissement d'une politique durable de prévention et d'une coopération scientifique visant à renforcer les capacités locales en matière de traitements et de recherche.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des compétences des jeunes chercheurs, en particulier des pays en développement, par un meilleur accès aux programmes de formation de haut niveau en biologie moderne, biologie moléculaire et bio-informatique ainsi que dans les nouvelles biotechnologies.
- ◆ Renforcement des capacités techniques des institutions nationales et développement des réseaux inter-régionaux.
- ◆ Offre de possibilités de formation à des chercheurs africains grâce à une coopération avec la FAO et l'OMS, et à la participation financière d'institutions spécialisées en biologie moléculaire et biotechnologies telles que l'Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM), l'American Society for Microbiology et le Réseau de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN).
- ◆ Renforcement des capacités endogènes locales par la création de deux chaires UNESCO dans les domaines suivants : biotechnologie marine (Oman), et biotechnologie agro-industrielle et développement durable (France).
- ◆ Renforcement des capacités nationales pour l'utilisation de la diversité microbienne et des biotechnologies végétales, environnementales et aquatiques au service du développement durable, en coopération avec le MAB, la CSI, le PHI et les Secteurs de l'éducation et de la culture.
- ◆ Renforcement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO en matière de lutte contre le sida, à savoir amélioration de la prévention à l'aide de matériels éducatifs et de formations, en coopération étroite avec les autres institutions du système des Nations Unies dans le cadre du programme ONUSIDA, et en collaboration avec les partenaires de l'UNESCO.

### Axe d'action 3. Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement

02123

Budget ordinaire	
● Activités :	960 000 \$
Extrabudgétaire :	2 000 000 \$

**Antécédents.** Lors de la Conférence mondiale sur la science, l'importance des sciences de l'ingénieur et de la technologie a été mise en avant, en insistant en particulier sur la formation des ingénieurs, la recherche de pointe et la coopération entre l'université et l'industrie. La Convention mondiale des ingénieurs, réunie en 2000, a également souligné ces priorités. Durant le précédent exercice, l'UNESCO a

axé son action dans le domaine des sciences de l'ingénieur sur une éducation et une formation de haut niveau en apportant son appui aux séminaires et aux chaires UNESCO. Des services consultatifs ont été fournis aux États membres afin que ceux-ci évaluent l'enseignement dispensé aux futurs ingénieurs et adaptent les innovations technologiques en fonction de leurs besoins spécifiques en matière de développement, notamment en encourageant les technologies respectueuses de l'environnement.

**Stratégie.** Ce programme privilégiera les activités visant à renforcer les capacités dans le domaine des technologies compatibles avec un développement durable et une gestion rationnelle de l'environnement, avec la participation de tous les bureaux régionaux de l'UNESCO pour la science. Son objectif sera de perfectionner l'acquisition d'expertise dans les technologies et de faciliter leur transfert au profit des pays en développement, en favorisant celles qui touchent aux techniques de production peu polluantes, à l'approvisionnement en eau, aux transports urbains et à la gestion des risques. On veillera en priorité à doter les pays en développement de davantage de moyens d'établir leurs propres structures de recherche et de formation de haut niveau en sciences de l'ingénieur et dans les disciplines technologiques. En collaboration avec le Secteur de l'éducation, on agira dans des domaines tels que l'évaluation des programmes de formation des ingénieurs, l'élaboration des programmes d'enseignement, les méthodes pédagogiques novatrices, les modalités d'habilitation des ingénieurs et la promotion de la présence des femmes dans le secteur des sciences de l'ingénieur. Les applications de la recherche technologique et la formation de haut niveau dans ce domaine seront soutenues et l'enseignement des disciplines universitaires qui y sont liées sera amélioré de sorte que la formation des ingénieurs soit cohérente à la fois avec les besoins locaux et les moyens endogènes et avec les innovations technologiques reconnues. En liaison avec le Secteur des sciences sociales et humaines, on prêtera une attention particulière à la définition de codes déontologiques et de pratiques professionnelles des ingénieurs. Des contributions seront également apportées en vue de la deuxième Convention mondiale des ingénieurs (Shanghai 2004) et du Congrès *Mégapoles du futur* (Paris, août 2002).

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des cursus de formation des ingénieurs et prise de conscience accrue du rôle de l'enseignement des sciences de l'ingénieur par la promotion de principes directeurs, l'accent étant mis sur la nécessité d'associer les jeunes et les femmes à cette activité.
- ◆ Construction d'indicateurs concernant l'enseignement et la formation en matière de sciences de l'ingénieur et de technologie, en liaison avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).
- ◆ Renforcement des capacités en sciences de l'ingénieur par un soutien à l'élaboration de matériels pédagogiques et de méthodes d'enseignement des sciences de l'ingénieur et de la technologie, notamment manuels, vidéos, CD-ROM, matériels sur support électronique, outils d'enseignement à distance et création d'universités et de bibliothèques « virtuelles ».
- ◆ Amélioration de la gestion de la maintenance par la mise en place de formations.
- ◆ Inclusion dans les cursus universitaires de formation des ingénieurs de technologies de production et de fabrication respectueuses de l'environnement et peu polluantes.
- ◆ Recensement des pratiques optimales en matière de sciences de l'ingénieur et de technologie — l'accent étant mis sur les innovations qui concourent à la lutte contre la pauvreté — et diffusion/mise en commun des résultats en ligne et hors ligne.



## Promouvoir les énergies durables et renouvelables par le biais du Programme solaire mondial (1996-2005)

L'UNESCO a continué à préconiser vivement un recours accru aux énergies renouvelables comme instrument du développement durable dans les régions rurales, en particulier dans les pays en développement. Elle a fourni des services consultatifs aux États membres afin que ceux-ci mettent en place des politiques énergétiques viables. Elle a en outre mis l'accent sur les éléments du Programme solaire mondial 1996-2005 relatifs à l'éducation et à la formation, ainsi que sur la promotion des réseaux et des services de communication et d'information. Des ingénieurs, des techniciens et des spécialistes de la planification en matière d'énergie de plus de 30 pays ont été formés en installation, entretien et promotion des systèmes utilisant l'énergie solaire. Des brochures, des manuels et des malettes d'apprentissage et d'enseignement sur les sources d'énergie renouvelables ont été mis au point, diffusés et essayés en conditions réelles et le site Web du Programme solaire a été enrichi. L'UNESCO a été associée à l'organisation d'ateliers internationaux et régionaux, où il a été débattu des stratégies d'utilisation à grande échelle des sources d'énergie renouvelables. A sa cinquante cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une troisième résolution en faveur du Programme solaire mondial prenant acte des programmes d'éducation sur les énergies renouvelables de l'UNESCO et appelant à une coopération inter-organisations renforcée en vue de la mise en œuvre de ce programme.

**Stratégie.** Afin de favoriser le développement durable, on travaillera à réunir des compétences humaines aptes à promouvoir les énergies durables et renouvelables, la diversification des énergies et leur rendement, afin d'améliorer les conditions de vie, des femmes en particulier, en milieu rural et dans les zones reculées, notamment dans les pays en développement. A titre de contribution au Programme solaire mondial et au suivi de la 9e session de la Commission du développement durable, dont l'énergie a été l'un des grands thèmes, l'UNESCO donnera la priorité aux programmes d'éducation, de formation et d'information afin de faciliter un usage à grande échelle des technologies et des sources d'énergie renouvelables. Des activités seront engagées pour mettre en application le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables (programme GREET), en insistant particulièrement sur son volet africain. Elles porteront en particulier sur la définition et la mise en place d'actions de formation sur l'énergie solaire ; l'élaboration, la diffusion et l'expérimentation de séries de manuels et de matériels didactiques interdisciplinaires sur les énergies renouvelables ; l'introduction de cours sur les énergies renouvelables dans tous les niveaux de l'enseignement. Simultanément, on s'attachera à enrichir le Système international d'information et de communication concernant les énergies renouvelables (IREICS), avec notamment des publications en ligne et sur support papier. A cet effet, on fera appel aux TIC pour proposer des bases de données et des exemples de pratiques optimales en matière d'énergies renouvelables et on encouragera la constitution de réseaux. Un soutien sera apporté à la formulation de stratégies nationales dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi qu'aux travaux de recherche et aux projets pilotes axés sur des objectifs de développement précis (par exemple électrification rurale, approvisionnement en eau).

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des connaissances sur l'utilisation, l'entretien et la gestion des systèmes d'énergie solaire par la production et la diffusion de malettes et de matériels didactiques actualisés, et organisation d'activités d'enseignement et de formation sur le développement et la gestion des énergies renouvelables.
- ◆ Formation d'un plus grand nombre de spécialistes et d'administrateurs de pays en développement et renforcement des capacités institutionnelles en matière d'énergies renouvelables, notamment en Afrique.
- ◆ Rassemblement d'informations en ligne sur les énergies renouvelables – notamment, établissement d'un état des lieux des ressources énergétiques, création d'une bibliothèque virtuelle et collecte de données.
- ◆ Renforcement dans les États membres, et en particulier dans les pays les moins avancés, des capacités de formulation de stratégies nationales relatives à l'exploitation des énergies renouvelables, par exemple à des fins d'électrification rurale décentralisée, de micro-production hydroélectrique et d'approvisionnement en eau.
- ◆ Sensibilisation accrue à l'utilisation des énergies renouvelables par l'exécution de projets pilotes axés sur les installations et les villages solaires, en particulier en Afrique.

## Programme II.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 78-81 et 89-108

# Sciences, environnement et développement durable

**02200**

Budget ordinaire

- Activités : 12 548 700 \$
- Décentralisation : 28,1 %

Extrabudgétaire : 27 700 000 \$

**02201**

L'UNESCO, comme d'autres institutions, agit dans un environnement de plus en plus compétitif où les ressources financières sont limitées. Plus que jamais, il faut adapter, réformer et produire des résultats. L'Organisation s'attachera donc à tirer parti des atouts dont elle dispose pour mettre la science au service de l'environnement et du développement durable. Ces atouts sont notamment les suivants :

- ◆ Rôle pilote au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne aussi bien la science que l'éducation au service du développement durable, en tant que maître d'œuvre pour les chapitres 35 et 36 d'Action 21, et participation active aux travaux de la Commission du développement durable de l'ONU.
- ◆ Soutien aux plans d'action des grandes conférences des Nations Unies et des conventions consécutives à la Conférence de Rio dans les domaines de la science et de l'éducation.
- ◆ Possibilité d'établir des liens entre la science et la formulation des politiques.
- ◆ Large éventail de programmes scientifiques qui assurent la promotion d'approches intégrées.
- ◆ Présence au sein de l'UNESCO des sciences exactes et naturelles aux côtés des sciences sociales dans la recherche d'un développement durable.

**02202**

Tirant parti de ces atouts, les cinq programmes relatifs à l'environnement et au développement (PICG, PHI, COI, MAB et MOST) collaboreront étroitement dans le cadre d'activités conjointes. Entre autres activités menées en coopération, ils favoriseront les projets communs dans certains contextes géographiques, allant de la recherche et la formation à la mise en œuvre des politiques. Le Groupe directeur composé des présidents de ces cinq programmes pilotera leur collaboration. Cette collaboration et la coordination des activités seront particulièrement importantes pour les ressources en eau et les écosystèmes qui les entretiennent, priorité principale du grand programme II, notamment dans le cadre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau placé sous la direction de l'UNESCO. L'Organisation favorisera également la collaboration et les synergies entre les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux et ceux du CIUS afin de renforcer leur contribution au développement durable. La collaboration sera également renforcée pour soutenir le processus d'examen et d'évaluation Rio + 10 qui trouvera son aboutissement avec le Sommet mondial sur le développement durable, prévu en septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud).

En sa qualité de maître d'œuvre interorganisations du suivi des chapitres d'Action 21 relatifs à la science et à l'éducation, l'UNESCO contribuera à la définition des stratégies que la Conférence de Johannesburg arrêtera. On redoublera d'efforts pour s'assurer que les résultats scientifiques de ces programmes et de ces conférences sont dûment communiqués aux décideurs, aux éducateurs et aux non-spécialistes, les cinq programmes intensifiant leur coopération avec les programmes éducatifs de l'UNESCO.

**02203**

La principale priorité du Secteur des sciences servira de cadre à l'illustration de l'idée et de l'intérêt d'une mise en valeur et d'une gestion intégrées de l'environnement et des ressources vitales de la planète. Autour d'un axe d'action commun sans précédent, les deux programmes intergouvernementaux PHI et MAB développeront ensemble les fondements scientifiques d'une approche intégrée en vue d'une utilisation durable de l'eau et de la terre.

## II.2.1 L'eau – phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux

0221

Budget ordinaire	
● Activités :	4 427 200 \$
● Décentralisation :	33,1 %
Extrabudgétaire :	6 000 000 \$

02210

La Conférence générale

*Autorise* le Directeur général :

- a) à mettre en oeuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'assurer la réalisation des objectifs biennaux fixés pour la priorité principale du Secteur des sciences exactes et naturelles, à savoir Ressources en eau et écosystèmes, dans le cadre de la sixième phase du Programme hydrologique international (PHI), en étudiant conjointement avec les autres programmes scientifiques et secteurs de l'UNESCO les moyens de réduire au minimum les risques qui pèsent sur les systèmes hydriques vulnérables, y compris les situations d'urgence, en tenant pleinement compte des exigences et interactions sociales, et en mettant au point des méthodes intégrées de gestion de l'eau et de la terre fondées sur le concept de bassin versant ou hydrographique et axées sur la sécurité et la durabilité ;
  - (ii) de permettre de mieux comprendre les processus physiques et géobiochimiques qui influent sur les systèmes hydriques ; de renforcer les réseaux de recherche dans ce domaine, en coopération avec les États membres, les organismes régionaux, les bureaux hors Siège et d'autres partenaires ; d'améliorer les techniques, les indicateurs et les bases de données aux fins de l'évaluation des ressources en eau à différentes échelles ; de formuler à l'usage des décideurs des recommandations pour la gestion des ressources en eau ; d'impulser la mise en oeuvre du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, initiative à laquelle participe l'ensemble du système des Nations Unies ;
  - (iii) d'œuvrer à une connaissance plus fine des risques et des causes de conflits liés à l'eau et de mettre au point des démarches de collaboration et des outils en vue de contribuer à les prévenir ou à les réduire par une bonne gestion des ressources en eau ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 427 200 dollars pour les coûts de programme, de 4 194 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 69 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles

02211

Budget ordinaire	
● Activités :	2 300 000 \$
Extrabudgétaire :	3 000 000 \$

**Antécédents.** La connaissance insuffisante des processus qui régissent les ressources en eau, l'utilisation malavisée de ces ressources et leur mauvaise gestion ont sérieusement aggravé les problèmes de l'eau qu'il faut résoudre dans différentes régions du monde pour assurer le maintien du bien-être des sociétés humaines et la durabilité des écosystèmes. L'on assiste depuis une vingtaine d'années à une prise de conscience croissante de la nécessité d'aborder la gestion et la mise en valeur des ressources en eau

dans une optique plus intégrée et davantage axée sur les populations concernées. L'accent a en outre été mis sur la nécessité urgente de dresser un bilan détaillé des ressources en eau douce de la planète. La Commission du développement durable de l'ONU, relayée par la Conférence ministérielle de La Haye en mars 2000, a instamment demandé au système des Nations Unies de prendre une initiative collective à cet effet. C'est ainsi qu'a été lancé à l'échelle du système, et sous l'égide de l'UNESCO, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), qui a pour but de dresser un inventaire complet des ressources mondiales en eau et des répercussions qu'ont sur elles les demandes et les besoins humains ainsi que des facteurs dus aux changements planétaires. Les réseaux hydrographiques et les aquifères sous-jacents doivent faire l'objet d'une analyse globale, qui tienne compte des processus tant naturels que d'origine humaine à diverses échelles spatio-temporelles, afin de dégager des modes de gestion de l'eau appropriés.

**Stratégie.** Le Programme hydrologique international (PHI) développera la base de connaissances scientifiques nécessaire à l'évaluation des ressources en eau douce, y compris dans le cadre du WWAP, élaborera des approches qui réduisent au minimum les risques auxquels sont exposés les systèmes hydriques vulnérables et contribuera à la réalisation des objectifs internationaux de développement. Dans le Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde, composante essentielle du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, une attention particulière sera portée au développement durable. La coopération avec les États membres, d'autres institutions du système des Nations Unies et les partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les contributions des bureaux hors Siège de l'UNESCO, constitueront un aspect décisif de cet effort, qui s'inscrira plus particulièrement dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce (2003). L'UNESCO participera activement au renforcement, à l'échelle du système des Nations Unies, de la coopération et de la coordination des activités dans le domaine des ressources en eau. L'action concertée avec les autres entreprises scientifiques internationales de l'UNESCO (MAB, PICG, COI, MOST et CSI) et la coopération intra- et intersectorielle représenteront également des éléments importants de cette stratégie. Les principes adoptés dans le cadre des conventions internationales sur la lutte contre la désertification et sur les zones humides seront des points de repère importants. Les initiatives interdisciplinaires FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) et HELP (L'hydrologie au service de l'environnement, de la vie et de la formulation de politiques) serviront de point de départ au lancement d'activités intégrées et contribueront à l'étude des processus physiques et sociaux, ainsi qu'à la formulation de modalités de gestion et de recommandations à l'usage des décideurs. On recherchera des moyens plus efficaces pour réduire la vulnérabilité sociale liée à l'eau et pour améliorer la gestion à l'échelle des bassins. A cet effet, on s'efforcera d'évaluer les répercussions des phénomènes extrêmes et les dispositifs proposés pour en atténuer les effets, d'améliorer les capacités de modélisation des processus aux interfaces du cycle hydrologique et de procéder à une évaluation exhaustive des interactions homme/bassin versant/aquifère. Une attention spéciale sera accordée aux impacts hydrologiques du changement climatique. L'utilisation des méthodes isotopiques et des éléments-traces présents dans l'eau pour une meilleure gestion des ressources en eau sera étudiée, en étroite coopération avec l'AIEA.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration de la gestion intégrée et de l'évaluation des ressources en eau dans le monde par une amélioration des informations, le perfectionnement des méthodes et une contribution à la publication du premier *Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde*.
- ◆ Amélioration des techniques d'évaluation du stress hydrique dans diverses situations socio-économiques par la mise au point d'un ensemble d'indicateurs mondiaux et leur utilisation expérimentale dans certains bassins.
- ◆ Amélioration de la gestion des ressources en eau dans les zones urbaines et les bassins et aquifères régionaux par la création de centres d'évaluation et de renforcement des capacités dans le domaine des ressources en eau.
- ◆ Contribution à l'élaboration d'approches pratiques de la gestion qui intègrent les dimensions physiques et sociales par le lancement d'études pilotes intégrées HELP concernant l'hydrologie ainsi que les politiques et la gestion des ressources en eau dans plusieurs bassins.
- ◆ Formulation de stratégies de gestion des ressources en eau dans des situations d'urgence.

## Axe d'action 2. Interactions relatives à l'eau et sécurité

02212

Budget ordinaire	
● Activités :	727 200 \$
Extrabudgétaire :	2 000 000 \$

**Antécédents.** L'expression « sécurité de l'eau au XXI<sup>e</sup> siècle », qui apparaît dans la Déclaration de la conférence ministérielle organisée en marge du deuxième Forum mondial sur l'eau (La Haye, mars 2000), est employée dans un sens très large puisqu'elle s'applique aussi bien aux phénomènes naturels extrêmes qu'aux conflits qui opposent des usagers aux intérêts divergents. Les changements climatiques et leurs conséquences aggravent les risques de conflit. Si l'on ne parvient pas à trouver un équilibre aux niveaux local, régional et mondial et à l'échelle des bassins, c'est l'avenir tant de la civilisation humaine que des écosystèmes qui lui ont permis de s'épanouir qui risque d'être compromis. Ces questions revêtent une dimension sociale importante, qui exige la formulation de nouvelles approches éthiques, la participation de tous ceux qui sont concernés aux décisions prises, une juste appréciation de la valeur de la ressource « eau » et la sensibilisation du grand public. La définition de principes pertinents et leur application doivent s'inscrire dans une politique de l'eau axée sur la durabilité, qui assure une interaction tant entre les décideurs qu'entre les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et la technologie.

**Stratégie.** L'UNESCO s'efforcera de consolider la base de connaissances et de diffuser des informations et des connaissances dans le cadre des activités de recherche et d'éducation et formation relatives à l'eau (WET). La création de cette base de connaissances améliorée reposera sur une approche comportant quatre volets : enseignements tirés, moyens juridiques, outils de négociation et méthodes d'analyse systémique et synergie de ces moyens pour résoudre les problèmes de gestion de l'eau. Les aspects techniques et scientifiques seront analysés dans leur interaction avec divers modèles de gouvernance, incluant des procédures de participation tant au partage de l'eau qu'à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Les aspects éthiques de la gestion de l'eau seront traités conjointement avec la COMEST et le Secteur des sciences sociales et humaines (SHS). Le réseau GOUTTE (Global Organization of Universities for Teaching, Training and Ethics in the field of water) d'eau, sera mis en place. On fera appel aux TIC pour faciliter et promouvoir le dialogue et la mise en réseau ainsi que la diffusion de connaissances sur les questions d'hydrologie. La priorité sera donnée à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle continue ainsi qu'aux activités axées sur la « formation de formateurs ». De nouveaux mécanismes incitant les jeunes scientifiques à participer aux programmes relatifs à l'hydrologie seront mis en place. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau de Delft (Pays-Bas) sera au centre d'un réseau mondial d'études sur l'eau et de renforcement des capacités humaines en matière d'hydrologie. L'Institut s'acquittera de cette tâche importante en collaboration étroite avec les centres internationaux et régionaux du PHI créés sous l'égide de l'UNESCO à Panama, Kuala Lumpur, Beijing, Téhéran et au Caire pour s'occuper de la gestion des ressources en eau dans des zones spécifiques telles que les zones tropicales humides, les zones de sédimentation, les zones urbaines et les régions arides.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Partage plus équitable et harmonieux des ressources en eau grâce à une meilleure connaissance et une meilleure gestion de ces ressources et à l'intégration, dans les programmes d'enseignement de l'hydrologie à l'université, de l'étude des questions de sécurité, des outils de résolution des conflits, des principes éthiques et des politiques concernant l'eau.
- ◆ Amélioration de la gestion durable des ressources en eau par la définition de principes éthiques.
- ◆ Renforcement des capacités des services chargés des ressources en eau dans les pays en développement par le recours aux TIC.
- ◆ Meilleure diffusion des connaissances sur la gestion des ressources en eau par la mise en place de nouveaux réseaux éducatifs sur l'eau et la consolidation de ceux qui existent déjà.

### Axe d'action 3 (commun PHI/MAB). Pour une gestion durable des interactions terre-eau

02213

Budget ordinaire	
● Activités :	1 400 000 \$
Extrabudgétaire :	1 000 000 \$

**Antécédents.** La croissance démographique, l'exploitation irréfléchie des terres et les coups portés à la diversité biologique ont entraîné une dégradation de l'environnement et une exacerbation des disparités économiques et sociales. Le détournement et l'utilisation par les populations humaines de quantités toujours plus grandes d'eau prélevée dans les rivières, les lacs et les nappes phréatiques réduisent « l'eau écologique » disponible — dont les systèmes écologiques ont besoin pour préserver la diversité biologique, les processus écologiques et la capacité évolutive. Du fait de la poussée démographique et de l'exploitation accrue des systèmes naturels, de vastes régions du monde souffrent aujourd'hui de problèmes hydrologiques qui ont pour origine la multiplication des activités humaines. Il est donc nécessaire de définir des stratégies couplées de gestion de l'eau et de la terre et de la diversité biologique pour parvenir à un équilibre écologique, social et économique durable dans de vastes régions. Dans le cadre d'une approche intégrée, tenant compte à la fois des processus naturels et de ceux qui sont dus aux activités humaines, une gestion avisée des terres et de l'eau est impérative pour faire reculer la pauvreté et assurer ainsi la sécurité humaine et écologique. Cet axe d'action commun conjugue les ressources et les compétences du PHI et du MAB pour aborder ces problèmes.

**Stratégie.** On formulera, à l'aide de l'approche écohydrologique, des méthodologies visant à rendre les hydrosystèmes et des écosystèmes qui leur sont liés moins vulnérables et la gestion de l'eau plus efficace et plus durable. On prêtera une attention particulière au rapport qui existe entre eau et diversité biologique, ainsi qu'entre topographie et systèmes hydrologiques, afin de mieux comprendre les processus du cycle de l'eau à différentes échelles. La recherche s'intéressera de près aux écosystèmes présentant une répartition différentielle de l'eau dans l'espace et dans le temps (par exemple les écosystèmes arides et semi-arides, dans le cadre d'une approche intégrée de la lutte contre la désertification, les forêts marécageuses tropicales ou les forêts nébuleuses) et qui, de ce fait, entravent de différentes façons le développement humain. Pour comprendre et remettre en état les écosystèmes abîmés, on réalisera des études comparatives sur les dynamiques écologique et socio-économique.

La possibilité d'exploiter efficacement les interactions eau-énergie et de recourir à des technologies nouvelles pour le drainage et l'assainissement urbains et le recyclage des eaux usées, comme par exemple l'assainissement biologique, sera étudiée. Des modes de gestion de l'eau en zone urbaine et périurbaine, des cadres institutionnels et des procédures de participation appropriés seront recherchés dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. L'interrelation critique entre l'eau, la terre et le tourisme sera également étudiée.

Les bassins fluviaux et les écosystèmes constitutifs y compris les aquifères sous-jacents seront analysés dans toute leur complexité. Les réseaux nationaux du MAB conjugueront leurs efforts avec ceux des réseaux nationaux du PHI pour saisir la dynamique de certains bassins fluviaux. Des recherches seront menées pour étayer les efforts de gestion intégrée des zones côtières, grâce à une coopération entre programmes.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élargissement de la base de connaissances nécessaire à une gestion durable des ressources en eau par la consolidation des réseaux de recherche et de renforcement des capacités, l'accent étant mis sur les pays en développement et les zones climatiques sensibles.
- ◆ Amélioration de la méthodologie applicable à l'approche écohydrologique des questions décisives concernant les ressources en eau.
- ◆ Renforcement de la capacité de modélisation des hydrosystèmes présentant une répartition différentielle de l'eau dans l'espace et dans le temps à l'aide d'outils hydro-informatiques.
- ◆ Amélioration de la capacité de faire face aux problèmes de l'eau en zone urbaine à l'échelon international et régional grâce au développement des réseaux et centres régionaux de recherche, de renforcement des capacités et de diffusion des connaissances.

- ◆ Amélioration, à l'intention des décideurs et des urbanistes, de la base de connaissances nécessaire à l'élaboration de stratégies appropriées de gestion de l'eau et des écosystèmes associés en milieu urbain, et à l'utilisation des nouvelles technologies, notamment pour les pays en développement.
- ◆ Adoption et mise en œuvre de l'approche écosystémique pour la gestion intégrée de certains bassins fluviaux.
- ◆ Renforcement des capacités de recherche et de gestion pour les écosystèmes hydrologiques et terrestres dégradés, notamment dans les pays en développement.
- ◆ Mise au point d'arrangements institutionnels novateurs pour la gestion des hydrosystèmes et des systèmes associés, et utilisation de ces arrangements dans les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et les zones humides d'importance internationale relevant de la Convention de Ramsar.

## II.2.2 Les sciences de l'environnement

0222

Budget ordinaire	
● Activités :	2 672 100 \$
● Décentralisation :	48,1 %
Extrabudgétaire :	3 100 000 \$

02220

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre, en particulier par le biais du programme sur L'homme et la biosphère (MAB), le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
  - (i) de permettre aux États membres d'appliquer l'approche écosystémique pour une gestion intégrée de la terre, de l'eau et de la biodiversité, et de promouvoir la conservation et une utilisation et une consommation durables de ces ressources, dans le respect de l'équité, en utilisant les sites du Réseau mondial de réserves de biosphère comme sites pilotes ;
  - (ii) de forger des capacités institutionnelles et individuelles de promotion d'une utilisation durable de la terre, de l'eau et de la biodiversité, afin d'améliorer les interactions entre les activités humaines et l'environnement, en particulier grâce à l'éducation environnementale en liaison avec le grand programme I ;
  - (iii) de renforcer les bases scientifiques d'une approche intégrée de la conservation et de la gestion durable de la terre, de l'eau et de la biodiversité, notamment par le biais d'une collaboration entre programmes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 672 100 dollars pour les coûts de programme, de 2 322 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 41 900 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique

02221

Budget ordinaire	
● Activités :	1 344 000 \$
Extrabudgétaire :	1 600 000 \$

**Antécédents.** Dans le cadre du programme sur L'homme et la biosphère (MAB), les réserves de biosphère (près de 400 sites répartis sur une centaine de pays) mettent en pratique l'approche écosysté-

mique : une stratégie de gestion intégrée de la terre, de l'eau et de la biodiversité qui s'attache à promouvoir la conservation et une utilisation durable des ressources fondée sur l'équité, avec la participation pleine et entière des populations locales. L'approche a été adoptée en 2000 par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

A sa seizième session, le Conseil international de coordination du MAB a identifié, sur la base des conclusions de la réunion Séville + 5 qui s'est tenue en 2000, de nouvelles priorités à mettre en œuvre pendant le présent exercice biennal. Il s'agit notamment des techniques permettant d'améliorer les arrangements institutionnels relatifs au zonage et à la gestion des réserves de biosphère et de développer des économies de qualité fondées sur les ressources locales. Les résultats de l'évaluation du programme en 2001 orienteront également l'évolution du programme au cours de l'exercice biennal.

**Stratégie.** Le programme MAB s'appuiera sur le Réseau mondial de réserves de biosphère pour promouvoir une approche nouvelle de la conservation et de l'utilisation durable :

- ▶ en encourageant une gestion adaptable,
- ▶ en créant des partenariats entre tous les secteurs de la société,
- ▶ en développant une approche intégrée des écosystèmes terrestres dulcicoles et marins.

Les réserves de biosphère sont un facteur de coopération en matière de ressources partagées — en particulier l'eau et la biodiversité — en ce qu'elles peuvent servir d'instrument de gestion conjointe, y compris pour des écosystèmes transfrontières. Dans les pays en développement, les réserves de biosphère peuvent contribuer à l'élimination de la pauvreté en favorisant des conditions et des moyens d'existence viables.

On s'attachera principalement à fournir des avis stratégiques scientifiquement fondés concernant la mise en œuvre de l'approche écosystémique, en utilisant et en développant le Réseau mondial de réserves de biosphère. A cet effet, on fera largement appel aux réseaux régionaux et thématiques de réserves de biosphère ainsi qu'aux bureaux régionaux et aux bureaux chargés d'un groupe de pays. Des liens seront établis avec les secrétariats des conventions relatives à l'environnement grâce à des activités menées en coopération, notamment en matière d'éducation environnementale. On favorisera l'écotourisme en partenariat avec l'Organisation mondiale du tourisme et le PNUE.

Une aide sera apportée aux États membres en vue d'améliorer le fonctionnement de leurs réserves de biosphère dans le cadre du processus d'examen périodique et de créer de nouvelles réserves de biosphère ainsi que des réserves de biosphère transfrontières. Enfin, le présent exercice biennal sera marqué par deux importants événements de portée internationale qui requerront des contributions concrètes de la part du MAB :

- ▶ *La Conférence mondiale sur le développement durable* (Johannesburg, 2002)
- ▶ *Le Congrès mondial décennal sur les parcs* (Durban, 2003).

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Création de réserves de biosphère comme mécanisme essentiel de mise en œuvre de l'approche écosystémique.
- ◆ Développement du Réseau mondial de réserves de biosphère, notamment grâce à la création de nouveaux sites transfrontières.
- ◆ Recours accru aux réserves de biosphère pour la surveillance des changements planétaires, par le biais de l'initiative du BRIM.
- ◆ Meilleure compréhension de l'importance de la biodiversité, en particulier de la valeur économique, culturelle et sociale des biens et services des écosystèmes.
- ◆ Sensibilisation accrue aux réserves de biosphère de montagne, surtout pendant l'Année internationale de la montagne (2002).
- ◆ Promotion de l'écotourisme et d'autres activités propices à une utilisation durable, notamment par l'élaboration de principes d'action.
- ◆ Établissement de réseaux de réserves de biosphère et de mécanismes de mise en commun de leur connaissance par l'application des TIC.

#### **Ces résultats seront obtenus comme suit :**

- ▶ Promotion/encouragement de l'examen périodique de la situation par un soutien apporté à des ateliers locaux, nationaux/régionaux sur le processus d'examen périodique et suivi des recommandations en matière d'examen périodique.



- ▶ Soutien à la mise en place de nouveaux réseaux régionaux dans l'océan Indien, les Caraïbes et le Pacifique, en réponse à la demande de petits États insulaires.
- ▶ Sensibilisation de l'opinion dans les États membres qui ne font pas encore partie du réseau et soutien à la création de nouvelles réserves de biosphère par le biais de missions d'experts et/ou d'ateliers.
- ▶ Diffusion des recommandations sur les réserves de biosphère transfrontières. Soutien à des ateliers locaux en vue de la présentation de candidatures communes dans les zones déjà retenues pour constituer d'éventuelles réserves de biosphère transfrontières.
- ▶ Amélioration de la gestion des réserves de biosphère, en relation avec l'approche écosystémique. Élaboration d'une étude sur les structures de gestion des réserves de biosphère en vue d'établir des directives associant réserves de biosphère et approche écosystémique.
- ▶ Orientation spéciale sur l'écotourisme et les activités en montagne en 2002, par le biais d'ateliers et de publications.
- ▶ Participation et contribution à la Conférence mondiale sur le développement durable (Johannesburg, 2002) et au Congrès mondial décennal sur les parcs (Durban, 2003).

02222

## Axe d'action 2. Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes

Budget ordinaire	
● Activités :	1 328 100 \$
Extrabudgétaire :	1 500 000 \$

**Antécédents.** Le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles est un moyen essentiel d'améliorer la relation de l'être humain avec son environnement et de soulager la pauvreté. La participation des populations locales à la conservation et à la gestion des écosystèmes et la mise en place d'une bonne intendance de l'environnement demeurent un postulat essentiel du MAB. A cet égard, la complexité des problèmes que posent la conservation des écosystèmes, de même que la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles, rend indispensable la collaboration avec les programmes scientifiques partenaires de l'UNESCO, ainsi qu'avec la communauté du CIUS s'intéressant aux changements planétaires, les conventions liées à la biodiversité et leurs secrétariats, ainsi que les partenaires des Nations Unies concernés par la gestion des écosystèmes, y compris l'ONU.

**Stratégie.** Un réseau mondial de connaissances reliant les institutions de recherche et de formation des pays en développement et des pays développés sera mis en place. Ce réseau s'intéressera essentiellement aux problèmes liés à l'utilisation humaine des ressources naturelles dans le cadre des écosystèmes, en particulier les écosystèmes urbains et les forêts tropicales. L'accent sera mis sur la mission des femmes, « gardiennes » de l'équilibre écologique de la communauté et sur le rôle des systèmes de savoirs locaux et autochtones.

Le réseau se penchera également sur les questions d'ordre éthique en rapport avec la science et la politique de la biodiversité, en coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines. En collaboration avec DIVERSITAS, on veillera à prendre en considération les attitudes culturelles et spirituelles vis-à-vis de la gestion de la biodiversité (par exemple les sites sacrés naturels) et on s'attachera particulièrement à développer une base scientifique intégrée sur laquelle reposera la connaissance de la biodiversité. Le Programme de coopération Sud-Sud y sera lui aussi inclus, en partenariat avec l'ONU, la TWAS, l'UNAMAZ et les gouvernements. De nouveaux travaux de recherche sur la durabilité des systèmes de mangrove seront entrepris avec l'ONU et d'autres organismes.

Les mesures visant à renforcer les capacités nationales de recherche sur les écosystèmes comprendront l'attribution, à l'issue d'une procédure de sélection, de bourses à de jeunes scientifiques (Bourses du MAB pour jeunes scientifiques), l'harmonisation des programmes de formation dispensés par les bureaux régionaux et les bureaux chargés d'un groupe de pays, l'organisation d'ateliers de formation *ad hoc*, le développement du réseau de chaires d'écotechnie, la mise en œuvre de l'initiative mondiale sur l'édu-

cation à la biodiversité et l'élaboration de mallettes d'éducation à l'environnement destinées à contribuer à la lutte contre la désertification. Captiver l'imagination des jeunes pour qu'ils soient les futurs gardiens de l'écologie constituera une préoccupation majeure du MAB.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Renforcement des capacités des États membres en matière d'enseignement de la biodiversité.
- ◆ Meilleur soutien apporté aux jeunes spécialistes de la biodiversité.
- ◆ Promotion de centres d'excellence régionaux d'étude des écosystèmes.
- ◆ Utilisation élargie des formes traditionnelles d'apprentissage et de savoir pour la gestion des ressources naturelles et élaboration, sur cette base, de principes d'action portant sur l'intégration à la science moderne des systèmes de savoirs traditionnels et autochtones.
- ◆ Meilleure compréhension du rôle de l'écologie urbaine dans le développement durable.
- ◆ Promotion d'une approche intégrée de la science de la biodiversité.
- ◆ Renforcement des capacités des États membres à élaborer et promulguer des approches intégrées de la gestion des écosystèmes.

#### **Ces résultats seront obtenus comme suit :**

- ▶ Lancement officiel de l'initiative CBD-UNESCO d'éducation à la biodiversité ; élaboration et diffusion de matériels éducatifs portant sur la lutte contre la dégradation des sols et la gestion écologique des terres arides et des régions de montagne.
- ▶ Nombre de Bourses du MAB pour jeunes scientifiques porté à 30 et mise en place de mécanismes destinés à attirer un plus grand nombre de jeunes candidats, notamment aux niveaux national et régional.
- ▶ Renforcement de l'ERAIFT en tant que centre d'excellence régional pour l'Afrique occidentale et étude des possibilités de transposer l'idée à d'autres régions.
- ▶ Établissement d'un fichier d'experts internationaux qui pourront entreprendre des études sur l'écologie urbaine et les interactions entre milieux urbains et ruraux.
- ▶ Élaboration et promotion, par l'intermédiaire de DIVERSITAS, d'une approche intégrée de la science de la biodiversité en partenariat avec le CIUS, le SCOPE, l'UISB et l'UISM.
- ▶ Mise au point avec le SCOPE d'une approche scientifique des écosystèmes émergents et de l'écologie recombinaire.
- ▶ Soutien à la formation de spécialistes des approches intégrées de la gestion des écosystèmes, pour partie en établissant un lien entre le réseau des chaires d'écotechnie et les activités de vulgarisation de l'UNU.

## II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels

0223

Budget ordinaire	
● Activités :	1 158 800 \$
● Décentralisation :	34,9 %
Extrabudgétaire :	10 000 000 \$

02230

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'améliorer la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre en vue d'une gestion géo-écologique judicieuse, incluant les processus hydro-géologiques, dans le cadre du Programme international de corrélation géologique (PICG), notamment en faisant davantage appel aux technologies de l'information et de la communication (TIC), telles que la télédétection et les systèmes d'information géographique (SIG), et grâce à des cours de formation et des projets de renforcement des capacités exécutés en coopération ainsi qu'à des activités d'éducation et de vulgarisation en sciences de la terre tendant à promouvoir le respect du patrimoine géologique ;
  - (ii) de continuer à développer les activités visant à renforcer la sécurité des personnes face aux risques naturels d'origine géologique dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), l'accent étant mis sur la sensibilisation du public et la consolidation des connaissances ;
  - (iii) de promouvoir la mise en place d'un système de collecte par satellites et d'analyse de données environnementales en vue de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles liées au climat dans les pays africains ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 158 800 dollars pour les coûts de programme, de 4 488 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 18 200 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Coopération internationale en sciences de la terre

02231

Budget ordinaire	
● Activités :	898 000 \$
Extrabudgétaire :	7 500 000 \$

**Antécédents.** Le Programme international de corrélation géologique (PICG) est l'instrument mondial d'exécution des activités de l'UNESCO relatives aux sciences de la terre. Ses projets visent à répondre aux besoins géoscientifiques et sont axés sur des problèmes pratiques, tels que l'accroissement de la demande de ressources minérales, d'eau souterraine et d'énergie. A ce jour, le PICG a exécuté quelque 320 projets, qui vont de l'interprétation des processus géodynamiques et des paléo-écosystèmes à l'étude du réchauffement de la planète en passant par la prospection de ressources naturelles.

Les sciences de la terre s'efforcent en outre de contribuer à moderniser les institutions géologiques en vue d'améliorer leur capacité d'évaluation et de gestion des ressources naturelles et d'assurer une diffusion plus efficace de l'information auprès des décideurs dans les pays en développement. Les services géologiques bénéficieront d'une aide, grâce à une meilleure utilisation des TIC et notamment de la technologie spatiale.

**Stratégie.** Le PICG continuera de servir de catalyseur en vue de renforcer la coopération internationale dans le domaine des géosciences et fournira des critères, des normes et des données géoscientifiques en vue d'une gestion avisée de l'écorce terrestre. Il lancera, en coopération avec les autres programmes scientifiques de l'UNESCO, des activités de recherche axées sur la surveillance, la description et la compréhension des processus dynamiques de l'écorce terrestre et de son histoire et diffusera largement ce savoir pour favoriser une gestion durable de l'environnement, des ressources minérales et des eaux souterraines.

Les données produites par les services géologiques seront transformées en information à l'usage des décideurs dans le cadre des projets PANGIS (Réseau panafricain pour un système d'information géologique) et SANGIS (Réseau d'Asie du Sud-Est pour un système d'information géologique) grâce aux TIC à la technologie spatiale (conformément aux recommandations d'UNISPACE-III, juillet 1999 et dans le cadre du programme GARS (Applications géologiques de la télédétection)). On cherchera à établir des partenariats avec des institutions du système des Nations Unies, des agences spatiales et avec le secteur privé et à développer ceux qui existent déjà. Des initiatives conjointes tendant à introduire des éléments d'étude de l'espace dans les programmes scolaires seront lancées.

Les capacités des États membres seront renforcées grâce à des cours de formation de troisième cycle, intégrant les dernières découvertes scientifiques et répondant aux demandes des États membres. Le programme comprend des cours de formation supérieure réguliers, des séminaires de troisième cycle ponctuels et des cours itinérants. On s'attachera à sensibiliser le public aux paysages géologiques et notamment à lui expliquer en quoi ils contribuent à une meilleure qualité de vie. La publication de cartes géologiques continentales et intercontinentales, qui sont des instruments d'éducation et d'information concernant la structure et les ressources minérales de la terre contribuera à la normalisation et l'harmonisation de l'information relative aux sciences de la terre.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

##### *Programme international de corrélation géologique (PICG)*

- ◆ Meilleure connaissance des processus de l'écorce terrestre grâce à l'exécution de projets multidisciplinaires et multinationaux concernant l'évaluation des eaux souterraines dans le monde, l'analyse des paléo-écosystèmes (changement climatique, désertification), la gestion géo-écologique, l'étude des géo-risques dans les régions montagneuses (glissements de terrain) et côtières (tsunamis, en coopération avec la COI) et l'étude de la dynamique, de l'origine et de la formation de l'écorce terrestre.
- ◆ Amélioration du transfert des géo-informations, ouverture sur l'Internet d'un sous-portail géologique et intensification de la coopération internationale entre géoscientifiques des pays développés et en développement.
- ◆ Amélioration de la gestion de la surface de la terre par la fourniture de données géoscientifiques de base sur les changements planétaires liés aux interactions entre géosphère, hydrosphère et biosphère.
- ◆ Renforcement du soutien aux jeunes chercheurs par la création d'un prix du PICG récompensant de jeunes géoscientifiques pour des travaux remarquables en sciences de la terre.

##### *Technologies de l'information et de la communication en sciences de la terre*

- ◆ Renforcement des capacités d'échange de données sur les enquêtes géologiques en Afrique par la transformation du Réseau panafricain pour un système d'information géologique (PANGIS) en réseau virtuel.
- ◆ Amélioration de l'infrastructure d'enquête géologique en Asie du Sud-Est dans le cadre du projet de Réseau d'Asie du Sud-Est pour un système d'information géologique (SANGIS).
- ◆ Amélioration des méthodes d'évaluation des ressources géologiques (Afrique), de cartographie des risques volcaniques (Asie) et de surveillance des glissements de terrain (Amérique latine) par la recherche et la formation en utilisant des techniques de télédétection dans le cadre du GARS et des Systèmes mondiaux d'observation (G3OS/IGOS).
- ◆ Amélioration des méthodes d'étude des aquifères relevant de plusieurs pays et des paramètres géologiques liés à la désertification dans la région arabe en utilisant des techniques de télédétection en collaboration avec le PHI et le MAB.
- ◆ Sensibilisation des élèves du secondaire aux différentes applications des technologies spatiales dans le cadre d'un « Projet d'éducation spatiale » en collaboration avec des organisations travaillant dans

le domaine de l'espace, des établissements scolaires, des institutions spécialisées du système des Nations Unies, des ONG s'intéressant à l'espace, des industriels et des associations.

*Formation et renforcement des capacités en sciences de la terre*

- ◆ Renforcement des capacités d'enseignement et de recherche des universités et des centres de recherche spécialisés dans les sciences de la terre par des stages de formation et des ateliers.
- ◆ Resserrement des liens de coopération entre établissements scientifiques publics et privés, universités et centres de recherche.
- ◆ Meilleure compréhension par le grand public du patrimoine géologique et du développement durable des paysages géologiques par la promotion des parcs géologiques et la mise en place de partenariats.

## **Axe d'action 2. Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face**

02232

Budget ordinaire	
● Activités :	260 800 \$
Extrabudgétaire :	2 500 000 \$

**Antécédents.** On paie un tribut de plus en plus lourd aux catastrophes naturelles, notamment aux glissements de terrain, aux inondations et aux tremblements de terre (y compris leurs effets secondaires). Une meilleure compréhension de ces phénomènes et une meilleure capacité d'y faire face de la part des populations concernées peuvent contribuer à en atténuer les effets. L'accroissement rapide de la population, l'urbanisation anarchique, le saccage de l'environnement et les changements climatiques mondiaux expliquent en partie la gravité des dégâts causés par les catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement. La DIPCN est la première initiative concertée prise à l'échelon international pour aider à atténuer les pertes imputables à ces catastrophes. L'UNESCO a joué un rôle de premier plan dans la DIPCN et prend une part active à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), qui lui a succédé.

Mettre en place des procédures de prévention et d'atténuation et établir des liens nouveaux entre le monde politique et le monde scientifique reste indispensable. Il faut mieux comprendre les processus naturels, leurs causes, leurs effets et les risques qu'ils entraînent, partager cette information et réduire le décalage entre risques et préparation. Les savoir-faire techniques, la gestion des ressources naturelles, l'éducation et l'adoption de mesures qui ne sacrifient pas la sécurité à la rentabilité peuvent contribuer à limiter les dégâts causés par les catastrophes naturelles ainsi que par les catastrophes technologiques et autres désastres provoqués par l'homme.

**Stratégie.** L'action de l'UNESCO visera à aider à réduire la vulnérabilité des sociétés face aux catastrophes naturelles en encourageant la prévention. Il faudra pour cela intensifier les approches et activités internationales, régionales et nationales qui tendent à développer les capacités et les efforts de prévention des risques et des catastrophes. Cette stratégie s'adresse à toutes les composantes de la société (scientifiques, responsables politiques, collectivités locales, etc.). Certains risques particuliers, notamment les séismes, les éruptions volcaniques et les inondations, seront traités séparément. Les glissements de terrain sont souvent un phénomène secondaire, qui appelle une approche sur plusieurs fronts. L'UNESCO encouragera également le lancement d'une initiative internationale pour l'atténuation des risques sismiques, prévoyant la création d'une équipe spéciale internationale chargée des mesures d'intervention en cas de séisme. On espère que cette initiative pourra être élargie à tous les risques naturels.

La coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les ONG (le CIUS, notamment l'AIVCIT et l'AISPIT au sein de l'UGGI) et les entreprises du secteur privé dans le cadre des efforts d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles (par exemple l'initiative internationale UISG/UNESCO sur les glissements de terrain) sera un élément important de la stratégie globale.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Intensification des efforts visant à réduire la vulnérabilité de la société face aux catastrophes naturelles grâce à l'organisation d'ateliers et de cours de formation et à la collaboration dans le cadre de réseaux, portant notamment sur les aspects techniques et scientifiques de l'atténuation des effets des catastrophes, et grâce à des projets pertinents, financés par des fonds extrabudgétaires, exécutés en Asie, en Amérique centrale et latine, dans les Caraïbes et dans la région méditerranéenne.
- ◆ Amélioration des connaissances pour contribuer à réduire les risques sismiques par l'intensification des échanges régionaux et mondiaux de données sismiques.
- ◆ Renforcement des interventions grâce à une meilleure coordination des équipes d'intervention en cas de catastrophe ou de séisme.
- ◆ Intensification des échanges d'information sur l'atténuation des effets des catastrophes naturelles grâce à la réalisation d'études régionales mettant l'accent sur les risques liés à des phénomènes de nature géologique.
- ◆ Renforcement des mécanismes créés par les sociétés pour mieux parer aux catastrophes, réduire les risques et faire face aux catastrophes.

## II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles

0224

Budget ordinaire	
● Activités :	1 046 700 \$
● Décentralisation :	35,5 %
Extrabudgétaire :	2 100 000 \$

02240

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
  - (i) de promouvoir le développement durable des régions côtières et des petites îles par le biais d'une approche intégrée associant les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux et tous les secteurs, en particulier au moyen de l'évaluation, de la diffusion et de l'application de pratiques éclairées à travers un réseau de projets intersectoriels sur le terrain, les réseaux correspondants UNITWIN/chaires UNESCO et un forum virtuel plurilingue ;
  - (ii) de veiller à contribuer efficacement à la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement d'une manière générale et du Programme d'action issu de « Barbade + 5 » en particulier ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 046 700 dollars pour les coûts de programme, de 1 265 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 16 400 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## **Axe d'action 1. Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle**

02241

Budget ordinaire	
● Activités :	680 000 \$
Extrabudgétaire :	1 600 000 \$

**Antécédents.** La plate-forme pour les régions côtières et les petites îles (CSI) s'articule autour de modalités d'action complémentaires : projets intersectoriels sur le terrain, programmes UNITWIN/chaires universitaires interdisciplinaires et forums virtuels intersectoriels sur les pratiques éclairées relatives aux régions côtières. Ces modalités ont pour objet de définir des pratiques éclairées et de les tester sur le terrain à l'échelon local, de les étudier et de les diffuser par le biais des chaires UNESCO et des accords de jumelage entre universités aux niveaux local et régional, de les soumettre à un examen critique et d'en faire un élément d'action normative à l'échelle mondiale grâce au « Forum virtuel sur les pratiques éclairées pour un développement humain durable des régions côtières » (WiCoP).

**Stratégie.** Les efforts de CSI porteront sur l'idée de gestion intégrée et équitable des ressources côtières et sur les rivalités et les conflits grandissants que suscite l'utilisation de ces ressources. Afin d'augmenter encore l'autonomisation et la participation des populations locales, l'accent sera également mis sur le renforcement des synergies entre science moderne et savoirs locaux et autochtones.

La dimension sociale des problèmes hydrologiques sera traitée, notamment dans le cadre de projets intersectoriels exécutés sur le terrain et des activités du programme UNITWIN/chaires UNESCO dans les régions côtières et les petites îles. Une action concertée sera entreprise autour de problèmes fondamentaux comme la gestion des eaux urbaines, la lutte contre les inondations et l'intrusion d'eau salée et leur dynamique socio-économique et culturelle. D'autres actions porteront sur les services des écosystèmes, notamment en ce qu'ils ont trait au thème intersectoriel de l'élimination de la pauvreté. L'exécution de projets sur le terrain contribuera à donner aux communautés locales et autochtones les moyens de participer à des processus de développement durable propices à la conservation de la biodiversité dans les régions côtières et les petites îles, se poursuit. L'urbanisation côtière en Méditerranée et en Afrique, la prévention des catastrophes naturelles, en particulier dans les îles des Caraïbes orientales, et les conséquences du tourisme dans la région Asie-Pacifique, feront l'objet d'une attention particulière.

### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Gestion (durable) équitable et mieux intégrée des ressources des régions côtières et des petites îles grâce à la définition d'orientation et de projets sur le terrain interconnectés favorables à l'instauration de conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles, et définition et mise à l'essai d'un ensemble de pratiques éclairées, d'orientations et de principes, et notamment des éléments d'un code de bonne conduite en vue d'un partage équitable des ressources.
- ◆ Intensification du partage des informations et des connaissances et renforcement de la capacité des petites îles et des régions côtières à améliorer la viabilité des conditions d'existence locales, grâce à la révision de la conception du forum virtuel WiCoP et à la consolidation du réseau UNITWIN/chaires UNESCO chargé de coordonner le soutien intersectoriel aux projets sur le terrain et la formation des étudiants.

## Axe d'action 2. Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits États insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en œuvre de Barbade + 5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux

02242

Budget ordinaire	
● Activités :	366 700 \$
Extrabudgétaire :	500 000 \$

**Antécédents.** L'UNESCO, y compris les 38 petits États insulaires en développement qui en sont membres est invitée « à promouvoir les actions concernant les six domaines prioritaires du Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement en utilisant les activités pertinentes de tous les secteurs de programme, des projets pilotes intersectoriels et des chaires UNESCO concernant les « pratiques judicieuses » susceptibles de garantir des conditions d'existence viables dans les îles ». Ces six domaines prioritaires concernent : a) l'adaptation au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer qui risque de submerger les îles de faible altitude ; b) l'amélioration de la prévention des catastrophes naturelles et écologiques et l'action en faveur de la reconstruction et de la remise en état des lieux après les catastrophes ; c) la prévention de l'aggravation de la pénurie d'eau douce à mesure que la demande croît ; d) la protection des écosystèmes côtiers et des récifs coralliens contre la pollution et la surpêche ; e) l'exploitation de l'énergie solaire et des énergies renouvelables afin d'être moins tributaire du pétrole importé à prix fort et f) la gestion de la croissance du tourisme afin de protéger l'environnement et l'intégrité culturelle.

**Stratégie.** La stratégie consiste à coordonner les mesures prises par l'UNESCO pour contribuer efficacement à la mise en œuvre, à l'échelle du système des Nations Unies, du Plan d'action de la Barbade et pour préparer sa participation à Barbade + 10 (2004). Ce processus, qui fait appel aux TIC, s'efforcera d'obtenir le concours de tous les secteurs de la société, insistera sur l'avantage comparatif qu'en retire l'Organisation du fait de son intersectorialité et démontrera les avantages particuliers de cette approche pour les petits États insulaires en développement. La stratégie vise à une prise de conscience accrue des domaines prioritaires identifiés à Barbade + 5, en particulier en ce qui concerne les petits États insulaires en développement les moins avancés, et à l'intensification de l'action concertée menée à cet égard.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la capacité des petites îles à accéder à un développement durable grâce à une sensibilisation accrue et au transfert d'écotechnologie à travers des projets sur le terrain grâce à l'amélioration du partage des connaissances et des informations par l'échange de l'expérience et de compétences spécialisées et l'instauration de liens entre les activités de projets.



## II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

0225

Budget ordinaire	
• Activités :	3 243 900 \$
• Décentralisation :	–
Extrabudgétaire :	6 500 000 \$

02250

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'améliorer la connaissance et la compréhension scientifiques des processus océaniques et côtiers, en vue d'aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre, pour les océans et les zones côtières, des politiques viables à long terme, en organisant et coordonnant de grands programmes scientifiques qui répondent au mandat issu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), du programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique, adoptées à l'échelle mondiale, ainsi que des conventions régionales pertinentes, et en renforçant la capacité des pays en développement à mettre en place des mécanismes scientifiques permettant une approche écosystémique, en particulier en Afrique subsaharienne dans le cadre du Processus africain et des programmes s'y rapportant ;
  - (ii) d'organiser la collecte d'observations sur les océans et les zones côtières, la modélisation et l'élaboration des prévisions nécessaires à la gestion et au développement durable de la haute mer et des zones marines côtières, notamment par la mise en œuvre du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et des projets pilotes qui s'y rattachent ainsi que des composantes régionales de ce système, et l'accroissement des capacités et de la participation des pays en développement et leur pleine implication ;
  - (iii) de poursuivre le développement du Système d'échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs nationaux à cet effet, à la création des capacités nécessaires, en particulier dans les pays en développement et en donnant à une large communauté d'utilisateurs accès aux données et à l'information océanographiques actuellement disponibles, conformément aux conventions des Nations Unies en vigueur et à l'approche de l'UNESCO en matière de données et d'information ;
  - (iv) d'intensifier le suivi de la Conférence panafricaine sur la gestion intégrée et durable des zones côtières (PACSICOM) ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 3 243 900 dollars pour les coûts de programme, de 3 709 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 50 800 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins

02251

Budget ordinaire	
● Activités :	1 090 500 \$
Extrabudgétaire :	3 000 000 \$

**Antécédents.** Par le biais de son programme d'océanologie, la COI étudie de graves incertitudes scientifiques concernant la gestion et l'utilisation durables du milieu marin et le rôle de l'océan dans les changements planétaires en facilitant, promouvant et coordonnant la recherche appropriée et les activités connexes de renforcement des capacités.

Les nouveaux horizons qui s'ouvrent en matière de protection du milieu marin exigent de nouvelles approches intégrées, tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la gestion. Une approche scientifique interdisciplinaire supposant la compréhension des effets conjugués de processus océaniques chimiques, biologiques et physiques à l'échelle mondiale et côtière, dans le contexte de l'écosystème, est désormais indispensable. Le principal défi est de mettre au point des mécanismes scientifiques permettant une approche écosystémique de la gestion des milieux marins et côtiers, y compris les pêches. L'urgente nécessité de définir des indicateurs sûrs et fiables de la santé des écosystèmes océaniques en fait partie intégrante.

**Stratégie.** Le programme d'océanologie sera poursuivi afin de traiter des questions scientifiques interdisciplinaires d'ampleur mondiale et, en particulier, de fournir une base plus large de connaissances sur les réactions des écosystèmes océaniques aux modifications anthropogéniques et naturelles du milieu chimique et physique, y compris celles découlant des changements et de la variabilité climatiques.

Le programme d'océanologie de la COI : a) participera à des programmes mondiaux portant sur un large éventail de questions scientifiques liées à l'approche écosystémique de la gestion des milieux marins et côtiers et les coparrainera ; b) examinera des questions scientifiques précises exigeant une étude approfondie en organisant des groupes d'études, groupes de travail et petits groupes ad hoc coparrainés par les programmes mondiaux existants ou en train de voir le jour, ou initialement parrainés par la seule COI ; c) veillera à ce que toutes ses activités correspondent à des préoccupations régionales et fassent appel à la participation de scientifiques originaires de pays en développement ; d) fera en outre tout ce qui est en son possible pour que toutes ses activités répondent aux besoins scientifiques des conventions et programmes internationaux à l'échelle mondiale et régionale ; et e) diffusera dans le monde entier les connaissances scientifiques fondamentales ainsi obtenues au travers de rapports, de publications, de colloques, de sites Internet, d'ateliers et d'activités de formation. Dans le cadre du Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) et des autres programmes de la COI ayant trait à des problèmes côtiers (comme les efflorescences algales nuisibles (HAB) et la surveillance continue des récifs coralliens), des projets intersectoriels seront élaborés en collaboration avec le PHI, le MAB, le CSI et MOST dans les domaines des ressources en eau des régions côtières, de la gestion intégrée des bassins fluviaux, de l'application des méthodes de l'ICAM aux réserves de biosphère côtières et de la mise au point de projets pilotes dans des zones urbaines côtières. Dans le prolongement de la PACSICOM, la COI participera aux travaux du Comité préparatoire de la Conférence des donateurs sur laquelle les États africains se sont mis d'accord, travaux qui devraient aboutir à un ensemble de projets des États membres africains à soumettre à la Conférence des donateurs en 2002. La COI renforcera encore la gestion des données océanographiques en Afrique et contribuera notamment à rapatrier sur le continent les données environnementales pertinentes qui se trouvent dans les archives des pays du Nord, ceci dans le cadre du programme ODINAFRICA II pour lequel des financements extrabudgétaires d'un montant de 2,5 millions de dollars ont été trouvés.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Identification des lacunes et points faibles du système actuel d'observation du cycle du carbone et mise au point de solutions scientifiques pour combler ces lacunes.
- ◆ Examen exhaustif et élaboration d'un cadre scientifique permettant d'utiliser des indices environne-

- mentaux qui aideraient à prévoir, *a posteriori* et/ou pour l'immédiat, la présence en plus ou moins grande quantité et la répartition variable des poissons pélagiques dans certaines zones.
- ◆ Établissement d'un réseau scientifique relatif aux petits poissons pélagiques et aux changements climatiques, ainsi que d'un système destiné à faciliter le transfert d'information, de moyens d'action et de connaissances aux régions en développement par le biais d'ateliers de formation.
  - ◆ Mise au point d'indicateurs, moléculaires, cellulaires, physiologiques et communautaires du blanchiment des coraux, capables de détecter les premiers signes de stress des coraux ; analyse des mécanismes qui permettent aux récifs coralliens de s'adapter et s'acclimater aux changements de l'environnement planétaire.
  - ◆ Meilleure compréhension des facteurs qui régissent la dynamique des efflorescences algales nuisibles (HAB) dans le contexte du forçage physique et chimique, de la dynamique des écosystèmes et des influences humaines.
  - ◆ Meilleures méthodes d'évaluation des rejets d'eaux souterraines afin d'estimer l'équilibre eau/sel dans les zones côtières.
  - ◆ Élaboration d'un ensemble d'instruments et de techniques reposant sur des fondements scientifiques en vue de la gestion intégrée des zones côtières (ICAM).
  - ◆ Développement des capacités de gestion des États membres par le biais d'études des interactions entre communautés humaines et écosystèmes dans les zones côtières, et en particulier dans les milieux urbains côtiers.
  - ◆ Publication d'une synthèse mondiale sur l'ensemble des processus écosystémiques dynamiques, physiques, biologiques, chimiques et sédimentaires dans les mers bordières.
  - ◆ Renforcement de la gestion des données océanographiques en Afrique, notamment rapatriement, dans le cadre du programme ODINAFRICA II, des données environnementales pertinentes qui se trouvent dans les archives des pays du Nord.

**Axe d'action 2. Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières**

02252

Budget ordinaire	
● Activités :	1 309 400 \$
Extrabudgétaire :	2 500 000 \$

**Antécédents.** Dans le cadre d'un partenariat avec l'OMM, le PNUE et le CIUS, dont elle est le chef de file, la COI a amorcé en 1998 la mise en œuvre du GOOS. Le système fait partie d'une Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS) dont les partenaires sont les agences spatiales du monde. Le GOOS comporte un sous-système relatif à la haute mer, afin d'améliorer les prévisions météorologiques et climatiques et un sous-système côtier, afin de fournir les informations nécessaires pour gérer les écosystèmes et les ressources vivantes des zones côtières et en restaurer la salubrité ; de prévoir les risques naturels et d'atténuer les effets des catastrophes ; d'améliorer la sécurité et la rentabilité des opérations marines ; et de protéger la santé publique. Le sous-système relatif à la haute mer est la composante océanique du SMOC, qui est coparrainé par la COI, le PNUE et la FAO et dont le chef de file est l'OMM. Le GOOS produit des données et des informations qui répondent aux besoins de nombreux utilisateurs. Il est doté de sous-systèmes pour les observations, la communication et la gestion des données, la modélisation et les applications. Le réseau d'observation, qui ne cesse de se développer, comprend des satellites de télédétection ; des instruments situés dans les zones côtières, parmi lesquels des marégraphes ; des bouées, des dispositifs dérivants et autres plates-formes ; des navires occasionnels (y compris des transbordeurs commerciaux) ; et des enregistrements de longues séries chronologiques de la variabilité. Le Système initial d'observation du GOOS est constitué d'éléments

opérationnels existants. Il se développe en créant des projets pilotes préopérationnels afin d'en démontrer l'utilité et la rentabilité ; en renforçant les capacités des pays en développement ; en favorisant les travaux de la recherche susceptibles de renforcer les capacités ; et en assurant une interaction avec les utilisateurs afin de déterminer les produits les plus utiles. Le GOOS sera, pour une grande part, mis en œuvre par la nouvelle Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM).

**Stratégie.** La stratégie consiste notamment à mettre en œuvre des projets pilotes destinés à démontrer la validité du concept du GOOS ; à faire participer un plus grand nombre de pays en développement à la mise en œuvre du système ; à renforcer la capacité des groupes régionaux à participer au GOOS et à en tirer profit ; à élargir la mise en œuvre du système par l'intégration d'activités nationales ; et à solliciter un soutien extrabudgétaire accru. Dans le contexte de la prévention des catastrophes naturelles, un effort particulier sera fait pour élaborer des activités intersectorielles liées à la prévention des risques que l'océan fait courir aux communautés côtières, en accroissant les investissements consacrés à la prévision du phénomène El Niño et en renforçant le système d'alerte aux tsunamis.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Expansion de l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) et du projet Argo, afin d'utiliser des flotteurs-profileurs pour constituer la première collection mondiale de données sur la salinité et la température des couches supérieures de l'océan, grâce à des projets réalisés dans tous les océans.
- ◆ Mise en œuvre d'un système d'observation du carbone océanique.
- ◆ Publication des plans du sous-système intégré du GOOS relatif aux zones côtières afin d'aider les États membres à la mise en œuvre du GOOS.
- ◆ Expansion du GOOS par l'intégration des éléments pertinents de certains systèmes nationaux d'observation.
- ◆ Élargissement de l'accès aux techniques de télédétection et à leur application en guise de contribution au renforcement des capacités des pays en développement, afin de permettre à ces derniers de participer au GOOS et d'en tirer profit.
- ◆ Modèles GODAE ayant satisfait à tous les tests et prêts pour l'assimilation des données Argo entre 2003 et 2005.
- ◆ Ensemble, en fonctionnement, de projets pilotes de démonstration relevant du sous-système du GOOS relatif aux zones côtières.
- ◆ Bon fonctionnement de la JCOMM à l'appui des objectifs du GOOS.
- ◆ Expansion du GOOS par le biais de contributions nationales.
- ◆ Fonctionnement efficace des organes régionaux du GOOS récemment créés.
- ◆ Création d'un système d'observation initial du GOOS pour l'océan Indien.

**Axe d'action 3. Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante**

02253

Budget ordinaire	
● Activités :	844 000 \$
Extrabudgétaire :	1 000 000 \$

**Antécédents.** Le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI a été établi en 1961 pour promouvoir l'étude, l'exploitation et la mise en valeur de

l'océan en facilitant l'échange de données et d'informations océanographiques entre les États membres participants et en répondant aux besoins des utilisateurs en données et en produits d'information. Au bout de 40 années d'existence, le système de l'IODE est devenu un réseau mondial qui réunit plus de 60 institutions nationales désignées, centres nationaux de données océanographiques, centres nationaux de données océanographiques responsables et centres mondiaux de données du CIUS. Ce réseau a recueilli des millions d'observations océanographiques, dont il a vérifié la qualité et qu'il a archivé et desservi d'innombrables usagers dans les États membres.

**Stratégie.** De nouvelles technologies ont vu le jour ces dernières années qui vont permettre aux centres de données de mettre plus rapidement à la disposition de leurs usagers, toujours plus nombreux, des services et des produits, plus complets et de meilleure qualité. L'application de ces technologies à la gestion des données et de l'information océanographiques requiert la définition de nouvelles normes et applications complexes. La COI a certes beaucoup fait, par le biais de la composante TEMA de l'IODE, pour aider les pays en développement à se doter de structures nationales d'échange de données et d'information océanographiques ; mais devant le « fossé numérique » qui existe entre pays développés et pays en développement, l'IODE doit réagir rapidement pour que les pays en développement puissent participer activement et pleinement à la société du savoir qui se met en place. Le système contribuera à établir et maintenir une solide coopération avec les programmes de surveillance et de recherche océanographiques, afin de satisfaire les besoins de données et d'information des communautés en question. Cela suppose aussi une étroite collaboration avec des programmes d'océanographie opérationnelle, tels que le GOOS et la Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM). On sauvegardera également le patrimoine mondial de données et d'informations en procédant à l'archivage continu des matériaux et en veillant à ce qu'ils soient constamment accessibles aux usagers.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Contribution de l'IODE à l'élaboration d'un langage XML qui servira de norme d'échange des données marines sur l'Internet.
- ◆ Contribution de l'IODE à la constitution d'un répertoire mondial (MEDI) de bases, catalogues et inventaires de données à l'usage d'un large public, notamment des programmes de la COI tels que le GOOS et d'activités connexes relevant d'autres programmes mondiaux et régionaux.
- ◆ Mise en œuvre des projets globaux dans le cadre du Réseau d'échange de données et d'informations océanographiques (ODIN) dans les régions en développement afin d'aider les pays concernés à se doter d'une structure nationale de données et d'information océanographiques, de leur donner accès à des données et des informations océanographiques actualisées et de leur permettre de prendre plus facilement une part active à la vie de la société à l'ère de l'Internet ;
- ◆ Renforcement de liens de coopération entre l'IODE et les milieux de la recherche et de la surveillance océanographiques et contribution au libre accès des données et de l'information océanographiques à tous les niveaux de la société.
- ◆ Mise en œuvre de projets nationaux et régionaux GODAR (Projet international d'archéologie et de sauvegarde des données océanographiques) en vue du sauvetage de séries de données océanographiques menacées.
- ◆ Développement des services de collecte, d'analyse et d'échange de données dans le domaine de la cartographie des océans.

## Projets relatifs aux thèmes transversaux

0240

Budget ordinaire

- Activités : 2 335 000 \$
- Décentralisation : 78,3 %

02400

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu pour mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir » ;
- b) à définir des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 2 335 000 dollars pour les coûts de programme.

02401

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme II compte tenu du fait que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent aux sciences exactes et naturelles. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une récapitulation de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux est fournie à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001). Des efforts importants sont faits pour obtenir de bailleurs de fonds potentiels qu'ils versent des ressources extrabudgétaires qui permettront de donner à ces projets un impact maximal.

### ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

02410

Budget ordinaire

- Activités : 1 665 000 \$
- Décentralisation : 78,5 %

### Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

02411

Budget ordinaire

- Activités : 500 000 \$

**Objectifs.** Promouvoir la reconnaissance des savoirs locaux et autochtones — c'est-à-dire des ensembles complexes de connaissances, d'interprétations et de significations que des communautés ont tirés de leur longue interaction avec la nature — en ce qu'ils sont de puissants moyens de combattre la marginalisation et l'appauvrissement ; constituer, grâce à des projets pilotes intersectoriels, des bases docu-

mentaires sur les connaissances locales et effectuer des recherches sur des questions cruciales, par exemple le rôle des femmes dans la détention de ces savoirs et les synergies entre la science et les connaissances locales dans la conservation des ressources naturelles ; redynamiser la transmission des savoirs locaux et autochtones en renforçant le dialogue entre les anciens et les jeunes, notamment au moyen des TIC ; informer les efforts visant à élaborer des instruments normatifs de protection du patrimoine immatériel en évaluant les règles et pratiques coutumières d'accès au savoir.

**Résultats escomptés.** Mobilisation des savoirs locaux en partenariat avec les communautés locales et des scientifiques en vue d'une utilisation durable et d'une gouvernance équitable des ressources naturelles ; renforcement des projets et travaux de recherche sur le terrain visant à assurer/relancer la transmission des savoirs locaux, notamment par le recours aux TIC ; stimulation de la réflexion critique et du dialogue entre décideurs, scientifiques et communautés locales sur la nécessité de promouvoir et de protéger les savoirs locaux ; renforcement des capacités locales à susciter des synergies entre savoir endogène et savoir exogène pour lutter contre l'appauvrissement économique, social et culturel.

## Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes

02412

Budget ordinaire

● Activités : 375 000 \$

**Objectifs.** Promouvoir la mise au point et l'application de pratiques judicieuses de lutte contre les catastrophes dans les zones particulièrement vulnérables où vivent des populations pauvres : (i) en améliorant la prévention et la capacité de faire face aux catastrophes par la mise à profit des connaissances scientifiques et du savoir-faire technique dans des études de cas ayant valeur d'exemples ; (ii) en améliorant la préparation des décideurs et des responsables locaux par l'élaboration, la diffusion et l'essai de matériels d'information et de formation sur la prévention et les mesures permettant d'atténuer les dommages que les catastrophes peuvent causer ; (iii) en insistant sur la mise en réseau des villes et des quartiers ; et (iv) en favorisant l'usage des systèmes intégrés de communication et d'information.

**Résultats escomptés.** Élaboration de scénarios des catastrophes et de stratégies d'atténuation des risques qui leur sont liés, y compris par la mise en réseau des villes ; établissement de principes directeurs en vue de la conception de bâtiments résistant aux catastrophes et de la protection des installations éducatives et culturelles ; élaboration et diffusion de matériels de formation et de mallettes d'information faciles à utiliser à l'intention des autorités locales, des architectes, des aménageurs du territoire et urbanistes, des professionnels de l'éducation, des médias et des décideurs ; mise au point d'un système intégré d'utilisation des TIC dans la prévention des catastrophes et les opérations d'alerte et de secours, et essais d'application dans le cadre de projets pilotes.

## Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité du développement

02413

Budget ordinaire

● Activités : 150 000 \$

**Objectifs.** Contribuer à l'élimination de la pauvreté en renforçant les capacités locales pour favoriser et soutenir les initiatives de développement local ; appliquer le principe de solidarité et recourir à une approche participative pour : (i) offrir des moyens de formation aux futurs acteurs communautaires du développement durable ; (ii) élaborer une solide stratégie de communication, utilisant en particulier la bourse de ressources créée sur l'Internet dans le cadre du projet SOCIÉTÉ PLANÉTAIRE afin de promouvoir les projets de développement, de les inclure dans les processus de mise en réseau et de contri-

buer par là à leur durabilité ; proposer une méthodologie opérationnelle et reproductible pour améliorer le processus permettant de passer de la mise en œuvre de projets à un développement local durable.

**Résultats escomptés.** Mise en place en Asie centrale d'un système de formation assorti d'une méthodologie et d'outils appropriés ; mise au point de modules de formation et d'outils pédagogiques utilisant les TIC pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles ; création, aux fins du développement local, d'un réseau de praticiens communautaires formés à la gestion des actions de développement ; mise en place de réseaux de jeunes ; élaboration et diffusion de principes directeurs et d'une méthodologie en vue de leur application dans d'autres zones et régions.

## Extraction minière et développement durable en Amérique latine

02414

Budget ordinaire

● Activités : 295 000 \$

**Objectifs.** Par la mise en place en Amérique latine d'activités minières artisanales et à petite échelle convenablement gérées, stimuler efficacement un développement socio-économique durable au niveau local, auquel des groupes sociaux vulnérables et déshérités seront souvent associés ; protéger des écosystèmes fragiles en créant différents types de réserves culturelles et biologiques ; en partenariat avec l'Initiative de recherche sur les politiques minières du CRDI, contribuer à réduire la pauvreté : (i) en appuyant la formation et le renforcement des capacités d'acteurs clés ; (ii) en leur facilitant l'accès au savoir et à l'information grâce aux TIC ; (iii) en améliorant les capacités de gestion en vue de la résolution des problèmes environnementaux, technologiques, économiques et sociaux que pose le développement durable à l'échelon local.

**Résultats escomptés.** Meilleure information et autonomisation des communautés concernées qui participeront de plus en plus à la prise des décisions sur l'utilisation des sols et les activités minières ; meilleure répartition des profits économiques et sociaux à l'échelon local ; constitution de réseaux d'institutions et d'intervenants à l'échelon régional en vue du partage de l'information ; définition d'une série d'indicateurs spécifiques concernant la petite exploitation minière, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

## Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté

02415

Budget ordinaire

● Activités : 345 000 \$

**Objectifs.** Conjuguer science et technologie (en anglais, TAPE = Technologie et élimination de la pauvreté) et recherche en sciences sociales et humaines (en anglais UNISOL = Solidarité des universités avec les défavorisés), en vue de mobiliser des partenaires essentiels de l'UNESCO tels que les universités, les étudiants, les enseignants, les réseaux universitaires et les organisations non gouvernementales en faveur de l'action auprès des communautés défavorisées ; axer les activités sur la formation interdisciplinaire, le transfert de technologies et la formation à l'élaboration de politiques publiques ; promouvoir et consolider les entreprises communes, en particulier celles menées avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations régionales et des institutions internationales de financement, et mettant à profit les politiques/compétences sectorielles (le projet UNISOL commun à l'OMS et l'UNESCO par exemple), afin de créer une base de connaissances sur l'expérience, les pratiques et l'assistance se rapportant aux groupes défavorisés, et les partenariats avec ces groupes.



**Résultats escomptés.** Élaboration de programmes universitaires de sensibilisation, d'activités de formation et de recherches participantes en vue d'améliorer l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation et à ceux concernant l'emploi ; mise en réseau et création de partenariats stratégiques, en particulier avec le FNUAP, le BIT, la FAO, Habitat, les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO, les programmes scientifiques intergouvernementaux, MOST, le PHI et les réseaux d'ONG s'occupant des sciences ; définition de stratégies et de politiques relatives au développement technologique, y compris à l'innovation et au choix, à l'adaptation et au transfert des technologies.

♦ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

02420

Budget ordinaire	
● Activités :	670 000 \$
● Décentralisation :	77,8 %

**La Voix des petites îles (2004)**

02421

Budget ordinaire	
● Activités :	375 000 \$

**Objectifs.** Assurer que les vues de la société civile sur les questions d'environnement et de développement catalysent efficacement les activités sur le terrain dans les petits États insulaires en développement et créer ainsi un cadre de référence pour d'autres régions du monde ; amorcer, au niveau des communautés de base, un dialogue suivi s'appuyant sur les médias existants et relayé aux échelons national et régional par des forums de discussion sur l'Internet et entretenir ainsi un va-et-vient de l'information jusqu'en 2004 et au-delà ; combiner formation et renforcement des capacités avec des évaluations périodiques pour assurer la durabilité du projet ; mettre en œuvre des partenariats avec les commissions nationales de l'UNESCO dans des petits États insulaires en développement ciblés des Caraïbes, de l'océan Indien et du Pacifique.

**Résultats escomptés.** Meilleure prise de conscience et compréhension des problèmes d'environnement et de développement dans les petites îles et dans le monde entier ; développement des modes participatifs de communication locale permettant d'élargir l'accès à l'information et d'accroître le partage de l'expérience et la production de connaissances ; appui à la formation aux techniques de communication — à la conception de programmes de radiodiffusion par exemple ; mise sur pied ou amélioration d'une douzaine de stations de radio communautaires ; réalisation ou amélioration de dizaines de raccordements à l'Internet dans des institutions et organisations de la société civile ; création, aux niveaux national, régional et interrégional, de forums de discussion Internet axés sur les jeunes.

**Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale**

02422

Budget ordinaire	
● Activités :	295 000 \$

**Objectifs.** Créer un laboratoire virtuel qui permette aux chercheurs s'intéressant aux grands lacs ou mers intérieures en voie d'assèchement — tels que la mer Morte, la mer d'Aral et le lac Tchad — d'échan-

ger des données, informations et expériences et de collaborer avec d'autres laboratoires d'Europe à des recherches et à la solution de problèmes comparables ; (i) créer et développer des services d'information et de communication et des structures de travail en collaboration pour les scientifiques et (ii) assurer la formation et le perfectionnement des personnels chargés de faire fonctionner le réseau du laboratoire virtuel et d'en assurer la maintenance et le développement.

**Résultats escomptés.** Mise en place du système virtuel et réalisation de la mise en réseau des équipes de chercheurs dans les trois régions ; définition et approfondissement de thèmes de recherche particuliers ou expressément sélectionnés ; formation du personnel technique et d'encadrement et des chercheurs ; échange et diffusion de l'information, des données et des résultats des recherches ; élaboration, sur une base comparative, de stratégies et d'un cadre d'action.

## Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

**02501**

Dans le cadre du grand programme II, y compris des projets transversaux, des efforts seront déployés pour renforcer la coopération établie avec des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux et créer de nouveaux partenariats en vue de mobiliser des fonds extrabudgétaires en faveur des nouvelles priorités de l'Organisation dans le domaine de **l'eau et des écosystèmes dont elle dépend**, du renforcement des capacités en matière de politiques de la science et de la technologie, ainsi que de l'enseignement des sciences.

**02502**

Priorité sera donnée à des programmes et projets interdisciplinaires dans des domaines tels que l'évaluation des ressources en eau douce, la gestion des ressources en eau et plus particulièrement la protection des eaux souterraines menacées dans les zones arides et semi-arides, la gestion intégrée des écosystèmes, la conservation de la biodiversité et la mise en valeur durable des ressources, en particulier en Afrique et dans les régions tropicales humides. On continuera de rechercher des fonds supplémentaires pour financer des projets intégrés axés sur la gestion des masses d'eau (mer Caspienne, mer d'Aral, mer Morte et lac Tchad par exemple) et des bassins fluviaux (ceux du Nil, du Niger, du Mékong et du Tumen par exemple) qui sont menacés.

**02503**

On s'attachera en particulier à mobiliser des fonds en faveur d'un grand programme de **renforcement des capacités en science et technologie** par la diffusion des connaissances et des pratiques optimales grâce aux technologies de l'information et de la communication ; à cette fin, une attention spéciale sera prêtée au renforcement de la coopération de l'UNESCO avec l'Union européenne.

**02504**

La coopération avec les institutions multilatérales de financement telles que la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, etc., sera renforcée pour assurer efficacement le suivi de la Conférence mondiale sur la science ; l'accent sera mis sur la formulation de **politiques scientifiques et technologiques** appropriées au niveau national et la mise en œuvre de programmes et projets visant à mettre la science et la technologie au service du développement. On élaborera également des programmes interdisciplinaires ayant pour but d'alléger la pauvreté et ciblés en particulier sur les femmes.

**02505**

Des fonds seront également recherchés en vue d'activités tendant à renforcer les capacités nationales en ingénierie de base et l'enseignement et la recherche relatifs à l'environnement. On intensifiera la coopération avec les bailleurs de fonds pour assurer le financement des programmes environnementaux de l'UNESCO.

**02506**

Au niveau national, l'UNESCO collaborera activement avec des institutions telles que le PNUD, à des activités « en amont » telles que : l'examen et la formulation des politiques, la réalisation d'études sectorielles et multisectorielles, la conception de programmes et projets d'investissement. Elle intensifiera également sa coopération avec des institutions scientifiques et d'autres organisations intergouvernementales spécialisées concernant la formulation de politiques nationales de la science et de la technologie et de programmes et projets de développement.

**02507**

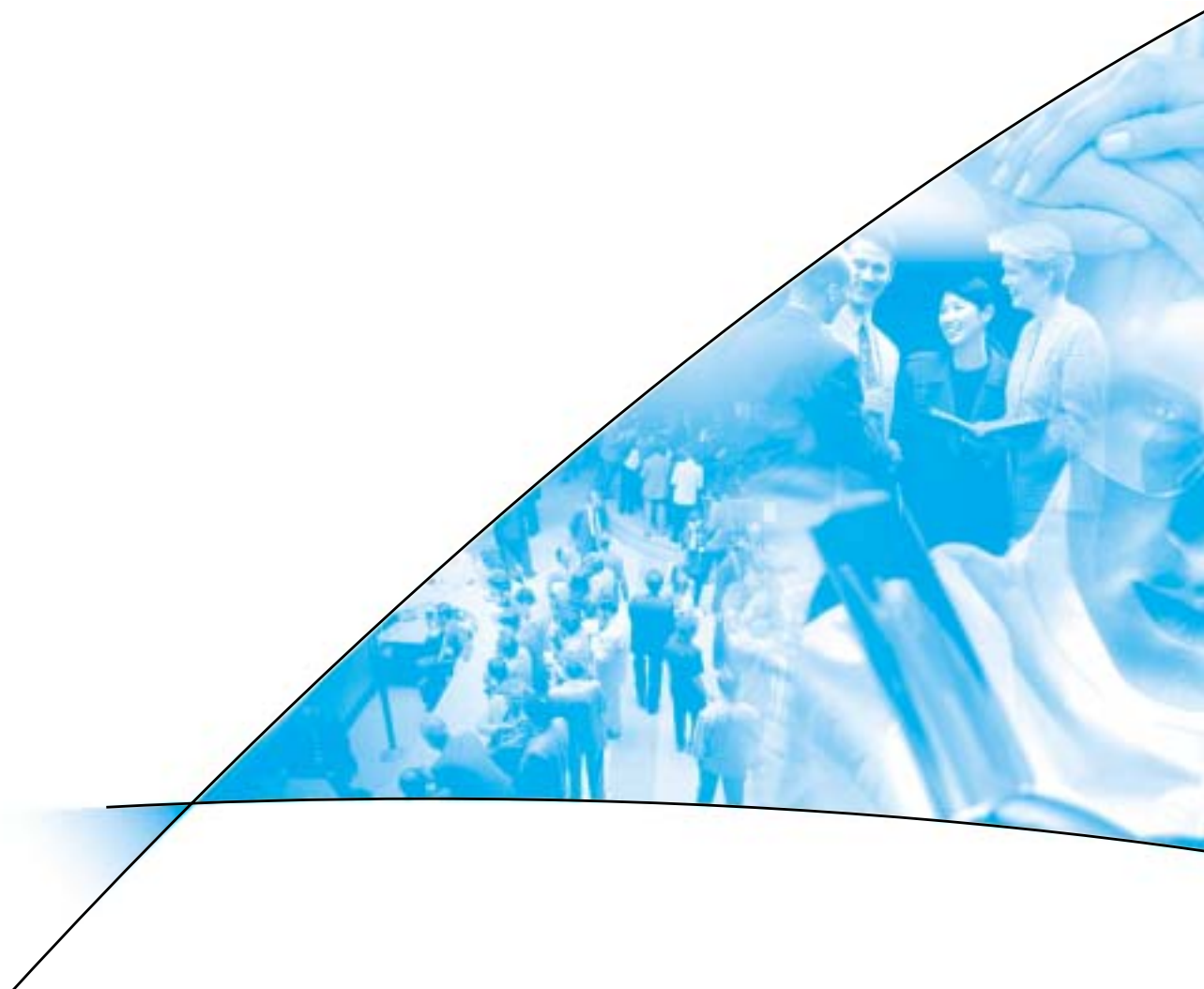
Dans la mise en œuvre de cette stratégie, priorité sera donnée à l'Afrique, aux pays les moins avancés et à la région du Pacifique.



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

Grand programme III

*Sciences sociales et humaines*



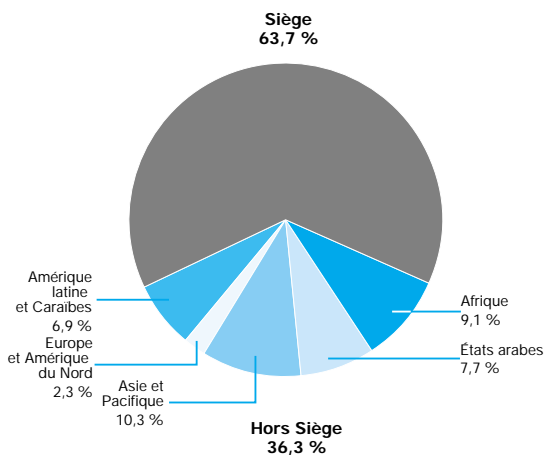
## GRAND PROGRAMME III

# Les sciences sociales et humaines

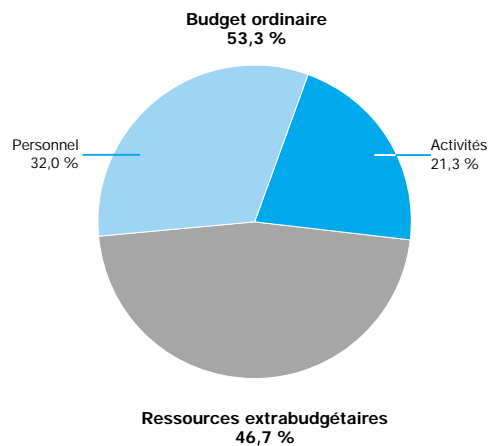
03001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Programme				
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme III	17 155 600	11 228 400	198 200	28 582 200	25 000 000

### DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



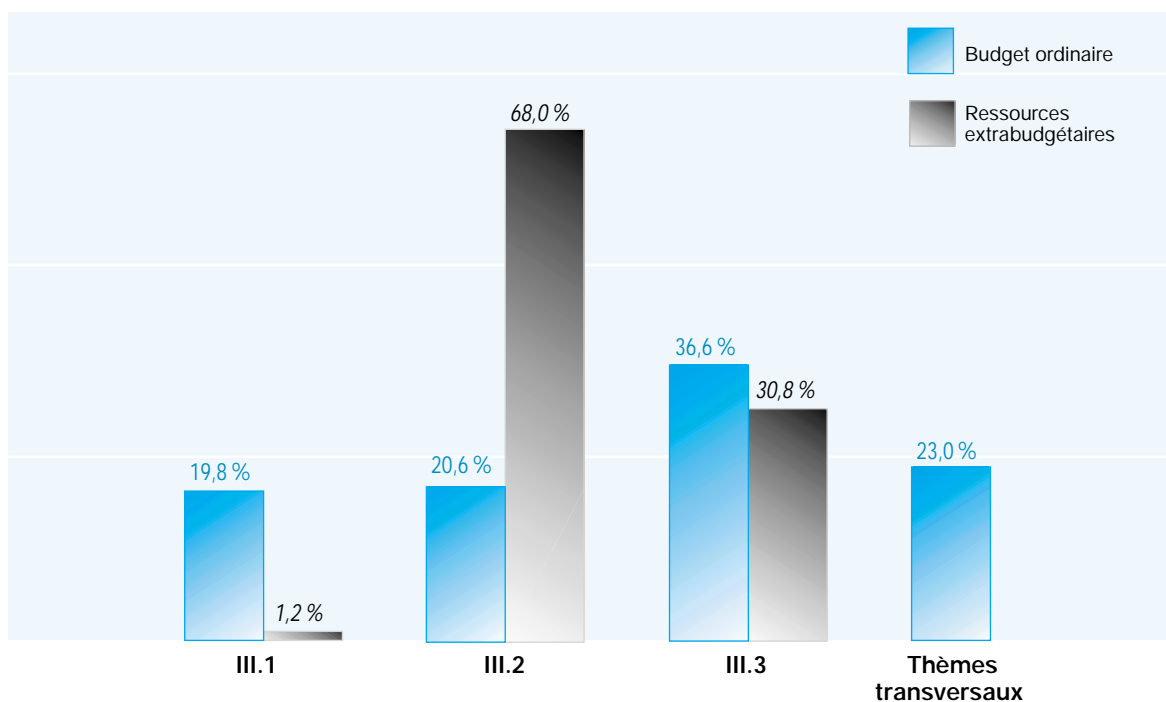
### RÉPARTITION DU TOTAL DES RESSOURCES



03002

Grand programme III	Budget ordinaire	Ressources extra-budgétaires
	\$	\$
Programme III.1 Éthique des sciences et des technologies	2 225 300	300 000
Programme III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques	2 315 100	17 000 000
Programme III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives	4 108 000	7 700 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté</li> <li>♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir</li> </ul>	1 785 000	–
Total, projets relatifs aux thèmes transversaux	795 000	–
	2 580 000	–
<b>31 C/5 approuvé - Total activités, Grand programme III</b>	<b>11 228 400</b>	<b>25 000 000</b>

**RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE ET EXTRABUDGÉTAIRES ENTRE LES ACTIVITÉS**



# Sciences sociales et humaines

**03003** Les sciences sociales et humaines, de même que la philosophie et la prospective, ont un rôle central dans les fonctions de laboratoire d'idées, de formulation de politiques innovantes et de veille intellectuelle et éthique de l'UNESCO. En effet, les concepts, méthodologies et outils d'analyse de ces disciplines contribuent à faire le lien entre la réflexion et l'action, la connaissance et les politiques. A ce titre, outre les domaines d'application qui leur sont propres, elles ont à contribuer à la promotion de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité entre l'ensemble des grands programmes du 31 C/5. Les activités qui s'inscrivent dans le grand programme III s'ordonnent selon deux principales dimensions : d'une part, la dimension éthique et normative, et de l'autre, celle qui englobe recherche, formulation de politiques, action sur le terrain et prospective, cette dernière étant appelée à jouer un rôle clé dans la préparation du *Rapport mondial de l'UNESCO*.

**03004** Le grand programme III répond aux objectifs stratégiques 4 à 6 énoncés au chapitre « Sciences » de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), ainsi qu'aux objectifs se rapportant aux deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ».

**03005** La priorité principale — l'éthique des sciences et des technologies —, qui bénéficie ici d'une hausse de crédits de 50 % par rapport aux montants inscrits dans le 30 C/5, et l'une des autres priorités — les droits de l'homme — relèvent essentiellement de la première dimension, tandis que les deux autres priorités — les transformations sociales et la prospective — correspondent surtout à la seconde.

**03006** Dans chacun des trois programmes du grand programme III se déploient, de manière complémentaire, des activités visant à appliquer les concepts et les méthodes des sciences sociales et humaines, de la philosophie et de la prospective à des défis majeurs du temps présent, de même que des activités concernant les questions scientifiques, professionnelles et infrastructurelles liées à ces disciplines. A cette fin, ce grand programme soutient la coopération internationale en partenariat avec les ONG professionnelles et les réseaux universitaires. Une telle structuration du grand programme III découle du mandat de l'Organisation, unique dans le système des Nations Unies, de contribuer au développement des sciences sociales et humaines et de la philosophie dans le monde.

**03007** SHS assure, avec les autres programmes, la participation de l'Organisation au suivi des grandes conférences internationales, notamment de Budapest sur la science, de Rio sur le développement durable, de Copenhague sur le développement social et d'Istanbul sur les villes.

**03008** Le pilotage intellectuel et chargé du volet conceptuel du thème transversal « L'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté » a été confié à SHS ; il sera mis en œuvre à travers une série de projets intersectoriels, qui ont été choisis à la suite d'un concours d'idées organisé au sein du Secrétariat. Dans ce

domaine, SHS assurera, en coopération avec BSP, des activités de formation et le développement d'une expertise au sein du Secrétariat, de même que le suivi du travail accompli, de manière à accroître l'efficacité et l'impact de l'action de l'Organisation.

**03009** Le plan d'action du grand programme III vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début des différents sous-programmes et des projets relatifs aux thèmes transversaux présentés au titre de ce grand programme (à savoir aux paragraphes 03100, 03200, 03300 et 03400), ainsi que les résolutions indiquées ci-après :

- 22. Programme de bioéthique : priorités et perspectives
- 40. Le développement durable et le Sommet de Johannesburg, 2002

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.



## Programme III.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 20, 80-85

# Éthique des sciences et des technologies

0310

Budget ordinaire	
• Activités :	2 225 300 \$
• Décentralisation :	21,1 %
Extrabudgétaire :	300 000 \$

03100

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :
- (i) d'étendre la réflexion éthique menée par l'UNESCO, en particulier dans le cadre de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), aux problèmes éthiques cruciaux posés par le progrès des sciences et des technologies, et surtout à ceux que la Conférence mondiale sur la science a soulignés ;
  - (ii) de veiller à ce que l'UNESCO joue effectivement son rôle consultatif auprès des États membres dans le domaine de l'éthique scientifique et technologique, en favorisant l'adoption de bonnes pratiques partout dans le monde, en encourageant les décideurs à retenir des principes directeurs éthiques dans la définition des grandes orientations et en appuyant le renforcement des capacités nationales par l'intermédiaire de réseaux internationaux ;
  - (iii) de renforcer l'UNESCO dans son rôle de forum intellectuel international de réflexion éthique sur les sciences de la vie et de la santé, en particulier par l'intermédiaire de son Comité international de bioéthique (CIB) et de son Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ;
  - (iv) d'assurer le suivi de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, en s'employant à la faire connaître, à en diffuser la teneur ainsi qu'à en renforcer l'impact, et d'étudier la possibilité d'élaborer un instrument international sur les données génétiques ;
  - (v) de promouvoir l'éducation et la diffusion de l'information concernant tous les aspects de l'éthique des sciences et des technologies, notamment la bioéthique, auprès des milieux scientifiques, des universités, des décideurs, des médias, du grand public et de certains groupes cibles, au premier rang desquels les jeunes scientifiques ;
  - (vi) de favoriser la coopération internationale dans le domaine des sciences humaines et de la philosophie, notamment par une collaboration renforcée avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et avec le Centre international des sciences de l'homme de Byblos (Liban), en particulier en mettant en valeur les apports des différentes traditions philosophiques ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 225 300 dollars pour les coûts de programme, de 1 287 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 51 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Éthique des sciences et des technologies et bioéthique

03101

Budget ordinaire	
● Activités :	1 325 300 \$
Extrabudgétaire :	200 000 \$

**Antécédents.** En 2000-2001, l'UNESCO a renforcé le rôle majeur qu'elle joue au niveau international dans le domaine de l'éthique des sciences et des technologies, notamment en vue de répondre aux questionnements les plus actuels sur les risques que comporte l'accélération des progrès et découvertes scientifiques et leurs applications technologiques. La *Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique* ainsi que l'*Agenda pour la science - Cadre d'action*, adoptés par la Conférence mondiale sur la science (Budapest, 1999), accordaient une place prioritaire à la dimension éthique des avancées scientifiques, en apportant leur soutien aux activités menées par l'UNESCO. Aussi, durant l'exercice 2000-2001, l'UNESCO a-t-elle fait, dans le cadre de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), une série d'analyses pluridisciplinaires et multiculturelles intégrées des questions d'éthique liées à l'énergie, aux ressources en eau douce, à l'espace et à la société de l'information. Ces analyses ont aidé à mieux cerner les enjeux éthiques, à déceler les signes précurseurs de ce qui pourrait devenir des situations « à risque » pour les sociétés et à définir des principes et des orientations éthiques pour inspirer les choix des décideurs, tant privés que publics. En raison des préoccupations exprimées par la Conférence mondiale sur la science, ces analyses ont porté plus précisément sur les implications éthiques de la raréfaction des ressources en eau, de l'épuisement des ressources énergétiques et des possibilités de les remplacer par d'autres, de l'élimination des polluants à travers le monde et de la gestion des déchets et des débris dans l'espace. En outre, l'information sur les utilisations et conséquences possibles des nouvelles découvertes et des technologies récemment mises au point a été très largement diffusée, afin de stimuler le débat sur les questions éthiques. C'est à cette fin qu'ont été mis en place des réseaux innovants, tel le *Réseau mondial de recherche et d'éthique (RENEW)* qui s'intéresse aux meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau douce, avec la participation d'établissements existants ou nouveaux dans les États membres. Conformément à son mandat, qui la charge d'une mission de sensibilisation de la société civile en général, et des jeunes en particulier, la COMEST s'est plus particulièrement attachée à favoriser le dialogue entre les milieux scientifiques, les décideurs et le grand public.

En ce qui concerne la bioéthique, le Comité international de bioéthique (CIB) et le Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) ont abordé plusieurs aspects de la complexe problématique éthique actuelle des sciences du vivant et de leurs applications technologiques en vue de proposer des orientations éthiques fondées sur le respect des droits de l'homme. Par sa résolution 30 C/23, la Conférence générale a fait siennes les *Orientations pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme*, et définit les tâches qui incombent aux différents acteurs concernés par la mise en œuvre de la Déclaration ainsi que les modalités d'action à retenir en vue de leur réalisation.

**Stratégie.** En 2002-2003, l'UNESCO, dans le prolongement de la Conférence mondiale sur la science, affirmera la COMEST dans sa vocation d'organisme consultatif multiculturel et transdisciplinaire et travaillera dans le même temps au renforcement des capacités nationales et régionales, à la constitution de réseaux entre les institutions, ainsi qu'à une prise de conscience, chez les décideurs, et en particulier les parlementaires, comme dans l'opinion, des enjeux éthiques des connaissances scientifiques et des technologies. Ces activités seront menées en coopération avec les programmes scientifiques correspondants de l'Organisation et les organismes compétents des Nations Unies (en particulier le Bureau des Nations Unies pour les affaires spatiales (OOSA) et son Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS)), les programmes et les institutions spécialisées du système des Nations Unies (comme la FAO, l'AIEA, le PNUD, le PNUE et l'UNU), ainsi que d'autres organisations internationales intergouvernementales comme l'Agence spatiale européenne (ASE), et avec des organisations non gouvernementales (le CIUS et son *Comité permanent sur la responsabilité et l'éthique scientifiques (SCRES)*), le CISS, le CIPSH, l'Union interparlementaire, le Conseil mondial de l'énergie, le

Conseil mondial de l'eau), des institutions nationales (académies des sciences, *American Association for the Advancement of Science (AAAS)* et autres) et le secteur privé.

Dans le cadre de la COMEST, l'UNESCO s'attachera surtout à l'éthique de l'environnement compte tenu de ses aspects à la fois matériels et humains, en s'appuyant sur ses travaux antérieurs consacrés aux énergies et aux ressources en eau douce. Il s'agit ainsi de proposer une assise éthique pour assurer une bonne gestion des risques et tenir le public exactement informé, vu l'impact des nouvelles technologies qui portent gravement atteinte à l'environnement et accentuent les changements climatiques. Le principe de précaution primera toutes les autres considérations, l'accent étant mis tout particulièrement sur des notions comme la « responsabilité à l'égard de l'environnement » et le « développement durable ». Dans cette perspective, l'UNESCO va :

1. recenser les « bonnes pratiques » qui réduisent à un minimum le gaspillage d'énergie (tout en maximisant l'utilisation des sources d'énergie renouvelables) et qui exploitent les énergies renouvelables (comme l'énergie solaire) pour le transport de l'eau, en liaison avec le *Programme solaire mondial* ;
2. promouvoir à l'échelle de la planète en coopération avec le Programme hydrologique international (PHI), le projet RENEW sur les « meilleures pratiques éthiques » en matière d'utilisation de l'eau douce sous tous ses aspects et, en collaboration aussi avec le Secteur des sciences exactes et naturelles, introduire un volet éthique dans les programmes universitaires de génie hydraulique et de gestion des ressources en eau, dans le cadre de l'*Organisation mondiale des universités pour l'éducation, la formation et l'éthique (GOUTTE)* relatives à l'eau, proposée par l'UNESCO pour fédérer les réseaux existants consacrés à l'eau ;
3. clarifier, en coopération avec les agences spatiales nationales, les questions de propriété intellectuelle particulières à l'espace, ainsi que celles qui ont trait à la réduction de la pollution de l'environnement, grâce à des études par satellite ;
4. donner la priorité aux implications sociales et culturelles, positives ou négatives, qui résultent de la société de l'information, en tenant compte de tout ce que les nouvelles TIC peuvent apporter au développement des sociétés, surtout en matière d'éducation, d'expansion des échanges interculturels et de transformation des rapports et des comportements sociaux, entre autres. Cette activité et celle concernant le cyberspace menée en coopération avec le Secteur de la communication et de l'information sont donc complémentaires.

A la lumière des travaux effectués durant le dernier exercice, l'UNESCO commencera à s'attacher plus particulièrement à un certain nombre de questions retenues pour l'avenir, notamment les implications éthiques de l'utilisation des nanotechnologies et l'incidence de la complexité sur l'élaboration de scénarios aux fins de la prise de décisions. De fait, ces questions sont d'une importance cruciale pour l'application du principe de précaution lorsqu'on a affaire à des systèmes complexes non prévisibles (comme les changements climatiques), qui obligent à changer d'attitude en abandonnant l'idée de conséquences calculables pour prendre conscience qu'il y a des évolutions imprévisibles et être prêt à y faire face et à les gérer. Dans le prolongement de la Conférence mondiale sur la science, l'UNESCO étudiera aussi la possibilité de rédiger le texte d'un serment ou engagement des jeunes scientifiques. A ce titre, des travaux empiriques (consistant par exemple à recenser les cadres et principes éthiques de différentes disciplines) devront être effectués en coopération avec des institutions compétentes (comme le SCRES du CIUS).

Dans le domaine de la bioéthique, l'UNESCO développera en 2002-2003 son action selon les axes suivants :

1. **Forum intellectuel** : L'UNESCO, notamment dans le cadre des travaux menés par son Comité international de bioéthique (CIB), continuera d'offrir un espace de réflexion et de dialogue transdisciplinaire, pluraliste et multiculturel, aux membres de la communauté intellectuelle et scientifique, aux responsables du secteur privé, aux représentants de la société civile et au grand public en général, afin qu'ils puissent aborder les questions éthiques et juridiques posées par les sciences de la vie et leurs applications telles que celles relatives à l'utilisation des données génétiques personnelles, aux banques de données et de matériel biologique, à l'utilisation de l'ADN et des tissus humains dans la recherche, aux recherches sur le cerveau, aux implants électroniques, aux organismes génétiquement modifiés, à la thérapie génique et au sida. L'Organisation, notamment en coopération avec la FAO et l'OMS, s'efforcera de dégager une convergence de points de vue sur ces questions et, sur cette base, de contribuer à l'élaboration de repères éthiques pertinents. Le

suivi du colloque international sur « Éthique, propriété intellectuelle et génomique » (UNESCO, 30 janvier - 1<sup>er</sup> février 2001), sera assuré, en consultation avec les principaux acteurs concernés, notamment les organisations compétentes du système des Nations Unies (FAO, OMC, OMPI, OMS, etc.), de même que le suivi de la Table ronde des ministres de la science sur la bioéthique (UNESCO, 22-23 octobre 2001).

2. **Action normative :** Une priorité sera donnée au renforcement de l'impact de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, en promouvant sa connaissance et surtout en favorisant la prise en compte des principes qui y sont énoncés dans les législations, réglementations et pratiques nationales. Dans le prolongement de la Déclaration, l'UNESCO étudiera les questions éthiques et juridiques posées par l'éventuelle utilisation de données génétiques personnelles nominales en matière d'emploi, de couverture sociale, dans le domaine de l'éducation, etc., en y associant notamment l'OIT et les différents acteurs publics (ministères de l'emploi, des affaires sociales, de la justice, ...) et privés concernés (compagnies d'assurance et fédérations des assureurs, groupements d'employeurs, etc.) sur cette base, en coopération avec les organes compétents des Nations Unies, elle explorera la possibilité de rédiger un instrument international sur les données génétiques, en particulier sur leur collecte, traitement, stockage, restitution et utilisation, ainsi que leur impact sur les systèmes de santé. L'UNESCO procédera à une évaluation, tant des résultats obtenus grâce aux « Orientations » (30 C/Rés., 23) que de l'impact de la déclaration dans le monde. Cette évaluation, qui fera l'objet d'un examen du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB), sera présentée par le Directeur général aux organes statutaires de l'Organisation. L'UNESCO examinera enfin la possibilité d'élaborer des normes universelles sur la bioéthique, en consultation avec les instances du système des Nations Unies et autres organisations compétentes en la matière.
3. **Action pédagogique :** L'UNESCO engagera une action d'envergure en matière d'éducation et de formation concernant tous les aspects de l'éthique des sciences et des technologies, notamment la bioéthique, auprès des milieux spécialisés (chercheurs, juristes, journalistes, etc.) et des jeunes, en encourageant, d'une part, les universités et institutions d'enseignement secondaire à introduire dans leur cursus la réflexion éthique et la compréhension des enjeux les plus actuelles dans le domaine de la bioéthique — notamment grâce aux chaires UNESCO et à leur mise en réseau — et, d'autre part, en favorisant la préparation de matériels et d'outils pédagogiques, testés au cours de sessions de formation organisées par le Secteur des sciences naturelles.
4. **Conseil et renforcement des capacités :** L'UNESCO assurera un rôle de conseil et de médiation auprès des États membres désireux de développer la réflexion et le débat bioéthiques et/ou de se doter de comités nationaux d'éthique pouvant contribuer à l'échange d'idées et à la prise de décisions. C'est également en explorant de nouveaux mécanismes, y compris la création d'un fonds international pour le financement d'activités d'éducation, de formation, de recherche et diffusion de l'information, et de transferts de technologies relatives au génome humain et à d'autres sujets pertinents en matière de bioéthique, ainsi qu'en favorisant la mise en place de réseaux régionaux et internationaux d'institutions, comités et spécialistes dans le domaine de la bioéthique que l'UNESCO favorisera la coopération internationale et contribuera au renforcement des capacités nationales et régionales en la matière.

En outre, une stratégie continue de sensibilisation et de communication sera mise en œuvre par la diffusion d'information et de matériels audiovisuels adressés, selon le cas, aux décideurs public et privé, au grand public et aux groupes cibles (et plus précisément aux jeunes), ainsi que par la constitution de dossiers de presse à l'intention des médias.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Enrichissement de la réflexion éthique sur les connaissances scientifiques et les technologies aux niveaux national, régional et mondial reposant sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et le souci des intérêts de la société et des générations futures.
- ◆ Introduction des questions et de la réflexion éthiques concernant les connaissances scientifiques et les technologies dans les processus nationaux et internationaux de décision et formulation d'une série de recommandations destinées à traduire les principes directeurs éthiques en principes d'action.
- ◆ Promotion de principes et de normes éthiques pour guider les progrès dans les sciences de la vie et leurs applications, par :

- la promotion des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l’homme et l’approfondissement à l’échelle internationale de la réflexion éthique concernant les évolutions actuelles de la génomique, en coopération avec le Secteur des sciences naturelles, grâce notamment aux travaux menés par le CIB et le CIGB, et l’évaluation de l’impact de la Déclaration dans les États membres, en vue du rapport d’évaluation de sa mise en œuvre (30 C/Rés., 23) ;
  - l’élaboration d’une proposition d’instrument international portant sur les données génétiques, examinée au préalable par le CIB et le CIGB ;
  - la préparation d’un rapport préliminaire sur la possibilité d’élaborer un instrument universel sur la bioéthique.
- ◆ Renforcement des capacités nationales à organiser le débat éthique dans le domaine des sciences et des technologies, y compris les sciences de la vie, par :
    - la mise en place et le renforcement de réseaux de savoirs et de forums de réflexion pour définir des principes éthiques qui permettent aux décideurs dans des domaines sensibles de se fonder sur des critères autres que strictement économiques pour faire en connaissance de cause des choix sensés ;
    - un soutien aux États membres pour la formulation et l’adoption de législations en matière de bioéthique, par le biais de rencontres régionales entre experts et décideurs, en particulier des parlementaires, et pour la création de comités nationaux de bioéthique.
  - ◆ Renforcement de l’éducation à la bioéthique, en coopération avec l’OMS et les organisations internationales concernées, et intensification de l’action de sensibilisation menée en direction des experts, des décideurs, des jeunes, du grand public et autres, par la préparation d’outils pédagogiques et de matériel d’information.
  - ◆ Sensibilisation de la presse, des autres médias, de l’opinion et de certains groupes cibles (jeunes scientifiques et jeunes ingénieurs par exemple) aux implications éthiques de l’usage qui fait des connaissances scientifiques et des technologies.
  - ◆ État des lieux des initiatives et des connaissances des principales parties prenantes qui contribuent à la définition, à la promotion et à la diffusion dans la vie économique de règles du jeu, de principes et de normes susceptibles de favoriser l’humanisation de la mondialisation économique.

## Axe d’action 2. Sciences humaines et philosophie

03102

Budget ordinaire	
● Activités :	900 000 \$
Extrabudgétaire :	100 000 \$

**Antécédents.** Au cours des dernières années, la coopération entre les philosophes, les spécialistes des sciences humaines et sociales et les décideurs chargés des politiques sociales et culturelles a été renforcée dans le cadre des activités consacrées aux « sentiers du troisième millénaire » ainsi que des chaires UNESCO de philosophie et de bioéthique et du réseau Philosophie et démocratie. La réflexion philosophique a été encouragée, d’une part, pour analyser les implications éthiques des transformations sociales et culturelles en cours et, d’autre part, pour permettre de mieux comprendre comment l’unité des droits universels de l’être humain s’articule à la diversité culturelle.

**Stratégie.** L’UNESCO va engager une réflexion sur l’évolution rapide des modes de pensée, ainsi que les nouvelles manières de voir, mentalités, attitudes et conduites entraînées par l’avènement de sociétés du savoir. Les ressources des sciences humaines et de la philosophie seront mises à contribution pour élucider les conséquences multiformes qui résultent de l’émergence de sociétés du savoir et d’une économie du savoir.

En contribuant au renforcement, aux niveaux national et régional, des recherches et de l’action tenant compte du facteur culturel, on favorisera l’échange pluridisciplinaire de données d’expérience sur l’impact de la rapidité croissante et de la prolifération des moyens de communication, qui laissent peu de place à la réflexion critique et à la participation démocratique, et sur les implications des progrès des

TIC, du génie génétique, des biotechnologies et des nanotechnologies, qui sont désormais des problèmes majeurs pour les sociétés en général. Les résultats de ces activités viendront étayer les travaux menés au titre de l'axe d'action 1 et seront pris en considération dans l'élaboration du Rapport mondial de l'UNESCO sur la construction de sociétés du savoir. Un projet interdisciplinaire sur l'écoéthique, financé par des fonds extrabudgétaires, sera également lancé en vue de promouvoir et diffuser les valeurs éthiques dans la vie économique.

En coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, l'UNESCO apportera d'autre part sa contribution à la réflexion en cours sur le rôle de la philosophie dans la société. De plus, elle proposera la proclamation d'une Journée internationale de la philosophie, en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de philosophie (FISP). Des partenariats seront noués avec la communauté internationale des philosophes et des spécialistes des sciences humaines, à travers la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu avec le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et en coopération avec le Centre international des sciences humaines (CISH) de Byblos (Liban). Un effort sera fait pour contribuer à la mise en valeur des traditions philosophiques africaine, arabe, chinoise et indienne. Dans l'application de ce programme, l'accent sera mis sur la réflexion et le débat chez les jeunes et chez les femmes.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promotion du dialogue et du débat prospectifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; meilleure anticipation des tendances prévisibles et défis émergents en ce qui concerne la condition des femmes et amélioration de la conception des politiques dans ce domaine.
- ◆ Sensibilisation du public et des décideurs aux grands enjeux du futur et à l'importance de l'anticipation et de la prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO, par des publications, une action de sensibilisation auprès des médias des différentes régions du monde et l'utilisation de l'Internet.
- ◆ Promotion de la réflexion prospective et intégration de cette dimension dans les programmes et les approches de l'UNESCO.
- ◆ Meilleure anticipation par l'UNESCO et par les États membres des principales tendances prévisibles dans les domaines de compétence de l'UNESCO, facilitant la formulation de stratégies et de politiques qui permettent d'apporter à temps des réponses préventives aux défis identifiés.
- ◆ Sensibilisation des États membres, des communautés scientifiques et intellectuelles, des médias et des institutions de la société civile à l'importance de la réflexion prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO et à la nécessité, pour les États membres et les institutions régionales, de renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'anticipation et de prospective.



## Programme III.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 86-88, 108

# Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques

0320

Budget ordinaire	
• Activités :	2 315 100 \$
• Décentralisation :	30 %
Extrabudgétaire :	17 000 000 \$

03200

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :
  - (i) de rehausser la contribution de l'UNESCO à la promotion de tous les droits de l'homme, en s'attachant surtout à ce qui relève de ses domaines de compétence, et en particulier aux droits sociaux, politiques, économiques, culturels et civils, aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes, au droit au développement et au droit à un environnement sûr, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne, adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), au Plan d'action en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), aux résolutions et décisions pertinentes des réunions au sommet, de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique social et de la Commission des droits de l'homme ;
  - (ii) d'assurer la participation active de l'Organisation à la mise en œuvre des recommandations approuvées par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001), dans le cadre d'une coopération renforcée avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ;
  - (iii) de contribuer à la consolidation de la paix, du développement durable, de la sécurité humaine et des principes démocratiques comme l'UNESCO se doit de le faire en sa qualité de chef de file de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), en s'attachant essentiellement à la mise en place d'approches régionales et sous-régionales intégrées pour prévenir les conflits dès l'origine, à la valorisation des pratiques traditionnelles et nouvelles de prévention des conflits et au renforcement de la participation démocratique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 315 100 dollars pour les coûts de programme, de 9 847 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 53 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination

03201

Budget ordinaire	
● Activités :	1 300 100 \$
Extrabudgétaire :	9 000 000 \$

**Antécédents.** L'UNESCO prend une part active au développement et à la protection des droits de l'homme par l'action normative, la recherche et l'éducation. Entre 1997 et 2001, elle a organisé plusieurs conférences régionales sur l'enseignement des droits de l'homme, qui ont encouragé l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action nationaux. Elle a aussi contribué au développement de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme en élaborant et en diffusant des matériels d'éducation et d'information, et elle a renforcé sa coopération en la matière avec d'autres institutions, tant gouvernementales que non gouvernementales.

**Stratégie.** L'UNESCO contribuera au développement et à la promotion de tous les droits de l'homme — civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Elle le fera par des activités de recherche, d'information et d'éducation, en insistant particulièrement sur les droits culturels pour encourager le développement progressif des normes en la matière, comme sur les droits sociaux et économiques. L'UNESCO poursuivra ses efforts pour assurer le respect des droits fondamentaux relevant de sa compétence, tels le droit à l'éducation, la liberté de pensée, la liberté d'opinion et d'expression et les droits élémentaires des femmes.

L'Organisation s'attachera à défendre le principe de l'indivisibilité, l'interdépendance et l'égalité de valeur de tous les droits de l'être humain, en insistant à ce propos sur l'importance de la mise en œuvre des droits économiques et sociaux, de la lutte contre la pauvreté et d'un développement reposant concrètement sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, l'une des priorités sera de veiller à ce que des travaux de recherche interdisciplinaire soient consacrés aux principaux obstacles à la mise en œuvre de ces droits.

L'adhésion universelle aux instruments normatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme et leur ratification seront encouragées par des actions de sensibilisation et une très large diffusion de l'information. Le réseau des chaires UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance sera encore renforcé, et la coopération avec les établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme sera développée, en particulier dans le cadre de leurs réunions annuelles. La recherche, l'information et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme seront stimulées par une étroite coopération intersectorielle. A cette fin, des documents d'information et matériels didactiques seront élaborés et diffusés en diverses langues, à l'intention des universités en particulier, et les partenaires traditionnels de l'UNESCO ainsi que des partenaires nouveaux seront mobilisés aux niveaux national, régional et mondial. On s'intéressera tout spécialement à la formation des professionnels ayant des responsabilités particulières dans le domaine des droits de l'homme.

La réflexion sur les nouveaux droits de l'homme, tel le droit à un environnement propre et sain, ainsi que sur l'internationalisation des droits de l'homme, et plus spécialement les obligations et les responsabilités attachées à ces droits, sera encouragée. L'élucidation des rapports d'interaction entre les droits de l'homme et la sécurité humaine sera poursuivie.

L'UNESCO prendra une part active à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, Afrique du Sud, 2001). La lutte contre l'exclusion sociale, culturelle et économique fera partie intégrante de cet effort.

L'UNESCO renforcera ses actions contre les violations des droits des femmes et contre les inégalités sociales, la discrimination et les préjugés dont elles sont victimes. En coopération avec les États membres, l'Institut de statistique de l'UNESCO, les organismes compétents des Nations Unies et les organes de suivi des traités, des instituts de recherche et des ONG, l'Organisation établira et analysera des statistiques ventilées par sexe, recueillera et diffusera des pratiques exemplaires et mettra en route des projets pilotes et des formations. Elle continuera d'œuvrer à un renforcement des capacités qui fasse toute leur place aux femmes, à la résolution non violente des conflits et à une socialisation permettant de



vivre des partenariats et des rapports sociaux placés sous le signe du respect et de l'égalité, surtout en ce qui concerne les jeunes des deux sexes, en vue de promouvoir l'autonomie des femmes et leur pleine participation aux processus démocratiques et à la prise de décisions à tous les niveaux, ainsi que la création de conditions favorables à une véritable égalité des chances, en droit et en fait.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure connaissance des normes et procédures applicables en matière de droits de l'homme par la diffusion d'informations et des résultats de la recherche. Meilleur accueil du principe d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance de tous ces droits par l'éducation et l'échange d'information et de bonnes pratiques.
- ◆ Progrès accrus dans la lutte contre la discrimination grâce à un suivi efficace de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, assuré par l'information, la recherche et l'échange de bonnes pratiques, ainsi que par la participation active des chaires UNESCO, des établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme, des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires.
- ◆ Renforcement de la coopération et de la coordination internationales pour atteindre les objectifs communs dans le domaine des droits de l'homme par des consultations régulières avec le système des Nations Unies, avec les organisations intergouvernementales régionales et avec les organisations non gouvernementales.
- ◆ Mise en valeur des capacités nationales en matière de recherche, d'éducation et de formation par le renforcement du réseau des chaires UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance et par l'organisation de réunions et le maintien de contacts réguliers avec les établissements de recherche et de formation en matière de droits de l'homme.
- ◆ Prise de conscience de l'importance que l'égalité entre les sexes revêt dans tous les domaines, compréhension plus profonde des effets de la violence sexiste à l'égard des femmes sur les processus de développement et de ce qu'elle implique en la matière et consolidation des politiques publiques tenant compte des besoins spécifiques des femmes par le renforcement des capacités, la recherche et la sensibilisation.

## Axe d'action 2. Promotion de la paix et des principes démocratiques

03202

Budget ordinaire	
● Activités :	1 015 000 \$
Extrabudgétaire :	8 000 000 \$

**Antécédents.** Au cours des deux dernières Stratégies à moyen terme couvrant toute la période de 1990-2001, l'Organisation a entrepris des actions visant à conforter les idéaux de la paix et de la sécurité humaine, notamment par le renforcement des capacités des États membres en matière de prévention des conflits à la source, à promouvoir les principes de la démocratie et de la justice, de la tolérance et de la non-violence, en étroite coopération avec les institutions concernées du système des Nations Unies, les institutions de recherche et de formation sur la paix et les chaires UNESCO. Des actions ciblées ont été mises en œuvre afin de promouvoir les valeurs démocratiques, notamment dans les pays en transition. Les programmes de l'Organisation ont contribué au développement des pratiques traditionnelles et novatrices de prévention des conflits et à l'élaboration de méthodes de formation à la paix adaptées aux besoins de groupes spécifiques, en accordant une attention particulière au rôle des femmes.

**Stratégie.** L'action de l'Organisation suivra une stratégie d'ensemble, notamment en vue de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour une culture de la paix, de la Décennie internationale pour une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), du suivi du Dialogue entre les civilisations (2001), de la Déclaration du Sommet du millénaire et du suivi du Panel international sur la démocratie et le développement. Une attention accrue sera

accordée à la promotion de la paix et à la valorisation des meilleures pratiques dans ce domaine, notamment par l'attribution du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix et à travers la poursuite de l'étroite coopération avec la Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix. Une meilleure diffusion de la publication *Peace and Conflict Issues* servira ce même objectif. Pour améliorer les échanges d'expérience en la matière, l'Organisation accordera une attention particulière à la coopération avec les institutions nationales et sous-régionales de recherche et de formation dans le domaine de la paix et de la prévention des conflits. Une priorité sera donnée à la définition de l'action de l'UNESCO en matière de sécurité humaine durant les exercices biennaux à venir, en fonction des besoins régionaux et surtout de ceux des populations les plus vulnérables, en tenant compte des initiatives multilatérales en cours pour promouvoir la sécurité humaine et en collaboration avec le programme MOST. Un soutien important sera apporté aux expériences et pratiques démocratiques qui favorisent la participation accrue des citoyens et de la société civile aux processus de décision à tous les niveaux, particulièrement en faveur des femmes et des jeunes. La promotion de la tolérance sera poursuivie notamment à travers le Prix UNESCO Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence et la célébration de la Journée internationale de la tolérance. L'ensemble de ces actions sera articulé plus étroitement avec celles menées au titre de la promotion des droits de l'homme. Dans le système de l'ONU, un partenariat privilégié sera développé avec l'Université des Nations Unies.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Établissement de cadres régionaux et sous-régionaux en matière de promotion de la sécurité humaine, en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions de recherche et de formation en matière de paix et de sécurité, par la recherche et l'analyse des menaces et des risques, la diffusion des résultats des études portant sur les politiques mises en œuvre et la mise en place des formations pertinentes.
- ◆ Renforcement des capacités régionales et sous-régionales en matière de prévention de conflits à la source et de recours aux méthodes traditionnelles et novatrices de résolution et de prévention de conflits dans les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique par la recherche approfondie des causes, par la diffusion en vue d'une meilleure connaissance de ces pratiques.
- ◆ Encouragement et promotion de l'éducation à la paix par l'attribution du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix.
- ◆ Élaboration et diffusion de contributions au suivi de l'Année internationale du dialogue entre les civilisations.
- ◆ Renforcement de la pratique des principes, des valeurs et de l'éthique démocratiques de la citoyenneté, par la formation et les échanges d'expériences, notamment à l'échelle sous-régionale en Afrique, en coopération avec les institutions de recherche et de promotion de la démocratie.
- ◆ Poursuite de la coopération avec la Fondation Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix.

## Programme III.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 89 et 90, 95, 103, 109-118

# Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives

0330

Budget ordinaire	
• Activités :	4 108 000 \$
• Décentralisation :	30,3 %
Extrabudgétaire :	7 700 000 \$

03300

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme afin :
  - (i) de soutenir la recherche comparative et interdisciplinaire, la diffusion de l'information et la concertation sur les transformations sociales et l'utilisation des résultats de la recherche dans la définition des politiques, surtout en ce qui concerne les problèmes des sociétés multiculturelles et multi-ethniques, l'urbanisation, le développement durable et la gouvernance locale à l'heure de la mondialisation ;
  - (ii) de renforcer la base de connaissances des sciences sociales, leur infrastructure professionnelle et leur intérêt pratique pour les décideurs, en améliorant l'accès aux résultats de la recherche dans ce domaine, en contribuant à la mise en place de réseaux et au renforcement des capacités, ainsi qu'en nouant des partenariats avec certaines organisations non gouvernementales ;
  - (iii) de développer la recherche et l'action multidisciplinaire en sciences sociales et humaines pour l'éradication de la pauvreté, en tenant compte des résolutions du Colloque « Sciences sociales et lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du centre », organisé à Yaoundé (Cameroun, 19-22 juin 2001) par la Conférence des ministres chargés de la recherche-développement en Afrique de l'Ouest et du centre (COMRED-AOC), avec l'appui de l'UNESCO ;
  - (iv) de soutenir le programme de la COMRED-AOC par des fonds extrabudgétaires, en vue de la mise en application des résolutions du Colloque de Yaoundé, notamment de la proclamation d'une Journée internationale des sciences sociales, et de la mise en place d'un réseau régional de recherche et d'action en sciences sociales pour l'éradication de la pauvreté, assorti d'un programme de formation de 3e cycle pour les jeunes chercheurs ;
  - (v) de promouvoir le dialogue et le débat prospectifs en assurant la fonction de forum d'anticipation de l'Organisation ;
  - (vi) de favoriser la coopération et les synergies avec les organisations internationales non gouvernementales compétentes, en particulier le Conseil international des sciences sociales (CISS) ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 108 000 dollars pour les coûts de programme, de 6 020 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 94 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Transformations sociales et développement

03301

Budget ordinaire	
● Activités :	2 300 000 \$
Extrabudgétaire :	6 500 000 \$

**Antécédents.** Après l'évaluation externe dont il avait fait l'objet à mi-parcours (1998), le programme MOST s'est poursuivi et parvient en 2001 au terme de sa huitième année d'application. Au fil des ans, il a permis d'apporter un appui à divers réseaux de recherche comparative, interdisciplinaire et utile à l'action publique sur les thèmes du multiculturalisme et des migrations, de la gouvernance des villes et de la mondialisation. Les efforts ont été centrés sur l'organisation d'activités de recherche scientifique de haute qualité réunissant universitaires et décideurs autour de problématiques communes et accordant une place très importante à la mise au point des meilleures pratiques pour faire de la recherche un support de l'élaboration des politiques.

**Stratégie.** L'accent sera mis sur les implications pour l'action publique des résultats déjà tirés des recherches consacrées aux principaux thèmes du programme MOST. Cette stratégie sera complétée par l'élaboration d'un nouveau programme de recherche et d'action publique pour la phase II du programme, à partir des recommandations de son Comité scientifique et de son Conseil intergouvernemental, de la Réunion conjointe des présidents des cinq programmes scientifiques de l'UNESCO ainsi que du rapport d'évaluation externe des huit premières années d'application de MOST, et en consultation avec le CISS et le CIPSH ainsi qu'avec d'autres partenaires, comme les organisations régionales et nationales en sciences sociales. MOST s'attachera à articuler la formulation des politiques sociales sur les résultats et les applications des recherches. Il poursuivra sa coopération avec les autres secteurs, en particulier celui des sciences exactes et naturelles, et élaborera de nouveaux projets régionaux en consultation avec les États membres et les réseaux de scientifiques. La diffusion auprès des décideurs et des autres utilisateurs des sciences sociales des résultats des recherches du programme, de même que le renforcement des capacités de recherche utile à l'action publique demeureront au cœur des activités de MOST. Le programme intensifiera ses efforts de sensibilisation et d'information.

### MOST

Le programme « Gestion des transformations sociales » (MOST), lancé en 1994, a pour objet de développer à l'échelle mondiale une base de connaissances pour l'étude des transformations sociales et d'aider à la formulation de politiques dans ce domaine, au travers d'activités allant de projets d'intervention et d'expertise à de vastes réseaux régionaux et internationaux de recherche et de politiques, en passant par le renforcement des capacités.

MOST a déjà à son actif la création de près de 60 comités nationaux de liaison, de 17 réseaux internationaux de recherche et de nombreux projets de développement et de renforcement des capacités. Il a stimulé la production de connaissances et de méthodes concernant l'articulation entre la recherche et les politiques socio-économiques.

Les thèmes principaux autour desquels s'est structuré le programme sont : les sociétés multiculturelles, les questions urbaines et la mondialisation. Les questions liées à l'élimination de la pauvreté, aux migrations internationales, à la gouvernance et à la durabilité font aussi partie des domaines privilégiés de MOST. Ces thèmes se croisent avec les priorités définies pour le Secteur des sciences sociales et humaines et orientent les actions du programme et de ses réseaux.

Une évaluation externe sera effectuée au premier semestre de 2002, en vue de dresser un bilan de ses huit premières années (1994-2001) et de formuler des recommandations pour la deuxième phase du programme (MOST-II, 2002-2009).

MOST est piloté par un Conseil intergouvernemental et un Comité scientifique, servis par un secrétariat qui assure les fonctions de coordination, d'impulsion et de dissémination des résultats, notamment par l'intermédiaire du site Internet (<http://www.unesco.org/most>).

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration de l'élaboration de la politique concernant des questions sociales comme les migrations internationales et le multiculturalisme, le développement urbain et la gouvernance, par la fourniture aux décideurs et autres parties prenantes d'analyses scientifiques, de données expérimentales et de recommandations pratiques.
- ◆ Renforcement de la coopération scientifique au sein des équipes et des réseaux internationaux de recherche et intensification de l'échange d'information ; études des principales transformations sociales axées sur les domaines d'action du programme et communication aux décideurs des résultats et des recommandations pratiques correspondant au moyen de publications et d'ateliers.
- ◆ Soutien à des initiatives internationales visant à réorienter la recherche scientifique en sciences sociales dans une perspective plus résolument interdisciplinaire et axée sur le changement.

## Axe d'action 2. Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales

03302

Budget ordinaire	
● Activités :	1 308 000 \$
Extrabudgétaire :	700 000 \$

**Antécédents.** Les activités menées autour de cet axe d'action contribuent au renforcement de la base de connaissances des sciences sociales, de leur infrastructure professionnelle et de leur utilité pour les décideurs à l'échelle mondiale. La Revue internationale des sciences sociales est un instrument bien établi de diffusion à travers le monde des résultats de la recherche dans toutes les sciences sociales. La banque de données DARE est pour sa part un outil de documentation sur les établissements de recherche et de formation en sciences sociales qui existent dans les États membres. Les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO appuient des actions de formation et de renforcement des capacités portant sur les transformations sociales et le développement durable. Des partenariats avec les ONG sont mis sur pied par le biais de l'accord-cadre avec le Conseil international des sciences sociales (CISS) et de la coopération avec des associations d'urbanisme et d'architecture.

**Stratégie.** On cherchera surtout à pousser plus loin les succès déjà obtenus dans trois domaines :

*L'amélioration de l'accès au savoir,* par la publication de la *Revue internationale des sciences sociales*, qui présente des informations et des débats sur des questions liées aux préoccupations prioritaires de l'UNESCO, et par de nouveaux aménagements de la banque de données DARE, elle aussi centrée sur les priorités de l'Organisation.

*La constitution de réseaux pour la formation, la recherche et le renforcement des capacités :* les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO en sciences sociales mettront en œuvre des programmes de formation à l'intention tant des jeunes que des adultes. Dans la mesure du possible, les pouvoirs publics, les associations professionnelles et les représentants de la collectivité y seront directement associés. Les universités participantes élaboreront des programmes d'études spécialisées pour les professionnels et techniciens de la ville, et surtout pour les femmes, dans certains pays en développement.

*Les partenariats :* le Conseil international des sciences sociales (CISS) demeurera le partenaire privilégié, en application de l'accord-cadre, pour la réalisation de certains projets du programme. La coopération avec les organismes régionaux des sciences sociales sera stimulée dans le cadre de programmes décentralisés. Par ailleurs, la coopération avec l'UIA, la FIAP et l'AIU se poursuivra pour les activités ayant trait à l'architecture, l'urbanisme et l'architecture paysagère.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Amélioration du partage des connaissances par une plus ample diffusion des données des sciences sociales et humaines, en particulier via le site de l'UNESCO.
- ◆ Élargissement de l'accès à la réflexion, aux derniers résultats de la recherche et aux nouveaux concepts élaborés, dans le domaine des sciences sociales, par la publication et la diffusion de la RISS dans les six langues officielles de l'UNESCO.

- ◆ Renforcement des capacités au Nord et au Sud, avec des institutions mieux préparées à faire face à la complexité de la société « apprenante » et aux besoins qui en découlent, par la consolidation et l'extension des réseaux interdisciplinaires UNITWIN/chaires UNESCO dans le domaine des sciences sociales et du développement durable.
- ◆ Renforcement de la base de connaissances des sciences sociales, de leur infrastructure professionnelle et de leur utilité pour les décideurs à l'échelle mondiale, par la réalisation d'activités conjointes avec le CISS. Importance accrue des sciences sociales pour répondre aux besoins de la société.
- ◆ Soutien à l'amélioration et à la promotion des processus de formation des jeunes architectes, urbanistes et architectes du paysage et à la recherche sur le rôle des villes intermédiaires dans le paysage urbain grâce à la coopération avec les ONG internationales (UIA/IFLA et ISOCaRP) des professionnels de la ville et les Prix UNESCO d'architecture.

### Axe d'action 3. Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif

03303

Budget ordinaire	
● Activités :	500 000 \$ <sup>1</sup>
Extrabudgétaire :	500 000 \$

**Antécédents.** En 2000-2001, l'UNESCO a confirmé son rôle de forum d'anticipation et lieu privilégié de débat et de dialogue prospectifs. Le cycle des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle* et des *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle* s'est poursuivi, et une première anthologie de ces rencontres a été publiée. D'autres manifestations ont été organisées dans les États membres avec le concours de l'UNESCO. Les résultats et messages clés des activités d'anticipation et de prospective de l'UNESCO ont été diffusés dans de nombreux articles publiés par les médias à travers le monde.

**Stratégie.** L'UNESCO continuera à jouer son rôle de forum d'anticipation et poursuivra ses efforts pour promouvoir le débat et le dialogue prospectifs à travers la série des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle*. Il est prévu d'organiser deux de ces *Entretiens* hors Siège, dans deux régions. En outre, on tâchera d'organiser au cours de l'exercice, au moyen de fonds extrabudgétaires, une réunion plus longue, sur un thème très général, qui sera très probablement « les femmes au XXI<sup>e</sup> siècle ». Par ailleurs, on s'efforcera de renforcer aussi le débat et le dialogue prospectifs « à distance », avec l'appui du Conseil du futur, réseau virtuel de nature consultative. Une seconde anthologie des *Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle* et des *Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle* sera publiée dans le courant de l'exercice. On s'emploiera à accroître encore la diffusion des résultats des activités auprès du grand public et des décideurs, et par là même à sensibiliser les décideurs, le public et l'Organisation elle-même à l'importance du débat prospectif. L'inscription progressive d'une dimension prospective dans les méthodes de travail et les programmes de l'UNESCO sera encouragée.

On renforcera aussi « la fonction de veille intellectuelle, stratégique et éthique » de l'UNESCO. Le principal instrument de ce renforcement sera le nouveau *Rapport mondial de l'UNESCO*. Publié tous les deux ans sur une question prioritaire, ce rapport fera partie intégrante de l'action menée par l'Organisation dans le domaine de l'anticipation et des études prospectives ; il présentera, sur certains enjeux mondiaux, des visions de l'avenir faisant autorité et reposant sur une connaissance empirique solide. Il est envisagé de faire porter le *Rapport mondial* qui sera établi en 2002-2003 sur la construction de sociétés du savoir. On renforcera ainsi au cours du biennium la réflexion prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO, tout en identifiant des stratégies et des politiques pour faire face aux enjeux qui auront été identifiés. Par là même, on s'efforcera d'éclairer l'évolution à long terme des missions de l'UNESCO. Une attention particulière sera apportée à la promotion et à la diffusion de ce rapport.

1. Il est noté qu'il est prévu d'affecter en 2002-2003 un montant additionnel de 500 000 dollars des États-Unis à l'élaboration du *Rapport mondial de l'UNESCO* prélevé sur les allocations prévues pour les projets relatifs aux thèmes transversaux (voir paragraphe 03422).

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promotion du dialogue et du débat prospectifs dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; meilleure anticipation des tendances prévisibles et défis émergents en ce qui concerne la condition des femmes et amélioration de la conception des politiques dans ce domaine.
- ◆ Sensibilisation du public et des décideurs aux grands enjeux du futur et à l'importance de l'anticipation et de la prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO, par des publications, une action de sensibilisation auprès des médias des différentes régions du monde et l'utilisation de l'Internet.
- ◆ Promotion de la réflexion prospective et intégration de cette dimension dans les programmes et les approches de l'UNESCO.
- ◆ Meilleure anticipation par l'UNESCO et par les États membres des principales tendances prévisibles dans les domaines de compétence de l'UNESCO, facilitant la formulation de stratégies et de politiques qui permettent d'apporter à temps des réponses préventives aux défis identifiés.
- ◆ Sensibilisation des États membres, des communautés scientifiques et intellectuelles, des médias et des institutions de la société civile à l'importance de la réflexion prospective dans les domaines, de renforcer les capacités nationales et régionales de compétence de l'UNESCO et à la nécessité, pour les États membres et les institutions régionales en matière d'anticipation et de prospective.

## ► Projets relatifs aux thèmes transversaux

0340

Budget ordinaire

- Activités : 2 580 000 \$
- Décentralisation : 63,4 %

03400

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux : « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir », une attention spéciale étant accordée à l'aide aux enfants pauvres en situation difficile ;
- b) à définir des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 2 580 000 dollars pour les coûts de programme.

03401

Les projets décrits ci-après, et les prévisions budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme III parce que leur thème principal et leur orientation se rapportent aux sciences sociales et humaines. Ces projets ont été conçus suivant une démarche intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, en chaque cas, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises pour l'administration de ces projets. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. On trouvera une liste de tous les projets se rapportant aux deux thèmes transversaux à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001). Des efforts importants sont faits pour trouver des ressources extrabudgétaires auprès des donateurs potentiels afin de maximiser l'impact de ces projets.

### ◆ **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

03410

Budget ordinaire

- Activités : 1 785 000 \$
- Décentralisation : 73,6 %



## Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'États indépendants

03411

Budget ordinaire

● Activités : 200 000 \$

**Objectifs.** Fournir une assistance, dans deux pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), aux jeunes sans abri pour les intégrer dans le système d'enseignement général et professionnel, en particulier dans les zones se trouvant en situation de préconflit ou de postconflit. Mobiliser les décideurs à tous les niveaux, l'opinion publique et les institutions de la société civile afin d'améliorer les conditions socio-économiques des jeunes et de faire en sorte que les jeunes jouissent pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sans aucune forme de discrimination.

**Résultats escomptés.** Formation de personnel des ONG et de travailleurs sociaux appelés à s'occuper de différents groupes de jeunes marginaux ; renforcement des capacités humaines et techniques des centres existants ou récemment créés de réadaptation sociale des jeunes marginalisés ; mise en place et développement par les partenaires locaux de services sociaux à l'intention des jeunes marginalisés.

## Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté

03412

Budget ordinaire

● Activités : 150 000 \$

**Objectifs.** Appuyer l'action menée pour éliminer la pauvreté par des activités de mobilisation et de sensibilisation organisées à l'intention des décideurs, publics et privés, et de l'opinion publique ; utiliser les médias, les TIC et les manifestations ouvertes au public de manière à susciter un débat public sur la pauvreté à tous les niveaux de la société, en complément des autres efforts faits par l'UNESCO pour donner aux pauvres les moyens de se prendre en charge et prêter son aide aux États membres.

**Résultats escomptés.** Prise de conscience chez les décideurs, publics et privés, de tous niveaux, de la nécessité de prévoir et mettre en œuvre des mesures participatives concrètes pour pouvoir éliminer la pauvreté ; sensibilisation de l'opinion aux dimensions éthiques de la pauvreté et à l'obligation morale qui incombe à la communauté mondiale d'accroître ses efforts et son soutien en faveur des pauvres ; pleins feux sur la pauvreté, dénoncée et analysée comme une atteinte à la dignité personnelle, aux droits élémentaires et aux libertés fondamentales de l'être humain.

## Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés

03413

Budget ordinaire

● Activités : 100 000 \$

**Objectifs.** Assurer aux jeunes marginalisés, pour la plupart d'origine rurale de deux îles des Caraïbes, une formation globale en matière de développement humain et des qualifications techniques et professionnelles ; doter les bénéficiaires des compétences et savoir-faire indispensables pour s'établir à leur compte comme artisans et/ou s'assurer des revenus indépendants ; en intégrant dans le projet un volet recherche et « rendu » à la communauté, permettre l'évaluation des progrès par les bénéficiaires.

**Résultats escomptés.** Renforcement des capacités locales pour permettre aux jeunes marginalisés de sortir plus facilement de la pauvreté et de contribuer au développement de leur société grâce à des programmes de participation communautaire, de renforcement des capacités et d'autonomisation ; accroissement des données régionales pour contribuer à la mise au point de nouveaux programmes de réduction de la pauvreté, et intensification des efforts nationaux en faveur de la réduction de la pauvreté par la recherche, le partage des connaissances et des activités de mobilisation.

## Gouvernance démocratique et pauvreté dans le monde arabe

03414

Budget ordinaire

● Activités : 245 000 \$

**Objectifs.** Renforcer les capacités des ONG de favoriser la gouvernance démocratique en tant qu'élément essentiel des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays arabes ; développer un pôle de recherche-action sur la gouvernance locale et la démocratie participative ; promouvoir la création de synergies entre chercheurs et ONG ou leur renforcement dans le travail scientifique et opérationnel.

**Résultats escomptés.** Mise en place de programmes de formation et de plans d'action locaux et nationaux au niveau des ONG œuvrant pour les droits de l'homme dans cinq pays ; définition et utilisation, dans la planification des politiques de développement, d'indicateurs qualitatifs ; mise au point d'outils pédagogiques pour les zones les plus défavorisées, propres en particulier à encourager la scolarisation des filles ; utilisation d'un matériel de formation générique et culturellement adapté aux besoins nationaux pour les ONG ; élaboration aux niveaux national et régional, et intégration dans les politiques nationales de développement, de stratégies visant à améliorer l'application de l'éducation aux droits de l'homme ; renforcement de la cohésion et du dialogue des parties engagées dans le processus de démocratisation (État et société civile).

## Projet phare : Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger

03415

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

**Objectifs.** Dans ces trois pays, contribuer à l'intégration des plans nationaux d'éducation pour tous dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en assurant les synergies avec les projets en cours d'éducation et de formation en matière de culture de la paix et de sécurité humaine ; renforcer la sécurité humaine en assurant l'accès des populations les plus vulnérables, dans les zones rurales en particulier, aux services sociaux de base, en appuyant par des approches pluridisciplinaires des projets pilotes réalisés à l'échelle locale et extension de ces projets à l'échelle départementale ou provinciale ; appui au renforcement de capacités nationales et sous-régionales, notamment par la formation, la mise en place de réseaux adéquats et le renforcement des institutions existantes, aussi bien nationales et sous-régionales que de coopération transfrontalière.

**Résultats escomptés.** Renforcement de la coopération entre les trois pays en matière d'éducation pour tous ; renforcement des projets communautaires et des centres d'éducation au développement dans les villes de Tombouctou et de Kidal (Mali) et la région de Dosso (Niger) et lancement de projets similaires

dans les provinces du nord-est du Burkina Faso ; renforcement de la formation ciblée en matière de gestion des ressources naturelles dans les instituts de formation et de recherche des Universités de Bamako, de Niamey et de Ouagadougou, en coopération avec les programmes scientifiques de l'UNESCO (PHI, MAB), les projets de coopération interuniversités (Europe-Afrique) et l'IRD.

### Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, Laos, Cambodge

03416

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

**Objectifs.** Mettre en relief le lien qui existe entre la croissance économique, les réformes politiques, le développement et la mondialisation, d'une part, et l'urbanisation et les migrations de main-d'œuvre, surtout dans le cas des jeunes, d'autre part ; concrétiser les résultats des travaux consacrés dans le cadre du programme MOST au « Réseau de recherche Asie-Pacifique sur les migrations » et élargir le projet prévu au titre du budget ordinaire sur le « renforcement des possibilités d'apprentissage et de formation offertes aux jeunes » ; faire mieux comprendre les causes, facteurs et mécanismes qui incitent les jeunes à quitter les campagnes pour les villes ; promouvoir des actions de terrain pour démontrer comment la formation offerte peut permettre de s'attaquer au chômage des jeunes.

**Résultats escomptés.** Production de modules de formation bien faits pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des villes ; élaboration d'un cadre d'action pouvant servir de modèle aux décideurs pour l'élaboration de politiques sociales en faveur des jeunes.

### Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté

03417

Budget ordinaire

● Activités : 300 000 \$

**Objectifs.** Renforcer les capacités et l'expertise de l'UNESCO en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets sur le terrain visant à l'élimination de la pauvreté (en particulier dans le cadre des bilans communs de pays (CCA), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et des plans stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP)), en tandem avec d'autres activités de formation de HRM associant des fonctionnaires de tous les secteurs et des divers bureaux hors Siège ; assurer plus efficacement l'application de la stratégie transversale retenue par l'UNESCO pour éliminer la pauvreté, afin d'atteindre les résultats escomptés ; apporter une contribution constructive aux efforts faits en vue d'enrôler toutes les organisations des Nations Unies dans une action concertée pour combattre la pauvreté.

**Résultats escomptés.** Formation de spécialistes du programme, tant au Siège qu'hors Siège, à l'élaboration d'orientations et de projets dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; apport tangible aux stratégies internationales, régionales et nationales de réduction de la pauvreté, à travers l'insertion dans ces stratégies de volets éducation, culture, science et communication ; renforcement des capacités de l'Organisation dans sa fonction de centre d'information, lui permettant d'assurer la diffusion et le partage des meilleures pratiques suivies pour venir en aide grâce à l'éducation non formelle aux groupes sociaux vivant dans une pauvreté extrême ; autonomisation, démarches participatives et création de moyens de subsistance ; garantie de cohérence conceptuelle et stratégique des divers projets consacrés par l'Organisation à l'élimination de la pauvreté.

◆ **La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir**

03420

Budget ordinaire	
● Activités :	795 000 \$
● Décentralisation :	45,4 %

**Les technologies de l'information et de la communication au service de la gouvernance locale**

03421

Budget ordinaire	
● Activités :	295 000 \$

**Objectifs.** Introduire les TIC comme outils du renforcement de la gouvernance locale au niveau communal en Afrique, dans la région arabe et en Amérique latine, et plus précisément a) définir des politiques mieux conçues et appliquer les meilleures pratiques en matière de gouvernance locale en faisant appel aux TIC, et notamment la radio, la télévision et l'Internet ; b) créer une boîte à outils TIC destinée à améliorer la participation de la population à la vie sociale et politique de la collectivité, dans le respect de la diversité culturelle et compte tenu tout spécialement de la situation des femmes et des minorités sociales et culturelles ; c) renforcer, à l'aide des TIC, la capacité des associations d'urbanistes et de responsables de la ville de définir des lignes d'action propres à affermir la gouvernance locale, et reconnaître la valeur de la culture comme incitation à la participation citoyenne ; d) favoriser la coopération, la constitution de réseaux et le partage des connaissances entre les associations de professionnels de la ville.

**Résultats escomptés.** Définition claire et précise, pour chaque région, des besoins, des priorités et des possibilités en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service de la gouvernance locale au niveau municipal ; amélioration de l'assise sur laquelle repose la formulation des politiques si les TIC sont utilisées dans le cadre de démarches pilotes et suivant les meilleures pratiques ; renforcement de la collaboration au sein des ONG de professionnels de la ville et entre elles grâce à l'introduction des TIC ; élaboration, et intégration à la formation des professionnels de la ville, de modules de formation aux TIC.

**Rapport mondial de l'UNESCO sur « La construction de sociétés du savoir »**

03422

Budget ordinaire	
● Activités :	500 000 \$

**Objectifs.** Contribuer à l'élaboration, la production et la diffusion du premier *Rapport mondial de l'UNESCO*, à paraître en 2003, qu'il est envisagé de consacrer à « La construction de sociétés du savoir » et qui est prévu au titre du programme III.3.2 (voir le paragraphe 03303) et exposé plus en détail dans le document 161 EX/45.

**Résultats escomptés.** Élaboration, production et très large diffusion en 2003, aux niveaux international, régional et national, à l'aide de divers outils et matériels publicitaires et promotionnels, du *Rapport mondial de l'UNESCO* ; examen des orientations et stratégies de l'UNESCO et remaniements requis pour les adapter aux conclusions et recommandations du *Rapport mondial* ; mise en route de rapports nationaux complémentaires et influence sur la formulation des politiques nationales.

## Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

- 03501** Dans le souci d'assurer des compléments aux activités prévues au titre du Programme ordinaire dans le grand programme III, y compris les projets relatifs aux thèmes transversaux, l'UNESCO continuera à travailler en liaison étroite avec les institutions multilatérales (OIT, PNUD, HCDH, UNICEF), les banques de développement (BAfD, BAsD, BID, Banque mondiale) et les donateurs bilatéraux, publics et privés, aux niveaux régional, national et local.
- 03502** L'Organisation prendra avec les institutions en question une part active à l'élaboration de politiques et programmes de développement à travers des interventions en amont, et notamment l'examen et la définition des orientations, des évaluations des besoins et des études sectorielles et multisectorielles, ainsi que par la conception et l'exécution de projets.
- 03503** La coopération avec les universités et les institutions régionales sera intensifiée pour la recherche et pour l'action normative.
- 03504** L'expérience acquise durant les exercices précédents sera mise à profit dans la recherche de financements extrabudgétaires pour des programmes et projets articulés autour des disciplines des sciences sociales et humaines. En rehaussant la pensée par l'action, cette stratégie donne la priorité à la mise en place de programmes intégrés et interdisciplinaires ; sont également envisagés des plans d'action globaux et des actions communes avec d'autres institutions et organismes des Nations Unies.
- 03505** Une importance particulière sera accordée aux activités menées en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes et dans la région Asie-Pacifique, ainsi que dans des pays en transition comme la Russie.
- 03506** Les questions qui retiendront tout spécialement l'attention sont les politiques sociales, la gestion des transformations sociales, les droits de l'homme et les deux thèmes transversaux, à savoir l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et la contribution des technologies de l'information et de la communication à l'éducation, la science et la culture à la construction d'une société du savoir.
- 03507** En menant cette action, l'UNESCO assurera le renforcement des capacités, de l'expertise et des initiatives nationales et régionales dans les domaines retenus comme prioritaires dans le cadre du grand programme III.



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

# Grand programme IV

## *Culture*



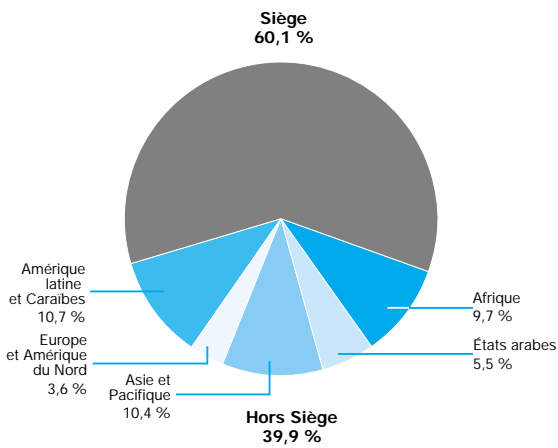
# GRAND PROGRAMME IV

## Culture

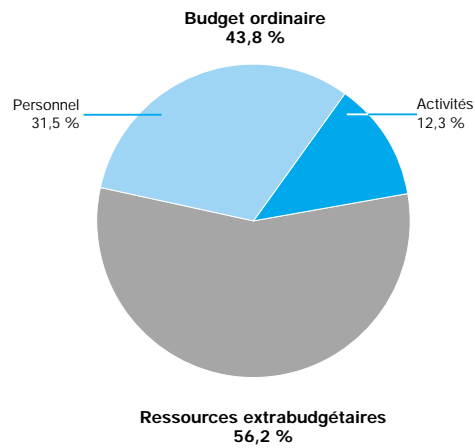
04001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Programme				
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme IV	31 537 000	12 097 200	215 700	43 849 900	56 200 000

### DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



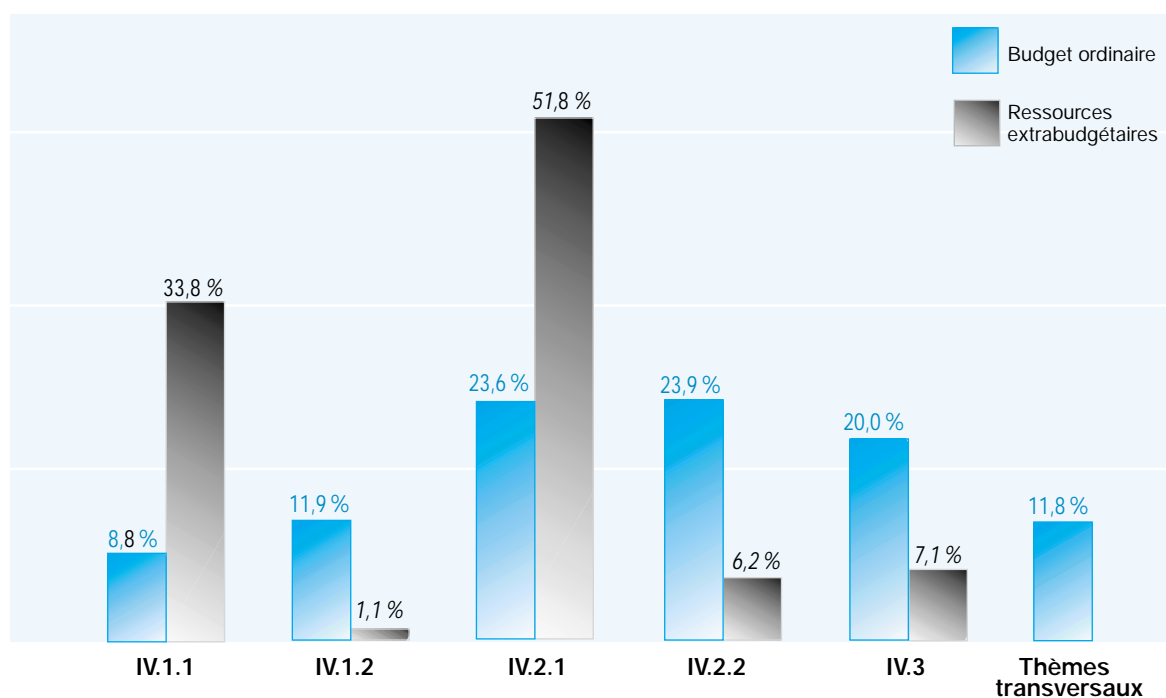
### RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



04002

Grand programme IV	Activités financées par le budget ordinaire	Ressources extra-budgétaires
	\$	\$
<b>Programme IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture</b>		
Sous-programme IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1 068 900	19 000 000
Sous-programme IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif	1 434 900	600 000
Total, Programme IV.1	2 503 800	19 600 000
<b>Programme IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel</b>		
Sous-programme IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	2 853 700	29 100 000
Sous-programme IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel	2 888 100	3 500 000
Total, Programme IV.2	5 741 800	32 600 000
<b>Programme IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement</b>		
Total, Programme IV.3	2 421 600	4 000 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>		
• L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 430 000	-
• La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	-	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 430 000	-
<b>31 C/5 approuvé - Total activités, Grand programme IV</b>	<b>12 097 200</b>	<b>56 200 000</b>

### RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS





**04003** Dans les années à venir, l'UNESCO centrera son action dans le domaine de la culture sur le patrimoine culturel envisagé sous tous ses aspects, sur la protection de la diversité culturelle et sur la promotion du pluralisme et du dialogue entre les cultures et les civilisations. De fait, le thème « protection de la diversité culturelle et promotion du pluralisme et du dialogue entre les cultures » a été proposé par le Directeur général et désigné par le Conseil exécutif comme priorité principale, ce qui lui a valu un supplément de fonds de 50 % par rapport au montant alloué dans le 30 C/5 approuvé. En dehors de la culture, la diversité, le pluralisme et le dialogue sont aussi des dimensions importantes pour les grands programmes consacrés à l'éducation, aux sciences et à la communication et l'information, ainsi qu'on peut le constater dans les chapitres correspondants.

**04004** Les activités du grand programme IV sont axées sur les objectifs stratégiques 7 à 9 figurant au chapitre « Culture » de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), ainsi que sur les objectifs des deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ».

**04005** Durant les deux prochaines années, le programme de l'Organisation dans le domaine de la culture sera articulé autour de trois programmes étroitement liés, à savoir *Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture* — axés sur la promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et sur les réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif, tout particulièrement en ce qui concerne le patrimoine culturel subaquatique et le patrimoine culturel immatériel —, *Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel* et, enfin, *Renforcer les liens entre culture et développement*. En tant que chef de file de l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel (2002), que l'Assemblée générale a proclamée en novembre 2001, l'UNESCO sera responsable de la coordination des activités et des initiatives conjointes menées dans les domaines du patrimoine matériel et immatériel.

**04006** Le plan d'action du grand programme IV vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début des sous-programmes correspondants et des projets relatifs aux thèmes transversaux relevant de ce grand programme (à savoir aux paragraphes 04110, 04120, 04210, 04220, 04300 et 04400), ainsi que les résolutions énumérées ci-après :

24. Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique
25. Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle
26. Actes constituant un crime contre le patrimoine commun de l'humanité
27. Protection du patrimoine culturel de la région du Caucase
28. Proclamation de 2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition
29. Association de l'UNESCO à la Capitale mondiale du livre

30. Élaboration d'un nouvel instrument normatif international pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel
31. Jérusalem et la mise en œuvre de la résolution 30 C/28
40. Le développement durable et le Sommet de Johannesburg, 2002
43. Application de la résolution 30 C/54 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Le plan d'action tient compte également des projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

## Programme IV.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 121-128

# Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture

04100

Budget ordinaire	
• Activités :	2 503 800 \$
• Décentralisation :	8,4 %
Extrabudgétaire :	19 600 000 \$

### IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

0411

Budget ordinaire	
• Activités :	1 068 900 \$
• Décentralisation :	–
Extrabudgétaire :	19 000 000 \$

04110

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme pour l'application de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, par la prestation de services aux organes directeurs chargés du patrimoine mondial, par l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, par la gestion et la surveillance des biens culturels et naturels du patrimoine mondial, par la sensibilisation à la conservation du patrimoine mondial, notamment grâce au projet « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » à exécuter en coopération avec le Secteur de l'éducation, et par le lancement d'un projet spécial pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention en 2002 ; ainsi qu'à promouvoir auprès de l'Organisation des Nations Unies l'idée d'une Année du patrimoine culturel commun\* et à contribuer à sa mise en œuvre en adoptant une approche globale qui concernerait le patrimoine mondial tant naturel que culturel, matériel et immatériel ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 068 900 dollars pour les coûts de programme, de 4 803 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 21 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

**Antécédents.** Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial, qui assure le secrétariat du Comité du patrimoine mondial, a été créé en 1992 afin de mettre au point une approche multidisciplinaire intégrée pour la conservation des biens du patrimoine culturel et naturel ayant une valeur universelle excep-

\* Le 21 novembre 2001, l'Assemblée générale a proclamé l'année 2002 Année des Nations Unies pour le patrimoine mondial (A/RES/56/8).

tionnelle. Le Centre s'efforce de favoriser le respect et une mise en œuvre plus efficace de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, à laquelle 162 États membres sont parties. En janvier 2001, 690 biens — 529 culturels, 138 naturels et 23 mixtes — situés dans 122 pays étaient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le Centre travaille en collaboration étroite avec les 162 États parties et les organes consultatifs auprès du Comité (ICCROM, UICN et ICOMOS) et en coordination avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et d'autres secteurs de programme ainsi que les conventions et programmes internationaux pertinents relatifs à l'environnement et à la culture.

La stratégie globale pour une liste représentative et équilibrée du patrimoine mondial, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 1994, vise à faire en sorte que la liste traduise la diversité culturelle et naturelle du patrimoine ayant une valeur universelle. Les pays sont encouragés à adhérer à la *Convention*, à dresser des inventaires (listes indicatives) et à les harmoniser, ainsi qu'à établir des propositions pour l'inscription de biens appartenant à des catégories et situés dans des régions qui, à l'heure actuelle, ne sont guère ou ne sont pas représentées sur la Liste. Le renforcement des capacités aux niveaux national et régional joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie globale.

Étant donné les périls divers (catastrophes provoquées par l'homme et catastrophes naturelles) auxquels les sites du patrimoine mondial sont exposés, il est urgent de renforcer la gestion et la surveillance dans le contexte plus large de la mondialisation et du changement de l'environnement à l'échelle de la planète. L'extraction et l'exploitation des ressources dans le voisinage immédiat d'un site du patrimoine mondial posent des problèmes particuliers. L'urbanisation rapide, la poursuite de l'exode rural et la croissance exponentielle de l'activité touristique ont très sensiblement accru les difficultés inhérentes à la conservation des centres historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. L'état de conservation des biens du patrimoine mondial menacés fait l'objet d'un suivi réactif et les États parties présentent des rapports périodiques sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire. Pour assurer la préservation de sites particuliers, surtout des 30 sites de la Liste du patrimoine mondial en péril, des actions ciblées sont menées avec le concours du Fonds du patrimoine mondial.

La protection du patrimoine mondial repose sur la détection des dangers qui menacent les sites du patrimoine mondial et leur valeur culturelle et/ou naturelle exceptionnelle et la réaction à ces dangers en temps opportun, la prévention des risques potentiels découlant de catastrophes naturelles, de conflits armés et de projets de développement non viables ou incompatibles et l'évaluation de tout dommage effectivement causé à des sites du patrimoine mondial. Les États parties sont encouragés à mettre sur pied des systèmes de surveillance permanente de leurs sites du patrimoine mondial. Dans le cas des sites particulièrement menacés, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril s'est révélée utile pour mobiliser la coopération internationale en faveur des activités de conservation. Il sera établi des indicateurs et des bases de données pour surveiller sur le long terme l'état des sites du patrimoine mondial. Le Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN), qui est un réseau mondial reliant plus de 800 fournisseurs d'information sur le patrimoine mondial, favorise la sensibilisation ainsi que l'échange de connaissances spécialisées et de conseils techniques et permet la diffusion d'un grand nombre de matériels d'information de qualité sur le patrimoine mondial, élaborés par le Centre pour le patrimoine mondial et d'autres partenaires. Outre qu'il diffuse par le canal du Réseau les documents statutaires et des informations officielles sur le patrimoine mondial, le Centre communique des renseignements par le truchement de WHNEWS (bulletin d'information électronique) et de *La lettre du patrimoine mondial*, qui est publiée sur papier.

*Un projet spécial « Préparation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial » a été lancé en 1994 par le Réseau du Système des écoles associées (réSEAU) et le Centre pour le patrimoine mondial pour inciter les jeunes à contribuer à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial. S'appuyant sur de nouvelles démarches pédagogiques, le projet vise à inculquer aux jeunes les connaissances, les compétences et la volonté requises pour participer à la conservation du patrimoine. La production en 20 langues ainsi que la distribution et l'expérimentation d'un dossier éducatif pour les enseignants (« le patrimoine mondial aux mains des jeunes ») dans 130 pays membres, puis les ateliers et séminaires de formation des maîtres organisés sur ce thème ont puissamment aidé à élaborer des stratégies régionales et nationales pour les activités éducatives et participatives relatives au patrimoine mondial destinées aux jeunes.*

**Stratégie.** Grâce à des activités de coopération internationale dynamiques et novatrices, les États parties en développement recevront un appui pour l'élaboration de lois et règlements nationaux régissant l'iden-

tification, la protection et la conservation de biens culturels et naturels ayant une valeur universelle exceptionnelle dont sera proposée l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, afin de parvenir à une Liste plus équilibrée et plus équitable. En outre, conformément à la stratégie globale mentionnée ci-dessus, tous les États parties seront invités à revoir leurs listes indicatives nationales afin d'identifier les catégories de biens situés sur leur territoire qui sont sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial. Le Centre procédera à une analyse de la Liste du patrimoine mondial et des listes indicatives nationales, en collaboration avec les organes consultatifs. Il déterminera les études thématiques et comparatives qu'il conviendra de mener pour guider et aider les États parties à réviser leurs listes indicatives et à sélectionner les biens pouvant faire l'objet d'une demande d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. On encouragera les pays qui n'ont pas encore signé la *Convention du patrimoine mondial* à le faire en leur montrant les avantages directs d'un engagement dans la coopération mondiale en faveur de la protection des sites culturels et naturels exceptionnels. Pour ce qui est du patrimoine naturel, l'accent continuera d'être mis sur une plus large représentation des forêts dans la Liste du patrimoine mondial — à l'heure actuelle, les forêts inscrites constituent à peine 5 % de l'ensemble des forêts tropicales de la planète. Avec l'appui de la Fondation des Nations Unies, il sera réalisé une étude au niveau mondial des secteurs protégés des écosystèmes des régions côtières et marines et des petites îles tropicales en vue d'identifier d'éventuels sites du patrimoine mondial. S'agissant du patrimoine culturel, les régions et les sous-régions sous-représentées d'Afrique, d'Asie centrale, du Pacifique et des Caraïbes continueront de retenir particulièrement l'attention. Les actions entreprises auront pour cible les décideurs et les parties prenantes et un soutien sera accordé pour renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales en faveur de la conservation du patrimoine. Il sera procédé à une analyse des lois et règlements nationaux en vue d'assurer la protection des catégories nouvelles du patrimoine qui auront été identifiées dans le cadre de la stratégie globale. Comme suite au rapport périodique sur les États arabes présenté au Comité du patrimoine mondial en 2000, les actions entreprises viseront en priorité à améliorer la représentation des sites naturels, préhistoriques et culturels arabes et islamiques présentant un intérêt exceptionnel dans la Liste du patrimoine mondial et à y en inscrire davantage.

Des efforts particuliers seront faits en faveur du renforcement des capacités des autorités locales en vue de la conservation des villes historiques du patrimoine mondial. A cet égard, la coopération technique par le biais d'un jumelage entre villes européennes et villes asiatiques organisé avec succès par le Centre depuis 1996 sera étendue à d'autres régions. Il sera assuré une formation et une coopération technique aux fins suivantes : renforcer le soutien accordé en matière de législation, de politiques, de planification et d'institutions aux fins de la conservation du patrimoine mondial, en fonction de la catégorie des sites visés (par exemple, paysage culturel à utilisations et régimes fonciers multiples, réserve forestière, centre urbain historique, etc.) ; encourager le respect des lois, règlements, politiques et plans ayant trait à la conservation aux niveaux régional et local ; incorporer des actions soutenues en faveur de la conservation dans les programmes de développement ; consolider les connaissances, les compétences et les infrastructures locales et régionales aux fins de la protection et de la mise en valeur des sites grâce à l'organisation de cours de formation et de séminaires et l'élaboration de programmes d'enseignement aux niveaux national et régional. Des conseils seront fournis aux États parties pour les aider à mettre sur pied des mécanismes de financement en faveur des activités de conservation. Une réforme du Comité du patrimoine mondial sera mise en route en vue d'améliorer ses processus de décision ainsi que l'application de la *Convention*. Elle consistera notamment à donner aux États parties des orientations plus précises sur tous les aspects de la mise en œuvre de la *Convention*, à améliorer la représentation des régions et des catégories sous-représentées dans la Liste, à accroître la participation des États parties aux travaux du Comité du patrimoine mondial et à établir des priorités et des critères pour l'octroi d'une assistance internationale aux projets relatifs au patrimoine mondial. Des efforts seront entrepris pour garantir une protection juridique effective, accroître la coopération internationale et sensibiliser et mobiliser le public en faveur de la protection et de la gestion durable des biens du patrimoine mondial.

Les efforts entrepris en vue de doter les États membres de stratégies et d'instruments appropriés pour associer les jeunes aux activités d'éducation et de formation pratique en matière de patrimoine, dans un cadre formel et non formel, seront poursuivis. On s'attachera particulièrement à incorporer l'éducation relative au patrimoine mondial dans les programmes d'enseignement, à associer les jeunes à des cours de conservation et des programmes de formation *in situ*, à établir une collaboration interdisciplinaire entre les décideurs, les instituts d'enseignement spécialisés et les organismes chargés de la conservation du patrimoine ainsi qu'à favoriser la constitution de réseaux en faisant appel aux méthodes traditionnelles et aux nouveaux supports.

Afin de susciter de nouveaux partenariats en faveur du patrimoine mondial, on mettra à profit le prestige dont la *Convention du patrimoine mondial* jouit dans le monde pour diversifier et renforcer les capacités de mobilisation et autres du Centre pour le patrimoine mondial et rehausser l'efficacité de la *Convention*. A cette fin, on recherchera des possibilités de collaboration à sa mise en œuvre. Le réseau d'universités mis à contribution pour les études sur la conservation sera consolidé grâce à la réorganisation du Forum UNESCO (réseau international de 72 universités).

Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention* sera l'occasion, en 2002, de renforcer les partenariats, les réseaux, l'éducation, la communication et la recherche sur tous les aspects de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Il s'agira aussi de faire mieux comprendre l'importance de cet instrument à des publics cibles très divers et à un réseau de partenaires de plus en plus large et de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle participe à la conservation du patrimoine mondial. En outre, les activités de sensibilisation sont conçues pour permettre aux autorités et aux institutions locales et nationales de mettre en place et de renforcer leurs capacités de gestion du patrimoine mondial.

## La *Convention* concernant la protection du patrimoine mondial : 30 ans plus tard

*Comment la Convention du patrimoine mondial contribue-t-elle sur le plan éthique et en pratique à la conservation du patrimoine à l'échelle mondiale ?*

**Antécédents.** Le 30<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial*, en 2002, sera l'occasion idéale de célébrer et promouvoir ladite *Convention*, principal instrument international de protection du patrimoine mondial culturel et naturel. Le moment est propice pour examiner les résultats obtenus à ce jour, procéder à une analyse critique de la mise en œuvre de la *Convention* et intensifier l'action en faveur de la conservation du patrimoine mondial.

A cette fin sera lancé un projet spécial comprenant l'organisation d'une grande conférence internationale sur le patrimoine mondial, qui mènera une réflexion sur l'œuvre accomplie, examinera l'efficacité de la *Convention* comme instrument de conservation et étudiera les perspectives de progrès dans son application et les problèmes à venir.

**Résultats escomptés.** Établissement d'une déclaration et d'un cadre d'action dont les États parties et la communauté internationale pourraient tenir compte dans l'application future de la *Convention* ;

Organisation, pour célébrer l'anniversaire de la *Convention*, d'une exposition, d'un forum de jeunes sur le patrimoine mondial, de conférences virtuelles, de programmes audiovisuels et d'émissions de télévision, complétés par des publications.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Révision des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial », réforme du cycle des réunions statutaires portant sur le patrimoine mondial et mise au point de nouvelles orientations stratégiques du Comité du patrimoine mondial.
- ◆ Amélioration sensible du caractère représentatif et équilibré de la Liste du patrimoine mondial, avec l'adhésion de nouveaux États membres à la Convention, l'établissement de nouvelles listes indicatives et la présentation de demandes d'inscription de biens culturels situés dans des régions ou appartenant à des catégories de biens actuellement sous-représentées ou non représentées sur la Liste du patrimoine mondial, notamment dans des PMA.
- ◆ Gestion et surveillance efficaces des biens culturels et naturels de la Liste du patrimoine mondial grâce à la formation et au renforcement des capacités locales en matière de conservation, à l'adoption de mesures législatives nationales, à l'établissement d'inventaires et de cartes des ressources du patrimoine ainsi qu'à l'établissement de plans de développement et de règlements connexes pour la conservation, la gestion, la surveillance, le tourisme et la mise en valeur des biens.

- ◆ Mobilisation accrue autour du patrimoine mondial et élargissement des partenariats dans le cadre de programmes de promotion en faveur de la conservation du patrimoine mondial et d'un projet spécial mis en œuvre à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention en 2002.
- ◆ Large diffusion (en versions numérique et imprimée) du dossier éducatif sur le patrimoine mondial « Le patrimoine mondial et les jeunes » et d'autres matériels didactiques et produits audiovisuels sur le patrimoine mondial destinés à l'enseignement à distance.

## IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif

0412

Budget ordinaire	
● Activités :	1 434 900 \$
● Décentralisation :	14,6 %
Extrabudgétaire :	600 000 \$

04120

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'encourager les États membres à élaborer de nouveaux instruments normatifs pour protéger le patrimoine culturel subaquatique ;
  - (ii) de prendre des mesures préventives en encourageant les États membres à ratifier les conventions et recommandations internationales concernant la protection du patrimoine culturel matériel, en particulier pour ce qui touche aux situations de conflit armé et au trafic illicite de biens faisant partie de ce patrimoine et, le cas échéant, à en améliorer l'application ;
  - (iii) d'assurer une meilleure protection du patrimoine culturel immatériel en menant des consultations à haut niveau et des études sur l'opportunité d'une réglementation internationale de la protection de ce patrimoine menacé, sous la forme d'un nouvel instrument normatif ;
  - (iv) de promouvoir la formation de spécialistes de la protection et de la gestion collective des droits des auteurs et des droits voisins, et en particulier des droits des artistes, et de concevoir des stratégies nouvelles adaptées à l'environnement numérique ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 434 900 dollars pour les coûts de programme, de 1 162 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 29 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique

04121

Budget ordinaire	
● Activités :	158 500 \$
Extrabudgétaire :	–

**Antécédents.** Eu égard à la nécessité de formuler de nouvelles normes et d'affiner celles qui existent pour la protection du patrimoine culturel sous toutes ses formes, et pour répondre aux préoccupations

exprimées par les gouvernements, des juristes avaient commencé en 1989 à étudier l'opportunité d'un nouvel instrument juridique en la matière. En 1995, le Directeur général de l'UNESCO a présenté un rapport préliminaire sur les aspects techniques et juridiques d'un éventuel nouvel instrument éventuel pour la protection du patrimoine culturel subaquatique. En 1996, une réunion d'experts a été organisée, et le Conseil exécutif a recommandé l'élaboration d'un projet de convention. Depuis, trois réunions d'experts gouvernementaux ont eu lieu, en 1998, 1999 et 2000. A la quatrième réunion (mars-avril 2001), les États membres ont réaffirmé leur souhait d'adopter une convention internationale pour la protection du patrimoine culturel subaquatique et à sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale a adopté, le 6 novembre 2001, la « Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ». Ce dernier se compose principalement d'épaves, mais aussi de vestiges d'habitations, de sites d'occupation, de monuments et d'objets divers créés par l'humanité au fil des siècles, qui ont été engloutis ou recouverts par les eaux.

**Stratégie.** Suite à l'adoption de la Convention, l'Organisation renforcera la protection du patrimoine culturel subaquatique au niveau international en obtenant l'adhésion à la convention d'un nombre d'États suffisant pour en permettre l'entrée en vigueur et en faisant mieux comprendre à l'opinion les problèmes en jeu.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de l'entrée en vigueur de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique en vue d'obtenir le dépôt de 20 instruments nationaux d'ici à la fin 2003.
- ◆ Renforcement de la capacité de mise en œuvre de la Convention par la fourniture aux États membres d'une assistance qui leur permette de traduire ce traité dans leur législation nationale et de former des juristes et des archéologues, grâce à l'organisation d'une série de réunions sous-régionales d'experts.
- ◆ Sensibilisation du public par l'intermédiaire des réseaux éducatifs, universitaires et académiques et des médias et au moyen de l'attribution d'allocations et de bourses.

## Axe d'action 2. Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT

04122

Budget ordinaire	
● Activités :	753 300 \$
Extrabudgétaire :	–

**Antécédents.** La Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de 1954, et son Protocole de la même année ont été complétés par un deuxième Protocole qui renforce la protection du patrimoine culturel en temps de guerre en codifiant des normes plus avancées en matière de droit international humanitaire. Il est à rappeler que les efforts visant à l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT sur le trafic illicite et l'élargissement du nombre des États parties à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954) représentent un volet central de l'action normative menée par l'Organisation auprès des États membres pour protéger le patrimoine culturel.

**Stratégie.** Le volet le plus important de la stratégie consiste à promouvoir la Convention de La Haye et ses deux Protocoles en diffusant les dispositions à travers des réunions régionales et nationales et en fournissant des avis d'experts aux États membres, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales. Depuis 1954, l'Organisation a mis au point, en matière de droit du patrimoine culturel, un code international qui n'a pas d'équivalent : trois conventions, deux protocoles et onze recommandations de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel constituent les normes universelles de protection de ce patrimoine. L'UNESCO répondra aux nouvelles demandes d'États membres souhaitant l'adoption d'instruments internationaux supplémentaires ou sollicitant une



aide pour l'élaboration d'une législation nationale ou la modification de la législation existante. L'accent sera placé, durant l'exercice biennal, sur les travaux préparatoires à l'entrée en vigueur du deuxième Protocole de 1999 de la Convention de La Haye et sur l'augmentation du nombre des États parties audit protocole.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adhésion de nouveaux États membres à la Convention UNESCO de 1970 et à la Convention UNIDROIT de 1995 sur le trafic illicite, en particulier de pays jouant un rôle déterminant dans le commerce des œuvres d'art.
- ◆ Promotion du retour des biens culturels, notamment par un appui au Comité pour la promotion du retour des biens culturels ou de leur restitution.
- ◆ Aide aux États pour l'élaboration de législations nationales tenant compte des obligations des conventions.
- ◆ Incitation des États à devenir parties à la Convention de La Haye et à ses deux Protocoles et, s'il y a lieu, à améliorer la mise en œuvre de ces instruments par : (i) une aide pour l'élaboration de législations nationales en vue de l'application de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles ; (ii) la mise au point de matériels de formation sur la Convention de La Haye et ses deux Protocoles à l'intention des groupes cibles et du grand public ; (iii) la communication d'informations sur l'application de la Convention de La Haye et de ses deux Protocoles aux États qui sont parties à ces instruments, à ceux qui ne le sont pas encore et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées.
- ◆ Amélioration de la participation des citoyens à la protection et infléchissement des attitudes à l'égard de la prévention du trafic illicite et de la protection en cas de conflit par des actions de formation.

### Axe d'action 3. Établissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel

04123

Budget ordinaire	
● Activités :	188 000 \$
Extrabudgétaire :	–

**Antécédents.** Depuis l'adoption, en 1989, de la *Recommandation pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire*, l'UNESCO s'est employée à sensibiliser les États membres à la reconnaissance du rôle fondamental du patrimoine culturel immatériel. Les conclusions de l'évaluation de la mise en œuvre de cette recommandation faite au cours de réunions régionales (de 1995 à 1999) ont abouti à l'adoption d'un Plan d'action à la Conférence internationale organisée conjointement par l'UNESCO et le Smithsonian Institute (Washington, États-Unis d'Amérique, 27-30 juin 1999). Par la suite, conformément à la résolution adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa 30<sup>e</sup> session, une étude préliminaire a été réalisée sur l'opportunité de réglementer la protection du patrimoine culturel immatériel à l'échelon international par un nouvel instrument normatif. C'est dans cet esprit que la Table ronde internationale « Patrimoine culturel immatériel — définitions opérationnelles » (Turin, Italie, 14-17 mars 2001) s'est penchée, d'une part, sur les objectifs, l'étendue et la portée d'un tel instrument et, d'autre part, sur la définition du patrimoine culturel immatériel et les domaines qu'il recouvre. A sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale a invité le Directeur général à lui soumettre à sa 32<sup>e</sup> session un avant-projet de convention internationale. L'Organisation poursuivra également ses efforts visant à analyser et définir les éléments constitutifs du patrimoine culturel immatériel ainsi que la nécessité de protéger ce patrimoine par un instrument normatif.

**Stratégie.** Compte tenu des interrogations que soulève la perception nouvelle de l'importance que ce patrimoine revêt pour la culture, la nature et la société, et vu la nécessité de traiter le sujet avec beaucoup de précaution s'agissant de certaines des cultures les plus menacées du monde, des experts de haut

niveau conduiront une analyse approfondie en vue de déterminer la nature d'un tel instrument et la forme à lui donner.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Analyse et évaluation des mécanismes juridiques en vue d'assurer une protection appropriée du patrimoine culturel immatériel.
- ◆ Définition des éléments constitutifs des domaines couverts par le patrimoine culturel immatériel.
- ◆ Élaboration d'un avant-projet de convention en vue de sa soumission à la 32<sup>e</sup> session de la Conférence générale (2003).

### Axe d'action 4. Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'« usage loyal » à l'environnement numérique

04124

Budget ordinaire	
● Activités :	335 100 \$
Extrabudgétaire :	600 000 \$

**Antécédents.** Les recommandations sur la condition de l'artiste (1980) et le Congrès mondial sur la condition de l'artiste (Paris, 1997) ont généré une série d'initiatives visant à encourager et protéger la créativité, en particulier dans des milieux défavorisés, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités endogènes, l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins et la protection des droits sociaux des artistes. En ce qui concerne la libre circulation des biens culturels, l'UNESCO s'est employée à faire connaître et promouvoir l'Accord pour l'importation d'objets à caractère éducatif, scientifique et culturel (dit Accord de Florence) auprès des États membres depuis l'approbation de cet Accord par la Conférence générale en 1950. En 1976, la Conférence générale a complété ledit Accord par un Protocole (dit de Nairobi) qui en a élargi quelque peu le champ. Au 20 janvier 2000, il y avait 94 États parties à l'Accord de Florence, et 37 au Protocole de Nairobi. Enfin, s'agissant de l'adaptation de la notion d'usage loyal à l'environnement numérique, les traités relatifs à l'Internet adoptés en 1996 sous l'égide de l'OMPI ne renferment pas de dispositions précises, et l'initiative en la matière est laissée aux législations nationales. L'absence d'accord sur cette question entrave la circulation électronique et l'accès des œuvres protégées, de même que le développement du commerce électronique dans ce domaine. L'UNESCO est bien placée pour tâcher de trouver un équilibre entre les intérêts légitimes, mais concurrents, des créateurs et des titulaires de droits, d'une part, et du grand public, d'autre part, qui sont les uns et les autres reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme. A sa 31<sup>e</sup> session, la Conférence générale a adopté la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle dont tout particulièrement les articles 5, 6, 8 et 12 ainsi que le plan d'action renforcent la compétence de l'UNESCO dans toutes ces matières.

**Stratégie.** L'UNESCO s'attachera à promouvoir une protection adéquate et suffisante des droits des auteurs et autres titulaires de droits dans les législations nationales, considérant qu'elle favorise un accès largement ouvert et équitable du public aux œuvres et prestations culturelles. La promotion de l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins continuera d'être assurée par les chaires UNESCO existantes, par la création de nouvelles chaires UNESCO et par la publication de la version arabe du *Manuel UNESCO* pour l'enseignement universitaire du droit d'auteur. La mise en œuvre des recommandations du Congrès mondial sur la condition de l'artiste (1997) sera poursuivie par l'évaluation du dispositif des législations nationales de protection appropriée des droits sociaux des artistes dans les États membres. Un effort particulier sera consenti pour élaborer les principes ou des dispositions types en la matière. La diffusion du guide pratique sur l'Accord de Florence sera poursuivie en anglais, français et espagnol et étendue à la langue arabe. Il sera procédé à un examen de la portée et de l'adéquation de l'Accord de Florence à l'heure de la mondialisation des échanges. Enfin, des efforts seront faits pour réviser la

définition de l'« usage loyal » visant les œuvres et les prestations culturelles pour l'adapter à l'environnement et aux outils numériques. Si des négociations entre les différentes parties prenantes permettaient de dégager un consensus, son acceptation pourrait être traduite sous forme de clauses types à intégrer dans les lois nationales et aider à harmoniser les législations nationales et les cadres d'un droit du cyberspace à l'échelle mondiale. Cette stratégie sera mise en œuvre en coopération étroite avec les secteurs de l'éducation, des sciences et de la communication et l'information.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promouvoir le droit d'auteur, sur le plan légal et réglementaire, par l'amélioration de l'expertise nationale et par l'information des spécialistes et du public notamment par : (i) l'élaboration de projets de législation et le renforcement des modalités d'exercice effectif des droits ; (ii) le renforcement de la formation endogène de l'expertise nationale par les huit chaires UNESCO existantes, le réseau UNITWIN-RAMLEDA, la création de quatre nouvelles chaires UNESCO et, grâce à un soutien extrabudgétaire, par la publication de la version arabe du *Manuel UNESCO* sur le droit d'auteur et les droits voisins ; (iii) la diffusion du *Bulletin du droit d'auteur* en version électronique (anglais, espagnol, français) et en version imprimée (russe et chinois), la mise à jour du site Web des législations nationales en anglais et en français et la production d'un CD-ROM des législations d'Amérique latine et Caraïbes en espagnol.
- ◆ Renforcement de la Recommandation de 1980 par l'élaboration de principes directeurs pour des conventions sociales et de dispositions types pour les législations nationales encadrant les rapports entre artistes et employeurs (publics et privés).
- ◆ Susciter de nouvelles adhésions à l'Accord de Florence et au Protocole de Nairobi notamment par : (i) la promotion de ces instruments au moyen du guide pratique en quatre langues ; (ii) une évaluation de leur portée et de leur adéquation au niveau global et au niveau régional, en prenant l'exemple de l'Amérique latine et des Caraïbes, en coopération avec le CERLALC.
- ◆ Promouvoir, par une démarche intersectorielle, l'adaptation de la notion d'usage loyal à l'environnement numérique par : (i) une évaluation des problèmes techniques, juridiques et éthiques posés ; (ii) l'établissement et la diffusion des clauses types qui puissent être intégrées dans les lois nationales en vue d'une harmonisation entre les législations portant sur les droits dans le cyberspace à l'échelle mondiale.

## Programme IV.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 129-142

# Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel

04200

Budget ordinaire	
• Activités :	5 741 800 \$
• Décentralisation :	41,6 %
Extrabudgétaire :	32 600 000 \$

### IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel

0421

Budget ordinaire	
• Activités :	2 853 700 \$
• Décentralisation :	44,4 %
Extrabudgétaire :	29 100 000 \$

04210

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
  - (i) de contribuer à mieux intégrer la gestion et la préservation du patrimoine dans les plans de développement nationaux, en renforçant les capacités endogènes, ainsi que dans le domaine de la muséologie ;
  - (ii) d'aider à restaurer le patrimoine endommagé par des conflits ;
  - (iii) de favoriser la protection et la revitalisation du patrimoine immatériel, en particulier par les femmes, en contribuant à la formation de spécialistes de la collecte et de la conservation et en donnant une haute priorité à la mise en valeur et à la transmission de ce patrimoine, y compris le patrimoine linguistique et les chefs-d'œuvre de la poésie ainsi que de promouvoir auprès de l'Organisation des Nations Unies l'idée d'une Année du patrimoine culturel commun et de contribuer à sa mise en œuvre en adoptant une approche globale qui concernerait le patrimoine mondial tant naturel que culturel, matériel et immatériel ;
  
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 853 700 dollars pour les coûts de programme, de 18 253 600 dollars pour les dépenses de personnel et de 57 600 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Sauvegarde du patrimoine culturel matériel

04211

Budget ordinaire	
● Activités :	1 583 400 \$
Extrabudgétaire :	25 000 000 \$

**Antécédents.** L'UNESCO a acquis au fil des années une précieuse expertise scientifique et technologique qui lui permet de mener à bien des opérations de grande envergure pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel, dont on reconnaît de plus en plus largement qu'il constitue un facteur décisif du développement économique, du tourisme, de la cohésion sociale et de l'affirmation de l'identité culturelle propre à chaque peuple.

**Stratégie.** En ce qui concerne la protection du patrimoine culturel matériel, l'UNESCO offrira une expertise scientifique et technologique pour des projets pilotes mettant en avant des approches intégrées et pluridisciplinaires de la préservation et ayant des effets catalyseurs, aux niveaux national et sous-régional. Ces projets seront par ailleurs conçus pour contribuer à améliorer les conditions de vie des populations locales, prendront en compte les conceptions les plus actuelles de la notion de patrimoine culturel et porteront sur des sites représentatifs de l'histoire et des valeurs culturelles des populations, favorisant ainsi la préservation de leur identité culturelle. En sauvegardant le patrimoine menacé ou endommagé par des conflits, l'UNESCO contribuera au renforcement d'une culture de la paix dans des situations de pré ou de post conflit, ainsi qu'au pluralisme et au dialogue interculturel.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Poursuite des efforts visant à renforcer une culture de la paix dans des situations de conflit récent ou en cours par : (i) la protection intercommunautaire des monuments nationaux en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, la reconstruction du pont de Mostar et d'édifices historiques environnants en coopération avec la Banque mondiale et la communauté internationale, la remise en état de centres historiques et de monuments religieux au Kosovo dans les Balkans ; (ii) l'appui aux activités du Département palestinien des antiquités, en particulier à Naplouse, Hébron, Gaza et Jéricho, et la mise en œuvre de nouvelles activités en faveur de Jérusalem ; (iii) le lancement de projets de restauration de sites touchés par des conflits en Afrique, en Irak, en Afghanistan et au Timor oriental.
- ◆ Mise en avant et élaboration d'approches pluridisciplinaires et intégrées par l'exécution de projets pilotes aux niveaux national et sous-régional, notamment : (i) protection et conservation d'une vingtaine de sites culturels par la poursuite de campagnes internationales (Tyr, Musée national de la civilisation égyptienne, Gorée, monuments culturels d'Éthiopie et Angkor) et mise en œuvre d'une quinzaine de projets de restauration financés par des fonds extrabudgétaires ; (ii) formation de spécialistes de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel à l'utilisation des nouvelles technologies et relance des techniques traditionnelles ; (iii) renforcement de la diffusion de l'information et du partage des connaissances en muséologie, notamment grâce à la publication bilingue « Museum International », et appui à la mise en place de sites Web consacrés à ce thème, en particulier à l'intention de musées situés dans des PMA.

## Axe d'action 2. Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel

04212

Budget ordinaire	
● Activités :	1 270 300 \$
Extrabudgétaire :	4 100 000 \$

**Antécédents.** L'UNESCO s'est efforcée de revitaliser le patrimoine immatériel comme moyen de promouvoir l'identité et la diversité culturelles, la créativité, la liberté d'expression et le pluralisme cultu-

rel. L'accent a été mis sur la sensibilisation des États membres à la prise en compte de la *Recommandation UNESCO pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire* (1989), dont une application concrète aura permis, d'une part, la première *Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité* et, d'autre part, l'utilisation par les États du *Guide pour la création d'un système de « Trésors humains vivants »* au niveau national. Plus récemment, les activités ont été axées sur des définitions opérationnelles applicables au patrimoine culturel immatériel (notamment dans le cadre de la Table ronde internationale organisée à Turin (Italie) du 14 au 17 mars 2001 sur le thème « Patrimoine culturel immatériel : définitions opérationnelles »). Ces initiatives ont permis à l'Organisation de dégager des pistes d'action qui encouragent la pleine participation des communautés locales, des détenteurs de savoirs traditionnels et des agents de transmission culturelle à l'élaboration de stratégies de protection et de développement de leur patrimoine immatériel. Les efforts visant à protéger et revitaliser les langues menacées et la promotion de l'éducation multilingue constituent une part importante de l'action de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel immatériel.

**Stratégie.** Parallèlement à l'action normative dans ce domaine (voir paragraphe 04123) et à l'application de la Recommandation de 1989, tout sera fait pour aider les États membres à définir et à mettre au point des clauses nationales pour la reconnaissance du patrimoine culturel immatériel. Les efforts seront tournés vers la mise en valeur de la nature dynamique et intemporelle du patrimoine immatériel par des actions opérationnelles de revitalisation et de promotion au niveau national. L'action visera à promouvoir ce patrimoine grâce à diverses initiatives telles que la proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, le système des Trésors humains vivants, le programme Mémoire du monde et la remise du prix Sharjah pour la culture arabe. L'UNESCO prêtera également une attention particulière aux langues menacées, notamment grâce à la promotion du multilinguisme, en étroite collaboration avec le Secteur de l'éducation et le BIE, et à la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février). En outre, l'*Atlas des langues en péril dans le monde* et le *Rapport de l'UNESCO sur les langues dans le monde* seront largement diffusés et un appui sera fourni aux travaux du Comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Application de la Recommandation pour la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire (1989) grâce au renforcement de la participation des dépositaires du patrimoine, des créateurs et des communautés locales dans plus de 20 pays, par : (i) la fourniture d'une assistance aux États membres pour la mise en œuvre de plans nationaux de revitalisation et de promotion du patrimoine culturel immatériel menacés de disparition ; (ii) la création de comités nationaux pour la protection du patrimoine immatériel.
- ◆ Poursuite des initiatives de sauvegarde, notamment grâce aux actions suivantes : (i) deuxième proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ; (ii) établissement d'inventaires du patrimoine culturel immatériel et la formation de personnel spécialisé aux niveaux national et régional ; (iii) production de disques de la collection UNESCO de musiques traditionnelles dans le cadre d'un projet pilote ; (iv) mise en œuvre de projets pilotes pour la revitalisation du patrimoine immatériel et le renforcement du projet « Femme, patrimoine immatériel et développement » ; (v) appui aux États membres au titre des systèmes de « Trésors humains vivants » ; (vi) attribution du « Prix Sharjah pour la culture arabe ».
- ◆ Promotion de la diversité linguistique, notamment par la publication (i) du premier *Rapport de l'UNESCO sur les langues dans le monde* et (ii) de l'édition révisée de l'*Atlas des langues en péril dans le monde*.

## IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel

0422

Budget ordinaire	
● Activités :	2 888 100 \$
● Décentralisation :	38,9 %
Extrabudgétaire :	3 500 000 \$

04220

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à la lumière des conclusions des deux tables rondes des ministres de la culture sur les thèmes « La culture et la créativité face à la mondialisation » (Paris, 2 novembre 1999) et « 2000-2010 - Diversité culturelle : les enjeux du marché » (Paris, 11-12 décembre 2000), et compte tenu de l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'approfondir le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle, en particulier celles qui ont trait à ses liens avec le développement et à son impact sur la formulation des politiques à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale ; d'encourager la formulation de stratégies et programmes favorisant à la fois l'expression de la diversité culturelle et la construction d'un pluralisme durable entendu comme l'interaction harmonieuse et comme le vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles plurielles, variées et dynamiques ; de promouvoir la compréhension intra et interétatique par l'inventaire, l'analyse et la diffusion de pratiques interculturelles novatrices favorisant la cohésion sociale, en accordant une attention particulière aux défis que pose la mondialisation au niveau local ; et de stimuler des activités visant à favoriser le soutien aux populations autochtones ainsi que leur participation dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones (1994-2004), en particulier en renforçant les réseaux et mécanismes consultatifs de coopération aux niveaux régional et interrégional ;
  - (ii) d'encourager la refonte de la recherche historique et l'enseignement de l'histoire en vue de valoriser les processus de dialogue, d'enrichissement mutuel et de convergence entre les cultures dans le cadre du suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) ; de soutenir les efforts des États membres soucieux de procéder à une révision de leurs manuels d'enseignement dans ce domaine en coopération avec le Secteur de l'éducation ; et de promouvoir les activités de suivi pour la mise en œuvre de projets interculturels destinés à favoriser une meilleure compréhension entre différentes cultures et différentes traditions spirituelles et religieuses ;
  - (iii) de promouvoir la diversité culturelle dans le domaine des biens et services culturels, en particulier dans le secteur du livre ; de fournir un appui à l'autosuffisance des industries culturelles endogènes et des capacités de distribution et de commercialisation, notamment dans les pays les moins avancés (PMA) ; de lancer le projet spécial Alliance globale pour la diversité culturelle et de promouvoir les activités de suivi de ce projet en contribuant à la mise en œuvre des stratégies pertinentes énoncées dans le document 31 C/4 approuvé, en pleine concertation avec les autres organisations compétentes du système des Nations Unies telles que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 888 100 dollars pour les coûts de programme, de 3 649 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 58 500 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones

04221

Budget ordinaire	
● Activités :	716 300 \$
Extrabudgétaire :	700 000 \$

**Antécédents.** Les processus et la dynamique générés par la mondialisation appellent la mise en place de nouvelles stratégies afin de mesurer l'impact culturel de ce phénomène et de contrer l'émergence de tensions interculturelles. Il est nécessaire d'axer les efforts sur la construction du pluralisme. Cette orientation est conforme aux recommandations du colloque intitulé *Vers un pluralisme constructif* (janvier 1999), aux objectifs de l'*Année des Nations Unies pour le dialogue des civilisations* (2001), ainsi qu'aux principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle adoptée par la conférence générale à sa 31<sup>e</sup> session (2001), qui ont tous posé des jalons pour une action d'envergure dans ce domaine. A ce même titre et dans le cadre de la *Décennie internationale des populations autochtones* (1994-2004), l'UNESCO s'est associée aux efforts de l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir la participation des populations autochtones dans la formulation des politiques culturelles nationales, en prêtant une attention particulière aux questions liées aux droits culturels.

**Stratégie.** L'UNESCO s'emploiera à sensibiliser les États membres, la communauté internationale et la société civile à la manière dont le respect de la diversité culturelle, conformément à la Déclaration universelle de l'UNESCO, doit guider et inspirer l'élaboration de nouveaux mécanismes sociaux qui favorisent le pluralisme culturel, l'équité et la créativité sociale sur le plan local, national et régional. Les quatre axes de cette stratégie visent tous à fournir une assistance aux États membres afin qu'ils mettent en place des mécanismes pour la prise en compte de la dimension dynamique et constructive du pluralisme culturel, par les moyens suivants : (i) élaboration d'orientations et d'instruments appropriés permettant d'examiner et d'évaluer le rôle des facteurs culturels en matière d'organisation sociale, notamment par la promotion de politiques éducatives de sensibilisation à la diversité culturelle ; (ii) sensibilisation des décideurs, des acteurs locaux et des scientifiques de haut niveau à la problématique de l'interculturel et à la nécessité d'identifier des formes de médiation interculturelle par le biais de recherches, études, colloques et projets pilotes en milieu urbain ; (iii) suivi du Plan d'action de la *Décennie internationale des populations autochtones* (1994-2004), notamment en favorisant la constitution et le renforcement de réseaux de coopération et de comités nationaux autochtones pour l'élaboration de politiques participatives, en étroite coopération avec les communautés autochtones et leurs instances institutionnelles.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Incitation des États membres à la formation de politiques culturelles fondées sur une meilleure prise en compte des liens entre diversité culturelle, pluralisme et développement par : (i) l'approfondissement du débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle au moyen d'un mécanisme de réflexion ; (ii) la création d'un corpus de meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel par le biais des institutions nationales concernées, ainsi qu'à travers l'expertise accumulée dans le cadre du réseau « Villes pour la paix » ; (iii) la sensibilisation et la mobilisation des systèmes éducatifs et des médias à la prise en compte de la richesse de la diversité culturelle en vue de la révision du contenu des programmes d'enseignement et des médias (en coopération avec le BIE, le Système des écoles associées et les chaires UNESCO ainsi que les ONG spécialisées dans ce domaine) ; (iv) l'avancement dans la compréhension et la clarification du contenu de droits culturels, en tant que partie intégrante des droits de l'homme, en coopération avec SHS ; (v) la reconnaissance d'une citoyenneté multiculturelle respectueuse des identités autochtones par le renforcement et l'expansion des réseaux existant entre les communautés autochtones et les institutions locales et nationales, les centres de recherches, les universités, les ONGs et les instances représentatives autochtones.
- ◆ Renforcement de la coopération avec des organisations autochtones et des organisations internationales comme le Fonds pour le développement des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que dans le cadre d'un projet concernant le développement culturel des peuples mayas.



## Axe d'action 2. Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles

04222

Budget ordinaire	
● Activités :	1 422 400 \$
Extrabudgétaire :	1 800 000 \$

**Antécédents.** Les projets interculturels menés par l'UNESCO durant l'exercice biennal précédant, ainsi que les projets des *Routes* ont contribué à la mise en valeur de l'interaction dynamique entre les cultures. L'orientation principale a porté sur le renforcement des processus historiques et contemporains qui favorisent une convergence positive entre les cultures par la découverte d'un patrimoine commun et des valeurs partagées. Les travaux et activités menés ont souligné le besoin de mieux comprendre les ressorts constitutifs de la mémoire des peuples qui peuvent tout aussi bien alimenter le préjugé et l'incompréhension, que contribuer à renouveler un dialogue entre les civilisations, les cultures, les religions et les traditions spirituelles.

**Stratégie.** Conformément aux objectifs stratégiques définis dans le document 31 C/4 et dans le prolongement de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) (voir également paragraphes 10003 et 10004), la priorité accordée au dialogue des cultures et des civilisations s'inscrira, par la réflexion et l'action, autour de deux orientations majeures étroitement liées : la promotion de la connaissance réciproque des cultures, des civilisations et des traditions spirituelles ainsi que la mise en lumière et la reconnaissance des interactions et des enrichissements mutuels. Un effort particulier sera fait pour sensibiliser de nouveaux partenaires, les institutions et le secteur privé, ainsi que les acteurs de la société civile, en particulier les jeunes, au concept et aux dimensions d'un dialogue entre les cultures et les civilisations. L'UNESCO s'emploiera à promouvoir des valeurs communes et le plurilinguisme et à apporter son soutien à la recherche historique sur la convergence des cultures, à la révision des outils pédagogiques pour l'enseignement de l'histoire, à la promotion d'enseignements appropriés pour la connaissance réciproque et le respect mutuel, par le biais de la promotion de l'enseignement des œuvres philosophiques et littéraires représentatives des diverses traditions mondiales esthétiques, éthiques et spirituelles (écrites et orales), ainsi que par le renforcement des chaires UNESCO déjà existantes et la mobilisation des décideurs, intellectuels et scientifiques afin de renouveler l'analyse du concept d'identité et de la dissociation entre cultures et territoires (les *Routes* et leurs itinéraires culturels). Pour mener à bien son action, l'UNESCO privilégiera le soutien aux stratégies interculturelles régionales (à savoir, le *Plan Arabia* et les programmes pour le *Caucase*, la *Méditerranée* et l'*océan Indien*).

Le tourisme culturel constitue un autre axe de l'action de l'Organisation pour la protection et la revitalisation de la diversité culturelle. Il occupe une place centrale dans les politiques culturelles nationales en contribuant à la fois au développement économique, social et culturel — notamment par l'appréciation de la richesse de la diversité culturelle — et à la lutte contre la pauvreté. Par sa nature même, il constitue également un champ propice pour le dialogue entre les civilisations et les cultures. L'intervention de l'UNESCO dans ce domaine découle de l'émergence relativement récente du concept d'« itinéraires culturels » créé pour atténuer les dérives commerciales ainsi que la massification du tourisme. Des projets interculturels tels que la *Route de la soie* et la *Route de l'esclave*, qui visent à mettre en lumière les apports de l'histoire, des processus sociaux et économiques ainsi que des valeurs et interactions humaines, culturelles et spirituelles répondent pleinement à cette initiative. Dans le cadre des projets conjoints UNESCO/OMT, des itinéraires nationaux, régionaux et interrégionaux seront élaborés en Asie centrale, en Afrique, dans les Amériques et les Caraïbes, dans l'océan Indien et dans la région Méditerranée, à travers les projets suivants : *Itinéraires des Arsenaux historiques*, *Itinéraires d'Al-Andalus*, *Routes d'Abraham* et *Plan Arabia*.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Activités de suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001), fondées sur les résolutions et les recommandations de la Conférence générale, de l'Assemblée générale des Nations Unies et des grandes réunions internationales et régionales tenues pour célébrer l'Année,

en vue de favoriser une convergence positive entre les cultures par la découverte d'un patrimoine commun et de valeurs partagées, en particulier parmi les jeunes et les ONG.

- ◆ Développement des recherches historiques sur les processus d'interaction entre cultures menées en collaboration avec le Comité international des sciences historiques (CISH), par des réseaux d'historiens intéressés par ce thème.
- ◆ La révision de manuels d'histoire et de géographie à la lumière des Histoires générales et régionales ; l'adaptation des contenus de l'Histoire générale de l'Afrique pour son utilisation appropriée dans l'enseignement secondaire ; l'achèvement des Histoires générales et régionales et la publication des volumes restants.
- ◆ La mise en œuvre de plans et projets interculturels, et notamment : (i) du Plan Arabia et du projet du Mémorial de Gorée Almadies ; (ii) des travaux scientifiques relatifs à des projets comme la Route de l'esclave, les Routes de la foi, le programme Al-Andalus, les programmes pour la Méditerranée et l'océan Indien, le plan Caucase et le dialogue interculturel en Asie centrale, ainsi que le dialogue interreligieux ; (iii) des itinéraires culturels liés aux projets cités en (ii).
- ◆ Création de réseaux opérationnels et d'une base de données sur les projets suivants : la Route de l'esclave et le dialogue interculturel en Asie centrale.

### Axe d'action 3. Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels

04223

Budget ordinaire	
● Activités :	749 400 \$
Extrabudgétaire :	1 000 000 \$

**Antécédents.** Dans le domaine des industries culturelles, l'Organisation a soutenu et diffusé des politiques, stratégies et pratiques culturelles susceptibles de contribuer au développement économique et social. A cet égard, l'UNESCO est reconnue pour son expérience privilégiée s'agissant de l'élaboration de politiques nationales et de stratégies régionales dans le domaine du livre, y compris en ce qui concerne la formation des professionnels du livre. Des diagnostics ont été réalisés au niveau national et une coopération établie avec des organismes régionaux dont certains sont nés à l'initiative de l'UNESCO (CERLALC, ACCU/APPREB, APNET, etc.). L'Organisation est en outre responsable de l'administration du groupe 92 du Numéro international normalisé du livre (ISBN) et de l'attribution d'identificateurs aux organisations internationales qui souhaitent publier des livres, des logiciels, des multimédias et des publications électroniques sous leur propre nom. En matière de traductions, l'*Index Translationum*, seule bibliographie internationale de livres traduits et publiés concernant tous les domaines de la connaissance, constitue un instrument de référence unique, de même que la *Collection UNESCO d'œuvres représentatives*, créée dans le but de promouvoir et sauvegarder les différentes expressions littéraires dans le monde. A cet égard, une expérience de portfolio des droits disponibles a été lancée en coopération avec la Foire de Francfort. Différentes initiatives de sensibilisation sont d'autre part menées régulièrement, telles que la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (23 avril) et la parution du supplément littéraire *Kitâb fi Jarîda* publié par une vingtaine de journaux en langue arabe. Pour l'industrie du cinéma, un soutien sélectif à des festivals régionaux, la remise d'un prix spécial dans le cadre de l'*Année internationale de la culture de la paix*, la réalisation d'une étude sur la situation du cinéma dans le monde et un appui aux initiatives du *Conseil international du cinéma et de la télévision* (CICT) ont permis à l'UNESCO de mettre en valeur des productions cinématographiques de qualité et de définir les besoins des industries audiovisuelles dans un certain nombre de pays.

Au cours de l'exercice précédent, l'Organisation a sensibilisé les États membres à la nécessité de protéger la diversité dans la production et la diffusion des biens et services culturels. Elle l'a fait notamment dans le cadre de réunions régionales et de la Table ronde des ministres de la culture (les 11 et 12 décembre 2000) sur la *Diversité culturelle : les enjeux du marché*. Dans le prolongement de l'adoption par la Conférence générale de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, l'UNESCO aidera

les États membres à élaborer des stratégies nationales pertinentes visant à favoriser l'autonomisation des industries culturelles nationales.

**Stratégie.** Dans le cadre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, l'UNESCO continuera d'appuyer le développement des industries culturelles par le renforcement des capacités, la formation des professionnels et l'organisation de foires et de marchés. À côté de l'industrie du livre, l'accent sera mis sur l'industrie musicale et celle du multimédia qui semblent des plus prometteuses dans le domaine économique, culturel et social pour de nombreux pays. En ce qui concerne le livre, les capacités nationales et la coopération régionale seront développées en mettant l'accent sur les besoins en formation. L'UNESCO continuera d'administrer le groupe 92 du Numéro international normalisé du livre (ISBN) et participera activement aux réunions annuelles du groupe consultatif international de l'ISBN organisées par l'International ISBN Agency. S'agissant de la traduction, les activités existantes seront mieux coordonnées, systématisées et diffusées via l'Internet.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, la visibilité de la *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur* sera encore accrue et le projet *Kitâb fi Jarîda* sera renforcé grâce à des contributions supplémentaires extrabudgétaires ainsi que par une autre action visant les musiques traditionnelles de la région. Enfin, compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre des travaux de l'UNESCO sur la *Collection des œuvres représentatives*, un inventaire des chefs-d'œuvre de la littérature mondiale ainsi qu'un inventaire des chefs-d'œuvre du cinéma mondial seront entrepris en collaboration avec le CICT.

L'appui aux capacités nationales et à la coopération régionale dans les différentes industries culturelles sera encore renforcé par l'Alliance globale pour la diversité culturelle, une nouvelle initiative expérimentale de l'UNESCO reposant sur un système de partenariats souple entre les parties prenantes des secteurs public et privé et de la société civile. En coopération avec d'autres organisations internationales concernées, l'Alliance globale favorisera la diversité culturelle en renforçant les industries culturelles locales et en prévenant le piratage. Elle s'appuiera sur l'expérience et les compétences des parties prenantes afin de concevoir des solutions novatrices aux problèmes liés à la création, la production, la diffusion et la protection de toute une gamme d'expressions créatrices. Enfin, le renforcement des capacités locales dans le domaine des industries culturelles améliorera la compétitivité des biens et services culturels locaux sur les marchés nationaux et internationaux et contribuera ainsi à l'élimination de la pauvreté.

L'UNESCO renforcera les accords de partenariat dans le cadre de l'Alliance globale en constituant un fonds extrabudgétaire spécial pour répondre aux besoins potentiels des pays en développement et des pays en transition participants. Ce fonds financera, plus précisément, l'élaboration des politiques et infrastructures nécessaires pour permettre aux industries culturelles nationales de bénéficier d'accords de partenariat et d'en tirer parti pour leur développement.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Consolidation de l'action de l'UNESCO visant au renforcement des capacités relatives à la diversité culturelle et aux industries culturelles grâce : (i) au renforcement de l'industrie du livre dans plusieurs pays favorisés par la mise en place de stratégies nationales et l'élaboration de législations pertinentes et/ou l'actualisation des dispositions existantes ; (ii) à l'attribution d'identificateurs ISBN à tous les organismes internationaux demandeurs qui remplissent les conditions nécessaires ; (iii) à l'apport d'un soutien aux industries culturelles — notamment l'industrie de la musique aux Caraïbes, les pépinières d'industries culturelles en Asie-Pacifique et les industries audiovisuelles en Afrique — par la diffusion des travaux d'analyse et de recherche pertinents, le parrainage de foires et de marchés régionaux du livre ainsi que l'exécution de projets pilotes ; (iv) à la publication en ligne de la base de données de l'*Index Translationum*, et à la création d'un site Web fournissant des références et des informations à jour aux traducteurs littéraires.
- ◆ Soutien aux industries culturelles, notamment à l'industrie du livre, par : (i) l'incitation des pays à participer à la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur ; (ii) le développement de l'accès à la littérature et à la musique arabes de qualité grâce à l'insertion de suppléments gratuits dans les journaux locaux ; (iii) la sensibilisation d'un large public aux chefs-d'œuvre de la littérature et du cinéma.
- ◆ Mise en œuvre des paragraphes 16, 17, 19 et 20 des lignes essentielles du Plan d'action de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, notamment en vue de la constitution de partenariats entre les secteurs public et privé et la société civile dans le domaine des biens et services culturels, par : (i) le lancement de l'*Alliance globale pour la diversité culturelle*, initiative évolutive

à but exploratoire ; (ii) le renforcement des industries culturelles locales et la prévention du piratage des produits culturels ; (iii) la constitution de partenariats axés sur la formation professionnelle et la préparation aux affaires ; (iv) la création et l'entretien, dans le cadre du projet d'*Alliance mondiale*, d'un fonds spécial permettant de financer l'assistance technique fournie aux pays participants ; (v) la recherche et la diffusion d'informations sur la viabilité et les avantages des industries culturelles locales compétitives.

## Programme IV.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 143-148

# Renforcer les liens entre culture et développement

0430

Budget ordinaire	
• Activités :	2 421 600 \$
• Décentralisation :	45,7 %
Extrabudgétaire :	4 000 000 \$

04300

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce programme en s'appuyant sur les recommandations de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles et le développement (Stockholm, 1998) afin :
  - (i) de promouvoir des politiques publiques qui consacrent le rôle central de la culture dans le développement, en mobilisant et diffusant l'information et les nouveaux savoirs dans ce domaine, en insistant en particulier sur la nécessité de recueillir des statistiques culturelles nationales, en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), notamment dans les PMA ; de faciliter l'élaboration de cadres d'action novateurs et le renforcement des capacités nationales et locales de gestion/administration des institutions culturelles et de développer la collaboration interorganisations en vue d'établir des liens étroits entre les politiques culturelles, éducatives, sociales et développementales ;
  - (ii) de stimuler la promotion de la créativité, tout particulièrement en favorisant le développement d'un artisanat de qualité et en s'employant à faire reconnaître par les États membres l'importance qu'il revêt pour les stratégies de réduction de la pauvreté, d'encourager l'éducation artistique, formelle et non formelle, et la formation professionnelle des jeunes artistes et d'appuyer le renforcement des capacités endogènes de protection et de gestion collective des droits des auteurs et des artistes ;
  - (iii) de s'employer à affermir les liens entre culture et éducation par la lecture pour aider à instaurer la pratique de la lecture chez les jeunes, en particulier les plus défavorisés et plus précisément les enfants aveugles, dans le contexte du Cadre d'action de Dakar et des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 421 600 dollars pour les coûts de programme, de 3 668 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 49 000 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Assistance aux États membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles

04301

Budget ordinaire	
● Activités :	999 500 \$
Extrabudgétaire :	1 100 000 \$

**Antécédents.** La Commission mondiale de la culture et du développement et la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998) ont mis en évidence et réaffirmé avec force la nécessité d'enraciner les processus de développement dans la diversité et dans les forces vitales endogènes des cultures et des sociétés : patrimoine, identité et créativité. L'UNESCO s'emploie à aider les États membres à élaborer des politiques qui tiennent dûment compte de la diversité culturelle dans le processus de développement. Par ailleurs, les deux éditions du Rapport mondial sur la culture de l'UNESCO, publiées en 1998 et en 2000, ont jeté les bases d'une collecte, d'une analyse et d'une diffusion systématiques de statistiques culturelles au niveau mondial, permettant ainsi aux États membres de disposer d'un instrument pour orienter leur action au regard des tendances nouvelles de la culture et du développement. L'Organisation s'est également efforcée de soutenir et diffuser les politiques, stratégies et pratiques culturelles susceptibles de contribuer au développement économique et social dans le domaine des industries culturelles, en particulier dans les PMA. Le tourisme culturel constitue un autre axe important de l'action de l'Organisation dans ce domaine.

**Stratégie.** L'UNESCO offrira un forum de réflexion et proposera des directives pour l'élaboration de politiques culturelles sur la base des principes inscrits dans la Déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO. En s'appuyant sur ses réseaux spécialisés de portée mondiale (CULTURELINK, NETCULT), elle consolidera ses programmes de coopération pour offrir un soutien approprié aux États membres en vue de la formulation, l'évaluation et l'actualisation de leurs politiques culturelles et de leurs appareils statistiques nationaux. En collaboration étroite avec l'ISU, des efforts seront déployés pour élargir l'éventail des aspects mesurables de la culture afin de créer des bases de données utiles pour étayer les processus de décision dans le monde entier. A cette fin, l'UNESCO entreprendra des recherches étendues axées sur l'évaluation des besoins et des tendances émergentes en matière de collecte et d'analyse des données.

Le tourisme culturel est au centre des politiques culturelles nationales dans la mesure où il contribue à la fois au développement économique, social et culturel et au combat contre la pauvreté. En ce qui concerne les politiques culturelles en la matière, des efforts seront faits pour créer des centres de ressources pour l'identification et la diffusion auprès des pouvoirs locaux de bonnes pratiques de gestion et de politiques du tourisme, en particulier dans les villes (Réseau UNESCO *Villes pour la paix*), dans des zones particulièrement vulnérables (baies, villes côtières), en Asie, au Sahara, dans les États baltes et en Afrique de l'Ouest.

L'accès à l'information et à l'expertise dans le domaine de la culture, et ceci notamment par le renforcement des réseaux et le développement de supports électroniques pour la culture, est un autre élément clé de cette stratégie. Ces ressources peuvent servir à la formation d'administrateurs, de responsables de projets et d'institutions culturelles, de même que de conseillers, éducateurs et animateurs culturels. Pour s'acquitter de cette mission, l'UNESCO fera appel au concours de ses partenaires, à savoir le réseau interrégional de chaires UNESCO et de centres de formation sur la politique culturelle et la gestion de la culture (NETCULT), CULTURELINK et le réseau de coopération entre villes africaines et européennes, ainsi que les réseaux régionaux UNESCO Villes pour la paix.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Reconnaissance grandissante aussi bien du rôle de la culture dans les politiques nationales ainsi que des liens existants entre diversité culturelle et développement.
- ◆ Identification des nouveaux défis de la culture dans le contexte de la mondialisation par les biais de forums et de séminaires internationaux.
- ◆ Formulation de politiques culturelles novatrices auprès des 10 États membres par le biais « d'analyses des politiques culturelles nationales » et de la cartographie de leurs ressources culturelles.

- ◆ Élaboration de principes, orientations et instruments afin de renforcer les capacités des États membres dans leur fonction de décideurs politiques.
- ◆ Identification des nouveaux besoins de formation des administrateurs et des gestionnaires de la culture et réponse à ces besoins à travers les réseaux et les chaires UNESCO existants et à créer, en particulier dans les PMA.
- ◆ Élaboration, en coopération avec l'ISU, d'un cadre conceptuel établi au niveau international pour les statistiques et les indicateurs culturels tenant compte des aspects tant quantitatifs que qualitatifs de la culture.
- ◆ Création d'une plate-forme de rencontres, d'échanges d'information et de partage de connaissances par le biais d'un observatoire virtuel des politiques culturelles.
- ◆ Élaboration de propositions de politiques de tourisme culturel visant à renforcer la coopération sous-régionale, régionale et internationale par le biais de la constitution de réseaux actifs d'universités (chaires UNESCO) ; de villes (*Prix UNESCO des villes pour la paix* et réseau *Villes du patrimoine mondial, culture, tourisme et développement durable*) ; de communautés autochtones et locales (région andine, Asie), et d'experts.
- ◆ Mise en œuvre de mesures réglementaires, législatives et institutionnelles pour favoriser le tourisme culturel et meilleure sensibilisation des professionnels du tourisme et des touristes (surtout les jeunes) aux enjeux culturels du tourisme.
- ◆ Lancement de trois projets pilotes associant réflexion et action en direction de populations vulnérables en ce qui concerne l'impact du tourisme (populations autochtones de la région andine et d'Afrique), ainsi que dans la sous-région des Caraïbes.

## Axe d'action 2. Promotion des arts et de l'artisanat

04302

Budget ordinaire	
● Activités :	1 318 100 \$
Extrabudgétaire :	1 000 000 \$

**Antécédents.** L'importance que l'UNESCO accorde au développement de la créativité apparaît bien aux articles 7 et 8 de la Déclaration sur la diversité culturelle et dans son Plan d'action. Elle concerne différents aspects : condition de l'artiste, promotion de réseaux, formation, développement de l'échange d'information et mise en valeur des disciplines à travers le monde au moyen, par exemple, de la création sur l'Internet de deux annuaires mondiaux l'un sur la musique et l'autre sur la poésie et contenant les activités de plus de cent pays. A une époque où la création artistique est conçue, chaque jour davantage par des collectifs d'artistes et où les festivals et manifestations artistiques se multiplient dans les pays en développement, un enseignement spécifique est également apparu comme devant s'imposer en la matière. Des bourses et voyages d'études en liaison avec le Fonds international pour la promotion de la culture (FIPC) et l'attribution du Prix UNESCO pour la promotion des arts correspondent à ce besoin, de même, pour une part, que la collaboration menée avec les trois grandes ONG artistiques (PEN International, CIM et ITI). Une évaluation sexennale réalisée en 2001 a bien montré l'importance de leurs réseaux pour favoriser l'essor de la vie artistique nationale et régionale. D'une manière générale, force est de constater que, si la conception et la réalisation de projets artistiques reste l'un des domaines les moins maîtrisés par les jeunes artistes et les promoteurs des arts dans les pays en développement, la pratique amateur des arts dans ces pays constitue à la fois un facteur de promotion de la diversité créatrice et une source de renouvellement des capacités nationales de création artistique.

D'après les conclusions du rapport d'évaluation du Programme de promotion de l'artisanat, cette initiative de l'UNESCO a suscité un intérêt pour des méthodes de formation plus novatrices que les programmes classiques de perfectionnement de courte durée. Par le biais d'une série d'ateliers sous-régionaux organisés au cours des deux derniers exercices biennaux (Asie centrale, Amérique centrale, Afrique de l'Ouest et centrale), l'UNESCO a mis au point une stratégie qui englobe la conception de produits nouveaux, le conditionnement, les techniques de commercialisation et la gestion des petites entreprises. Elle a aussi mené avec succès une action axée sur la formation des femmes et des jeunes aux métiers arti-

sanoux. L'introduction de l'artisanat dans le système scolaire s'est révélée efficace pour répondre à la nécessité d'améliorer la reconnaissance sociale des artisans et de promouvoir la créativité des jeunes générations. Le prestige qui entoure le Prix UNESCO, fort convoité de l'artisanat, a contribué à ouvrir de nouvelles portes à des artisans. Le concours de mode « Design 21 », récemment étendu aux mobiliers et accessoires pour la maison, a placé sur le devant de la scène des centaines de jeunes stylistes.

**Stratégie.** L'action en faveur de la créativité artistique comprendra : (i) l'organisation d'ateliers de réflexion et de formation nationaux pour la conception de projets et d'événements culturels et artistiques ; (ii) la prise en charge de voyages d'études et de prospection auprès des bailleurs de fonds et organismes de financement ; (iii) l'attribution de bourses d'études de courte durée pour une formation académique spécialisée, en liaison avec le FIPC ; (iv) l'organisation de séminaires et de cours de formation, surtout consacrés aux techniques artistiques appartenant aux traditions culturelles des États et à leur patrimoine immatériel ; et un appui aux manifestations culturelles et artistiques organisées aux niveaux régional et international par l'attribution de *Prix UNESCO pour la promotion des arts*. Elle comportera aussi une coopération étroite avec les trois grandes ONG artistiques (PEN International, CIM et ITI) et leurs réseaux. En ce qui concerne le renforcement des capacités endogènes de protection et de gestion collective des droits des auteurs et des artistes, voir les dispositions prévues dans le cadres du programme IV.1, axe d'action 4.

Dans le domaine de l'enseignement artistique, et suivant la stratégie de l'Organisation pour le suivi du Plan d'action de Dakar, quatre démarches complémentaires seront retenues : l'élaboration de programmes-cadres d'enseignement artistique, par région, pour le cycle primaire et secondaire de l'éducation de base en liaison avec le suivi de la Recommandation sur la condition de l'artiste (1980) et le Congrès mondial sur la condition de l'artiste (1997) — voir supra les dispositions du programme IV.1, axe d'action 4 —, à travers l'organisation de trois réunions régionales d'experts ; ces programmes étant destinés à aider les États à intégrer l'éducation artistique dans le système éducatif comme moyen d'ancrer solidement l'identité et d'assurer un développement culturel endogène, l'enrichissement régulier sur l'Internet des bonnes pratiques d'éducation artistique dans les domaines de la musique, des œuvres plastiques et des arts du spectacle et la réalisation d'expériences pilotes auprès des États membres pour tester la pertinence des programmes d'enseignement définis au niveau régional par les experts et les éducateurs pour les différentes matières artistiques.

Dans le domaine de l'artisanat, le programme sera centré sur la formation de formateurs, assortie d'activités pratiques, et l'accent sera mis tout particulièrement sur les nouveaux designs et les nouvelles techniques d'organisation. Un autre axe prioritaire du programme sera constitué par la diffusion des meilleures pratiques identifiées et la création de bases de données. Le projet *L'artisanat dans les écoles et les instituts de design* vise à faire une plus large place aux activités artisanales dans les programmes scolaires. Il est également destiné à mettre en relief le rôle et la place des artisans dans la communauté en les faisant participer à ce programme. Des ateliers d'échanges entre artisans et jeunes élèves des instituts de design sont prévus en vue de favoriser les interactions et de stimuler la créativité, sur le modèle du National Institute of Fashion Technology (NIFT). Le programme d'artisanat tendra aussi à favoriser les créations de qualité dans le domaine de l'artisanat et du design et leur accès à un public plus large hors de leur région d'origine. Le concours pour le prix UNESCO de l'artisanat sera organisé dans le cadre de foires/expositions artisanales régionales. Le concours et l'exposition « Design 21 » seront financés sur des ressources extrabudgétaires.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promotion des arts et de la créativité artistique assurée en valorisant la palce des métiers artistiques dans l'économie, l'ouverture aux jeunes des milieux défavorisés, la sensibilisation du public, la formation des artistes et la coopération avec les organisations professionnelles notamment par : (i) la formation d'artistes africains aux implications économiques des métiers artistiques ; (ii) la réalisation de projets artistiques destinés à intéresser à l'art et à la culture des jeunes de milieux défavorisés ; (iii) le soutien aux arts vivants par l'attribution du Prix UNESCO pour la promotion des arts, dans le cadre de manifestations artistiques internationales, grâce à un financement extrabudgétaire ; (iv) le développement de l'annuaire mondial (<http://www.unesco.org/poetry>) en vue notamment d'augmenter le nombre des pays qui participent à la Journée mondiale de la poésie ; (v) des rencontres interculturelles au profit de jeunes artistes par le biais de bourses d'études UNESCO/Aschberg (FIPC) et par la diffusion de bonnes pratiques de gestion culturelle, le FIPC se chargeant de désigner les ins-



titutions culturelles les mieux gérées dans le monde et d'évaluer leur souci de former des gestionnaires de la culture de régions différentes ; (vi) l'extension des réseaux de musiciens, de professionnels du théâtre et d'auteurs dans les pays en développement, l'organisation de réunions, de débats et de cours de formation en vue de fédérer les professionnels des métiers artistiques ainsi que la publication de revues, brochures et bulletins d'information, en anglais et français, relatifs à l'activité culturelle, sociale et économique, produits et diffusés par les trois ONG bénéficiant d'un accord-cadre (IIT, CIM et PEN International).

- ◆ Développement de l'éducation artistique encouragé par : (i) l'assistance aux États membres dans l'élaboration de programmes-cadres d'enseignement artistique par région, notamment dans les programmes scolaires, en priorité pour les pays les moins avancés et en renforçant la diffusion d'informations sur les expériences réussies, en particulier en Asie-Pacifique et en Europe de l'Est et centrale ; (ii) une aide apportée aux États membres pour la mise en œuvre de leurs programmes d'éducation artistique au niveau des établissements scolaires ; (iii) dans le cadre du projet pilote « L'artiste à l'école », un soutien à l'organisation d'ateliers avec des artistes et des créateurs en milieu scolaire dans les PMA ; (iv) une extension des « bonnes pratiques » publiées sur l'Internet dans le domaine de la musique et des arts plastiques.
- ◆ Mise à jour des compétences des artisans et promotion de l'artisanat de qualité en même temps que de l'impact socioculturel du secteur de l'artisanat par : (i) la diffusion sur l'Internet de matériels de formation pour les instituts et centres nationaux ; (ii) des stages de formation d'artisans qui exercent leur métier au niveau des sous-régions (Afrique centrale, pays lusophones, États andins, pays du Maghreb, Asie du Centre et du Sud-Est) ; (iii) la remise du Prix UNESCO de l'artisanat à des artisans créateurs au niveau des régions (Afrique, États arabes, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) et avec la participation des lauréats aux foires artisanales internationales ; (iv) l'accès de 65 jeunes stylistes au marché international (concours de mode « Design 21 ») ; la création de bases de données sur les liens entre activités artisanales et développement touristique ainsi qu'entre artisanats et environnement.

### Axe d'action 3. Contribution de la culture à la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique

04303

Budget ordinaire	
● Activités :	104 000 \$
Extrabudgétaire :	1 900 000 \$

**Antécédents.** L'expérience acquise par l'Organisation en matière de promotion de la lecture au cours des dernières années a confirmé la nécessité de renforcer ses efforts pour consolider les liens entre culture et éducation. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre d'initiatives ont été promues, telles que l'attribution du Prix UNESCO de la lecture pour enfants et adolescents au service de la tolérance (créé en 1995). Par ailleurs, dans le cadre du projet *SAP KAWI*, consacré à la conception de livres de vulgarisation scientifique pour les jeunes Africains, a été réalisée une collection complète d'ouvrages qui s'ajoute aux efforts de l'Organisation pour développer la lecture et valoriser la diversité culturelle. Le troisième volet de l'action menée par l'UNESCO pour sensibiliser à la lecture a été développé par le biais du programme *Livres pour tous*, associant la donation de livres en zones défavorisées à la recherche de nouvelles méthodes pour attirer les jeunes vers la lecture (bibliobus, malles pédagogiques). Depuis son lancement, le programme a mis en place plusieurs volets spécifiques de renforcement des plans de lecture dans cinq pays de l'Amérique latine (El Salvador, Nicaragua, Pérou, République dominicaine et Venezuela) à travers la création de bibliothèques et de salles de lecture, son programme de bibliobus, de *maletas viajeras* et d'ateliers de formation pour la promotion de la lecture par l'animation socio-culturelle. Or le renforcement de la lecture apparaît comme un des éléments nécessaires à la réalisation du Plan d'action de Dakar sur l'éducation pour tous.

**Stratégie.** Les efforts viseront à la mise en valeur des langues minoritaires et des langues locales pour la promotion du pluralisme linguistique et de valeurs universelles. Les livres pour la jeunesse continueront d'occuper une place importante dans le cadre du Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance et d'autres initiatives complémentaires. Les initiatives seront poursuivies pour favoriser l'accès à la connaissance scientifique par la lecture dans les langues africaines (projet *SAP KAWI*). Pour mener à bien sa stratégie, l'UNESCO s'efforcera de privilégier les nouvelles méthodes d'apprentissage tout en continuant à soutenir des initiatives endogènes d'apprentissage de la lecture. En vue de privilégier de nouvelles méthodes d'accès au livre, tout en continuant à soutenir des initiatives endogènes de développement de la lecture, l'UNESCO élaborera une stratégie destinée à mettre en place un réseau de partenaires dans le domaine de la donation de livres et de bibliothèques ambulantes, dont elle assurerait la coordination en amont, dans le cadre d'une nouvelle phase du programme « Livres pour tous ». Les efforts visant la situation des jeunes les plus défavorisés donneront également lieu à une coopération avec le CERLALC et à un projet expérimental en Afrique. En outre, des actions spécifiques seront consacrées au développement de la lecture chez les jeunes aveugles : une étude pour produire et diffuser en braille et un projet « Lire en braille » qui sera réalisé en liaison avec les activités consacrées à la traduction et à la connaissance des chefs-d'œuvre représentatifs de la littérature mondiale du programme VI.2, axe d'action 3. En ce qui concerne l'intégration de l'éducation artistique dans le système éducatif, voir supra les propositions formulées dans le cadre du programme IV.3, axe d'action 2.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Reconnaissance de la valeur d'œuvres de fiction consacrées aux valeurs de tolérance, paix et compréhension mutuelle par : (i) l'attribution du Prix UNESCO 2003 de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance ; (ii) la formation d'une vingtaine d'illustrateurs de livres de jeunesse par des financements extrabudgétaires.
- ◆ Renforcement et rénovations des pratiques de lecture dans les pays en développement, en particulier auprès des jeunes les plus défavorisés par : (i) la poursuite et l'achèvement de la traduction en langues autochtones africaines des ouvrages réalisés dans le cadre du projet *SAP KAWI* ; (ii) une seconde phase du programme « Livres pour tous », par l'identification de partenaires financiers pouvant assurer la soutien extrabudgétaire des opérations d'achat et transport des livres et des bibliothèques ambulantes, l'identification de relais opérationnels sur le terrain et de bénéficiaires actifs ; (iii) la réalisation d'une étude de cas en Amérique latine et d'une expérience novatrice dans un des PMA d'Afrique.
- ◆ Développement de la lecture chez les jeunes aveugles à travers le lancement du projet « Lire en braille » visant l'identification de modes efficaces de production et diffusion en braille, à partir d'études de cas dans les pays en développement ou en transition, et à l'amélioration de la connaissance des ouvrages traduits en braille et des possibilités de traduction suivant cette méthode.

## Projets relatifs aux thèmes transversaux

0440

Budget ordinaire

- Activités : 1 430 000 \$
- Décentralisation : 78,4 %

04400

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs au thème transversal « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » ;
- b) à définir des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier de l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 1 430 000 dollars pour les coûts de programme.

04401

Les projets décrits ci-après, et les allocations budgétaires correspondantes, ont été rattachés au grand programme IV parce que leur thématique et leur orientation fondamentales se rapportent à la culture. Ils ont été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et/ou bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne leur administration. Les membres de chacune des équipes intersectorielles en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une liste récapitulative de tous les projets relatifs aux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001). D'importants efforts sont faits pour obtenir de bailleurs potentiels qu'ils versent des fonds extrabudgétaires qui permettent de donner à ces projets un impact maximal.

### ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

04410

Budget ordinaire

- Activités : 1 430 000 \$
- Décentralisation : 78,4 %

### Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement

04411

Budget ordinaire

- Activités : 245 000 \$

**Objectifs.** Identifier des zones où un tourisme durable sur les plans culturel et environnemental pourrait être développé dans des régions rurales montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya, riches de nombreuses cultures traditionnelles et minoritaires et d'une forte diversité biologique ; y promouvoir des pratiques optimales ; explorer des modèles de développement touristique durable propres à créer

des activités génératrices de revenus, afin de contribuer à réduire la pauvreté des populations montagnardes.

**Résultats escomptés.** Définition de « bonnes pratiques » de gestion du tourisme de montagne utilisables dans des régions comparables ; développement du jumelage de régions en vue de l'extension de ces pratiques ; élaboration et diffusion de recommandations sur le développement de l'écotourisme culturel qui tiennent compte de la situation écologique et des aspects de la culture qui lui sont liés ; réalisation de recherches participatives et recueil d'informations dans les communautés montagnardes ; renforcement des capacités de gestion du tourisme de montagne ; création d'un site Web sur « L'écotourisme culturel en Asie centrale/dans l'Himalaya ».

## Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara

04412

Budget ordinaire

● Activités : 150 000 \$

**Objectifs.** Favoriser une coopération sous-régionale entre les États membres concernés (Algérie, Égypte, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad, Tunisie) pour l'élaboration de principes stratégiques, de recommandations et pour la mise en œuvre de « bonnes pratiques » en matière de tourisme ; aider à l'élaboration d'un instrument international/accord de coopération pour développer le tourisme au Sahara, conçu comme un outil pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et le développement économique, social et culturel des populations locales ; contribuer à l'étude et à la protection du patrimoine culturel (art rupestre, sites archéologiques, villes, etc.) et naturel, et inciter les États membres concernés à formuler des stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté intégrant les connaissances et les savoirs traditionnels.

**Résultats escomptés.** Réalisation d'études de faisabilité et identification des thèmes de recherche ; constitution d'un comité international du projet réunissant responsables nationaux, associations d'ONG, spécialistes de la culture, des sciences écologiques et des sciences humaines pour définir des approches communes ; élaboration d'un projet d'accord de coopération et définition de mesures de protection du patrimoine et de promotion d'un tourisme de qualité bénéficiant au développement local.

## Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites

04413

Budget ordinaire

● Activités : 345 000 \$

**Objectifs.** Permettre aux populations locales de demeurer dans leur habitat traditionnel, moyennant une amélioration des logements et de l'assainissement, et préserver de la sorte l'authenticité des sites en vue de promouvoir un tourisme socialement équitable ; mobiliser les dirigeants locaux et les équipes des projets ; effectuer des études juridiques sur les droits fonciers, la réglementation urbaine, la conservation et la planification du développement ; en diffuser les résultats.

**Résultats escomptés.** Réalisation d'études sur la faisabilité de programmes de subvention et de micro-crédit s'appuyant sur des enquêtes socio-économiques ; création d'associations locales des groupes cibles ; amélioration des conditions de vie sur chacun des sites pilotes ; formation des groupes cibles leur conférant des compétences utilisables (en matière de techniques artisanales, de santé, d'éducation) et adaptées aux possibilités d'emploi locales ; réalisation d'un reportage vidéo/photographique sur la vie des communautés.

## L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres

04414

Budget ordinaire

● Activités : 395 000 \$

**Objectifs.** Former les enfants et les adolescents pauvres et défavorisés à l'artisanat traditionnel dans le cadre des programmes scolaires normaux et leur offrir par là même des possibilités concrètes d'accéder plus tard à une activité génératrice de revenus et n'exigeant qu'un investissement minime ; transmettre aux élèves des compétences pratiques tout en leur faisant connaître leur patrimoine culturel, les savoir-faire locaux et leur environnement culturel et naturel ; améliorer la situation des artisans — des femmes en particulier — en les intégrant au système d'enseignement et en valorisant leurs connaissances et compétences traditionnelles.

**Résultats escomptés.** Développement des capacités et des compétences d'enfants et de jeunes marginalisés concernant les artisanats traditionnels, ce qui leur ouvrira de meilleures perspectives d'emploi ; sensibilisation des enseignants, des directeurs d'écoles, des élèves, des parents et de la communauté à la valeur et à la richesse des arts et de l'artisanat traditionnels, ce qui renforcera leur identité culturelle ; reconnaissance et valorisation des artisans au sein des communautés ; meilleure intégration des artisans locaux à la vie des communautés ; sensibilisation du public par des expositions et la diffusion de produits médiatiques sur le projet ; diffusion des « meilleures pratiques » et de principes directeurs concrets pour en assurer la reproductibilité.

## Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable

04415

Budget ordinaire

● Activités : 295 000 \$

**Objectifs.** Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique dans les Caraïbes en formant des jeunes en difficulté en vue de mettre en valeur des sites naturels et culturels dans des communautés choisies comme pôles d'activités touristiques locales durables ; dispenser une formation à la lecture, à l'écriture et au calcul, et visant à promouvoir l'équité entre les sexes et la paix ; élaborer des matériels documentaires tels que des productions vidéo ; promouvoir l'entretien des sentiers et préserver l'environnement ; développer la prévention des catastrophes ; assurer la création de réseaux électroniques et le développement d'activités économiques appropriées, y compris par le recours au micro-crédit.

**Résultats escomptés.** Jeunes arrachés à la pauvreté et aux risques inhérents à leurs conditions d'existence ; tourisme culturel/écotourisme mis en œuvre avec succès sur plusieurs sites ; recueil d'une information documentée sur les sites ; établissement de documents d'orientation ; progrès dans la mise en œuvre de la Convention pour la protection du patrimoine mondial.

## Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

**04501**

Dans le cadre du grand programme IV, y compris les projets transversaux, l'UNESCO continuera de renforcer ses partenariats avec des institutions multilatérales et bilatérales ainsi qu'avec des donateurs du secteur public et du secteur privé pour élaborer et réaliser des programmes et activités dans les domaines prioritaires. En particulier, en ce qui concerne l'action normative dans le domaine de la culture, l'UNESCO, s'appuyant sur ses bureaux régionaux ou chargés d'un groupe de pays, renforcera sa coopération avec ses partenaires traditionnels — États parties aux différentes conventions, ministères de la culture, commissions nationales et donateurs bilatéraux, et aussi organes consultatifs spécialisés et administrations nationales, conventions et entités internationales compétentes en matière de conservation et notamment en ce qui concerne la protection et la conservation du patrimoine culturel (ICOMOS, ICCROM, UICN, WCMC, NWHO, OVPM, FIAP, Convention sur la biodiversité, RAMSAR, CITES, entre autres). La coopération avec les universités et les partenaires privés pour forger de nouvelles alliances, en particulier en ce qui concerne la préparation et la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (1972). L'UNESCO continuera également son action en vue de mobiliser des fonds publics et privés au bénéfice des campagnes internationales de sauvegarde en cours. De nouveaux partenariats seront par ailleurs recherchés avec des fondations privées et des fonds tels que le Fonds mondial des monuments et le Getty Trust.

**04502**

Un effort particulier sera fait pour développer la coopération dans les deux domaines prioritaires que sont la lutte contre le trafic illicite des biens culturels et la protection du patrimoine culturel subaquatique, en particulier avec les ministères de la culture, des affaires étrangères et de la justice, l'Autorité internationale des fonds marins, l'Organisation douanière mondiale, le Comité international du Bouclier Bleu et l'Association de droit international.

**04503**

Des partenaires institutionnels multilatéraux comme le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, l'Association mondiale du tourisme, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe coopéreront avec l'UNESCO en particulier pour l'exécution de projets concernant la revitalisation des centres historiques urbains, la restauration des patrimoines endommagés par des conflits armés, la préservation des sites culturels et naturels — inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial — et la protection et la transmission du patrimoine culturel immatériel. Ces partenaires constituent également des alliés précieux pour l'échange d'expertise destiné à renforcer les capacités des États membres.

**04504**

La coopération passera aussi par le renforcement des réseaux de recherche spécialisés en vue d'inventorier, de protéger et de transmettre le patrimoine culturel immatériel. En ce qui concerne la protection de ce patrimoine, de nouveaux fonds-en-dépôt bilatéraux seront constitués avec le concours d'institutions internationales comme l'ANASE, l'ALECSO, la Fondation Asie-Europe, l'OUA, la CEDEAO, la SADC, l'OEA, le MERCOSUR, le CARICOM, le Parlement andin et des ONG internationales concernées comme le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. Il sera fait de plus en plus appel à des partenaires privés comme les sociétés Microsoft et Sony et la Fondation Toyota pour soutenir la stratégie de l'Organisation dans ce domaine.

**04505**

L'UNESCO développera ses partenariats avec des institutions multilatérales et bilatérales tant du secteur public que privé en vue de renforcer son action dans le domaine de la formation des artistes et des spectacles vivants, en particulier par le biais du Fonds international pour la promotion de la culture, d'encourager le développement des industries culturelles endogènes et de préserver et favoriser la diversité des biens et services culturels sur le marché mondial. Les partenaires privés et les institutions nationales seront associés à la mise en œuvre du projet spécial *Alliance globale pour la diversité culturelle*.

**04506**

En collaboration avec ses institutions multilatérales et bilatérales, l'UNESCO continuera à fournir une expertise scientifique et technique pour l'élaboration de politiques culturelles dans des domaines tels que la collecte et l'analyse des statistiques culturelles (en coopération avec les instituts nationaux spécialisés) la formation à la protection du droit d'auteur et l'aide à la création. De nouveaux partenariats

seront instaurés avec le secteur privé pour favoriser le développement d'entreprises culturelles, en particulier en ce qui concerne la production et la diffusion de l'artisanat et l'industrie du tourisme.

**04507**

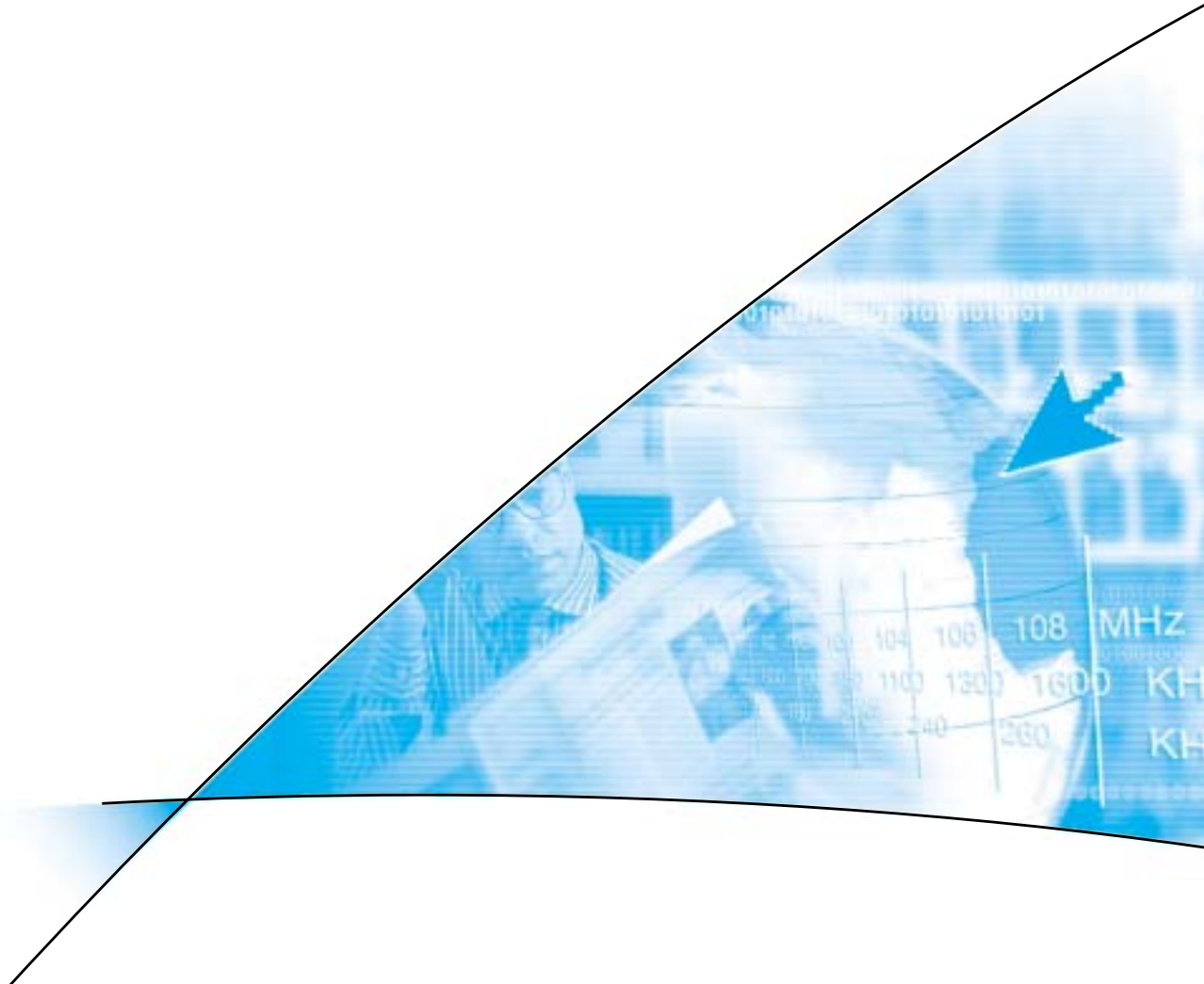
Les fonds-en-dépôt et la coopération financière avec les autres organismes des Nations Unies demeureront une modalité privilégiée de mise en œuvre de ces projets. En même temps, les unités hors Siège veilleront à l'inclusion d'objectifs culturels dans les stratégies nationales élaborées dans le cadre de l'UNDAF (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement).



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

# Grand programme V

## *Communication et information*





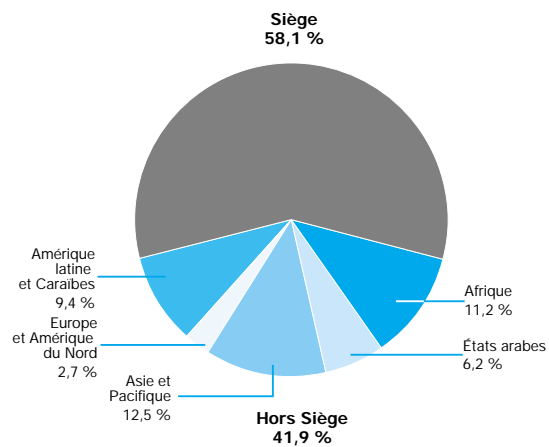
## GRAND PROGRAMME V

# Communication et information

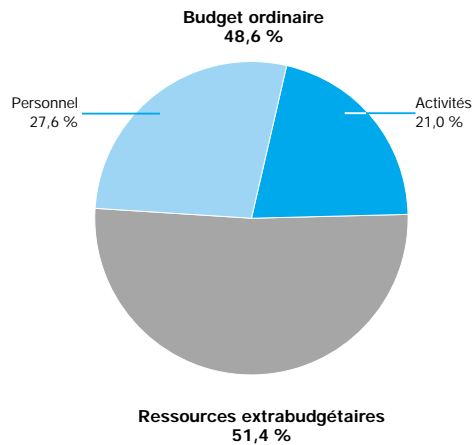
05001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Programme				
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$	\$	\$
Grand programme V	18 786 600	14 068 800	209 200	33 064 600	35 000 000

### DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



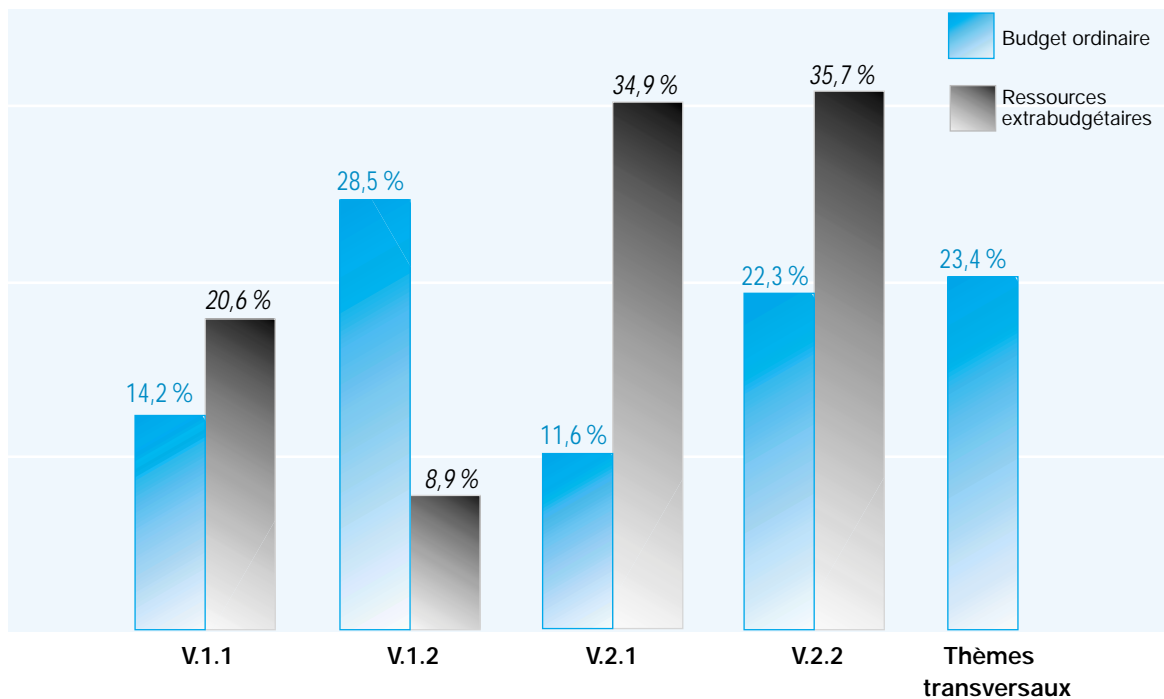
### RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



05002

Grand programme V		Activités du budget ordinaire	Ressources extra-budgétaires
		\$	\$
<b>Programme V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public</b>			
Sous-programme V.1.1	Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir	1 997 300	7 200 000
Sous-programme V.1.2	Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir	4 004 000	3 100 000
Total, Programme V.1		6 001 300	10 300 000
<b>Programme V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication</b>			
Sous-programme V.2.1	Liberté d'expression, démocratie et paix	1 634 200	12 200 000
Sous-programme V.2.2	Renforcer les capacités de communication	3 143 300	12 500 000
Total, Programme V.2		4 777 500	24 700 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>			
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté		400 000	-
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir		2 890 000	-
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux		3 290 000	-
<b>31 C/5 approuvé - Total activités, Grand programme V</b>		<b>14 068 800</b>	<b>35 000 000</b>

### RÉPARTITION DES CRÉDITS DU BUDGET ORDINAIRE ET DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS



# Communication et information

**05003** L'information et la communication sont dorénavant des enjeux majeurs pour l'ensemble des peuples et des nations de notre planète, non seulement pour le développement et la paix, mais aussi pour la construction d'une société humaine plus juste et plus solidaire. La capacité des nations à générer du savoir par la recherche scientifique et les productions culturelles, à le transmettre par l'éducation formelle, informelle, initiale ou permanente, et à le partager par le biais des médias et des systèmes d'information varie considérablement d'un pays à l'autre. L'élargissement de la fracture numérique vient se superposer au « fossé du développement », engendrant de nouvelles formes d'exclusion et de marginalisation. Dans le contexte nouveau de la mondialisation, l'accès aux ressources d'information, la liberté d'expression, la participation citoyenne des acteurs de la société civile, la préservation de la diversité culturelle, la coexistence d'un service public de radio-télévision et d'industries de la communication et de l'information appartenant au secteur privé, l'insuffisance des ressources financières et matérielles pour le développement des médias dans de nombreux pays en développement, et les finalités mêmes de la société de la connaissance, constituent autant de défis dont l'ampleur ne peut être ignorée.

**05004** Le grand programme V s'efforce d'atteindre les objectifs stratégiques 10 à 12 figurant dans le chapitre « Communication et information » de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé), ainsi que ceux qui concernent les deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir ».

**05005** L'une des missions essentielles de l'UNESCO est de favoriser la libre circulation des idées et l'accès universel à l'information et de contribuer au renforcement des capacités de communication et d'information pour autonomiser les communautés et les citoyens et permettre leur participation effective à la vie démocratique des sociétés. S'inscrivant dans la ligne des objectifs définis dans la résolution (juillet 2000) du Conseil économique et social sur « le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'une économie mondiale fondée sur le savoir » ainsi que dans la Déclaration de l'Assemblée du millénaire, l'UNESCO contribuera à la réalisation des engagements pris au niveau mondial. Elle s'appuiera sur un large éventail de partenaires, notamment l'UIT et l'OMPI et, conformément à sa mission éthique, s'emploiera à encourager le débat et la réflexion au plan international concernant l'impact de la mondialisation sur l'accès aux services d'information et les processus de communication. Elle contribuera aussi à évaluer les mécanismes existants ou à créer pour promouvoir un accès universel à l'information et à la communication et favoriser l'expression de la diversité linguistique et culturelle dans la société du savoir. A cet égard, il a été décidé que le programme « Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public » constituerait la priorité principale pour 2002-2003 et bénéficierait d'une augmentation de 31,6 % par rapport aux crédits correspondants alloués dans le 30 C/5. Les autres priorités sont reflétées dans les divers sous-programmes.

**05006** Face à ces défis, le grand programme V offre une présentation tout à fait nouvelle des activités de l'UNESCO dans ces domaines, à la fois plus concentrée et plus pertinente. Le programme I est entièrement consacré aux défis de l'émergence d'une société de l'information et aux risques de l'aggravation de la fracture numérique. Le programme II se situe plus dans la continuité et, conformément au mandat de l'Organisation, vise à promouvoir la liberté d'expression et aider au renforcement des capacités en communication.

**05007** Le programme I est lui-même divisé en deux sous-programmes articulés de manière à organiser une action cohérente à l'échelle internationale. Le sous-programme I.1 est constitué de trois volets complémentaires portant sur l'action internationale. Le premier volet est le nouveau programme Information pour tous (IPT) mis en place en 2001. Ce programme encouragera la coopération internationale et le partenariat et appuiera la mise au point de stratégies, de méthodes et d'outils communs pour construire « une société de l'information pour tous », réduire la fracture numérique et mettre les nouvelles techniques numériques à la portée de tous. L'IPT a spécifiquement pour objectifs de promouvoir la réflexion et le débat à l'échelon international, d'élargir l'accès à l'information du domaine public et de préserver l'information, d'appuyer la formation, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie dans le domaine des TIC, et d'encourager la production de contenus locaux et d'un savoir autochtone. L'IPT formera le cadre général de l'action de l'UNESCO non seulement pour le grand programme V, mais aussi, de par son caractère intersectoriel, pour les autres activités de l'Organisation relatives aux nouvelles technologies et à la transition vers la société du savoir. La réflexion sur les enjeux éthiques liés aux avancées des TIC, la participation de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information (Genève, 2003 ; et Tunis, 2005), et le renforcement de l'Observatoire de l'UNESCO sur la société de l'information et du savoir constituent le second volet de ce sous-programme et fourniront un repère essentiel pour l'action internationale à cet égard. En menant un large processus de consultations avec l'ensemble des régions et de nombreuses ONG, l'UNESCO peut apporter une contribution unique à la définition d'objectifs internationaux relatifs à la fracture numérique dans lesquels entrent en jeu la société civile, les associations professionnelles concernées et les régions du monde les plus défavorisées. Le troisième volet concerne la mise en place par l'UNESCO d'un portail de la connaissance qui privilégie la définition et la diffusion d'un contenu diversifié directement lié aux domaines de compétence de l'UNESCO, en s'appuyant fortement sur le domaine public (qui a un rôle essentiel à jouer dans l'accès à l'information, aux activités éducatives et au renforcement des capacités) et en favorisant la diversité culturelle et linguistique. Elle établira des alliances stratégiques et une coopération avec d'autres projets similaires, comme le portail pour le développement de la Banque mondiale. L'UNESCO poursuivra également son action pour rendre accessibles des logiciels libres en exploitant son immense réseau international.

**05008** Les quatre composantes du sous-programme I.2 visent un nombre limité d'actions bien précises qui peuvent être reproduites et qui ont des chances d'avoir un effet multiplicateur important. En premier lieu, l'UNESCO montrera que l'accès à l'information dans et à travers le domaine public est une priorité absolue d'intervention face à la fracture numérique. L'UNESCO poursuit une stratégie de promotion de l'accès au domaine public par des mesures visant à numériser davantage de matériels, un assouplissement juridique, la définition de cadres communs d'action, ainsi que par la création de réseaux de serveurs donnant accès aux gisements d'informations du domaine public (informations produites par les organisations publiques, patrimoine documentaire), ainsi que par la constitution de bibliothèques virtuelles. Le programme Mémoire du monde, dont le rôle essentiel (appuyer la préservation du patrimoine documentaire de l'humanité et en assurer la diffusion et l'accessibilité) est bien

établi, mettra l'accent sur la concertation et l'action régionale tout en poursuivant les fonctions normatives indispensables. En second lieu, la promotion du service public de radiotélévision visera à renforcer le rôle essentiel de tels services dans nos sociétés contemporaines, à la fois pour préserver les identités culturelles, fournir des contenus éducatifs, récréatifs et informationnels de qualité et contribuer au développement et à la préservation de l'identité des communautés qu'il dessert. Face à la tendance récente à la privatisation croissante des contenus et à l'émergence des nouveaux médias électroniques, l'UNESCO aidera à déterminer les moyens par lesquels la radiotélévision de service public peut servir l'intérêt général et promouvoir le bien commun. En troisième lieu, l'UNESCO visera à renforcer le rôle des bibliothèques, des archives, des services et des réseaux d'information et des centres communautaires multimédias dans la société de l'information en tant que points d'accès essentiels au domaine public. L'accent sera mis sur le renforcement des réseaux régionaux, en mettant à profit le potentiel des nouvelles technologies, le rôle pilote des centres communautaires multimédias dans l'utilisation des technologies de l'information en milieu rural et la combinaison de médias traditionnels et nouveaux (par exemple la consultation de l'Internet par le biais de la radio) et, en amont, sur le travail méthodologique ayant pour but de développer de nouvelles politiques et de nouvelles pratiques pour intégrer les avancées technologiques. Enfin, la formation s'appuiera sur les réseaux existants et en développement, notamment celui d'INFOJEUENESSE ainsi que le réseau des chaires UNESCO/ORBICOM, pour promouvoir la formation à distance et les modules d'enseignements virtuels.

**05009** Le programme II prolonge et renforce l'action lancée en 1989 avec la nouvelle stratégie de la communication. Il regroupe deux composantes essentielles du mandat de l'UNESCO, la promotion de la liberté d'expression, d'une part, et, d'autre part, le développement de la communication. Le premier de ces sous-programmes a fait l'objet d'une action régionale systématique depuis 1991, qui sera suivie par des actions de sensibilisation à plusieurs niveaux : au niveau international, par la journée mondiale sur la liberté de la presse et la remise du prix mondial UNESCO/Guillermo Cano pour la liberté de la presse, et, aux niveaux régional et national, par la formation des professionnels des médias, l'aide à la formulation de législations nationales des médias conformes aux idéaux démocratiques et des interventions ponctuelles en cas de violations graves des principes de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. A l'instar de ce qui s'est fait dans le passé dans la région des Grands Lacs, l'ex-Yougoslavie ou le Timor-est, l'intervention d'urgence constituera un autre mode d'action privilégié dans les zones de conflit, de postconflit ou les pays en transition, avec pour objectif l'assistance aux médias indépendants soucieux de diffuser une information non partisane.

**05010** Le second sous-programme a trait au renforcement des capacités en matière de communication en poursuivant l'action du Programme intergouvernemental pour le développement de la communication (PIDC) créé en 1980 afin de développer la coopération et l'assistance internationales pour développer les infrastructures et les compétences en matière de communication dans le cadre de projets spécifiques, et de réduire l'écart entre différents pays dans le domaine des médias en faisant appel à des financements publics et privés librement consentis pour mettre en œuvre des projets de promotion des médias dans les pays en développement, et en soutenant la liberté, le pluralisme et l'indépendance des médias. L'action du PIDC a été de plus en plus marquée par les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication. Ces dernières font désormais partie intégrante, même à titre complémentaire, du paysage médiatique, sans pour autant se substituer à la presse écrite, à la radio et à la télévision dont le rôle reste essentiel pour la cohésion sociale, la diversité linguistique et culturelle et la participation citoyenne. Il s'agira donc de contribuer à

un travail sur le terrain de formation bien ciblé, notamment pour les femmes et les jeunes d'une part, et, d'autre part, de renforcement des capacités de production et de diffusion dans les zones les plus défavorisées. Les réseaux et les communautés virtuelles, s'adressant aux femmes et aux jeunes notamment, seront un instrument d'action privilégié à cet égard, ainsi que les centres communautaires multimédias. Enfin, la formation des professionnels de la communication, par le biais d'actions de courte durée, mettra l'accent sur l'utilisation des TIC et leur impact sur les pratiques professionnelles. Le réseau ORBICOM et la collaboration avec les institutions existantes seront les instruments privilégiés de ces interventions.

**05011** Le plan d'action du grand programme V vise à mettre en œuvre les résolutions de programme adoptées par la Conférence générale, dont le texte est reproduit au début de chaque sous-programme correspondant et des projets relatifs aux thèmes transversaux relevant de ce grand programme (paragraphe 05110, 05120, 05210, 05220 et 05400), ainsi que les résolutions ci-dessous :

33. Promotion et usage du multilinguisme et accès universel au cyberspace
34. Préservation du patrimoine numérique
40. Le développement durable et le Sommet de Johannesburg, 2002

dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale.

Le plan d'action prend également en compte les projets de résolution relatifs à ce grand programme qui ont été approuvés par la Conférence générale.

## Programme V.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 158 ; 161-164 ; 167-169 ; 171

# Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public

05100

Budget ordinaire	
● Activités :	6 001 300 \$
● Décentralisation :	42,2 %
Extrabudgétaire :	10 300 000 \$

### V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir

0511

Budget ordinaire	
● Activités :	1 997 300 \$
● Décentralisation :	35,3 %
Extrabudgétaire :	7 200 000 \$

05110

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
  - (i) de faire du programme Information pour tous une plate-forme intergouvernementale pour un débat international sur les politiques à suivre et les orientations de l'action ainsi qu'un cadre pour une coopération et des partenariats internationaux et régionaux visant à concourir à la réduction de la fracture numérique et au développement durable ;
  - (ii) de stimuler la réflexion internationale sur les enjeux éthiques liés aux progrès des TIC ; de participer, en étroite collaboration avec l'Union internationale des télécommunications, à la préparation et aux débats du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en 2003, notamment en organisant des consultations avec la société civile et au niveau régional - une attention particulière étant accordée à l'Afrique - et de contribuer de la sorte à la formulation du plan d'action du Sommet ;
  - (iii) d'élaborer une contribution significative de l'UNESCO au Sommet mondial sur la société de l'information et de rechercher également des soutiens extrabudgétaires à cette fin ;
  - (iv) de mettre en place le portail UNESCO de la connaissance en étroite coopération avec d'autres partenaires, dont la Banque mondiale, et développer les progiciels CDS/ISIS et IDAMS ainsi que l'Initiative B@bel ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 997 300 dollars pour les coûts de programme, de 3 774 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 38 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Établissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme « Information pour tous »

05111

Budget ordinaire	
● Activités :	320 300 \$
Extrabudgétaire :	1 200 000 \$

**Antécédents.** La coopération intellectuelle internationale revêt une importance capitale dans un monde dont l'évolution est marquée par les progrès rapides des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la convergence accrue de toutes leurs applications. Les conséquences de ces progrès, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, touchent directement ou indirectement, et ce de façons très diverses, tous les États membres, le public et le privé, les groupes et les personnes. La convergence technologique croissante de l'information et de l'informatique ne conduit pas nécessairement le monde à partager des valeurs éthiques, culturelles et sociales, pas plus qu'elle n'assure équitablement à tous l'accès à l'information. C'est pourquoi il faut que les populations des pays en développement en particulier, acquièrent la capacité de participer pleinement à la vie de la société du savoir et de profiter au maximum de moyens d'accès à l'information à la fois efficaces et économiques.

**Stratégie.** Le programme « Information pour tous », mis en place en 2001, est un volet essentiel de la stratégie menée par l'UNESCO pour concourir à la réduction de la fracture numérique, comme indiqué dans la Stratégie à moyen terme. Ce nouveau programme constitue une plateforme intergouvernementale pour un débat international sur les politiques à suivre et les orientations de l'action à mener en vue de préserver l'information et de permettre à tous d'accéder à celle-ci, s'agissant, en particulier de l'information du domaine public, l'objectif étant de garantir la liberté d'expression quand il est fait usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'assurer la participation de tous à la société du savoir qui se met en place et de faire face aux conséquences éthiques, juridiques et sociétales du progrès des TIC. Le programme intersectoriel de l'UNESCO « Information pour tous » offre un cadre à la coopération et aux partenariats internationaux et régionaux, et souligne que le domaine public est la clé de l'élargissement de l'accès à l'information, aux activités éducatives et au renforcement des capacités. S'appuyant sur les principes énoncés dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le programme concourt à la mise au point de stratégies, de méthodes et d'outils communs pour la construction d'une société du savoir juste et équitable et en particulier l'élaboration de principes directeurs pour l'accès universel à l'Internet conformes au principe universellement reconnu du respect de la liberté d'expression. L'IPT et le PIDC assureront la coordination des activités des projets relatifs à l'amélioration de l'accès des médias aux TIC.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la coopération internationale en vue de la construction d'une société de l'information pour tous dans le cadre du programme Information pour tous par :
  - l'élaboration de stratégies, de méthodes et d'instruments ;
  - des travaux préparatoires en vue de la création de comités nationaux pour le programme Information pour tous ;
  - l'établissement de mécanismes d'identification, de financement, de mise en œuvre et d'évaluation des projets dans le cadre du programme Information pour tous.
- ◆ Dispositions visant à faciliter l'accès à l'information du domaine public et sa conservation par la rédaction de plusieurs principes directeurs et leur adoption par le Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous.



## Axe d'action 2. Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information

05112

Budget ordinaire	
● Activités :	718 000 \$
Extrabudgétaire :	500 000 \$

**Antécédents.** Vu l'incidence des TIC dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et en particulier les nouveaux défis éthiques, juridiques et sociétaux qui se posent à cet égard, l'UNESCO a entrepris une série d'activités sur la question depuis 1995, dont témoignent les conférences INFOéthique, les travaux de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), des forums de discussion, des réunions d'experts, ainsi que des publications. Par sa participation à la préparation et à la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information, l'Organisation s'efforcera de mettre en lumière l'importance de ces questions pour la société du savoir. Proposé lors de la Conférence de plénipotentiaires de 1998 de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Sommet mondial sur la société de l'information a été approuvé par le Comité administratif de coordination (CAC) en octobre 2000. L'objet principal de ce Sommet (Genève, 2003 ; et Tunis, 2005) est d'établir une vision et une compréhension communes de la société de l'information et de dresser un plan d'action stratégique et concerté. L'UNESCO participera activement à la préparation de cette grande manifestation internationale. L'observatoire international en ligne de l'UNESCO sur la société de l'information, établi en 1998 sur recommandation du Congrès INFOéthique 97, constituera un outil essentiel pour observer les principales tendances qui dominent dans la société de l'information et servira de plate-forme pour préparer la contribution de l'Organisation au Sommet. Ce sera également un des piliers du portail UNESCO de la connaissance sur l'Internet.

**Stratégie.** L'UNESCO appuie sa stratégie sur son vaste réseau de partenaires, en particulier sur les organisations non gouvernementales internationales et régionales ainsi que sur les associations professionnelles. Elle vise à s'assurer de la participation de la société civile en organisant des réunions préparatoires et en effectuant des études sur la nécessité d'offrir à tous pour un prix raisonnable un accès équitable à l'information — et en particulier à l'information du domaine public — et sur la protection et le respect de la dignité et de la vie privée des utilisateurs des TIC. Cette stratégie, qui sera mise en œuvre en liaison étroite avec les activités correspondantes des autres grands programmes, tendra aussi à favoriser une réflexion internationale et régionale sur une utilisation équitable des applications de la télématique, l'accès à des contenus de qualité et à l'information du domaine public ainsi que, en coopération avec l'OMPI, l'évolution des instruments juridiques tels que le droit de la propriété intellectuelle et l'élaboration de principes « d'usage loyal ». L'UNESCO s'emploiera également à faire valoir les besoins des pays en développement et des pauvres en information parmi les populations rurales, les femmes, les jeunes et les handicapés physiques. Les résultats de ces consultations seront rassemblés dans les documents de travail qui seront présentés au Sommet mondial sur la société de l'information pour discussion et intégration à son plan stratégique d'action. Toutes ces actions seront menées en étroite collaboration avec l'UIT et d'autres institutions du système des Nations Unies, et en consultation avec le Conseil économique et social. L'Observatoire international sur la société de l'information sera également un élément essentiel de cette stratégie dont l'action consistera essentiellement à rassembler et diffuser des informations pertinentes provenant des pays en développement et des pays en transition.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure compréhension à l'échelle mondiale des enjeux éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information.
- ◆ Définition d'une théorie et de principes communs relatifs à la société de l'information (comme le respect de la liberté d'expression dans le cyberspace, l'accès universel à l'information du domaine public, la diversité culturelle et linguistique) en vue de leur inclusion dans la Déclaration de principes et le Plan d'action qui seront adoptés par le Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003, Genève, Suisse), et en particulier :
  - organisation de plates-formes de discussion sur les points ci-dessus à l'intention des gouverne-

- ments, des organisations non gouvernementales et du secteur privé, afin de préparer leur contribution au Sommet ;
- rédaction de documents sur les avantages et les inconvénients de la société de l'information pour les pays et populations défavorisés, les jeunes et les femmes, ainsi que sur des thèmes soulevés dans le cadre d'INFOétique.
- ◆ Sensibilisation dans le monde entier aux questions liées à la société de l'information :
  - en assurant, dans les pays en développement et en transition, l'accès à l'information dont dispose l'Observatoire sur la société de l'information par le canal des médias traditionnels, des centres publics et communautaires et des services télématiques ;
  - par l'élargissement de la couverture de l'Observatoire en y incluant davantage d'informations provenant des pays en développement et des pays en transition ;
  - par l'établissement de quatre à cinq accords de partenariat régional pour la collecte et la diffusion de ces informations.

### Axe d'action 3. Portails mondiaux et outils méthodologiques

05113

Budget ordinaire	
● Activités :	959 000 \$
Extrabudgétaire :	5 500 000 \$

**Antécédents.** De nombreuses organisations internationales s'appêtent à créer rapidement des portails institutionnels ou thématiques sur l'Internet. L'UNESCO, dont une des missions essentielles que lui assigne son Acte constitutif est le partage de la connaissance, se doit également d'offrir un point d'accès interactif à l'information et au savoir, sous la forme d'un portail de la connaissance. Ce portail qui couvrira tous les domaines de compétence de l'UNESCO, offrira toute une gamme de contenus qui en feront un site de référence et un centre d'échange d'information numérique. Il servira également de plate-forme pour le renforcement de l'esprit collectif. L'UNESCO a su démontrer, à l'occasion de plusieurs projets, sa capacité d'offrir à certaines communautés professionnelles les outils numériques thématiques dont elles avaient besoin, tels que le portail des bibliothèques de l'UNESCO et le portail des archives de l'UNESCO, fonctionnant tous deux dans le cadre du WebWorld, le portail principal du Secteur consacré à la communication et à l'information.

Les nouvelles méthodes employées pour consulter, traiter et conserver l'information font surgir de nouveaux problèmes en matière de qualité, de fiabilité, de diversité et de validation de l'information. Il faut des outils pour faciliter l'accès à l'Internet, pour naviguer parmi la somme d'informations qu'il contient, pour valider l'information et créer des communautés d'utilisateurs qui disposent de moyens accrus d'échanger leurs connaissances et de constituer des réseaux. Outre les portails, les outils de gestion de l'information tels que les logiciels de gestion de bases de données et les outils d'analyse des données numériques facilitent beaucoup l'accès à l'information. L'UNESCO a une longue expérience de la mise au point et de la diffusion de ces outils et entend poursuivre son action plus avant, en se concentrant en particulier sur la mise au point d'applications dans de nouveaux « scripts » et de nouveaux langages, et sur l'utilisation de logiciels libres et gratuits à des fins scientifiques et pédagogiques.

**Stratégie.** La stratégie qui sera utilisée consiste à transformer WebWorld en un portail thématique étendu véritablement interactif qui offrira toute une gamme de services aux membres des communautés professionnelles, au secteur public et au secteur privé ainsi qu'aux particuliers qui s'intéressent aux questions de communication et d'information. Une évaluation du portail WebWorld sera menée durant l'exercice biennal pour juger des orientations retenues pour ce projet et de son efficacité. Les principaux objectifs stratégiques consisteront à développer des outils de mise en réseau sur la Toile pour favoriser la coopération entre professionnels et organisations, y compris dans le domaine des médias, et à resserrer la coopération régionale concernant la production et la validation des contenus. L'Observatoire sur la société de l'information, en sus du rôle qu'il jouera dans la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (voir paragraphe 05112), sera renforcé et deviendra un service mondial chargé d'observer et d'analyser les principales tendances à l'œuvre dans la société de l'information.

S'agissant des médias, WebWorld fournira des informations instantanées en ligne sur les fonctions et les domaines d'activité des organismes actifs dans ce domaine. Il constituera également une plate-forme de connexion entre les organisations du secteur des médias et les associations professionnelles, en particulier dans les pays en développement, propre à intensifier les coopérations et les synergies entre elles. WebWorld établira des partenariats avec d'autres portails, notamment ceux des ONG dont l'activité s'exerce dans le domaine de la communication et de l'information, ainsi qu'avec les services d'autres organismes du système des Nations Unies tels que le Global Development Gateway de la Banque mondiale, et il sollicitera des concours dans le secteur privé.

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Promotion et élargissement de l'accès interactif à l'information et du partage des connaissances par l'établissement sur l'Internet d'un portail qui offrira des services aux organismes professionnels, aux groupes et communautés de la société civile et facilitera leur mise en réseau :
  - en poursuivant le développement du portail WebWorld UNESCO/CI en tant que point d'accès au portail thématique du domaine de la communication et de l'information (médias, femmes, jeunesse, bibliothèques, archives, cybersécurité), et comme modèle de passerelle d'information interactive vers une information du domaine public linguistiquement et culturellement diversifiée ;
  - en perfectionnant la technologie des logiciels libres CDS/ISIS et IDAMS et en renforçant leur réseau de distribution ;
  - en favorisant la diversité linguistique sur l'Internet par l'élaboration de principes directeurs et de politiques, et par une aide à la mise au point d'outils multilingues.

## V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir

0512

Budget ordinaire	
● Activités :	4 004 000 \$
● Décentralisation :	45,6 %
Extrabudgétaire :	3 100 000 \$

05120

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme destiné à renforcer les ressources humaines nécessaires à la société du savoir, en s'employant :
- (i) à promouvoir la notion de domaine public en tant qu'élément essentiel pour faciliter l'accès à l'information et à mettre en œuvre des activités visant à rendre l'information accessible par le biais de collections numérisées et de sites Web, avec notamment le soutien du programme Mémoire du monde et de sa stratégie consistant à préserver le patrimoine documentaire mondial, y compris le patrimoine numérique et le patrimoine audiovisuel, tout en agissant pour le rendre largement accessible et le faire connaître, et à prendre des mesures pour que soient créés des répertoires numériques des publications, archives et documents de l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies ;
  - (ii) à œuvrer au développement de la radiotélévision de service public en soutenant des services nationaux de radiodiffusion publique indépendants sur le plan éditorial, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;
  - (iii) à renforcer le rôle des bibliothèques, archives, services et réseaux d'information et centres communautaires multimédias en tant que voies d'accès à la société du savoir ;
  - (iv) à contribuer à la formation de bibliothécaires, archivistes et spécialistes de l'informatique et des médias qui soient capables d'utiliser pleinement les technologies de l'information et de la communication, ainsi que de toutes les personnes concernées par l'image des médias sur certains groupes spécifiques (jeunes, femmes, minorités) ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 4 004 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 915 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 77 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde

05121

Budget ordinaire	
● Activités :	1 202 000 \$
Extrabudgétaire :	700 000 \$

**Antécédents.** La notion de service universel et le « droit de communiquer » sont au cœur des enjeux de la société de l'information. L'une des exigences fondamentales en la matière est un accès équitable et abordable à l'information, pierre angulaire de la liberté d'expression, de l'éducation de masse et d'une participation réelle des citoyens à la société civile, inscrits dans les articles 19 et 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La société de l'information doit avoir pour objectif ultime l'autonomisation

de tous les citoyens par l'accès à l'information, aux données et au savoir et leur utilisation. En dépit des progrès sensibles réalisés par le secteur privé, cet accès demeure encore limité, dans un grand nombre de pays et de régions, par les carences en matière d'infrastructures, d'outils numériques, de contenus, de capacités et de savoir-faire. Cette situation tend à creuser l'écart entre les info-riches et les info-pauvres, à freiner le progrès de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, ainsi qu'à faire obstacle à l'autonomisation, à la promotion de la diversité culturelle et à la gouvernance participative.

Le patrimoine documentaire mondial est également menacé et risque de disparaître sous l'effet de causes « naturelles ». Nombre de ressources culturelles, éducatives et scientifiques du monde sont de plus en plus couramment produites, diffusées et consultables sous forme numérique et non plus sur papier. Or, l'information numérique est sujette à l'obsolescence technique en même temps qu'à la dégradation matérielle. Ces problèmes seront abordés dans le cadre du programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO, dont l'objet est de préserver le patrimoine documentaire de valeur universelle tout en faisant en sorte que le plus grand nombre possible de personnes y aient accès. Au titre de ce programme, piloté par le Comité consultatif international, un Registre de la mémoire du monde a été établi, dont le rôle peut être comparé à celui de la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs normes techniques et bases de données ont été établies et une quinzaine de projets pilotes ont été réalisés.

**Stratégie.** La stratégie consiste à la fois à sensibiliser à l'importance d'un domaine public viable de l'information et à encourager l'élaboration de politiques propres à renforcer le domaine public aux niveaux international, régional et national. Le « domaine public » joue un rôle essentiel dans l'élargissement de l'accès à l'information, aux activités éducatives et au renforcement des capacités. Une attention particulière sera accordée à l'accès en ligne aux fonds et collections des bibliothèques et archives, lesquels détiennent l'information du domaine public. Il s'agira aussi bien de l'accès aux outils de référence (catalogues, instruments de recherche) que de l'accès aux fonds et collections eux-mêmes. Un aspect spécial de cette stratégie porte sur les documents créés par l'Organisation dans le domaine de la communication et de l'information qui, étant donné le caractère de service public de l'UNESCO, font partie intégrante du domaine public. Les services du portail WebWorld seront mis en place pendant l'exercice biennal en cours de façon à faciliter l'accès aux documents électroniques. L'UNESCO s'efforcera aussi de promouvoir cette approche auprès d'autres organisations du système des Nations Unies.

L'UNESCO a pour mission de préserver le patrimoine documentaire mondial tout en s'employant à le rendre largement accessible et en le faisant connaître. On veillera spécialement au recensement, à la protection, à la conservation et à la présentation du patrimoine numérique ainsi que sa transmission aux générations futures. L'action de l'UNESCO portera également sur l'organisation de débats, la réalisation d'études et la rédaction de principes directeurs, au niveau international, sur la protection du patrimoine documentaire mondial. La composante régionale du programme sera renforcée, en particulier par le resserrement de la collaboration entre les comités nationaux et régionaux pour Mémoire du monde. Des projets pilotes régionaux et interrégionaux seront élaborés à des fins de démonstration et de promotion et des fonds extrabudgétaires seront recherchés pour les mettre en œuvre.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Sensibilisation accrue des États membres et renforcement de leur capacité de promouvoir l'information du domaine public et d'en élargir l'accès par :
  - des mesures visant à encourager la formulation de politiques appropriées ;
  - l'élaboration et la diffusion de principes directeurs concernant les programmes de numérisation des collections et des fonds appartenant aux bibliothèques et aux archives publiques, une attention particulière étant portée aux documents en caractères non latins ;
  - le lancement de cinq projets pilotes sur la numérisation des collections appartenant aux bibliothèques et des fonds d'archives ;
  - un soutien à la création dans six pays de sites Web contenant des documents d'archives majeurs (sites Web UNESCO « Sources de l'histoire des nations »).
- ◆ Sensibilisation des décideurs et du public à la valeur du patrimoine documentaire analogique et numérique, en particulier grâce :
  - à l'organisation d'une campagne internationale comprenant la diffusion de matériel promotionnel multimédia et une série d'émissions de radio et de télévision ;
  - au renforcement du cadre international relatif à l'accès au patrimoine audiovisuel mondial et à sa protection par l'élaboration d'une charte internationale ;

- à l'élaboration d'un cadre international relatif à la protection et à la transmission du patrimoine numérique mondial par la rédaction d'une charte internationale et une contribution à la mise en place d'un mécanisme d'accès électronique aux documents à l'échelle du système des Nations Unies à l'aide de répertoires numériques ;
- à l'amélioration du Registre de la Mémoire du monde par l'inscription d'un nombre accru de documents et de collections provenant de toutes les régions.
- ◆ Amélioration de la sauvegarde du patrimoine documentaire par :
  - l'élaboration de normes techniques, de cadres juridiques et de stratégies de commercialisation et de collecte de fonds ;
  - la formation d'une centaine de spécialistes de la gestion des collections du patrimoine ;
  - la préservation de certains éléments du patrimoine documentaire rares et menacés, dans le cadre de quatre projets pilotes.

## Axe d'action 2. Renforcement de la radiotélévision de service public

05122

Budget ordinaire	
● Activités :	340 000 \$
Extrabudgétaire :	300 000 \$

**Antécédents.** Au cours de la dernière décennie, l'UNESCO s'est employée à défendre et promouvoir la radiotélévision de service public pour lui permettre de remplir sa mission éducative et culturelle. Échappant aux impératifs commerciaux comme au contrôle de l'État, le service public de radiotélévision a pour raison d'être l'intérêt du public. Il est chargé de faciliter l'accès à l'information, développer les connaissances, encourager la participation à la vie publique et offrir des programmes éducatifs et de divertissement, se jouant ainsi des obstacles de l'éloignement, des carrières sociales et raciales et des inégalités de peuplement pour offrir des possibilités d'information et d'éducation à toutes les couches de la population. L'action de l'UNESCO dans ce domaine s'est concentrée sur trois axes : promouvoir la vocation éducative et culturelle des médias, sensibiliser les gouvernements et l'opinion publique à la nécessité d'un service public de radiotélévision et aider au développement de capacités endogènes.

**Stratégie.** Dans le contexte actuel de la mondialisation, le service public de radiotélévision, conformément à sa vocation d'universalité doit permettre aux citoyens d'accéder aux informations du domaine public sur les questions qui les concernent directement afin d'en faire des membres actifs de la société civile. C'est pourquoi la stratégie mettra l'accent sur les points suivants : développement de la radiotélévision de service public en tenant compte des convergences qui se dessinent entre la radiotélévision, les télécommunications et l'Internet ; la sensibilisation des gouvernements à l'intérêt de pouvoir accéder à l'information par le biais de services publics nationaux de radio et de télévision jouissant d'une indépendance éditoriale ; sensibilisation des décideurs, des professionnels des médias et de l'opinion publique à la mission éducative et culturelle du service public et à la place essentielle d'un service public de radiotélévision digne de ce nom ; aide aux journalistes du service public pour qu'il utilisent les TIC dans le sens d'un accès élargi au savoir mondial et d'une interactivité entre les sources et les utilisateurs de l'information ; avis aux États membres sur les questions juridiques relatives aux services de radiodiffusion numérique et promotion de la diversité culturelle, en insistant sur l'importance de rechercher de nouvelles solutions pour préserver la production culturelle.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de l'accès à l'information et au savoir et développement accru du service public de radiotélévision à vocation universelle par une aide à l'élaboration de programmes et un accès facilité aux nouvelles sources d'information grâce à l'utilisation des TIC.
- ◆ Ouverture d'un débat et d'une réflexion internationale sur le rôle essentiel du service public de radiotélévision comme voie d'accès à la société du savoir, et sensibilisation des décideurs en particulier par :

- l'élaboration (dans le cadre de réunions régionales) de plans d'action régionaux visant à renforcer le service public dans un environnement numérique, et leur adoption par les États membres ;
- des recherches sur les politiques de l'audiovisuel actuellement en vigueur dans le monde entier ; la publication des « meilleures pratiques » visant à encourager la production audiovisuelle adaptée à la diversité des régions et des contextes et/ou réalités ; l'élaboration et l'expérimentation d'un ensemble de nouveaux principes directeurs internationaux relatifs à la radiotélévision numérique.
- ◆ Renforcement de la créativité et de la notoriété des producteurs de programmes audiovisuels dans le cadre d'une coopération accrue entre l'UNESCO et les organisations professionnelles, et par là même, affirmation du rôle pilote de l'UNESCO dans ce domaine.

### Axe d'action 3. Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias

05123

Budget ordinaire	
● Activités :	1 077 000 \$
Extrabudgétaire :	500 000 \$

**Antécédents.** Les bibliothèques, archives, services et réseaux d'information sont les éléments indispensables de toute stratégie visant à améliorer l'accès à l'information tant du grand public que des publics spécialisés. L'UNESCO contribue depuis sa création au renforcement de ces types de services. Le développement des technologies de l'information et en particulier de l'Internet a créé un environnement complètement nouveau qui oblige à repenser le rôle des services d'information traditionnels. Les possibilités de mise en réseau, de coopération et de numérisation modifient considérablement les modalités d'acquisition, de stockage et de diffusion de l'information et de la connaissance. A cet égard, il convient d'apporter une attention particulière aux pays les moins avancés pour qu'ils ne restent pas à la traîne du progrès technologique.

**Stratégie.** La stratégie mettra l'accent sur le travail en amont et comportera trois composantes principales. La première consistera à poursuivre le développement des réseaux régionaux (ASTINFO, INFOLAC, RITNAF) et du Réseau UNESCO de bibliothèques associées (UNAL). Ces réseaux ont très efficacement contribué à renforcer la coopération régionale et internationale entre bibliothécaires et spécialistes de l'information. Ils apporteront leur concours à l'élaboration et à la mise en œuvre aux niveaux régional et international de stratégies tendant à renforcer le rôle institutionnel des bibliothèques et services d'information dans la société du savoir. Le deuxième élément vise à étoffer les savoir-faire acquis dans le cadre des centres communautaires multimédias et leur rôle dans les pays moins avancés et à étendre leur utilisation à d'autres régions et pays grâce à des concours extrabudgétaires. Le troisième élément mettra l'accent sur les problèmes méthodologiques des archives, bibliothèques et services d'information et visera à établir des lignes directrices concernant le stockage, la numérisation, les instruments de recherche et les outils de localisation de l'information ainsi que des principes définissant les fonctions des divers types d'archives, bibliothèques et services d'information dans la société du savoir.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en évidence et renforcement du rôle de points d'accès à l'information des bibliothèques et services d'information, en particulier par :
  - une augmentation de l'ordre de 10 % du nombre des membres du réseau UNAL, l'accent étant mis en particulier sur les PMA, les femmes et les jeunes ;
  - un renforcement des réseaux régionaux comme ASTINFO, INFOLAC et RINAF par des réunions consultatives et un soutien opérationnel ;
  - un renforcement de l'échange et de l'interconnexion des moyens de catalogage, des outils de recherche et des activités de numérisation ;

- la création et le financement à l'aide de ressources extrabudgétaires de six centres communautaires multimédias.
- ◆ Amélioration du traitement de l'information par :
  - l'organisation de deux rencontres internationales et par l'élaboration et la diffusion de principes directeurs sur les questions méthodologiques ayant trait au rôle des archives, bibliothèques et services d'information dans la société du savoir.

## Axe d'action 4. Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités

05124

Budget ordinaire	
● Activités :	1 385 000 \$
Extrabudgétaire :	1 600 000 \$

**Antécédents.** L'existence de services de qualité et la viabilité de l'infrastructure technique passent par la présence de personnel compétent et qualifié. L'UNESCO contribue depuis longtemps à l'éducation et à la formation des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et spécialistes de l'informatique et des médias. Le développement rapide des TIC et l'apparition de nouveaux métiers de l'information supposent un processus permanent d'amélioration des savoirs et savoir-faire, de l'information et de la sensibilisation tant des spécialistes que des usagers dans ces domaines. La formation initiale et continue et l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique sont indispensables pour réduire la fracture numérique. Dans les pays en développement, un effort particulier s'impose en ce qui concerne la formation des femmes et des hommes. A l'échelle mondiale, il conviendra d'élaborer des programmes de sensibilisation du public aux activités illégales ou dangereuses sur l'Internet.

**Stratégie.** La stratégie visera à établir un équilibre approprié entre, d'une part, l'élaboration des politiques et des orientations et, de l'autre, des activités pilotes visant à apprendre à partir de l'expérience à mieux apprécier quels résultats attendre. Ces deux types d'activités seront menées en étroite coopération avec les décideurs, les associations professionnelles et les instituts, centres et réseaux de formation. La priorité sera donnée à la formation, à l'utilisation des TIC et aux problèmes de la mondialisation et de la transition vers une société du savoir. Cela implique la formulation d'avis sur la conception des programmes et la modernisation dans le domaine de la communication, de la bibliothéconomie, de l'archivistique et de l'informatique, l'élaboration de modules de formation à distance et la formation de formateurs dans ces domaines. Les studios modernes de formation aux métiers de la radiotélévision et les équipements de publication assistée par ordinateur feront également l'objet d'une attention particulière. La stratégie vise (i) à intensifier l'indispensable utilisation des médias électroniques et en particulier de l'Internet par les jeunes, en liaison avec les activités pertinentes du grand programme I et (ii) à former des professionnels aux nouvelles méthodes et techniques. Elle aura incidemment pour effet de préserver la diversité culturelle et linguistique, en encourageant la diffusion par les médias électroniques de productions locales consacrées aux formes d'expression artistique traditionnelle. La coopération avec les universités, instituts de recherche et réseaux spécialisés ou à compétence reconnue, sera renforcée pour permettre à l'UNESCO de réaliser des enquêtes et des études à l'échelle mondiale et d'en communiquer les résultats aux responsables gouvernementaux, aux enseignants, aux parents et aux associations d'usagers ainsi qu'aux ONG spécialisées. Des programmes et réseaux cohérents de formation aux TIC dans le cadre universitaire ainsi que des méthodes et cours de formation seront créés et constamment actualisés.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Création d'un cadre d'action pour la mise en valeur des ressources humaines et le développement des capacités à l'ère de l'information par :
  - la rédaction et la diffusion de cinq documents contenant des orientations et des principes directeurs ;
  - la création de cinq chaires UNESCO ;



- l'élaboration de cinq modules de formation aux TIC, à la gestion des bases de données et à l'extraction de données ;
  - la mise en œuvre de quatre projets pilotes visant à la mise au point d'un modèle d'application des TIC à l'éducation non formelle, la formation à l'emploi et l'insertion sociale des jeunes ;
  - la formation de 200 spécialistes et formateurs dans les domaines des TIC et de la mise en réseau, ainsi que de créateurs et gestionnaires des sources et services d'information ;
  - un soutien à 20 centres communautaires et d'information interconnectés par le biais de projets tels que MEDLIB, HeritageNet et TeleInVivo.
- ◆ Mise en route de nouvelles modalités d'utilisation des TIC au service de la mise en valeur des ressources humaines et du développement des capacités par l'élaboration et l'application de méthodologies pour les communautés virtuelles d'apprentissage et de travail dans le cadre de quatre projets pilotes (Amérique latine et Caraïbes, Afrique, Asie et Pacifique, États arabes).
  - ◆ Amélioration de l'accès des professionnels et des utilisateurs à l'information par le biais des médias électroniques et en particulier par :
    - le renforcement des réseaux regroupant les instituts de formation, centres de recherche, ONG et autres partenaires internationaux afin d'améliorer la formation des professionnels des médias aux nouvelles méthodes et techniques ;
    - l'élaboration et la diffusion de politiques d'initiation aux médias ;
    - le lancement de deux projets pilotes ; la réalisation de recherches et de publications ; et l'élaboration d'un modèle de programme et d'un cadre pour l'éducation et l'initiation aux médias et aux TIC.

## Programme V.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 158, 160, 164, 166, 169, 171 et 172

# Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication

05200

Budget ordinaire	
• Activités :	4 777 500 \$
• Décentralisation :	44,9 %
Extrabudgétaire :	24 700 000 \$

### V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

0521

Budget ordinaire	
• Activités :	1 634 200 \$
• Décentralisation :	30,0 %
Extrabudgétaire :	12 200 000 \$

05210

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) de promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droits fondamentaux de l'être humain par des activités de sensibilisation et de surveillance, une assistance aux organisations nationales et régionales de médias, des études comparatives sur les législations nationales dans le domaine des médias et des services consultatifs s'appuyant sur les résultats de ces études, la fourniture de services consultatifs sur la législation relative aux médias, ainsi qu'en favorisant l'indépendance éditoriale ;
  - (ii) d'encourager le développement de médias indépendants, en particulier dans les zones de conflit et les situations d'après-conflit, en accordant un soutien et une assistance technique aux médias non partisans et en défendant la sécurité des journalistes ;
  - (iii) de renforcer la visibilité des activités de l'Organisation visant à promouvoir la liberté d'expression, notamment en prévoyant des actions communes dans les accords passés avec les organisations internationales non gouvernementales à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 634 200 dollars pour les coûts de programme, de 5 677 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 31 700 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

## Axe d'action 1. Liberté d'expression, médias et démocratie

05211

Budget ordinaire	
● Activités :	1 380 000 \$
Extrabudgétaire :	11 400 000 \$

**Antécédents.** Depuis l'adoption de la nouvelle stratégie de la communication par la Conférence générale, en 1989, l'UNESCO a contribué à faire plus largement admettre, notamment dans l'opinion publique, que la liberté d'expression et la liberté d'information sont un droit fondamental de l'être humain. A l'occasion des cinq séminaires régionaux organisés entre 1991 et 1997 pour promouvoir l'indépendance et le pluralisme des médias, l'Organisation a tenu un rôle décisif en faisant prendre conscience à l'ensemble de la profession et aux décideurs de l'importance de ces principes, ainsi qu'en définissant des mesures spécifiques adaptées aux besoins particuliers de chaque région. Les déclarations et plans d'action formulés à l'issue de ces séminaires régionaux ont offert un cadre d'action exemplaire aux efforts déployés par l'UNESCO pour la mise en place d'un environnement médiatique obéissant aux principes de la démocratie. Par ailleurs, l'Organisation a continué d'aider les organisations professionnelles à adopter des statuts juridiques de nature à garantir la libre circulation de l'information, l'indépendance éditoriale, l'autonomie financière et la sécurité des journalistes. A une époque où se profilent de nouveaux schémas d'interaction sociale, où l'information transfrontières s'intensifie et où de nouveaux marchés multi-pays apparaissent, il importe de faciliter les liens et les corrélations entre les systèmes d'information et de radiotélévision privés et publics, nationaux et internationaux, ainsi que d'encourager l'indépendance et le pluralisme des médias dans le respect de la diversité culturelle et linguistique.

**Stratégie.** La stratégie mise en œuvre s'articulera autour de quatre volets d'action. En premier lieu, il s'agira de promouvoir la liberté d'expression en sensibilisant davantage l'opinion à l'importance de ce droit fondamental par des campagnes et des activités d'information, ainsi qu'en étant très vigilant à l'égard des violations commises partout dans le monde non seulement à l'encontre de la presse, mais dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Cette action sera étayée par l'élaboration de principes directeurs et des publications sur les pratiques optimales, la production de CD-ROM et l'ouverture de sites Web, ainsi que par des échanges d'expériences entre professionnels, institutions et organisations de médias. En second lieu, une assistance sera accordée aux organisations professionnelles nationales et régionales et aux pouvoirs publics qui souhaitent adapter leur législation et leurs politiques aux normes internationalement reconnues en matière de fonctionnement démocratique des médias. La participation de groupes associatifs à la définition des politiques internationales en matière de communication constituera un élément important de cette stratégie. Troisièmement, l'UNESCO mettra en œuvre une approche opérationnelle visant à donner dûment suite aux déclarations et plans d'action des cinq séminaires régionaux. Enfin, des séminaires seront organisés pour sensibiliser les décideurs et les professionnels des médias à l'importance d'une indépendance sur le plan éditorial, notamment en ce qui concerne la presse écrite, les agences de presse, la radiotélévision de service public et les centres communautaires multimédias, compte tenu de l'internationalisation toujours plus grande des médias et des flux d'information transfrontières.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue du public à la liberté de la presse en tant que droit fondamental grâce à la célébration chaque année, dans toutes les régions, de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) et à l'attribution du Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano.
- ◆ Meilleure défense de la liberté de la presse et des droits des journalistes, en particulier dans le cadre du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX) et par l'instauration d'un dialogue avec les pouvoirs publics ; mise en place ou renforcement de réseaux de type IFEX dans d'autres domaines de compétence de l'UNESCO.
- ◆ Plus grande importance accordée à la liberté d'expression dans l'enseignement universitaire par une extension du réseau des chaires UNESCO dans le domaine de la liberté d'expression, avec la création de quatre autres chaires.
- ◆ Renforcement des efforts fournis pour promouvoir l'indépendance et le pluralisme des médias et mettre en place un environnement médiatique obéissant aux principes de la démocratie, par :

- la poursuite de la mise en œuvre des recommandations et plans d'action adoptés par les cinq séminaires régionaux sur l'indépendance et le pluralisme des médias ;
- des services consultatifs fournis à des États membres pour leur permettre d'adapter leur législation sur les médias aux principes démocratiques et de transformer leur radiotélévision de service public en un organe indépendant sur le plan éditorial.
- ◆ Renforcement de l'action de sensibilisation concernant la résolution 29 adoptée par la Conférence générale à sa 29<sup>e</sup> session, qui exhorte à combattre les actes de violence impunis commis contre les journalistes et les médias, et mise en œuvre plus efficace de cette résolution dans un plus grand nombre de pays.

## Axe d'action 2. Médias pour la paix et la tolérance

05212

Budget ordinaire	
● Activités :	254 200 \$
Extrabudgétaire :	800 000 \$

**Antécédents.** Au cours des dernières années, l'UNESCO a apporté un soutien aux médias indépendants dans les zones de conflit. Cette action en faveur de l'indépendance des médias dans des régions telles que l'ex-Yougoslavie, la région des Grands Lacs en Afrique et le Timor oriental a permis à ceux-ci de poursuivre leur activité et de jouer un rôle important dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation. L'UNESCO s'est également employée, seule ou avec le concours de partenaires, à mobiliser les professionnels des médias pour la promotion de la paix, de la tolérance et de la compréhension mutuelle, et elle a déjà organisé avec succès deux réunions, l'une à Puebla (Mexique) en 1997 et l'autre à Panama (Panama) en 1999. En raison de l'évolution rapide des technologies de la communication et de l'information et des mutations profondes des moyens de communication, il devient nécessaire de renforcer les partenariats avec les chercheurs et les professionnels des médias, ainsi que de maintenir au plus haut niveau la capacité de l'UNESCO de donner des avis aux gouvernements des pays en situation de conflit ou d'après-conflit. Le respect des droits de tous les groupes culturels — nationaux ou ethniques, religieux ou linguistiques — qui constituent un enrichissement pour l'ensemble de la communauté internationale, est également d'une importance primordiale pour prévenir les conflits culturels et ethniques.

**Stratégie.** La stratégie sera mise en œuvre avec souplesse et sera adaptée aux conditions et aux besoins spécifiques des organismes professionnels de la région ou des pays concernés. Elle comportera des campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds en faveur des médias indépendants, menées en étroite coopération avec des organisations intergouvernementales (par exemple, l'ONU et l'OSCE) et des organismes professionnels internationaux. On insistera encore davantage sur la nécessité absolue de préserver la sécurité des journalistes opérant dans des zones de conflit. L'assistance technique aux médias indépendants comprendra une formation et le soutien à des activités communes et à des échanges professionnels. Une attention particulière sera portée aux réalisations des femmes dans le domaine des médias, à une représentation plus nuancée et plus exacte de la femme et à la prise en compte du rôle des femmes à tous les niveaux de la prise de décision dans les médias. Par ailleurs, l'UNESCO s'emploiera plus particulièrement à améliorer l'accès à des informations qui sont vitales pour les citoyens, en particulier pour les minorités et les populations autochtones, afin de réduire les tensions, la violence et les conflits.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Soutien des efforts visant à rétablir et/ou consolider la paix et les valeurs de tolérance et de compréhension dans certaines zones de conflit :
  - en incitant les professionnels des médias au dialogue et à la coopération ;
  - en octroyant d'une assistance technique, professionnelle et logistique aux médias et aux journalistes indépendants dans les zones de conflit et après les conflits.

- ◆ Mise en place et renforcement de banques de programmes à l'usage des chaînes de télévision indépendantes, afin de mettre en évidence la contribution des médias indépendants à la consolidation de la paix dans les zones de conflit.
- ◆ Plus vaste utilisation des nouvelles technologies de la communication et de l'information dans le fonctionnement des médias indépendants, qu'il s'agisse ou non de zones de conflit.
- ◆ Réduction des disparités hommes-femmes par une participation accrue des femmes à tous les niveaux de la profession et une plus grande possibilité pour les femmes de s'exprimer et de prendre des décisions dans les zones de conflit et à l'issue des conflits.

## V.2.2 Renforcer les capacités de communication

0522

Budget ordinaire	
● Activités :	3 143 300 \$
● Décentralisation :	52,6 %
Extrabudgétaire :	12 500 000 \$

05220

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action correspondant à ce sous-programme afin :
- (i) d'aider les États membres, et particulièrement les pays en développement, à renforcer leurs capacités dans le domaine de la communication en concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets dans ce domaine et en améliorant la production endogène, en particulier dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ;
  - (ii) d'améliorer la formation des spécialistes de la communication, et notamment des jeunes et des femmes, en collaboration avec les institutions et réseaux existants ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 3 143 300 dollars pour les coûts de programme, de 6 419 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 61 100 dollars pour les coûts indirects de programme au Siège.

### Axe d'action 1. Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène

05221

Budget ordinaire	
● Activités :	2 253 000 \$
Extrabudgétaire :	10 500 000 \$

**Antécédents.** Depuis plusieurs décennies, l'action de l'UNESCO dans le domaine du développement de la communication vise essentiellement à combler l'écart en matière d'information et de communication entre les sociétés développées et les sociétés en développement en accélérant le développement des médias. Dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), plus de 800 projets de communication au total ont été exécutés dans 130 pays pour un montant global

de l'ordre de 85 millions de dollars des États-Unis obtenus sous forme de contributions volontaires au Compte spécial du PIDC ou aux termes d'accords de fonds-en-dépôt passés avec 50 pays donateurs. L'UNESCO s'est attachée en particulier à aider les pays concernés à développer la presse rurale et les médias communautaires et à adopter des technologies de communication à faible coût et peu gourmandes en énergie, l'objectif implicite étant de renforcer la participation des citoyens à la vie démocratique nationale, de contribuer à la réalisation des objectifs de développement et de déclencher des efforts de lutte contre la pauvreté. L'Organisation a également lancé des activités de programme visant à promouvoir les projets de médias communautaires et à conjuguer les technologies et les médias nouveaux et traditionnels, par exemple la radio et l'Internet ; des centres communautaires multimédias seront créés afin de permettre aux communautés défavorisées, en particulier en milieu rural, de mettre à profit ces technologies. L'action de l'Organisation a également porté sur l'amélioration de la production endogène et de la diffusion de programmes audiovisuels de qualité dans les pays en développement.

**Stratégie.** L'UNESCO continuera à apporter son soutien à des projets visant à faciliter l'accès du public aux services de communication et d'information et à garantir que les différents courants d'opinion soient dûment représentés dans le paysage médiatique national. Elle appuiera également des projets visant à ancrer la communication au cœur de la vie démocratique nationale en privilégiant la diversité et la pluralité des contenus et en mettant l'accent sur les problèmes de développement. Des actions porteront également sur les aspects suivants : fourniture d'équipements appropriés aux institutions médiatiques nationales ; développement de logiciels adaptés aux besoins des médias et la constitution d'archives audiovisuelles ; numérisation des productions audiovisuelles et avis d'expertise sur les questions de maintenance. L'Organisation encouragera également la création télévisuelle endogène dans les pays en développement et dans les pays en transition vers la démocratie et s'efforcera de promouvoir l'expression de la diversité culturelle dans les médias audiovisuels. Elle continuera également d'œuvrer au développement des radios communautaires et des centres communautaires multimédias associant la radio, l'Internet et les technologies connexes. Des synergies seront créées en intégrant les radios communautaires aux télécentres communautaires existants et vice versa et en dotant de nouvelles facilités multimédias les communautés qui connaissent un grave déficit d'information et de communication. On fournira à cet effet des avis techniques, des équipements et des moyens de formation. La coordination et la complémentarité des activités du PIDC et de l'IPT seront assurées pour les projets qui visent à améliorer l'accès des médias aux TIC et à former des professionnels de la communication, l'accent étant mis sur l'utilisation des TIC et leur retentissement sur les méthodes de travail. Des communautés et réseaux virtuels spécialisés capables d'exploiter pleinement les possibilités de l'Internet seront créés pour favoriser l'autonomisation des jeunes et des femmes, développer les échanges et promouvoir une culture de la paix.

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Renforcement et soutien des capacités de communication dans les États membres, en particulier par :
  - le renforcement du rôle du PIDC en tant que catalyseur du développement de la communication par le financement d'au moins 100 projets ;
  - le lancement d'au moins 50 projets de développement de la communication dans les pays en développement et une contribution à la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires pour assurer leur viabilité ;
  - une aide à la formation de 100 spécialistes dans quatre régions pour promouvoir une culture de la maintenance et garantir la viabilité à long terme des projets en matière de communication ;
  - une amélioration de la coopération et des partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations grâce à des projets conjoints de développement.
- ◆ Amélioration de l'accès du public aux services de communication et d'information et importance accrue accordée à la communication dans la vie démocratique nationale, en particulier par :
  - la production, la publication et la diffusion d'un manuel sur la communication au service du développement ;
  - la réalisation d'une étude sur la démocratisation des médias nationaux, et d'une trousse pédagogique sur la numérisation des programmes et archives audiovisuels ; et
  - la mise au point d'un logiciel d'archivage pour améliorer la préservation des matériels audiovisuels.
- ◆ Amélioration de la qualité de la production et de la diffusion dans les pays en développement des programmes de télévision endogènes par un soutien aux créateurs indépendants, et développement de leur diffusion internationale et régionale dans le cadre des réseaux de professionnels de la télévision.

- ◆ Amélioration de l'accès des communautés et des groupes pauvres et marginalisés à la société du savoir, et développement de leur participation par :
  - la création de centres communautaires multimédias qui serviront de modèles proposant de meilleures pratiques et pourront être très largement reproduits ;
  - la création de sites Web, de communautés virtuelles et de réseaux pour améliorer la qualité de la représentation des deux sexes et la participation des jeunes (INFOJEUNESSE) et promouvoir une culture de la paix.

## Axe d'action 2. Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information

05222

Budget ordinaire	
● Activités :	890 300 \$
Extrabudgétaire :	2 000 000 \$

**Antécédents.** La formation des professionnels de la communication, en particulier dans les pays en développement, constitue un axe d'action prioritaire de l'UNESCO depuis plusieurs décennies. Afin de promouvoir la formation des professionnels de la communication et des techniques de l'information, l'Organisation privilégie notamment le soutien à des stages pratiques de formation de courte durée, la création de réseaux d'instituts de formation aux techniques de la communication et de l'information pour la mise en commun des connaissances et savoir-faire et l'élaboration de programmes modèles de formation aux métiers de la communication.

**Stratégie.** La stratégie visera à renforcer l'impact à long terme des activités de formation de l'UNESCO. A cette fin, l'accent sera mis sur l'amélioration qualitative des programmes de formation des professionnels de la communication et de l'information à tous les niveaux, et d'abord des jeunes et des femmes, en ce qui concerne divers aspects comme la gestion des médias, la production et la diffusion des programmes, la commercialisation et la diffusion des produits médiatiques, les normes et l'éthique professionnelles, l'information sur le thème du développement mais aussi l'utilisation et l'entretien du matériel de communication. S'y ajouteront l'aide à la formation des formateurs en matière de communication, l'amélioration des programmes de formation et des matériels d'enseignement et de formation, notamment par le biais du réseau ORBICOM, qui fera l'objet d'une évaluation au cours de l'exercice biennal. La collaboration avec les réseaux, universités et autres cercles régionaux regroupant les instituts de formation aux métiers de la communication et les associations de professionnels des médias sera renforcée. Dans le cadre de ces activités de formation, on s'efforcera de mieux mettre en évidence le potentiel qu'offrent les technologies de l'information aux communautés professionnelles du secteur de l'information et de la communication.

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la formation spécialisée des professionnels de la communication dans différentes régions, en particulier par :
  - une amélioration des qualifications et des connaissances de quelque 500 professionnels dans des domaines comme les médias, la production et la diffusion des programmes, la commercialisation et la distribution des produits médiatiques, les normes et l'éthique professionnelles, l'information sur le thème du développement, et notamment sur les problèmes du VIH/sida et de l'environnement.
- ◆ Amélioration des capacités des formateurs par :
  - une aide à la formation de quelque 200 formateurs de différentes régions ;
  - des mesures visant à encourager les initiatives de mise en réseau, et l'échange d'informations, d'expériences et de matériels d'enseignement et d'apprentissage entre instituts de formation des différentes régions ;

- l'évaluation de l'activité du réseau des chaires UNESCO dans le domaine de la communication.
- ◆ Sensibilisation accrue de l'opinion à la « culture de la maintenance » du matériel de communications, en particulier par :
  - la création et la mise à disposition des organisations et professionnels des médias d'une banque de données sur le Web pour soutenir la formation ;
  - une aide à l'organisation d'ateliers de formation et à l'amélioration des capacités d'utilisation et de maintenance de l'équipement par les spécialistes.



## Projets relatifs aux thèmes transversaux

0540

Budget ordinaire

- Activités : 3 290 000 \$
- Décentralisation : 37,2 %

05400

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution des projets relatifs aux deux thèmes transversaux « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » et « La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir », qui visent à renforcer et à développer les activités menées au titre du grand programme V, en s'employant :
  - (i) à favoriser l'acquisition et l'utilisation généralisées de l'outil informatique par les pays les moins avancés (PMA) et surtout les PMA d'Afrique ;
  - (ii) à atténuer la pauvreté en donnant des moyens d'action aux défavorisés grâce aux TIC ;
  - (iii) à promouvoir l'expression sur l'Internet de la diversité linguistique et culturelle en encourageant le multilinguisme et préservant le patrimoine numérique, et en renforçant les capacités d'apprentissage virtuel et de partage de l'information, notamment par la création d'un portail numérique UNESCO de la connaissance ;
- b) à définir des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 3 290 000 dollars pour les coûts de programme.

05401

Les projets décrits ci-après et les prévisions budgétaires correspondantes ont été rattachés au grand programme V en raison de leur thématique et de leur orientation fondamentales. Ils ont tous été conçus de manière intersectorielle et interdisciplinaire par des équipes associant, pour chaque projet, au moins trois secteurs et bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne l'administration de ces projets et les activités qui en relèvent seront planifiées et exécutées conjointement par les membres de chacune des équipes intersectorielles. Une liste récapitulative de tous les projets se rapportant aux thèmes transversaux est fournie à la fin du titre II.A (paragraphe 07001). Des efforts importants sont déployés pour rechercher des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin d'augmenter le plus possible l'impact de ces projets.

### ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

05410

Budget ordinaire

- Activités : 400 000 \$
- Décentralisation : 100 %

## Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication

05411

Budget ordinaire  
● Activités : 400 000 \$

**Objectifs.** Mettre à l'essai, en vue de leur adoption, des modèles conçus pour permettre d'accéder à l'Internet et de l'utiliser de façon durable en vue d'autonomiser les défavorisés. Le projet est conçu, en particulier, pour (i) élargir l'accès aux sources de connaissances mises sur l'Internet ; (ii) produire des contenus au niveau local et (iii) atténuer les problèmes d'accès à l'Internet dus aux obstacles d'ordre linguistique. Un objectif particulier consiste à mettre à l'essai en vue de leur adoption, différents modèles d'accès pour des centres dépositaires de connaissances fondés sur la convergence des médias traditionnels et de nouveaux médias, adaptés aux besoins de chaque communauté donnée et à chaque lieu et tenant compte de la diversité des contextes et enjeux.

**Résultats escomptés.** Autonomisation de communautés marginalisées ; élargissement des possibilités offertes aux femmes de participer à des processus démocratiques intégrateurs ; production et diffusion d'une publication relative à l'expérience acquise afin d'aider les organisations communautaires dans les efforts qu'elles déploient pour donner des moyens d'action aux communautés défavorisées.

### ◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir

05420

Budget ordinaire  
● Activités : 2 890 000 \$  
● Décentralisation : 28,5 %

En application de la stratégie relative à la contribution des TIC au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir telle qu'elle est exposée dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2002-2007 (31 C/4 approuvé) les projets proposés visent à renforcer les capacités de recherche scientifique, de partage de l'information et d'échanges culturels. Les activités en rapport avec la formulation de principes directeurs et de méthodologies en vue de mise en place d'universités virtuelles concerneront plus particulièrement l'Afrique et l'Asie du Sud-Est. La création d'un portail multidisciplinaire UNESCO de la connaissance est envisagée afin d'améliorer sensiblement l'accès à l'information, aux données, aux savoirs et aux meilleures pratiques dans les domaines de compétence de l'Organisation, en particulier en mettant à profit le domaine public et afin d'offrir un outil essentiel pour la création de réseaux, le partage du savoir et de multiples activités.

### Initiative B@bel

05421

Budget ordinaire  
● Activités : 100 000 \$

**Objectifs.** Promouvoir l'usage du multilinguisme sur l'Internet en vue d'assurer aux utilisateurs du monde entier, et en particulier des pays en développement, un accès plus équitable aux contenus et aux services

du réseau ; favoriser la diversité linguistique et culturelle sur l'Internet, prévenir la ségrégation linguistique et protéger les langues menacées de disparition. De plus, (i) formuler des principes directeurs et des politiques éducatives concernant la promotion et l'utilisation des langues ; (ii) effectuer des études comparatives et des enquêtes statistiques ; (iii) préparer la participation de l'UNESCO au développement en cours des ressources multilingues et (iv) diffuser l'information relative aux politiques et aux stratégies adoptées par les États membres et les organisations internationales.

**Résultats escomptés.** Élaboration et adoption de principes relatifs à la promotion d'un accès plus équitable à l'information dans différentes langues ; production d'études comparatives et de statistiques ; mise au point d'outils multilingues en ligne (y compris pour la traduction et les activités terminologiques) ; collecte et diffusion d'une information relative aux expériences et aux meilleures pratiques ayant effectivement favorisé le multilinguisme.

## Préserver notre patrimoine numérique

05422

Budget ordinaire

● Activités : 295 000 \$

**Objectifs.** Les ressources de la connaissance universelle sont de plus en plus produites, diffusées et accessibles sous une forme numérique qui est plus vulnérable, à long terme, que le papier. Les anciennes configurations de l'information sont abandonnées et se périment rapidement. Le présent projet a pour objectif d'offrir un cadre pour l'identification, la protection, la conservation, la présentation et la transmission aux générations futures du patrimoine numérique (sites Web, bases de données, documents électroniques) au moyen (i) d'un soutien à la formulation de la politique ; (ii) de projets pilotes ; (iii) de la formation de spécialistes de la conservation et (iv) de l'adoption d'une charte internationale en vue de la préservation du patrimoine électronique.

**Résultats escomptés.** Formulation de stratégies et de normes communes de sauvegarde de l'information numérique existante ; sensibilisation des gouvernements, des producteurs de l'information, du secteur des TI et du grand public ; mise en œuvre de projets pilotes pour la préservation de l'information et du patrimoine numériques ; formation de spécialistes de l'information numérique ; rédaction d'une charte internationale de la préservation du patrimoine électronique.

## Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place

05423

Budget ordinaire

● Activités : 295 000 \$

**Objectifs.** L'initiative relative aux universités virtuelles fait partie des actions menées par l'UNESCO pour combler le fossé numérique et élargir l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans le domaine des sciences sociales et des sciences de l'ingénieur. Des essais sous-régionaux d'université virtuelle seront mis au point en coopération avec des universités existantes dans au moins deux régions en développement, et en tout état de cause en Afrique et en Asie du Sud-Est, en vue de la mise en place d'un modèle d'université virtuelle facile à utiliser pour les étudiants et capable de subsister de façon autonome qui pourrait permettre d'accéder facilement à une formation de grande qualité dans le domaine du développement social et de la technologie durable. Les essais d'universités virtuelles viseront à évaluer des objectifs et modalités d'apprentissage axés sur les lacunes des programmes des différents cycles d'enseignement et d'éducation permanente des universités affiliées, ainsi que sur les moyens de connecter à ces établissements virtuels des professeurs et des élèves géographiquement dispersés.

**Résultats escomptés.** Évaluation des besoins en formation virtuelle à l'échelle régionale ; conception de contenus pédagogiques de didacticiels d'apprentissage en ligne et de matériels de soutien et mise en place de l'infrastructure requise ; création d'une bibliothèque virtuelle ; essai pilote de formation de formateurs ; élaboration d'une méthodologie de l'apprentissage à distance pour les PMA et les pays en transition, et élaboration et diffusion à d'autres régions de principes directeurs affinés sur l'établissement d'universités virtuelles.

## Programme Mémoires et thèses électroniques

05424

Budget ordinaire

● Activités : 200 000 \$

**Objectifs.** Contribuer à offrir un accès plus équitable à l'information scientifique en utilisant les TIC pour la production, la consultation et l'archivage des mémoires et thèses (mémoires et thèses électroniques) ; aider à intensifier le transfert de savoir du Nord vers le Sud et accroître le potentiel des communautés scientifiques du monde entier afin de contribuer ainsi à combler la fracture scientifique.

**Résultats escomptés.** Établissement de normes et de procédures agréées sur le plan international pour faciliter l'échange international de l'information scientifique numérisée ; formation de directeurs de projets pour les activités relatives aux mémoires et thèses électroniques ainsi que d'étudiants ; conduite de projets pilotes dans des universités/bibliothèques universitaires sélectionnées en vue d'y créer des centres d'excellence régionaux de en matière de mémoires et thèses électroniques ; élaboration et large diffusion de principes directeurs, de modèles, de plans de travail et de pratiques optimales dans les domaines en question.

## Portail UNESCO de la connaissance

05425

Budget ordinaire

● Activités : 2 000 000 \$

**Objectifs.** L'UNESCO a un rôle essentiel à jouer en tant que courtier du savoir à l'échelle mondiale dans ses domaines de compétence, ce qui implique la collecte, le transfert, la diffusion et la mise en commun des informations, données, connaissances et meilleures pratiques. La création sur l'Internet d'un grand portail UNESCO de la connaissance permettra d'offrir au public un point d'entrée pour accéder à toute une gamme de savoirs diversifiés mis à sa disposition, en même temps qu'un dépôt documentaire public et un moyen d'action ; la mise à disposition d'un instrument public riche de contenus et diversifié est un élément essentiel de l'édification d'une société du savoir. Le portail UNESCO, qui regroupera plusieurs sous-portails thématiques et sectoriels interactifs, permettra d'accéder à tout un stock d'informations et de données, tirées en particulier du domaine public, dans les sphères de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. L'ensemble reflétera la diversité des formes de ces informations ainsi que des origines et des contenus nationaux, culturels et linguistiques, et sera spécialement adapté aux besoins des utilisateurs des pays en développement, tout en étant mis au service des objectifs et priorités stratégiques de l'UNESCO. L'ensemble du projet de portail bénéficiera aussi du soutien d'une infrastructure technique spécialement conçue à cet effet, fournie par la Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT).

Le projet de portail sera mis en place progressivement et sera réalisé en coopération avec des partenaires (comme la Banque mondiale ou des organismes du secteur privé). Les sous-portails thématiques, qui porteront chacun sur un domaine de compétence spécifique de l'UNESCO — éducation, patrimoine mondial, création artistique, recherches et gestion relatives aux océans et zones côtières — seront des éléments du portail. Des directives communes pour les portails thématiques seront arrêtées et des instru-

ments seront conçus pour gérer les portails, permettant notamment de mettre en place un ensemble diversifié de services tels que forums de discussion et espaces de cyberentretiens en temps réel, bulletins d'information, cadres de collaboration, y compris le maintien de contacts avec les commissions nationales et la création de réseaux regroupant les parlementaires, les ONG et d'autres partenaires des activités de l'UNESCO. La conception d'ensemble du portail fera l'objet d'une évaluation en profondeur des besoins, qui prévoira une architecture UNESCO unique à l'intérieur de laquelle les sous-portails, y compris ceux qui s'adressent aux partenaires de l'UNESCO, pourront s'inscrire. La formation du personnel, la maintenance et le suivi feront partie intégrante du projet. Un groupe de travail de l'Équipe spéciale intersectorielle sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) supervisera l'ensemble de sa mise en place et servira de lieu d'échanges pour les chefs d'équipe des sous-portails thématiques. Les sous-portails suivants devraient être institués en priorité :

- ◆ Le **sous-portail actuel CI WebWorld** sera un élément essentiel de l'ensemble du portail UNESCO et sera élargi et recentré.
- ◆ Le **sous-portail Éducation** visera à offrir une source d'informations faisant autorité et une instance d'échange d'expérience sur les possibilités d'apprentissage et les matériels didactiques, à ouvrir l'accès à l'information, aux services et au dialogue sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'EPT ; à pourvoir à la création de réseaux d'établissements sur les plans international, régional et national ; à collecter, synthétiser et échanger les connaissances sur (i) les matériels didactiques fondés sur les TIC ; (ii) les approches, harmonisées sur le plan international, des contenus, de la qualité des possibilités d'apprentissage et des matériels didactiques ; (iii) les méthodes d'élaboration de matériels didactiques ; (iv) l'accès aux documents relevant de certains domaines, dans un premier temps de l'éducation de la petite enfance et de l'enseignement supérieur.
- ◆ Le **sous-portail océanographique UNESCO/COI** visera à ouvrir l'accès à des informations et données sur tous les aspects de la gestion et de la recherche relatives aux océans et zones côtières, au profit de groupes tels que les décideurs, les scientifiques et l'ensemble du public, ainsi qu'à offrir un « espace éducatif » réservé à des sujets spécifiques et à des publics cibles. Le projet sera axé sur : (i) les portails océanographiques régionaux, qui offriront, dans des langues multiples, des informations approfondies et des services de données ciblés sur des publics locaux, nationaux et régionaux (notamment en Afrique, en Amérique latine et dans le Pacifique Ouest) ; (ii) un sous-portail océanographique consacré à un sujet spécifique et à une région donnée, le sous-portail HAB-SEA, qui encouragera l'éducation et la sensibilisation de l'opinion et fournira des informations scientifiques pour contribuer à la réduction des effets des efflorescences algales nuisibles sur la santé humaine, la pêche et l'aquaculture en Asie du Sud-Est.
- ◆ Le **sous-portail Patrimoine mondial** offrira des ressources pour renforcer les capacités locales et nationales en matière d'inventaire, de protection, d'utilisation durable et d'interprétation du patrimoine culturel (matériel et immatériel), du patrimoine naturel et du patrimoine documentaire, servant ainsi d'instrument de renforcement des capacités. Ce sous-portail visera en particulier : (i) à améliorer l'accès aux sources d'information sur le patrimoine mondial en constituant un réseau de ressources multidisciplinaire, qui mettra les gens en relation par-delà les frontières professionnelles et géographiques ; (ii) à offrir des espaces de travail sur les meilleures pratiques, les instruments et matériels didactiques et les produits multimédias ainsi que sur l'action normative, au moyen de forums de discussion, répertoires, rubriques et inventaires de propositions de projet ; (iii) à diffuser les informations sur le patrimoine et offrir un accès aux dernières nouvelles en la matière.
- ◆ Le projet « **Digi-arts** » : sous-portail Internet au service des artistes et des entrepreneurs des arts vise à promouvoir la créativité, la diversité culturelle et artistique ainsi que le dialogue interculturel en renforçant les capacités d'expression et d'échange dans le domaine de la création numérique. Plus particulièrement, les activités auront pour objectif : (i) la création d'un réseau international d'échanges ; (ii) le développement d'un espace de télééducation pratique (mise à disposition d'outils et orientations pédagogiques) ; (iii) la mise en place d'ateliers de création en ligne et la présentation des réalisations ; ainsi que (iv) la diffusion d'informations pratiques (bourses d'emplois, listes de partenaires, agenda ...).

**Résultats escomptés.** Mise en place d'un portail UNESCO du savoir qui soit à la fois global, multidisciplinaire et numérique, comptant plusieurs sous-portails dans les domaines de compétence de l'Organisation et des applications à l'intention des partenaires de l'UNESCO ; amélioration de l'accès à l'information et aux données du domaine public dans les secteurs de l'éducation, de la science, de la

culture, de la communication et de l'information ; création d'un centre d'échange/base de données sur les matériels, travaux de recherche et meilleures pratiques ; augmentation du nombre d'utilisateurs de différentes régions et extension des liens avec des groupes, institutions et fournisseurs d'information dans le monde entier ; participation active des commissions nationales et mise en réseau des partenaires nationaux et internationaux, notamment des parlementaires, des ONG et du secteur privé, et amélioration de la visibilité des programmes de l'Organisation dans le monde entier par le recours aux instruments numériques.

## Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

05501

Dans le cadre du grand programme V, y compris des projets relatifs aux thèmes transversaux, l'UNESCO continuera de renforcer sa coopération avec les institutions multilatérales et bilatérales et les donateurs, publics et privés, ainsi que les autres acteurs, en recherchant une complémentarité optimale avec les activités entreprises au titre du Programme ordinaire. En conformité avec la résolution adoptée en juillet 2000 par le Conseil économique et social des Nations Unies et la Déclaration de l'Assemblée du millénaire, l'UNESCO participera activement à l'action menée pour remplir l'engagement pris par la communauté internationale de combler le fossé numérique dans les domaines de la communication et de l'information et pour mettre les TIC au service du développement pour tous et de l'édification de sociétés du savoir. A cet effet, un effort accru sera fourni pour mobiliser la coopération internationale en faveur du renforcement des capacités en matière de communication et d'information, notamment par le biais du PIDC et du programme « Information pour tous ».

05502

En jouant un rôle actif dans les diverses initiatives lancées par la communauté internationale — organisation du Sommet mondial sur la société de l'information, Équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication du Conseil économique et social, Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies du G-8 — l'Organisation s'emploiera à mieux harmoniser les apports des donateurs et des organismes multilatéraux de développement en pourvoyant aux besoins de renforcement des capacités en matière de TIC et à la mise en valeur des ressources humaines par des programmes et des projets coordonnés ou conjoints.

05503

Dans le secteur prioritaire de la promotion d'un accès équitable à l'information et au savoir, des partenariats avec des institutions multilatérales comme le PNUD, l'UIT et la Banque mondiale, des organisations intergouvernementales régionales comme l'Union européenne, la société civile et le secteur privé seront recherchés pour des programmes et des projets se rapportant aux domaines suivants : utilisation des TIC aux fins de l'éducation, des diverses formes d'expression culturelle, de la recherche scientifique et de la communication ; mise en place de portails thématiques interactifs pour l'accès à l'information appartenant au domaine public ; développement des applications des TIC à la gouvernance et à l'amélioration du processus démocratique ; constitution de réseaux pour l'enseignement ouvert et à distance et création de laboratoires virtuels.

05504

Faisant fond sur le succès des expériences de centres multimédias communautaires polyvalents faites dans un certain nombre de pays au cours de ces dernières années, l'UNESCO continuera d'encourager, en association avec des organisations internationales, notamment l'UIT, le PAM, l'UNICEF et le PNUD, ainsi qu'avec l'Union européenne et la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux, comme la DANIDA, et un certain nombre d'ONG établies, les initiatives combinant la radio, l'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication en vue d'autonomiser les communautés défavorisées et de leur faciliter l'accès à l'information et au savoir. La recherche de partenaires pour les centres multimédias communautaires par le biais de l'Alliance globale pour la connaissance sera également poursuivie.

05505

Au cours des années passées, l'UNESCO a acquis une grande expérience dans le domaine de la promotion du pluralisme et de l'indépendance des médias, y compris l'accès à une information objective dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit. Forte de cette expérience, elle poursuivra ses efforts en vue d'obtenir le soutien de donateurs multilatéraux (Union européenne) et bilatéraux. Dans ce contexte, de nouvelles campagnes de sensibilisation et d'appels de fonds seront lancées en faveur de médias indépendants, en particulier par l'intermédiaire du programme UNESCO SOS médias, en étroite collaboration avec des organisations intergouvernementales (en particulier appels interinstitutions HCR/DHA de l'ONU, Pacte de stabilité de l'OSCE) et avec le concours permanent des organisations professionnelles internationales de la communication.

05506

L'UNESCO renforcera la coopération interinstitutions en vue d'intégrer des stratégies de communication et d'information dans des plans nationaux et régionaux de développement et de mettre sur pied des projets conjoints. A cet effet, elle mettra notamment à contribution les organismes, programmes et fonds

du système des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la FAO, des organisations intergouvernementales comme l'UIT, d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux, la société civile et le secteur privé. Les fonds-en-dépôt et les contributions volontaires au titre du compte spécial du PIDC continueront de favoriser l'ancrage de la communication au cœur des processus démocratiques et du développement. En tant que chef de file pour deux composantes de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique — l'informatique au service du développement et la communication pour la construction de la paix — l'Organisation contribuera, en étroite coordination avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le PNUD et l'UIT ainsi que d'autres partenaires, à la mobilisation des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.



# Institut de statistique de l'UNESCO

Stratégie à moyen terme, paragraphes 33, 58 et 187

06001

	Budget ordinaire			Total des crédits 2002-2003	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Programme				
	Personnel	Activités	Coûts indirects de programme au Siège		
	\$	\$	\$	\$	\$
Allocation financière	-	6 820 000	-	6 820 000	4 500 000
Projet relatif à un thème transversal	-	500 000	-	500 000	-
<b>Total, Institut de statistique de l'UNESCO</b>	-	7 320 000	-	7 320 000	4 500 000

06002

Dans le cadre de la mission de l'UNESCO consistant à contribuer au progrès et au partage des connaissances et à la libre circulation des idées, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) fournira des données statistiques sur l'éducation, la science, la culture et la communication qui soient de nature à faciliter la prise de décisions éclairées dans les États membres, en tenant compte de l'importance attachée à ce que les informations statistiques collectées et fournies par l'UNESCO soient utiles pour la formulation des politiques. Dans ce contexte, l'ISU privilégiera trois objectifs cruciaux : (i) promouvoir, dans ses domaines de compétence, la mise au point de statistiques internationales qui rendent compte de l'évolution des contextes des politiques dans ces domaines, qui soient fiables et dont la collecte puisse être assurée ; (ii) veiller à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion en temps voulu des statistiques et indicateurs utiles à la décision qui auront été ainsi établis ; et (iii) aider au renforcement des capacités statistiques et analytiques des États membres.

06003

La Conférence générale,

*Prenant acte* du rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 1999-2000 (31 C/REP/21),

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'ISU à axer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
  - a) Suivre l'apparition de nouvelles priorités en matière de politiques, et de nouveaux besoins d'information, de manière à continuer d'améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO, ainsi que son système de collecte et de diffusion de statistiques transnationales dans ses domaines de compétence, en renforçant la communication avec les États membres et la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
  - b) Continuer à élaborer de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, et promouvoir la collecte et l'établissement de statistiques et indicateurs qui soient de qualité, aux niveaux national et international, en vue du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement ;

- c) Contribuer à renforcer les capacités statistiques nationales en participant à des travaux d'analyse sectorielle et à la réalisation de projets en collaboration avec des organismes de développement et en diffusant des principes directeurs et outils techniques, en formant du personnel au niveau national et en dispensant des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
  - d) Intensifier les analyses statistiques en partenariat avec des organismes de recherche, en vue de valoriser les données disponibles et de généraliser l'utilisation de l'information à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière de 6 820 000 dollars ;
  3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les agences de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

06004

## Axe d'action 1. Améliorer la base de données statistiques internationales de l'UNESCO

**Antécédents.** Il est urgent d'améliorer la qualité des statistiques transnationales existantes afin d'assurer qu'elles répondent aux buts visés. En outre, de nouveaux indicateurs devraient être élaborés pour rendre compte des aspects de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication qui n'ont pas été suffisamment étudiés jusqu'à présent et de satisfaire de nouveaux besoins. Les données existantes sont sous-exploitées et l'une des priorités du travail de l'ISU consistera à améliorer encore la base de données pour la rendre plus accessible et facile à utiliser. Il est important que les données soient utilisées de manière raisonnée et c'est pourquoi ce travail visera aussi à assurer que les utilisateurs aient accès à des métadonnées claires, complètes et précises et soient encouragés à en faire l'usage qui convient.

**Stratégie.** Des consultations seront organisées régulièrement avec les utilisateurs et producteurs de données pour permettre de déterminer les besoins prioritaires, d'ordre régional et international, en matière d'informations transnationales concernant les politiques dans les grands domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. On recherchera les avis sur les stratégies et actions à mener en coopération pour améliorer l'étendue, l'exhaustivité et la qualité de la base de données statistiques de l'UNESCO. On intensifiera, par l'intermédiaire des bureaux hors Siège de l'UNESCO, les relations avec les statisticiens et les décideurs au niveau national afin de les informer et de les consulter sur les nouveaux besoins relatifs aux politiques publiques, les normes statistiques, les méthodes et les meilleures pratiques et de les aider à mieux répondre aux enquêtes statistiques de l'UNESCO. De nouvelles enquêtes statistiques internationales seront conçues et réalisées dans les domaines d'action de l'UNESCO en vue du recueil de données plus utiles pour la formulation des politiques et de l'amélioration de la qualité de l'information collectée, y compris celle d'ordre contextuel. Tout en étant le centre d'un réseau fonctionnant en liaison étroite et active avec les grandes institutions nationales et internationales de statistique, notamment celles des pays en développement, conformément au paragraphe 6 de la décision 8.2 adoptée par le Conseil exécutif à sa 159<sup>e</sup> session, l'Institut pourra poursuivre, en tant que de besoin, ses relations fonctionnelles avec les organismes chargés de la collecte et de l'analyse des données pertinentes. En ce qui concerne la mise en place et les activités de l'Observatoire de l'éducation pour tous (EPT), l'ISU donnera la priorité à l'intégration des données de suivi de l'EPT dans les enquêtes statistiques périodiques et à l'élaboration de nouveaux indicateurs EPT. Il recourra davantage aux TCI pour collecter et diffuser les données et aidera les pays à répondre aux besoins et à gérer les évolutions dans ces domaines. Les partenariats établis avec des organisations internationales et intergouvernementales comme l'OCDE et Eurostat, ainsi qu'avec des organisations et réseaux régionaux comme le Sommet des Amériques,

seront mis à profit pour développer et harmoniser les nouvelles collections de données, convenir de normes et procédures communes et organiser des ateliers régionaux en vue d'améliorer la qualité des statistiques transnationales et nationales et des données communiquées. On exploitera davantage les données pertinentes puisées aux sources secondaires afin d'éviter les doubles emplois dans la collecte et d'améliorer, par un procédé de triangulation, l'exhaustivité des données et leur qualité. On développera de même la collecte de données par de nouvelles voies telles que les recensements et enquêtes démographiques, en coopération avec les États membres et les organisations concernées. En outre, on améliorera le contenu, les fonctions et l'interface utilisateur de la base de données statistiques de l'UNESCO afin d'accroître la consultation en ligne des données et leur diffusion sous des formes électroniques, tout en veillant à aider les usagers n'ayant pas accès aux moyens électroniques à obtenir et consulter les statistiques dont ils ont besoin. Un centre de consultation et d'utilisation des données sera créé au nouveau siège de l'ISU à Montréal et l'Institut révisera de fond en comble sa politique d'archivage en mettant à profit l'amélioration des compétences et installations dont il disposera en matière de TIC.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la communication et de la collaboration avec — et entre — les producteurs et utilisateurs de données des États membres et des organisations partenaires par la constitution de réseaux, l'organisation d'ateliers annuels, un recours accru aux TIC et l'amélioration des méthodes de consultation.
- ◆ Réalisation de nouvelles enquêtes statistiques internationales au moyen d'instruments et de méthodes plus perfectionnés, en vue de recueillir en temps plus utile des données plus pertinentes pour la formulation des politiques, et plus complètes et fiables dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
- ◆ Amélioration de la coordination et de la complémentarité avec d'autres organisations internationales et organismes de statistique en ce qui concerne la collecte et la diffusion de données internationales, en vue de renforcer l'offre globale de statistiques.
- ◆ Amélioration de l'accès à la base de données et aux métadonnées statistiques de l'UNESCO, ainsi que de leur utilisation pour éclairer la formulation de politiques et l'évaluation.
- ◆ Élargissement et renforcement des partenariats avec d'autres organisations, réseaux nationaux et ONG, et avec la société civile, en vue de faciliter la mise en commun des statistiques, indicateurs, pratiques optimales et informations connexes.

06005

## Axe d'action 2. Mettre au point de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques

**Antécédents.** Des travaux méthodologiques tirant parti des récents progrès de la statistique et des technologies sont indispensables pour améliorer les procédures existantes, élaborer de nouvelles méthodes de collecte de données et répondre aux besoins de données inédits découlant des nouvelles préoccupations qui se font jour en matière d'orientations publiques et des impératifs liés aux objectifs internationaux de développement. Ainsi, pour donner suite au Forum mondial sur l'éducation, il faut élaborer des indicateurs plus perfectionnés en vue d'assurer le suivi systématique de l'éducation de base formelle et non formelle, du développement des jeunes enfants et des acquis scolaires, et de mieux mesurer l'alphabétisation. La Conférence mondiale sur la science a mis l'accent sur le développement des politiques de la science, des activités de suivi et de l'enseignement scientifique. Nombre d'autres conférences mondiales n'ont pas encore débouché sur l'élaboration de systèmes de suivi utiles pour la formulation de politiques, ce qui démontre qu'il y a lieu — et qu'il est même indispensable — d'en traduire les conclusions en objectifs statistiques. Ces objectifs ne peuvent être établis que par le biais de larges consultations et avec la participation de tous les intéressés, notamment des États membres, des organisations internationales et régionales et de la société civile. L'ISU veillera à ce que les normes internationales se rapportant aux domaines de compétence et centres d'intérêt de l'UNESCO soient à jour et répondent aux besoins des organisations qui sont ses partenaires et des statisticiens des pays.

**Stratégie.** L'ISU, par l'intermédiaire de l'Observatoire de l'EPT (voir également le grand programme I, sous-programme I.1.1 sur l'éducation), établira les besoins prioritaires en matière de données et indi-

cateurs nouveaux, ce travail devant constituer un élément clé du suivi du Forum mondial sur l'éducation. Cette activité sera menée à bien en collaboration étroite avec le Secteur de l'éducation et les organisations partenaires de l'EPT. Les décisions seront prises compte tenu de la volonté d'autres organisations de se charger des travaux d'élaboration dans tel ou tel domaine prioritaire. Le but sera d'élaborer, de tester et de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de collecte, d'analyse et de présentation de l'information pertinente. Des systèmes de coordination seront mis au point de manière à assurer que tous les organismes intéressés puissent donner leur avis sur ce travail d'élaboration et y contribuer. Dans certains domaines, on pourra constituer des groupes de spécialistes chargés de conseiller des méthodes appropriées. La version finale du Manuel opérationnel de la CITE sera établie et largement diffusée, avec les matériels de formation pertinents, le but étant d'aider les États membres à mettre en œuvre la CITE révisée en vue d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques de l'éducation.

L'UNESCO continuera de participer aux travaux d'évaluation et d'affinement méthodologiques concernant les statistiques de la science et de la technologie, en particulier ceux organisés par l'OCDE et Eurostat, afin de contribuer à la détermination des nouvelles données à recueillir aux fins de la formulation des politiques. On créera des réseaux nationaux pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de méthodes appropriées. L'ISU recensera les organismes et institutions qui collectent et diffusent actuellement des statistiques internationales sur la communication afin de les inviter à se mettre en réseau dans le but d'harmoniser et d'améliorer les méthodes statistiques et de mesure en usage et de repérer les lacunes des sources de données existantes que les utilisateurs jugent nécessaire de combler par priorité. Des consultations seront également menées avec les organismes et États membres qui s'intéressent à la mise au point de meilleurs indicateurs concernant la culture. Le Cadre des statistiques de la culture sera actualisé afin de servir de base conceptuelle et méthodologique pour la collecte et la diffusion nationales et internationales de statistiques culturelles. Dans chacun de ces domaines, des méthodes seront mises au point et soumises à des essais complets dans différents pays. Une documentation auxiliaire, sous la forme de principes directeurs pour l'optimisation des pratiques, sera établie et des séances d'information organisées pour faire comprendre aux producteurs et utilisateurs de données les fondements des méthodes et la manière de les mettre en œuvre et les interpréter, de même que les données résultantes.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la coopération avec les États membres et les organisations partenaires s'agissant d'affiner les indicateurs existants et de mettre au point de nouveaux indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs de développement.
- ◆ Élaboration et application de nouvelles méthodes et normes statistiques internationales dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la communication, de la science et de la technologie.
- ◆ Large diffusion — dans la mesure du possible par les moyens électroniques — de principes directeurs pour optimiser les pratiques, de descriptions méthodologiques et de normes. Apport d'un soutien aux États membres désireux de mettre en œuvre les nouveaux outils et approches.
- ◆ Utilisation par l'ISU de méthodes modernes et efficaces pour contribuer à améliorer l'offre et la qualité des données ainsi que leur emploi aux fins de l'élaboration des politiques.

06006

### Axe d'action 3. Renforcer les capacités statistiques

**Antécédents.** La demande de statistiques et d'indicateurs pertinents, fiables et fournis en temps utile qui émane des décideurs et de la communauté internationale s'est sensiblement accrue au cours des dernières années. Il ressort du Bilan de l'EPT à l'an 2000 et d'autres opérations récentes de collecte de données effectuées par l'ISU, qu'un grand nombre de pays ne disposent pas encore de capacités et d'informations statistiques suffisantes pour étayer la formulation de politiques et la prise de décisions. Afin de renforcer efficacement les capacités statistiques des pays, la formation dispensée aux niveaux régional et national à leurs statisticiens doit répondre aux besoins immédiats de ces derniers et tenir compte de leur situation tout en étant conçue de manière à assurer la durabilité à long terme de la production statistique.

**Stratégie.** Une stratégie de renforcement des capacités statistiques sera élaborée conjointement avec les secteurs de programme et en coopération avec les organisations partenaires ; elle comprendra l'identi-

fication, la formulation, la négociation, la mise en œuvre et l'évaluation de projets. L'ISU participera au soutien des analyses sectorielles et des réformes des politiques et aux travaux d'évaluation et de programmation multisectoriels conduits au niveau des pays par plusieurs organisations (par exemple dans le cadre des Bilans communs de pays/du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)/des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté), en s'attachant tout particulièrement à renforcer, notamment dans les pays en développement, les capacités statistiques nationales dans les domaines de compétence de l'UNESCO. La stratégie tiendra compte de l'initiative interorganisations PARIS 21 (Partenariat statistique à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle), en vue d'assurer la complémentarité des efforts.

En collaboration avec des organisations partenaires, des ateliers régionaux et nationaux seront organisés afin de former tant les statisticiens des pays à la collecte de données et à l'établissement de statistiques, que les utilisateurs des données à leur analyse et à leur interprétation. En Afrique, les actions de renforcement des capacités seront exécutées essentiellement par les membres du personnel de l'ISU en poste à Harare et Dakar qui constituent l'équipe du projet SISED. Des guides et manuels techniques opérationnels incluant des études de cas, des principes directeurs pour le choix de méthodes et des exemples pratiques d'autre nature seront établis afin de donner un aperçu général documenté des nouveaux concepts en matière de statistiques et indicateurs et des méthodes associées, ainsi que des meilleures pratiques statistiques nationales. Ils seront largement diffusés en vue de leur utilisation aux fins de formation et serviront également de référence pour l'établissement de statistiques au niveau national. Un concours sera prêté aux statisticiens pour qu'ils établissent eux-mêmes des codes de bonne pratique les aidant à assurer l'intégrité des données. Une assistance technique sera également dispensée aux États membres qui en feront la demande en vue de l'élaboration et de la gestion de leurs systèmes d'information.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration par l'UNESCO d'une stratégie cohérente de renforcement des capacités statistiques destinée à servir de cadre à des actions menées en partenariat avec les secteurs de programme et d'autres partenaires pour le développement.
- ◆ Évaluation des données nécessaires aux fins de la formulation de politiques et des lacunes des statistiques dans plusieurs États membres, et intégration à des projets de développement sectoriel d'éléments visant à renforcer les capacités statistiques dans les domaines d'action de l'UNESCO.
- ◆ Apport d'une aide à un certain nombre d'États membres en vue de la formulation de plans de développement statistique en rapport avec les domaines de compétence de l'UNESCO ou de l'intégration de plans relatifs aux statistiques sectorielles dans leurs plans statistiques généraux.
- ◆ Établissement et diffusion de guides et outils techniques destinés à être utilisés dans les activités de formation et à servir d'instruments de référence aux fins de l'établissement de statistiques nationales.
- ◆ Amélioration de la communication et de la collaboration entre les utilisateurs et producteurs de données des États membres, ainsi qu'entre les statisticiens des ministères sectoriels, des bureaux locaux et régionaux et des organismes nationaux de statistique.
- ◆ Constitution et renforcement de réseaux de pays, d'experts et d'institutions en vue de l'échange des meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités statistiques.
- ◆ Resserrement de la coopération avec les organismes de développement dans le domaine du renforcement des capacités statistiques.

06007

## Axe d'action 4. Développer l'analyse statistique et la diffusion de données utiles pour la formulation de politiques

**Antécédents.** Il est indispensable de disposer de statistiques et d'indicateurs pertinents et fiables pour concevoir et formuler des politiques rationnelles, définir des objectifs appropriés et suivre les progrès de leur réalisation. Les statistiques sont très souvent sous-exploitées et sous-utilisées dans la prise de décisions. Il est essentiel que l'UNESCO joue le rôle de catalyseur dans la mise au point d'approches novatrices de l'analyse statistique et la diffusion de pratiques d'élaboration des politiques sur la base de données factuelles. Les travaux d'analyse porteront principalement sur les données collectées dans les

domaines de compétence de l'Organisation et leur rapport avec de grandes problématiques telles que la réduction de la pauvreté et le développement humain.

**Stratégie.** On peut contribuer à promouvoir la formulation de politiques fondées sur des données factuelles en diffusant des informations statistiques plus pertinentes à cet égard et plus faciles à interpréter. Dans ce contexte, priorité sera donnée à la diffusion d'un large éventail de matériels statistiques destinés à des publics très variés, notamment d'analyses répondant aux besoins de l'élaboration de politiques aux niveaux international et national. Il est prévu que l'ISU réalisera une part importante des travaux d'analyse statistique affinée, en collaboration étroite avec les secteurs de programme, les autres instituts de l'UNESCO et les bureaux hors Siège. Un programme de recherche et d'analyse statistique sera lancé et des réseaux et partenariats constitués avec des analystes des politiques et des experts d'institutions de recherche et d'autres organisations régionales et internationales.

Un objectif clé est de développer les analyses des données de la base statistique de l'UNESCO conjointement avec celles des données d'autres sources afin d'éclairer le débat politique et la prise de décisions et d'y apporter une contribution. Des partenaires seront recherchés dans les milieux de l'enseignement et de la recherche détenteurs de compétences particulières aux fins de ce travail et des démarches entreprises auprès des universités situées à Montréal, en vue d'une coopération.

L'ISU fournira son expertise statistique afin d'assurer que, chaque fois qu'il y aura lieu, les publications comprennent des analyses de séries chronologiques et des projections, de manière à informer les responsables des politiques des tendances anticipées et des scénarios prévisibles. Les publications dénonceront aussi les carences dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international. Ces publications, qui se présenteront également sous forme électronique, revêtiront un intérêt particulier dans le contexte de l'EPT. L'Institut travaillera en coopération étroite avec les statisticiens et chercheurs nationaux afin de les aider à analyser les données relatives à leur pays sur une base comparative. Les enseignements tirés du projet sur les indicateurs mondiaux de l'éducation devraient être utiles pour ces activités. On examinera également la possibilité de permettre à des statisticiens des pays d'étudier à l'ISU ou dans l'une des universités de Montréal, ainsi que l'idée d'organiser tous les ans à l'Institut un cours d'été sur la comparaison des données. Enfin, on élaborera une stratégie de communication pour faire en sorte que les résultats des analyses statistiques reçoivent la plus large diffusion possible afin de contribuer à éclairer les politiques.

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement d'un programme de recherche et d'analyse statistique en collaboration avec des institutions de recherche et d'autres organismes d'analyse statistique concernant les questions de politique.
- ◆ Utilisation accrue des données de la base de l'ISU et mise à profit des données d'autres sources, y compris celles provenant des recensements et enquêtes démographiques.
- ◆ Promotion et plus large application des analyses des politiques à partir de données factuelles, ce qui contribuera à une meilleure efficacité des processus d'élaboration d'orientations publiques dans les domaines de compétence de l'UNESCO aux niveaux international et national.

#### Arrangements financiers

**06008**

Les ressources financières de l'Institut se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs, ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche. Une allocation financière d'un montant de 6 820 000 dollars est prévue au budget ordinaire afin de couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités ainsi que les coûts indirects de programme.

**06009**

En outre, un montant de 500 000 dollars inscrit au budget ordinaire est destiné à l'ISU en vue de la mise en œuvre d'un projet au titre du thème transversal *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté* ; ce projet est décrit plus loin (paragraphe 06400).

#### Ressources extrabudgétaires

**06010**

En faisant de l'ISU un Institut semi-autonome de l'UNESCO, on comptait notamment encourager l'apport de fonds extérieurs pour compléter la dotation financière de base fournie par l'UNESCO. L'installation

de l'ISU à Montréal doit en particulier être financée avec l'aide du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement de la province du Québec. Une première somme sera fournie pour 2001-2002 afin de couvrir les coûts de la réimplantation de l'Institut et de la rénovation des locaux. Par la suite, un concours sera prêté annuellement pour couvrir le loyer et les coûts de fonctionnement de l'Institut au Canada.

**06011**

La Banque mondiale s'est faite l'avocate de la création de l'ISU et a apporté des fonds pour en financer la mise en place et les activités de démarrage. Un concours de 1 460 000 dollars lui a déjà été demandé pour le projet relatif aux indicateurs mondiaux de l'éducation, le projet de développement régional des Caraïbes, l'étude sur la qualité de l'éducation, l'Observatoire de l'EPT (voir également le paragraphe 06411), le projet du Sommet des Amériques sur les indicateurs de l'éducation et le projet panarabe de système d'aide à la prise de décisions en matière éducative. De même, l'ASDI appuie depuis longtemps la promotion de la collecte de statistiques de l'éducation et de leur utilisation pour la formulation des politiques et une demande lui sera adressée afin qu'elle maintienne son assistance en faveur du projet SISED en Afrique. L'ISU est particulièrement désireux de mobiliser des fonds supplémentaires afin d'élaborer des méthodes pour recueillir de nouvelles données propres à accroître l'utilité de la série d'indicateurs établie concernant l'Éducation pour tous, ainsi que d'améliorer la collecte de données sur « les exclus » et les inégalités de nos sociétés et d'enrichir les travaux sur les statistiques de la science, de la technologie, de la communication et de la culture. Il sollicitera également l'aide de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux pour appuyer expressément des activités de projets se rapportant à ses axes d'action.

**06012**

L'assistance prêtée en nature à l'ISU par le biais du détachement d'experts compte parmi les concours les plus précieux qu'il ait reçus à ce jour (des services de personnel lui ont ainsi été fournis au cours du dernier exercice biennal par le Royaume-Uni, la France, la Suède et le Danemark). Pour le prochain exercice, étant donné que l'Institut a perdu de nombreuses compétences par suite de la modification de son effectif liée au déménagement à Montréal, il sera demandé aux États membres et aux organisations d'y détacher des statisticiens ou des informaticiens, à tous les niveaux.

## ► **Projet relatif à un thème transversal**

0640

Budget ordinaire

- Activités : 500 000 \$
- Décentralisation : 30 %

06400

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin de mener à bien l'exécution du projet relatif au thème transversal « L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté » ;
- b) à définir des critères pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des projets relatifs à l'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté, et pour l'évaluation de leurs effets ;
- c) à assurer une coopération intersectorielle au sein de l'UNESCO et la coordination avec d'autres organismes et fonds des Nations Unies afin d'améliorer la cohérence et la mise à profit de l'expérience dans l'exécution des projets approuvés ;
- d) à allouer à cette fin un montant de 500 000 dollars pour les coûts de programme.

06401

Ce projet, avec l'allocation budgétaire qui lui correspond, a été rattaché aux activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO en raison de sa thématique et de son orientation fondamentales. Il est conçu de manière intersectorielle et interdisciplinaire par une équipe associant plusieurs secteurs et bureaux hors Siège. Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne son administration. Les membres de l'équipe intersectorielle en planifieront et exécuteront conjointement les activités de fond. Une liste récapitulative de tous les projets relatifs aux deux thèmes transversaux figure à la fin du Titre II.A (paragraphe 07001). Des efforts importants sont faits pour chercher des ressources extrabudgétaires auprès de donateurs potentiels afin de maximiser l'impact de ce projet.

### ◆ **L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté**

**Projet : Observatoire de l'éducation pour tous : aider les États membres à suivre et mener à bien la mise en œuvre des objectifs d'EPT**

06411

Budget ordinaire

- Activités : 500 000 \$
- Décentralisation : 30 %

**Objectifs.** Recueillir, analyser et diffuser les informations à jour sur la situation de l'éducation dont les pays, les régions et la communauté internationale ont besoin pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs d'éducation pour tous (EPT), en particulier dans les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne et d'Asie. L'Observatoire de l'EPT s'emploiera par priorité : (i) à intégrer les données de suivi de l'EPT dans les enquêtes statistiques périodiques ; (ii) à élaborer de nouveaux indicateurs et à améliorer ceux qui existent ; (iii) à aider les pays à améliorer leurs capacités de collecte et d'analyse des données par des activités de formation et un soutien technique et (iv) à faire connaître ce type d'information et à en promouvoir l'utilisation au niveau national en développant les analyses des données rassemblées dans la base statistique de l'UNESCO.

**Résultats escomptés.** Affinement de la liste des indicateurs existants et élaboration de nouveaux indicateurs pour suivre la réalisation des objectifs d'EPT ; amélioration et développement des instruments et



méthodes de collecte de données en vue du recueil, en temps plus utile, de données plus pertinentes pour la formulation de politiques, plus complètes et plus fiables sur les questions en rapport avec l'EPT ; renforcement des partenariats avec d'autres organisations, les réseaux nationaux et les ONG ainsi qu'avec la société civile, se traduisant par une meilleure diffusion des statistiques, des indicateurs et des meilleures pratiques et de l'information s'y rapportant ; amélioration de la communication et de la collaboration avec — et entre — les producteurs et utilisateurs de données des États membres et des organisations partenaires par le biais de réseaux et d'ateliers annuels, d'un recours accru aux TIC et de l'amélioration des méthodes de consultation ; amélioration de l'accès à la base de données et aux métadonnées statistiques de l'UNESCO, ainsi que de leur utilisation ; élaboration d'une stratégie cohérente de l'UNESCO en matière de renforcement des capacités et accroissement du nombre des États membres que l'Organisation aide à formuler des plans de développement statistique ; établissement et diffusion de guides et d'outils techniques à utiliser dans les activités de formation et comme instruments de référence pour l'établissement des statistiques nationales.

# Résumé des projets relatifs aux thèmes transversaux

- ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté
- ◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, et de la culture et à la construction d'une société du savoir

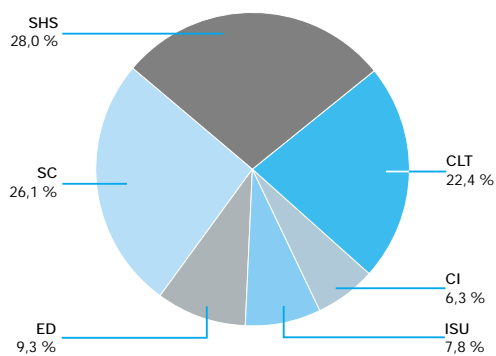
07001

Budget ordinaire*					
Grand programme/unité	Élimination de la pauvreté		TIC		Total
	Nombre de projets	Montant	Nombre de projets	Montant	
		\$		\$	\$
I Éducation	2	595 000	4	1 270 000	1 865 000
II Sciences exactes et naturelles	5	1 665 000	2	670 000	2 335 000
III Sciences sociales et humaines	7	1 785 000	2	795 000	2 580 000
IV Culture	5	1 430 000	–	–	1 430 000
V Communication et information	1	400 000	5	2 890 000	3 290 000
Institut de statistique de l'UNESCO	1	500 000	–	–	500 000
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>6 375 000</b>	<b>13</b>	<b>5 625 000</b>	<b>12 000 000</b>

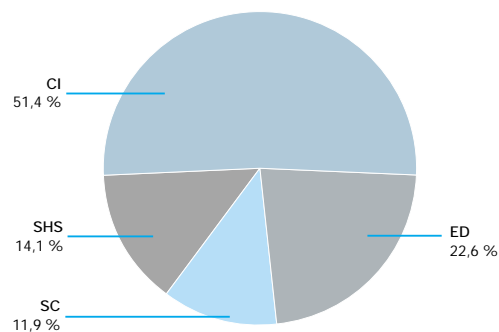
\* Des efforts particuliers sont faits pour obtenir des ressources extrabudgétaires de donateurs potentiels en vue de maximiser l'effet des projets.

## RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE DESTINÉES AUX PROJETS

Élimination de la pauvreté



Technologies de l'information et de la communication



## ◆ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté

Par. de réf. dans le 31 C/5	Projet	Budget ordinaire
		\$
	<b>Grand programme I Éducation</b>	
01411	Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté	200 000
01412	Rompres le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud	395 000
	<b>Total, Grand programme I</b>	<b>595 000</b>
	<b>Grand programme II Sciences exactes et naturelles</b>	
02411	Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée	500 000
02412	Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes	375 000
02413	Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité du développement	150 000
02414	Extraction minière et développement durable en Amérique latine	295 000
02415	Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté	345 000
	<b>Total, Grand programme II</b>	<b>1 665 000</b>
	<b>Grand programme III Sciences sociales et humaines</b>	
03411	Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes marginalisés sans abri en milieu urbain dans la Communauté d'États indépendants	200 000
03412	Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté	150 000
03413	Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés	100 000
03414	Gouvernance démocratique et pauvreté dans le monde arabe	245 000
03415	Projet phare : contribution à l'éradication de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger	395 000
03416	Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, République démocratique populaire lao, Cambodge	395 000
03417	Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté	300 000
	<b>Total, Grand programme III</b>	<b>1 785 000</b>
	<b>Grand programme IV Culture</b>	
04411	Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement	245 000
04412	Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara	150 000
04413	Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites	345 000
04414	L'artisanat traditionnel, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres	395 000
04415	Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable	295 000
	<b>Total, Grand programme IV</b>	<b>1 430 000</b>
	<b>Grand programme V Communication et information</b>	
05411	Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication	400 000
	<b>Total, Grand programme V</b>	<b>400 000</b>
	<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	
06411	Observatoire de l'éducation pour tous : aider les États membres à suivre et mener à bien la mise en œuvre des objectifs de l'EPT	500 000
	<b>Total, Institut de statistique de l'UNESCO</b>	<b>500 000</b>
	<b>Total, Élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté</b>	<b>6 375 000</b>

◆ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science, et de la culture et à la construction d'une société du savoir

Par. de réf. dans le 31 C/5	Projet	Budget ordinaire
		\$
	<b>Grand programme I Éducation</b>	
01421	Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique	400 000
01422	Mise en place à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes	200 000
01423	Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance	275 000
01424	Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social	395 000
	<b>Total, Grand programme I</b>	<b>1 270 000</b>
	<b>Grand programme II Sciences exactes et naturelles</b>	
02421	La Voix des petites îles (2004)	375 000
02422	Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale	295 000
	<b>Total, Grand programme II</b>	<b>670 000</b>
	<b>Grand programme III Sciences sociales et humaines</b>	
03421	Les technologies de l'information et de la communication au service de la cohésion sociale et de la démocratie à l'échelon local	295 000
03422	Rapport mondial de l'UNESCO sur « La construction d'une société du savoir »	500 000
	<b>Total, Grand programme III</b>	<b>795 000</b>
	<b>Grand programme V Communication et information</b>	
05421	Initiative B@bel	100 000
05422	Préserver notre patrimoine numérique	295 000
05423	Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place	295 000
05424	Programme Mémoires et thèses électroniques	200 000
05425	Portail UNESCO de la connaissance	2 000 000
	<b>Total, Grand programme V</b>	<b>2 890 000</b>
	<b>Total, Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>5 625 000</b>

# Titre II.B

## Programme de participation

08001

Budget ordinaire				
	Programme			Total des crédits 2002-2003
	Personnel	Activités	Coûts indirects	
	\$	\$	\$	\$
Programme de participation	–	22 000 000	–	22 000 000

08002

Le Programme de participation a été conçu dans le but d'apporter une assistance directe aux initiatives des États membres dans les domaines de compétence de l'Organisation, selon des priorités déterminées par eux-mêmes. L'assistance dans le cadre du Programme de participation est destinée à promouvoir des activités au Titre II du Programme et budget. Elle a aussi pour objet de renforcer la coopération avec les commissions nationales.

08003

Cette assistance peut revêtir des formes variées : services de spécialistes et de consultants ; bourses de perfectionnement et d'études ; publications ; équipement ; conférences et réunions, séminaires et cours de formation ; contributions financières ou autres services jugés nécessaires par tous les intéressés. Face à une situation insurmontable, une aide d'urgence peut également être fournie, notamment sous forme d'assistance technique, dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pour répondre à des besoins immédiats. La nature et l'ampleur de cette aide seront décidées par le Directeur général en consultation avec la (les) commission(s) nationale(s) ou le (les) gouvernement(s) concerné(s).

08004

L'assistance au titre du Programme de participation est accordée aux États membres ou Membres associés, sur demande présentée par le canal des commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée. Les ONG internationales peuvent également bénéficier d'une assistance au titre du Programme de participation. Les demandes écrites concernant des activités sous-régionales, régionales et interrégionales doivent être appuyées par les commissions nationales d'au moins deux États membres ou Membres associés participant auxdites activités. Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général prendra en considération les besoins des pays en développement et des pays en transition, ainsi que des quatre groupes ou régions pris en compte dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO, à savoir les femmes, les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés. Il tiendra compte également de la nécessité d'assurer un équilibre et une transparence dans la répartition des ressources du Programme de participation.

08005

La rationalisation des procédures d'approbation des demandes, l'accélération de leur traitement, ainsi que des informations plus détaillées sur le stade de mise en œuvre du programme ont été les principaux objectifs des efforts déployés ces dernières années pour améliorer le fonctionnement administratif du Programme de participation. Tout en poursuivant ces efforts, on mettra également l'accent en 2002-2003 sur l'amélioration de la formulation, de l'évalua-

tion et du suivi des demandes, de manière à accroître la complémentarité entre les activités planifiées et celles qui sont soutenues au titre du programme et à renforcer le caractère catalytique de ce dernier.

08006

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la participation des États membres, en particulier des pays les plus défavorisés, à la vie de l'Organisation en les aidant, à leur demande, à établir les requêtes.
- ◆ Rationalisation des procédures pour permettre une meilleure exécution du programme et contribuer à une diffusion aussi large que possible du message de l'Organisation.
- ◆ Soutien apporté à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies spécifiques pour répondre aux besoins urgents et particuliers de certains groupes de pays ayant des caractéristiques communes.

08007

#### *La Conférence générale*

### I

#### 1. *Autorise* le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le Programme de participation aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 22 000 000 dollars au titre des coûts directs de programme.

#### **A. Principes**

1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens employés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans ses domaines de compétence. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre l'UNESCO et ses États membres, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
2. Les États membres présentent leurs demandes au Directeur général par l'intermédiaire des commissions nationales pour l'UNESCO, ou à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée.
3. Les projets ou plans d'action présentés par les États membres au titre du Programme de participation doivent être en rapport avec les activités de l'Organisation, en particulier avec les grands programmes, les projets interdisciplinaires et les activités en faveur des femmes, des jeunes, de l'Afrique et des pays les moins avancés, et avec les activités des commissions nationales pour l'UNESCO.
4. Chaque État membre peut présenter 12 demandes ou projets, qui doivent être numérotés, par ordre de priorité, de 1 à 12. Les demandes ou projets émanant d'organisations non gouvernementales nationales seront inclus dans le contingent présenté par chaque État membre.
5. L'ordre de priorité établi par l'État membre ne peut être modifié que par la commission nationale elle-même.
6. Les organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, organisations dont la liste est établie par le Conseil exécutif, peuvent présenter jusqu'à trois demandes au titre du Programme de participation pour des projets à impact sous-régional, régional ou interrégional, à condition que leurs demandes soient appuyées par au moins deux des États membres concernés par la requête.
7. La date limite pour la soumission des demandes sera le 28 février 2002.
8. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
  - a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par le biais de leur com-

- mission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en vue de promouvoir des activités à caractère national. Pour des activités de caractère sous-régional, régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité a lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant ;
- b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
  - c) à des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles ou opérationnelles avec l'UNESCO, telles que définies au paragraphe 6 ci-dessus ;
  - d) à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, lorsque la participation demandée est en rapport avec des activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO qui intéressent directement les Palestiniens.
9. *Formes d'aide.* L'assistance au titre du Programme de participation peut revêtir les formes suivantes :
- a) services de spécialistes et de consultants ;
  - b) bourses de perfectionnement et d'études ;
  - c) publications, périodiques et documentation ;
  - d) matériel (autre que des véhicules) ;
  - e) conférences et réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas le personnel de l'UNESCO) ;
  - f) contributions financières.
10. *Montant total de l'assistance.* Quelle que soit la forme d'aide demandée, parmi celles qui sont indiquées ci-dessus, la valeur totale de l'assistance fournie au titre de chaque demande ne dépassera pas 26 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère national ou 35 000 dollars pour un projet ou une activité de caractère sous-régional, régional ou interrégional, et des moyens suffisants devront être prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin.
11. *Approbation des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte :
- a) du crédit global approuvé par la Conférence générale au titre de ce programme ;
  - b) de l'évaluation faite de la demande par le(s) secteur(s) compétent(s) ;
  - c) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dans le cadre des activités de programme approuvées par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;
  - d) de la nécessité d'instaurer un équilibre plus équitable dans la répartition des fonds, en prenant en considération les besoins urgents des pays en développement et des quatre groupes prioritaires mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus ;
  - e) de ce que l'attribution des financements pour chaque projet approuvé devrait, dans la mesure du possible, se faire au moins trente jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B 13 (a).
12. *Exécution :*
- a) Le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du Programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée au Directeur général doit indiquer un calendrier d'exécution précis (dates de début et de fin du projet), les coûts prévus et les financements promis ou attendus en provenance des États membres ou d'institutions privées.

- b) Les résultats du Programme de participation devront être mieux diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Les rapports d'évaluation, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat dans ce but. Une évaluation pourra également être entreprise au moment de la mise en œuvre du projet.

## **B. Conditions**

13. L'assistance au titre du Programme de participation sera appliquée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites au Directeur général, accepte les conditions suivantes. Le demandeur doit :

- a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter au Directeur général, une fois le projet terminé, un état détaillé des activités exécutées attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet ; il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera payée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers et toutes les pièces justificatives supplémentaires requises concernant les contributions antérieurement approuvées par le Directeur général pour lesquelles les paiements ont été effectués avant le 31 décembre de la première année de l'exercice financier précédent ;
- b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu à l'alinéa (a) ci-dessus, un rapport d'évaluation détaillé sur les résultats des activités financées et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ;
- c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine conformément à la réglementation nationale ;
- d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;
- e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
- f) accorder au personnel recruté au titre du Programme de participation le bénéfice des privilèges et immunités définis aux articles VI et VII de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, et au paragraphe 3 de l'annexe IV de ladite Convention, étant entendu que ce personnel pourra bénéficier de privilèges et immunités supplémentaires accordés par voie d'accords additionnels conclus avec le Directeur général ; aucune restriction ne sera apportée aux droits d'entrée, de séjour et de départ des personnes visées au présent alinéa.

## **C. Aide d'urgence**

14. **Critères pour l'octroi d'une aide d'urgence par l'UNESCO**

- a) une aide d'urgence peut être octroyée par l'UNESCO lorsque :
  - (i) il est survenu une situation insurmontable à l'échelle de toute une nation (séisme, tempête, cyclone, ouragan, tornade, typhon, inondation, glissement de terrain, éruption volcanique, incendie, sécheresse, inondation, guerre, etc.), qui a des conséquences catastrophiques pour l'État membre dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture ou de la communication et à laquelle celui-ci ne peut faire face seul ;
  - (ii) des efforts multilatéraux d'aide d'urgence sont entrepris par la communauté internationale ou le système des Nations Unies ;
  - (iii) l'État membre demande à l'UNESCO, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, de lui apporter une aide d'urgence dans ses domaines de compétence, dans les conditions énoncées aux alinéas (i) et (ii) ci-dessus ;



- (iv) l'État membre est disposé à accepter les recommandations de l'Organisation compte tenu des présents critères ;
- b) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit être strictement limitée à ses domaines de compétence et ne doit commencer à être octroyée que lorsque les vies humaines ne sont plus menacées et que les priorités matérielles ont été assurées (nourriture, vêtements, logement et assistance médicale) ;
- c) l'aide d'urgence de l'UNESCO doit viser essentiellement : (i) à évaluer la situation et les besoins de base ; (ii) à apporter une expertise et formuler des recommandations sur les moyens de remédier à la situation dans ses domaines de compétence ; (iii) à aider à identifier des sources de financement extérieures et des fonds extrabudgétaires ;
- d) l'aide d'urgence en espèces ou en nature doit être limitée au strict minimum et n'être accordée que dans des cas exceptionnels ;
- e) l'aide d'urgence ne servira en aucun cas à financer des dépenses de soutien administratif ou des dépenses de personnel ;
- f) l'enveloppe budgétaire totale de tout projet d'aide d'urgence ne doit pas dépasser 25 000 dollars. Elle peut être complétée par des fonds extrabudgétaires obtenus à cette fin ou par des financements d'autres sources ;
- g) aucune aide d'urgence ne sera fournie s'il est possible de répondre à la demande de l'État membre dans le cadre du Programme de participation ;
- h) l'aide d'urgence sera apportée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies.

#### 15. Procédures à suivre pour l'octroi d'une aide d'urgence

- a) Face à une situation d'urgence, un État membre, par l'entremise de sa commission nationale ou par la voie officielle désignée, définit, selon qu'il y a lieu, ses besoins et le type d'assistance qu'il demande à l'UNESCO.
- b) Le Directeur général informe l'État de sa décision par l'entremise de la commission nationale ou par la voie officielle désignée.
- c) Lorsqu'il y a lieu, et avec l'accord de l'État membre, une mission d'évaluation technique est envoyée pour examiner la situation et faire rapport au Directeur général.
- d) Le Secrétariat indique à l'État membre l'assistance et les montants qu'il envisage de fournir et le suivi qui, le cas échéant, pourrait être envisagé ; le montant total de l'aide fournie ne peut dépasser 25 000 dollars.
- e) Dans les cas où l'UNESCO est appelée à fournir des biens ou des services, il n'est pas lancé d'appel d'offres international, si la situation exige une action immédiate.
- f) Un rapport d'évaluation et, sauf exception, un rapport financier sont présentés par l'État membre à l'achèvement du projet.

## II

### 2. Invite le Directeur général :

- a) pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation, à communiquer sans délai aux commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification ou tout refus des montants demandés ;
- b) à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leur pays respectifs par des organisations internationales non gouvernementales au titre du Programme de participation ;
- c) à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions un rapport contenant les informations suivantes :
  - (i) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
  - (ii) une liste des projets approuvés au titre du Programme de participation et au titre de l'aide d'urgence, avec l'indication des montants approuvés pour leur financement et de tout autre coût et tout autre appui liés à ces projets ;

- (iii) en ce qui concerne les organisations internationales non gouvernementales, une liste établie de la même façon que celle qui est prévue à l'alinéa (ii) ci-dessus pour les pays ;
- d) à veiller à ce que les pourcentages des fonds du Programme de participation affectés à l'aide d'urgence et aux organisations internationales non gouvernementales ne dépassent pas respectivement 10 % à 5 % du montant alloué au Programme de participation pour l'exercice considéré ;
- e) à donner la priorité aux demandes émanant de pays en développement et de pays en transition.

# Titre II.C

## Services liés au programme

09001

Budget ordinaire					Total des crédits 2002-2003	Ressources extrabudgétaires 2002-2003
Programme						
Personnel	Activités	Coûts indirects de programme				
	\$	\$	\$	\$	\$	
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 228 100	419 600	-	2 647 700	-	
2. Programme de bourses	943 800	1 018 600	-	1 962 400	3 358 500	
3. Information du public	15 486 400	4 868 000	-	20 354 400	3 957 300	
<b>TOTAL, TITRE II.C</b>	<b>18 658 300</b>	<b>6 306 200</b>	<b>-</b>	<b>24 964 500</b>	<b>7 315 800</b>	

09001 bis

Le plan d'action de ce titre du budget vise à mettre en œuvre la résolution 37, dont le texte est reproduit au paragraphe 09002, et de la résolution 38, *Courrier de l'UNESCO*, dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la Conférence générale à sa 31<sup>e</sup> session.

09002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après :

- (i) par le biais du Département Afrique, renforcer la coopération avec les États membres d'Afrique en encourageant une réflexion prospective et l'élaboration de stratégies dans les domaines de compétence de l'Organisation ; encourager la coopération internationale, régionale et sous-régionale, notamment en vue de réduire la pauvreté, de promouvoir l'éducation pour tous, l'accès à la société du savoir par les nouvelles technologies de la communication, la paix et le dialogue et de préserver l'identité et la diversité culturelles, et mobiliser à cet effet les mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale ;
- (ii) par le biais du Programme de bourses, contribuer au renforcement des capacités nationales dans les domaines de compétence de l'UNESCO en visant notamment des domaines stratégiques et prioritaires spécifiques, par l'attribution et l'administration de bourses, d'allocations d'étude et de bourses de voyage, en particulier dans le cadre de la Banque de bourses et d'accords de partage des coûts avec des donateurs intéressés et des sources de financement extrabudgétaires ;
- (iii) par le biais du Bureau de l'information du public, mettre en œuvre la nouvelle stratégie et les nouvelles orientations en matière d'information du public et de communication, en tenant compte du rôle capital que jouent les bureaux hors Siège, les commissions nationales et les instituts et centres de l'UNESCO dans le renforcement de la visibilité de l'Organisation ;

b) à allouer, pour les trois chapitres du présent titre du budget (*Coordination de l'action en faveur de l'Afrique, Programme de bourses, Information du public*), un

montant de 6 306 200 dollars pour les coûts de programme et 18 658 300 dollars pour les dépenses de personnel.

## Chapitre 1 Coordination de l'action en faveur de l'Afrique

Unité responsable : Département Afrique (AFR)

**10001**

Budget ordinaire

● Activités : 419 600 \$

**10002**

Le Département s'attachera à mener, encourager ou promouvoir des études, des activités de réflexion et des analyses prospectives sur les problématiques politiques, culturelles et socio-économiques en Afrique et leurs perspectives d'évolution afin : (i) d'aider à la formulation de politiques régionales et sous-régionales adaptées, (ii) d'éclairer la conception des stratégies d'action de l'Organisation afin de mieux cibler ses programmes et activités en faveur du continent.

**10003**

A cet égard, en relation avec les décideurs, les intellectuels, les réseaux et institutions de recherches, et sur la base des recommandations de l'observatoire que constitue le Comité international de suivi des Assises de l'Afrique, le Département procédera à (i) l'analyse de l'état de la réflexion déjà menée sur l'Afrique, (ii) l'ouverture de nouvelles pistes de recherches et de réflexion tenant compte des enjeux nouveaux ou émergents, à travers l'organisation de colloques, séminaires, ateliers, tables rondes, fora, etc., (iii) la publication d'études, de rapports et de données statistiques.

**10004**

Dans le contexte de la réforme des programmes, des structures du Siège, de la nouvelle politique de décentralisation et des nouvelles prérogatives assignées aux Commissions nationales par la Conférence générale, le Département s'efforcera (i) de rendre plus efficiente la coordination des programmes destinés à l'Afrique, (ii) de veiller à ce que ceux-ci traduisent dès leur conception, puis à l'occasion de leur mise en œuvre, la priorité accordée au continent, (iii) d'encourager l'approche transversale et intersectorielle des programmes destinés à l'Afrique, particulièrement en ce qui concerne : la lutte contre la pauvreté et celle contre le VIH/sida, l'accès à la société du savoir, la culture de la paix, ainsi que la diversité culturelle et la préservation du patrimoine physique et immatériel. Il s'efforcera de promouvoir à cet égard une collaboration et un partenariat renforcés avec les points focaux AFR dans les secteurs, les bureaux hors Siège et les Commissions nationales d'Afrique en liaison avec BFC et ERC. Le Département procédera en particulier à la mise en place et à l'animation de mécanismes de concertation susceptibles de faciliter l'échange d'informations complètes, fiables et actualisées.

**10005**

Dans le cadre de sa mission de coordination de l'ensemble de la coopération de l'Organisation avec l'Afrique, le Département coordonnera les mesures prises par l'UNESCO pour faire face aux priorités définies par les dirigeants africains dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et continuera d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'Initiative spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI) selon les résultats de son évaluation, des aspects concernant l'Afrique dans les recommandations des grandes conférences mondiales et internationales, de la résolution 30 C/53 de la Conférence générale sur « les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », objet d'un rapport du Secrétaire général de l'ONU, de la Déclaration de l'Assemblée du millénaire des Nations Unies (résolution 55/2) afin d'assurer et/ou encourager (i) leur mise en œuvre, (ii) leur adaptation constante aux besoins nouveaux et aux situations émergentes, particulièrement en ce qui concerne la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement et l'intégration régionale. Des efforts particuliers seront consacrés au resserrement des relations de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et les ONG africaines. On s'assurera, notamment à travers la conclusion, la révision et la mise en œuvre d'accords de coopération et de plans d'action, la tenue de réunions de commissions mixtes et de concer-

tation, que leurs programmes prennent en compte et relaient les principes qui guident l'action de l'UNESCO notamment le droit à l'éducation, à la paix et au développement, la liberté de pensée et d'expression, le droit de participer à la vie culturelle, intellectuelle et scientifique.

**10006**

On renforcera les liens de coopération avec les États membres d'Afrique en continuant d'accorder une attention particulière aux priorités définies dans ce cadre concernant le continent en général ou un pays en particulier. Des projets pilotes seront mis en œuvre dans les domaines prioritaires définis par le Conseil exécutif, à savoir : la culture de maintenance, le renforcement du rôle de la science et de la technologie dans le développement de l'Afrique, la formation des jeunes et des femmes à l'informatique et l'enseignement technique et la formation professionnelle des jeunes. Des projets relatifs à la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar et au patrimoine immatériel devraient également recevoir une attention prioritaire. En vue du financement de ces projets, un accent particulier sera mis, en liaison avec ERC/CFS, sur la mobilisation de fonds extrabudgétaires au profit du « Compte spécial Priorité Afrique ». En (i) renforçant les relations d'écoute et de concertation avec les autorités gouvernementales, les envoyés spéciaux, les chefs de délégations, les délégations permanentes et les commissions nationales, (ii) assurant le suivi des aides-mémoires, des plans d'action et des requêtes soumis au titre du Programme de participation, (iii) assurant le suivi des recommandations des réunions intergouvernementales régionales et sous-régionales (Conférence mondiale sur l'énergie solaire, Harare 1996, MINEDAF VII, Durban 1998, PACSICOM, Maputo 1998, COMEDAF, etc.), le Département veillera à la réalisation effective des engagements et des décisions relatives à l'Afrique.

**10007**

Le Département s'assurera, en liaison avec BPI, que l'action de l'Organisation dans la région Afrique recevra toute la visibilité requise auprès des décideurs, des partenaires et de la société civile. A cet égard, il s'efforcera de rendre accessible à ceux-ci le « site Web » du Département, d'augmenter la diffusion de son bulletin d'information « A l'écoute de l'Afrique » et de renforcer le fonds du centre de documentation ; il en sera de même de toutes les publications qui seront faites dans le cadre du programme de prospective.

**10008**

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Contribution à une meilleure connaissance des réalités africaines et des enjeux, contribuant ainsi à mieux éclairer l'action que mènent l'Organisation et ses partenaires pour la coopération en faveur du continent.
- ◆ Renforcement de la coopération avec les OIG et ONG et la société civile de la région Afrique, contribuant, d'une part, à promouvoir le processus d'intégration régionale et sous-régionale et, d'autre part, à faire partager les idéaux de l'Organisation et à relayer et renforcer l'impact de ses activités, notamment en matière d'éducation pour tous, de diffusion et de partage du savoir, de préservation de la diversité culturelle et de promotion du dialogue culturel.
- ◆ Coordination des mesures prises pour faire face aux priorités définies par le NEPAD.
- ◆ Mobilisation de ressources extrabudgétaires pour mieux assurer la réalisation de programmes et projets contribuant à la réduction de la pauvreté.

## Chapitre 2 Programme de bourses

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

**11001**

Budget ordinaire	
● Activités :	1 018 600 \$
Extrabudgétaire :	3 358 500 \$

**11002**

**Antécédents.** Un rapport d'évaluation récent (161 EX/19) que le Conseil exécutif à examiner à sa 161<sup>e</sup> session, recommande, entre autres, que l'attribution de bourses dans le cadre du programme de bourses soit axée essentiellement sur des domaines stratégiques et reflète les priorités du programme de l'UNESCO.

11003

**Stratégie.** La stratégie comportera deux volets : (i) dans le cadre de la Banque de bourses, des bourses, allocations pour études et bourses de voyages de courte durée continueront d’être octroyées et (ii) en vue d’augmenter les possibilités de formation, des mécanismes de partage des coûts seront proposés à des bailleurs de fonds intéressés. Des efforts seront faits pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et forger de nouveaux partenariats pour le coparrainage (cofinancement) de bourses, en particulier dans les domaines prioritaires. La Section des bourses continuera d’assurer l’administration générale des bourses, allocations pour études et bourses de voyages financées au titre du Programme ordinaire (y compris du Programme de participation) et à l’aide de ressources extrabudgétaires, ainsi que de collaborer avec les secteurs de programme pour assurer le suivi de leurs activités en matière de bourses, allocations pour études et bourses de voyage. La coopération avec le système des Nations Unies se poursuivra en vue d’harmoniser les politiques en matière d’administration des bourses.

11004

**Résultats escomptés à la fin de l’exercice**

- ◆ Amélioration des possibilités de formation par le biais des bourses.
- ◆ Octroi de 1 000 bourses, allocations pour études et bourses de voyage dans les domaines prioritaires.
- ◆ Extension des possibilités de formation par l’établissement de nouveaux partenariats avec les États membres et d’autres organisations.
- ◆ Renforcement de la coopération avec le système des Nations Unies en vue d’harmoniser les normes relatives à l’administration des bourses.

### Chapitre 3 Information du public

Unité responsable : Bureau de l’information du public (BPI)

12001

Budget ordinaire	
● Activités :	4 868 000 \$
Extrabudgétaire :	3 957 300 \$

12002

Le Bureau de l’information du public (BPI) regroupera tous les services d’information et de diffusion, y compris les relations avec la presse, les publications et les périodiques, le site Web de l’UNESCO, les événements spéciaux, les services de réception et d’accueil des visiteurs.

12003

**Stratégie.** La nouvelle stratégie en matière de communication et d’information du public prévoit de focaliser les efforts sur les objectifs et programmes de l’UNESCO et sur la qualité des services rendus à la communauté internationale dans ses différents domaines de compétence. Il s’agit d’une responsabilité que le Secrétariat entend partager avec les États membres, les commissions nationales, ainsi qu’avec les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux de l’Organisation. La mise en place de pôles de compétence en matière d’information et de communication au sein des secteurs de programme, des centres et instituts spécialisés, l’instauration d’une fonction de communication au niveau de la direction générale (porte-parole), ainsi que la mise en place du Bureau de l’information du public (BPI), constitueront les modalités essentielles, au plan structurel, de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie.

12004

Constitué au départ de l’ensemble des services de diffusion du Secrétariat (y compris le Centre d’échange d’information), BPI est appelé à opérer au cours du biennium 2002-2003 une transition vers un nouveau modèle d’organisation et de fonctionnement, fondé sur la complémentarité et les synergies nécessaires entre les différents acteurs concernés de la communication. Le déplacement du centre de gravité des services centraux vers les secteurs de programme se concrétisera par l’établissement, lors de l’élaboration des plans de travail, d’un plan biennal de communication énonçant les objectifs, les messages déclinés selon les publics visés et les moyens d’action à déployer selon les priorités du programme.

12005

Dans ce contexte, BPI sera appelé à exercer les fonctions et les tâches suivantes : le Bureau donnera un appui, sous la forme de conseils stratégiques et de prestations professionnelles, aux secteurs de programmes

pour la mise en valeur des activités dont ils ont la charge. Il assurera par ailleurs la coordination éditoriale de l'ensemble du site Web de l'UNESCO en développant un style graphique commun, une arborescence logique, une navigation plus fluide et favorisant la recherche de nouvelles modalités de mise en œuvre du programme par ce biais, tout en préservant un haut degré d'autonomie pour les secteurs. En étroite coopération avec le porte-parole et avec les sous-directeurs généraux chargés du programme, il veillera au développement de relations de travail suivies avec la presse écrite et audiovisuelle d'information générale et spécialisée, ainsi qu'avec les revues et publications associatives, ces relations pouvant aboutir à la conclusion d'accords de collaboration avec certains organes de presse directement concernés par les objectifs et programmes de l'Organisation.

**12006**

Un soutien sera apporté à l'édition et à la diffusion d'ouvrages et de supports audiovisuels, en privilégiant la conclusion d'accords de coédition et de cession de droits, permettant ainsi d'amplifier, dans des contextes sociopolitiques et culturels très différents, les messages de l'Organisation en les adaptant aux larges publics susceptibles de les acquérir sur le marché. La publication d'un magazine semestriel phare permettra de maintenir les liens nécessaires entre les différents acteurs de l'Organisation, ses partenaires et toute autre personne physique ou morale concernée par la vie de l'Organisation et son action.

**12007**

On poursuivra la politique de relations publiques au Siège et dans les différentes régions par la tenue d'événements spéciaux et d'expositions visant à mettre en valeur, de manière attrayante et professionnelle, des réalisations des États membres dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Un dispositif permanent d'écoute des phénomènes d'opinion sera mis en place qui permettra de mieux cerner la façon dont l'UNESCO est perçue dans l'opinion publique en général, dans certains auditoires prioritaires, ainsi que dans les médias, et ce, afin d'ajuster en conséquence la stratégie d'information du public et de communication de l'Organisation, tant en ce qui concerne l'énoncé des messages que le déploiement des moyens nécessaires à leur diffusion. Enfin, une nouvelle charte éditoriale et graphique de l'Organisation pour la prochaine période sexennale sera mise en œuvre, suffisamment contraignante pour affirmer l'unicité et la cohérence du programme de l'Organisation, tout en garantissant une souplesse d'application pour exprimer la diversité de ses activités, compte tenu de contextes socioculturels différents.

**12008**

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Un déplacement du centre de gravité de la communication, des services centraux vers les secteurs de programme, avec une distinction des objectifs de communication liés à la substance de ceux liés aux objectifs généraux de l'Organisation et à la communication institutionnelle.
- ◆ Un système performant de gestion de la communication et de l'information du public avec une structure opérationnelle et des mécanismes internes de coopération (BPI/secteurs/porte-parole) mis en place.
- ◆ Des publications (livres, périodiques, mensuels, productions audiovisuelles) mieux ciblées selon les objectifs et priorités du programme.
- ◆ Un système efficace (lisible, cohérent et évocateur) d'identité éditoriale et graphique incluant une meilleure utilisation du logo principal avec les logos secondaires, clairement défini et largement déployé.
- ◆ Une « culture de la communication » progressivement créée au sein du Secrétariat, facilitant la communication interne et externe, et s'appuyant sur un dispositif de formation approprié.
- ◆ La coordination, l'harmonisation et la mise à disposition de l'information et des données rassemblées et stockées dans les divers systèmes d'information, services de documentation et bases de données.
- ◆ Une amélioration des services de bibliothèques et d'archives par la mise à profit des technologies les plus récentes.

# Titre III

## Soutien de l'exécution du programme et administration

**13001**

Budget ordinaire				Ressources extra-budgétaires
	Personnel	Activités	Total des crédits 2002-2003	2002-2003
	\$	\$	\$	\$
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>	<b>5 143 900</b>	<b>984 100</b>	<b>6 128 000</b>	-
<b>B. Élaboration du budget et suivi de son exécution</b>	<b>4 174 900</b>	<b>70 000</b>	<b>4 244 900</b>	<b>834 000</b>
<b>C. Gestion et coordination des unités</b>				
Siège	2 943 000	531 600	3 474 600	-
Hors Siège : Personnel/Coûts indirects de programme	33 372 800	12 107 100	45 479 900	-
<b>Total, III.C</b>	<b>36 315 800</b>	<b>12 638 700</b>	<b>48 954 500</b>	-
<b>D. Relations extérieures et coopération</b>	17 612 300	4 396 500	22 008 800	2 632 000
<b>E. Gestion des ressources humaines</b>	14 982 700	10 702 100	25 684 800	294 000
<b>F. Administration</b>				
1. Coordination et soutien administratifs	3 240 800	99 900	3 340 700	-
2. Comptabilité et contrôle financier	6 948 600	1 259 000	8 207 600	2 337 200
3. Systèmes informatiques et télécommunications	8 571 800	9 669 200	18 241 000	2 039 400
4. Achats	2 855 700	74 000	2 929 700	3 190 000
5. Conférences, langues et documents	24 711 900	3 760 900	28 472 800	2 250 000
6. Services communs, entretien et sécurité	15 431 600	12 062 100	27 493 700	5 760 700
<b>Total, III.F</b>	<b>61 760 400</b>	<b>26 925 100</b>	<b>88 685 500</b>	<b>15 577 300</b>
<b>G. Rénovation des bâtiments du Siège</b>	-	6 292 500	6 292 500	160 000
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>139 990 000</b>	<b>62 009 000</b>	<b>201 999 000</b>	<b>19 497 300</b>

**13001 bis**

Les plans d'action de ce titre du budget visent à mettre en œuvre les résolutions suivantes :

- 46 Relations extérieures et coopération (ERC)
- 49 Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)  
Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)  
Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)  
Gestion des ressources humaines (HRM)  
Administration (ADM)  
Rénovation des bâtiments du Siège (ADM)  
qui sont reproduites aux paragraphes 14002 (BSP), 15002 (BB), 16002 (BFC), 17002 (ERC), 18002 (HRM), 19002 et 20002 (ADM), ainsi que les résolutions ci-après relatives aux relations extérieures et à la coopération :
- 47 Comité permanent des commissions nationales pour l'UNESCO
- 48 Rapport sexennal du Conseil exécutif à la Conférence générale sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales (1995-2000), dont le texte figure dans le Volume 1 des Actes de la 31<sup>e</sup> session de la Conférence générale.



## A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme

Unité responsable : Bureau de planification stratégique (BSP)

14001

Budget ordinaire

● Activités : 984 100 \$

14002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin :

- (i) de préparer la Stratégie à moyen terme de l'Organisation, avec les révisions pertinentes, et le programme et budget biennal ;
- (ii) d'assurer et superviser la programmation et l'exécution rationnelles d'un programme axé sur les résultats, notamment par le développement du mécanisme SISTER ;
- (iii) d'assurer la fonction de point de convergence et d'élaborer des stratégies pour des questions et thèmes transversaux, selon le cas, ainsi que pour assurer la coordination inter-institutions ;
- (iv) de promouvoir la gestion et la mise en réseau des savoirs dans l'ensemble des programmes ;
- (v) d'assurer l'intégration systématique dans l'ensemble des activités et la coordination des stratégies et programmes de l'UNESCO relatifs aux femmes, à la jeunesse et aux pays les moins avancés ;
- (vi) de coordonner les activités de l'Organisation relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ;

b) à allouer à cette fin un montant de 984 100 dollars pour les coûts de programme et de 5 143 900 dollars pour les dépenses de personnel.

14003

**Antécédents.** Créé en octobre 2000, le Bureau de planification stratégique (BSP) est un service central qui rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de l'ADG/ODG. Les responsabilités qui lui ont été confiées touchent aussi bien aux services centraux qu'aux activités de programme.

14004

**Stratégie.** La tâche principale de BSP est de préparer la Stratégie à moyen terme de l'Organisation et des stratégies régionales et sous-régionales, avec les révisions pertinentes, ainsi que les programmes et budgets biennaux, en veillant à ce que les objectifs et priorités stratégiques fixés par la Conférence générale et le Conseil exécutif – y compris l'intégration systématique dans les activités des programmes relatifs aux femmes, à la jeunesse, aux pays les moins avancés et à l'Afrique, ainsi que la recherche de certaines stratégies spécifiques – soient pleinement pris en compte à tous les stades de l'élaboration et de l'exécution du programme. Ces fonctions sont complétées par une supervision de l'exécution et par l'établissement de rapports à ce sujet. BSP a également pour tâche de gérer et de développer SISTER, outil principal d'un système de programmation axé sur les résultats qui doit couvrir les financements par le budget ordinaire et par des fonds extrabudgétaires. Dans toutes ces activités, BSP collabore étroitement avec BB, IOS, BFC et les bureaux hors Siège ainsi qu'avec les secteurs de programme.

BSP fournit aussi des orientations stratégiques et concernant la programmation pour diverses actions de nature transsectorielles, notamment le suivi de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, la sélection des projets relatifs à des thèmes transversaux à financer sur des crédits budgétaires ou la mise en place sur l'Internet d'un portail UNESCO de la connaissance.

BSP aura également pour responsabilité, en étroite collaboration avec HRM, d'introduire, dans les activités de fond de l'Organisation, des approches, des outils et des éclairages aux fins de la gestion et de la mise en réseau des savoirs.

De plus, BSP a pour responsabilité d'élaborer, intégrer dans l'ensemble des activités et coordonner les stratégies et programmes de l'UNESCO concernant les femmes, la jeunesse et les pays les moins

avancés et de mettre en place des partenariats appropriés. Enfin, c'est à BSP qu'a été confiée au premier chef la responsabilité de la promotion, de l'exécution et du suivi des activités pour une culture de la paix et relatives à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

Globalement, BSP est chargé de la participation et de la contribution de l'UNESCO aux efforts de programmation interinstitutions déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour veiller à la cohérence des orientations et actions, en particulier s'agissant de donner suite à la Déclaration du millénaire.

**14005**

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Révision et mise à jour de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4), selon que de besoin.
- ◆ Élaboration du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (projet de 32 C/5).
- ◆ Suivi de l'exécution et des résultats du 31 C/5, notamment des projets relatifs aux thèmes transversaux, tant au Siège que hors Siège.
- ◆ Amélioration et application des méthodes axées sur les résultats en matière de planification, de suivi et d'évaluation des programmes.
- ◆ Apport d'une aide aux bureaux hors Siège en matière de programmation stratégique et axée sur les résultats, ainsi que d'un soutien à l'élaboration de stratégies régionales.
- ◆ Développement du système SISTER pour qu'il couvre tant le Siège que les unités hors Siège et tant le budget ordinaire que les ressources extrabudgétaires ; formation du personnel à l'utilisation de SISTER dans l'optique d'une décentralisation au profit des secteurs et des bureaux hors Siège.
- ◆ Création et mise en service d'interfaces entre SISTER et FABS.
- ◆ Organisation au Siège et hors Siège d'une formation aux méthodes et pratiques de gestion et de mise en réseau des savoirs ; et à l'utilisation des outils qui les concernent.
- ◆ Formulation et exécution d'un plan d'action en vue du suivi par l'Organisation de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.
- ◆ Suite donnée aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (2001), exécution des engagements pris à cette occasion/apport des produits à livrer.
- ◆ Coordination des activités de l'Organisation relatives aux femmes et à la jeunesse et intégration de ces activités à l'ensemble du programme.
- ◆ Lancement des activités de promotion d'une culture de la paix et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, entretien et coordination de ce mouvement universel au sein de l'Organisation, de l'ensemble du système des Nations Unies et au niveau mondial.

## B. Élaboration du budget et suivi de son exécution

Unité responsable : Bureau du budget (BB)

15001

Budget ordinaire	
● Activités :	70 000 \$
Extrabudgétaire :	834 000 \$

15002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin :
- (i) de gérer, administrer et superviser l'exécution du Programme et budget biennal ;
  - (ii) d'améliorer les procédures et méthodes, en particulier par le recours aux technologies nouvelles ;
  - (iii) de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources de l'Organisation et, à cette fin, de dispenser une formation au Siège et hors Siège ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 70 000 dollars pour les coûts de programme et de 4 174 900 dollars pour les dépenses de personnel.

15003

Le Bureau du budget, l'un des services centraux de l'Organisation, rend compte au Directeur général par l'intermédiaire de la Directrice du Cabinet (ADG/ODG). Il entreprend des activités et fournit des avis à la Direction générale et a pour responsabilités principales :

- de préparer, en coopération avec le Bureau de planification stratégique (BSP), le Programme et budget biennal de l'Organisation ;
- de superviser et mener à bien la coordination technique de l'exécution des activités inscrites au budget ordinaire et des activités financées par des ressources extrabudgétaires ;
- d'assurer la gestion budgétaire des dépenses de personnel et autres coûts ;
- de préparer les documents destinés aux organes directeurs.

15004

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Exécution du Programme et budget biennal (31 C/5).
- ◆ Préparation du Programme et budget biennal pour 2004-2005 (projet de 32 C/5).
- ◆ Amélioration de l'administration et de la gestion du budget, en particulier par le recours aux nouveaux systèmes informatiques de gestion budgétaire et financière et l'adaptation des procédures en usage aux nouveaux systèmes.
- ◆ Fourniture aux unités du Siège et hors Siège d'un accès instantané aux données budgétaires et informations sur l'état d'avancement des travaux.
- ◆ Formation des attachés d'administration au Siège et hors Siège, notamment par l'élaboration et la large diffusion de matériels écrits et audiovisuels.

## C. Gestion et coordination des unités hors Siège

Unité responsable : Bureau de coordination hors Siège (BFC)

16001

Siège - Budget ordinaire	
● Activités :	531 600 \$
Hors Siège - Budget ordinaire	
● Coûts indirects de programme	12 107 100 \$

16002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin :
  - (i) d'élaborer et mettre en œuvre, en matière de décentralisation, un plan d'action conforme aux décisions relatives au nouveau réseau décentralisé d'unités hors Siège ;
  - (ii) de gérer et coordonner les effectifs et les coûts indirects des bureaux hors Siège ;
  - (iii) d'apporter un soutien administratif et financier aux bureaux hors Siège et à assurer la fonction d'organe centralisateur pour la collecte et la diffusion d'informations en provenance des bureaux hors Siège et à destination de ceux-ci ;
  
- b) à allouer à cette fin un montant de 531 600 dollars pour les coûts de programme, de 2 943 000 dollars et 33 372 800 dollars, respectivement, pour les dépenses de personnel au Siège et hors Siège, et de 12 107 100 dollars pour les coûts indirects de programme hors Siège.

16003

Le Bureau de coordination hors Siège (BFC), qui servira de point focal pour les bureaux hors Siège, remplira des fonctions en amont (concernant les politiques et stratégies) et en aval (concernant la coordination, le suivi et l'établissement de rapports). De plus, le Bureau constituera une entité hiérarchique unique et bien définie de gestion du réseau des unités hors Siège de l'UNESCO, tout en assurant la coordination nécessaire avec les secteurs de programme.

16004

### Plan d'action

Le Bureau de coordination hors Siège (BFC) élaborera et mettra en œuvre, en matière de décentralisation, un plan d'action conforme aux réformes et aux décisions du Directeur général concernant le nouveau réseau décentralisé d'unités hors Siège. En liaison étroite avec ERC et en collaboration avec les secteurs de programme et les services centraux, BFC s'attachera à accroître encore la portée et l'impact de l'action de l'Organisation dans les États membres.

Le Bureau s'emploiera à renforcer le réseau hors Siège, notamment les bureaux désignés pour servir un groupe d'États membres en veillant, dans la mesure du possible, à ce que leur dotation en personnel réponde aux besoins des pays et corresponde à la stratégie et aux activités de programme approuvées pour les différents secteurs de programme dans les documents 31 C/4 et 31 C/5, y compris la décentralisation envisagée pour ces activités de programme.

En collaboration étroite avec les secteurs de programme, qui sont au premier chef responsables des activités de fond du programme, BFC aura pour tâche :

- de faciliter la communication et la circulation de l'information, le partage des ressources, de nature technique ou autres, entre le Siège et les bureaux hors Siège (bureaux régionaux, bureaux chargés d'un groupe de pays et bureaux à vocation nationale), et les instituts et centres, ainsi que la coopération avec d'autres entités notamment les commissions nationales et les autres institutions des Nations Unies ;
- de jouer le rôle d'organe centralisateur en vue de la collecte et de la diffusion d'informations et, avec le concours de BSP, de mettre au point des mécanismes pour suivre les activités des bureaux hors Siège et en rendre compte ;
- de fournir aux hauts responsables des avis stratégiques concernant la décentralisation ;

- de veiller à ce que les bureaux hors Siège soient dotés d'effectifs appropriés, en particulier en ce qui concerne l'ensemble des directeurs/chefs de bureaux et des personnels administratifs et locaux ;
- d'assurer, en coopération avec HRM, que le recrutement, la rotation et la formation du personnel soient fondés sur les compétences à mettre en œuvre ;
- de s'employer à améliorer les capacités administratives des unités hors Siège en vue de faciliter une plus grande délégation d'autorité ;
- de fournir aux unités hors Siège un appui administratif et financier ;
- de servir de point focal pour la sécurité du personnel sur le terrain, en assurant l'information et la formation de ce personnel, la diffusion des dernières informations sur les conditions en matière de sécurité dans le monde entier et l'application des instructions et directives émanant de l'UNSECOORD.

**16005****Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Mise en œuvre du plan de décentralisation, notamment la réduction progressive et ordonnée du réseau des unités hors Siège, qui doit aboutir à la fermeture de 23 d'entre elles.
- ◆ Renforcement des capacités des unités hors Siège, en particulier des bureaux chargés d'un groupe de pays, pour leur permettre de répondre plus efficacement aux besoins prioritaires des États membres.
- ◆ Amélioration des capacités gestionnelles des bureaux hors Siège par l'augmentation des effectifs du personnel administratif international (AO) et par la formation.
- ◆ Perfectionnement du système de communication électronique dans toutes les unités hors Siège.
- ◆ Promotion d'une meilleure complémentarité entre les unités hors Siège et le Siège par l'intensification de la mise en réseau et le partage des ressources et de l'information.

## D. Relations extérieures et coopération

Unité responsable : Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC)

17001

Budget ordinaire

● Activités : 4 396 500 \$

Extrabudgétaire : 2 632 000 \$

17002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin :

- (i) de renforcer les relations avec les États membres, par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes et de leurs commissions nationales, en vue de répondre à leurs besoins prioritaires, en s'attachant notamment à :
  - renforcer le rôle des commissions nationales en tant que principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national en développant leurs capacités opérationnelles, en favorisant la coopération entre elles aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional, en intensifiant la collaboration tripartite entre les commissions nationales, les partenaires nationaux et le Secrétariat, notamment les bureaux hors Siège, et en renforçant, par leur intermédiaire, les partenariats avec les représentants nationaux de la société civile (parlementaires, ONG locales, etc.) ; et à accroître la participation des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de l'Organisation ;
  - mobiliser, en coopération avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU), le mouvement des associations, centres et clubs UNESCO, protagoniste actif de la diffusion du message, des programmes et des idéaux de l'UNESCO ;
  - soutenir la constitution de nouveaux partenariats et alliances, y compris avec le secteur privé ;
- (ii) de renforcer l'impact, l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres, notamment en assurant une participation active de l'Organisation à l'élaboration des politiques et initiatives à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions, en consolidant la coordination, les partenariats et les activités conjointes avec les organisations intergouvernementales, et en assurant des relations de coopération dynamiques avec les organisations non gouvernementales et les fondations conformément au cadre statutaire existant ;
- (iii) d'accroître les contributions extrabudgétaires à l'appui des objectifs stratégiques et des priorités du programme de l'UNESCO, notamment en renforçant la coopération avec les organisations du système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les banques de développement, la société civile et le secteur privé et en améliorant la capacité du Secrétariat, au Siège comme hors Siège, et celle des commissions nationales de générer des ressources extrabudgétaires ;
- (iv) de mobiliser les États membres par l'intermédiaire des commissions nationales et des associations, centres et clubs UNESCO, ainsi que le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, aux fins de la préparation et du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, septembre 2002), et d'assurer une participation efficace de l'UNESCO aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 396 500 dollars pour les coûts de programme et de 17 612 300 dollars pour les dépenses de personnel.

## Relations avec les États membres

17003

Dans le cadre de ses missions fondamentales de liaison entre le Secrétariat et les États membres, les Membres associés, les observateurs et les territoires, et de coordination avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses programmes et ses organes ainsi que des autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, le secteur poursuivra les efforts entrepris afin de donner à l'action de l'UNESCO l'écho souhaité et de lui assurer un impact durable dans ses États membres. A cet égard, poursuivant la stratégie mise en œuvre depuis déjà plusieurs années, l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération avec les États membres, notamment par le biais d'une concertation suivie avec les commissions nationales. Les *Profils par pays* — comportant analyses, informations et données sur la coopération avec chaque État membre — destinés à répondre adéquatement et rapidement à leurs besoins seront mis à jour régulièrement. La base de données ainsi constituée sur le site Intranet sera accessible, notamment aux délégations permanentes. Enfin, des consultations seront organisées périodiquement avec les délégations permanentes sur des questions et des thèmes d'intérêt majeur liés au fonctionnement de l'Organisation et à ses activités.

17004

Une attention particulière sera accordée à un petit nombre de pays ou groupes de pays en situation de transition ou de pré ou postconflit (notamment Nigéria, Cambodge, Haïti, Colombie, Algérie, Palestine, Balkans, Caucase, la région des Grands Lacs et péninsule coréenne) qui bénéficieront d'efforts accrus et concertés de la part de l'Organisation pendant une période donnée.

## Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO

17005

A ce jour, 190 États membres et Membres associés ont établi une commission nationale pour l'UNESCO. Ces organes, que l'Acte constitutif désigne comme points focaux de l'action de l'UNESCO dans les États membres, représentent un lien vital entre, d'une part, les milieux intellectuels et la société civile de chaque pays et, d'autre part, le Secrétariat de l'UNESCO et jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de l'Organisation. Reconnues comme principaux relais de l'action de l'UNESCO au niveau national, elles remplissent des fonctions tout à la fois de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution du programme. Pour leur permettre de s'acquitter de ces tâches avec efficacité, un certain nombre d'actions seront entreprises. En particulier, des efforts soutenus seront faits pour aider les États membres à renforcer leurs commissions nationales, favoriser l'échange et le partage de l'information sur les expériences concluantes et les meilleures pratiques, développer les capacités opérationnelles et de gestion ; élargir l'éventail des contacts avec d'autres partenaires, promouvoir une coopération novatrice dans le cadre national, bilatéral, régional et interrégional et resserrer les liens avec le Secrétariat, notamment avec les bureaux hors Siège.

17006

La coopération entre les commissions nationales et le Secrétariat sera donc renforcée de manière à (i) développer les capacités opérationnelles des commissions nationales ; (ii) promouvoir entre celles-ci la coopération aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional et interrégional ; (iii) renforcer la coopération tripartite entre commissions nationales, partenaires nationaux et Secrétariat de l'UNESCO ; (iv) accroître la participation des commissions nationales à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation du programme. Comme par le passé, des séminaires sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, axés sur les nouveaux défis, priorités et programmes de l'Organisation, seront organisés à l'intention des nouveaux secrétaires généraux et autres membres des secrétariats des commissions nationales. D'autres modalités de formation, telles que l'organisation de séminaires nationaux ou l'échange de personnel entre commissions nationales, seront également mises en œuvre.

17007

Deux conférences régionales statutaires et quadriennales de commissions nationales seront organisées pendant l'exercice biennal, en 2002 pour les États arabes et en 2003 pour l'Afrique. L'expérience passée montre que ces réunions sont pour les commissions nationales l'occasion d'échanger leurs points de vue sur les principales questions qui occupent l'Organisation ; de traduire les priorités de l'UNESCO sous forme de plans d'action régionaux ; de formuler des stratégies de suivi pour les grandes conférences internationales ; et de promouvoir la coopération sous-régionale et régionale.

**17008**

Des consultations seront menées auprès des commissions nationales en 2002, dans chacune des cinq régions, dans le cadre de la préparation du Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5) et de l'approbation des stratégies régionales relatives au 31 C/4 approuvé. Les commissions nationales seront en outre étroitement associées à la mise en œuvre du processus de réforme de la décentralisation en vue d'assurer une meilleure complémentarité avec l'action et les activités des bureaux hors Siège. En 2002-2003, une stratégie de communication faisant partie intégrante du Portail UNESCO de la connaissance et visant à favoriser le partage des connaissances et à promouvoir l'échange d'informations entre le Secrétariat de l'UNESCO et les commissions nationales, ainsi que parmi ces dernières, sera élaborée. Elle comprendra la publication périodique d'un bulletin d'information sur les 190 commissions nationales et leurs principaux partenaires ainsi que la création d'un site Web relié à la base de données informatisée sur les commissions nationales et à d'autres pages d'accueil de celles-ci.

**17009**

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Des commissions nationales mieux formées et mieux équipées afin de renforcer l'efficacité et l'efficacité de leur participation à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation du programme de l'UNESCO.
- ◆ Renforcement des liens entre l'UNESCO, les milieux intellectuels et la société civile grâce à une aide aux commissions nationales pour qu'elles jouent efficacement leur rôle d'organes de liaison, de consultation et d'information.
- ◆ Plus grande visibilité de l'action de l'UNESCO à l'échelon national par une mobilisation des commissions nationales dans le cadre du suivi des grandes conférences internationales et des Années des Nations Unies, et par une incitation à intégrer les priorités régionales de l'UNESCO dans les plans d'action nationaux.
- ◆ Meilleure coordination de l'action de l'UNESCO au plan local par la promotion des synergies et d'une coopération plus étroite entre les commissions nationales, les principaux partenaires (associations, centres et clubs UNESCO, parlementaires et secteur privé) et le Secrétariat, au Siège et hors Siège.
- ◆ Amélioration de la portée de l'action en faveur du dialogue interculturel et de la solidarité intellectuelle par la promotion de la coopération fondée sur le partage du savoir entre les commissions nationales dans le cadre de relations bilatérales, régionales et interrégionales.

## Associations, centres et clubs UNESCO

**17010**

Le réseau des associations, centres et clubs UNESCO témoigne du rôle grandissant que la société civile joue dans le monde entier et de l'influence qu'exercent des citoyens qui se prennent en charge. Le réseau regroupe à l'heure actuelle quelque 5 000 membres répartis dans 120 pays, qui représentent une ressource exceptionnelle pour l'Organisation et ses activités. Ces partenaires seront mobilisés et les liens entre l'Organisation et le mouvement de clubs qui se réclament d'elle, y compris les liens entre les fédérations nationales de ces clubs et les commissions nationales, seront renforcés. L'objectif est de stimuler les synergies entre ces organismes et d'autres partenaires. On s'efforcera à cet effet (i) de renforcer l'échange d'information entre les membres du mouvement, y compris par l'organisation de séminaires de formation (deux par région par an) ; (ii) d'améliorer les possibilités de communication grâce à la création d'un site Web et au resserrement des liens avec d'autres partenaires ; (iii) de promouvoir le soutien en faveur des initiatives nationales, y compris celles de la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) ; (iv) d'apporter un soutien technique et financier à certains projets axés sur des groupes (notamment femmes et enfants en difficulté) ou des thèmes (par exemple dialogue entre les civilisations) particuliers.

**17011**

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement d'une collaboration plus étroite entre les clubs UNESCO, les commissions nationales, les secteurs de programme et les bureaux hors Siège.
- ◆ Consolidation des liens et de l'interaction au sein du réseau, à partir des domaines prioritaires de la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007.
- ◆ Meilleure visibilité des clubs UNESCO auprès du grand public et d'autres partenaires.
- ◆ Amélioration des capacités opérationnelles de ces organismes grâce au développement des partenariats avec les commissions nationales.



- ◆ Renforcement des capacités de communication des associations, centres et clubs UNESCO, notamment dans les pays en développement, et soutien en faveur de leurs initiatives de formation.

## Nouveaux partenariats

17012

Les partenariats, alliances et autres mécanismes de coopération, constituent autant de moyens puissants de répondre aux attentes et besoins grandissants, dans le cadre d'une division du travail et d'une complémentarité des efforts bien définies. S'inspirant de la coopération fructueuse instaurée au cours de ces dernières années avec les parlementaires et les unions et groupes interparlementaires, l'Organisation poursuivra sa stratégie, avec le concours des commissions nationales, visant à : (i) sensibiliser les parlementaires à la mission, aux priorités et aux activités de l'UNESCO ; (ii) associer les parlementaires aux activités menées par l'Organisation et au suivi de ces activités à l'échelon national ; (iii) élaborer des projets conjoints, en collaboration avec les secteurs de programme ou les secteurs jouant le rôle de chef de file et (iv) contribuer à la mise en œuvre de projets conçus en commun. Au niveau international, des initiatives concrètes seront prises sur la base de l'accord de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP).

17013

L'Organisation s'efforcera d'attirer d'autres partenaires et d'instaurer de nouveaux liens et mécanismes de coopération. Pour ce faire, on engagera des consultations, notamment avec le système des Nations Unies, les médias et les spécialistes de l'action humanitaire et du parrainage d'activités. Un système fonctionnel de partenariat sera mis au point afin de définir les rôles spécifiques des partenaires actuels et futurs, ce qui permettra de constituer les futurs documents de cadrage. Une analyse des alliances stratégiques établies au sein du système des Nations Unies et d'autres institutions de portée mondiale permettra de formuler la politique de l'UNESCO en la matière, de préparer un Guide du partenariat, une brochure sur la réglementation de l'utilisation du nom et du logo de l'UNESCO ainsi que des directives relatives à la conclusion d'accords contractuels et statutaires.

17014

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Resserrement des liens avec les parlements, les groupes de parlementaires nationaux et les ligues des Amis parlementaires de l'UNESCO ; mise en place d'un réseau international de coopération, de partage de l'information et de sensibilisation à la législation dans les domaines prioritaires de l'UNESCO.
- ◆ Collecte et diffusion d'informations relatives à un modèle de partenariat innovant.
- ◆ Élaboration d'un cadre pour l'établissement de partenariats (en particulier un guide actualisé et un manuel interne à l'intention des secteurs et des bureaux hors Siège).
- ◆ Visibilité et efficacité accrues données à l'action menée par l'UNESCO, et établissement de liens plus étroits avec le partenariat mondial du système des Nations Unies.

## Coopération avec les organisations internationales

17015

L'UNESCO redoublera d'efforts pour intensifier sa coopération avec les organisations intergouvernementales, en particulier avec le système des Nations Unies et ses institutions et d'autres organisations intergouvernementales, afin de veiller à la cohérence des programmes et de créer des synergies. A cette fin, l'UNESCO a rejoint récemment le Groupe des Nations Unies pour le développement. Cette action sera poursuivie en collaboration étroite avec les unités organiques compétentes de son Secrétariat, par le biais d'une participation à des réunions intergouvernementales et intersecrétariats relatives à la coordination des politiques, stratégies et programmes (l'Assemblée générale, l'ECOSOC, le CAC, ses comités de haut niveau et ses organes subsidiaires, les organes intergouvernementaux d'autres organisations spécialisées), de la coordination des apports et de la participation active de l'Organisation aux initiatives à l'échelle du système, telles que l'élimination de la pauvreté, et de contributions de fond aux rapports soumis à l'Assemblée générale et à d'autres organes du système des Nations Unies. Au sein de l'UNESCO, les informations pertinentes concernant les grandes orientations et les programmes des autres organisations seront largement diffusées.

**17016**

On s'emploiera à renforcer les relations de coopération avec le système des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et sous-régionales en s'attachant à concevoir des modes de programmation conjoints ou concertés pour atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies. La collaboration avec les institutions des Nations Unies à l'échelle du système se fera, en liaison étroite avec BSP, au moyen d'une coordination efficace de la mise en œuvre des plans d'action adoptés à l'occasion des conférences internationales (par exemple, le Cadre d'action de Dakar), de concertations plus approfondies concernant les principales orientations stratégiques et les questions de programme ainsi que de l'échange de données d'expérience concernant le processus de réforme.

**17017**

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Participation accrue aux politiques et initiatives mises en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies.
- ◆ Affirmation du rôle de l'UNESCO en qualité de chef de file dans ses domaines de compétence à l'échelon interinstitutions.
- ◆ Augmentation de la visibilité et de l'impact de l'UNESCO dans le cadre des modalités de coopération à l'échelle du système.
- ◆ Intensification des partenariats avec les organisations intergouvernementales en vue de la conduite d'activités communes et complémentaires.
- ◆ Présence et participation accrues aux réunions intergouvernementales et intersecrétariats.
- ◆ Contributions de l'UNESCO à l'élaboration des politiques et initiatives des Nations Unies à l'échelon du système dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions.

**17018**

Poursuivant les efforts entrepris en vue de diversifier et d'élargir son partenariat avec les organisations non gouvernementales et les fondations, grâce à l'amélioration du cadre statutaire qu'elle a entreprise au cours des deux précédents bienniums, l'Organisation s'emploiera en particulier à : renforcer les partenariats avec les ONG, en encourageant l'établissement et le renforcement de réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux ; développer les relations triangulaires entre l'UNESCO, les commissions nationales et les ONG ; renforcer la mobilisation des ONG à travers une forte participation de ces dernières aux grandes conférences organisées par l'UNESCO au cours du biennium ; favoriser les consultations et les rencontres avec les ONG. On veillera en outre à assurer une meilleure circulation de l'information concernant la coopération avec ces partenaires aux niveaux régional, sous-régional et national, à la faveur notamment des réunions statutaires des commissions nationales ainsi que par le biais de réseaux régionaux thématiques.

**17019**

#### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration du cadre statutaire existant, rationalisation et simplification des procédures administratives relatives aux différentes modalités de coopération individuelles et collectives.
- ◆ Développement de la coopération intersectorielle avec les ONG et contribution au renforcement des capacités du Comité de liaison ONG-UNESCO.
- ◆ Mobilisation des ONG partenaires dans le cadre du suivi du Forum de Dakar, de la Décennie des Nations Unies pour la culture de la paix et la non-violence en faveur des enfants du monde (2001-2010), Rio + 10 (2002) ; la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information et d'autres initiatives dans le cadre du système des Nations Unies.

## Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

**17020**

Les contributions extrabudgétaires — émanant de gouvernements donateurs bilatéraux, de l'Union européenne, du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement et du secteur privé — joueront un rôle de plus en plus important dans les efforts menés par l'UNESCO pour atteindre ses objectifs. L'UNESCO doit donc faire face à cette tâche majeure qui consiste à veiller à ce que ses partenaires bailleurs de fonds non seulement adhèrent aux priorités définies dans sa Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 et dans ses programmes et budgets biennaux mais renforcent leurs contributions. Le principal objectif de l'exercice biennal 2002-2003 sera de définir et de mettre en œuvre des stratégies visant à la fois à augmenter le volume des contributions extrabudgétaires, à mieux les harmoniser avec

les objectifs et priorités stratégiques de l'Organisation et à en tirer un meilleur parti au service des États membres.

17021

Il sera fondamental d'harmoniser encore davantage les priorités du Programme et budget ordinaire et les activités pour lesquelles un financement extrabudgétaire est proposé. Ces dernières doivent donc être présentées dans le contexte des domaines d'action prioritaires fixés par la Conférence générale de l'UNESCO, et des mécanismes doivent être mis au point en vue d'inciter les sources de financement extérieures à affecter leurs fonds à ces domaines prioritaires. A travers des contacts directs, des réunions au Siège et la préparation de la documentation pertinente, le Secteur continuera à assurer la liaison entre l'UNESCO, ses États membres bénéficiaires et les sources de financement extérieures. On s'emploiera en permanence à mettre la mission de l'UNESCO en évidence dans le cadre des relations avec les États membres, tant bénéficiaires que bailleurs de fonds, et conseils et analyses seront fournis à ces pays en tant que de besoin. Le Secteur informera les secteurs de programme et les bureaux hors Siège des tendances et des éléments nouveaux importants concernant les politiques et procédures appliquées par les donateurs. Une formation sera dispensée au personnel afin d'améliorer la préparation, l'exécution et le suivi des projets. Des négociations seront engagées avec les sources de financement extrabudgétaires en vue de parvenir à des stratégies globales de partenariat et à des mécanismes de financement à plus long terme à l'appui des principaux programmes de l'UNESCO.

De nouvelles modalités de coopération avec les sources de financement seront également identifiées, faisant de préférence appel à plusieurs donateurs et s'étendant sur plusieurs années, en vue de concilier, d'une part, les préoccupations des donateurs en ce qui concerne la visibilité et la bonne utilisation de leurs apports et, d'autre part, la nécessité pour l'UNESCO de disposer d'une souplesse suffisante et de faire valoir ses orientations prioritaires. L'accent sera mis sur la poursuite des négociations au sein du système des Nations Unies concernant la programmation concertée ou parallèle et une démarche analogue sera recherchée au sujet de la programmation des ressources gouvernementales au titre de l'aide bilatérale.

17022

Comme les gouvernements donateurs au titre de l'aide bilatérale resteront vraisemblablement la principale source de financement extrabudgétaire de l'UNESCO, l'Organisation ne ménagera aucun effort pour intensifier ce type de coopération. Une place particulière sera accordée à des mesures visant à accroître la coopération de l'UNESCO avec le système des Nations Unies et les banques multilatérales de développement, à la fois en tant que sources de financement et partenaires pour l'ensemble des activités de coopération relevant des domaines de compétence de l'UNESCO. A cet égard, l'UNESCO renforcera sa participation aux activités de programmation à l'échelon des pays dans le cadre des différents instruments mis en œuvre par le système des Nations Unies (CCA et UNDAF) et des institutions de Bretton Woods (CDF et PRSP). L'UNESCO poursuivra également ses efforts pour développer des relations de financement à grande échelle avec le secteur privé, englobant à la fois le monde des affaires, les fondations, la société civile dans son ensemble et le grand public.

17023

#### **Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Augmentation des contributions extrabudgétaires pour compléter les ressources du budget ordinaire consacrées aux programmes et activités prioritaires.
- ◆ Utilisation plus efficace des contributions extrabudgétaires grâce à la mise en place au sein de l'UNESCO de mécanismes plus performants en ce qui concerne la préparation, le contrôle de la qualité, la sélection et la présentation des activités pour lesquelles un financement extrabudgétaire est sollicité.
- ◆ Mise au point de stratégies de coopération efficaces avec les sources de financement.
- ◆ Amélioration de la qualité des projets ainsi que de leur gestion et de leur suivi grâce à une formation continue du personnel de l'UNESCO au Siège et hors Siège ainsi que dans les commissions nationales.
- ◆ Augmentation des contributions extrabudgétaires provenant de sources privées et consacrées à des activités prioritaires de l'Organisation.

## E. Gestion des ressources humaines

Unité responsable : Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM)

18001

Budget ordinaire	
● Activités :	10 702 100 \$
Extrabudgétaire :	294 000 \$

18002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de politiques des ressources humaines destinées à soutenir le processus de réforme de l'Organisation, notamment en accordant une large place :
  - (i) au renforcement des compétences et à la formation du personnel pour aider à faire de l'UNESCO une organisation fondée sur l'apprentissage et le savoir ;
  - (ii) au rajeunissement du personnel et à l'amélioration de sa répartition géographique ;
  - (iii) à la simplification et à la rationalisation des méthodes et des procédures ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 10 702 100 dollars pour les coûts de programme et de 14 982 700 dollars pour les dépenses de personnel.

18003

Au début de 2001, le Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) a été réorganisé, cette réorganisation constituant une première étape pour mieux atteindre les objectifs de la réforme et fournir des services plus efficaces à l'Organisation. La nouvelle structure s'articule autour de deux domaines essentiels : (i) la planification stratégique et les politiques ; (ii) l'exécution. Des dispositions ont été prises en vue de répondre aux exigences prioritaires de l'administration des ressources humaines : relations avec le personnel, orientation en matière d'évolution des carrières, rémunération et définition des politiques. L'accent a été mis sur la fonction formation, dans la perspective de l'allocation d'un montant de 3 millions de dollars pour la formation du personnel en 2002-2003, aspect important du programme de réforme du Directeur général qui devrait contribuer à l'émergence d'une organisation fondée sur l'apprentissage et le savoir. A la fin de 2001, HRM aura entrepris plusieurs tâches : révision des politiques en matière de contrats, de rotation du personnel et de classement des postes, simplification et rationalisation de certaines prestations du personnel, définition de compétences génériques pour le personnel de direction, conception d'un atelier de formation aux techniques d'encadrement et à la gestion du changement, destiné aux hauts fonctionnaires, ainsi que de cours de formation aux techniques d'animation du travail en équipe et à la gestion des projets. HRM aura ainsi jeté les bases de l'action qui sera menée en 2002-2003, période pendant laquelle il poursuivra la mise en œuvre de ces mesures stratégiques tout en lançant de nouvelles initiatives dans le cadre de la réforme.

18004

Les activités de HRM s'articuleront autour de six axes principaux :

- a) **Élaboration et mise en œuvre des politiques et communication.** HRM continuera d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques des ressources humaines propres à soutenir la réforme de l'Organisation, à répondre aux besoins de cette dernière et à assurer la bonne exécution du programme. Des formules nouvelles seront appliquées en matière de contrats, de rotation du personnel et de classement des postes et un système de notation professionnelle du personnel de direction fondé sur les résultats sera instauré. Il sera en outre mis sur pied un programme d'organisation des carrières et une nouvelle politique en matière de promotions. HRM s'occupera aussi de la question de l'articulation entre activité professionnelle et vie de famille et élaborera des mesures de nature à favoriser un environnement de travail propice. Une fois leur examen achevé, toutes les politiques et procédures seront récapitulées dans un nouveau manuel facile d'emploi concernant les ressources humaines.

- b) **Amélioration des compétences essentielles grâce à une formation systématique et renforcée.** Compte tenu de l'importance prioritaire accordée par le Directeur général à l'intensification de la formation et du perfectionnement du personnel, HRM mettra en œuvre un programme de formation aux méthodes d'encadrement et à la gestion du changement et mènera des activités qui permettront aux cadres intermédiaires et supérieurs, au Siège et dans les bureaux hors Siège, d'acquérir des compétences et des connaissances spécialisées. Il s'agit de constituer un corps de gestionnaires efficaces aux capacités d'encadrement renforcées, soucieux d'obtenir des résultats et ayant un sens aigu des responsabilités, de façon à étayer le processus de réforme et à développer les compétences et les connaissances dans de nouveaux domaines prioritaires spécialisés. HRM s'emploiera à renforcer les qualifications indispensables telles que l'aptitude à animer le travail en équipe et à remplir une fonction de supervision en organisant des stages de formation spécialisée au Siège et hors Siège. Essentielle pour assurer une exécution efficace du programme, la formation à la gestion des projets renforcera les compétences des responsables de programme. Enfin, des administrateurs et des administrateurs adjoints seront formés pour soutenir la politique de décentralisation et le nouveau réseau des bureaux hors Siège et pour appliquer les mesures prises en matière de délégation de pouvoirs. Des cours de langues et de formation aux technologies de l'information continueront d'être proposés.
- c) **Prise en compte des compétences dans les pratiques en matière de ressources humaines.** En 2002, des ensembles déterminés de compétences seront mis au point pour les postes du cadre organique des niveaux P-1 à P-5, ce qui marquera la fin de l'opération entreprise en 2001, dont la première phase a concerné les fonctionnaires du cadre de service et de bureau et le personnel de direction. Il sera créé des mécanismes d'évaluation, fondés sur les nouveaux profils de compétences, qui seront utilisés pour le choix des hauts fonctionnaires et des chefs des bureaux hors Siège et aux fins de la formation et du perfectionnement.
- d) **Amélioration de la répartition géographique grâce à un recrutement ciblé.** Vingt jeunes cadres seront recrutés dans des États membres non représentés ou très insuffisamment représentés. Des missions de recrutement permettront d'identifier des candidats d'États membres sous-représentés ayant les qualifications requises.
- e) **Simplification et rationalisation de l'administration des ressources humaines.** En 2002-2003, HRM s'emploiera à simplifier et rationaliser autant que possible l'administration du personnel, avant la conception et la mise en place du nouveau système de gestion du personnel et de la paie faisant appel aux technologies de l'information. Des prescriptions détaillées seront définies et une étude de faisabilité sera réalisée en ce qui concerne notamment les ressources nécessaires.
- f) **Renforcement de la communication.** HRM poursuivra ses efforts en vue d'améliorer la communication avec le personnel de direction, l'ensemble du personnel et les représentants du personnel.

**18005****Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Poursuite de la publication périodique du bulletin d'information *HRM Info*.
- ◆ Mise en œuvre et approbation d'un ensemble de politiques essentielles pour la gestion des ressources humaines.
- ◆ Développement des programmes de formation destinés à l'ensemble du personnel.
- ◆ Achèvement de la formation de l'ensemble des cadres supérieurs aux techniques d'encadrement et à la gestion du changement.
- ◆ Rationalisation et simplification d'un certain nombre de méthodes d'administration des ressources humaines.
- ◆ Amélioration de la répartition géographique et recrutement de nouveaux talents pour des postes de débutant.
- ◆ Renforcement de la communication sur la gestion des ressources humaines au sein de l'Organisation.

## F. Administration

19001

Budget ordinaire

● Activités : 26 925 100 \$

Extrabudgétaire : 15 577 300 \$

19002

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin d'assurer la gestion adéquate des services administratifs et services d'appui communs, à savoir :
- (i) coordination et soutien administratifs ;
  - (ii) comptabilité et contrôle financier ;
  - (iii) systèmes informatiques et télécommunications ;
  - (iv) achats ;
  - (v) conférences, langues et documents ;
  - (vi) services communs, entretien et sécurité ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 26 925 100 dollars pour les coûts de programme et un montant de 61 760 400 dollars pour les dépenses de personnel.

### Chapitre 1 Coordination et soutien administratifs

Unité responsable : Sous-Directeur général pour l'administration (ADG/ADM) et Bureau exécutif (ADM/EO)

19101

Budget ordinaire

● Activités : 99 900 \$

19102

L'unité sera chargée de la coordination administrative et apportera un soutien à toutes les unités de l'Organisation en définissant des politiques et procédures administratives pour assurer un fonctionnement efficient et efficace de l'Organisation, en réexaminant périodiquement les règles, réglementations, politiques et procédures administratives en vigueur, en veillant à l'exécution des décisions pertinentes des organes directeurs de l'Organisation et en gérant et mettant à jour les données centrales, technologies de l'information et systèmes et services informatisés de gestion. Un soutien sera également apporté à la mise en œuvre de la politique d'externalisation de l'UNESCO. En outre, une coordination et un soutien administratifs seront apportés aux services d'ADM, placés sous l'autorité du Sous-Directeur général pour l'administration, en vue d'assurer la gestion la plus rationnelle et la plus économique possible des ressources humaines et financières.

19103

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Application et modernisation des politiques et procédures administratives de l'Organisation.
- ◆ Respect effectif des règles et réglementations administratives en vigueur.
- ◆ Amélioration de l'efficacité de la gestion des ressources humaines, financières et administratives.

## Chapitre 2 Comptabilité et contrôle financier

Unité responsable : Division du Contrôleur financier (ADM/DCO)

19201

Budget ordinaire	
● Activités :	1 259 000 \$
Extrabudgétaire :	2 337 200 \$

19202

Cette unité a pour fonction essentielle de recouvrer les contributions des États membres et autres recettes de l'Organisation, de gérer la trésorerie, d'assurer le contrôle financier, de tenir la comptabilité et de gérer le Programme des bons UNESCO. Dans ce cadre, elle s'efforcera d'assurer un contrôle optimal de l'utilisation des ressources financières de l'Organisation. La mise en place du nouveau Système financier et budgétaire (FABS), fondé sur un nouveau système informatique, et son application à l'ensemble de l'Organisation amèneront à réorganiser le contrôle financier et à modifier les méthodes de travail et la formation dans ce domaine. L'amortissement du coût de la construction des bâtiments du Bureau international d'éducation (BIE) continuera d'être assuré.

19203

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Gestion efficace des ressources financières de l'Organisation.
- ◆ Mise en place du nouveau Système financier et budgétaire (FABS) au Siège et hors Siège et réorganisation et modification des méthodes de travail en conséquence.
- ◆ Versement annuel de 165 700 et 133 500 francs suisses pour 2002 et 2003, respectivement, conformément à l'échéancier convenu pour l'amortissement des frais de construction des locaux du BIE à Genève.

## Chapitre 3 Systèmes informatiques et télécommunications

Unité responsable : Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT)

19301

Budget ordinaire	
● Activités :	9 669 200 \$
Extrabudgétaire :	2 039 400 \$

19302

Le nouveau Système financier et budgétaire (FABS) devrait être opérationnel en 2002. Pendant la période de transition, il coexistera avec le système informatique central actuel, pour le soutien à la gestion des ressources humaines, l'établissement des états de paie, etc. Le bon fonctionnement des deux systèmes ainsi que de l'actuel Système intégré de programmation budgétisation/suivi (SISTER) sera assuré et des interfaces entre FABS et SISTER seront aménagées. Pendant l'exercice, des préparatifs seront entrepris pour mettre en place les volets « gestion des ressources humaines » et « états de paie » de FABS. Les méthodes de travail seront adaptées aux nouveaux instruments de gestion et de suivi et un centre de compétences sera mis sur pied. Le courrier électronique, l'Internet et d'autres technologies de l'information seront mis à profit pour accroître sensiblement l'efficacité et la productivité de l'Organisation.

19303

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement de la mise en place des nouveaux systèmes informatiques centralisés (ERP) pour le Système financier et budgétaire (FABS).
- ◆ Fonctionnement continu de l'ancien et du nouveau système informatique.
- ◆ Création d'un centre de compétences pour les nouvelles technologies de l'information.
- ◆ Mise en place du dispositif pour assurer le passage à l'euro.
- ◆ Amélioration des moyens et systèmes de communication au Siège ainsi qu'avec les instituts et bureaux hors Siège, notamment grâce à l'utilisation des technologies de l'Internet pour les communications avec les unités hors Siège.
- ◆ Renforcement de la capacité des réseaux informatiques locaux.

- ◆ Adoption et application de règles et normes pour l'utilisation des TIC dans l'ensemble de l'Organisation.
- ◆ Fourniture d'un soutien technique et d'une expertise dans les domaines de l'Internet, de l'Intranet et des activités sur le Web.

## Chapitre 4 Achats

Unité responsable : Division des achats (ADM/PRO)

**19401**

Budget ordinaire	
● Activités :	74 000 \$
Extrabudgétaire :	3 190 000 \$

**19402**

Les achats sont effectués par un service spécialisé qui s'occupe de la passation de marchés de biens et services pour tous les projets que l'UNESCO gère dans les États membres, de l'achat et de la gestion des biens nécessaires au fonctionnement de l'Organisation, ainsi que des fonctions connexes de stockage et de distribution. Ce service sera modernisé grâce à l'utilisation du système FABS et d'autres systèmes de soutien informatique complémentaires. Les services connexes seront restructurés et des changements importants seront apportés aux pratiques administratives actuelles.

**19403**

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place d'un système de commande d'articles en ligne.
- ◆ Modernisation de la fourniture des articles et amélioration du contrôle dans ce domaine.
- ◆ Obtention de meilleurs prix grâce à une meilleure prévision des besoins.
- ◆ Réduction des stocks d'articles courants et amélioration de la gestion des stocks.
- ◆ Renforcement de la capacité des bureaux hors Siège en matière de gestion des achats.
- ◆ Établissement de connexions entre les systèmes de soutien à la réalisation des projets et le système d'achats.

## Chapitre 5 Conférences, langues et documents

Unité responsable : Division des conférences, des langues et des documents (ADM/CLD)

**19501**

Budget ordinaire	
● Activités :	3 760 900 \$
Extrabudgétaire :	2 250 000 \$

**19502**

La Division regroupe les services de conférences, l'interprétation, la traduction, la composition et la production de documents, ainsi que la préparation, la réception et la distribution des documents. CLD fournira des services tant aux organes directeurs qu'au Secrétariat, dans le respect des normes de qualité et des délais. Des efforts seront faits pour réduire les coûts et améliorer la productivité, en particulier par le recours aux technologies de l'information et de la communication, notamment l'Internet. L'utilisation de la traduction et de l'interprétation à distance, le développement de la sous-traitance — tout en maintenant la capacité interne essentielle — et diverses mesures de rationalisation et de réorganisation devraient aussi contribuer à la réalisation de ces objectifs.

**19503**

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de l'articulation entre les différents stades de la production par la mise en place d'une chaîne continue de production de documents.
- ◆ Diminution des tirages et des coûts d'impression par un recours accru à la transmission électronique des documents tant à l'intérieur du Secrétariat qu'à destination des États membres.



- ◆ Mise en place d'un système informatique pour améliorer la planification et le suivi de la traduction et de la préparation des documents.
- ◆ Adoption de la traduction à distance pour les réunions hors Siège.
- ◆ Modernisation du matériel d'interprétation simultanée au Siège.
- ◆ Recours accru à la traduction, à la composition et à l'impression extérieures, avec mise en place d'un contrôle de qualité approprié.

## Chapitre 6 Services communs, entretien et sécurité

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

**19601**

Budget ordinaire	
● Activités :	12 062 100 \$
Extrabudgétaire :	5 760 700 \$

**19602**

Étant donné les contraintes budgétaires, des efforts accrus seront faits pour concevoir des mesures appropriées permettant de maintenir à un niveau satisfaisant les services chargés de l'entretien, de la conservation et du fonctionnement des installations et équipements techniques, de la distribution du courrier, du transport, des services collectifs (électricité, chauffage, etc.), des fournitures diverses, du mobilier et du matériel. En ce qui concerne les services collectifs, les mesures d'austérité seront renforcées et les secteurs/bureaux seront encouragés à exercer un contrôle plus strict sur leur consommation et utilisation de biens communs (fournitures de bureau et photocopie, mobilier, matériel, par exemple) en vue d'éviter au maximum les gaspillages. Le système de facturation interne d'une partie des coûts de ces services restera en vigueur en 2002-2003. On poursuivra les efforts pour renforcer dans la mesure du possible les services de sûreté et de sécurité, notamment en recourant plus largement à des systèmes et équipements de sécurité modernes.

**19603**

### Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Maintien à un niveau satisfaisant de l'entretien, de la conservation et du fonctionnement des installations et équipements techniques au Siège, et recherche des solutions les plus économiques compatibles avec le niveau de qualité requis.
- ◆ Utilisation optimale des ressources humaines et financières et des services communs grâce à l'application de mesures d'austérité.
- ◆ Renforcement des systèmes de sûreté et de sécurité.

## G. Rénovation des bâtiments du Siège

Unité responsable : Division du Siège (ADM/HQD)

**20001**

Budget ordinaire

● Activités : 6 292 500 \$

Extrabudgétaire : 160 000 \$

Contributions volontaires des États membres

**20002**

La Conférence générale

**Autorise** le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action prévu afin d'assurer la rénovation des bâtiments du Siège ;

b) à allouer à cette fin un montant de 6 292 500 dollars pour les coûts de programme.

**20003**

La rénovation des bâtiments du Siège (phase I du plan Belmont - sécurité) sera poursuivie conformément à la résolution 76 adoptée par la Conférence générale à sa 30<sup>e</sup> session et en fonction des ressources disponibles.

**20004**

**Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- ◆ Achèvement de la plus grande partie de la phase I du plan Belmont de rénovation concernant la mise en conformité des bâtiments du Siège avec les normes de sécurité.

# Titre IV

## Augmentations prévisibles des coûts

### 21001

	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Total des crédits 2002-2003
	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts	13 690 850	-	13 690 850

### 21002

Il est rappelé que le montant total des crédits ouverts pour les Titres I à IV du budget pour 2002-2003 s'élève à 544 367 250 dollars, et qu'un montant de 11 034 300 dollars doit être absorbé à l'intérieur de ce plafond budgétaire. Cette absorption se fera en premier lieu grâce aux économies susceptibles d'être réalisées sur les dépenses de personnel ou d'autres éléments du budget ne concernant pas le programme, avant de recourir soit au Titre IV du budget, soit aux crédits alloués aux programmes de l'Organisation.

### 21003

Avant absorption du montant de 11 034 300 dollars, le montant total du budget pour 2002-2003 alloué aux Titres I à III du présent document s'élève à 541 710 700 dollars. Les chiffres utilisés dans le calcul des dépenses de personnel et du coût des biens et services pour établir ces propositions budgétaires correspondent aux estimations au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les augmentations de coût imputables aux facteurs d'ordre statutaire et à d'autres facteurs qui devraient intervenir après cette date au cours de l'exécution du budget en 2002-2003 ne sont pas prises en compte dans les prévisions budgétaires relatives aux Titres I à III mais figurent séparément dans le présent titre du budget, conformément aux techniques budgétaires approuvées.

### 21004

On estime que le montant de 13 690 850 dollars inscrit au Titre IV sera nécessaire pour faire face aux augmentations que subiront en 2002-2003 les dépenses de personnel et le coût des biens et services prévus aux Titres I à III du budget du fait des facteurs d'ordre statutaire et d'autres facteurs. L'utilisation du crédit inscrit au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

## Annexe - Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

TITRE	Budget ordinaire 2002-2003			Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Coûts de programme	Dépenses de personnel	Total des crédits ouverts	
	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>				
<b>A. Organes directeurs</b>				
1. Conférence générale	5 491 200	801 200	6 292 400	184 000
2. Conseil exécutif	6 531 800	1 307 600	7 839 400	–
<b>Total, I.A</b>	<b>12 023 000</b>	<b>2 108 800</b>	<b>14 131 800</b>	<b>184 000</b>
<b>B. Direction</b>				
3. Direction générale	458 500	1 823 600	2 282 100	–
4. Cabinet du Directeur général	399 500	6 038 200	6 437 700	117 000
5. Contrôle interne	567 600	4 104 000	4 671 600	380 000
6. Normes internationales et affaires juridiques	203 100	2 591 900	2 795 000	–
<b>Total, I.B</b>	<b>1 628 700</b>	<b>14 557 700</b>	<b>16 186 400</b>	<b>497 000</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>2 153 000</b>	<b>–</b>	<b>2 153 000</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>15 804 700</b>	<b>16 666 500</b>	<b>32 471 200</b>	<b>681 000</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>				
<b>A. Programmes</b>				
<b>I ÉDUCATION</b>				
<b>I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>				
<b>I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar</b>				
1. Recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous	1 070 000	1 188 200	2 258 200	2 500 000
2. Stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT	6 918 000	8 958 700	15 876 700	20 000 000
3. Activités en faveur de l'éducation pour tous dans les pays de l'E-9	1 000 000	998 500	1 998 500	2 000 000
4. Constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT	600 000	698 900	1 298 900	1 500 000
<b>I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives</b>				
1. Renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices	4 225 400	5 379 700	9 605 100	12 000 000
2. Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives	6 035 600	8 300 800	14 336 400	19 000 000
<b>Total, I.1</b>	<b>19 849 000</b>	<b>25 524 800</b>	<b>45 373 800</b>	<b>57 000 000</b>
<b>I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs</b>				
<b>I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité</b>				
1. Éducation pour une culture de la paix et la promotion de valeurs universellement partagées	1 800 000	3 826 200	5 626 200	10 000 000
2. Éducation pour un avenir viable	900 000	2 237 300	3 137 300	6 000 000
3. Promotion de l'enseignement scientifique et technologique	700 000	1 524 000	2 224 000	4 000 000
4. Éducation préventive face à la pandémie de VIH/sida	900 000	2 237 300	3 137 300	6 000 000
5. Promotion de l'application des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation	500 000	1 102 500	1 602 500	2 900 000
<b>I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs</b>				
1. Réorientation de l'enseignement secondaire général	300 000	760 000	1 060 000	2 000 000
2. Enseignement et formation techniques et professionnels comme préparation à la citoyenneté et au monde du travail	1 200 000	2 709 500	3 909 500	7 000 000
3. Réforme, innovation et internationalisation dans l'enseignement supérieur	1 575 900	4 089 400	5 665 300	10 800 000
4. Amélioration de la formation et de la condition des enseignants	750 000	1 933 000	2 683 000	5 100 000
5. Élaboration de règles et de normes nouvelles	315 200	765 000	1 080 200	2 000 000
<b>Total, I.2</b>	<b>8 941 100</b>	<b>21 184 200</b>	<b>30 125 300</b>	<b>55 800 000</b>
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	4 591 000	–	4 591 000	3 000 000
Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (IIPÉ)	5 100 000	–	5 100 000	4 700 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)	1 900 000	–	1 900 000	3 500 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 100 000	–	1 100 000	2 500 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 200 000	–	2 200 000	500 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1 200 000	–	1 200 000	3 000 000
<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	<b>16 091 000</b>	<b>–</b>	<b>16 091 000</b>	<b>17 200 000</b>

TITRE	Budget ordinaire 2002-2003			Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Coûts de programme	Dépenses de personnel	Total des crédits ouverts	
	\$	\$	\$	\$
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>				
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	595 000	–	595 000	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 270 000	–	1 270 000	–
<b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	<b>1 865 000</b>	<b>–</b>	<b>1 865 000</b>	<b>–</b>
Siège - Coûts indirects de programme	636 600	–	636 600	–
<b>Total, Grand programme I</b>	<b>47 382 700</b>	<b>46 709 000</b>	<b>94 091 700</b>	<b>130 000 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>				
<b>II.1 Science et technologie : renforcement des capacités et gestion</b>				
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	1 852 000	3 882 700	5 734 700	7 800 000
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie				
1. Renforcement des capacités en mathématiques, physique et chimie	2 078 200	6 869 900	8 948 100	15 000 000
2. Renforcement des capacités dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies	1 755 100	2 114 000	3 869 100	3 500 000
3. Renforcement des capacités de recherche en sciences de l'ingénieur et en technologie et application de celles-ci aux questions de développement	960 000	1 190 700	2 150 700	2 000 000
<b>Total, II.1</b>	<b>6 645 300</b>	<b>14 057 300</b>	<b>20 702 600</b>	<b>28 300 000</b>
<b>II.2 Sciences, environnement et développement durable</b>				
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux				
1. Ressources en eau et écosystèmes : évaluation et gestion durable à différentes échelles	2 300 000	2 132 000	4 432 000	3 000 000
2. Interactions relatives à l'eau et sécurité	727 200	1 097 100	1 824 300	2 000 000
3. Pour une gestion durable des interactions terre-eau	1 400 000	965 400	2 365 400	1 000 000
II.2.2 Les sciences de l'environnement				
1. Réserves de biosphère : l'approche écosystémique en pratique	1 344 000	1 184 300	2 528 300	1 600 000
2. Renforcement des capacités en matière de science et de gestion des écosystèmes	1 328 100	1 137 700	2 465 800	1 500 000
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels				
1. Coopération internationale en sciences de la terre	898 000	3 378 200	4 276 200	7 500 000
2. Prévention des catastrophes naturelles et capacité d'y faire face	260 800	1 110 600	1 371 400	2 500 000
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles				
1. Promouvoir des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles : associer approches intégrées et coopération intersectorielle	680 000	917 200	1 597 200	1 600 000
2. Promouvoir l'action dans les domaines prioritaires des petits États insulaires en développement et contribuer efficacement à la mise en œuvre de Barbade +5 et d'autres accords et plans d'action multilatéraux	366 700	348 600	715 300	500 000
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO				
1. Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux processus océaniques dans les zones côtières et à l'échelle mondiale dans le contexte des écosystèmes marins	1 090 500	1 557 100	2 647 600	3 000 000
2. Poursuivre, dans le cadre des systèmes mondiaux d'observation des océans et du climat (GOOS et SMOC), le développement des capacités de surveillance continue et de prévision nécessaires à la gestion et à la mise en valeur durable de la haute mer et des mers bordières	1 309 400	1 450 200	2 759 600	2 500 000
3. Continuer à développer et à renforcer le système de l'IODE (Échange international des données et de l'information océanographiques), mécanisme mondial permettant à tous d'accéder librement à des données océanographiques et de gérer l'information correspondante	844 000	702 000	1 546 000	1 000 000
<b>Total, II.2</b>	<b>12 548 700</b>	<b>15 980 400</b>	<b>28 529 100</b>	<b>27 700 000</b>
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>				
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 665 000	–	1 665 000	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	670 000	–	670 000	–
<b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	<b>2 335 000</b>	<b>–</b>	<b>2 335 000</b>	<b>–</b>
Siège - Coûts indirects de programme	300 900	–	300 900	–
<b>Total, Grand programme II</b>	<b>21 829 900</b>	<b>30 037 700</b>	<b>51 867 600</b>	<b>56 000 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>				
<b>III.1 Éthique des sciences et des technologies</b>				
1. Éthique des sciences et des technologies et bioéthique	1 325 300	777 700	2 103 000	200 000
2. Sciences humaines et philosophie	900 000	509 800	1 409 800	100 000
<b>Total, III.1</b>	<b>2 225 300</b>	<b>1 287 500</b>	<b>3 512 800</b>	<b>300 000</b>

TITRE	Budget ordinaire 2002-2003			Ressources extra- budgétaires 2002-2003
	Coûts de programme	Dépenses de personnel	Total des crédits ouverts	
	\$	\$	\$	\$
<b>III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques</b>				
1. Promotion des droits de l'homme et lutte contre la discrimination	1 300 100	5 251 500	6 551 600	9 000 000
2. Promotion de la paix et des principes démocratiques	1 015 000	4 596 300	5 611 300	8 000 000
<b>Total, III.2</b>	<b>2 315 100</b>	<b>9 847 800</b>	<b>12 162 900</b>	<b>17 000 000</b>
<b>III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives</b>				
1. Transformations sociales et développement	2 300 000	4 486 700	6 786 700	6 500 000
2. Recherche, formation et partage des connaissances en sciences sociales	1 308 000	1 023 800	2 331 800	700 000
3. Promotion de la fonction de forum d'anticipation et du débat prospectif	500 000	509 800	1 009 800	500 000
<b>Total, III.3</b>	<b>4 108 000</b>	<b>6 020 300</b>	<b>10 128 300</b>	<b>7 700 000</b>
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>				
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 785 000	–	1 785 000	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	795 000	–	795 000	–
<b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	<b>2 580 000</b>	<b>–</b>	<b>2 580 000</b>	<b>–</b>
Siège - Coûts indirects de programme	198 200	–	198 200	–
<b>Total, Grand programme III</b>	<b>11 426 600</b>	<b>17 155 600</b>	<b>28 582 200</b>	<b>25 000 000</b>
<b>IV CULTURE</b>				
<b>IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture</b>				
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	1 068 900	4 803 500	5 872 400	19 000 000
IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif				
1. Projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	158 500	90 500	249 000	–
2. Travaux préparatoires pour l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye et suivi de l'application des Conventions UNESCO et UNIDROIT	753 300	430 300	1 183 600	–
3. Établissement d'un cadre conceptuel et juridique en vue d'un instrument normatif pour le patrimoine immatériel	188 000	107 400	295 400	–
4. Conventions et recommandations UNESCO dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, suivi de l'application de l'Accord de Florence et adaptation de la notion d'« usage loyal » à l'environnement numérique	335 100	534 200	869 300	600 000
<b>Total, IV.1</b>	<b>2 503 800</b>	<b>5 965 900</b>	<b>8 469 700</b>	<b>19 600 000</b>
<b>IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel</b>				
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel				
1. Sauvegarde du patrimoine culturel matériel	1 583 400	15 185 800	16 769 200	25 000 000
2. Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel immatériel	1 270 300	3 067 800	4 338 100	4 100 000
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel				
1. Construction du pluralisme culturel et renforcement de l'action en faveur des populations autochtones	716 300	809 100	1 525 400	700 000
2. Encouragement au dialogue interculturel pour la promotion de valeurs universelles	1 422 400	1 840 800	3 263 200	1 800 000
3. Promotion de la diversité culturelle dans les biens et services culturels	749 400	999 300	1 748 700	1 000 000
<b>Total IV.2</b>	<b>5 741 800</b>	<b>21 902 800</b>	<b>27 644 600</b>	<b>32 600 000</b>
<b>IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement</b>				
1. Assistance aux États membres dans l'élaboration de leurs politiques culturelles	999 500	1 199 300	2 198 800	1 100 000
2. Promotion des arts et de l'artisanat	1 318 100	1 324 200	2 642 300	1 000 000
3. Contribution de la culture à la mise en œuvre du Plan d'action de Dakar : promotion de la lecture et de l'éducation artistique	104 000	1 144 800	1 248 800	1 900 000
<b>Total, IV.3</b>	<b>2 421 600</b>	<b>3 668 300</b>	<b>6 089 900</b>	<b>4 000 000</b>
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>				
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	1 430 000	–	1 430 000	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	–	–	–	–
<b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	<b>1 430 000</b>	<b>–</b>	<b>1 430 000</b>	<b>–</b>
Siège - Coûts indirects de programme	215 700	–	215 700	–
<b>Total, Grand programme IV</b>	<b>12 312 900</b>	<b>31 537 000</b>	<b>43 849 900</b>	<b>56 200 000</b>

TITRE	Budget ordinaire 2002-2003			Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Coûts de programme	Dépenses de personnel	Total des crédits ouverts	
	\$	\$		\$
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>				
<b>V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public</b>				
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir				
1. Établissement d'un cadre international propre à réduire la fracture numérique par le biais du programme « Information pour tous »	320 300	623 900	944 200	1 200 000
2. Relever les défis éthiques et sociétaux de la société de l'information	718 000	499 800	1 217 800	500 000
3. Portails mondiaux et outils méthodologiques	959 000	2 650 600	3 609 600	5 500 000
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir				
1. Élargir l'accès à l'information du domaine public et Mémoire du monde	1 202 000	780 500	1 982 500	700 000
2. Renforcement de la radiotélévision de service public	340 000	262 600	602 600	300 000
3. Renforcer le rôle des bibliothèques et archives, des services et réseaux d'information et des centres communautaires multimédias	1 077 000	647 200	1 724 200	500 000
4. Mise en valeur des ressources humaines et développement des capacités	1 385 000	1 225 000	2 610 000	1 600 000
<b>Total, V.1</b>	<b>6 001 300</b>	<b>6 689 600</b>	<b>12 690 900</b>	<b>10 300 000</b>
<b>V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication</b>				
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix				
1. Liberté d'expression, médias et démocratie	1 380 000	5 244 700	6 624 700	11 400 000
2. Médias pour la paix et la tolérance	254 200	432 600	686 800	800 000
V.2.2 Renforcer les capacités de communication				
1. Stratégies et projets de développement de la communication et de l'information et promotion d'une production endogène	2 253 000	5 233 600	7 486 600	10 500 000
2. Améliorer la formation professionnelle dans le domaine des technologies de la communication et de l'information	890 300	1 186 100	2 076 400	2 000 000
<b>Total, V.2</b>	<b>4 777 500</b>	<b>12 097 000</b>	<b>16 874 500</b>	<b>24 700 000</b>
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>				
♦ L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	400 000	–	400 000	–
♦ La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	2 890 000	–	2 890 000	–
<b>Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	<b>3 290 000</b>	<b>–</b>	<b>3 290 000</b>	<b>–</b>
Siège - Coûts indirects de programme	209 200	–	209 200	–
<b>Total, Grand programme V</b>	<b>14 278 000</b>	<b>18 786 600</b>	<b>33 064 600</b>	<b>35 000 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	6 820 000	–	6 820 000	4 500 000
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	500 000	–	500 000	–
<b>Total, Institut de statistique de l'UNESCO</b>	<b>7 320 000</b>	<b>–</b>	<b>7 320 000</b>	<b>4 500 000</b>
<b>Total, II.A</b>	<b>114 550 100</b>	<b>144 225 900</b>	<b>258 776 000</b>	<b>306 700 000</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>22 000 000</b>	<b>–</b>	<b>22 000 000</b>	<b>–</b>
<b>C. Services liés au programme</b>				
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	419 600	2 228 100	2 647 700	–
2. Programme de bourses	1 018 600	943 800	1 962 400	3 358 500
3. Information du public	4 868 000	15 486 400	20 354 400	3 957 300
<b>Total, II.C</b>	<b>6 306 200</b>	<b>18 658 300</b>	<b>24 964 500</b>	<b>7 315 800</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>142 856 300</b>	<b>162 884 200</b>	<b>305 740 500</b>	<b>314 015 800</b>

TITRE	Budget ordinaire 2002-2003			Ressources extra-budgétaires 2002-2003
	Coûts de programme	Dépenses de personnel	Total des crédits ouverts	
	\$	\$		\$
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>				
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>	984 100	5 143 900	6 128 000	–
<b>B. Élaboration du budget et suivi de son exécution</b>	70 000	4 174 900	4 244 900	834 000
<b>C. Gestion et coordination des unités hors siège :</b>				
– Siège	531 600	2 943 000	3 474 600	–
– Hors Siège : coûts indirects de programme/personnel	12 107 100	33 372 800	45 479 900	–
<b>D. Relations extérieures et coopération</b>	4 396 500	17 612 300	22 008 800	2 632 000
<b>E. Gestion des ressources humaines</b>	10 702 100	14 982 700	25 684 800	294 000
<b>F. Administration</b>				
1. Coordination et soutien administratifs	99 900	3 240 800	3 340 700	–
2. Comptabilité et contrôle financier	1 259 000	6 948 600	8 207 600	2 337 200
3. Systèmes informatiques et télécommunications	9 669 200	8 571 800	18 241 000	2 039 400
4. Achats	74 000	2 855 700	2 929 700	3 190 000
5. Conférences, langues et documents	3 760 900	24 711 900	28 472 800	2 250 000
6. Services communs, entretien et sécurité	12 062 100	15 431 600	27 493 700	5 760 700
<b>Total, III.F</b>	<b>26 925 100</b>	<b>61 760 400</b>	<b>88 685 500</b>	<b>15 577 300</b>
<b>G. Rénovation des bâtiments du Siège</b>	6 292 500	–	6 292 500	160 000
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>62 009 000</b>	<b>139 990 000</b>	<b>201 999 000</b>	<b>19 497 300</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>220 670 000</b>	<b>319 540 700</b>	<b>540 210 700</b>	<b>334 194 100</b>
<b>Réserve pour les reclassements</b>	–	1 500 000	1 500 000	–
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	3 827 450	9 863 400	13 690 850	–
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>224 497 450</b>	<b>330 904 100</b>	<b>555 401 550</b>	<b>334 194 100</b>
<b>MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution du Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé</b>			(11 034 300)	
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>			<b>544 367 250</b>	

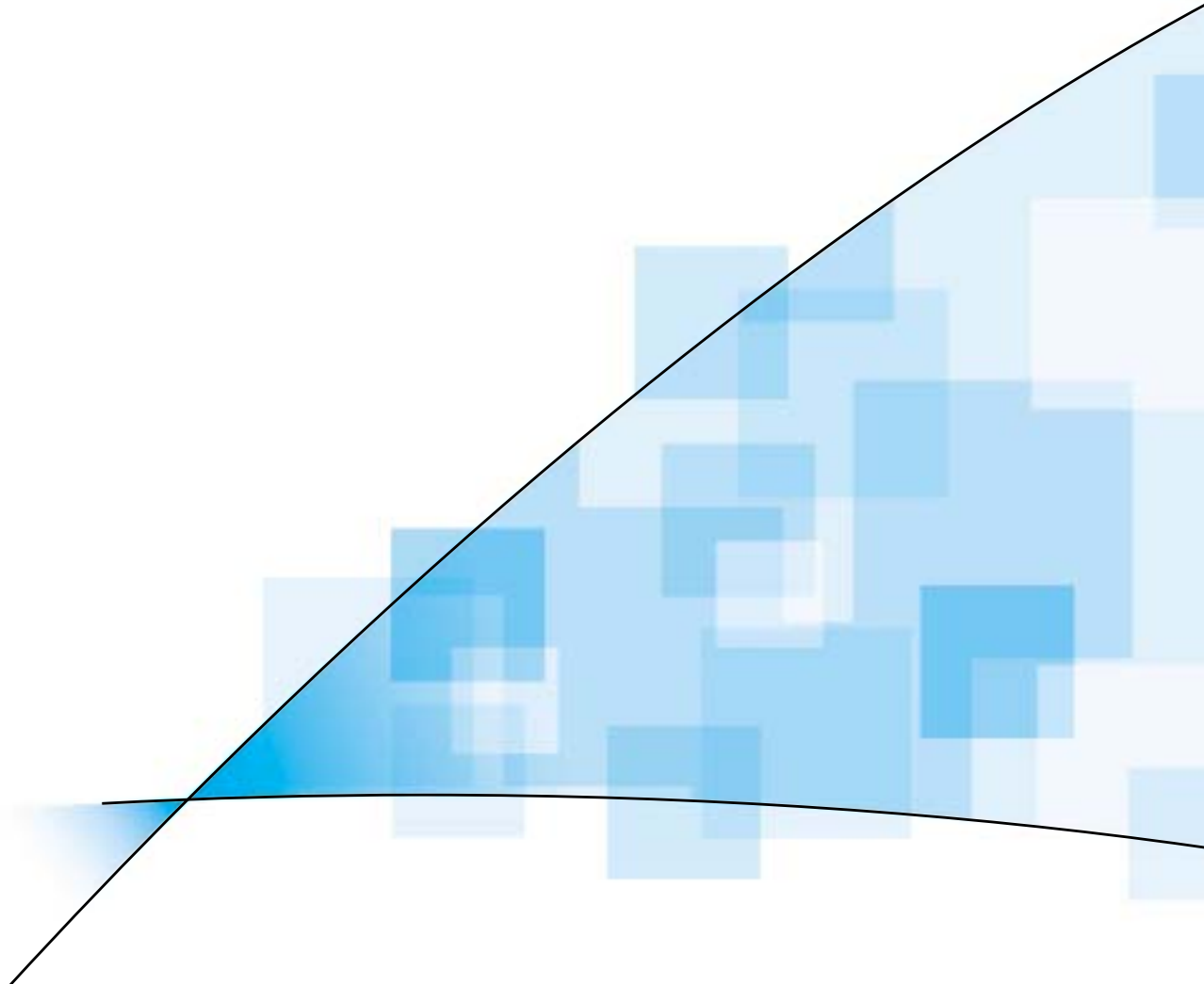




Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

# SECTION 2

## *Appendices*



# Appendice I Résumé budgétaire par article principal pour les Titres I à IV du budget pour 2002-2003

Article budgétaire principal	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires*					Total ressources extra-budgétaires	Fonds autofinancés**	TOTAL GÉNÉRAL
		Sources Nations Unies		Autres sources					
		PNUD	Autres sources Nations Unies	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>									
<b>A. Organes directeurs</b>									
1. Conférence générale	6 292 400	–	–	164 000	–	–	164 000	20 000	6 476 400
2. Conseil exécutif	7 839 400	–	–	–	–	–	–	–	7 839 400
<b>Total, Titre I.A</b>	<b>14 131 800</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>164 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>164 000</b>	<b>20 000</b>	<b>14 315 800</b>
<b>B. Direction</b>									
3. Direction générale	2 282 100	–	–	–	–	–	–	–	2 282 100
4. Cabinet du Directeur général	6 437 700	–	–	117 000	–	–	117 000	–	6 554 700
5. Contrôle interne	4 671 600	–	–	380 000	–	–	380 000	–	5 051 600
6. Normes internationales et affaires juridiques	2 795 000	–	–	–	–	–	–	–	2 795 000
<b>Total, Titre I.B</b>	<b>16 186 400</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>497 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>497 000</b>	<b>–</b>	<b>16 683 400</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	<b>2 153 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 153 000</b>
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>32 471 200</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>661 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>661 000</b>	<b>20 000</b>	<b>33 152 200</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>									
<b>A. Programmes</b>									
I Éducation	94 091 700	23 000 000	28 800 000	52 500 000	16 700 000	9 000 000	130 000 000	–	224 091 700
II Sciences exactes et naturelles	51 867 600	6 000 000	7 900 000	32 600 000	9 000 000	500 000	56 000 000	–	107 867 600
III Sciences sociales et humaines	28 582 200	2 500 000	3 000 000	16 500 000	1 500 000	1 500 000	25 000 000	–	53 582 200
IV Culture	43 849 900	4 200 000	6 600 000	29 700 000	11 900 000	3 800 000	56 200 000	–	100 049 900
V Communication et information	33 064 600	4 100 000	1 100 000	18 000 000	9 200 000	2 600 000	35 000 000	–	68 064 600
Institut de statistique de l'UNESCO	7 320 000	200 000	–	1 800 000	1 500 000	1 000 000	4 500 000	–	11 820 000
<b>Total, Titre II.A</b>	<b>258 776 000</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 400 000</b>	<b>151 100 000</b>	<b>49 800 000</b>	<b>18 400 000</b>	<b>306 700 000</b>	<b>–</b>	<b>565 476 000</b>
<b>B. Programme de participation</b>	<b>22 000 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>22 000 000</b>
<b>C. Services liés au programme</b>									
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 647 700	–	–	–	–	–	–	–	2 647 700
2. Programme de bourses	1 962 400	–	–	2 758 500	–	600 000	3 358 500	–	5 320 900
3. Information du public	20 354 400	–	–	–	–	–	–	3 957 300	24 311 700
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>24 964 500</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 758 500</b>	<b>–</b>	<b>600 000</b>	<b>3 358 500</b>	<b>3 957 300</b>	<b>32 280 300</b>
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>305 740 500</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 400 000</b>	<b>153 858 500</b>	<b>49 800 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>310 058 500</b>	<b>3 957 300</b>	<b>619 756 300</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>									
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>	<b>6 128 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 128 000</b>
<b>B. Élaboration du budget et suivi de son exécution</b>	<b>4 244 900</b>	<b>–</b>	<b>144 000</b>	<b>690 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>834 000</b>	<b>–</b>	<b>5 078 900</b>
<b>C. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	<b>48 954 500</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>48 954 500</b>
<b>D. Relations extérieures et coopération</b>	<b>22 008 800</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 632 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 632 000</b>	<b>–</b>	<b>24 640 800</b>
<b>E. Gestion des ressources humaines</b>	<b>25 684 800</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>294 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>294 000</b>	<b>–</b>	<b>25 978 800</b>
<b>F. Administration</b>	<b>88 685 500</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 520 500</b>	<b>–</b>	<b>3 000 000</b>	<b>5 520 500</b>	<b>10 056 800</b>	<b>104 262 800</b>
<b>G. Rénovation des bâtiments du Siège</b>	<b>6 292 500</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>160 000</b>	<b>6 452 500</b>
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>201 999 000</b>	<b>–</b>	<b>144 000</b>	<b>6 136 500</b>	<b>–</b>	<b>3 000 000</b>	<b>9 280 500</b>	<b>10 216 800</b>	<b>221 496 300</b>
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	<b>540 210 700</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 544 000</b>	<b>160 656 000</b>	<b>49 800 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>14 194 100</b>	<b>874 404 800</b>
<b>Réserve pour les reclassements</b>	<b>1 500 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 500 000</b>
<b>TITRE IV AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS</b>	<b>13 690 850</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13 690 850</b>
<b>TOTAL, TITRES I-IV</b>	<b>555 401 550</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 544 000</b>	<b>160 656 000</b>	<b>49 800 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>320 000 000</b>	<b>14 194 100</b>	<b>889 595 650</b>
<b>MOINS : Montant à absorber, au cours de l'exécution de Programme et budget, dans les limites du budget total approuvé</b>	<b>(11 034 300)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(11 034 300)</b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS</b>	<b>544 367 250</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>878 561 350</b>

\* Pour de plus amples détails, se reporter à l'appendice VIII - Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source de fond et par région.

\*\* Pour de plus amples détails, se reporter à l'appendice VII - Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires).



## Appendice III Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action

Budget ordinaire 2002-2003										
Principale modalité d'action :	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Total des crédits proposés
	Études et recherches	Conférences et réunions	Publications	Cours de formation, séminaires et ateliers (Cat. VII)	Bourses, allocations d'étude et de recherche	Allocations financières à des ONG	Autres allocations et contributions financières	Services techniques et consultatifs	Divers	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>GRAND PROGRAMME I - ÉDUCATION</b>										
<b>I.1 L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation</b>										
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	1 971 100	2 792 900	928 800	1 406 100	509 400	969 500	905 300	104 900	–	9 588 000
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	2 565 300	2 565 300	724 300	1 327 800	513 100	1 327 800	724 300	513 100	–	10 261 000
<b>I.2 Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs</b>										
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	1 030 000	1 120 000	480 000	545 000	240 000	870 000	345 000	170 000	–	4 800 000
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs	763 700	918 950	468 900	415 600	243 100	554 450	569 400	207 000	–	4 141 100
<b>Allocations financières destinées aux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation</b>										
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	–	–	–	–	–	–	4 591 000	–	–	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	–	–	–	–	–	–	5 100 000	–	–	5 100 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	–	–	–	–	–	–	1 900 000	–	–	1 900 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	–	–	–	–	–	–	1 100 000	–	–	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	–	–	–	–	–	2 200 000	–	–	2 200 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	–	–	–	–	–	–	1 200 000	–	–	1 200 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	369 900	256 000	198 600	717 500	89 800	89 500	63 700	80 000	–	1 865 000
<b>Total, Grand programme I</b>	<b>6 700 000</b>	<b>7 653 150</b>	<b>2 800 600</b>	<b>4 412 000</b>	<b>1 595 400</b>	<b>3 811 250</b>	<b>18 698 700</b>	<b>1 075 000</b>	<b>–</b>	<b>46 746 100</b>
<b>GRAND PROGRAMME II - SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>										
<b>II.1 Sciences et technologie : renforcement des capacités et gestion</b>										
II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique	370 400	370 400	277 800	277 800	92 600	185 200	92 600	185 200	–	1 852 000
II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie	100 600	166 200	252 600	3 100 400	590 700	158 000	100 600	324 200	–	4 793 300
<b>II.2 Sciences, environnement et développement durable</b>										
II.2.1 L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et grands problèmes sociaux	1 510 400	1 070 400	594 100	728 200	–	–	–	524 100	–	4 427 200
II.2.2 Les sciences de l'environnement	668 000	668 000	200 800	534 400	106 200	93 900	200 000	200 800	–	2 672 100
II.2.3 Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels	205 700	97 100	57 900	482 300	71 000	57 900	71 000	115 900	–	1 158 800
II.2.4 Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles	185 200	114 600	128 200	232 900	–	164 900	63 900	157 000	–	1 046 700
II.2.5 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO	420 900	432 200	227 600	571 000	324 400	444 500	498 900	324 400	–	3 243 900
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	318 200	210 900	211 000	770 600	70 800	281 200	167 200	305 100	–	2 335 000
<b>Total, Grand programme II</b>	<b>3 779 400</b>	<b>3 129 800</b>	<b>1 950 000</b>	<b>6 697 600</b>	<b>1 255 700</b>	<b>1 385 600</b>	<b>1 194 200</b>	<b>2 136 700</b>	<b>–</b>	<b>21 529 000</b>
<b>GRAND PROGRAMME III - SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>										
<b>III.1 Éthique des sciences et des technologies</b>	267 500	842 600	333 800	111 300	–	426 300	66 300	177 500	–	2 225 300
<b>III.2 Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques</b>	528 000	778 500	405 000	211 200	–	141 800	160 800	89 800	–	2 315 100
<b>III.3 Amélioration des politiques relatives aux transformations sociales et promotion de l'anticipation et des études prospectives</b>	840 200	1 018 200	787 000	603 000	141 200	380 200	128 000	210 200	–	4 108 000
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	625 500	290 200	333 800	870 100	27 700	167 800	29 000	59 000	176 900	2 580 000
<b>Total, Grand programme III</b>	<b>2 261 200</b>	<b>2 929 500</b>	<b>1 859 600</b>	<b>1 795 600</b>	<b>168 900</b>	<b>1 116 100</b>	<b>384 100</b>	<b>536 500</b>	<b>176 900</b>	<b>11 228 400</b>

## Appendice III (suite)

Budget ordinaire 2002-2003										
Principale modalité d'action :	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	Total des crédits proposés
	Études et recherches	Conférences et réunions	Publications	Cours de formation, séminaires et ateliers (Cat.VII)	Bourses, allocations d'étude et de recherche	Allocations financières à des ONG	Autres allocations et contributions financières	Services techniques et consultations	Divers	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>GRAND PROGRAMME IV - CULTURE</b>										
<b>IV.1 Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture</b>										
IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	106 900	855 100	106 900	–	–	–	–	–	–	1 068 900
IV.1.2 Réponses à des nouvelles exigences dans le domaine normatif	184 100	442 600	318 400	255 300	–	150 700	33 500	50 300	–	1 434 900
<b>IV.2 Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel</b>										
IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel	114 200	301 300	551 400	583 200	–	336 000	592 900	374 700	–	2 853 700
IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel	324 700	537 900	821 900	223 200	–	308 500	294 300	377 600	–	2 888 100
<b>IV.3 Renforcer les liens entre culture et développement</b>	354 400	177 100	319 800	536 700	–	501 800	278 100	253 700	–	2 421 600
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	238 500	202 100	217 200	404 600	–	44 500	192 300	130 800	–	1 430 000
<b>Total, Grand programme IV</b>	<b>1 322 800</b>	<b>2 516 100</b>	<b>2 335 600</b>	<b>2 003 000</b>	<b>–</b>	<b>1 341 500</b>	<b>1 391 100</b>	<b>1 187 100</b>	<b>–</b>	<b>12 097 200</b>
<b>GRAND PROGRAMME V - COMMUNICATION ET INFORMATION</b>										
<b>V.1 Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public</b>										
V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir	137 800	806 500	274 700	–	–	57 600	608 800	111 900	–	1 997 300
V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir	598 700	794 900	389 500	860 600	72 400	165 200	751 500	371 200	–	4 004 000
<b>V.2 Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication</b>										
V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix	148 200	475 400	177 200	28 400	–	335 100	65 700	404 200	–	1 634 200
V.2.2 Renforcer les capacités de communication	188 700	706 200	224 200	460 400	125 200	561 600	503 400	373 600	–	3 143 300
<b>Projets relatifs aux thèmes transversaux</b>	355 000	442 500	779 300	434 500	–	100 000	705 000	400 000	73 700	3 290 000
<b>Total, Grand programme V</b>	<b>1 428 400</b>	<b>3 225 500</b>	<b>1 844 900</b>	<b>1 783 900</b>	<b>197 600</b>	<b>1 219 500</b>	<b>2 634 400</b>	<b>1 660 900</b>	<b>73 700</b>	<b>14 068 800</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	–	–	–	–	–	–	6 820 000	–	–	6 820 000
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	50 000	100 000	50 000	200 000	–	–	–	100 000	–	500 000
<b>Total, ISU</b>	<b>50 000</b>	<b>100 000</b>	<b>50 000</b>	<b>200 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6 820 000</b>	<b>100 000</b>	<b>–</b>	<b>7 320 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 541 800</b>	<b>19 554 050</b>	<b>10 840 700</b>	<b>16 892 100</b>	<b>3 217 600</b>	<b>8 873 950</b>	<b>31 122 500</b>	<b>6 696 200</b>	<b>250 600</b>	<b>112 989 500</b>

## Appendice IV

### État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2002-2003

Le tableau ci-après fait apparaître le montant total des coûts de personnel de l'Organisation au titre du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, avec une ventilation des postes de chaque catégorie par unité administrative. Dans le 31 C/5 approuvé, les coûts de personnel pour chaque secteur de programme sont répartis entre les grands programmes qu'il est chargé d'exécuter

Secteur/Unité	Source des fonds	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique	Cadre de service et de bureau	Total	
								Postes	Coûts
<b>TITRE I</b>									
<b>POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>									
<b>A. Organes directeurs</b>									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	-	2	3	5	10	2 108 800
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	2	3	5	10	2 108 800
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	-	1	1	84 000
<b>B. Direction</b>									
<i>(dont : Direction générale, Cabinet du Directeur général, Contrôle interne, Normes internationales et affaires juridiques)</i>									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	1	1	1	5	34	30	72	14 557 700
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	1	1	1	5	34	30	72	14 557 700
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	2	1	3	497 000
<b>TITRE II</b>									
<b>PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>									
<b>A. Programmes</b>									
Secteur de l'éducation (ED)									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	1	6	77	76	160	30 077 700
	Hors Siège	-	-	-	1	64	22	87	16 631 300
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	7	141	98	247	46 709 000
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	10	1	11	1 980 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	2	6	47	64	119	21 761 000
	Hors Siège	-	-	-	-	33	7	40	8 276 700
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	2	6	80	71	159	30 037 700
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	4	2	6	1 008 000
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	1	4	33	31	69	13 316 500
	Hors Siège	-	-	-	-	16	3	19	3 839 100
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	4	49	34	88	17 155 600
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	3	-	3	504 000
Secteur de la culture (CLT)									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	1	7	70	57	135	25 381 700
	Hors Siège	-	-	-	-	25	7	32	6 155 300
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	7	95	64	167	31 537 000
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	7	2	9	1 351 000
Secteur de la communication et de l'information (CI)									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	1	3	35	31	70	13 503 400
	Hors Siège	-	-	-	-	19	11	30	5 283 200
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	3	54	42	100	18 786 600
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	1	1	2	285 000
<b>C. Services liés au programme</b>									
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)									
PROGRAMME ORDINAIRE :									
	Siège	-	-	1	-	5	6	12	2 228 100
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	-	5	6	12	2 228 100
EXTRABUDGÉTAIRE									
		-	-	-	-	-	-	-	-

Secteur/Unité	Source des fonds	DG	DDG	ADG	Cadre des directeurs	Cadre organique	Cadre de service et de bureau	Total	
								Postes	Coûts
Programme de bourses (FEL)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	-	1	6	7	943 800
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	-	1	6	7	943 800
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	1	-	1	140 000
Information du public (BPI)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	35	56	93	15 245 800
	Hors Siège	-	-	-	-	1	-	1	240 600
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	2	36	56	94	15 486 400
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	2	6	8	898 400
<b>TITRE III</b>									
<b>SOUTIEN DE L'EXÉCUTION</b>									
<b>DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>									
A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	3	12	9	24	5 143 900
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	3	12	9	24	5 143 900
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
B. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	12	7	21	4 174 900
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	2	12	7	21	4 174 900
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	2	6	8	834 000
C. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	1	8	7	16	2 943 000
	Hors Siège	-	-	-	37	48	260	345	33 372 800
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	38	56	267	361	36 315 800
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	-	-	-	-
D. Relations extérieures et coopération (ERC)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	4	39	40	84	15 347 300
	Hors Siège	-	-	-	-	5	7	12	2 265 000
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	4	44	47	96	17 612 300
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	2	10	3	15	2 632 000
E. Gestion des ressources humaines (HRM)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	-	2	25	71	98	14 982 700
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	-	2	25	71	98	14 982 700
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	1	1	2	294 000
F. Administration (ADM)	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	-	-	1	6	95	325	427	61 760 400
	Hors Siège	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, Programme ordinaire</b>	-	-	1	6	95	325	427	61 760 400
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	-	14	51	65	6 898 400
<b>TOTAL, TITRES I-III</b>	PROGRAMME ORDINAIRE :								
	Siège	1	1	10	53	531	821	1 417	243 476 700
	Hors Siège	-	-	-	38	211	317	566	76 064 000
Réserve pour les reclassements	<b>Total, Programme ordinaire</b>	1	1	10	91	742	1 138	1 983	321 040 700
	EXTRABUDGÉTAIRE	-	-	-	2	57	75	134	17 405 800

## Appendice V Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2002-2003

Secteur/Unité	Postes du cadre organique et de rang supérieur										Postes du cadre de service et de bureau	Postes hors Siège (recrutement local)	TOTAL
	DG	DDG	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-1/ P-2	Total			
<b>TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>													
<b>A. Organes directeurs</b>													
Conférence générale	-	-	-	1	-	-	1	1	-	3	-	-	3
Conseil exécutif	-	-	-	1	-	1	-	-	-	2	5	-	7
<b>B. Direction</b>													
<i>(Direction générale, Cabinet du Directeur général, Contrôle interne, Normes internationales et affaires juridiques)</i>													
	1	1	1	2	3	11	9	5	9	42	30	-	72
<b>TOTAL, TITRE I</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>82</b>
<b>TITRE II PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>													
<b>A. Programmes</b>													
Secteur de l'éducation (ED)	-	-	1	1	6	34	37	52	18	149	76	22	247
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	-	-	2	1	5	23	28	17	12	88	64	7	159
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	-	-	1	1	3	15	11	11	12	54	31	3	88
Secteur de la culture (CLT)	-	-	1	2	5	22	20	28	25	103	57	7	167
Secteur de la communication et de l'information (CI)	-	-	1	1	2	15	17	16	6	58	31	11	100
<b>C. Services liés au programme</b>													
Coordination de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	-	-	1	-	-	1	2	1	1	6	6	-	12
Programme de bourses (FEL)	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	6	-	7
Information du public (BPI)	-	-	-	1	1	4	8	12	12	38	56	-	94
<b>TOTAL, TITRE II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>115</b>	<b>123</b>	<b>137</b>	<b>86</b>	<b>497</b>	<b>327</b>	<b>50</b>	<b>874</b>
<b>TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>													
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme (BSP)</b>													
	-	-	-	1	2	5	4	3	-	15	9	-	24
<b>B. Élaboration du budget et suivi de son exécution (BB)</b>													
	-	-	-	1	1	2	3	3	4	14	7	-	21
<b>C. Gestion et coordination des unités hors Siège (BFC)</b>													
	-	-	-	9	29	21	5	10	20	94	7	260	361
<b>D. Relations extérieures et coopération (ERC)</b>													
	-	-	1	1	3	11	10	8	15	49	40	7	96
<b>E. Gestion des ressources humaines (HRM)</b>													
	-	-	-	1	1	5	7	9	4	27	71	-	98
<b>F. Administration (ADM)</b>													
	-	-	1	-	6	15	35	30	15	102	325	-	427
<b>TOTAL, TITRE III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>63</b>	<b>58</b>	<b>301</b>	<b>459</b>	<b>267</b>	<b>1 027</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL TITRES I-III</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>67</b>	<b>186</b>	<b>197</b>	<b>206</b>	<b>153</b>	<b>845</b>	<b>821</b>	<b>317</b>	<b>1 983</b>



## Appendice VI Récapitulation générale de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

En attendant la mise au point finale des mesures de réforme en matière de décentralisation, la répartition des crédits du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires est présentée par région et, pour chaque région, par grand programme/programme/sous-programme et par secteur/unité. Lorsque les mesures de réforme auront été fixées, la répartition des ressources sera présentée plus en détail de façon à faire apparaître les fonds et les postes alloués à chaque unité. Une liste des unités décentralisées par région figure à la fin du présent Appendice.

Région/grand programme/secteur/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel \$	Coûts indirects \$	Coûts de programme \$	TOTAL \$	Ressources extra-budgétaires 2002-2003 \$
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
<b>AFRIQUE</b>									
I Éducation	–	21	7	28	5 150 900	–	6 940 950	12 091 850	7 800 000
II Sciences exactes et naturelles	–	9	4	13	2 282 400	–	1 719 550	4 001 950	1 000 000
III Sciences sociales et humaines	–	3	1	4	850 100	–	1 021 400	1 871 500	500 000
IV Culture	–	7	1	8	1 594 100	–	1 171 550	2 765 650	400 000
V Communication et information	–	5	4	9	1 363 100	–	1 580 700	2 943 800	4 600 000
Institut de statistique de l'UNESCO									
- Projet relatif à un thème transversal	–	–	–	–	–	–	100 000	100 000	–
Bureau de coordination des unités hors Siège	10	16	61	87	8 440 200	4 139 800	–	12 580 000	–
<b>Total, Afrique</b>	<b>10</b>	<b>61</b>	<b>78</b>	<b>149</b>	<b>19 680 800</b>	<b>4 139 800</b>	<b>12 534 150</b>	<b>36 354 750</b>	<b>14 300 000</b>
<b>ÉTATS ARABES</b>									
I Éducation	1	10	2	13	2 876 400	–	2 273 500	5 149 900	2 400 000
II Sciences exactes et naturelles	–	5	–	5	1 086 400	–	997 000	2 083 400	1 600 000
III Sciences sociales et humaines	–	2	1	3	470 500	–	869 400	1 339 900	–
IV Culture	–	3	–	3	685 800	–	670 800	1 356 600	500 000
V Communication et information	–	2	3	5	661 100	–	869 000	1 530 100	1 700 000
Bureau de coordination des unités hors Siège	4	5	43	52	4 475 100	1 187 300	–	5 662 400	–
<b>Total, États arabes</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>81</b>	<b>10 255 300</b>	<b>1 187 300</b>	<b>5 679 700</b>	<b>17 122 300</b>	<b>6 200 000</b>
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>									
I Éducation	–	18	6	24	4 348 300	–	5 998 500	10 346 800	10 700 000
II Sciences exactes et naturelles	–	9	2	11	2 319 200	–	2 068 500	4 387 700	1 200 000
III Sciences sociales et humaines	–	6	1	7	1 434 900	–	1 158 500	2 593 400	–
IV Culture	–	8	1	9	1 815 500	–	1 258 500	3 074 000	2 100 000
V Communication et information	–	5	3	8	1 433 500	–	1 753 800	3 187 300	900 000
Institut de statistique de l'UNESCO									
- Projet relatif à un thème transversal	–	–	–	–	–	–	50 000	50 000	–
Bureau de coordination des unités hors Siège	8	12	75	95	7 996 300	2 980 000	–	10 976 300	–
<b>Total, Asie et Pacifique</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>88</b>	<b>154</b>	<b>19 347 700</b>	<b>2 980 000</b>	<b>12 287 800</b>	<b>34 615 500</b>	<b>14 900 000</b>
<b>EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD</b>									
I Éducation	–	5	1	6	1 217 000	–	1 057 500	2 274 500	3 000 000
II Sciences exactes et naturelles	–	4	–	4	844 900	–	1 388 600	2 233 500	2 000 000
III Sciences sociales et humaines	–	–	–	–	–	–	261 500	261 500	400 000
IV Culture	–	1	2	3	454 200	–	432 400	886 600	–
V Communication et information	–	1	–	1	234 700	–	378 000	612 700	–
Bureau de l'information du public	–	1	–	1	240 600	–	70 000	310 600	–
Secteur des relations extérieures et de la coopération	–	5	7	12	2 265 000	–	255 800	2 520 800	–
Bureau de coordination des unités hors Siège	6	5	22	33	3 568 700	627 000	–	4 195 700	–
<b>Total, Europe et Amérique du Nord</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>60</b>	<b>8 825 100</b>	<b>627 000</b>	<b>3 843 800</b>	<b>13 295 900</b>	<b>5 400 000</b>
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>									
I Éducation	–	10	6	16	3 038 600	–	2 791 950	5 830 550	38 700 000
II Sciences exactes et naturelles	–	6	1	7	1 743 800	–	1 681 250	3 425 050	9 000 000
III Sciences sociales et humaines	–	5	–	5	1 083 500	–	770 500	1 854 000	76 000 000
IV Culture	–	6	3	9	1 605 700	–	1 295 250	2 900 950	3 000 000
V Communication et information	–	6	1	7	1 590 900	–	1 318 000	2 908 900	4 000 000
Bureau de coordination des unités hors Siège	8	11	59	78	8 892 600	3 173 000	–	12 065 600	–
<b>Total, Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>70</b>	<b>122</b>	<b>17 955 100</b>	<b>3 173 000</b>	<b>7 856 950</b>	<b>28 985 050</b>	<b>130 700 000</b>
<b>TOTAL, DÉCENTRALISATION</b>	<b>37</b>	<b>212</b>	<b>317</b>	<b>566</b>	<b>76 064 000</b>	<b>12 107 100</b>	<b>42 202 400</b>	<b>130 373 500</b>	<b>171 500 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### AFRIQUE

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel	Coûts indirects	Coûts de programme	TOTAL	Ressources extra- budgétaires 2002-2003
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
					\$	\$	\$	\$	\$
<b>I ÉDUCATION</b>	-	21	7	28	5 150 900	-	-	5 150 900	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	2 240 000	2 240 000	1 800 000
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	2 595 000	2 595 000	2 100 000
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	850 000	850 000	2 000 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	452 950	452 950	1 900 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	803 000	803 000	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>5 150 900</b>	-	<b>6 940 950</b>	<b>12 091 850</b>	<b>7 800 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	9	4	13	2 282 400	-	-	2 282 400	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	40 000	40 000	130 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	358 800	358 800	375 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	433 300	433 300	100 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	370 700	370 700	-
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	106 000	106 000	195 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	82 000	82 000	200 000
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	328 750	328 750	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>2 282 400</b>	-	<b>1 719 550</b>	<b>4 001 950</b>	<b>1 000 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	3	1	4	850 100	-	-	850 100	-
III.1	-	-	-	-	-	-	57 800	57 800	-
III.2	-	-	-	-	-	-	208 300	208 300	250 000
III.3	-	-	-	-	-	-	228 800	228 800	250 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	526 500	526 500	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>850 100</b>	-	<b>1 021 400</b>	<b>1 871 500</b>	<b>500 000</b>
<b>IV CULTURE</b>	-	7	1	8	1 594 100	-	-	1 594 100	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	45 000	45 000	-
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	315 000	315 000	100 000
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	294 400	294 400	100 000
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	290 600	290 600	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	226 550	226 550	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1 594 100</b>	-	<b>1 171 550</b>	<b>2 765 650</b>	<b>400 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	5	4	9	1 363 100	-	-	1 363 100	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	162 500	162 500	450 000
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	487 500	487 500	900 000
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	235 000	235 000	1 500 000
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	492 500	492 500	1 750 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	203 200	203 200	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>1 363 100</b>	-	<b>1 580 700</b>	<b>2 943 800</b>	<b>4 600 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	-
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	10	16	61	87	8 440 200	4 139 800	-	12 580 000	-
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>10</b>	<b>61</b>	<b>78</b>	<b>149</b>	<b>19 680 800</b>	<b>4 139 800</b>	<b>12 534 150</b>	<b>36 354 750</b>	<b>14 300 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### ÉTATS ARABES

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel \$	Coûts indirects \$	Coûts de programme \$	TOTAL \$	Ressources extra- budgétaires 2002-2003 \$
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
<b>I ÉDUCATION</b>	1	10	2	13	2 876 400	–	–	2 876 400	–
I.1 I.1.1	–	–	–	–	–	–	875 000	875 000	400 000
I.1 I.1.2	–	–	–	–	–	–	816 000	816 000	800 000
I.2 I.2.1	–	–	–	–	–	–	305 000	305 000	700 000
I.2 I.2.2	–	–	–	–	–	–	250 000	250 000	500 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	27 500	27 500	–
<b>Total, Grand programme I</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>2 876 400</b>	<b>–</b>	<b>2 273 500</b>	<b>5 149 900</b>	<b>2 400 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	–	5	–	5	1 086 400	–	–	1 086 400	–
II.1 II.1.1	–	–	–	–	–	–	45 000	45 000	200 000
II.1 II.1.2	–	–	–	–	–	–	125 000	125 000	400 000
II.2 II.2.1	–	–	–	–	–	–	341 000	341 000	200 000
II.2 II.2.2	–	–	–	–	–	–	214 500	214 500	100 000
II.2 II.2.3	–	–	–	–	–	–	84 000	84 000	200 000
II.2 II.2.4	–	–	–	–	–	–	62 000	62 000	100 000
II.2 II.2.5	–	–	–	–	–	–	–	–	400 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	125 500	125 500	–
<b>Total, Grand programme II</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>1 086 400</b>	<b>–</b>	<b>997 000</b>	<b>2 083 400</b>	<b>1 600 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	–	2	1	3	470 500	–	–	470 500	–
III.1	–	–	–	–	–	–	275 900	275 900	–
III.2	–	–	–	–	–	–	104 200	104 200	–
III.3	–	–	–	–	–	–	179 300	179 300	–
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	310 000	310 000	–
<b>Total, Grand programme III</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>470 500</b>	<b>–</b>	<b>869 400</b>	<b>1 339 900</b>	<b>–</b>
<b>IV CULTURE</b>	–	3	–	3	685 800	–	–	685 800	–
IV.1 IV.1.1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
IV.1 IV.1.2	–	–	–	–	–	–	40 000	40 000	200 000
IV.2 IV.2.1	–	–	–	–	–	–	220 000	220 000	100 000
IV.2 IV.2.2	–	–	–	–	–	–	129 700	129 700	100 000
IV.3 IV.3.1	–	–	–	–	–	–	181 600	181 600	100 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	99 500	99 500	–
<b>Total, Grand programme IV</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>685 800</b>	<b>–</b>	<b>670 800</b>	<b>1 356 600</b>	<b>500 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	–	2	3	5	661 100	–	–	661 100	–
V.1 V.1.1	–	–	–	–	–	–	130 000	130 000	150 000
V.1 V.1.2	–	–	–	–	–	–	317 000	317 000	200 000
V.2 V.2.1	–	–	–	–	–	–	30 000	30 000	500 000
V.2 V.2.2	–	–	–	–	–	–	233 000	233 000	850 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	159 000	159 000	–
<b>Total, Grand programme V</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>661 100</b>	<b>–</b>	<b>869 000</b>	<b>1 530 100</b>	<b>1 700 000</b>
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>4 475 100</b>	<b>1 187 300</b>	<b>–</b>	<b>5 662 400</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL, ÉTATS ARABES</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>49</b>	<b>81</b>	<b>10 255 300</b>	<b>1 187 300</b>	<b>5 679 700</b>	<b>17 122 300</b>	<b>6 200 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### ASIE ET PACIFIQUE

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel \$	Coûts indirects \$	Coûts de programme \$	TOTAL \$	Ressources extra- budgétaires 2002-2003 \$
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
<b>I ÉDUCATION</b>	-	18	6	24	4 348 300	-	-	4 348 300	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	1 700 000	1 700 000	2 000 000
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	2 650 000	2 650 000	2 500 000
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	645 000	645 000	2 300 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	355 000	355 000	3 900 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	648 500	648 500	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>4 348 300</b>	-	<b>5 998 500</b>	<b>10 346 800</b>	<b>10 700 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	9	2	11	2 319 200	-	-	2 319 200	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	70 000	70 000	200 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	402 000	402 000	200 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	314 900	314 900	100 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	393 100	393 100	100 000
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	141 000	141 000	200 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	100 000
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	627 500	627 500	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>2 319 200</b>	-	<b>2 068 500</b>	<b>4 387 700</b>	<b>1 200 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	6	1	7	1 434 900	-	-	1 434 900	-
III.1	-	-	-	-	-	-	33 300	33 300	-
III.2	-	-	-	-	-	-	138 900	138 900	-
III.3	-	-	-	-	-	-	497 800	497 800	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	488 500	488 500	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1 434 900</b>	-	<b>1 158 500</b>	<b>2 593 400</b>	-
<b>IV CULTURE</b>	-	8	1	9	1 815 500	-	-	1 815 500	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	45 000	45 000	500 000
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	340 000	340 000	800 000
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	265 000	265 000	300 000
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	266 400	266 400	400 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	342 100	342 100	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1 815 500</b>	-	<b>1 258 500</b>	<b>3 074 000</b>	<b>2 100 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	5	3	8	1 433 500	-	-	1 433 500	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	182 500	182 500	100 000
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	457 500	457 500	300 000
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	90 000	90 000	200 000
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	420 500	420 500	300 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	603 300	603 300	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1 433 500</b>	-	<b>1 753 800</b>	<b>3 187 300</b>	<b>900 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	8	12	75	95	7 996 300	2 980 000	-	10 976 300	-
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>88</b>	<b>154</b>	<b>19 347 700</b>	<b>2 980 000</b>	<b>12 287 800</b>	<b>34 615 500</b>	<b>14 900 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003								Ressources extra- budgétaires 2002-2003
	Nombre de postes				Coûts de personnel	Coûts indirects	Coûts de programme	TOTAL	
	D	P	Personnel local	Total					
				\$	\$	\$	\$	\$	
<b>I ÉDUCATION</b>	-	5	1	6	1 217 000	-	-	1 217 000	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	-
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	-
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	1 500 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	740 000	740 000	1 500 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	27 500	27 500	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	5	1	6	1 217 000	-	1 057 500	2 274 500	3 000 000
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	4	-	4	844 900	-	-	844 900	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	250 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	1 191 100	1 191 100	650 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	63 200	63 200	100 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	44 300	44 300	200 000
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	40 000	40 000	100 000
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	400 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	4	-	4	844 900	-	1 388 600	2 233 500	2 000 000
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III.1	-	-	-	-	-	-	17 000	17 000	-
III.2	-	-	-	-	-	-	69 500	69 500	200 000
III.3	-	-	-	-	-	-	47 500	47 500	200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	127 500	127 500	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	-	-	-	-	-	261 500	261 500	400 000
<b>IV CULTURE</b>	-	1	2	3	454 200	-	-	454 200	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	35 000	35 000	-
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	181 000	181 000	-
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	90 500	90 500	-
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	125 900	125 900	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	1	2	3	454 200	-	432 400	886 600	-
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	1	-	1	234 700	-	-	234 700	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000	-
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	65 000	65 000	-
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	123 000	123 000	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	1	-	1	234 700	-	378 000	612 700	-
<b>Bureau de l'information du public</b>	-	1	-	1	240 600	-	70 000	310 600	-
<b>Secteur des relations extérieures et de la coopération</b>	-	5	7	12	2 265 000	-	255 800	2 520 800	-
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	6	5	22	33	3 568 700	627 000	-	4 195 700	-
<b>TOTAL, EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD</b>	6	22	32	60	8 825 100	627 000	3 843 800	13 295 900	5 400 000

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel \$	Coûts indirects \$	Coûts de programme \$	TOTAL \$	Ressources extra- budgétaires 2002-2003 \$
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
<b>I ÉDUCATION</b>	–	10	6	16	3 038 600	–	–	3 038 600	–
I.1 I.1.1	–	–	–	–	–	–	1 173 600	1 173 600	7 500 000
I.1 I.1.2	–	–	–	–	–	–	1 052 100	1 052 100	12 200 000
I.2 I.2.1	–	–	–	–	–	–	265 000	265 000	10 000 000
I.2 I.2.2	–	–	–	–	–	–	260 000	260 000	9 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	41 250	41 250	–
<b>Total, Grand programme I</b>	–	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>3 038 600</b>	–	<b>2 791 950</b>	<b>5 830 550</b>	<b>38 700 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	–	6	1	7	1 743 800	–	–	1 743 800	–
II.1 II.1.1	–	–	–	–	–	–	40 000	40 000	1 000 000
II.1 II.1.2	–	–	–	–	–	–	227 500	227 500	2 000 000
II.2 II.2.1	–	–	–	–	–	–	313 600	313 600	500 000
II.2 II.2.2	–	–	–	–	–	–	261 400	261 400	4 000 000
II.2 II.2.3	–	–	–	–	–	–	74 000	74 000	500 000
II.2 II.2.4	–	–	–	–	–	–	68 000	68 000	–
II.2 II.2.5	–	–	–	–	–	–	–	–	1 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	696 750	696 750	–
<b>Total, Grand programme II</b>	–	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1 743 800</b>	–	<b>1 681 250</b>	<b>3 425 050</b>	<b>9 000 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	–	5	–	5	1 083 500	–	–	1 083 500	–
III.1	–	–	–	–	–	–	84 600	84 600	5 000 000
III.2	–	–	–	–	–	–	173 700	173 700	50 000 000
III.3	–	–	–	–	–	–	290 700	290 700	21 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	221 500	221 500	–
<b>Total, Grand programme III</b>	–	<b>5</b>	–	<b>5</b>	<b>1 083 500</b>	–	<b>770 500</b>	<b>1 854 000</b>	<b>76 000 000</b>
<b>IV CULTURE</b>	–	6	3	9	1 605 700	–	–	1 605 700	–
IV.1 IV.1.1	–	–	–	–	–	–	–	–	100 000
IV.1 IV.1.2	–	–	–	–	–	–	45 000	45 000	500 000
IV.2 IV.2.1	–	–	–	–	–	–	210 000	210 000	1 800 000
IV.2 IV.2.2	–	–	–	–	–	–	344 700	344 700	400 000
IV.3 IV.3.1	–	–	–	–	–	–	242 200	242 200	200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	453 350	453 350	–
<b>Total, Grand programme IV</b>	–	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1 605 700</b>	–	<b>1 295 250</b>	<b>2 900 950</b>	<b>3 000 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	–	6	1	7	1 590 900	–	–	1 590 900	–
V.1 V.1.1	–	–	–	–	–	–	211 000	211 000	500 000
V.1 V.1.2	–	–	–	–	–	–	513 000	513 000	1 000 000
V.2 V.2.1	–	–	–	–	–	–	70 000	70 000	1 500 000
V.2 V.2.2	–	–	–	–	–	–	384 500	384 500	1 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	139 500	139 500	–
<b>Total, Grand programme V</b>	–	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1 590 900</b>	–	<b>1 318 000</b>	<b>2 908 900</b>	<b>4 000 000</b>
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>59</b>	<b>78</b>	<b>8 892 600</b>	<b>3 173 000</b>	–	<b>12 065 600</b>	–
<b>TOTAL, AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	<b>8</b>	<b>44</b>	<b>70</b>	<b>122</b>	<b>17 955 100</b>	<b>3 173 000</b>	<b>7 856 950</b>	<b>28 985 050</b>	<b>130 700 000</b>

**Appendice VI** Résumé de la décentralisation par région

## Unités décentralisées

à l'exclusion des instituts et centres jouissant d'une autonomie fonctionnelle

**Afrique****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Accra  
Addis-Abeba  
Bamako  
Dakar  
Dar es-Salaam  
Harare  
Libreville  
Nairobi  
Windhoek  
Yaoundé

**Bureaux nationaux**

Abuja  
Brazzaville  
Bujumbura  
Conakry  
Kigali  
Kinshasa  
Maputo  
Ouagadougou

**États arabes****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Beyrouth  
Le Caire  
Doha  
Rabat

**Bureaux nationaux**

Amman  
Ramallah

**Asie et Pacifique****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Almaty  
Apia  
Bangkok  
Beijing  
Djakarta  
New Delhi  
Téhéran

**Bureaux nationaux**

Dhaka  
Hanoi  
Islamabad  
Katmandou  
Phnom Penh  
Tachkent

**Amérique latine et Caraïbes****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

La Havane  
Kingston  
Montevideo  
Quito  
San José  
Santiago

**Bureaux nationaux**

Brasilia  
Guatemala  
Port-au-Prince  
La Paz  
Lima  
Mexico  
Saint-Domingue

**Europe et Amérique du Nord****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Moscou  
Venise

**Bureau national**

Sarajevo

Bonn (UNEVOC)

Bucarest (CEPES)

**Bureaux de liaison avec les Nations Unies**

Genève  
New York

## Appendice VII Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2002-2003 auxquels elles se rapportent.

### (a) Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) et Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui

Recettes		Dépenses	
	Total \$		Total \$
<b>A.</b> <i>Le Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA)</i> est financé par les contributions au titre des dépenses d'appui prélevées sur les fonds-en-dépôt en vue de défrayer l'UNESCO pour le soutien administratif et technique apporté à des projets	18 359 000	I. Frais de personnel Postes établis (73)	11 859 000
		II. Autres dépenses	<u>6 500 000</u>
			18 359 000
<b>B.</b> <i>Le Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui</i> est financé par le remboursement des dépenses d'appui afférentes à l'exécution par l'UNESCO de projets financés par le FNUAP	450 000	I. Frais de personnel Postes établis (3)	230 000
		II. Autres dépenses	<u>220 000</u>
			450 000
<b>Total général</b>	<b><u>18 809 000</u></b>	<b>Total général</b>	<b><u>18 809 000</u></b>



(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

275

Recettes			Dépenses		
	\$	Total \$		\$	Total \$
<b>A.</b> Redevances locatives versées par les délégations permanentes			<b>A.</b> Entretien des bâtiments		
(1) Charges	3 171 300		(1) Dépenses d'entretien, équipement et matériel y compris sécurité, complément Titre III.F, Chapitre 6 du document 31 C/5 (Services communs ; entretien et sécurité)	700 000	
(2) Loyers : Contribution des délégations permanentes aux frais de rénovation des bâtiments du Siège pour les bureaux qu'elles occupent, conformément à la décision 144 EX/6.9 du Conseil exécutif		570 800	(2) Dépenses de personnel (8 postes établis)	755 900	
<b>Total, A</b>		<u>3 742 100</u>	(3) Assistance temporaire	87 100	
			<b>Total, A</b>		1 543 000
			<b>B.</b> Rénovation et conservation		
			(1) Affectation au Titre III.G du budget (Rénovation des locaux du Siège) des montants versés par les délégations permanentes pour la rénovation des locaux qu'elles occupent (décision 144 EX/6.9)	160 000	
			(2) Rénovation des locaux (Bâtiment V)	300 000	
			(3) Plan de rénovation des locaux autres bâtiments	530 000	
			<b>Total, B</b>		990 000
<b>B.</b> Loyers divers			<b>C.</b> Sûreté et sécurité du Siège		
(1) Agences des voyages	222 000		(1) Dépenses de personnel (18 postes établis)	1 278 000	
(2) Banque	423 000		(2) Assistance temporaire	371 700	
(3) Kiosques à journaux	25 000		<b>Total, C</b>		1 649 700
<b>Total, B</b>		<u>670 000</u>	<b>D.</b> Manifestations culturelles		
<b>C.</b> Location des salles, locaux et équipements			(1) Equipement et matériel	240 400	
(1) Conférences	870 000		(2) Dépenses de personnel (2 postes établis)	205 900	
(2) Expositions, manifestations culturelles	250 000		<b>Total, D</b>		446 300
(3) Equipement audiovisuel	160 000		<b>E.</b> Dépenses administratives		
<b>Total, C</b>		<u>1 280 000</u>	(1) Dépenses de personnel (7 postes établis)	575 700	
<b>D.</b> Loyers pour les emplacements de garage		1 036 700	(2) Assistance temporaire	150 000	
<b>E.</b> Recettes diverses		91 600	<b>Total, E</b>		725 700
			<b>F.</b> Salles de réunions et autres locaux officiels		
			(1) Dépenses relatives à la remise en état, à la location et à l'entretien des salles de réunion et autres locaux officiels	784 000	
			(2) Dépenses de personnes (2 postes établis)	205 900	
			(3) Assistance temporaire	20 000	
			<b>Total, F</b>		1 009 900
			<b>G.</b> (1) Équipement technique et matériel de conférence	260 000	
			(2) Dépenses de personnel (2 postes établis)	170 500	
			(3) Assistance temporaire	25 300	
			<b>Total, G</b>		455 800
<b>Total général</b>		<u><b>6 820 400</b></u>	<b>Total général</b>		<u><b>6 820 400</b></u>

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

Recettes			Dépenses		
	\$	Total \$		\$	Total \$
<b>A.</b> Programme des bons UNESCO			<b>A.</b> Programme des bons UNESCO		
(1) Commissions	250 000		I. Frais de personnel		
(2) Intérêts	1 200 000		(1) Postes établis (10)	1 041 900	
<b>Total, A</b>		1 450 000	(2) Assistance temporaire	50 000	
			<b>Total, I</b>		1 091 900
			II. Frais administratifs		
			(1) Impression (brochures, bons, circulaires, etc.)	65 000	
			(2) Équipement, fournitures	65 000	
			(3) Contrats d'aide aux organismes distributeurs	80 000	
			(4) Voyages et mission	35 000	
			(5) Développement technologique	100 000	
			(6) Divers	10 100	
			(7) Hospitalité	3 000	
			<b>Total, II</b>		358 100
			<b>Total, A</b>		1 450 000
<b>B.</b> Programme philatélique et numismatique			<b>B.</b> Programme philatélique et numismatique		
Bénéfice sur vente d'articles		220 000	I. Frais de personnel		
			(1) Poste établi (1)	78 000	
			(2) Assistance temporaire	2 000	
			<b>Total, I</b>		80 000
			II. Frais administratifs		
			Coûts des articles vendus		140 000
			<b>Total, B</b>		220 000
<b>Total général</b>		<b>1 670 000</b>	<b>Total général</b>		<b>1 670 000</b>

## (d) Fonds des publications et du matériel auditif et visuel

Recettes				Dépenses			
Postes	Publications	VIM	Total	Postes	Publications	VIM	Total
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
A. Ventes (y compris abonnements et promotions)	2 390 500	160 000	2 550 500	I. Frais de personnel (1) Postes établis (5) (2) Assistance temporaire et heures supplémentaires	507 500	–	507 500
B. Droits d'auteur	600 000	–	600 000	II. Coûts de production	1 453 000	160 000	1 613 000
C. Produits dérivés	–	–	–	III. Droits d'auteur	150 000	–	150 000
				IV. Commissions	140 000	–	140 000
				V. Fret/affranchissement	320 000	–	320 000
				VI. Fournitures/matériel	100 000	–	100 000
				VII. Promotion et diffusion	200 000	–	200 000
				VIII. Dépenses diverses	–	–	–
<b>Total général</b>	<b>2 990 500</b>	<b>160 000</b>	<b>3 150 500</b>	<b>Total général</b>	<b>2 990 500</b>	<b>160 000</b>	<b>3 150 500</b>

277

## (e) Compte spécial pour interprétation

Recettes		Dépenses	
	Total \$		Total \$
A. Services facturés :		I. Frais de personnel	
(1) aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	1 300 000	(1) Postes établis (2)	312 500
(2) aux utilisateurs extérieurs à l'UNESCO (délégations, ONG, etc.)	950 000	(2) Assistance temporaire (interprètes surnuméraires)	1 937 500
<b>Total général</b>	<b>2 250 000</b>	<b>Total général</b>	<b>2 250 000</b>

## (f) Compte spécial du service de micrographie de l'UNESCO

Recettes		Dépenses		
	<b>Total \$</b>		<b>\$</b>	<b>Total \$</b>
A. Contributions des secteurs		I. Frais de personnel		
Microfilmage et accès en ligne aux documents et publications de l'UNESCO	148 500	Poste établi (1)	185 000	
		<b>Total, I</b>		185 000
B. Travaux spéciaux pour les Archives de l'UNESCO	10 000			
C. Vente de microfiches	60 000	II Frais administratifs		
		A. Microfilmage de documents et de publications de l'UNESCO	29 500	
		B. Entretien et achat de matériel	4 000	
		<b>Total, II</b>		33 500
<b>Total général</b>	<b>218 500</b>	<b>Total général</b>		<b>218 500</b>

## (g) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

Recettes		Dépenses		
	<b>Total \$</b>			<b>Total \$</b>
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	3 590 600	I. Frais de personnel		
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	34 634 700	Postes établis (10)		1 299 400
		II. Frais administratifs		211 000
		III. Assurance sur prêts		231 300
		IV. Amortissement du matériel		26 000
		V. Frais d'exploitation informatique		277 900
		VI. Autres dépenses		33 600
		<b>Total, I-VI</b>		<b>2 079 200</b>
		VII. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes		20 000
		VIII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires		5 600
		<b>Total, Dépenses</b>		<b>2 104 800</b>
		Intérêts versés aux membres		31 534 500
		Virement aux réserves personnalisées		4 586 000
<b>Total général</b>	<b>38 225 300</b>	<b>Total général</b>		<b>38 225 300</b>

## Annexe VIII Récapitulation des projets opérationnels extrabudgétaires par source des fonds et par région

Titre	Région*	2002-2003					Total
		Sources Nations Unies		Autres sources			
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE I</b>	<b>POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION</b>						
<b>A.</b>	<b>Organes directeurs</b>						
1.	Conférence générale	–	–	164 000	–	–	164 000
2.	Conseil exécutif	–	–	–	–	–	–
	<b>Total, I.A</b>	–	–	<b>164 000</b>	–	–	<b>164 000</b>
<b>B.</b>	<b>Direction</b>						
3.	Direction générale	–	–	–	–	–	–
4.	Cabinet du Directeur général	–	–	117 000	–	–	117 000
5.	Contrôle interne	–	–	380 000	–	–	380 000
6.	Normes internationales et affaires juridiques	–	–	–	–	–	–
	<b>Total, I.B</b>	–	–	<b>497 000</b>	–	–	<b>497 000</b>
<b>C.</b>	<b>Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>	–	–	–	–	–	–
	<b>Total, TITRE I, Interrégional</b>	–	–	<b>661 000</b>	–	–	<b>661 000</b>
<b>TITRE II</b>	<b>PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME</b>						
<b>A.</b>	<b>Programmes</b>						
<b>I</b>	<b>ÉDUCATION</b>						
<b>I.1</b>							
<b>I.1.1</b>	Afrique	1 000 000	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000	5 000 000
	États arabes	1 000 000	500 000	500 000	500 000	800 000	3 300 000
	Asie et Pacifique	500 000	500 000	1 000 000	500 000	1 000 000	3 500 000
	Europe et Amérique du Nord	500 000	300 000	1 000 000	200 000	500 000	2 500 000
	Amérique latine et Caraïbes	1 000 000	500 000	3 000 000	1 000 000	1 000 000	6 500 000
	Interrégional	2 000 000	700 000	1 000 000	500 000	1 000 000	5 200 000
	<i>Total, I.1.1</i>	6 000 000	3 500 000	8 000 000	3 200 000	5 300 000	26 000 000
<b>I.1.2</b>	Afrique	2 500 000	800 000	2 000 000	1 800 000	200 000	7 300 000
	États arabes	1 000 000	300 000	1 500 000	200 000	100 000	3 100 000
	Asie et Pacifique	1 500 000	500 000	1 500 000	500 000	100 000	4 100 000
	Europe et Amérique du Nord	500 000	500 000	1 000 000	–	–	2 000 000
	Amérique latine et Caraïbes	2 000 000	400 000	4 500 000	1 300 000	200 000	8 400 000
	Interrégional	2 000 000	500 000	2 500 000	1 000 000	100 000	6 100 000
	<i>Total, I.1.2</i>	9 500 000	3 000 000	13 000 000	4 800 000	700 000	31 000 000
	<b>Total, I.1</b>	15 500 000	6 500 000	21 000 000	8 000 000	6 000 000	57 000 000
<b>I.2</b>							
<b>I.2.1</b>	Afrique	600 000	4 500 000	2 000 000	500 000	200 000	7 800 000
	États arabes	300 000	1 000 000	500 000	500 000	–	2 300 000
	Asie et Pacifique	200 000	2 000 000	1 000 000	500 000	200 000	3 900 000
	Europe et Amérique du Nord	300 000	900 000	500 000	200 000	–	1 900 000
	Amérique latine et Caraïbes	600 000	1 500 000	2 000 000	1 000 000	200 000	5 300 000
	Interrégional	500 000	4 900 000	1 500 000	800 000	–	7 700 000
	<i>Total, I.2.1</i>	2 500 000	14 800 000	7 500 000	3 500 000	600 000	28 900 000
<b>I.2.2</b>	Afrique	1 000 000	500 000	1 500 000	800 000	100 000	3 900 000
	États arabes	500 000	500 000	300 000	200 000	–	1 500 000
	Asie et Pacifique	500 000	1 500 000	1 200 000	800 000	100 000	4 100 000
	Europe et Amérique du Nord	500 000	500 000	500 000	–	–	1 500 000
	Amérique latine et Caraïbes	1 000 000	3 500 000	5 000 000	1 200 000	100 000	10 800 000
	Interrégional	1 500 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000	100 000	5 100 000
	<i>Total, I.2.2</i>	5 000 000	7 500 000	10 000 000	4 000 000	400 000	26 900 000
	<b>Total, I.2</b>	7 500 000	22 300 000	17 500 000	7 500 000	1 000 000	55 800 000

\* Ordre alphabétique anglais.

Titre	Région	2002-2003					Total
		Sources Nations Unies		Autres sources			
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires	
\$	\$	\$	\$	\$	\$		
<b>Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>							
<b>BIE</b>	<b>Interrégional</b>	–	–	2 500 000	–	500 000	3 000 000
<b>IPE</b>	Afrique	–	–	1 000 000	–	–	1 000 000
	États arabes	–	–	500 000	–	–	500 000
	Asie et Pacifique	–	–	500 000	–	–	500 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	500 000	–	–	500 000
	Interrégional	–	–	1 000 000	700 000	500 000	2 200 000
	<b>Total, IPE</b>	–	–	<b>3 500 000</b>	<b>700 000</b>	<b>500 000</b>	<b>4 700 000</b>
<b>IUE</b>	<b>Interrégional</b>	–	–	3 500 000	–	–	3 500 000
<b>ITIE</b>	<b>Interrégional</b>	–	–	2 000 000	–	500 000	2 500 000
<b>IESALC</b>	<b>Interrégional</b>	–	–	500 000	–	–	500 000
<b>HRCA</b>	<b>Interrégional</b>	–	–	2 000 000	500 000	500 000	3 000 000
	<b>Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation</b>	–	–	<b>14 000 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>17 200 000</b>
	<b>Total, Grand programme I</b>	<b>23 000 000</b>	<b>28 800 000</b>	<b>52 500 000</b>	<b>16 700 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>130 000 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>							
<b>II.1</b>							
<b>II.1.1</b>	Afrique	700 000	–	200 000	–	–	900 000
	États arabes	500 000	–	1 500 000	–	–	2 000 000
	Asie et Pacifique	500 000	–	2 000 000	–	–	2 500 000
	Europe et Amérique du Nord	100 000	–	100 000	–	–	200 000
	Amérique latine et Caraïbes	600 000	–	200 000	–	–	800 000
	Interrégional	400 000	500 000	300 000	200 000	–	1 400 000
	<i>Total, II.1.1</i>	<b>2 800 000</b>	<b>500 000</b>	<b>4 300 000</b>	<b>200 000</b>	<b>–</b>	<b>7 800 000</b>
<b>II.1.2</b>	Afrique	500 000	800 000	1 300 000	500 000	–	3 100 000
	États arabes	300 000	500 000	800 000	500 000	–	2 100 000
	Asie et Pacifique	300 000	500 000	1 000 000	500 000	–	2 300 000
	Europe et Amérique du Nord	–	500 000	300 000	200 000	–	1 000 000
	Amérique latine et Caraïbes	200 000	800 000	1 500 000	500 000	–	3 000 000
	Interrégional	200 000	800 000	5 500 000	2 500 000	–	9 000 000
	<i>Total, II.1.2</i>	<b>1 500 000</b>	<b>3 900 000</b>	<b>10 400 000</b>	<b>4 700 000</b>	<b>–</b>	<b>20 500 000</b>
	<b>Total, II.1</b>	<b>4 300 000</b>	<b>4 400 000</b>	<b>14 700 000</b>	<b>4 900 000</b>	<b>–</b>	<b>28 300 000</b>
<b>II.2</b>							
<b>II.2.1</b>	Afrique	–	200 000	500 000	–	–	700 000
	États arabes	–	200 000	500 000	–	–	700 000
	Asie et Pacifique	–	200 000	500 000	–	–	700 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	500 000	–	–	500 000
	Amérique latine et Caraïbes	–	200 000	500 000	–	–	700 000
	Interrégional	–	300 000	600 000	1 800 000	–	2 700 000
	<i>Total, II.2.1</i>	–	<b>1 100 000</b>	<b>3 100 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>–</b>	<b>6 000 000</b>
<b>II.2.2</b>	Afrique	100 000	–	200 000	–	–	300 000
	États arabes	–	–	500 000	–	–	500 000
	Asie et Pacifique	300 000	–	500 000	–	–	800 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	200 000	–	–	200 000
	Amérique latine et Caraïbes	300 000	100 000	300 000	–	–	700 000
	Interrégional	100 000	–	500 000	–	–	600 000
	<i>Total, II.2.2</i>	<b>800 000</b>	<b>100 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 100 000</b>

Titre	Région	2002-2003					Total
		Sources Nations Unies		Autres sources			
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>II.2.3</b>	Afrique	-	-	500 000	-	-	500 000
	États arabes	500 000	-	3 000 000	-	-	3 500 000
	Asie et Pacifique	-	-	500 000	-	-	500 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	100 000	-	-	100 000
	Amérique latine et Caraïbes	200 000	-	500 000	-	-	700 000
	Interrégional	200 000	-	2 500 000	1 500 000	500 000	4 700 000
	<i>Total, II.2.3</i>	900 000	-	7 100 000	1 500 000	500 000	10 000 000
<b>II.2.4</b>	Afrique	-	-	100 000	-	-	100 000
	États arabes	-	-	100 000	-	-	100 000
	Asie et Pacifique	-	-	200 000	-	-	200 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	100 000	-	-	100 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	300 000	-	-	300 000
	Interrégional	-	500 000	500 000	300 000	-	1 300 000
	<i>Total, II.2.4</i>	-	500 000	1 300 000	300 000	-	2 100 000
<b>II.2.5</b>	Afrique	-	200 000	-	-	-	200 000
	États arabes	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	300 000	3 700 000	-	-	4 000 000
	Europe et Amérique du Nord	-	500 000	-	-	-	500 000
	Amérique latine et Caraïbes	-	300 000	-	-	-	300 000
	Interrégional	-	500 000	500 000	500 000	-	1 500 000
	<i>Total, II.2.5</i>	-	1 800 000	4 200 000	500 000	-	6 500 000
	<b>Total, II.2</b>	1 700 000	3 500 000	17 900 000	4 100 000	500 000	27 700 000
	<b>Total, Grand programme II</b>	<b>6 000 000</b>	<b>7 900 000</b>	<b>32 600 000</b>	<b>9 000 000</b>	<b>500 000</b>	<b>56 000 000</b>
<b>III</b>	<b>SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>						
<b>III.1</b>	Afrique	-	-	-	-	-	-
	États arabes	-	-	-	-	-	-
	Asie et Pacifique	-	-	-	-	-	-
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	-	-	-	-
	Interrégional	-	-	300 000	-	-	300 000
	<i>Total, III.1</i>	-	-	300 000	-	-	300 000
<b>III.2</b>	Afrique	300 000	300 000	1 000 000	200 000	1 000 000	2 800 000
	États arabes	100 000	100 000	500 000	200 000	-	900 000
	Asie et Pacifique	200 000	300 000	1 000 000	300 000	-	1 800 000
	Europe et Amérique du Nord	-	500 000	500 000	-	-	1 000 000
	Amérique latine et Caraïbes	300 000	300 000	4 500 000	500 000	500 000	6 100 000
	Interrégional	1 600 000	1 500 000	1 000 000	300 000	-	4 400 000
	<i>Total, III.2</i>	2 500 000	3 000 000	8 500 000	1 500 000	1 500 000	17 000 000
<b>III.3</b>	Afrique	-	-	500 000	-	-	500 000
	États arabes	-	-	200 000	-	-	200 000
	Asie et Pacifique	-	-	300 000	-	-	300 000
	Europe et Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-
	Amérique latine et Caraïbes	-	-	1 500 000	-	-	1 500 000
	Interrégional	-	-	5 200 000	-	-	5 200 000
	<b>Total, III.3</b>	-	-	7 700 000	-	-	7 700 000
	<b>Total, Grand programme III</b>	<b>2 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>16 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>25 000 000</b>

Titre	Région	2002-2003					Total
		Sources Nations Unies		Autres sources			
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>IV</b>	<b>CULTURE</b>						
<b>IV.1</b>							
<b>IV.1.1</b>	Afrique	–	2 300 000	600 000	–	–	2 900 000
	États arabes	–	–	200 000	–	–	200 000
	Asie et Pacifique	–	300 000	200 000	–	–	500 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	1 000 000	200 000	–	–	1 200 000
	Interrégional	300 000	3 000 000	400 000	9 000 000	1 500 000	14 200 000
	<i>Total, IV.1.1</i>	300 000	6 600 000	1 600 000	9 000 000	1 500 000	19 000 000
<b>IV.1.2</b>	Afrique	–	–	500 000	100 000	–	600 000
	États arabes	–	–	–	–	–	–
	Asie et Pacifique	–	–	–	–	–	–
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	–	–	–	–
	Interrégional	–	–	–	–	–	–
	<i>Total, IV.1.2</i>	–	–	500 000	100 000	–	600 000
	<b>Total, IV.1</b>	<b>300 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>2 100 000</b>	<b>9 100 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>19 600 000</b>
<b>IV.2</b>							
<b>IV.2.1</b>	Afrique	500 000	–	1 000 000	200 000	100 000	1 800 000
	États arabes	500 000	–	5 600 000	200 000	200 000	6 500 000
	Asie et Pacifique	500 000	–	10 200 000	800 000	500 000	12 000 000
	Europe et Amérique du Nord	500 000	–	400 000	200 000	200 000	1 300 000
	Amérique latine et Caraïbes	500 000	–	1 000 000	500 000	100 000	2 100 000
	Interrégional	1 400 000	–	2 800 000	700 000	500 000	5 400 000
	<i>Total, IV.2.1</i>	3 900 000	–	21 000 000	2 600 000	1 600 000	29 100 000
<b>IV.2.2</b>	Afrique	–	–	1 000 000	–	–	1 000 000
	États arabes	–	–	500 000	–	–	500 000
	Asie et Pacifique	–	–	500 000	–	–	500 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	–	–	–	–
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	500 000	–	–	500 000
	Interrégional	–	–	1 000 000	–	–	1 000 000
	<i>Total, IV.2.2</i>	–	–	3 500 000	–	–	3 500 000
	<b>Total, IV.2</b>	<b>3 900 000</b>	<b>–</b>	<b>24 500 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>32 600 000</b>
<b>IV.3</b>							
	Afrique	–	–	300 000	–	–	300 000
	États arabes	–	–	200 000	–	–	200 000
	Asie et Pacifique	–	–	200 000	–	–	200 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	200 000	–	–	200 000
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	200 000	–	–	200 000
	Interrégional	–	–	2 000 000	200 000	700 000	2 900 000
	<b>Total, IV.3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>3 100 000</b>	<b>200 000</b>	<b>700 000</b>	<b>4 000 000</b>
	<b>Total, Grand programme IV</b>	<b>4 200 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>29 700 000</b>	<b>11 900 000</b>	<b>3 800 000</b>	<b>56 200 000</b>
<b>V</b>	<b>COMMUNICATION ET INFORMATION</b>						
<b>V.1</b>							
<b>V.1.1</b>	Afrique	–	200 000	500 000	500 000	100 000	1 300 000
	États arabes	–	100 000	500 000	300 000	100 000	1 000 000
	Asie et Pacifique	–	100 000	500 000	200 000	100 000	900 000
	Europe et Amérique du Nord	–	100 000	200 000	200 000	300 000	800 000
	Amérique latine et Caraïbes	–	100 000	500 000	500 000	100 000	1 200 000
	Interrégional	300 000	300 000	800 000	500 000	100 000	2 000 000
	<i>Total, V.1.1</i>	300 000	900 000	3 000 000	2 200 000	800 000	7 200 000



Titre	Région	2002-2003					Total
		Sources Nations Unies		Autres sources			
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>V.1.2</b>	Afrique	200 000	–	400 000	300 000	–	900 000
	États arabes	100 000	–	100 000	100 000	–	300 000
	Asie et Pacifique	100 000	–	200 000	100 000	–	400 000
	Europe et Amérique du Nord	100 000	–	100 000	100 000	–	300 000
	Amérique latine et Caraïbes	100 000	–	200 000	200 000	–	500 000
	Interrégional	200 000	200 000	100 000	200 000	–	700 000
	<i>Total, V.1.2</i>	800 000	200 000	1 100 000	1 000 000	–	3 100 000
	<b>Total, V.1</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>3 200 000</b>	<b>800 000</b>	<b>10 300 000</b>
<b>V.2</b>							
<b>V.2.1</b>	Afrique	500 000	–	1 800 000	500 000	200 000	3 000 000
	États arabes	200 000	–	800 000	500 000	300 000	1 800 000
	Asie et Pacifique	200 000	–	500 000	300 000	200 000	1 200 000
	Europe et Amérique du Nord	100 000	–	300 000	500 000	100 000	1 000 000
	Amérique latine et Caraïbes	200 000	–	500 000	300 000	200 000	1 200 000
	Interrégional	500 000	–	1 000 000	2 000 000	500 000	4 000 000
	<i>Total, V.2.1</i>	1 700 000	–	4 900 000	4 100 000	1 500 000	12 200 000
<b>V.2.2</b>	Afrique	–	–	2 000 000	500 000	–	2 500 000
	États arabes	–	–	1 200 000	100 000	–	1 300 000
	Asie et Pacifique	–	–	1 300 000	100 000	–	1 400 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	1 300 000	100 000	–	1 400 000
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	1 700 000	500 000	–	2 200 000
	Interrégional	1 300 000	–	1 500 000	600 000	300 000	3 700 000
	<i>Total, V.2.2</i>	1 300 000	–	9 000 000	1 900 000	300 000	12 500 000
	<b>Total, V.2</b>	<b>3 000 000</b>	<b>–</b>	<b>13 900 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>24 700 000</b>
	<b>Total, Grand programme V</b>	<b>4 100 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>18 000 000</b>	<b>9 200 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>35 000 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>							
	Afrique	–	–	500 000	200 000	–	700 000
	États arabes	–	–	200 000	200 000	–	400 000
	Asie et Pacifique	–	–	200 000	200 000	–	400 000
	Europe et Amérique du Nord	–	–	100 000	200 000	–	300 000
	Amérique latine et Caraïbes	–	–	300 000	200 000	–	500 000
	Interrégional	200 000	–	500 000	500 000	1 000 000	2 200 000
	<b>Total, ISU</b>	<b>200 000</b>	<b>–</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>4 500 000</b>
	<b>Total, II.A</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 400 000</b>	<b>151 100 000</b>	<b>49 800 000</b>	<b>18 400 000</b>	<b>306 700 000</b>
<b>B.</b>	<b>Programme de participation</b>	–	–	–	–	–	–
<b>C.</b>	<b>Services du programme</b>						
	1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	–	–	–	–	–	–
	2. Programme de bourses	–	–	2 758 500	–	600 000	3 358 500
	3. Information du public	–	–	–	–	–	–
	<b>Total, II.C</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>2 758 500</b>	<b>–</b>	<b>600 000</b>	<b>3 358 500</b>
	<b>TOTAL, TITRE II, Interrégional</b>	<b>40 000 000</b>	<b>47 400 000</b>	<b>153 858 500</b>	<b>49 800 000</b>	<b>19 000 000</b>	<b>310 058 500</b>

Titre	Région	2002-2003					Total
		Sources Nations Unies		Autres sources			
		PNUD	Divers	Fonds-en-dépôt	Contributions volontaires et comptes spéciaux	Autres ressources extrabudgétaires	
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE III</b>	<b>SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET ADMINISTRATION</b>						
<b>A.</b>	<b>Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>	-	-	-	-	-	-
<b>B.</b>	<b>Élaboration du budget et suivi de son exécution</b>	-	144 000	690 000	-	-	834 000
<b>C.</b>	<b>Gestion et coordination des unités hors Siège</b>	-	-	-	-	-	-
<b>D.</b>	<b>Relations extérieures et coopération</b>	-	-	2 632 000	-	-	2 632 000
<b>E.</b>	<b>Gestion des ressources humaines</b>	-	-	294 000	-	-	294 000
<b>F.</b>	<b>Administration</b>						
	Coordination et soutien administratifs	-	-	-	-	-	-
	Comptabilité et contrôle financier	-	-	613 500	-	-	613 500
	Systèmes informatiques et télécommunications	-	-	1 717 000	-	-	1 717 000
	Achats	-	-	190 000	-	3 000 000	3 190 000
	Conférences, langues et documents	-	-	-	-	-	-
	Services communs ; entretien et sécurité	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, III.F</b>	-	-	2 520 500	-	3 000 000	5 520 500
<b>G.</b>	<b>Rénovation des locaux du Siège</b>	-	-	-	-	-	-
	<b>Total, TITRE III, Interrégional</b>	-	144 000	6 136 500	-	3 000 000	9 280 500
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	40 000 000	47 544 000	160 656 000	49 800 000	22 000 000	320 000 000

## RÉCAPITULATION PAR RÉGION :

Afrique	7 900 000	10 800 000	20 900 000	6 600 000	2 900 000	49 100 000
États arabes	5 000 000	3 200 000	19 700 000	3 500 000	1 500 000	32 900 000
Asie et Pacifique	4 800 000	6 200 000	28 700 000	4 800 000	2 200 000	46 700 000
Europe et Amérique du Nord	2 600 000	3 800 000	7 400 000	1 900 000	1 100 000	16 800 000
Amérique latine et Caraïbes	7 000 000	8 700 000	29 400 000	7 700 000	2 400 000	55 200 000
Interrégional	12 700 000	14 844 000	54 556 000	25 300 000	11 900 000	119 300 000
<b>Total général</b>	40 000 000	47 544 000	160 656 000	49 800 000	22 000 000	320 000 000

## Appendice IX Plan d'évaluation pour 2002-2003

Les propositions formulées ci-après traduisent l'importance croissante accordée par les organes directeurs de l'Organisation à la nécessité de mieux rendre compte des résultats obtenus. Les évaluations figurant dans le plan seront donc centrées sur l'identification des principaux résultats du programme du point de vue de leur impact sur des groupes ou des processus cibles bien définis ; sur des facteurs essentiels, parmi lesquels l'« avantage comparatif » et la « valeur ajoutée » et/ou les lacunes et leurs raisons profondes. Cette approche permettra de tirer des enseignements pour les programmes futurs et les mesures correctives à appliquer aux programmes en cours d'exécution. Certaines des évaluations feront appel aux conclusions des audits. L'évaluation des risques a un caractère expérimental et sélectif.

Pour la première fois, le plan comprend une évaluation thématique des activités financées tant au titre du budget ordinaire qu'à l'aide de ressources extrabudgétaires.

Thème, principales questions et problèmes traités	Période visée par l'évaluation	Unité responsable	Budget proposé	Présentation du rapport d'évaluation
<b>I. ÉDUCATION</b>				
<p><b>Évaluation de l'intégration des enfants de divers groupes marginalisés dans les programmes d'enseignement formel</b></p> <p>L'évaluation proposée sera centrée sur l'efficacité et l'efficacités des activités de l'UNESCO visant à promouvoir l'éducation intégratrice (suivi de la Déclaration et du Cadre d'action de Salamanque, 1994).</p> <p>Les principales questions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ effets, résultats, difficultés concernant les activités de l'UNESCO aux différents niveaux de mise en œuvre, l'accent étant mis en particulier sur la durabilité ;</li> <li>◆ efficacité des partenariats, notamment dans le cadre de l'EPT ;</li> <li>◆ évaluation des risques.</li> </ul> <p>Pour l'évaluation des effets, il sera procédé à un examen approfondi des matériels élaborés par l'UNESCO et diffusés en faveur de l'éducation intégratrice.</p>	1995 à ce jour	ED/BAS/CEE	\$ 50 000 Il sera fait appel à des ressources extra-budgétaires	printemps 2003
<p><b>Évaluation de l'action de l'UNESCO en faveur de l'initiative relative à l'éducation du groupe E-9 (pays à forte population)</b></p> <p>L'évaluation proposée portera sur l'action menée par l'UNESCO en faveur de l'initiative des neuf pays à forte population concernant la réalisation de l'EPT (éducation pour tous).</p> <p>Cette initiative a été lancée sur la base des engagements pris et des déclarations de principe faites à l'occasion de grandes réunions internationales comme le Sommet des neuf pays à forte population consacré à l'éducation pour tous, tenu à New Delhi, en 1993, et les réunions d'examen au niveau ministériel qui ont suivi. L'évaluation proposée sera centrée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ la conformité de l'action de l'UNESCO avec les besoins des pays du groupe E-9 tels qu'ils ont été identifiés, la prise en compte de cette action dans les documents relatifs à la planification stratégique, la clarté des objectifs et les résultats escomptés ;</li> <li>◆ le rapport entre les engagements officiels pris par l'UNESCO en faveur de l'initiative du groupe E-9 et les ressources effectivement investies ;</li> <li>◆ les résultats obtenus notamment pour ce qui est des données sur les pays, des réunions, des études et des publications ainsi que des activités destinées à des pays déterminés ;</li> <li>◆ la valeur ajoutée et l'avantage comparatif de l'action menée par l'UNESCO ;</li> <li>◆ l'efficacité de la coopération interinstitutions ;</li> <li>◆ l'efficacité de la décentralisation ;</li> <li>◆ l'évaluation des risques.</li> </ul>	1994 à ce jour	ED/BAS	\$ 50 000	printemps 2002
<b>II. SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>				
<p><b>Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable</b></p> <p>L'évaluation globale de la cinquième phase du PHI (1996-2001) portera sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ clarté de la conception de la cinquième phase du PHI et de ses objectifs, possibilités de réaliser ces objectifs, adéquation des ressources ;</li> <li>◆ principaux résultats des activités financées au titre du budget ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires, conformité de ces résultats avec les besoins des États membres, des utilisateurs et des bénéficiaires ;</li> <li>◆ efficacité de la mise en œuvre du plan relatif à la cinquième phase du PHI ;</li> <li>◆ efficacité des mécanismes de gouvernance et de coordination ;</li> <li>◆ décentralisation, partenariat ;</li> <li>◆ programme de publications ;</li> <li>◆ évaluation des risques.</li> </ul>		SC/HYD	\$ 60 000	juin 2002, à l'occasion de la 15 <sup>e</sup> session du Conseil intergouvernemental du PHI

Thème, principales questions et problèmes traités	Période visée par l'évaluation	Unité responsable	Budget proposé	Présentation du rapport d'évaluation
<p>Parmi les questions de fond, on privilégiera en particulier l'impact sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les sciences hydrologiques et les pratiques en matière de ressources en eau à différents niveaux ;</li> <li>◆ le renforcement des capacités.</li> </ul> <p><b>Évaluation du Programme international de géosciences (PICG)</b></p> <p>Le PICG a fait l'objet d'une évaluation en 1997. Les résultats de cette évaluation ont été utilisés pour remanier les activités du Programme. Il est nécessaire d'envisager une autre évaluation qui aurait lieu six ans après la première en vue d'harmoniser le Programme avec la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO. L'évaluation englobera les activités financées au titre du budget ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires et elle portera sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ conformité avec les besoins et les priorités des États membres ;</li> <li>◆ clarté et cohérence de la conception et des objectifs du Programme, possibilités de réaliser ces objectifs et adéquation des ressources.</li> <li>◆ Principaux résultats, l'accent étant mis sur les approches multidisciplinaires et intersectorielles en ce qui concerne la conception et l'exécution des activités connexes ; utilisateurs et bénéficiaires, articulation avec le suivi de la Conférence mondiale sur la science, tenue à Budapest en 1999.</li> <li>◆ Valeur ajoutée, avantage comparatif, partenariat.</li> <li>◆ Effets sur la promotion de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences de la terre aux niveaux national, régional et international.</li> <li>◆ Effets sur le renforcement des capacités, l'éducation et la formation.</li> <li>◆ Activités de promotion auprès des États membres et impact sur les politiques et les stratégies de ces derniers.</li> <li>◆ Évaluation des risques.</li> </ul>	1997-2002	SC/GEO	\$ 40 000	juin 2003
<p><b>III. SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b></p> <p><b>Évaluation finale du programme MOST</b></p> <p>Cette évaluation, prévue lorsque le programme MOST a été mis en place, vise à analyser le fonctionnement du programme MOST au regard de ses objectifs initiaux et des objectifs qui lui ont été assignés depuis 1994. Elle portera sur les réseaux de recherche sur les politiques, les projets pilotes, les projets financés par des sources extrabudgétaires, le Centre d'échange d'information de MOST et les activités de renforcement des capacités qui ont été réalisées.</p> <p>Seront examinés notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ les résultats de la mise en œuvre des stratégies de MOST ;</li> <li>◆ la situation organisationnelle et structurelle du programme ;</li> <li>◆ l'impact des activités de renforcement des capacités ;</li> <li>◆ la pertinence de MOST en tant que programme international de sciences sociales.</li> </ul> <p>Enfin, il sera formulé des recommandations spécifiques concernant la possibilité de prolonger le programme au-delà de 2002.</p> <p><b>Évaluation du projet intersectoriel « Développement urbain et ressources en eau potable : petites villes historiques maritimes »</b></p> <p>Ce projet est en cours d'exécution depuis 1997. Il fait intervenir SC/CSI, SC/HYD, la COI et CLT/CH. Il est également lié à un projet de recherche se rattachant à MOST lancé avec l'Union internationale des architectes sur le thème « Les villes intermédiaires et l'urbanisation mondiale ».</p> <p>L'évaluation vise à mesurer les effets du projet sur le développement urbain dans les villes pilotes (Essaouira, Mahdia, Omisalj et Saida), ainsi que l'efficacité des activités interdisciplinaires réalisées. Il sera aussi procédé à une analyse du rôle joué par les bureaux régionaux (Rabat, Venise, Beyrouth et Tunis) dans le lancement d'activités opérationnelles et dans la suite donnée aux recommandations des séminaires internationaux organisés dans les villes pilotes pour ce qui est de la durabilité et de la reproductibilité de l'expérience dans une région donnée.</p> <p>Il sera formulé des recommandations sur la manière de traiter les demandes émanant d'autres États membres, de répondre aux attentes de ces derniers sur le plan stratégique et de gérer les risques connexes.</p>	1994-2002	SHS/SRP	\$ 70 000	octobre 2002

Thème, principales questions et problèmes traités	Période visée par l'évaluation	Unité responsable	Budget proposé	Présentation du rapport d'évaluation
<p><b>IV. CULTURE</b></p> <p><b><i>Évaluation de l'action de l'UNESCO dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel endommagé par des conflits</i></b></p> <p>Pendant un certain nombre d'années, l'UNESCO a continué de jouer un rôle de coordination scientifique et technique dans des interventions difficiles visant à préserver des biens culturels en péril ou endommagés par des conflits. L'expérience acquise a mis nettement en évidence l'importance fondamentale du patrimoine culturel du point de vue de l'identité des communautés visées. La restauration et la préservation du patrimoine culturel par les populations concernées permettent à ces dernières de reconstituer leur histoire culturelle et d'envisager un avenir commun.</p> <p>Fondée sur les activités menées au cours de trois exercices sur trois sites, l'évaluation portera sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ objectifs déclarés, efficacité, efficacité et importance de l'intervention de l'UNESCO ;</li> <li>◆ incidence de l'établissement d'un consensus entre les autorités nationales, les organes intergouvernementaux et la communauté des donateurs ;</li> <li>◆ avantage comparatif de l'UNESCO pour ce qui est du règlement des questions relatives à la protection du patrimoine culturel qui posent des problèmes politiques ;</li> <li>◆ incidence sur la préservation des sites ;</li> <li>◆ impact sur l'opinion publique internationale ;</li> <li>◆ applicabilité et transférabilité des enseignements tirés de situations analogues vécues ailleurs.</li> </ul>	1996-2001	CLT/CH	\$ 30 000	mars 2003
<p><b>V. COMMUNICATION ET INFORMATION</b></p> <p><b><i>Évaluation des portails Internet de Webworld</i></b></p> <p>Six portails thématiques ont été ou sont sur le point d'être mis en place par le Secteur de la communication et de l'information, et cette modalité d'action est en train de prendre une importance stratégique pour toute l'Organisation par le biais notamment des projets transversaux, aussi il est urgent de tirer les leçons de ces premières expériences et de mettre en place, selon une approche commune, un dispositif d'évaluation permanente de ces portails thématiques.</p> <p>L'évaluation examinera les portails existants sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ leur pertinence par rapport aux publics ciblés ;</li> <li>◆ l'efficacité de la méthodologie de mise en place et de gestion (aspects techniques, éditoriaux, fonctionnels, promotionnels)</li> <li>◆ les effets en termes d'utilité et de satisfaction auprès des communautés d'utilisateurs.</li> </ul> <p><i>L'évaluation prendra aussi en considération les politiques Web d'autres agences du système des Nations Unies, ainsi que les projets comme le Development Gateway de la Banque mondiale et d'autres initiatives visant à développer la gouvernance électronique.</i></p> <p>Les résultats de substance de cette évaluation seront présentés, en tant que contribution de l'UNESCO, au Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en 2003.</p> <p><b><i>Évaluation des partenariats visant à renforcer les capacités dans le domaine de la communication</i></b></p> <p>L'évaluation proposée sera centrée sur la stratégie de l'UNESCO visant à renforcer les capacités dans le domaine de la communication par des partenariats avec ses réseaux spécialisés, le Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM) et des ONG comme Asian Media Information and Communication Centre (AMIC) et l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI).</p> <p>Il sera procédé à une évaluation de la qualité et des effets des activités ayant trait à l'information, à la recherche et aux publications menées par des partenaires avec le soutien de l'UNESCO en vue de déterminer l'efficacité de cette approche eu égard au renforcement des capacités.</p> <p>Il sera procédé à un examen des questions relatives aux accords et aux cadres d'action en matière de partenariat en vue de déterminer l'efficacité et les risques du système actuel.</p>	à partir de 2000	CI/INF	\$ 60 000	printemps 2003
<p><b><i>Évaluation des partenariats visant à renforcer les capacités dans le domaine de la communication</i></b></p> <p>L'évaluation proposée sera centrée sur la stratégie de l'UNESCO visant à renforcer les capacités dans le domaine de la communication par des partenariats avec ses réseaux spécialisés, le Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM) et des ONG comme Asian Media Information and Communication Centre (AMIC) et l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI).</p> <p>Il sera procédé à une évaluation de la qualité et des effets des activités ayant trait à l'information, à la recherche et aux publications menées par des partenaires avec le soutien de l'UNESCO en vue de déterminer l'efficacité de cette approche eu égard au renforcement des capacités.</p> <p>Il sera procédé à un examen des questions relatives aux accords et aux cadres d'action en matière de partenariat en vue de déterminer l'efficacité et les risques du système actuel.</p>	1996-2001	CI/COM	\$ 49 000	automne 2003

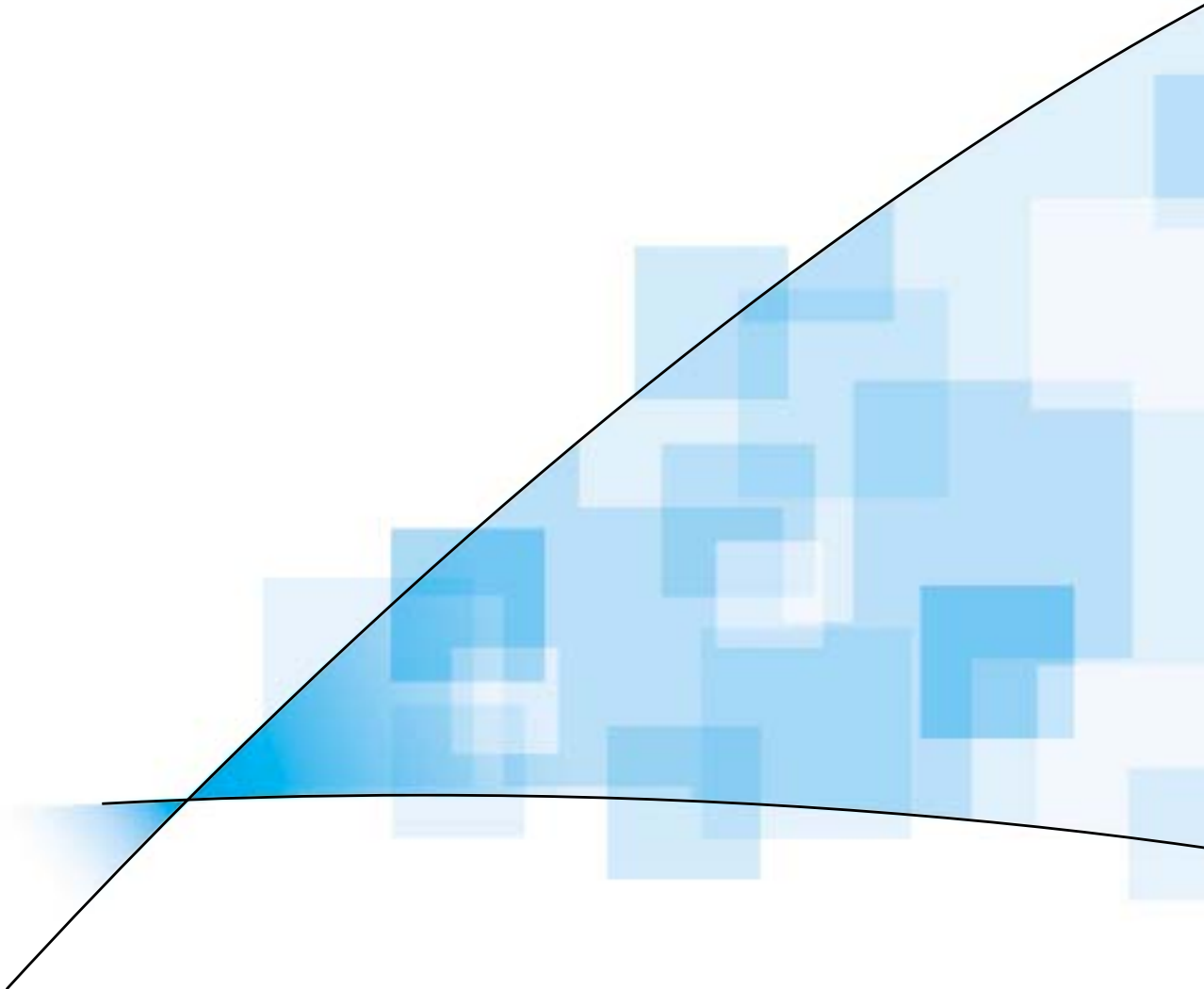
Thème, principales questions et problèmes traités	Période visée par l'évaluation	Unité responsable	Budget proposé	Présentation du rapport d'évaluation
<p><b>VI. ÉVALUATIONS THÉMATIQUES</b></p> <p><b>Évaluation de l'action de l'UNESCO dans la lutte contre le VIH/sida</b></p> <p>L'UNESCO a commencé de participer à la lutte contre le VIH/sida dans les années 80. Des ressources substantielles provenant tant du budget ordinaire que de sources extrabudgétaires ont été mobilisées à cette fin. Avec le lancement, en 1996, d'ONUSIDA, programme conjoint et coparrainé réunissant sept organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, l'action de l'UNESCO a pris de l'ampleur — l'ensemble des secteurs ayant été mis à contribution — tout en se concentrant sur certains objectifs centraux d'ONUSIDA.</p> <p>La rapide expansion des activités relatives au VIH/sida n'a fait l'objet d'aucune évaluation. Il est proposé de lancer un processus d'évaluation systématique qui s'étendra sur plusieurs exercices successifs. Le processus sera financé au titre du budget ordinaire et à l'aide de ressources extrabudgétaires et se rapportera à l'intervention de l'UNESCO aux niveaux national, régional et mondial. Il sera conçu dans une optique différente de celle du processus d'évaluation externe de l'ONUSIDA, lequel sera axé sur les aspects systémiques de la collaboration interinstitutions.</p> <p>L'évaluation portera sur les principales questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ mandat, stratégies et objectifs de l'UNESCO et conformité de ceux-ci avec les besoins locaux ;</li> <li>◆ résultats importants, impact, durabilité et valeur ajoutée pour les principaux bénéficiaires et utilisateurs ;</li> <li>◆ efficacité de la coordination externe et interne et du partenariat ; décentralisation fonctionnelle ;</li> <li>◆ évaluation des risques.</li> </ul> <p>L'évaluation sera réalisée par des experts extérieurs.</p>	<p>1987 à ce jour</p>	<p>IOS</p>	<p>\$ 70 000 Il sera fait appel à des ressources extra-budgétaires</p>	<p>fin 2002</p>



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

## SECTION 3

### *Éléments techniques*



# TITRE I

## Politique générale et Direction

### T00001-T00002

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires 2002-2003
	Personnel	Activités*	Total des crédits 2002-2003	
	\$	\$	\$	\$
<b>A. Organes directeurs</b>				
1. Conférence générale				
- Honoraires pour la vérification extérieure des comptes	-	550 000	<b>550 000</b>	100 000
- Services d'interprétation, de traduction et de documentation	-	4 861 900	<b>4 861 900</b>	-
- Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	-	79 300	<b>79 300</b>	-
- Personnel (postes établis)	801 200	-	<b>801 200</b>	84 000
Total, Conférence générale	801 200	5 491 200	<b>6 292 400</b>	184 000
2. Conseil exécutif				
- Voyages des membres du Conseil	-	2 181 700	<b>2 181 700</b>	-
- Services linguistiques et de documentation	-	3 690 100	<b>3 690 100</b>	-
- Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil	-	660 000	<b>660 000</b>	-
- Personnel (postes établis)	1 307 600	-	<b>1 307 600</b>	-
Total, Conseil exécutif	1 307 600	6 531 800	<b>7 839 400</b>	-
<b>Total, I.A</b>	<b>2 108 800</b>	<b>12 023 000</b>	<b>14 131 800</b>	<b>184 000</b>
<b>B. Direction</b>				
3. Direction générale	1 823 600	458 500	<b>2 282 100</b>	-
4. Cabinet du Directeur général	6 038 200	399 500	<b>6 437 700</b>	117 000
5. Contrôle interne	4 104 000	567 600	<b>4 671 600</b>	380 000
6. Office des normes internationales et des affaires juridiques	2 591 900	203 100	<b>2 795 000</b>	-
<b>Total, I.B</b>	<b>14 557 700</b>	<b>1 628 700</b>	<b>16 186 400</b>	<b>497 000</b>
<b>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</b>				
1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	-	566 500	<b>566 500</b>	-
2. Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA)	-	70 000	<b>70 000</b>	-
3. Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCSI)	-	61 900	<b>61 900</b>	-
4. Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI)	-	324 600	<b>324 600</b>	-
5. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO)	-	37 000	<b>37 000</b>	-
6. Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par les Nations Unies (coordination, évacuations et formation)	-	67 800	<b>67 800</b>	-
7. Sécurité des fonctionnaires hors Siège	-	970 100	<b>970 100</b>	-
8. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (Tribunal de l'OIT)	-	38 100	<b>38 100</b>	-
9. Sous-Comité de la nutrition du CAC	-	17 000	<b>17 000</b>	-
<b>Total, I.C</b>	-	<b>2 153 000</b>	<b>2 153 000</b>	-
<b>Total, Titre I</b>	<b>16 666 500</b>	<b>15 804 700</b>	<b>32 471 200</b>	<b>681 000</b>

\* Voir l'Appendice II pour plus de détails.



## *TITRE II*

---

# **Programmes et services liés au programme**

# GRAND PROGRAMME I

---

## Education

### *Programme I.1 -* **L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation**

#### *I.1.1* **Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar** (paragraphe 0111-01114)

- T100 *Division/Unité responsable au Siège* : Unité du suivi de Dakar (ED/EO/DFU), Division de l'éducation de base (ED/BAS), Division des politiques et des stratégies éducatives (ED/EPS).
- T101 *Principales réunions* : Groupe de travail sur l'éducation pour tous, Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous, autres réunions, en particulier sur l'Initiative mondiale et aussi réunions internationales de consultation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement et des ONG. PROMEDLAC VIII, MINEDAF VIII. Plusieurs réunions et séminaires de formation régionaux et sous-régionaux relatifs à la préparation et à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux pour l'EPT, par exemple des forums régionaux et sous-régionaux de même que des réunions régionales et sous-régionales de consultations avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement ainsi qu'avec la société civile.
- T102 *Principales publications* : Rapport analytique du Secteur de l'éducation, rapport de suivi sur l'éducation pour tous, rapports des réunions du Groupe de travail et du Groupe de haut niveau ; bulletin d'information électronique sur l'EPT, documents et rapports thématiques. L'accent sera mis sur la publication de documents directifs, de documents thématiques et de directives techniques se rapportant à l'EPT. Contribution au bulletin d'information électronique, documents et rapports thématiques sur l'EPT. L'accent sera mis sur la publication de documents directifs, documents thématiques et directives techniques se rapportant à l'EPT aux niveaux national et régional. Large diffusion, par le biais de publications traditionnelles et des NTIC, des meilleures pratiques et expériences en matière d'élaboration et de mise en oeuvre des plans d'action pour l'EPT.
- T103 *Principaux partenaires* : Forums régionaux et sous-régionaux de l'EPT, principaux partenaires de l'EPT (PNUD, UNICEF, Banque mondiale, FNUAP, PAM, OIT, UNRWA et ONUSIDA, organisations membres de la Consultation collective d'ONG spécialisées dans l'éducation pour tous), banques régionales de développement, pays donateurs bilatéraux et organismes d'aide au développement (ACDI, Allemagne, ASDI, DANIDA, DFID, FINNIDA, France, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, JICA, NORAD, Pays-Bas, USAID) et autres partenaires du développement (ADEA, ALECSO, CONFEMEN, ISESCO, OCDE (Comité d'aide au développement), OEA, OUA, Secrétariat du Commonwealth, Union européenne).

### *I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives* (paragraphe 0112-01122)

- T104 *Division/Unité responsable au Siège* : Division de l'éducation de base (ED/BAS).
- T105 *Principales réunions* : Ateliers de formation régionaux, sous-régionaux et nationaux, forums de la jeunesse. Réunion d'experts relative à la prise en charge et au financement au niveau ministériel des activités relatives au soin et à l'éducation de la petite enfance, réunions régionales de consultation sur la politique de soutien à la famille, réunions et ateliers de mise en réseau à l'échelle régionale, ateliers de formation régionaux, réunion interinstitutions sur le développement durable du livre, réunion régionale sur la gouvernance locale en matière d'éducation dans les Etats arabes.
- T106 *Principales publications* : Mallettes de formation pédagogique, matériels d'apprentissage de base, manuels d'orientation scolaire, matériel de formation, brochures sur les expériences novatrices, site Web, bulletins d'information relatifs aux activités d'orientation et de conseil, publications sur la prise en charge et le financement au niveau ministériel des activités relatives à la petite enfance, mise au point d'indicateurs relatifs à la petite enfance, politique de soutien à la famille, éducation des parents, ouvrages de référence/publications, monographies de recherches-actions, matériels de formation, matériels de sensibilisation, matériels multimédias, mallette sur la gouvernance locale.
- T107 *Principaux partenaires* :

#### Education de la petite enfance

UNICEF, Banque mondiale, OCDE, USAID, Groupe consultatif sur les soins et le développement de la petite enfance, Family Unit in UN, Asociación Mundial de Educadoras Infantiles, Fédération internationale des CEMEA, Living Values Educational Program, Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (OMEP), Child Care Information Exchange, Groupe de travail de l'ADEA sur la petite enfance, Centres de coopération régionaux de l'UNESCO sur la petite enfance : Centro Internacional de Educación y Desarrollo Humano (Colombie) pour l'Amérique latine ; Caribbean Child Development Centre (University of the West Indies, Jamaïque) pour les Caraïbes ; Institut national de la famille et de l'enfance (Hongrie) pour l'Europe orientale ; Mother Child Education Foundation (Turquie) pour l'Asie centrale ; Community of Learners Foundation (Philippines) pour l'Asie du Sud-Est ; Arab Resource Collective (Liban) pour la région des Etats arabes.

#### Education intégratrice

Finlande, DANIDA, Ministère des affaires étrangères de la Norvège, Suède, UNICEF, Enabling Education Network (EENET) ; Canterbury Christ Church University College (Royaume-Uni) ; OIT ; OMS ; International Working Group on Disability and Development (IWGDD), Centre for Studies on Inclusive Education (CSIE) (Royaume-Uni).

#### Enseignement primaire

DANIDA (matériels d'apprentissage de base, éducation des filles et des femmes), Italie (éducation des filles), ISESCO (éducation des filles et des femmes), PNUD, OIT, UNICEF, FNUAP, Forum des éducatrices africaines (FEA), Fondation Soros (matériels d'apprentissage de base), CILSS, Banque mondiale, PAM, ADEA, ILD/IE, ASDI, USAID, Association internationale pour la lecture, Banque africaine de développement, Union européenne, Groupe des Nations Unies pour le développement.

Alphabétisation et éducation non formelle

Coopération française (TIC et alphabétisation) ; Grameen Bank (microfinancement et EPT) ; PNUD, UNICEF, FNUAP, USAID, DANIDA (centres d'apprentissage communautaires) ; Fondation Aga Khan (éducation des femmes et jeunes filles) ; Union européenne (éducation en matière de drogues et de VIH/sida) ; Italie (TIC et alphabétisation) ; BIE, ISU (élaboration d'indicateurs de l'éducation non formelle) ; IUE.

- T108 *Autres partenaires* : Aide et action (évaluation de l'EPT, éducation communautaire, jeunes), Consultation collective d'ONG spécialisées dans l'alphabétisation et l'éducation pour tous, CCSVI (jeunes), Internationale de l'éducation (évaluation de l'EPT), ENDA internationale (jeunes), Conseil international d'éducation des adultes (évaluation de l'EPT), Association internationale d'éducateurs de communauté (évaluation de l'EPT, éducation communautaire), Summer Institute of Linguistics (évaluation de l'EPT, éducation communautaire), Education mondiale (évaluation de l'EPT, renforcement des capacités des ONG), ATD quart monde, INRULED (Chine), ILI (Etats-Unis d'Amérique), OCDE (évaluation - suivi de l'éducation non formelle et élaboration d'indicateurs de l'éducation non formelle).

## **Programme I.2 - Edifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs**

### *I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité* (paragraphe 0121-01215)

- T109 *Division/Unité responsable au Siège* : Division de la promotion de la qualité de l'éducation (ED/PEQ), Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV), Division de l'enseignement supérieur (HED).
- T110 *Principales réunions* : Réunion sur l'enseignement de l'histoire en collaboration avec le Conseil de l'Europe et l'Institut Georg Eckert. Réunions d'experts sur l'éducation relative aux droits de l'homme, le pluralisme linguistique et l'éducation plurilingue. Réunions techniques sur l'éducation indigène et l'enseignement des langues. Conférence internationale sur la formation des maîtres pour un patrimoine mondial aux mains des jeunes. Conférence internationale pour le 50e anniversaire de l'ASPnet, 2003, Nouvelle-Zélande. Dix cours de formation sous-régionaux ASPnet à l'intention des coordonnateurs nationaux. Conférence de presse et exposition de peinture à l'occasion de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone. Réunion interrégionale pour la création d'un observatoire méditerranéen sur les droits de l'enfant. Réunion d'un groupe d'experts dans le cadre de Rio +10. Cours de formation, séminaires, ateliers et réunions techniques sur l'éducation préventive et le sport. Réunions du CIGEPS. Réunion de partenaires sur certaines questions relatives à l'éducation physique et au sport. Ateliers régionaux de formation d'écriture dans les Caraïbes, en Europe, en Asie centrale, dans la région arabe et en Amérique centrale. Séminaire international de formation sur l'enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles. Ateliers nationaux de formation sur l'EST et l'ETP dans 12 Etats membres. Cours de formation, séminaires, ateliers et réunions techniques sur l'éducation préventive contre le VIH/sida.
- T111 *Principales publications* : Versions anglaise et espagnole de la mallette pédagogique sur l'éducation relative à la non-violence. Manuel d'éducation civique pour l'Afrique, ouvrage de références sur les valeurs et l'éducation de qualité en Asie et dans le Pacifique (APNIEVE). Plusieurs publications sur l'éducation relative aux droits de l'homme, l'éducation relative à la culture de la paix et aux valeurs et le pluralisme linguistique dans l'éducation ; deuxième version du Rapport sur les langues du monde. Meilleures pratiques ASPnet pour créer un climat plus favorable à la culture de la paix à l'école. Brochure et série d'affiches sur le thème ASPnet de l'action de l'école en faveur de la prévention et de l'élimination

du racisme. Brochure et CD-ROM éducatifs sur les sites du patrimoine mondial, pierres de touche de la civilisation. Mallette pédagogique multimédia ASPnet intitulée "Briser le silence" - un enseignement relatif aux causes et aux conséquences de la traite négrière transatlantique. Jeu de matériels pédagogiques ASPnet relatif à l'enseignement du passé dans l'océan Indien pour un avenir meilleur. Bulletin d'information ASPnet, calendriers, matériels publicitaires, etc. Livre du maître sur l'éducation physique et le sport. Module de formation sur l'éducation relative à la consommation durable (fondé sur le Web). Site Web interactif sur l'ESD et la consommation durable. Mallette pédagogique pour la formation des maîtres, matériels d'apprentissage pour l'enseignement primaire et brochures sur les expériences novatrices, y compris les activités artistiques et ludiques plurilingues et pluriculturelles. Nouvelle édition de "Un amour de planète" (UNESCO, 1995). Programme de formation des maîtres multimédia : L'enseignement et l'apprentissage pour un avenir viable ([www.unesco.org/education/tlsf](http://www.unesco.org/education/tlsf)). Règles internationales pour l'éducation physique et le sport à l'école. Règles internationales pour la formation des professeurs d'éducation physique. Vision globale de l'éducation physique à l'école. Base de données mondiale sur les établissements, universités, centres de formation et de recherche existant dans le domaine de l'éducation physique et du sport et les instituts spécialisés dans l'éducation physique et le sport. Principes directeurs pour la politique de l'éducation physique et du sport. Documentation antidopage destinée aux enseignants et aux élèves. Rapports finals et suivis des réunions. Comptes rendus du Congrès 2000 de la FIMS. Innovations in Science and Technology Education (Innovations dans l'enseignement des sciences et de la technologie), vol. VIII. Manuel relatif aux principes directeurs pour l'amélioration de l'EST, jeu de matériels sur l'EST, manuel relatif aux meilleures pratiques en matière d'EST, manuel relatif à l'utilisation des technologies indigènes dans l'enseignement technologique, mallette pédagogique d'initiation aux biosciences, manuel sur les matériels peu coûteux, étude mondiale sur la situation de l'EST dans les établissements scolaires. Publication de Connexion en plusieurs langues. Meilleures pratiques contre le sida dans l'éducation. Rapport final et suivi des réunions. Publication sur les centres d'échange d'information, portails et mécanismes existants aux fins de l'évaluation des logiciels éducatifs et des didacticiels.

T112 *Principaux partenaires* : UNICEF, PNUD, OMS, HCR, FNUAP, FAO, OIT, PNUE, ONUSIDA, Organisation des Nations Unies (Département de l'information), Banque mondiale, Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation des Etats américains (OEA), Organisation de l'unité africaine (OUA), DANIDA, Secrétariat du Commonwealth (COMSEC), Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe (ABEGS), Organisation des ministres de l'éducation des pays du sud-est asiatique, Comité du PECO, ACEIU (Centre Asie-Pacifique de l'éducation pour la compréhension internationale), Académie internationale pour l'éducation et la démocratie (Danemark), le futur Institut pour la qualité de l'enseignement dans les pays d'Europe centrale et orientale, Agence norvégienne pour le développement international (NORAD), New Zealand Official Development Agency (NZODA), Consortium allemand "Aktion Saubere Landschaft" (ASL). Sur le terrain, les principaux partenaires seront les gouvernements nationaux et les ONG auxquels se joindront les milieux de l'éducation et de la communication, la communauté scientifique et le secteur privé.

T113 *Autres partenaires* :

#### Sport et éducation physique

OIEC, Fondation mondiale Recherche et prévention sida, Internationale de l'éducation, FAPE, Enseignement supérieur, Comité de liaison UNESCO-ONG, Conférence des ONG (CONGO-Conseil économique et social), CIEPSS, CSSA, CONFEJES, ICHPER-SD, CIO, Consejo Ibero-americano de Deporte, Consejo del Istmo Centroamericano de Deporte y Recreación (CODICADER), Union arabe des sports, Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI), Fédération internationale de la médecine du sport (FIMS), AGFIS, IBU, FISU.

Développement durable, population et éducation environnementale

Coopération avec les établissements financiers internationaux et le secteur privé. On associera à ce partenariat interinstitutions les gouvernements, les ONG, les milieux de l'éducation et de la communication, la communauté scientifique, le milieu des affaires et de l'industrie et d'autres partenaires.

Enseignement des sciences et de la technologie et TIC

International Council on distance Education, Commonwealth of Learning, Internationale de l'éducation, Conseil international pour la science (CIUS), Association du Commonwealth des professeurs de sciences, technologies et mathématiques (CASTME), Conseil mondial des associations pour l'éducation technologique (WOCATE), Fédération internationale des associations de professeurs de sciences (FIAPS), Association Gender and Science and Technology (GASAT), Punjab State Council for Science and Technology (PSCST), Centre for Environmental Education (CEE).

Langues

Universités, Internationale de l'éducation, CIVITAS, Institut Georg Eckert, APNIEVE, European Platform for Conflict Prevention and Transformation, Clubs, centres et associations UNESCO, African Academy of Languages, Centre international de phonétique appliquée, Fédération internationale des professeurs de langues vivantes, Conseil international d'éducation des adultes, Bureau de l'Asie et du Pacifique Sud de l'éducation des adultes, Bureau européen pour les langues moins répandues, Internationale de l'éducation Waldorf-Steiner, Association Montessori internationale, Open Society Institute (Fondation Soros), Peace Child International, Life Link.

Formation des maîtres

Internationale de l'éducation, World Conference of Teachers, Organisation du baccalauréat international.

Enseignement supérieur

Association internationale des universités, CRE-Copernicus, University Leaders for a Sustainable Future.

Projet d'observatoire méditerranéen

Ministère de l'éducation (Maroc) et Association U Marinu (France), Fondation Prince Albert (Monaco), Association "Demain la mer" (France), Rotary International (Suisse), Association Wande (Burkina Faso), Soroptimist International (France), Observatoire pour les droits de l'enfant (Maroc).

### *I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs* (paragraphe 0122-01225)

- T114 *Division/Unité responsable au Siège* : Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV) ; Division de l'enseignement supérieur (ED/HED) ; Division des politiques et des stratégies éducatives (ED/EPS).
- T115 *Principales réunions* : Deuxième session du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse dans le cadre du groupement animé par l'UNESCO. Ateliers sous-régionaux pour lancer les modules d'enseignement et d'apprentissage sur l'esprit d'entreprise, les TIC et la sensibilisation à l'environnement dans l'EFTP (1 en Afrique, 1 dans les pays arabes, 1 dans le Pacifique). Séminaires sous-régionaux de formation à l'enseignement scientifique, technique et professionnel des jeunes filles et femmes. Séminaires régionaux sur la rénovation des politiques nationales d'EFTP pour le XXI<sup>e</sup> siècle. Réunion des six comités intergouvernementaux chargés

d'appliquer les conventions internationales sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur. Réunion d'experts sur la garantie de qualité et l'homologation (juin 2002). Huitième Consultation collective UNESCO/ONG. Réunion du Comité international de suivi de la CMES. Réunion du Forum sur la gestion de la recherche. Réunion des partenaires de l'enseignement supérieur et réunion des femmes dans l'enseignement supérieur. Forum mondial des chaires UNESCO et réseaux UNITWIN (catégorie IV, septembre 2002, Paris, UNESCO, 500 participants, A/F/E). Huitième session du Comité conjoint OIT-UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant. Conférences, réunions d'experts, ateliers techniques, séminaires consacrés à l'amélioration des compétences et du nombre des formateurs d'enseignants dans le monde.

T116 *Principales publications* : Rapport final de la deuxième session du Groupe consultatif interinstitutions sur la réforme de l'enseignement secondaire et les politiques de jeunesse. Recommandations sur le rôle accru des enseignants et autres intervenants dans le secondaire, études de cas sur la réforme actuelle de l'enseignement secondaire national. Les problèmes d'environnement dans le programme d'enseignement technique et professionnel. Les tendances et problèmes actuels de la réforme des politiques d'EFTP : ouvrage de référence pour les responsables de l'EFTP. La formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique : publication de meilleures pratiques dans certains pays, en collaboration avec ED/STV/STE. Sélection de documents et de publications de l'UNESCO sur l'EFTP (CD-ROM). Etudes à l'étranger, 32e édition. Répertoire mondial des organismes nationaux d'homologation. Répertoire international des centres nationaux d'information sur la reconnaissance des diplômes et la mobilité académique. Recueil de bonnes pratiques (2 numéros). Rapport d'évaluation CMES + 5. Rapport de la huitième Consultation collective UNESCO/ONG. Rapports des groupes de travail de la CMES. Rapports sur les débats dans le cadre du Forum électronique sur l'enseignement supérieur. Guide de l'étudiant sur la Déclaration et le Cadre d'action de la CMES. Rapport du Forum sur la gestion et la recherche. Répertoire des réseaux UNITWIN (2003, 500 p., A/F/E). Programme UNITWIN/chaires UNESCO - 10 années d'action solidaire (2003, 250 p., A/F/E). Etudes de cas sur le téléenseignement dans la formation des enseignants. Rapport analytique sur la pénurie mondiale d'enseignant ; rapport de la huitième session de l'OIT/UNESCO CEART ; rapport (Phase I) sur la situation mondiale en matière de libertés académiques et d'autonomie des établissements ; Directives internationales sur l'enseignement de la poésie dans le secondaire ; directives pour la suppression des clichés dans les matériels d'enseignement des sciences sociales ; sept brochures sur les TIC dans la formation des maîtres ; manuel du maître sur les TIC dans la formation générale ; les TIC dans l'éducation - programme pour la formation des maîtres ; le téléenseignement : perspectives et orientations possibles ; TIC et enseignement secondaire. Monographies ; mémorandum ; matériels didactiques ; mise en commun des compétences en matière de lutte contre le dopage ; projet de convention internationale contre le dopage ; projet de Charte internationale de l'éducation physique et du sport (amendement).

T117 *Principaux partenaires* :

#### Enseignement secondaire général

Les institutions des Nations Unies et plus particulièrement l'UNICEF, la Banque mondiale et le PNUD, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, le Secrétariat des pays du Commonwealth, le Commonwealth of Learning et plusieurs donateurs bilatéraux seront consultés sur les actions de programme de l'UNESCO et/ou y seront associés, en particulier le CIEPSS, la COI, le Conseil de l'Europe et les parties concernées par les politiques de lutte contre le dopage aux niveaux régional et international, l'IE, l'Organisation du baccalauréat international, l'ICSC, des associations de parents d'élèves, etc.

#### Enseignement technique et professionnel

La coopération avec l'OIT et la formation seront encore renforcées grâce à un élargissement des activités conjointes au sein du groupe de travail UNESCO-OIT. Le gouvernement allemand continuera d'appuyer les activités du Centre international pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels de

Bonn (Allemagne). L'Adelaïde Institute of TAFE (AIT), le Centre national australien de recherche sur l'enseignement professionnel (NCVER) et l'Institut coréen de recherche sur l'enseignement et la formation professionnels (KRIVET) aideront l'UNESCO à renforcer la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique en tant que centres d'excellence régionaux. L'UNESCO continuera de travailler en étroite collaboration avec le Commonwealth of Learning pour promouvoir le module d'enseignement et d'apprentissage sur l'esprit d'entreprise dans les pays en développement. Parmi les autres partenaires on citera l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) et l'Association internationale pour le conseil psychologique (IAC).

Le programme d'enseignement supérieur est conçu comme une opération conjointe associant à la fois pouvoirs publics et monde de l'enseignement supérieur, ce dernier étant organisé en une grande variété de groupes, réseaux et organisations. En tant qu'instrument principal de communication et de coopération de l'UNESCO, la Consultation collective avec les ONG oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur continuera de bénéficier d'un soutien appuyé. La coopération avec l'Association internationale des universités (AIU) se poursuivra aussi, en particulier par le biais de partenariats nouveaux. Les programmes communs avec l'UNU seront poursuivis et les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN privilégieront les objectifs stratégiques de l'UNESCO et bénéficieront d'un soutien vigoureux. Une plus grande autonomie a été accordée à la coopération régionale en Amérique latine et les Caraïbes avec la transformation du CRESALC en Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et par l'intermédiaire des réseaux UNITWIN (par exemple, UNAMAZ, CRE-Colombie). On développera la coopération en faveur des enseignants et de leur formation avec l'OIT et les grandes associations internationales d'enseignants au titre des recommandations concernant la condition du personnel enseignant, ainsi qu'avec l'ACTT, l'UNICEF, l'ADEA et les groupes de travail sur l'EPT et la CMES.

#### ◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

- *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté*

*Projet : Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : les établissements scolaires catalyseurs locaux de l'autonomisation des filles et de la réduction de la pauvreté*

- T118 *Division/Bureau responsable :* Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel (ED/STV).
- T119 *Autres unités concernées :* Secteur de l'éducation (ED/DFU), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/BES), UNESCO-Nairobi, UNESCO-Katmandou, UNESCO-Bangkok, Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels à Bonn.
- T120 *Principales réunions :* Ateliers régionaux/nationaux de formation. Atelier interrégional d'évaluation.
- T121 *Principales publications :* Enseignement scientifique, technique et professionnel destiné aux filles : Rapport final des projets pilotes et principes directeurs.
- T122 *Principaux partenaires :* Commissions nationales pour l'UNESCO, responsables de la planification/gestion de l'éducation, chefs d'établissements scolaires, enseignants, chercheurs/spécialistes de l'éducation, institutions compétentes, ONG ou groupes bénévoles s'occupant de ce domaine, participants au réseau UNEVOC en Afrique et en Asie, OIT, ONUDI, UNCSTD.



*Projet : Rompre le cercle vicieux de la pauvreté des femmes : autonomiser les adolescentes pour qu'elles soient des agents de transformation sociale en Asie du Sud*

T123 *Division/Bureau responsable* : Division de l'éducation de base (ED/BAS).

T124 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/AP, SC/ECO), Secteur de la communication et de l'information (CI/COM, CI/INF), Bureau de planification stratégique (BSP/WYS).

T125 *Principales réunions* : Des réunions et des ateliers seront organisés avec toutes les parties prenantes afin de procéder à des échanges d'expérience et de formuler des principes directeurs qui guideront les politiques nationales dans ce domaine.

T126 *Principaux partenaires* : Ce projet sera réalisé en collaboration avec des ONG et des associations locales (en particulier des associations de femmes, de jeunes, de scientifiques), des universités, des musées et des centres culturels et scientifiques (par exemple la "Cité des sciences et de l'industrie", le "Palais de la Découverte"...). La collaboration d'organisations compétentes du système des Nations Unies (UNICEF, OIT, FNUAP, PNUE) et d'autres OIG, comme l'Union européenne, sera également sollicitée. Le secteur privé sera associé au projet. Des ressources extrabudgétaires seront également recherchées auprès de sources de financement bilatérales.

- ***La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir***

*Projet : Application de la télédétection à la gestion intégrée des écosystèmes et des ressources en eau en Afrique*

T127 *Division/Bureau responsable* : Division de l'enseignement supérieur (ED/HED).

T128 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO, SC/HYD, SC/IOC), Secteur de la culture (CLT/WHC), Secteur de la communication et de l'information, Secteur des sciences sociales et humaines (SHS).

T129 *Principales réunions* : Organisation de réunions, d'ateliers de formation et de séminaires, réunions avec les communautés locales et information du public, notamment campagnes de sensibilisation.

T130 *Principales publications* : Rapport d'activités, actes des ateliers et séminaires, directives, affiches et rapport final du projet. CD-ROM et production de vidéos, création de sites Web.

T131 *Principaux partenaires* : Chaires et réseau UNESCO en Afrique, UNU, UNSIA, FAO, Banque mondiale, PNUD/Fonds pour l'environnement mondial, PNUE, OMM, CEA, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (ONU), Organisation régionale africaine de communications par satellite (RASCUM), CEDEAO, SADC, COMESA, World Space Foundation, International Center for Communication in Sciences (Royaume-Uni), Agence spatiale brésilienne, Agence spatiale indienne, NASA, Agence spatiale européenne, ICESA, ENDA, CEDA ; moyens d'information locaux, nationaux, régionaux et internationaux tels que Africa n° 1, LC2/CEDEAO, RFI, BBC, US-Channel 1, AUF.

*Projet : Mise en place, à l'aide des TIC de communautés d'apprentissage ouvertes pour favoriser l'équité entre hommes et femmes*

- T132 *Division/Bureau responsable* : Division de l'éducation de base (ED/BAS).
- T133 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/EPS), Secteur de la culture (CLT/CPL), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS), Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), Bureaux de l'UNESCO à Windhoek, Maputo et Bamako.
- T134 *Principales réunions* : Réunion sous-régionale de validation et de planification des applications des TIC à l'appui du développement communautaire et de l'équité entre les sexes. Réunion sous-régionale d'évaluation de la transformation de centres multimédia en communautés d'apprentissage tenant compte des différences entre les sexes.
- T135 *Principales publications* : Mallettes d'application des TIC dans des domaines particuliers où le contenu est modulé selon le sexe afin de renforcer le développement local et l'éducation permanente. Etablissement et diffusion d'un document de référence, contenant notamment les enseignements tirés du projet et des recommandations, sur la transformation d'installations éducatives et de centres multimédia en communautés d'apprentissage ouvertes.
- T136 *Principaux partenaires* : PNUD, Association for Progressive Communications, Commonwealth of Learning, Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous, Association for Educational Development, ONG nationales et locales, Centre de recherches pour le développement international (CRDI), équipes de gestion des installations et centres multimédia d'apprentissage existants soutenus par l'UNESCO, autorités locales, Ministères de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la promotion de la femme, instituts nationaux spécialisés dans les domaines d'application des TIC et de l'éducation permanente.

*Projet : Base de connaissances destinée aux décideurs concernant l'enseignement supérieur ouvert et à distance*

- T137 *Division/Bureau responsable* : Division de l'enseignement supérieur (ED/HED).
- T138 *Autres unités concernées* : Bureaux régionaux de l'UNESCO.
- T139 *Principales réunions* : Première réunion d'experts (printemps 2002). Deuxième réunion d'experts (été 2003).
- T140 *Principales publications* : Politiques de l'enseignement supérieur ouvert et à distance : principes directeurs à l'intention des décideurs.
- T141 *Principaux partenaires* : Université des Nations Unies, Banque mondiale, Conseil de l'Europe, Union européenne, Association des universités du Commonwealth, ministères de l'éducation, associations nationales et régionales d'universités, réseaux régionaux pour la reconnaissance des titres et diplômes et la mobilité universitaire, établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux d'habilitation, Réseau international d'organismes d'assurance de la qualité, Free Software Foundation (FSF), Institut coréen pour l'information industrielle et technologique (KINITI), Association internationale des universités (AIU), Centre international pour la formation à distance, Conseil international pour l'éducation ouverte et à distance (CIED), Réseau de chaires UNESCO (y compris ORBICOM), NUFFIC (Pays-Bas).

*Projet : Utilisation des TIC pour la formation de prestataires de services d'éducation de base en vue du développement social*

- T142 *Division/Bureau responsable* : Division de l'éducation de base (ED/BAS).
- T143 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences sociales et humaines, Secteur de la communication et de l'information.
- T144 *Principales réunions* : Réunions/séminaires de groupes d'experts sur l'élaboration du contenu essentiel des modules de formation.
- T145 *Principales publications* : Modules de formation et matériels pédagogiques sur l'éducation de base à l'intention des familles, des femmes, des jeunes et des minorités.
- T146 *Principaux partenaires* : UNICEF, UNIFEM, FNUAP, Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU, Tokyo), gouvernements, communautés locales.

## GRAND PROGRAMME II

# Sciences exactes et naturelles

## *Programme II.1 - Science et technologie : renforcement des capacités et gestion*

### *II.1.1 Suivi de la Conférence mondiale sur la science : formulation de politiques et enseignement scientifique (paragraphe 0211-02110)*

- T200 *Division/Unité responsable au Siège* : Bureau exécutif (SC/EO), Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP), Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES).
- T201 *Principales réunions* : Partenariat gouvernement-université-entreprises concernant la législation en matière de science : commissions parlementaires chargées des questions scientifiques. Consultations régionales pour le suivi de la Conférence mondiale sur la science.
- T202 *Principales publications* : Allègement de la dette pour la science. Tendances récentes en matière de politiques scientifiques et technologiques (S et T). Répertoire des organes chargés de définir les politiques S et T. Brochures sur les activités du Secteur des sciences.
- T203 *Principaux partenaires* : Commissions nationales pour l'UNESCO dans tous les Etats membres, principaux réseaux et institutions scientifiques aux niveaux national, régional et international, Université interdisciplinaire de Paris (UIP), EOLSS.
- T204 *Principales ONG partenaires* : Conseil international des sciences sociales (CISS), Académie des sciences du tiers monde (TWAS), Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Union internationale des associations et organismes techniques (UATI), American Association for the Advancement of Science (AAAS).
- T205 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : PNUD, Banque mondiale, ONUDI, OCDE, UNU, FAO, OMS, Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), UNIFEM, CESAO, BID, Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO).
- T206 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : Conseil international pour la science (CIUS).

## II.1.2 Renforcement des capacités dans le domaine de la science et de la technologie (paragraphe 0212-02124)

- T207 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES).
- T208 *Principales réunions* : Chimie de l'eau, 2003. Réunions consultatives avec les comités exécutifs d'organismes non gouvernementaux et d'OIG. Atelier international sur les sciences de l'ingénieur et la lutte contre la pauvreté. Séminaire sur les codes déontologiques de l'ingénieur. Ateliers et séminaires techniques sur les technologies relatives aux énergies renouvelables.
- T209 *Principales publications* : Mallettes d'enseignement et d'apprentissage de haut niveau sur la nouvelle méthodologie des différentes disciplines, incluant les travaux pratiques. Rapports techniques. Mallettes sur l'enseignement des sciences de l'ingénieur. Divers matériels d'enseignement, de formation et d'information sur les énergies renouvelables.
- T210 *Principaux partenaires* : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Institut unifié des recherches nucléaires (JINR), Centre international Sozopol pour la formation de jeunes scientifiques, Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), Institut international de biologie moléculaire et cellulaire, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), PNUE, FAO, ONU, Union européenne, Organisation des Etats américains (OEA), Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et ACCT. PNUD, ONUDI, Banque mondiale, FEM, Réseau d'expertise E-7 pour l'environnement global, Secrétariat de l'ONU.
- T211 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET).
- T212 *Principales ONG partenaires* : Association africaine pour la fixation de l'azote biologique (AABNF), American Society for Microbiology (ASM), Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO), Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO), Organisation internationale pour la biotechnologie et la biogénie (OIBB), Union internationale des sociétés de microbiologie (UISM), Union internationale de chimie pure et appliquée (UICPA), Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA), World Federation of Culture Collections (WFCC), Fondation mondiale recherche et prévention sida (FMRPS), FMOI, UATI, Société internationale d'énergie solaire.
- T213 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), FAO, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) et institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier FAO, AIEA, CNUED, PNUD, PNUE, ONU, ONUDI, OMS et OMPI. OCDE, Commission européenne, PACSU, ANASE, APEC, OUA, OLADE.

## Programme II.2 - Science, environnement et développement durable

### II.2.1 *L'eau - phénomènes d'interaction : systèmes menacés et défis sociaux* (paragraphe 0221-02213)

- T214 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des sciences de l'eau (SC/HYD), Division des sciences écologiques (SC/ECO).
- T215 *Principales réunions* : 15e session du Conseil intergouvernemental du PHI. 31e et 32e sessions du Bureau du PHI. Sixième Colloque Kovacs. Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides (Koweït). Conférence panafricaine sur l'eau. Troisième Forum mondial de l'eau, Kyoto. Deux réunions régionales sur la remise en état des écosystèmes fragiles. Deux réunions régionales sur des écosystèmes confrontés à des problèmes hydrologiques différents (par exemple le bassin de l'Amazone et les pays membres du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe - CCG).
- T216 *Principales publications* : Rapport sur la mise en valeur de l'eau dans le monde. Principes directeurs pour une politique de gestion des écosystèmes confrontés à des problèmes hydrologiques différents.
- T217 *Principaux partenaires* : Comités nationaux (ou correspondants) du PHI dans 160 pays.
- T218 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC), Conseil mondial de l'eau (CME), Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCES), Centre international de formation et de recherche sur le drainage urbain (IRTCUD) et Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Asie du Sud-Est et du Pacifique (HTC Kuala Lumpur).
- T219 *Principales ONG partenaires* : Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), Association internationale des hydrogéologues (AIH), Association internationale d'ingénierie et de recherche hydraulique (AIRH), Association internationale des ressources en eau (AIRE) et International Water Association (IWA).
- T220 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : Organisation des Nations Unies/ Département des affaires économiques et sociales (UN/DESA), Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Université des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides (ACSAD), Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO), Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et Organisation des Etats américains (OEA).

### II.2.2 *Les sciences de l'environnement* (paragraphe 0222-02222)

- T221 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des sciences écologiques (SC/ECO).
- T222 *Principales réunions* : XVIIe session du Conseil international de coordination du MAB et deux réunions/ audioconférences du Bureau du MAB, deux consultations du Comité consultatif sur les réserves de biosphère. Dix consultations/ateliers de réseaux régionaux. Ateliers/manifestations diverses relatives aux réserves de biosphère lors de la Conférence sur le patrimoine mondial en 2002 et du Congrès mondial sur les parcs en 2003. Deux ateliers de formation aux NTIC. Réunion régionale sur l'utilisation des savoirs

traditionnels dans la lutte contre la désertification (avec l'UNCCD). Contribution du MAB à l'Année internationale de la montagne en 2002.

T223 *Principales publications* : Bulletin sur les réserves de biosphère, en version électronique et sur support papier. Principes directeurs sur l'approche écosystémique, les réserves de biosphère dans les zones côtières, les îles et les zones transfrontalières, la gestion de l'eau dans les réserves de biosphère. Deux mallettes d'éducation à l'environnement portant sur la désertification. Principes directeurs sur l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles et des connaissances autochtones dans la science moderne. Quatre numéros des documents de travail du programme de coopération Sud-Sud. Principes directeurs pour la gestion des zones côtières, l'accent étant mis sur les mangroves. CD-ROM sur l'Année internationale de la montagne.

T224 *Principaux partenaires* : Comités nationaux du MAB dans plus de 130 pays, commissions nationales pour l'UNESCO (notamment comme points focaux dans les pays qui n'ont pas de comité national du MAB), universités de tous les continents, centres de recherche (par exemple Fondation M.S. Swaminathan, Jardins botaniques royaux de Kew, Smithsonian Institution), secrétariats des conventions sur la diversité biologique, la désertification, les zones humides (RAMSAR), les espèces migratoires.

T225 *Principales ONG partenaires* : Académie des sciences du tiers monde (TWAS), Union mondiale pour la nature (UICN), Conservation International (CI), UNAMAZ, Fondation M.S. Swaminathan (MSSRF), Equipe Cousteau, Fonds mondial pour la nature (WWF), INSULA et CIUS avec ses unions et comités (UISB, SCOPE, PIGB), African Resources Trust, AAAS.

Le Programme intégré de surveillance des réserves de biosphère (BRIM) sera exécuté à titre de contribution au Système global d'observation terrestre (GTOS) et en partenariat avec le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS).

Les activités feront en outre l'objet d'une coordination par le biais du Groupe de conservation des écosystèmes (GCE) (PNUE-FAO-PNUD-UNESCO-UICN-Banque mondiale-Institut des ressources mondiales (WRI)-WWF).

T226 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : UNU, FAO, PNUE, Secrétariat du FEM, Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation mondiale du tourisme, OSS/ROSELT.

T227 *Coopération avec d'autres secteurs/programmes/unités de l'UNESCO* : CLT (écotourisme, patrimoine mondial, LINKS), ED (initiative mondiale sur la biodiversité, éducation à l'environnement), SHS/MOST (écotourisme, LINKS, écologie urbaine), PHI/CSI (eau et écosystèmes, zones arides, montagnes, zones côtières, petites îles, écohydrologie), COI (zones côtières et zones marines protégées), GEO (remise en état des écosystèmes).

### II.2.3 *Coopération en sciences de la terre et atténuation des risques naturels* (paragraphe 0223-02232)

T228 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des sciences de la Terre (SC/GEO).

T229 *Principales réunions* : réunions annuelles des conseils et comités du PICG. Commission internationale de la carte géologique du monde. Douzième Congrès latino-américain de géologie. La technologie spatiale au service de la gestion de l'environnement. Conférence internationale sur le patrimoine géologique, réunions du Conseil du GARS et du DMP. Ateliers visant à la réduction des pertes causées par les tremblements de terre dans la région de la Méditerranée orientale (RELEMR). Programme international sur l'atténuation des risques sismiques. Réunions de l'Equipe spéciale chargée des mesures d'intervention en cas de séisme.

- T230 *Principales publications* : Corrélation géologique n° 28 et 29 (A et F). Brochure relative à l'utilisation des NTIC en sciences de la terre. Episodes, Bulletin d'information UNESCO-UISG. Version électronique du Bulletin "Géologie africaine". Annuaire des écoles de géologie, brochures de l'UNESCO. Pierres du monde. Matériel de formation concernant l'analyse sismique (disques CD-ROM et manuels). Mallettes de formation sur le zonage des risques. Brochures destinées au grand public.
- T231 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : International Consortium on Landslides (ICL).
- T232 *Principales ONG partenaires* : Conseil international pour la science (CIUS), Union internationale des sciences géologiques (UISG), Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), Commission interunions sur la lithosphère (ILP/CIL), Union géographique internationale (UGI), Commission de la carte géologique du monde (CCGM), Programme scientifique international de forages continentaux (ICDP), Société géologique de l'Afrique (GSA), Asociación de Servicios de Geología y Minería (ASGMI).
- T233 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : Organisations et institutions intergouvernementales du système des Nations Unies telles que l'OMM, le PNUE-Programme Vigie, la Commission du développement durable de l'ONU, le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, la FAO, la Banque mondiale, l'UNU, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ONU), le PNUD, le PNUE, des organisations régionales comme l'Organisation des Etats américains (OEA), le CERESIS, le CEPREDENAC, l'ISESCO et les services géologiques nationaux, les commissions nationales pour l'UNESCO, des ministères et organismes nationaux responsables des sciences, tels que la NSF, le CNRS, la DFG, la GTZ et la Carl Duisberg Foundation.

#### II.2.4 *Vers des conditions d'existence viables dans les régions côtières et les petites îles* (paragraphe 0224-02242)

- T234 *Division/Unité responsable au Siège* : Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles (SC/CSI) :
- T235 *Principales réunions* : Trois consultations régionales/interrégionales entre responsables de projets pilotes, titulaires de chaires et experts. Une consultation régionale/interrégionale.
- T236 *Principales publications* : Forum virtuel sur les pratiques côtières éclairées. Ouvrages de référence sur la gestion côtière. Dossiers régions côtières et petites îles. Séries CSI Info. Principes directeurs et documents de référence.
- T237 *Principales ONG partenaires* : CIUS, UICN, PIGB, LOICZ, AIU, WWF, ETI, Nature Conservancy, universités, ONG régionales (par exemple WIOMSA), groupes de parties prenantes.
- T238 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : Institutions des Nations Unies : PNUD, PNUE, FEM, FAO, DOALOS ; organismes gouvernementaux/intergouvernementaux : commissions nationales, banques régionales de développement, PEMSEA, SEACAM, ALECSO.

#### II.2.5 *Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO* (paragraphe 0225-02253)

- T239 *Division/Unité responsable au Siège* : Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO/COI).



- T240 *Principales réunions* : Assemblée de la COI. Conseil exécutif de la COI. Groupes d'étude. JCOMM. Comité directeur du GOOS. Réunions régionales du GOOS. ITSU-XIX. IODE-XVII. GEBCO.
- T241 *Principales publications* : Principes directeurs. Synthèse mondiale. Matériel de formation. Rapports d'ateliers. Principes directeurs et plans conceptuels du GOOS. Rapports de réunions. Sites Web et produits de données sur CD-ROM. Cartes bathymétriques. Matériels de formation.
- T242 *Principaux partenaires* : Les principaux partenaires de la COI sont, lorsqu'ils existent, les comités océanographiques nationaux et/ou les organismes de recherche et établissements universitaires nationaux.
- T243 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : SCOR, UICN, ACOPS, CIUS, SEACAM, MEDCOAST.
- T244 *Principales ONG partenaires* : CIUS, UICN, PIGB, IGBP, IOI, ACOPS, CARICOMP, CIESM, SAHFOS, SCOPE, SCOR, SEACAM, MEDCOAST.
- T245 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : PNUE, OMI, OMM, FAO, AIEA, ONU-DAES, FEM, Banque mondiale, CDD, DOALOS, GPA-LBA, ONUDI, CCNUCC, CBD, OTAN, OSPAR, ROPME, HELCOM, SACEP, CIEM, PICES, CPPS, PROE, PACSU, UE, CARICOM.

#### ◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

- *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté*

*Projet* : Les savoirs locaux et autochtones (LINKS) dans une société mondialisée

- T246 *Division/Bureau responsable* : Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles (SC/CSI).
- T247 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/BAS/LIT), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP/MOS, SHS/SRP/VHH), Secteur de la culture (CLT/CH, CLT/EO, CLT/CP), Secteur de la communication (CI/INF), UNESCO-Apia, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Hanoi, UNESCO-Mexico, UNESCO-Moscou.
- T248 *Principales réunions* : Consultations d'experts sur les actions normatives innovantes en faveur de la protection des savoirs locaux et autochtones. Ateliers locaux et régionaux sur la science et les savoirs locaux/autochtones.
- T249 *Principales publications* : Publication sur les savoirs locaux et autochtones issue de la Conférence mondiale sur la science/du Forum mondial sur l'eau (destinée à Rio + 10). CD-ROM/DVD sur les savoirs locaux et autochtones. Outils didactiques pour redynamiser la transmission des savoirs locaux et autochtones.
- T250 *Principaux partenaires* : FAO, FEM, Forum permanent des populations autochtones, CNUCED, PNUD, PNUE (Convention sur la diversité biologique/Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), OMPI, Groupe de travail sur les populations autochtones, Sous-Commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, commissions nationales pour l'UNESCO, organisations des populations autochtones (par exemple Conférence circumpolaire inuit, Association russe des peuples autochtones du Nord, South African San Institute, etc.), institutions d'enseignement supérieur et de recherche (par exemple Centre national de la recherche scientifique, Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée, etc.).

*Projet : Lutte contre les catastrophes naturelles en Asie et dans les Caraïbes*

- T251 *Division/Bureau responsable* : Division des sciences de la terre (SC/GEO).
- T252 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/HYD), Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP), Secteur de l'éducation, UNESCO-Montevideo, UNESCO-Djakarta.
- T253 *Principales réunions* : Atelier international sur le jumelage des villes. Séminaire sur des scénarios de catastrophes. Ateliers et séminaires techniques sur la lutte contre les catastrophes.
- T254 *Principales publications* : Jeux d'outils sur les meilleures pratiques de lutte contre les catastrophes. Différents matériels d'éducation et de formation et d'information.
- T255 *Principaux partenaires* : SIPC, OMM, PNUE, PNUD, CIUS, UGGI (en particulier AISPIT) et commissions nationales pour l'UNESCO concernées.

*Projet : Renforcer les capacités locales pour assurer la durabilité du développement à ce niveau*

- T256 *Division/Bureau responsable* : Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP).
- T257 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS), Secteur de l'éducation, BPI, UNESCO-Tachkent.
- T258 *Principaux partenaires* : UNICEF, PNUD, FAO, PAM, ZEF à Bonn (Centre de recherche sur le développement), Université d'Etat de Tachkent, municipalités, dirigeants locaux, cybercafés locaux.

*Projet : Extraction minière et développement durable en Amérique latine*

- T259 *Division/Bureau responsable* : UNESCO-Montevideo.
- T260 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS), Secteur de l'éducation, BPI, UNESCO-Tachkent.
- T261 *Principales réunions* : Ateliers avec la participation d'experts latino-américains, réunions de groupes de travail nationaux dans des pays sélectionnés.
- T262 *Principales publications* : Divers documents sur certains aspects de la petite exploitation minière en Amérique latine (base de données, priorités de la recherche, recommandations sur les politiques à mettre en oeuvre, enseignements tirés de l'expérience et bonnes pratiques de gestion, etc.) ; matériels pour la formation et le renforcement des capacités (faisant largement appel aux technologies modernes de l'information et de la communication).
- T263 *Principaux partenaires* : Le projet sera mis en oeuvre en collaboration avec l'Initiative de recherche sur les politiques minières (IRPM), programme régional pour l'Amérique latine du Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Pourront également être des partenaires de ce projet et du processus qui lui fera suite à plus long terme : le PNUD, le PNUE, la CNUCED, la CEPALC, la Banque mondiale, les ministères participant à la Conférence annuelle des ministères des mines des Amériques (CAMMA), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Département du Royaume-Uni pour le développement international et le Projet mines, minéraux et développement durable (de l'IIED), des organisations latino-américaines de petits entrepreneurs miniers, des organismes de recherche et des ONG concernées.

*Projet : Alliance UNISOL-TAPE contre la pauvreté*

- T264 *Division/Bureau responsable* : Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur (SC/BES).
- T265 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP).
- T266 *Principaux partenaires* : OMS, UNU et INTECH, PNUD, UNICEF, UNIFEM, BIT, FAO, ONUDI, CNUCED, UNCSTD, ANASE, OUA. La coopération sera développée avec, entre autres institutions financières, la Banque mondiale et les banques régionales de développement (y compris la BafD et la BAD), la Banque Grameen et des institutions analogues.

(Le projet vise à mobiliser en faveur de l'élimination de la pauvreté : des universités (UNISOL, UNISPAR, Programme des chaires UNESCO) et des organisations non gouvernementales et professionnelles, conjointement avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies, les gouvernements, les entreprises industrielles et le secteur privé, l'Association internationale des universités (AIU) et les Centres américains pour l'éducation sanitaire (AHEC), le Conseil international des sciences sociales (CISS), le Groupe pour le développement de la technologie intermédiaire (ITDG, Royaume-Uni), la Bourse allemande d'échange de technologies appropriées (GATE), Volunteers in Technical Assistance (VITA, Etats-Unis), le Centre de coopération suisse pour la technologie et le management (SKAT), le Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), Women in Global Science and Technology (WIGSAT) et le Réseau Once and Future Action (OFAM) (femmes et technologie, suivi de Beijing), le projet "Les ingénieurs contre la pauvreté", l'AAAS et le CIUS.)

- ***La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir***

*Projet : La voix des petites îles (2004)*

- T267 *Division/Bureau responsable* : Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles (SC/CSI).
- T268 *Autres unités concernées* : BSP/WYS, Secteur de la communication et de l'information (CI/COM, CI/INF), Secteur de l'éducation (ED/ECP/ASP), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/MOS), WHC/APA, WHC/NAT, Secteur de la culture (CLT/CIC), UNESCO-Apia, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Dar es-Salaam, UNESCO-Kingston, UNESCO-New Delhi.
- T269 *Principales réunions* : ateliers organisés aux niveaux local, régional et interrégional pour faire le point des travaux.
- T270 *Principales publications* : Aspects jugés prioritaires de la problématique environnement-développement qui sont importants pour la société civile des petits Etats insulaires en développement. Résultats des ateliers. Versions sur papier des comptes rendus des forums de discussion nationaux, régionaux et interrégionaux sur l'Internet. Résultats des évaluations.
- T271 *Principaux partenaires* : Commissions nationales pour l'UNESCO des petits Etats insulaires en développement ; institutions non gouvernementales et gouvernementales de ces Etats ; stations, réseaux et organismes de radiotélédiffusion (nationaux et régionaux) implantés dans ces Etats ; coordonnateurs des activités des projets de terrain de l'UNESCO dans ces Etats ; Réseau des petits Etats insulaires en développement (SIDSnet), Division du développement durable de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales + PNUD, New York. D'autres organisations vont également être contactées, notamment l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, la Commission de l'océan Indien, le

Programme régional océanien de l'environnement, le PNUE, la Banque de développement des Caraïbes et d'autres banques de développement.

*Projet : Laboratoire virtuel sur les lacs en voie d'assèchement en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie centrale*

- T272 *Division/Bureau responsable* : Division de l'analyse et des politiques scientifiques (SC/AP).
- T273 *Autres unités concernées* : Secteur de la communication et de l'information, UNESCO-Almaty, UNESCO-Amman.
- T274 *Principales réunions* : Réunion de lancement : définition des thèmes de recherche et constitution des équipes de recherche. Atelier technique ayant pour objet l'échange d'information et de résultats et l'élaboration d'un cadre d'action sur une base comparative. Réunion finale.
- T275 *Principales publications* : Résultats comparés des recherches. Proposition relative aux actions à mettre en oeuvre.
- T276 *Principaux partenaires* : Commission du bassin du lac Tchad, Université de Kiel (Allemagne), Philadelphia University (Jordanie).

## GRAND PROGRAMME III

# Sciences sociales et humaines

## *Programme III.1 - Ethique des sciences et des technologies*

(paragraphe 0310-03102)

- T300 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des sciences humaines, de la philosophie et de l'éthique des sciences et des technologies (SHS/HPE).
- T301 *Principales réunions* : Neuvième et dixième sessions du Comité international de bioéthique (CIB). Troisième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB). Deuxième session conjointe des deux comités, Troisième session de la COMEST. Réunions des sous-commissions de la COMEST. Réunions des groupes de travail du CIB. Colloque international sur "La philosophie dans la société". Journée internationale de la philosophie.
- T302 *Principales publications* : Actes des sessions du CIB et du CIGB. Actes des sessions de la COMEST. Rapports des sous-commissions de la COMEST. Publication de matériels pédagogiques. Brochures pour le grand public. Chemins de la pensée à l'aube du troisième millénaire.
- T303 *Principaux partenaires* : Etats membres et commissions nationales pour l'UNESCO intéressés, les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux.
- T304 *Principales institutions des Nations Unies et OIG partenaires* : AIEA, COPUOS, FAO, OIT, OMS, OMC, OMPI, OOSA, UNU, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Agence de la francophonie, Agence spatiale européenne (ESA), ALECSO, Conseil de l'Europe, Conseil nordique, ISESCO, OCDE, OPS, Parlement andin, OUA, Union européenne.
- T305 *Principales ONG partenaires* : Académie européenne des sciences, des arts et des lettres, Association africaine pour l'avancement des sciences et techniques, Amnesty International, Association médicale mondiale (AMM), Association mondiale de droit médical (AMDM), CIOMS, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Conseil international de la philosophie, FER, FISP, FMACU, CIUS, Inclusion International, Association internationale droit, éthique et science, Union interparlementaire, CISS, Conférence Pugwash sur la science et les problèmes internationaux, Académie des sciences du tiers monde, Union africaine des distributeurs d'eau, Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique, Commission mondiale de l'eau pour le XXI<sup>e</sup> siècle, Union mondiale pour la nature (UICN), Conseil mondial de l'énergie, Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), Conseil mondial de l'eau.
- T306 *Autres partenaires* : Académies de médecine, des sciences, de sciences sociales et de sciences morales et politiques, centres nationaux de recherche scientifique, comités nationaux d'éthique et instances assimilées, agences spatiales nationales, institutions de recherche et de formation aux droits de l'homme, milieux scientifiques et universitaires.  
Secteur privé : compagnies d'assurance, industrie pharmaceutique et des biotechnologies, sociétés d'exploitation énergétique, sociétés de distribution d'eau.

T307 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : Conseil international de la philosophie (CIPSH).

## **Programme III.2 - Promotion des droits de l'homme, de la paix et des principes démocratiques**

(paragraphe 0320-03202)

T308 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS).

T309 *Principales réunions* : Deux réunions annuelles des directeurs d'instituts de recherche et de formation en matière de droits de l'homme. Troisième réunion des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la Tolérance. Réunion d'experts sur le droit à participer à la vie culturelle. Réunion d'experts sur les droits de l'homme et la sécurité humaine (sécurité économique, sociale et dimensions culturelles). Réunion du jury international du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme. Cérémonie de remise du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme (10 décembre 2002). Suivi des réunions relatives aux projets intitulés "Genre, paix et développement dans les Caraïbes" et "La violence fondée sur le sexe en Amérique latine". Suivi de la Conférence des femmes d'Asie sur la culture de la paix. Réunion régionale sur les femmes et la culture de la paix (Etats arabes). Soutien au projet sur "Réseaux d'autonomisation de femmes confrontées aux conséquences de conflits en Afrique". Soutien au programme d'action du Centre de Yaoundé pour les droits de l'homme. Deux réunions du Jury international du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix. Deux cérémonies de remise du Prix UNESCO de l'éducation pour la paix. Trois réunions régionales de directeurs d'établissements de recherche et de formation sur la paix (Afrique, Asie et Pacifique, Amérique latine). Réunion d'experts sur la démocratie et la corruption (Amérique latine). Réunion d'experts sur les systèmes électoraux (Afrique). Réunion d'experts sur l'éthique et les valeurs de la démocratie (Europe centrale et orientale). Réunion du Jury international du prix UNESCO/Madanje et Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence, Cérémonie de remise du prix UNESCO/Madanje et Singh. Réunion du Conseil d'orientation de la fondation Houphouët-Boigny et du Haut Conseil pour la recherche de la paix.

T310 *Principales publications* : Droits de l'homme : principaux instruments (au 31 mai 2002). Droits de l'homme : principaux instruments (au 31 mai 2003). Sixième édition du Répertoire mondial des institutions de recherche et de formation sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme : questions et réponses (quatrième édition, revue et corrigée). Le droit de prendre part à la vie culturelle (Actes de la réunion d'experts). Troisième volume du Manuel sur les droits de l'homme à l'usage des universités intitulé "Human Rights : International Protection, Monitoring, Enforcement" (2002). Guide des droits de l'homme (2003). Deux numéros du Bulletin des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la paix, la démocratie et la tolérance. Mettre un terme à la discrimination : guide pour les jeunes. L'égalité entre les sexes : relever les défis. Etudes de cas sur les meilleures pratiques féminines pour le règlement de conflits et le renforcement de la paix. Soutien à la publication de textes d'information et de documents éducatifs de l'UNESCO sur les droits de l'homme et la non-discrimination, en langues nationales et locales. Peace and Conflict Issues. Manuel sur la démocratie. La violence aujourd'hui.

T311 *Principaux partenaires* : Etats membres ; commissions nationales pour l'UNESCO ; associations et clubs UNESCO ; commissions nationales des droits de l'homme ; instituts de formation et de recherche en matière de droits de l'homme, de paix et de sécurité ; organismes de promotion de l'égalité entre les sexes ; milieux de l'enseignement et de la recherche ; organisations non gouvernementales, chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance ; associations locales de défense des droits de l'homme, The European Master's Degree on Human Rights and Democratization ; Institut des Ombudsmen des Nations Unies.

- T312 *Principales institutions des Nations Unies et OIG partenaires* : Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Commission des droits de l'homme ; Organes de suivi des traités des Nations Unies, Université des Nations Unies ; Université pour la paix ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Organisation internationale du Travail ; Conseil de l'Europe ; Union européenne ; Organisation de l'unité africaine ; Organisation des Etats américains ; Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE.
- T313 *Principales ONG partenaires* : Amnesty International ; Union interparlementaire ; PAX Cristi ; PAX Romana ; Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté ; Appel de La Haye pour la paix, FLACSO.
- T314 *Autres partenaires* : Municipalités.

**Programme III.3 - Amélioration des politiques relatives  
aux transformations sociales et promotion  
de l'anticipation et des études prospectives**  
(paragraphe 0330-03303)

- T315 *Division/Unité responsable au Siège* : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP), Division de l'anticipation et des études prospectives (SHS/APS).
- T316 *Principales réunions* : Gouvernance des villes et planification novatrice : renforcement des capacités des professionnels de la ville. Gouvernance démocratique et société civile en Amérique latine. Gouvernance démocratique et société civile en Asie centrale et au Pakistan. Deux ateliers à l'intention des fonctionnaires municipaux, des organisations de la société civile et des acteurs du développement pour l'application d'une formation fondée sur le manuel UNESCO/Earthscan "Creating Better Cities with Children and Youth (Créer avec les enfants et les jeunes des villes où l'on vive mieux) : l'un à Saida (région arabe, avec l'UNICEF et le PNUD) et l'autre à Hanoi (Asie, avec le Bureau de l'UNESCO). Atelier de suivi en vue de mettre en oeuvre les conclusions de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (Afrique du Sud) : nouvelles orientations de la recherche dans les domaines social, politique et économique. Réunions statutaires du programme MOST : Conseil intergouvernemental. Deux réunions du Comité directeur scientifique. Trois réunions régionales sur le développement thématique du programme MOST, en coopération avec les comités de liaison nationaux. Atelier relatif au prix récompensant des thèses de doctorat du programme MOST. Université d'été du programme MOST. Atelier du programme MOST à l'occasion du Congrès mondial de sociologie. Programme UNITWIN/chaires UNESCO pour le Sommet Rio + 10 (avril 2002, Santiago du Chili). UNITWIN + 10 (novembre-décembre 2002, Paris). Les sciences sociales dans la société au XXI<sup>e</sup> siècle (septembre-octobre 2002, Beijing). Deux séances des Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle hors Siège et, sous réserve d'obtention de fonds extrabudgétaires, poursuite du cycle au Siège des Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle et organisation d'une réunion des Dialogues du XXI<sup>e</sup> siècle.
- T317 *Principales publications* : Série d'ouvrages du programme MOST. Documents d'orientation et de synthèse du programme MOST. Outils didactiques pour des programmes d'enseignement universitaire virtuel sur la gouvernance démocratique. Modules de formation universitaire et manuels de formation sur la gouvernance démocratique. Forum électronique sur les sociétés multiculturelles. "Participation et développement durable". Défis anciens, stratégies nouvelles. Dossier d'information comprenant des CD-ROM, des cassettes vidéo et des publications disponibles en ligne. Meilleures pratiques des politiques sociétales en matière de savoir. Manuel pour la création de villes où l'on vive mieux. Ouvrage de synthèse sur les enseignements à tirer au niveau des politiques des études du Réseau de recherche sur les migrations de l'Asie et du Pacifique concernant les migrations et les transformations sociales dans la région de l'Asie et du Pacifique. Ouvrage comparatif sur les résultats des monographies relatives aux

facteurs qui influencent l'application de la recherche à l'élaboration des politiques (en coopération avec l'Université Harvard). Lors du Sommet Rio + 10 en Afrique du Sud, projection d'un film intitulé "Growing up in Canaansland" montrant comment utiliser les résultats de la recherche aux fins de l'information du public en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes (parrainage privé). Dossier d'information sur les résultats de la recherche à l'intention du public. Publications électroniques par l'intermédiaire du Centre d'échange d'information du programme MOST. Rapport annuel du programme MOST. Bulletin électronique du programme MOST. Revue internationale des sciences sociales. Sous réserve d'obtention de fonds extrabudgétaires, seconde anthologie des Entretiens du XXI<sup>e</sup> siècle.

- T318 *Principaux partenaires* : Réseaux de recherche du programme MOST, universités et centres de recherche du monde entier, réseaux UNITWIN/chaired UNESCO.
- T319 *Principaux organismes des Nations Unies et OIG partenaires* : Banque mondiale, Bureau chargé d'établir le rapport sur le développement humain du PNUD, bureaux nationaux du PNUD, CNUEH, UNDESA, OIT, UNICEF, HCR, UNU, OMS, FAO.
- T320 *Principales OIG partenaires* : Comité international pour l'information et la documentation en sciences sociales, Fédération internationale des organisations de services des données en sciences sociales, Council of European Social Science Data Archives, IASSIST, Union Iberoamericana de Municipalistas, Organisation des capitales et villes islamiques, CIRAN/Nuffic, SOLAGRAL, CLACSO, CEDAL, Association internationale des universités (AIU), AUPELF-UREF (Association des universités, partiellement ou entièrement de langue française), UIA (Union internationale des architectes), FIAP (Fédération internationale des architectes paysagistes), ISOCARP (Association internationale des urbanistes), Amnesty International, Childwatch International, Oxfam, Save the Children Fund, Association droit et société, Conseil international pour la science (CIUS).
- T321 *Autres partenaires* : Forum social mondial, Institute on Governance, Global Alliance for Sustainability, Conseil des entreprises pour un développement durable, IDS, DFID, CODESRIA, ministères nationaux, gouvernements locaux, parlementaires, fondations privées.
- T322 *ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération* : Conseil international des sciences sociales (CISS).

#### ◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

- *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté*

*Projet* : *Éliminer la pauvreté par l'insertion sociale des jeunes sans-abri marginalisés en milieu urbain dans la Communauté d'Etats indépendants*

- T323 *Division/Bureau responsable* : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS).
- T324 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP), Secteur de l'éducation (ED/BAS, ED/STV), Secteur de la culture (CLT/ACE, CLT/WHC), UNESCO-Almaty, UNESCO-Moscou.
- T325 *Principales réunions* : Consultations d'experts, consultations avec les Etats membres, ateliers régionaux et nationaux.
- T326 *Principales publications* : Publication de résultats de recherche, directives et outils méthodologiques, manuels et brochures pour les jeunes sans domicile fixe.



T327 *Principaux partenaires* : Organisation internationale du Travail (OIT) ; Ministères et autres institutions publiques, autorités locales, universités et établissement de recherche, ONG et mass médias.

*Projet* : *Campagne de mobilisation pour l'élimination de la pauvreté*

T328 *Division/Bureau responsable* : Division des sciences humaines, de la philosophie et de l'éthique des sciences et des technologies (SHS/PHE).

T329 *Autres unités concernées* : Secteur de la communication et de l'information (CI/COM), Secteur de l'éducation (ED/STV, ED/PEQ), Secteur des sciences exactes et naturelles (Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO), UNESCO-Quito, UNESCO-Djakarta.

T330 *Principales réunions* : A déterminer.

T331 *Principales publications* : Publication de l'étude/de notes d'orientation.

T332 *Principaux partenaires* : Etats membres, ministères et autres institutions gouvernementales, organismes de développement bilatéraux, par exemple JICA, GTZ, DFID, NORAD, ACDI, KOICA, etc. Universités/institutions de recherche, PNUD, OCDE, Banque mondiale, sociétés privées, ONG, institutions locales.

*Projet* : *Briser le cercle de la pauvreté chez les jeunes marginalisés*

T333 *Division/Bureau responsable* : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS).

T334 *Autres unités concernées* : UNESCO-Kingston.

T335 *Principales réunions* : Réunion des parties intéressées. Atelier sur les résultats de recherche et enseignements tirés.

T336 *Principales publications* : Rapport sur l'évaluation du projet, notamment des résultats de recherche et enseignements tirés.

T337 *Principaux partenaires* : Commissions nationales pour l'UNESCO ; ministères de l'éducation, de l'agriculture, de la jeunesse et de la santé dans les Etats membres ; établissements de formation technique et professionnelle ; organisations non gouvernementales ; banques de développement ; milieux de l'éducation et de la recherche.

*Projet* : *Gouvernance démocratique et pauvreté dans le monde arabe*

T338 *Division/Bureau responsable au Siège* : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP).

T339 *Autres unités concernées* : UNESCO-Beyrouth, UNESCO-Rabat.

T340 *Principales réunions* : Atelier de formation au niveau sous-régional sur la gouvernance démocratique à l'intention d'ONG nationales et régionales.

T341 *Principales publications* : Modules de formation et outils pédagogiques sur la gouvernance démocratique.

T342 *Principaux partenaires* : Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme ; Forum de recherche économique pour les pays arabes, l'Iran et la Turquie ; Commissions nationales pour l'UNESCO dans les

cinq pays sélectionnés (Maroc, Tunisie, Yémen, Egypte, Liban) ; bureaux du PNUD dans les cinq pays ; Forum du Yémen sur la société civile ; ENDA-Maghreb ; Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ; Union des universités arabes ; chaire UNESCO sur la formation en matière de développement local (Bordeaux-III) ; GERFAD (Maroc).

*Projet : Contribution à l'élimination de la pauvreté et au renforcement de la sécurité humaine au Burkina Faso, au Mali et au Niger*

T343 *Division/Bureau responsable* : Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance (SHS/HRS).

T344 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation, Secteur de la culture (CLT/CP), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/PHI/MAB), Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), UNESCO-Bamako, UNESCO-Dakar.

T345 *Principales réunions* : Forum d'échanges avec les agences multilatérales, la coopération bilatérale, le secteur privé et les universités et institutions concernées. Ateliers de validation au Niger, au Burkina Faso et au Mali.

T346 *Principaux partenaires* : Ministères : de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, universités, institutions de recherche, municipalités responsables à l'échelon local ; organismes des Nations Unies : PNUD, UNICEF, FAO, OIT, PAM, FNUAP, ONUSIDA ; la coopération bilatérale et multilatérale (Union européenne) dans les pays concernés, IRD.

*Projet : Réduction de la pauvreté en milieu urbain chez les jeunes migrants en Asie de l'Est : Chine, République démocratique populaire lao, Cambodge*

T347 *Division/Bureau responsable* : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP).

T348 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/EO/DFU, ED/EPS), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/BES), Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), Bureau de la planification stratégique (BSP/WYS), UNESCO-Bangkok, UNESCO-Beijing, UNESCO-Phnom Penh.

T349 *Principales réunions* : Deux ateliers à Beijing et Phnom Penh.

T350 *Principales publications* : Evaluation. Cadre pour des actions ayant trait aux politiques sociales concernant les jeunes.

T351 *Principaux partenaires* : Académie chinoise de sciences sociales, Ministère de l'éducation du Laos, Municipalité de Phnom Penh (Cambodge), autorités locales en Chine et au Laos, Commissions nationales en Chine, au Laos, au Cambodge, CNUEH, PNUCID, PNUD, OIT, OMS, ONUSIDA, OIM.

*Projet : Renforcer les capacités d'action contre la pauvreté*

T352 *Division/Bureau responsable* : SHS/EO.

T353 *Autres unités concernées* : HRM, BSP.

T354 *Principaux partenaires* : Banque mondiale, Ministères de la coopération pour le développement, DFID (RU), banques régionales de développement, Education BIE (Genève), CIUS, CISS, WHC, CIDA, RDRC, ASDI, NORAD.

- ***La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir***

*Projet : Les technologies de l'information et de la communication au service de la gouvernance locale*

- T355 *Division/Bureau responsable* : Division de la recherche et des politiques en sciences sociales (SHS/SRP).
- T356 *Autres unités concernées* : Secteur de la communication et de l'information (CI/INF), Secteur de la culture (CLT/CP), UNESCO-Accra, UNESCO-Montevideo.
- T357 *Principales réunions* : Atelier de formation aux TIC et à la gouvernance électronique.
- T358 *Principales publications* : Modules de formation aux TIC pour la gouvernance électronique, destinés à des professionnel de la ville.
- T359 *Principaux partenaires* : Unión Iberoamericana de Municipalistas - UIM, Organisation des capitales et des villes islamiques - OICC, organisation non gouvernementales des villes africaines, DANIDA.
- Projet : Rapport mondial de l'UNESCO sur "La construction d'une société du savoir"*
- T360 *Division/Bureau responsable* : Division de l'anticipation et des études prospectives (SHS/APS).
- T361 *Principales publications* : Rapport mondial de l'UNESCO.
- T362 *Principaux partenaires* : Experts, scientifiques et chercheurs de haut niveau, institutions concernées du système des Nations Unies, ONG actives dans le domaine de la prospective et médias de premier plan.

## GRAND PROGRAMME IV

# Culture

### *Programme IV.1 - Renforcer l'action normative dans le domaine de la culture*

#### *IV.1.1 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (paragraphe 0411-04111)

- T400 *Division/Unité responsable au Siège* : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC).
- T401 *Principales réunions* : Statutaires : trois sessions du Comité du patrimoine mondial, deux de son Bureau et une assemblée générale des Etats parties ; au moins quatre réunions d'information sur le patrimoine organisées à l'intention des Etats parties ; et au moins quatre réunions du Centre pour le patrimoine mondial avec les organes consultatifs auprès du Comité (ICOMOS, UICN et ICCROM). Réunions régionales/sous-régionales pour le suivi périodique de l'application de la Convention ; réunions techniques pour faire le point de la conservation des sites dans toutes les régions ; ateliers de formation ; réunions sur la stratégie globale. Autres réunions : une conférence internationale à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention.
- T402 *Principales publications* : Documents et rapports des réunions statutaires sur le patrimoine mondial. Publication des rapports des réunions sur la stratégie globale ; rapports sur l'état de conservation des sites du patrimoine mondial. Matériel d'information générale sur le patrimoine mondial. Dossier éducatif sur le patrimoine mondial ("le patrimoine mondial entre les mains des jeunes"). Rapport final de la Conférence organisée à l'occasion du 30e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial.
- T403 *Principaux partenaires* : Etats parties, y compris les donateurs bilatéraux, commissions nationales ; Organismes consultatifs (ICOMOS, ICCROM, UICN, Centre mondial de surveillance de la conservation (WCMC), CIUS) ; Bureaux régionaux et bureaux chargés d'un groupe de pays de l'UNESCO ; Bureau nordique du patrimoine mondial (NWHO) à Oslo (Norvège) qui appuiera la mise en oeuvre et la promotion de la Convention dans les pays nordiques ; Organisation des villes du Patrimoine mondial (OVPM) ; Fédération mondiale des cités unies ; CITYNET ; UNF ; PNUD ; PNUE ; Banque mondiale ; Banques régionales de développement ; Union européenne ; Organisation mondiale du tourisme ; Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) ; autres conventions internationales relatives à la conservation (Ramsar, villes, diversité biologique, etc.) ; universités et partenaires privés.
- T404 *ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération* : Accord-cadre avec l'ICOMOS ; accord-cadre avec l'UICN ; accord-cadre avec l'ICCROM (OIG).

#### IV.1.2 Réponses aux exigences nouvelles dans le domaine normatif (paragraphe 0412-04123)

- T405 *Division/Unité responsable au Siège* : Division du patrimoine culturel (CLT/CH) . Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE).
- T406 *Principales réunions* : Réunions régionales et sous-régionales d'experts, séminaires et ateliers relatifs à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Sixième réunion des Etats parties à la Convention de La Haye. Douzième réunion du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (obligation statutaire). Deux ateliers régionaux (Convention de 1970). Quatre réunions d'experts pour l'établissement d'un avant-projet de convention internationale pour la protection du patrimoine culturel immatériel. Comité d'experts sur l'usage loyal des oeuvres. Comité d'experts gouvernementaux sur les dispositions types concernant l'usage loyal des oeuvres protégées. Treizième session du Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur. Dix-neuvième session du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome. Comité d'experts sur l'élaboration d'une loi type concernant les droits sociaux des artistes.
- T407 *Principales publications* : Commentaires de la Convention article par article. Commentaires sur la Convention de La Haye (espagnol/russe). Une série d'études sur l'application du deuxième Protocole de la Convention de La Haye. Manuel "Lutter contre le trafic illicite des biens culturels ..." (arabe et russe). Brochure sur la Convention de 1970. Législations nationales des Etats arabes. Document d'information sur le patrimoine culturel immatériel. Huit numéros du Bulletin du droit d'auteur (français, anglais, espagnol, russe et chinois). Version arabe du manuel UNESCO d'enseignement du droit d'auteur.
- T408 *Principaux partenaires* : Ministères de la culture, des affaires étrangères, de la justice ; organisations intergouvernementales ; INTERPOL ; UNIDROIT ; OMI ; Autorité internationale des fonds marins (ISBA) ; UICN ; Organisation mondiale des douanes (OMD) ; instituts scientifiques et secteur privé : Musée Getty, Getty Trust, etc.
- T409 *ONG avec lesquelles ont été conclus des accords-cadres de coopération* : Conseil international des musées (ICOM) ; Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).
- T410 *Principales ONG partenaires* : Conseil international des archives (CIA) ; ICOM ; ICOMOS ; Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) ; Association de droit international (ILA) ; Comité international du Bouclier Bleu (ICBS) ; Fondation internationale pour les recherches sur l'art (IFAR) ; Union mondiale pour la nature (UICN) ; CISAC ; ALAI ; FIM ; FIA ; FIAP ; IFPI.
- T411 *Principales OIG et organisations des Nations Unies partenaires* : DOALOS ; ECOSOC ; HCR ; CICR ; ICCROM ; FORPRONU ; WCO ; OMPI ; Conseil de l'Europe ; Union européenne ; CERLALC ; OAPI.

## **Programme IV.2 - Protéger la diversité culturelle et promouvoir le pluralisme culturel et le dialogue interculturel**

### *IV.2.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine culturel matériel et immatériel* (paragraphe 0421-04212)

- T412 *Division/Unité responsable au Siège* : Division du patrimoine culturel (CLT/CH).
- T413 *Principales réunions* : Treizième et quatorzième sessions du Conseil exécutif des musées égyptiens. Tyr et Mostar : quatre réunions du Comité scientifique international. Quatre réunions du Comité international de coordination pour Angkor. Réunion du Jury international pour la "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité". Réunion du Jury international pour les prix décernés à l'occasion de la "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité". Cérémonie de "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité". Remise des prix décernés à l'occasion de la "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité". Remise du Prix Sharjah pour la culture arabe.
- T414 *Principales publications* : Preventive action to safeguard cultural heritage: Vol.1 Earthquakes. Preventive action to safeguard cultural heritage: Vol.2 Dams. Museum international. Rapport mondial sur les langues. Version révisée de l'Atlas des langues en péril dans le monde.
- T415 *Principaux partenaires* : Universités et secteur privés.
- T416 *ONG avec lesquelles ont été conclus des accords-cadres de coopération* : ICOM, ICOMOS.
- T417 *Principales ONG partenaires* : ICOM, ICOMOS, IFLA, UIA, WMF, Fondation Aga Khan, Fondation Getty, PSF, AFRICOM, SPACH, CRATerre, CID, CIM, CIOFF, CIPL, CIPSH, Fondo para el desarrollo de los pueblos indigenas de América latina y el Caribe, CITM, Association internationale du théâtre amateur, Comité international des arts et traditions populaires, CISS, UA, UNIDROIT, UNIMA, Académie mondiale des arts et des sciences et Summer Institute of Linguistics.
- T418 *Principales OIG et principaux organismes des Nations Unies partenaires* : Banque mondiale, PNUD, ICCROM, BID, UNU, Union européenne, Conseil de l'Europe, FNUAP, HCR, OMPI, UNICEF, ANASE, ALECSO, Asia Europe Foundation, OUA, CEDEAO, SADC, OEA, MERCOSUR, CAN, CARICOM, Parlamento Andino, Parlamento Latinoamericano, Convenio Andres Bello et CICA.

### *IV.2.2 Promotion du pluralisme culturel et du dialogue interculturel* (paragraphe 0422-04223)

- T419 *Division/Unité responsable au Siège* : Division du dialogue interculturel (CLT/ICD), Division du patrimoine culturel (CLT/CH), Division des politiques culturelles (CLT/CP) et Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE).
- T420 *Principales réunions* : Séminaire interrégional sur les cultures autochtones. Directoires des volumes 6 et 7 de l'Histoire de l'humanité ; comités scientifiques internationaux : Histoire des civilisations de l'Asie centrale, comité de lecture (vol. 6), Asie centrale, Histoire générale des Caraïbes, Commission internationale de l'Histoire de l'humanité. Adaptation de l'Histoire générale de l'Afrique à l'enseignement. Séminaire international sur le Plan Arabia. Deuxième Forum méditerranéen "Multaqqa" (Valence, Espagne). Séminaire sur "Les interactions culturelles et religieuses issues de la traite négrière dans les

espaces lusophones". Séminaire sur "Le dialogue interculturel et interreligieux en Afrique de l'Ouest" (Nigéria). Réunion d'experts pour l'élaboration d'itinéraires de tourisme culturel relatifs à l'esclavage dans l'océan Indien. Réunions régionales d'historiens dans le cadre de la coopération avec le CISH (Amérique latine et Caraïbes, Etats arabes, Asie et Pacifique). Réunion de synthèse des consultations régionales sur les implications de la mondialisation pour les industries culturelles.

- T421 *Principales publications* : Publication de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Publications des meilleures pratiques figurant dans la base de données "La ville : réseau des cultures". Etude sur la détermination des bonnes pratiques pour mettre en valeur l'identité nouvelle des communautés autochtones. Volumes 6 et 7 de l'Histoire de l'humanité. Volumes 5 et 6 de l'Histoire des civilisations de l'Asie centrale. Volumes 1 et 3 de l'ouvrage sur différents aspects de la culture islamique. Volumes 4, 5 et 6 de l'Histoire générale de l'Amérique latine. Publication sur "Les cultures bantu dans les Amériques et les Caraïbes" (Séminaire de Libreville). Publication sur "L'esclavage en Méditerranée" (Séminaire de Palerme). Publication des actes des réunions conjointes avec le CISH. Synthèse des rapports des consultations régionales sur les implications de la mondialisation pour les industries culturelles. Supplément mensuel "Kitab fi Jarida". Index translationum (CD-Rom et site Web). Collection UNESCO d'oeuvres représentatives (site Web).
- T422 *Principaux partenaires* : Instance permanente pour les populations autochtones, comités nationaux chargés des questions autochtones, centres de recherche, musées, Comité international des sciences historiques (CISH), Centre chinois d'étude des routes maritimes de la soie, Fuzhou (Chine), CNRS (Centre national de la recherche scientifique), Paris, IIEAC (Centre international d'études sur l'Asie centrale), Samarkand (Ouzbékistan), Institut international d'étude des civilisations nomades, Ulan Bator et CICIBA, Gabon.
- T423 *Principales ONG partenaires* : Association mondiale pour l'appel islamique (WICS), Agence européenne pour la culture, Conseil méditerranéen de la culture, ICOM, ICOMOS, ONG autochtones internationales, en particulier celles qui ont un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées (FMJV), Association internationale des villes éducatrices, Congrès des maires des villes solidaires dans la lutte pour la paix mondiale, Legado Andalusi, ACCU/APNET, APPREB, CIM (Conseil international de la musique) et FIT (Fédération internationale des traducteurs).
- T424 *Principales ONG et principaux organismes des Nations Unies* : BID, Fonds pour le développement des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes, OIT, FAO, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), OEA, PNUD, Conseil européen, Commission européenne, OMC, ALECSO, ISESCO, OCI, UNICEF, OUA, Organisation des pays lusophones, CERLALC, MERCOSUR et SELA.

### **Programme IV.3 - Renforcer les liens entre culture et développement**

- T425 *Division/Unité responsable au Siège* : Division des politiques culturelles (CLT/CP) ; Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE).
- T426 *Principales réunions* : Troisième Table ronde des ministres de la culture. Assemblée du Réseau interrégional de chaires UNESCO et de centres de formation sur la politique culturelle et la gestion de la culture. Bruges (Belgique), printemps 2002 : "Villes du patrimoine : culture, tourisme et développement durable". Durban (Afrique du Sud), avril 2002, Forum et exposition UNESCO pendant le salon professionnel du tourisme "Diversité culturelle, tourisme, développement". Tunisie, automne 2002 : "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara". Budapest (Hongrie), novembre 2002 : "Conférence internationale sur la culture et le tourisme". Réunion régionale sur l'éducation artistique en Europe. Réunion régionale sur l'éducation artistique dans le Pacifique. Réunion régionale sur l'éducation artistique en Asie. Prix Design 21 (IV) "Continuous Connection". Festival international de la mode

africaine FIMA. Festival du film international céramique. réunion du jury du prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance.

- T427 *Principales publications* : Notes et questions relatives à la politique culturelle. "Villes du patrimoine : culture, tourisme et développement durable - 10 années de recherche et d'action". Actes du séminaire sur la stratégie de développement durable du tourisme au Sahara. Synthèse des études sur le thème "Tourisme, culture, développement en Afrique de l'Ouest". Résultats de l'enquête sur "La lutte contre les attitudes xénophobes et la promotion de la diversité culturelle par le voyage des jeunes". Etudes sur le thème "Diversité culturelle, développement durable dans les Caraïbes et en Amérique centrale". Guide du mouvement des jeunes amateurs d'art. L'enseignement des arts et la créativité à l'école. Publication d'une étude sur le thème "Artisanat et tourisme". Brochure promotionnelle sur l'artisanat. SAP KAWI en langues africaines.
- T428 *Principaux partenaires* : Ministères de la culture et ministères du commerce ; Banque mondiale ; universités et centres de recherche ; ACCU ; UNICEF ; Fondation Ford ; Fondation Langlois ; OUA ; ONG spécialisées ; OEA ; ALECSO ; UE ; universités et écoles d'art.
- T429 *ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération* : Conseil international de la musique ; Fédération internationale PEN ; Institut international du théâtre.
- T430 *Principales ONG partenaires* : Association internationale d'experts scientifiques du tourisme (AIEST) ; réseau CULTURELINK ; Réseau international d'observatoires culturels ; Association internationale de management des arts et de la culture (AIMAC) ; Aid to Artisans ; Conseil mondial de l'artisanat (WCC) ; Asean Handicraft Promotion and Development Association (AHPADA) ; Société internationale pour l'éducation musicale (ISME) ; Association internationale Théâtre et Education (IDEA) ; Internationale de l'éducation.
- T431 *Principales OIG et institutions du système des Nations Unies partenaires* : OUA ; EC ; OMC ; Agence de la francophonie ; UNU ; PNUD ; PNUE ; OMS ; Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA) ; Salon international de l'artisanat africain de Ouagadougou (SIAO) ; Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) ; IBBY (Union internationale pour les livres de la jeunesse).

## ◆ Projets relatifs aux thèmes transversaux

- *L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté*

*Projet : Développement de l'écotourisme culturel dans des régions montagneuses de certains pays en développement*

- T432 *Division/Bureau responsable* : Division du patrimoine culturel (CLT/CH).
- T433 *Autres unités concernées* : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/HRS) ; Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO) ; Secteur de l'éducation (ED/EO/DFU).
- T434 *Principales réunions* : Conférence sur l'écotourisme culturel dans les régions montagneuses de l'Asie centrale et de l'Himalaya.
- T435 *Principales publications* : Développement de l'écotourisme culturel en Asie centrale et dans l'Himalaya.
- T436 *Principaux partenaires* : Ministères de la culture, du tourisme et de l'environnement ; Commissions nationales pour l'UNESCO en Asie centrale et dans l'Himalaya ; Fondation Aga Khan ; WWF ; Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes ; PNUD.



*Projet : Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara*

- T437 *Division/Bureau responsable* : Division des politiques culturelles (CLT/CP).
- T438 *Autres unités concernées* : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC) ; Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/ECO) ; UNESCO-Dakar ; UNESCO-Rabat.
- T439 *Principales réunions* : Séminaire international sur le thème "Stratégie pour un développement durable du tourisme au Sahara", automne 2002. Table ronde interministérielle, hiver 2003.
- T440 *Principales publications* : Rapport final du Séminaire international : analyse et propositions. Projet d'instrument international (recommandations).
- T441 *Principaux partenaires* : Ministères de la culture, de l'environnement et du tourisme ; Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) ; Réseau international d'observatoires des politiques culturelles ; Association internationale de management des arts et de la culture (AIMAC) ; Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) ; Organisation mondiale du tourisme (OMT).

*Projet : Gestion durable des sites du patrimoine mondial en vue de la réduction de la pauvreté : conduite d'activités pilotes sur trois sites*

- T442 *Division/Bureau responsable* : Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC).
- T443 *Autre unité concernée* : Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP).
- T444 *Principales réunions* : Réunions et ateliers de formation destinés aux populations locales.
- T445 *Principales publications* : Rapport du projet sur les conclusions d'études de cas.
- T446 *Principaux partenaires* : Gouvernements et Commissions nationales pour l'UNESCO de la France, des Pays-Bas, du Sénégal, du Guyana et de la Chine ; municipalités concernées ; Agence française pour le développement, Caisse des dépôts et consignations (France) ; Universités de Lille (France), Delft (Pays-Bas), Tongi (Shanghai) ; Banque mondiale ; PNUD.

*Projet : L'artisanat, promesse d'emploi pour les jeunes les plus pauvres*

- T447 *Division/Bureau responsable* : Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE).
- T448 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/PEQ, ED/EPS), Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP).
- T449 *Principales publications* : Publications des résultats du projet (brochures, vidéo et CD-ROM).
- T450 *Principaux partenaires* : Ministères de la culture et de l'éducation, Commissions nationales pour l'UNESCO, Aid to Artisans, Conseil mondial de l'artisanat (WCC), Asean Handicraft Promotion and Development Association (AHPADA).

*Projet : Formation des jeunes et réduction de la pauvreté dans le cadre d'un développement touristique local durable*

- T451 *Division/Bureau responsable* : Secteur de la culture, UNESCO-Kingston.

- T452 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/BAS, ED/PEQ), Centre pour le patrimoine mondial (CLT/WHC).
- T453 *Principales réunions* : Ateliers sous-régionaux à l'intention des chefs d'équipe. Ateliers sous-régionaux à l'intention des groupes cibles.
- T454 *Principales publications* : Publication des résultats du projet (brochures, vidéo et CD-ROM).
- T455 *Principaux partenaires* : Ministères ; Ministère britannique du développement international (DFID) ; Association caraïbe pour l'environnement (CCA) ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; UNDAF ; Banque de développement des Caraïbes.

## GRAND PROGRAMME V

# Communication et information

## *Programme V.1 - Promouvoir un accès équitable à l'information et au savoir, en particulier dans le domaine public*

*V.1.1 Formuler des principes, des politiques et des stratégies propres à élargir l'accès à l'information et au savoir (paragraphe 0511-05113)*

T500 *Division/Unité responsable au Siège* : Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division du développement de la communication (CI/COM), Division de la société de l'information (CI/INF).

T501 *Principales réunions* : Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous : deux réunions du Conseil plus deux réunions du Bureau. Consultation sur le multilinguisme sur l'Internet.

Réunions préparatoires régionales organisées en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes en vue du Sommet mondial sur la société de l'information.

Conférence sur les applications gratuites de logiciels dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes, Brésil, 2002.

Réunion régionale annuelle de coordination du personnel de CI/INF.

SimpLAC2002 (La Havane, Cuba, 18-21 février 2002).

Réunion des coordonnateurs du RINAF, 2003.

Réunion des points focaux/responsables de projets du RINAF, Soudan, 2002.

Réunion d'experts sur la gouvernance électronique en Amérique latine et dans les Caraïbes (LAC).

Symposium régional sur l'utilisation des TIC dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Evaluation de l'impact des TIC sur l'industrie de l'édition en Amérique latine et dans les Caraïbes, en coordination avec le CERLALC et l'ORCALC.

Séminaires régionaux sur le système CDS/ISIS et l'IDAMS à l'intention des distributeurs nationaux.

T502 *Principales publications* : Documents portant sur les défis et les opportunités de la société du savoir pour les PMA et les groupes défavorisés, ainsi que sur l'INFOéthique. Sites Web sur les activités de

l'UNESCO ayant trait au Sommet mondial sur la société de l'information. Matériel de promotion et de formation pour l'Observatoire. Portails thématiques de WebWorld. Evaluation de WebWorld.

Deux numéros du Bulletin de l'UNISIST.

Deux CD-ROM de la série "Publica".

Etude sur les progrès de l'Afrique en matière d'intégration au monde numérique.

Inventaire des principales activités relatives à l'information et à l'informatique en Afrique.

CD-ROM sur l'infoéthique/la fracture numérique en 2002.

T503 *Principaux partenaires* : Associations et organisations professionnelles du secteur de l'information et des médias.

T504 *ONG avec lesquelles a été conclu un accord-cadre de coopération* : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Conseil international des archives (CIA).

T505 *Principales ONG partenaires* :

Fédération internationale des archives de film (FIAF), Fédération internationale des archives de télévision (FIAT), Fédération internationale d'information et de documentation (FID), Association internationale d'archives sonores et audiovisuelles (IASA), Conseil international des archives (CIA), Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), International Institute for Archives Science (IIAS), Organisation internationale de normalisation (ISO), Internet Society (ISOC).

Organisations professionnelles internationales s'occupant des médias, par exemple Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), Conseil mondial pour la radio et la télévision, Association de radiodiffusion du Commonwealth (CDA), Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF), Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), Union européenne de radiotélévision (UER), Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU), Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI), Télévision publique internationale (INPUT), Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Association interaméricaine de la presse (SIP), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Institut international de la presse (IIP), Asian Media Information and Communication Centre (AMIC), Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIBD), Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), et autres organisations professionnelles des médias.

T506 *Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires* : CAC, ECOSOC, IUT, OMPI, PNUD, UNICEF, Banque mondiale, Agence de la francophonie (ACCT), Banque d'information internationale sur les Etats francophones (BIEF), Conseil de l'Europe, Union internationale des télécommunications (UIT), The Nordic Council for Scientific Information (NORDINFO), Union latine, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

*V.1.2 Développement de l'infrastructure et renforcement des capacités en vue d'une participation accrue à la société du savoir*  
(paragraphe 0512-05124)

T507 *Divisions/Unité responsable au Siège* : Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division du développement de la communication (CI/COM), Division de la société de l'information (CI/INF).

T508 *Principales réunions* : Réunions du Conseil consultatif international du programme Mémoire du monde. Deux réunions internationales sur le rôle des bibliothèques, archives et services d'information dans un environnement numérique.

Réunions des représentants des réseaux de l'Asie et du Pacifique.

Réunions des comités régionaux du programme Mémoire du monde en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Stratégies en matière de publication électronique en Asie et dans le Pacifique.

Atelier visant à promouvoir des projets de bibliothèques informatisées universelles en coopération avec l'OCLC, UNIVERSIA et les dix plus grandes bibliothèques universitaires d'Amérique latine et des Caraïbes (partenariat avec l'IESALC).

Séminaire régional de formation des formateurs aux techniques de conservation et de préservation.

Réunion du Comité exécutif d'INFOLAC (à Quito) et réunion consultative (à Cuba).

Contribution à la réunion annuelle de l'Association des professionnels de l'enseignement et de la recherche en sciences de l'information d'Amérique latine et des Caraïbes (EDIBCIC).

Réunion avec des organisations de médias et des organismes donateurs (PNUD, Banque mondiale, UNICEF, etc.) afin de créer, à l'intention des professionnels africains des médias, un forum où discuter de l'incidence des TIC pour la société du savoir.

Réunion d'experts sur les TIC et des stratégies d'information, d'enseignement et de communication (IEC) au service de la santé, de la nutrition et de l'agriculture, mettant principalement l'accent sur le VIH/sida, en coopération avec la FAO, l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF.

Formation de professionnels de la communication : les défis de l'ère numérique.

Conférence internationale des télévisions de service public sur le thème "diversité culturelle et télévision".

Séminaire rassemblant à Séville (Espagne) des chercheurs et praticiens chargés d'étudier la question de l'éducation des jeunes aux médias afin d'élaborer des recommandations et stratégies destinées à renforcer les programmes d'alphabétisation des jeunes.

Séminaires sur l'éducation aux médias des futurs enseignants, organisés dans trois universités méditerranéennes et d'Europe centrale en coopération avec Infoyouth.

Organisation conjointe du 9e Congrès mondial de chercheurs sur les jeunes et les médias, qui se tiendra à Buenos Aires, Argentine.

Consultation entre fabricants de bandes vidéo et responsables d'archives sur la question des formats de conservation.

Réunion du CCAAA (Conseil de coordination des associations d'archives audiovisuelles) sur les archives audiovisuelles.

T509 *Principales publications* : Etudes et directives sur la numérisation et la protection du patrimoine documentaire mondial. Six directives sur les questions de méthodologie relatives au traitement de l'information. Cinq documents d'orientation comportant des directives pour la formation. L'éducation aux médias : objectifs et pratiques (ouvrage de référence).

Manuel sur les télécentres communautaires polyvalents en Asie et dans le Pacifique.

Manuel de base pour la création d'archives audiovisuelles.

Deux CD-ROM sur le patrimoine culturel.

Mise à jour et entretien du site Web LATINO (bases de données d'Amérique latine et des Caraïbes).

Bulletin trimestriel d'INFOLAC à l'intention des organismes et professionnels de l'information.

Publication, rédigée par plusieurs auteurs, sur la communication au service du développement.

Rapport sur l'économie de la radiotélévision de service public (étude).

Trois rapports sur l'éducation des jeunes aux médias (réunion de Séville).

Rapport Tambuli, 15 ans de radio communautaire aux Philippines (rapport d'évaluation).

T510 *Principaux partenaires* : Organes concernés des Etats membres, commissions nationales pour l'UNESCO, organisations compétentes aux niveaux national, régional et international, tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

T511 *ONG ayant passé des accord-cadres de coopération* : Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Conseil international des archives (CIA).

T512 *Principales ONG partenaires* :

Fédération internationale des archives du film (FIAF), Fédération internationale des archives de télévision (FIAT), Fédération internationale d'information et de documentation (FID), Association internationale d'archives sonores (IASA), Conseil international des archives (CIA), Conseil international des unions scientifiques (CIUS), Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Institut international des sciences administratives (IIAS), Organisation internationale de standardisation (ISO), Société Internet (ISOC).

Organisations des professionnels des médias et de la radiodiffusion telles que le Conseil mondial de la radiotélévision (WRTVC), l'Association internationale de télévision pour l'éducation et la découverte (AITED), la Commonwealth Broadcasting Association (CBA), Public Broadcasting International (PBI), le Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF), Télévision publique internationale (INPUT), l'Union des radio et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), l'Union européenne de radiotélédiffusion (EBU) et les organisations correspondantes pour l'Asie et le Pacifique (ABU), les Etats arabes (ASBU) et les Caraïbes (CBU), l'Université radiophonique et télévisuelle

internationale (URTI), le Comité scientifique international sur la jeunesse et les médias, les centres de recherche sur les médias des universités de Londres, Bruxelles, Minho (Portugal) et Göteborg, l'Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), l'Union de la presse du Commonwealth (CPU), l'Association interaméricaine de radiotélédiffusion (AIB), l'Association interaméricaine de la presse (IAPA), la Fédération internationale des journalistes (FIJ), l'Institut international de la presse (IPI), le Centre asiatique de recherche et d'information sur la communication de masse (AMIC), l'Institut asiatique pour le développement de la radiotélédiffusion (AIBD), la Fédération latino-américaine d'associations de facultés de communication sociale (FELAFACS), l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), le Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), le Réseau des écoles de journalisme (JOURNET), l'Association européenne de formation au journalisme (EJTA), et autres associations professionnelles spécialisées.

T513 *Principaux partenaires (OIG et Nations Unies)* : UIT, UNDPI, Union européenne, Agence de la francophonie (ACCT), Banque d'information internationale sur les Etats francophones (BIEF), Conseil de l'Europe, Union internationale des communications (UIT), Conseil nordique pour l'information scientifique (NORDINFO), Union latine, Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

## **Programme V.2 - Promouvoir la liberté d'expression et renforcer les capacités de communication**

### *V.2.1 Liberté d'expression, démocratie et paix* (paragraphe 0521-05212)

- T514 *Division/Unité responsable au Siège* : Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division du développement de la communication (CI/COM), Division de la société de l'information (CI/INF).
- T515 *Principales réunions* : Journée mondiale de la liberté de la presse ; la radiotélévision en Amérique latine. Le rôle des médias dans la gestion et la prévention des conflits.
- T516 *Principales publications* : Répertoire des législations relatives aux médias du monde. Manuel de pratiques législatives en matière de médias en Afrique. Manuel des meilleures pratiques à l'usage des femmes journalistes. Les médias dans les zones de conflit.
- T517 *Principaux partenaires* : Commissions nationales pour l'UNESCO, organisations nationales, régionales et internationales de médias et de développement à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, professionnels des médias, organismes de médias et journalistes, institutions universitaires spécialisées dans les médias.
- T518 *Principales ONG partenaires* : Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Inter-American Association of Broadcasters (IAB), Association interaméricaine de la presse (SIP), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Institut international de la presse (IIP), Conseil mondial pour la radio et la télévision, Asian Media Information and Communication Center (AMIC), Asian Institute for Broadcasting Development (AIBD), Association mondiale des journaux, Institut international de la presse, Reporters sans frontières, Comité mondial pour la liberté de la presse, Association internationale de radiodiffusion, Institut des médias d'Afrique australe, Fondation Glassnot, autres organisations professionnelles de médias.

T519 *Principales OIG et organismes des Nations Unies partenaires* : ECOSOC, FNUAP, PNUD, FAO, Conseil mondial des peuples indigènes de l'ONU, UNIFEM, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression, Rapporteur spécial de l'OEA sur la liberté d'expression, Conseil de l'Europe, Union européenne, Union européenne de radiotélévision.

*V.2.2 Renforcer les capacités de communication*  
(paragraphe 0522-05222)

T520 *Division/Unité responsable au Siège* : Division du développement de la communication (CI/COM), Division pour la liberté d'expression, la démocratie et la paix (CI/FED), Division de la société de l'information (CI/INF).

T521 *Principales réunions* : Deux sessions du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication et quatre réunions du Bureau du PIDC.

"Séminaire panafricain sur les centres multimédias communautaires".

Utilisation des TIC pour la conception de programmes d'enseignement à distance.

Atelier régional sur l'utilisation des TIC pour le téléenseignement universitaire ouvert, dans le cadre d'une entreprise conjointe avec l'IESMC, UNIVERSIA et des universités ibéro-américaines et des Caraïbes.

Réunions d'experts sur la mise en place de portails éducatifs en Amérique latine et dans les Caraïbes en collaboration avec l'OREALC.

T522 *Principales publications* : Guide pratique des médias communautaires et des centres multimédia.

Six modules de formation sur les TIC à l'intention des professionnels des bibliothèques et de l'information.

Manuel sur la conception de CD-ROM et de sites Web destinés aux jeunes.

CD-ROM comportant un cours d'introduction à l'informatique destiné à l'Afrique.

T523 *Principaux partenaires* : Organismes intéressés dans les Etats membres, commissions nationales pour l'UNESCO, organisations nationales, régionales et internationales compétentes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, y compris le secteur privé.

T524 *Principales ONG partenaires* : Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), Union européenne de radiotélévision (UER), Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU), Conseil international des radiotélévisions d'expression française (CIRTEF), Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI), Télévision publique internationale (INPUT), Association de radiodiffusion du Commonwealth (CBA), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Association internationale des études et recherches sur l'information et la communication (AIERI), Inter-American Association of Broadcasters (AIR), Association interaméricaine de la presse (SIP), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Institut international de la presse (IIP), organismes de réglementation de la radiotélévision, Conseil mondial pour la radio et la télévision (CMRTV), Asian Media Information and Communication Centre (AMIC), Asian Institute for Broadcasting Development (AIBD), Fédération latino-américaine d'associations de facultés de communications sociales (FELAFACS), Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), Réseau international de chaires UNESCO et d'associés en communication (ORBICOM), Réseau des écoles de journalisme (JOURNET), Association européenne de formation au journalisme (AEFJ), autres organisations professionnelles de médias.



T525 *Principales OIG et organismes des Nations Unies partenaires* : Organismes des Nations Unies tels que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, la FAO, organisations intergouvernementales telles que l'UIT.

◆ **Projets relatifs aux thèmes transversaux**

• ***L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté***

*Projet : Autonomiser les défavorisés grâce aux technologies de l'information et de la communication*

T526 *Division/Unité responsable* : UNESCO-New Delhi.

T527 *Autres unités concernées* : Secteur de la communication et de l'information (CI/COM, CI/INF), UNESCO-Katmandu, Secteur de l'éducation, Secteur de la culture.

T528 *Principales réunions* : Deux réunions de groupes d'experts sur les modèles d'accès communautaire. Séminaire sous-régional sur les modèles d'accès communautaire.

T529 *Principales publications* : Introduction à "Radio Browsing". Publication sur les modèles d'accès testés.

T530 *Principaux partenaires* : Organisations du service public de radiotélédiffusion et stations de radio communautaires des pays du sud asiatique, organisations d'Asie australe membres de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), Université ouverte nationale Indira Gandhi (Inde), Institut de développement de la radiodiffusion dans l'Asie et le Pacifique, VOICES (Bangalore), Forum des journalistes écologistes du Népal, Katmandu (Népal), Institut de presse du Népal, Katmandu (Népal), Réseau radiophonique et de communication des ONG du littoral du Bangladesh, Dhaka (Bangladesh), Institut de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la radiodiffusion (AIDB), Union internationale des télécommunications (UIT).

• ***Contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir***

*Projet : Initiative B@bel*

T531 *Division/Unité responsable* : Division de la société de l'information (CI/INF).

T532 *Autres unités concernées* : Secteur de la culture (CLT/ACE), Secteur de l'éducation (ED/PEQ).

T533 *Principales réunions* : Deux réunions d'experts.

T534 *Principales publications* : Une étude comparative et un observatoire du Web.

T535 *Principaux partenaires* : Universités, Instituts et Associations pour l'enseignement des langues, Institut d'été de linguistique (SIL International), Union latine - DTIL, Projet de langage universel de réseau (UNL) de l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies, Commission européenne, programmes Contenu et MLIS TDCNet et secteur privé.

*Projet : Préserver notre patrimoine numérique*

T536 *Division/Unité responsable* : Division de la société de l'information (CI/INF).

T537 *Autres unités concernées* : Secteur de la culture (CLT/WHC), Secteur de l'éducation (ED/PEQ), UNESCO-Montevideo, UNESCO-Bangkok.

T538 *Principales réunions* : Consultations régionales.

T539 *Principales publications* : Directives. Rapport d'évaluation.

T540 *Principaux partenaires* : Dépositaires de la mémoire institutionnelle, tels que bibliothèques et archives nationales, entreprises spécialisées, secteur de l'édition, y compris les presses universitaires, IFLA, CIA, FIAT, FIAF, AISA, AMIA, ECPA, agences du système des Nations Unies, organisations régionales comme l'Union européenne et la Ligue arabe.

*Projet : Universités virtuelles : essais et principes directeurs relatifs à leur mise en place*

T541 *Division/Bureau responsable* : Division de la société de l'information (CI/INF).

T542 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/HED), UNESCO-Djakarta, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Nairobi, Secteur des sciences sociales et humaines (SHS/SRP).

T543 *Principales réunions* : Réunion de lancement du projet, réunion d'évaluation à mi-parcours, réunion de fin de projet.

T544 *Principales publications* : Matériels didactiques ; brochures d'information et articles de presse. Directives relatives à la création d'une université virtuelle.

T545 *Principaux partenaires* : UIT, PNUD, Banque mondiale, Association pour la formation des ingénieurs en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique (AESEAP), Association des universités africaines, Université virtuelle africaine, universités des trois régions, ministères de l'éducation, bibliothèques informatisées, centres universitaires de téléenseignement et organismes apparentés (OUUK, CNED).

*Projet : Programme Mémoires et thèses électroniques*

T546 *Division/Bureau responsable* : Division de la société de l'information (CI/INF).

T547 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation (ED/HED), Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/EO/IPS).

T548 *Principales réunions* : Trois séminaires de formation.

T549 *Principales publications* : Programme de formation type.

T550 *Principaux partenaires* : Virginia Polytechnic Institute and State University (Etats-Unis d'Amérique), Université de Montréal (Canada), Université du Chili (Chili), Université de Lyon (France), ONG scientifiques internationales et régionales, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques.

*Projet : Portail UNESCO de la connaissance*

L'UNESCO se propose de mettre progressivement en place à l'échelle de toute l'Organisation un portail de la connaissance, qui regroupera tous les portails sectoriels (désormais appelés "sous-portails") jusqu'à présent constitués ou envisagés. Cette opération se fera en collaboration avec des partenaires (comme la Banque mondiale et/ou des organismes du secteur privé). Les sous-portails thématiques, qui couvriront

chacun une partie spécifique des domaines de compétence de l'UNESCO (éducation, patrimoine mondial, création artistique/Digi-arts, gestion et recherches relatives aux océans et zones côtières) feront partie intégrante du portail. Le portail de la connaissance et ses éléments sectoriels reposeront sur une architecture technique commune basée sur l'Internet, autour de laquelle viendront s'articuler les sous-portails, y compris ceux destinés à des groupes de partenaires intéressés de l'UNESCO. De surcroît, l'architecture Internet mise en place par l'UNESCO comprendra toute une panoplie d'outils multimédias que les divers sous-portails pourront activer et intégrer. On gravera également sur CD-ROM tous les documents mis en ligne, afin d'en améliorer la diffusion et l'accessibilité. Des directives et instruments communs devront être élaborés pour gérer les portails thématiques et permettre d'introduire et d'utiliser un ensemble diversifié d'outils et de services tels que forums de discussions et espaces de cyberentretiens, enregistrements vidéo et audio, bulletins d'information, cadres de collaboration, notamment pour le maintien de contacts avec les commissions nationales, la mise en place de réseaux entre parlementaires et autres partenaires des activités de l'UNESCO. La formation du personnel, la maintenance et la supervision feront partie intégrante du projet.

- T551 *Division/Bureau responsable* : Secteur de la communication et de l'information (CI), Division de la société de l'information (CI/INF), Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM/DIT).
- T552 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation - Division de l'éducation de base (ED/BAS), Division de l'enseignement supérieur (ED/HED) ; instituts de l'UNESCO pour l'éducation ; Secteur des sciences exactes et naturelles - Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (SC/IOC) ; Secteur des sciences sociales et humaines ; Secteur de la culture - Division du patrimoine culturel (CLT/CH), Division des arts et de l'entreprise culturelle (CLT/ACE) ; Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC) ; Bureau de l'information du public (BPI) ; Bureau de coordination hors Siège (BFC) ; Bureaux hors Siège de l'UNESCO ; Bureau de planification stratégique (BSP).
- T553 *Principaux partenaires* : Banque mondiale, Institut international du multimédia (IMI, Milan, Italie), Daimler Chrysler (Stuttgart, Allemagne), autres sociétés spécialisées dans les technologies de l'information.

#### Dans les Etats membres

Les commissions nationales pour l'UNESCO seront des partenaires essentiels de ce projet auquel participeront également des organismes nationaux, des ONG et des parlementaires.

#### Sous-portail Education

Ministères de l'éducation, associations nationales et régionales d'universités, réseaux régionaux de reconnaissance et de mobilité universitaires, Asociación Mundial de Educadores Infantiles, Child Care Information Exchange, Centres UNESCO de coopération en faveur de la petite enfance, Consultation collective UNESCO/ONG sur l'enseignement supérieur, Réseau international des organismes d'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, organisations et institutions, notamment partenaires de l'EPT associés aux activités d'éducation de base et non formelle et autres organismes des Nations Unies (tels que BIT, VNU, UNICEF).

#### Sous-portail Patrimoine mondial

PNUE, PNUD et autres organismes des Nations Unies, Institut international du multimédia, ICOMOS, ICCROM, ICOM, FAO, FIAT, FIAF, UICN, ICLARM, WCMC, organismes nationaux de protection du patrimoine.

Sous-portail Digi-arts

Intersociété des arts électroniques (ISEA), Art 3000, Institut international du multimédia, Fondation Daniel Langlois, Telefonica, France Telecom, Siemens, MIT, Leonardo, partenaires de l'Alliance globale pour la connaissance (GKP).

Sous-portails Recherche et gestion relatives aux océans et aux zones côtières

PNUE, FAO, OMM et ONG (IOI, WIOMSA), Intra Americas Seas Initiative (IAI).

# Institut de statistique de l'UNESCO

## ◆ **Projet relatif à un thème transversal**

- ***L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté***

*Projet : Observatoire de l'Education pour tous : aider les Etats membres à suivre et mener à bien la mise en oeuvre des objectifs de l'EPT*

T600 *Division/Unité responsable* : Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

T601 *Autres unités concernées* : Secteur de l'éducation, UNESCO-Dakar, UNESCO-Bangkok, UNESCO-Almaty, BIE, IPE, IUE, IIRCA ; tous les autres secteurs de programme

T602 *Principales réunions* : Consultations d'experts, consultations d'Etats membres, ateliers régionaux et nationaux.

T603 *Principales publications* : Rapports régionaux sur l'EPT, publication thématique sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'EPT, guides et outils techniques (pour l'établissement de statistiques nationales).

T604 *Principaux partenaires* : UNICEF, Banque mondiale, PNUD et principales ONG internationales et régionales s'occupant de l'EPT.

## TITRE II.C

# Services liés au programme

### T09001-T09002

BUDGET ORDINAIRE					Ressources extrabudgétaires 2002-2003
	Personnel	Activités*	Coûts indirects de programme	Total des crédits 2002-2003	
	\$	\$	\$	\$	\$
1. Coordination de l'action en faveur de l'Afrique	2 228 100	419 600	-	<b>2 647 700</b>	-
2. Programme de bourses	943 800	1 018 600	-	<b>1 962 400</b>	3 358 500
3. Information du public	15 486 400	4 868 000	-	<b>20 354 400</b>	3 957 300
<b>Total, Titre II.C</b>	<b>18 658 300</b>	<b>6 306 200</b>	-	<b>24 964 500</b>	<b>7 315 800</b>

\* Pour plus de détails, voir l'Appendice II.

## TITRE III

# Soutien de l'exécution du programme et administration

### T13001-T20004

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires 2002-2003
	Personnel	Activités*	Total des crédits 2002-2003	
	\$	\$	\$	\$
<b>A. Planification stratégique et suivi de l'exécution du programme</b>	<b>5 143 900</b>	<b>984 100</b>	<b>6 128 000</b>	-
<b>B. Elaboration du budget et suivi de son exécution</b>	<b>4 174 900</b>	<b>70 000</b>	<b>4 244 900</b>	<b>834 000</b>
<b>C. Gestion et coordination des unités hors Siège</b>				
Siège	2 943 000	531 600	3 474 600	-
Unités hors Siège : Personnel/Coûts indirects de programme	33 372 800	12 107 100	45 479 900	-
<b>Total, Titre III.C</b>	<b>36 315 800</b>	<b>12 638 700</b>	<b>48 954 500</b>	-
<b>D. Relations extérieures et coopération</b>	<b>17 612 300</b>	<b>4 396 500</b>	<b>22 008 800</b>	<b>2 632 000</b>
<b>E. Gestion des ressources humaines</b>				
I. Programme des jeunes cadres et activités de recrutement y afférentes	-	1 600 700	1 600 700	-
II. Mise en valeur des ressources humaines (y compris formation du personnel)	-	3 313 000	3 313 000	-
III. Crédits administrés par le Bureau pour l'ensemble de l'Organisation	-	5 344 600	5 344 600	-
IV. Dépenses générales de fonctionnement	-	443 800	443 800	-
V. Personnel (postes établis)	14 982 700	-	14 982 700	294 000
<b>Total, Titre III.E</b>	<b>14 982 700</b>	<b>10 702 100</b>	<b>25 684 800</b>	<b>294 000</b>
<b>F. Administration</b>				
1. Coordination et soutien administratifs	3 240 800	99 900	3 340 700	-
2. Comptabilité et contrôle financier				
I. Crédits administrés par la Division pour l'ensemble de l'Organisation	-	967 000	967 000	472 800
II. Dépenses générales de fonctionnement	-	292 000	292 000	-
III. Personnel (postes établis)	6 948 600	-	6 948 600	1 864 400
<i>Total, Chapitre 2</i>	6 948 600	1 259 000	8 207 600	2 337 200
3. Systèmes informatiques et télécommunications	8 571 800	9 669 200	18 241 000	2 039 400
4. Achats	2 855 700	74 000	2 929 700	3 190 000
5. Conférences, langues et documents	24 711 900	3 760 900	28 472 800	2 250 000
6. Services communs, entretien et sécurité				
I. Crédits administrés par la Division pour l'ensemble de l'Organisation	-	12 011 500	12 011 500	-
II. Dépenses générales de fonctionnement	-	50 600	50 600	-
III. Personnel (postes établis)	15 431 600	-	15 431 600	5 760 700
<i>Total, Chapitre 6</i>	15 431 600	12 062 100	27 493 700	5 760 700
<b>Total, Titre III.F</b>	<b>61 760 400</b>	<b>26 925 100</b>	<b>88 685 500</b>	<b>15 577 300</b>
<b>G. Rénovation des bâtiments du Siège</b>	-	<b>6 292 500</b>	<b>6 292 500</b>	<b>160 000</b>
<b>Total, Titre III</b>	<b>139 990 000</b>	<b>62 009 000</b>	<b>201 999 000</b>	<b>19 497 300</b>

\* Pour plus de précisions, prière de se rapporter à l'Appendice II.

## TITRE IV

# Augmentations prévisibles des coûts

### T21001-T21004

Poste de dépenses	Propositions pour 2002-2003 Titres I-III (montants réévalués)	Augmentations prévisibles des coûts 2002-2003			
		Cadre organique	Cadre de service et de bureau	Montant total nécessaire	
	\$	\$	\$	\$	%
<b>(a) Dépenses de personnel</b>					
Rémunération nette	229 335 700	4 331 600	2 625 100	<b>6 956 700</b>	3,0
Cotisations à la Caisse des pensions	46 704 300	1 004 600	547 600	<b>1 552 200</b>	3,3
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	8 145 900	161 800	85 300	<b>247 100</b>	3,0
Allocations pour charges de famille	7 352 100	86 500	191 500	<b>278 000</b>	3,8
Indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail	4 630 900	182 200	-	<b>182 200</b>	3,9
Versements au titre de la cessation de service	9 430 900	209 800	75 000	<b>284 800</b>	3,0
Voyages et transport	4 388 300	59 400	-	<b>59 400</b>	1,4
Autres indemnités et allocations (prime d'affectation, allocation pour frais d'études, allocation de logement, prime de connaissances linguistiques, etc.)	9 552 600	231 500	71 500	<b>303 000</b>	3,2
Réserve pour les reclassements	1 500 000	-	-	-	-
<b>Total, (a) Dépenses de personnel</b>	<b>321 040 700</b>	<b>6 267 400</b>	<b>3 596 000</b>	<b>9 863 400</b>	<b>3,1</b>
<b>Augmentations prévisibles des coûts 2002-2003</b>					
		<b>Siège</b>	<b>Hors Siège</b>	<b>Montant total nécessaire</b>	
		\$	\$	\$	%
<b>(b) Biens et services</b>					
Services de personnel hors postes établis	18 584 300	345 300	60 200	<b>405 500</b>	2,2
Voyages officiels	15 481 700	128 850	56 700	<b>185 550</b>	1,2
Services contractuels	52 612 800	534 800	334 500	<b>869 300</b>	1,7
Dépenses générales de fonctionnement	19 409 500	227 800	116 000	<b>343 800</b>	1,8
Fournitures diverses	5 243 400	64 800	25 500	<b>90 300</b>	1,7
Mobilier et matériel	6 324 600	67 700	49 700	<b>117 400</b>	1,9
Allocations financières	29 918 400	414 000	158 500	<b>572 500</b>	1,9
Accords-cadres avec les ONG	6 405 400	-	-	-	-
Autres contributions	17 775 800	201 000	268 400	<b>469 400</b>	2,6
Dépenses diverses (y compris les services d'appui technique)	6 953 900	102 400	-	<b>102 400</b>	1,5
Coûts indirects	13 667 700	23 500	457 800	<b>481 300</b>	3,5
Programme de participation	22 000 000	-	-	-	-
Rénovation des bâtiments du Siège	6 292 500	190 000	-	<b>190 000</b>	3,0
<b>Total, (b) Biens et services</b>	<b>220 670 000</b>	<b>2 300 150</b>	<b>1 527 300</b>	<b>3 827 450</b>	<b>1,7</b>
<b>(c) Total (a) + (b)</b>	<b>541 710 700</b>			<b>13 690 850</b>	<b>2,5</b>
		<b>555 401 550</b>			
		<b>(11 034 300)</b>			
<b>Total des crédits et approuvés</b>		<b>544 367 250*</b>			

\* Il est rappelé que le montant total des crédits approuvés pour les Titres I à IV du budget pour 2002-2003 s'élève à 544 367 250 dollars et qu'un montant de 11 034 300 dollars doit être absorbé à l'intérieur de ce plafond budgétaire.



# Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du programme pour 2002-2003

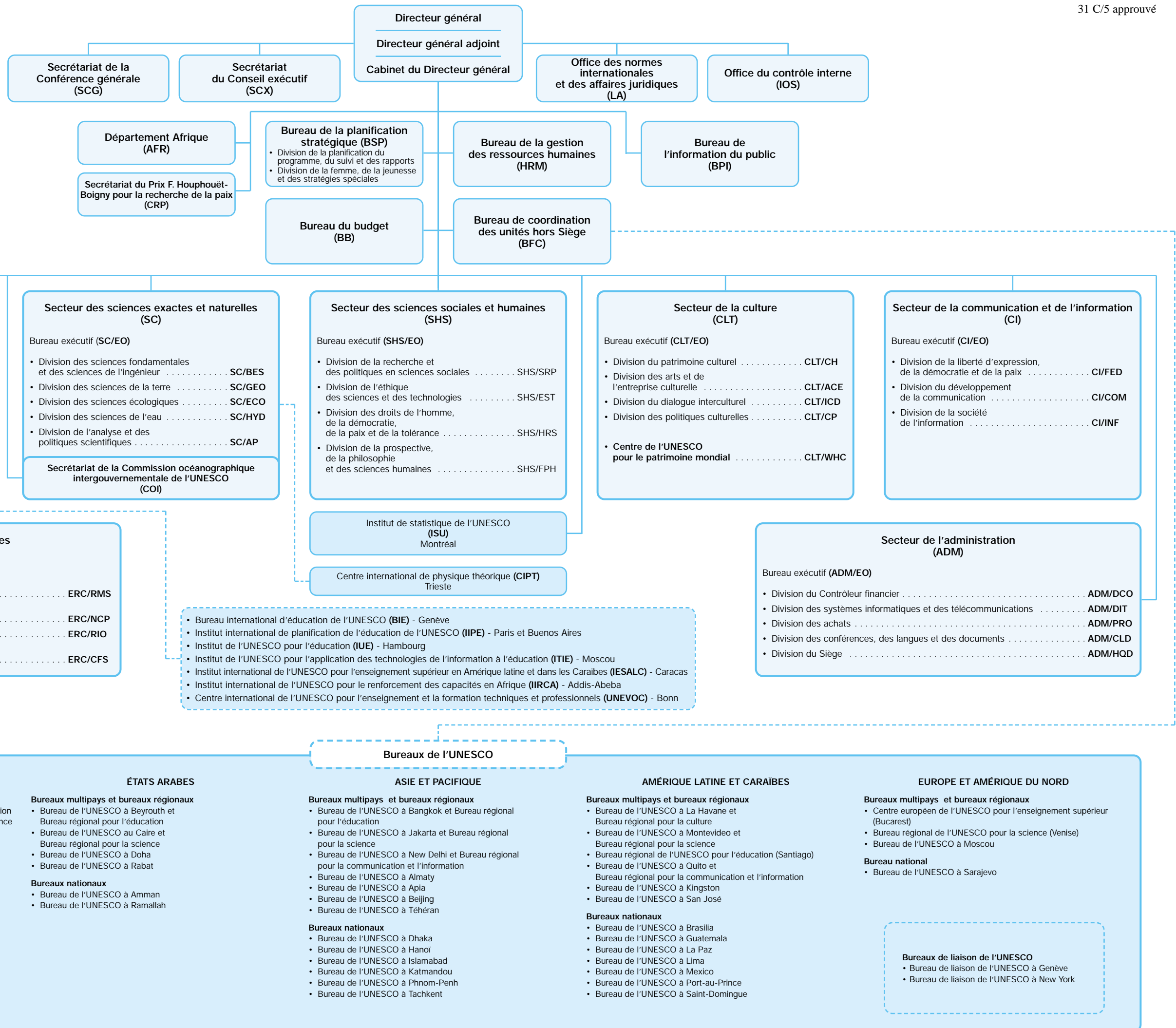
ABU	Bureau de l'UNESCO à Abuja (Nigéria)
ACE	Division des arts et de l'entreprise culturelle
ACR	Bureau de l'UNESCO à Accra (Ghana)
ADI	Bureau de l'UNESCO à Addis-Abeba (Ethiopie)
ADM	Secteur de l'administration
AFR	Département Afrique
AMN	Bureau de l'UNESCO à Amman (Jordanie)
AP	Division de l'analyse et des politiques scientifiques
API	Bureau de l'UNESCO à Apia (Samoa-Occidental)
ATA	Bureau de l'UNESCO à Almaty (Kazakhstan)
BAM	Bureau de l'UNESCO à Bamako (Mali)
BAS	Division de l'éducation de base
BB	Bureau du budget
BEI	Bureau de l'UNESCO à Beyrouth et Bureau régional pour l'éducation (Liban)
BEJ	Bureau de l'UNESCO à Beijing (Chine)
BES	Division des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur
BFC	Bureau de coordination hors Siège
BGK	Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Bureau régional pour l'éducation (Thaïlande)
BIE	Bureau international d'éducation de l'UNESCO, Genève (Suisse)
BON	Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels, Bonn (Allemagne)
BPI	Bureau de l'information du public
BRV	Bureau de l'UNESCO à Brazzaville (Congo)
BRZ	Bureau de l'UNESCO à Brasilia (Brésil)
BSP	Bureau de planification stratégique
BUJ	Bureau de l'UNESCO à Bujumbura (Burundi)
CAI	Bureau de l'UNESCO au Caire et Bureau régional pour la science (Egypte)
CEPES	Centre européen pour l'enseignement supérieur, Bucarest (Roumanie)
CFS	Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (ERC)
CH	Division du patrimoine culturel
CI	Secteur de la communication et de l'information
CIPT	Centre international Abdus Salam de physique théorique, Trieste (Italie)
CISH	Centre international des sciences de l'homme, Byblos (Liban)
CKY	Bureau de l'UNESCO à Conakry (Guinée)
CLD	Division des conférences, des langues et des documents (ADM)
CLT	Secteur de la culture
COI	Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO
COM	Division du développement de la communication (Secrétariat du Programme international pour le développement de la communication (PIDC))
CP	Division des politiques culturelles
CRP	Secrétariat du prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix
CSI	Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles
DAK	Bureau de l'UNESCO à Dakar et Bureau régional pour l'éducation (Sénégal)

DAR	Bureau de l'UNESCO à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)
DCO	Division du Contrôleur financier (ADM)
DFU	Unité du suivi de Dakar
DHA	Bureau de l'UNESCO à Dhaka (Bangladesh)
DIT	Division des systèmes d'information et des télécommunications (ADM)
DOH	Bureau de l'UNESCO à Doha (Qatar)
ECO	Division des sciences écologiques (Secrétariat du programme sur L'homme et la biosphère (MAB))
ED	Secteur de l'éducation
EO	Bureau exécutif
EPS	Division des politiques et des stratégies éducatives
ERC	Secteur des relations extérieures et de la coopération
EST	Division de l'éthique des sciences et des technologies
FED	Division de la liberté d'expression, de la démocratie et de la paix
FEL	Programme de bourses
FPH	Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines
GEO	Division des sciences de la terre (Secrétariat du Programme international de corrélation géologique (PICG))
GLO	Bureau de liaison de l'UNESCO à Genève (Suisse)
GUC	Bureau de l'UNESCO à Guatemala (Guatemala)
HAN	Bureau de l'UNESCO à Hanoi (Viet Nam)
HAR	Bureau de l'UNESCO à Harare (Zimbabwe)
HAV	Bureau de l'UNESCO à La Havane et Bureau régional pour la culture (Cuba)
HED	Division de l'enseignement supérieur
HQD	Division du Siège (ADM)
HRM	Bureau de la gestion des ressources humaines
HRS	Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance
HYD	Division des sciences de l'eau (Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI))
ICD	Division du dialogue interculturel
IESALC	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas (Venezuela)
IPE	Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (Paris)
IIRCA	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie)
INF	Division de la société de l'information (Secrétariat "Information pour tous")
IOS	Office du contrôle interne
ISB	Bureau de l'UNESCO à Islamabad (Pakistan)
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO, Montréal (Canada)
ITIE	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou (Fédération de Russie)
IUE	Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Hambourg (Allemagne)
JAK	Bureau de l'UNESCO à Djakarta et Bureau régional pour la science (Indonésie)
KAT	Bureau de l'UNESCO à Katmandou (Népal)
KIG	Bureau de l'UNESCO à Kigali (Rwanda)
KNG	Bureau de l'UNESCO à Kingston (Jamaïque)
KNS	Bureau de l'UNESCO à Kinshasa (République démocratique du Congo)
LA	Office des normes internationales et des affaires juridiques
LAP	Bureau de l'UNESCO à La Paz (Bolivie)
LBV	Bureau de l'UNESCO à Libreville (Gabon)
LIM	Bureau de l'UNESCO à Lima (Pérou)
MAP	Bureau de l'UNESCO à Maputo (Mozambique)
MOS	Bureau de l'UNESCO à Moscou (Fédération de Russie)
MTD	Bureau de l'UNESCO à Montevideo et Bureau régional pour la science (Uruguay)

MXC	Bureau de l'UNESCO à Mexico (Mexique)
NAI	Bureau de l'UNESCO à Nairobi et Bureau régional pour la science (Kenya)
NCP	Division des relations avec les commissions nationales et des nouveaux partenariats (ERC)
NDL	Bureau de l'UNESCO à New Delhi et Bureau régional pour l'information et la communication (Inde)
NYO	Bureau de liaison de l'UNESCO à New York
ODG	Cabinet du Directeur général
OUA	Bureau de l'UNESCO à Ouagadougou (Burkina Faso)
PEQ	Division de la promotion de la qualité de l'éducation
PMR	Division de la planification du programme, du suivi et des rapports (BSP)
PNP	Bureau de l'UNESCO à Phnom Penh (Cambodge)
POP	Bureau de l'UNESCO à Port-au-Prince (Haïti)
PRO	Division des achats (ADM)
QUI	Bureau de l'UNESCO à Quito et Bureau régional pour l'information et la communication (Equateur)
RAB	Bureau de l'UNESCO à Rabat (Maroc)
RAM	Bureau de l'UNESCO à Ramallah (Territoires autonomes palestiniens)
RIO	Division des relations avec les organisations internationales (ERC)
RMS	Division des relations avec les Etats membres (ERC)
SAR	Bureau de l'UNESCO à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine)
SC	Secteur des sciences exactes et naturelles
SCG	Secrétariat de la Conférence générale
SCX	Secrétariat du Conseil exécutif
SHS	Secteur des sciences sociales et humaines
SJO	Bureau de l'UNESCO à San José (Costa Rica)
SRP	Division de la recherche et des politiques en sciences sociales
STD	Bureau de l'UNESCO à Saint-Domingue (République dominicaine)
STG	Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation à Santiago (Chili)
STV	Division de l'enseignement secondaire, technique et professionnel
TAS	Bureau de l'UNESCO à Tachkent (Ouzbékistan)
TEH	Bureau de l'UNESCO à Téhéran (République islamique d'Iran)
TWAS	Académie des sciences du tiers monde, Trieste (Italie)
UPP	Programme de l'UNESCO pour la Palestine
VNI	Bureau régional de l'UNESCO pour la science, Venise (Italie)
WHC	Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial
WIN	Bureau de l'UNESCO à Windhoek (Namibie)
WYS	Division de la femme, de la jeunesse et des stratégies spéciales (BSP)
YAO	Bureau de l'UNESCO à Yaoundé (Cameroun)



# Organigramme du Secrétariat de l'UNESCO 2002-2003





Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

31 C / 5 approuvé

*Programme  
et budget  
approuvés*

## *Appendice VI*

Récapitulation générale de la décentralisation par région

*C o r r i g e n d u m*

Le présent corrigendum remplace dans son intégralité  
l'Appendice VI contenu dans le document 31 C/5 approuvé

## Appendice VI Récapitulation générale de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

En attendant la mise au point finale des mesures de réforme en matière de décentralisation, la répartition des crédits du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires est présentée par région et, pour chaque région, par grand programme/programme/sous-programme et par secteur/unité. Lorsque les mesures de réforme auront été fixées, la répartition des ressources sera présentée plus en détail de façon à faire apparaître les fonds et les postes alloués à chaque unité. Une liste des unités décentralisées par région figure à la fin du présent Appendice.

Région/grand programme/secteur/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel \$	Coûts indirects \$	Coûts de programme \$	TOTAL \$	Ressources extra-budgétaires 2002-2003 \$
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
<b>AFRIQUE</b>									
I Éducation	-	21	7	28	5 150 900	-	6 940 950	12 091 850	7 800 000
II Sciences exactes et naturelles	-	9	4	13	2 282 400	-	1 719 550	4 001 950	1 000 000
III Sciences sociales et humaines	-	3	1	4	850 100	-	1 021 400	1 871 500	500 000
IV Culture	-	7	1	8	1 594 100	-	1 171 550	2 765 650	400 000
V Communication et information	-	5	4	9	1 363 100	-	1 580 700	2 943 800	4 600 000
Institut de statistique de l'UNESCO									
- Projet relatif à un thème transversal	-	-	-	-	-	-	100 000	100 000	-
Bureau de coordination des unités hors Siège	10	16	65	91	8 536 800	4 139 800	-	12 676 600	-
<b>Total, Afrique</b>	<b>10</b>	<b>61</b>	<b>82</b>	<b>153</b>	<b>19 777 400</b>	<b>4 139 800</b>	<b>12 534 150</b>	<b>36 451 350</b>	<b>14 300 000</b>
<b>ÉTATS ARABES</b>									
I Éducation	1	10	2	13	2 876 400	-	2 273 500	5 149 900	2 400 000
II Sciences exactes et naturelles	-	5	-	5	1 086 400	-	997 000	2 083 400	1 600 000
III Sciences sociales et humaines	-	2	1	3	470 500	-	869 400	1 339 900	-
IV Culture	-	3	-	3	685 800	-	670 800	1 356 600	500 000
V Communication et information	-	2	3	5	661 100	-	869 000	1 530 100	1 700 000
Bureau de coordination des unités hors Siège	5	4	39	48	4 378 500	1 187 300	-	5 565 800	-
<b>Total, États arabes</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>77</b>	<b>10 158 700</b>	<b>1 187 300</b>	<b>5 679 700</b>	<b>17 025 700</b>	<b>6 200 000</b>
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>									
I Éducation	-	18	6	24	4 348 300	-	5 998 500	10 346 800	10 700 000
II Sciences exactes et naturelles	-	9	2	11	2 319 200	-	2 068 500	4 387 700	1 200 000
III Sciences sociales et humaines	-	6	1	7	1 434 900	-	1 158 500	2 593 400	-
IV Culture	-	8	1	9	1 815 500	-	1 258 500	3 074 000	2 100 000
V Communication et information	-	5	3	8	1 433 500	-	1 753 800	3 187 300	900 000
Institut de statistique de l'UNESCO									
- Projet relatif à un thème transversal	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-
Bureau de coordination des unités hors Siège	8	12	75	95	7 996 300	2 980 000	-	10 976 300	-
<b>Total, Asie et Pacifique</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>88</b>	<b>154</b>	<b>19 347 700</b>	<b>2 980 000</b>	<b>12 287 800</b>	<b>34 615 500</b>	<b>14 900 000</b>
<b>EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD</b>									
I Éducation	-	5	1	6	1 217 000	-	1 057 500	2 274 500	3 000 000
II Sciences exactes et naturelles	-	4	-	4	844 900	-	1 388 600	2 233 500	2 000 000
III Sciences sociales et humaines	-	-	-	-	-	-	261 500	261 500	400 000
IV Culture	-	1	2	3	454 200	-	432 400	886 600	-
V Communication et information	-	2	-	2	555 800	-	378 000	933 800	-
Bureau de l'information du public	-	1	-	1	240 600	-	70 000	310 600	-
Secteur des relations extérieures et de la coopération	-	5	7	12	2 265 000	-	255 800	2 520 800	-
Bureau de coordination des unités hors Siège	6	5	22	33	3 568 700	627 000	-	4 195 700	-
<b>Total, Europe et Amérique du Nord</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>61</b>	<b>9 146 200</b>	<b>627 000</b>	<b>3 843 800</b>	<b>13 617 000</b>	<b>5 400 000</b>
<b>AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>									
I Éducation	-	10	6	16	3 038 600	-	2 791 950	5 830 550	38 700 000
II Sciences exactes et naturelles	-	6	1	7	1 743 800	-	1 681 250	3 425 050	9 000 000
III Sciences sociales et humaines	-	5	-	5	1 083 500	-	770 500	1 854 000	76 000 000
IV Culture	-	6	3	9	1 605 700	-	1 295 250	2 900 950	3 000 000
V Communication et information	-	5	1	6	1 269 800	-	1 318 000	2 587 800	4 000 000
Bureau de coordination des unités hors Siège	8	11	59	78	8 892 600	3 173 000	-	12 065 600	-
<b>Total, Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>8</b>	<b>43</b>	<b>70</b>	<b>121</b>	<b>17 634 000</b>	<b>3 173 000</b>	<b>7 856 950</b>	<b>28 663 950</b>	<b>130 700 000</b>
<b>TOTAL, DÉCENTRALISATION</b>	<b>38</b>	<b>211</b>	<b>317</b>	<b>566</b>	<b>76 064 000</b>	<b>12 107 100</b>	<b>42 202 400</b>	<b>130 373 500</b>	<b>171 500 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### AFRIQUE

Budget ordinaire 2002-2003								TOTAL	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Nombre de postes				Coûts de personnel	Coûts indirects	Coûts de programme		
	D	P	Personnel local	Total					
					\$	\$	\$	\$	\$
<b>I ÉDUCATION</b>	-	21	7	28	5 150 900	-	-	<b>5 150 900</b>	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	2 240 000	<b>2 240 000</b>	1 800 000
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	2 595 000	<b>2 595 000</b>	2 100 000
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	850 000	<b>850 000</b>	2 000 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	452 950	<b>452 950</b>	1 900 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	803 000	<b>803 000</b>	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>28</b>	<b>5 150 900</b>	-	<b>6 940 950</b>	<b>12 091 850</b>	<b>7 800 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	9	4	13	2 282 400	-	-	<b>2 282 400</b>	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	40 000	<b>40 000</b>	130 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	358 800	<b>358 800</b>	375 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	433 300	<b>433 300</b>	100 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	370 700	<b>370 700</b>	-
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	106 000	<b>106 000</b>	195 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	82 000	<b>82 000</b>	200 000
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	328 750	<b>328 750</b>	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>2 282 400</b>	-	<b>1 719 550</b>	<b>4 001 950</b>	<b>1 000 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	3	1	4	850 100	-	-	<b>850 100</b>	-
III.1	-	-	-	-	-	-	57 800	<b>57 800</b>	-
III.2	-	-	-	-	-	-	208 300	<b>208 300</b>	250 000
III.3	-	-	-	-	-	-	228 800	<b>228 800</b>	250 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	526 500	<b>526 500</b>	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>850 100</b>	-	<b>1 021 400</b>	<b>1 871 500</b>	<b>500 000</b>
<b>IV CULTURE</b>	-	7	1	8	1 594 100	-	-	<b>1 594 100</b>	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	45 000	<b>45 000</b>	-
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	315 000	<b>315 000</b>	100 000
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	294 400	<b>294 400</b>	100 000
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	290 600	<b>290 600</b>	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	226 550	<b>226 550</b>	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1 594 100</b>	-	<b>1 171 550</b>	<b>2 765 650</b>	<b>400 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	5	4	9	1 363 100	-	-	<b>1 363 100</b>	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	162 500	<b>162 500</b>	450 000
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	487 500	<b>487 500</b>	900 000
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	235 000	<b>235 000</b>	1 500 000
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	492 500	<b>492 500</b>	1 750 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	203 200	<b>203 200</b>	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>1 363 100</b>	-	<b>1 580 700</b>	<b>2 943 800</b>	<b>4 600 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	-	-	-	-	-	-	100 000	<b>100 000</b>	-
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	-	-	-	-	-	-	100 000	<b>100 000</b>	-
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>65</b>	<b>91</b>	<b>8 536 800</b>	<b>4 139 800</b>	-	<b>12 676 600</b>	-
<b>TOTAL, AFRIQUE</b>	<b>10</b>	<b>61</b>	<b>82</b>	<b>153</b>	<b>19 777 400</b>	<b>4 139 800</b>	<b>12 534 150</b>	<b>36 451 350</b>	<b>14 300 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### ÉTATS ARABES

Budget ordinaire 2002-2003									Ressources extra-budgétaires 2002-2003
Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Nombre de postes				Coûts de personnel	Coûts indirects	Coûts de programme	TOTAL	
	D	P	Personnel local	Total					
					\$	\$	\$	\$	\$
<b>I ÉDUCATION</b>	1	10	2	13	2 876 400	–	–	<b>2 876 400</b>	–
I.1 I.1.1	–	–	–	–	–	–	875 000	<b>875 000</b>	400 000
I.1 I.1.2	–	–	–	–	–	–	816 000	<b>816 000</b>	800 000
I.2 I.2.1	–	–	–	–	–	–	305 000	<b>305 000</b>	700 000
I.2 I.2.2	–	–	–	–	–	–	250 000	<b>250 000</b>	500 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	27 500	<b>27 500</b>	–
<b>Total, Grand programme I</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>2 876 400</b>	<b>–</b>	<b>2 273 500</b>	<b>5 149 900</b>	<b>2 400 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	–	5	–	5	1 086 400	–	–	<b>1 086 400</b>	–
II.1 II.1.1	–	–	–	–	–	–	45 000	<b>45 000</b>	200 000
II.1 II.1.2	–	–	–	–	–	–	125 000	<b>125 000</b>	400 000
II.2 II.2.1	–	–	–	–	–	–	341 000	<b>341 000</b>	200 000
II.2 II.2.2	–	–	–	–	–	–	214 500	<b>214 500</b>	100 000
II.2 II.2.3	–	–	–	–	–	–	84 000	<b>84 000</b>	200 000
II.2 II.2.4	–	–	–	–	–	–	62 000	<b>62 000</b>	100 000
II.2 II.2.5	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>	400 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	125 500	<b>125 500</b>	–
<b>Total, Grand programme II</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>1 086 400</b>	<b>–</b>	<b>997 000</b>	<b>2 083 400</b>	<b>1 600 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	–	2	1	3	470 500	–	–	<b>470 500</b>	–
III.1	–	–	–	–	–	–	275 900	<b>275 900</b>	–
III.2	–	–	–	–	–	–	104 200	<b>104 200</b>	–
III.3	–	–	–	–	–	–	179 300	<b>179 300</b>	–
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	310 000	<b>310 000</b>	–
<b>Total, Grand programme III</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>470 500</b>	<b>–</b>	<b>869 400</b>	<b>1 339 900</b>	<b>–</b>
<b>IV CULTURE</b>	–	3	–	3	685 800	–	–	<b>685 800</b>	–
IV.1 IV.1.1	–	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>	–
IV.1 IV.1.2	–	–	–	–	–	–	40 000	<b>40 000</b>	200 000
IV.2 IV.2.1	–	–	–	–	–	–	220 000	<b>220 000</b>	100 000
IV.2 IV.2.2	–	–	–	–	–	–	129 700	<b>129 700</b>	100 000
IV.3 IV.3.1	–	–	–	–	–	–	181 600	<b>181 600</b>	100 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	99 500	<b>99 500</b>	–
<b>Total, Grand programme IV</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>3</b>	<b>685 800</b>	<b>–</b>	<b>670 800</b>	<b>1 356 600</b>	<b>500 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	–	2	3	5	661 100	–	–	<b>661 100</b>	–
V.1 V.1.1	–	–	–	–	–	–	130 000	<b>130 000</b>	150 000
V.1 V.1.2	–	–	–	–	–	–	317 000	<b>317 000</b>	200 000
V.2 V.2.1	–	–	–	–	–	–	30 000	<b>30 000</b>	500 000
V.2 V.2.2	–	–	–	–	–	–	233 000	<b>233 000</b>	850 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	–	–	–	–	–	–	159 000	<b>159 000</b>	–
<b>Total, Grand programme V</b>	<b>–</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>661 100</b>	<b>–</b>	<b>869 000</b>	<b>1 530 100</b>	<b>1 700 000</b>
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>4 378 500</b>	<b>1 187 300</b>	<b>–</b>	<b>5 565 800</b>	<b>–</b>
<b>TOTAL, ÉTATS ARABES</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>77</b>	<b>10 158 700</b>	<b>1 187 300</b>	<b>5 679 700</b>	<b>17 025 700</b>	<b>6 200 000</b>



## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### ASIE ET PACIFIQUE

Budget ordinaire 2002-2003								TOTAL	Ressources extra-budgétaires 2002-2003
Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Nombre de postes				Coûts de personnel	Coûts indirects	Coûts de programme		
	D	P	Personnel local	Total					
					\$	\$	\$	\$	\$
<b>I ÉDUCATION</b>	-	18	6	24	4 348 300	-	-	<b>4 348 300</b>	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	1 700 000	<b>1 700 000</b>	2 000 000
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	2 650 000	<b>2 650 000</b>	2 500 000
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	645 000	<b>645 000</b>	2 300 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	355 000	<b>355 000</b>	3 900 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	648 500	<b>648 500</b>	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>4 348 300</b>	-	<b>5 998 500</b>	<b>10 346 800</b>	<b>10 700 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	9	2	11	2 319 200	-	-	<b>2 319 200</b>	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	70 000	<b>70 000</b>	200 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	402 000	<b>402 000</b>	200 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	314 900	<b>314 900</b>	100 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	393 100	<b>393 100</b>	100 000
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	141 000	<b>141 000</b>	200 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	120 000	<b>120 000</b>	100 000
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	627 500	<b>627 500</b>	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>2 319 200</b>	-	<b>2 068 500</b>	<b>4 387 700</b>	<b>1 200 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	6	1	7	1 434 900	-	-	<b>1 434 900</b>	-
III.1	-	-	-	-	-	-	33 300	<b>33 300</b>	-
III.2	-	-	-	-	-	-	138 900	<b>138 900</b>	-
III.3	-	-	-	-	-	-	497 800	<b>497 800</b>	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	488 500	<b>488 500</b>	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1 434 900</b>	-	<b>1 158 500</b>	<b>2 593 400</b>	-
<b>IV CULTURE</b>	-	8	1	9	1 815 500	-	-	<b>1 815 500</b>	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	45 000	<b>45 000</b>	500 000
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	340 000	<b>340 000</b>	800 000
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	265 000	<b>265 000</b>	300 000
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	266 400	<b>266 400</b>	400 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	342 100	<b>342 100</b>	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1 815 500</b>	-	<b>1 258 500</b>	<b>3 074 000</b>	<b>2 100 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	5	3	8	1 433 500	-	-	<b>1 433 500</b>	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	182 500	<b>182 500</b>	100 000
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	457 500	<b>457 500</b>	300 000
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	90 000	<b>90 000</b>	200 000
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	420 500	<b>420 500</b>	300 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	603 300	<b>603 300</b>	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1 433 500</b>	-	<b>1 753 800</b>	<b>3 187 300</b>	<b>900 000</b>
<b>Institut de statistique de l'UNESCO</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Projet relatif à un thème transversal</b>	-	-	-	-	-	-	50 000	<b>50 000</b>	-
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>75</b>	<b>95</b>	<b>7 996 300</b>	<b>2 980 000</b>	-	<b>10 976 300</b>	-
<b>TOTAL, ASIE ET PACIFIQUE</b>	<b>8</b>	<b>58</b>	<b>88</b>	<b>154</b>	<b>19 347 700</b>	<b>2 980 000</b>	<b>12 287 800</b>	<b>34 615 500</b>	<b>14 900 000</b>

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel \$	Coûts indirects \$	Coûts de programme \$	TOTAL \$	Ressources extra- budgétaires 2002-2003 \$
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
<b>I ÉDUCATION</b>	-	5	1	6	1 217 000	-	-	1 217 000	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	-
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	-
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	1 500 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	740 000	740 000	1 500 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	27 500	27 500	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	5	1	6	1 217 000	-	1 057 500	2 274 500	3 000 000
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	4	-	4	844 900	-	-	844 900	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	250 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	1 191 100	1 191 100	650 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	63 200	63 200	100 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	44 300	44 300	200 000
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	-	-	300 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	40 000	40 000	100 000
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	400 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	4	-	4	844 900	-	1 388 600	2 233 500	2 000 000
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
III.1	-	-	-	-	-	-	17 000	17 000	-
III.2	-	-	-	-	-	-	69 500	69 500	200 000
III.3	-	-	-	-	-	-	47 500	47 500	200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	127 500	127 500	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	-	-	-	-	-	261 500	261 500	400 000
<b>IV CULTURE</b>	-	1	2	3	454 200	-	-	454 200	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	35 000	35 000	-
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	181 000	181 000	-
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	90 500	90 500	-
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	125 900	125 900	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	1	2	3	454 200	-	432 400	886 600	-
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	2	-	2	555 800	-	-	555 800	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000	-
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	50 000	50 000	-
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	65 000	65 000	-
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	123 000	123 000	-
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	2	-	2	555 800	-	378 000	933 800	-
<b>Bureau de l'information du public</b>	-	1	-	1	240 600	-	70 000	310 600	-
<b>Secteur des relations extérieures et de la coopération</b>	-	5	7	12	2 265 000	-	255 800	2 520 800	-
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	6	5	22	33	3 568 700	627 000	-	4 195 700	-
<b>TOTAL, EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD</b>	6	23	32	61	9 146 200	627 000	3 843 800	13 617 000	5 400 000

## Appendice VI Résumé de la décentralisation par région

### Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

#### AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Grand programme/ programme/sous-programme/unité	Budget ordinaire 2002-2003				Coûts de personnel	Coûts indirects	Coûts de programme	TOTAL	Ressources extra- budgétaires 2002-2003
	Nombre de postes								
	D	P	Personnel local	Total					
					\$	\$	\$	\$	\$
<b>I ÉDUCATION</b>	-	10	6	16	3 038 600	-	-	<b>3 038 600</b>	-
I.1 I.1.1	-	-	-	-	-	-	1 173 600	<b>1 173 600</b>	7 500 000
I.1 I.1.2	-	-	-	-	-	-	1 052 100	<b>1 052 100</b>	12 200 000
I.2 I.2.1	-	-	-	-	-	-	265 000	<b>265 000</b>	10 000 000
I.2 I.2.2	-	-	-	-	-	-	260 000	<b>260 000</b>	9 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	41 250	<b>41 250</b>	-
<b>Total, Grand programme I</b>	-	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>3 038 600</b>	-	<b>2 791 950</b>	<b>5 830 550</b>	<b>38 700 000</b>
<b>II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES</b>	-	6	1	7	1 743 800	-	-	<b>1 743 800</b>	-
II.1 II.1.1	-	-	-	-	-	-	40 000	<b>40 000</b>	1 000 000
II.1 II.1.2	-	-	-	-	-	-	227 500	<b>227 500</b>	2 000 000
II.2 II.2.1	-	-	-	-	-	-	313 600	<b>313 600</b>	500 000
II.2 II.2.2	-	-	-	-	-	-	261 400	<b>261 400</b>	4 000 000
II.2 II.2.3	-	-	-	-	-	-	74 000	<b>74 000</b>	500 000
II.2 II.2.4	-	-	-	-	-	-	68 000	<b>68 000</b>	-
II.2 II.2.5	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	696 750	<b>696 750</b>	-
<b>Total, Grand programme II</b>	-	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1 743 800</b>	-	<b>1 681 250</b>	<b>3 425 050</b>	<b>9 000 000</b>
<b>III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES</b>	-	5	-	5	1 083 500	-	-	<b>1 083 500</b>	-
III.1	-	-	-	-	-	-	84 600	<b>84 600</b>	5 000 000
III.2	-	-	-	-	-	-	173 700	<b>173 700</b>	50 000 000
III.3	-	-	-	-	-	-	290 700	<b>290 700</b>	21 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	221 500	<b>221 500</b>	-
<b>Total, Grand programme III</b>	-	<b>5</b>	-	<b>5</b>	<b>1 083 500</b>	-	<b>770 500</b>	<b>1 854 000</b>	<b>76 000 000</b>
<b>IV CULTURE</b>	-	6	3	9	1 605 700	-	-	<b>1 605 700</b>	-
IV.1 IV.1.1	-	-	-	-	-	-	-	-	100 000
IV.1 IV.1.2	-	-	-	-	-	-	45 000	<b>45 000</b>	500 000
IV.2 IV.2.1	-	-	-	-	-	-	210 000	<b>210 000</b>	1 800 000
IV.2 IV.2.2	-	-	-	-	-	-	344 700	<b>344 700</b>	400 000
IV.3 IV.3.1	-	-	-	-	-	-	242 200	<b>242 200</b>	200 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	453 350	<b>453 350</b>	-
<b>Total, Grand programme IV</b>	-	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1 605 700</b>	-	<b>1 295 250</b>	<b>2 900 950</b>	<b>3 000 000</b>
<b>V COMMUNICATION ET INFORMATION</b>	-	5	1	6	1 269 800	-	-	<b>1 269 800</b>	-
V.1 V.1.1	-	-	-	-	-	-	211 000	<b>211 000</b>	500 000
V.1 V.1.2	-	-	-	-	-	-	513 000	<b>513 000</b>	1 000 000
V.2 V.2.1	-	-	-	-	-	-	70 000	<b>70 000</b>	1 500 000
V.2 V.2.2	-	-	-	-	-	-	384 500	<b>384 500</b>	1 000 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux	-	-	-	-	-	-	139 500	<b>139 500</b>	-
<b>Total, Grand programme V</b>	-	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1 269 800</b>	-	<b>1 318 000</b>	<b>2 587 800</b>	<b>4 000 000</b>
<b>Bureau de coordination des unités hors Siège</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>59</b>	<b>78</b>	<b>8 892 600</b>	<b>3 173 000</b>	-	<b>12 065 600</b>	-
<b>TOTAL, AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	<b>8</b>	<b>43</b>	<b>70</b>	<b>121</b>	<b>17 634 000</b>	<b>3 173 000</b>	<b>7 856 950</b>	<b>28 663 950</b>	<b>130 700 000</b>

**Appendice VI** Résumé de la décentralisation par région

## Unités décentralisées

à l'exclusion des instituts et centres jouissant d'une autonomie fonctionnelle

**Afrique****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Accra  
 Addis-Abeba  
 Bamako  
 Dakar  
 Dar es-Salaam  
 Harare  
 Libreville  
 Nairobi  
 Windhoek  
 Yaoundé

**Bureaux nationaux**

Abuja  
 Brazzaville  
 Bujumbura  
 Conakry  
 Kigali  
 Kinshasa  
 Maputo  
 Ouagadougou

**États arabes****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Beyrouth  
 Le Caire  
 Doha  
 Rabat

**Bureaux nationaux**

Amman  
 Ramallah

**Asie et Pacifique****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Almaty  
 Apia  
 Bangkok  
 Beijing  
 Djakarta  
 New Delhi  
 Téhéran

**Bureaux nationaux**

Dhaka  
 Hanoi  
 Islamabad  
 Katmandou  
 Phnom Penh  
 Tachkent

**Amérique latine et Caraïbes****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

La Havane  
 Kingston  
 Montevideo  
 Quito  
 San José  
 Santiago

**Bureaux nationaux**

Brasilia  
 Guatemala  
 Port-au-Prince  
 La Paz  
 Lima  
 Mexico  
 Saint-Domingue

**Europe et Amérique du Nord****Bureaux multipays et/ou bureaux régionaux**

Moscou  
 Venise

**Bureau national**

Sarajevo

Bonn (UNEVOC)

Bucarest (CEPES)

**Bureaux de liaison avec les Nations Unies**

Genève  
 New York



Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation, la science et la culture

31 C/5 approuvé

30 août 2002

Français seulement

*Programme  
et Budget  
approuvés*

*Grand programme III*

Les sciences sociales et humaines

**CORRIGENDUM 2**

Au paragraphe 03102 page 118 de la version française, remplacer l'ensemble des "résultats escomptés à la fin de l'exercice" par le texte suivant :

**"Résultats escomptés à la fin de l'exercice**

- Promotion du dialogue entre penseurs, philosophes et spécialistes des sciences sociales et humaines sur des questions liées à la société du savoir, notamment la prolifération, la fragmentation et la complexité croissante de l'information et leur impact sur les processus cognitifs et analytiques et sur les modes de participation aux processus démocratiques.
- Promotion de la coopération internationale et transdisciplinaire, notamment par le biais du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et d'organisations non gouvernementales internationales et régionales, ainsi que de la publication de la revue Diogène.
- Recherche, enseignement et information en sciences humaines et philosophie, promus par l'entremise du Centre international des sciences humaines (CISH) de Byblos (Liban).
- L'UNESCO entreprendra, en coopération avec des ONG et à l'aide de ressources extrabudgétaires, une réflexion rétrospective sur ses orientations, activités et réalisations passées et sur les interactions avec les Etats membres à cet égard."